HISTOIRE DE LOUYS 11. ROY DE FRANCE. ET DES CHOSES MEMORABLES ADUENUËS EN...

Pierre Matthieu, Giovanni Battista Coccini

Digitized by Google

1
424

8
1 B
22

7
1 K
10

Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu

M

8 1 B 22

81
B
2

HISTOIRE
DE
LOVYS XI.
ROY DE FRANCE:
ET
Des choſes memorables aduenuës en l'Europe durant vingt & deux années de ſon Regne.

Enrichie de pluſieurs obſeruations qui tiennent lieu de Commentaires.

DIVISEE EN VNZE LIVRES.

BIBLIOTECA REAL ROMA
Bibliotheca Coll. Rom. de Legat
Loer Soc. Jesu

A PARIS,
Chez P. METTAYER, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy.
ET
La veufue M. GVILLEMOT & S. THIBOVST, au Palais en la gallerie des Priſonniers.

M. DC. XX.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

AV ROY.

IRE,

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

Les eaux retournent d'où elles viennent, & cet ouurage remonte à sa source, comme vostre par les droicts de sa naissance, & ceux de ma seruitude. On dira que ie ne le presente pas à son temps, car les liures sont importuns parmy les armes, mais les Histoires des grands Rois sont tousiours de saison, & ceste-cy croit que vous ayant contenté en la paix, elle aura l'honneur de vous entretenir en la guerre. Vous y verrés les aduantages que le Ciel, vos vertus, & vostre fortune vous ont donné sur le regne d'vn Prince qui a esté des plus puissans, plus sages & plus redoutés de ceste Monarchie, auquel on donne l'honneur d'auoir mis les Rois de France hors de Page, *& d'vne telle vigilance qu'il ne s'est iamais endormi que comme Hercule, la masse en main, tousiours en estat de faire des coups d'Estat. Sa gloire ne cede qu'à la vostre, qui est si grande, si florissante & entiere, que la France fait auiourd'huy la loy à tout le monde, arme & desarme les Princes, donne & oste la paix comme il luy plaist, semble vn grand vaisseau duquel les autres suiuent la route, par ce qu'il est con-*

duit par vn bon Pilote. Heureuſe d'auoir vn Prince ſi Grand *que rien ne l'egale, ſi* Bon *qu'on ne le peut offencer, ſi* Vaillant *qu'on ne l'oſe attaquer, ſi* Sage *qu'on ne le ſçauroit tromper, ſi* Heureux *qu'il peut tout ce qu'il veut, ſi* Moderé *qu'il ne veut que ce qu'il doit, ſi* Iuſte *au departement des charges, qu'il ſçait mettre les plus forts à la rame, les plus ſages au timon: ſi* Preuoyant *qu'il ne s'abuſe point aux choſes qu'il faut craindre ou eſperer, & prefere ſagement les aſſeurées aux douteuſes. Admirable en ſa memoire, vif & prompt en ſes iugemens, inimitable en ſes reparties. infatigable en ſes exercices. Ie preuoy bien, SIRE, que vous deſtournerez voſtre attention de ce diſcours, les loüanges des autres vous entretiennẽt plus doucement que les voſtres: mais pour plaire à la Verité ie ſuis contraint d'importuner voſtre humeur, & dire que la France eſt tant obligee à voz glorieux labeurs, qu'encores que tout le mõde fuſt à elle, il luy ſembleroit d'eſtre peu pour eſtre à vous. Tous les Mercures des Grecs eſtoient iettés ſur le viſage d'Alcibiades, tous les portraicts des grands Roys ſe formeront ſur celuy du grand Henry. Les Rois ſont les Paſteurs des peuples, Pan n'eſt paré que de la deſpoüille du Linx, Hyerogliphe de vigilance & de diligence. Il n'y a rien ſi ſecret que voſtre œil ne perce, rien tant eſloigné qu'il ne penetre. Vous tirés en vn inſtant la face du monde & l'eſtat de tous ſes affaires, rien ne branle en voſtre Eſtat, que vous n'aſſeuriez incontinent, l'vn de voz yeux comme l'vne des pointes du compas, demeure touſiours ferme dans le centre du repos de la Chreſtienté, cependant que l'autre fait le tour de la circonference pour aduiſer ce qui la peut troubler. Elle s'eſtonne de ce grand & terrible appa-*

reil d'hommes, d'armes, de canons, d'or, & de fer. Vn grand Roy ne se peut remuer petitement, & la gloire du dessein n'est pas tant considerée par la puissance de vos forces & par l'heureux succés de tout ce que vous auez entrepris, comme par la grandeur de vostre courage, qui void au dessous de soy tous les autres, & auquel, cõme à l'Aigle, il n'y a air qui soit impenetrable. Et bien que le secret soit le sceau de vos desseins, que ceste puissante armée soit comme la flesche entre les mains de l'Archer, qui ne sçait où elle donnera, & luy seul sçait où il vise, si faut-il iuger de ce que vous ferez par ce que vous auez faict, & croire que iamais Prince n'entendit mieux que vous la science d'acquerir & de conseruer, de commencer & d'acheuer, *Que ce que vous ne ferez, il ne faut attendre qu'vn autre le fasse, & que vos armes ne se promettent plus glorieux triomphe que l'accroissement de la gloire de Dieu, que vous auez inuoqué sur vostre dessein & la felicité de vostre Couronne, pour laquelle vous auez si heureusement couru & si miraculeusement surmonté tant de perils. La paix, qui est la fin, comme la guerre le milieu des pensées d'vn grand Prince, sera le couronnement de vos intentions, & le fruict de vostre voyage. Les trophées que vous en rapporterez adiousteront des tiltres augustes à vos inscriptions, de belles lignes à vos Eloges, de riches discours à vos Histoires, & augmenteront l'estime de celle-cy qui sera telle qu'il vous plaira, car vostre iugement est la marque du prix & le charactere du merite. Les choses ne sont considerées en ceste Cour, si vostre parole ne les approuue & vostre liberalité n'en confirme l'approbation. On m'a voulu donner autrefois quelque bonne opinion de ma plume, & qu'elle pourroit acquerir du credit enuers la posterité, ie*

n'ay commencé d'en penſer quelque choſe, ſinon depuis que ces paroles ont eſté authoriſees de vos bien-faicts, d'autant plus chers qu'ils ſont venus ſans importunité de voſtre royale bonté, & d'vne main qui ſçait donner & non ietter, qui cognoiſt ceux qui en demandant ne meritent qu'on leur donne, & ceux auſquels il faut donner encore qu'ils ne demandent. Iamais, SIRE, le Ciel ne vous ſera auare des graces qu'il vous a promiſes, puiſque vous eſtes ſi liberal de celles que vous ne deuez à perſonne, il vous donnera autant de gloire entre les Anges, que vous auez de reputation pardeſſus les Roys, & l'Europe ne ſera qu'vne partie de voſtre Empire, s'il conſidere vos merites & agrée les ſouhaits

A Paris ce premier iour de May,
mil ſix cens dix.

DE MATTHIEV.

ADVERTISSEMENT.

ENCORES que tous les liures qui sont presentez au Roy, ne sortent pas de ces excellentes plumes qui se sont animées soubs son regne, pour porter l'eloquence Françoise au plus haut point de la gloire, non plus que toutes les statuës qui estoiẽt dediées à Apollon en Crete, Rhodes, Cypre, n'estoient pas de la main de Zeuxis, ou de Phidias, ny le vin qui s'offroit à Iupiter en ses sacrifices, n'estoit pas tousiours ny de la coupe ny du cru de la vigne qu'il desiroit: Ceste Histoire toutesfois en ne faisant que naistre a merité la faueur de son iugement, & des plus grands de sa Cour, qui ont pris plaisir de voir comme en vn Astrolabe les hauteurs & les raualemens de ceux qui sont en terre, ce que le Soleil est au Ciel. C'est le retranchement où elle se iette contre tant de sortes d'attaques dont elle est menacée, car les esprits ne se plaisent à toutes sortes d'escrits, comme les Astres ne se paissent de toutes sortes de vapeurs.

Les plus difficiles à seruir se cabreront contre elle, & me semble que i'entends ces mots sortir de leur bouche ou de leurs pensées: Pourquoy l'Histoire de Louys XI. plustost que d'vn autre ? nous en peut-on donner vne meilleure & plus asseurée que celle de Philippes de Commines? A tous ces traicts elle n'a qu'vne repartie.

Si ie ne suis au gré de tous
Vn grand labeur ne le peut estre,
Mais entre tant de diuers gouts
Il suffit d'estre au gouſt du maistre.

Ie n'ay pas cherché en cét ouurage la gloire de l'esprit, ie me suis contenté de celle de l'obeyssance. Ie l'ay faict

tel que le voila, parce que le Roy l'a voulu, son commandement porte ses raisons & arreste la curiosité de qui en voudra d'autres.

Ce grand Prince qui s'entretenoit & s'endormoit quelquesfois sur les actions de ce Roy, comme Alexandre sur celles d'Achille, & qui ne faisoit pas moins d'estat de Philippes de Commines, que l'Empereur Charles V. en a fait, voulut que ceste Histoire fut embellie & illustrée en la sorte que ie la presente, afin que comparée à la sienne, le iugement en fit la difference, & que des deux on formast vne viuãte image de ce qui peut seruir à la conduite d'vn Prince. L'esclat de la verité paroist de l'opposition de son contraire, & les ombrages rehaussent les viues couleurs. Les exemples ont plus de force que les preceptes. Les coüars instruisent les courageux, les menteurs font les veritables. Qui se destourne du vice rencontre la vertu. Ismenias mettoit ensemble les bons & les mauuais ioüeurs de fleustes, afin que la diuersité de leur jeu fust vne leçon pour imiter les vns & quitter les autres, & que la comparaison en fit la difference. Il n'y a rien de si difficile que de comparer les Princes ensemble, car s'il y a quelque accord en leur fortune il ne se trouue pas en leur vertu, s'ils sõt arriuez à mesme but, ce n'a pas esté par mesme chemin, & pour ce l'on dit qu'il faut cent ans pour faire naistre vn grand Prince & vn grand Capitaine. Louys a porté, & Henry porte encore le glorieux tiltre des plus augustes & Magnanimes Princes de leurs siecles, mais ils ne l'ont pas acquis par mesmes moyens, la difference a esté grande en leurs humeurs & en leur forme de regner.

Tous deux ont eu mesme origine, l'vn de la maison de Valois, l'autre de celle de Bourbon, deux branches de S. Louys. Il y a eu quelque conformité en leur premiere

miere fortune se trouuans tous deux esloignez de la Cour, tous deux instruits en la patience, en l'escole de la necessité. Le commencement de leur regne a eu quelque chose de semblable, car tous deux ont veu vne grande & puissante faction sousleuée contre eux sous deux specieux pretextes, l'vn du bien public, l'autre de la religion, tous deux ont esté en peine de chasser les ennemis estrangers, d'appaiser les domestiques, de rompre & separer les esprits, mais ce que l'vn a faict par la ruse & la force, l'autre l'a faict par la iustice des armes & la douceur de sa clemence. Tous deux ont eu peine à moderer les esprits qui se ressentoient encores de la licence des diuisions ciuiles, ont esprouué l'infidelité de leurs seruiteurs, se sont faicts craindre & redouter, mais l'vn a maintenu le respect de sa Majesté, par la crainte & par la seuerité, & l'autre par la prudence & la bien-veüillance. Le regne de l'vn a esté vne Mer d'orages & de tempestes, l'autre vn Ciel doux, clair, & serain. Louys de beaucoup fit peu, Henry de rien a faict merueilles. Louys se mit en des perils certains pour en retirer des fruicts douteux. Henry ne s'est trouué iamais en aucun lieu que victorieux & bien fortuné. Louys se mesloit de tout, vouloit voir & sçauoir tout. Henry est Prince à toutes heures, à toutes affaires. Louys craignoit la gresse de son peuple, Henry croit que la felicité des subjets est la gloire du Prince.

Louys XI. auoit des vertus royales, mais elles n'estoient pas toutes pures, sa prudence retenoit quelque chose de la finesse, sa iustice de la seuerité, sa vaillance de la temerité, sa clemence de la crainte, sa liberalité de la profusion, sa pieté de la dissimulation. Henry se plaist d'estre ce qu'il paroist, & de paroistre ce qu'il est, sage & preuoyant sans tromperie, iuste sans rigueur, coura-

geux ſans peur ny ſans imprudence, Debonnaire, Clement, Magnanime ſans puſillanimité, Liberal auec iugement, Religieux ſans hypocriſie.

Louys XI. meſpriſa les ſciences & les lettres, Henry les fauoriſe, choiſit les beaux eſprits pour en reſtablir les exercices, peuple les Colleges, & trauaille à faire refleurir ces celebres Athenes de France, l'Vniuerſité de Paris, la fille aiſnée des Roys, la Reyne des Academies de la Chreſtienté.

Louys a eſté blaſmé du peu de ſoing qu'il eut de la nourriture & inſtitution de ſon fils: Henry conſiderant combien il importe que les genereuſes inclinations de M. le Dauphin ſoient ſecondées d'vne bonne inſtitution, en a fié le ſoing à vn Seigneur qui abonde en prudence, generoſité, experience & fidelité pour la grandeur de ceſte charge. Il tient touſiours l'ame de ce Prince haute & eſleuée aux choſes dignes de ſa naiſſance & de ſon courage. La Frãce eſt obligée au Roy qui a ſceu ſi bien choiſir, l'election prouue la dignité de la perſonne choiſie, faict voir l'excellence du iugement de celuy qui l'a choiſi, & monſtre que le Ciel a conſpiré auec luy pour accorder ſi heureuſement deux aages ſi differends.

Louys ne permit à ſon fils de ſçauoir plus de deux mots de Latin. Henry veut que ce cher fils en ait autant de cognoiſſance qu'vn Prince en doit auoir. Il faict inſtituer ceſte premiere ieuneſſe aux bonnes lettres, par la diligence d'vn grand & excellent eſprit, lequel ſoigneuſement & dextrement luy monſtre ce qu'il faut ſçauoir & ce qu'il faut ignorer, luy donne pour leçon l'vniuers, pour compagnons d'eſtude les Empereurs & les Roys, pour tableau l'image de la gloire, pour Philoſophie la cognoiſſance des humeurs & des meurs, & l'entretenant doucement dans les varietez de l'Hiſtoire, qui eſt le ſeul

liure des Roys, forme son esprit à vne science qui doit plus paroistre par l'action que par le discours : car comme luy mesme dit.

Sans espouser les arts, ny sans les ignorer,
C'est estre assez sçauant que de les honnorer.

Louys a eu plus de soing que ses predecesseurs de fortifier sa frontiere & ses forteresses. Henry faict de grands ouurages à la decoration des maisons royales, & pour la commodité de ses peuples, rend ses forteresses inexpugnables, & a tiré ses affaires des outrages & violences de la necessité.

Louys a eu l'inconstance en ses resolutions, & les a quelquefois empiré par le changement. Henry aux grandes affaires ne dit rien qu'il ne face, & ne faict rien sans y auoir pensé, inuoquant Dieu sur ses pensées. Ce qui se forme en son esprit y demeure ferme. Il y adiouste tant de preuoyance qu'il rompt toutes sortes d'empeschements, tant de puissance que rien ne luy est impossible.

Louys aymoit mieux pays ruiné que perdu, Henry donné du Ciel pour le bien general de la terre, a sauué, enrichy & conserué les villes que par la iustice de ses armes il pouuoit destruire, piller, & perdre.

Louys n'a iamais laissé offenses impunies, Henry n'a rien perdu de sa memoire que les iniures. Louys se plaisoit d'abbattre les testes des Princes & des espics qui paroissoient sur les autres, le torrent de sa iustice a souuent emporté l'innocent auec le coulpable. Henry a si bien vsé de sa clemence enuers les plus grands ennemis, que si la iustice de Dieu luy en demandoit le nombre il le luy rendroit par conte. Louys laissa la France si foible, si ruinée & abbatuë qu'il ne luy restoit que la langue pour se plaindre. Henry a chassé l'indigence, l'oy-

siueté, & la pauureté de France & la neceſſité de ſes affaires, & pour conclurre le paralelle, il n'y a nation qui ne reuere le nom, n'admire la fortune, n'eſleue les vertus, n'enuie les triomphes, ne chante ou pleure les victoires, n'ayme la domination, ne craigne & ne redoute la puiſſance de ce grand & incomparable Prince.

Ceſte hiſtoire monſtre au vray quelle eſt la diuerſité des deux portraicts, & donne au Roy vn contentement incroyable, de voir que le regne d'vn grand Roy puiſſant, redouté & ſage, ne peut entrer en cõparaiſon auec le ſien, par la difference qu'il a mis en l'ordre de ſes finances, au nombre de ſes forces, en la force de ſes armes, aux fortifications des frontieres, en la ſtructure de ſes grands ouurages, au reſtabliſſement de la ſeureté & felicité publique, & en la police generale du Royaume.

Quant à l'autre obiection que i'ay fait, choſe faite, il eſt vray que Philippes de Commines a rapporté ſi exactement & ſi iudicieuſement la vie de ce Prince, que ſi Statius qui a eſcrit la vie d'Achille apres Homere, ne ſouſtenoit mon deſſein par ſon exemple, ie me ſentirois conuaincu d'imprudence & de preſomption.

Quanquam acta viri multùm inclyta cantu
Mœonio, ſed plura vacant, nos ire per omnem
Si amor eſt, heroa velis, Sciroque latentem
Dulichia proferre tuba, nec in Hectore tracto
Siſtere, ſed tota iuuenem deducere Troia.

Le iugement ſera la poudre de depart qui rẽdra chaſque choſe à ſon element, & monſtrera que comme il n'a pas tellement moiſſonné ceſte campagne qu'il n'y ait laiſſé quelques eſpics à recueillir, auſſi ne penſe-ie pas auoir dit ſi entieremẽt & nettement toutes choſes apres luy, qu'il n'y en ayt encores pour exercer les autres apres moy. Le veneur eſt loüé pour chaſſer & pour prendre,

mais il n'eſt pas blaſmé pour n'auoir tout pris. Il faut ceder quelque choſe au iugement, à la curioſité & à la diligence des autres. Celuy-là n'enſeigne pas bien qui enſeigne tout. Vn autre eſprit trouuera encores dequoy ſe ſgayer en ceſte belle & ample campagne de la vie de ce Prince.

I'aduoüe d'auoir tiré de Philippes de Commines les principales pieces de ce baſtiment, mais l'ordre, la taille, l'architecture, les ornemens ſont de moy. Il n'a peu parler de propre ſcience des affaires de Louys XI. que depuis l'an 1472. qu'il quitta le Duc de Bourgongne pour le ſeruir, & ceſte Hiſtoire parle de l'enfance de ce Prince, de ſa retraitte en Flandres, & de tout ce qui eſt aduenu de memorable par tout le monde durant vingt trois années de ſon regne, & outre pluſieurs Manuſcrits, i'ay veu les Hiſtoires eſtrangeres des choſes de ce temps-là.

Les dix liures ſont eſtendus ſur tout ce qui eſt de ſa vie, & l'onzieſme ſur les obſeruations de ce qui ſe faiſoit en ce temps-là, & de ce qui ſe fait maintenant, pour mõſtrer que Louys a eſté autant inferieur en merite à Henry, comme on l'a eſtimé ſuperieur aux autres Roys.

Si toutes choſes n'y ont eſté conſiderées exactement & curieuſement, ſi en pluſieurs endroits on y trouue des manquemens, il ſuffit de dire que l'ouurage a eſté faict à la ſuitte de la Cour & imprimé en mon abſence: au partir de là les eſprits ne doiuent pas eſtre plus mal-ayſés à contenter que les Dieux des anciens, qui n'auoit du laict leur donnoit de l'eau, & qui ne trouuoit du vin leur offroit du laict, du ſel pour de l'encens, des feüilles & des fleurs pour des fruits, & des fruicts pour des animaux. Qui donne ce qu'il peut & faict ce qu'il ſçait, n'eſt tenu à dauantage. Ceux qui ne ſe contentent de ce qui ſemble bien, ſe mettent en peine de chercher mieux. Quoy

qu'il en aduienne toutes ces defaueurs ne me peuuent ny lasser ny rebuter. On ne laisse de semer & de cultiuer sa terre pour les moissons infertiles & les mauuaises saisons. Qui ne peut contenter tout le monde se doit euertuer à se contenter soy mesme.

ELOGE
DE
LOVYS XI. ROY DE FRANCE.

LOVYS de Valois seul semblable à soy mesme & dissemblable à tous les autres Roys, nasquit à Bourges, fut presenté au Bapteſme par Iean Duc d'Alençon, passa son enfance dans les ruynes & miseres de la Frãce, & les plus sensibles afflictions de son pere, auquel ne restoit que quelque piece de la Couronne.

A vnze ans les grands du Royaume abusans de l'innocence de ce premier aage pour couurir leur mescontentement & ambition, le firent chef d'vne faction si iniuste, desnaturée & odieuse aux François, qu'elle fut incõtinent abandonnée par ceux mesmes qui en estoient les autheurs, & ne dura que neuf mois.

A quatorze ans il fut marié à la Princesse d'Escosse, à quinze general de l'armée Royale en Normandie & Lãguedoc, à vingt & vn il mit en alarme l'Allemagne, prit Mombeliart, assiegea Basle, rompit six mille Suisses, courut toute l'Alsace. Les lauriers de ce triomphe furent

tous couuerts de sang, & tost apres de larmes par la mort de la Princesse d'Escosse sa femme.

La difficulté qu'il sentit à soufmettre ses ieunes & ardentes humeurs au temperament de la raison, & ses volontés à celle de son pere, l'esloigna de la Cour, l'entretint quelques années en Dauphiné où il espousa Charlotte de Sauoye, & fit la guerre au Duc de Sauoye son beau-pere, attirant à son seruice les vns par promesses, les autres par faueur & presens, mais le plus grand nombre par la rigueur & la seuerité, accablant ses subiets du Dauphiné de charges inconnuës, de sorte que le ciment de ses desseins n'estoit trempé que dans le sang, la sueur & les larmes.

Le Roy qui n'estoit insensible aux plaintes, & pleuroit par les larmes de ses peuples, monstre qu'il ayme mieux son Estat que son fils, vient en Dauphiné & au premier esclair de ses yeux dissipe les desseins de ceux qui vouloient troubler l'ordre de la nature & les loix du Royaume.

Louys aymant mieux se fier aux ennemis de sa maison qu'à la bonté de son pere, se retire à Bruxelles vers le Duc Philippes, où il vescut six années auec Charlotte de Sauoye sa femme, & y receut la premiere benediction de son mariage par la naissance de son fils Ioachim de Valoys, qui mourut incontinent. Tout ce temps luy fit vne leçon de patience, contraint faire de necessité vertu, apprenant d'estre sage en la prosperité & constant en l'aduersité.

A la fin Charles luy fit place, & luy laissa le Royaume tout vny soubs l'obeïssance d'vn seul, les Anglois en estans chassez & ne leur restants de la piece entiere que Calais. Toutes les forces de ceste puissante maison de Bourgongne l'accompagnerent iusques à ce qu'il eut la

Couronne sur la teste laquelle il prit à Rheims. Paris le receut comme triomphant, & toute la France sembloit renaistre soubs l'Orient de ceſt Astre.

Le mespris des Princes du sang, le changement des offices, la seuerité des recherches du passé, l'oppression du peuple, furent cause de la ligue qui se forma contre luy entre le Duc de Berry son frere, & les Ducs de Bourgongne, de Bretagne, de Calabre, de Bourbon & les plus grands du Royaume. Puissante & fameuse faction qui abusa les simples, mit en rage les meschants, & les gens de bien en desespoir.

Le mauuais succés de la bataille de Montlehery n'eut le pouuoir d'affoiblir la constance & la fidelité des peuples. Paris, dont les mouuemens ont touſiours esbranlé le reste de la France, tint ferme, & ce grand orage se vint fondre & dissiper deuant ses murailles. Les plus grandes villes du Royaume capitales des Prouinces demeurerent en leur deuoir, & les interests particuliers estans contentés, la poursuitte du bien public fut arrestée.

Ces fleſches desliées & separées, Louys a moyen de les rompre. Le Duc de Normandie est contraint de quitter Roüen, le Duc de Bretagne euite ce foudre en s'humiliant. Le Duc de Bourgongne se void bien empesché dans les mutineries de ses peuples, qui desireux des nouueautés & du changement, aymoient plus le Comte de Charolois que le Duc de Bourgongne.

Louys pour luy rendre la pareille allume le feu dans ses Estats, soustient ceux du Liege, & neantmoins faict semblant de ne desirer que l'obseruation du traitté de Conflãs. Par trop de confiance & de son esprit & de ses forces, il s'engagea imprudemment en la ville de Peronne, dont le chasteau fut en apparence sa demeure, & en effect

effect sa prison, se void contraint de s'armer contre ses amis, & de receuoir la loy de celuy auquel il la pensoit donner.

L'assemblée des Estats de Tours, iuge de l'iniure de ses promesses, & ne peut consentir que la Normandie, l'vne des plus belles fleurs de la Couronne de France, en soit separée, declare la guerre au Duc de Bourgõgne. Le Roy prend la ville de S. Quentin, puis Amiens; & voyant que le Duc de Bourgongne en la desolation de ses affaires, estoit pressé de donner sa fille en mariage au Duc de Guyenne, il ne prend pas en ceste prosperité tout le vent qui s'offre à sa nauigation, se contente d'auoir estonné son ennemy, & luy accorde vne trefue, sous laquelle il vit comme du bord du riuage, ceste cruelle tempeste d'Angleterre qui emporta la maison de Lanclastre, laquelle il fauorisoit, & asseura le sceptre en celle d'Yorch, soustenuë & secouruë par le Duc de Bourgongne.

La mort du Duc de Guyenne rompit la trefue & les esperances de la paix, & mit sur la greue du mespris & du desespoir, tous ceux qui auoient suiuy sa fortune, lesquels furent reduits en telles miseres, que les plus miserables en oyants le discours y trouuoient de la cõsolation & de l'estonnement. Plusieurs familles en furent abbatuës, & la riche & illustre maison d'Armagnac, se vit remplie d'estranges tragedies & reuolutions.

La guerre furieusement inhumaine recommença, & le Duc de Bourgongne s'arma pour venger ceste mort sur les innocens. La ville de Nesle vit des monceaux de morts par ses ruës, & des ruisseaux de sang dans ses temples. Beauuais arresta le torrent de ceste furie, & le destourna sur la Normandie.

Le Duc de Bourgongne, quoy qu'il fut manié par autre sens que par le sien, considerant le peril où il se trou-

uoit, se mit du costé du plus fort, & voyant le Roy à Angers auec vne armée de cinquante mille hommes, luy vint demander sa paix. Le Roy de Sicile fut despoüillé de ses pays d'Anjou, contrainct de se retirer en Prouence auec le regret de suruiure à son fils le Duc Iean de Calabre & de Lorraine, & à Nicolas Marquis du Pont son petit fils. Il representoit l'estat de son aage & de sa maison, en la deuise qu'il portoit d'vne vieille souche qui n'auoit plus qu'vn verd sion, pour la faire viure, c'estoit René Duc de Lorraine fils de Yolande d'Anjou sa fille. Le Cõestable qui auoit voulu partir son cœur en deux pour nourrir & fomenter la guerre, mit le Duc de Bourgongne en fureur & le Roy en ombrage contre luy, & ayant perdu le chemin de la moderation & de la prudence, reuint trouuer le Roy par celuy de l'orgueil & de la deffiance, ne se voulant presenter à sa Majesté, qu'armé, ny parler à elle qu'à trauers vne barriere, & sur vne chaussée toute bordée de gens de guerre.

Le Duc de Bourgongne ne pouuant viure en l'oysiueté de ceste trefue, cherche de l'exercice en Allemagne, passa à Trier, propose de changer sa Couronne de Duc en celle de Roy, s'offence contre l'Empereur de ce refus, assiege Nuz, & voyant que tout le trouble qu'il auoit en ses affaires ne venoit que du Roy, il fait que le Roy d'Angleterre passe la mer pour renouueller les querelles de ses predecesseurs, & faire vne funeste cendrée de toute la France. Mais Louys destourne cet orage & faict vn pont d'or à ce Roy pour repasser la mer, & le renuoye aussi content de la paix qu'il estoit venu resolu à la guerre. L'honneur en demeura au Roy qui en eut le profit, & qui par sa preuoyance rompit les grands desseins qui pousloient sous la faueur de ceste armée, & quoy qu'ils eussent diuers pretextes comme diuerses branches d'vn

meſme tronc de ſedition & d'ambition, ils eſtoient tous dangereux, toutes les eſpeces de cét Aconit eſtants mortelles.

Le Duc de Bourgongne fut contraint d'accepter la paix du Roy, auquel il auoit denoncé la guerre. Le tiſon qui entretenoit le feu de la diſcorde fut eſteint, & ceſte teſte d'où ſortoient les vents qui faiſoient touſiours trẽbler le repos de la France, fut abbatuë en la place de Greue.

Le Duc de Bourgongne pour vanger vne iniure bien legere du Comte de Romond, entreprend vne grande guerre contre les Suiſſes, qui par la malheureuſe iſſuë de trois batailles luy firent perdre ſon bagage à Grãſſon, ſa reputation, ſes forces & ſes eſperances, à Morat, & à Nancy ſa vie & vne partie de ſes Eſtats. Le fruit de ceſte guerre fut au Roy, qui auoit fauoriſé & ſouſtenu le Duc de Lorraine contre les grands deſſeins de ce cõquerant. Il ſe ſaiſit des deux Bourgongnes & d'vne partie de l'Artois, & euſt contraint l'Archeduc Maximilian de quitter les pays bas & de mener la Princeſſe ſa femme en Allemagne auec le repentir de ſon mariage, ſi la bataille de Guinegaſte n'euſt troublé la face des affaires & n'euſt changé les deſſeins de la guerre en des reſolutiõs de paix, laquelle fut confirmée par le mariage de Charles Dauphin de France auec Marguerite d'Auſtriche.

La vieilleſſe qui ne vient iamais ſeule, ne permet plus au Roy d'entreprendre des longues & difficiles conqueſtes, & l'oblige à penſer aux moyens de laiſſer à ſon fils ſa Couronne paiſible comme elle eſt riche, puiſſante & plus aſſeuree qu'il ne la reçeut de ſon pere, l'ayant embelly de pluſieurs beaux fleurons, Bourgongne, Anjou, Bar, Prouence, & du recouurement des villes de Picardie & de quelques autres en Artois.

Preſſé des ennuys de l'eſprit autant que des langueurs du corps, & reduit en vne condition plus deplorable que deplorée où il ne pouuoit viure & ne vouloit mourir, il luitta quatre ans entiers contre les efforts d'vne incurable maladie, & repouſſé par d'eſtranges moyens, les approches de la mort, pour retenir la vie, qui n'eſtoit que trop longue pour ſes malheurs & maladies, comme elle n'auoit eſté que trop courte pour ſes deſſeins & ſes eſperances. Il fut contraint de ſe rendre à diſcretion le penultieſme d'Aouſt 1483. le xxij. an de ſon regne & le lx. de ſon aage. Il n'emporta de la place qu'il quittoit que le ſuperbe tiltre d'auoir mis les Roys de France hors de page, capables de ſeigneurier non vn Royaume ſeulemẽt, mais tout le monde. Il fut enterré à Noſtre-Dame de Clery, ayant obtenu du Pape Sixte IIII. vne excommunication contre ceux qui voudroient mettre ſon corps ailleurs qu'en la ſepulture qu'il y auoit fait baſtir pour luy, & M. Charlotte de Sauoye ſa femme. Il viſitoit ſouuent ceſte derniere demeure, & ſy couchoit quelquefois affin que par la meditatiõ de la mort il deſcendit tout viuant au ſepulchre.

Le Chariot triomphant des proſperités de ſa vie fut tiré par la prudence, la iuſtice, la liberalité, la reputation. La prudence le rendit victorieux de ſes ennemis, iuge du different des Couronnes de Caſtille & de Nauarre, Protecteur de la liberté des Republiques d'Italie, Arbitre de la paix entre Rome & Florence, & puis entre Rome & Veniſe, adiouſta la Comté de Prouence à la Couronne, entretint de chimeres & deſſeins impoſſibles, l'ambition de ſes ennemis. La iuſtice touſiours en ardeur pour ſon extreme ſeuerité luy a mis plus ſouuent l'eſpée que la balance en main. Il en fit ſentir la rigueur de pluſieurs Grands, deſquels il commẽça les procés par l'execution,

La liberalité luy a ouuert les cœurs & les portes des villes qu'il n'a battu que par des pieces d'argent, a fait venir comme abeilles au son de l'airain plusieurs esprits qui s'esloignoient de luy, s'en est seruy pour obliger les Anglois à son amitié, les Suisses à son secours, les Bretons à son seruice. La reputation a tenu en son admiration toutes les puissances de l'Europe, l'a faict redouter des estrangers, craindre des subjets.

Les differences toutesfois entre la fortune publique & la priuée de ce Prince furent grandes. Les mal-heurs ont esté longuement en faueur parmy ses prosperitez: en son regne il fut Roy sage, heureux, & seuere, bon maistre & liberal, deffiant amy, cruel ennemy, terrible voisin. En sa maison mauuais fils, mauuais pere, mauuais mary. Il n'eust point d'enfans de Marguerite de Stuard sa premiere femme, & de Charlotte de Sauoye la seconde il eut Ioachim, Charles, François, Anne, & Ieanne.

IVGEMENT

D'VN PRINCE SVR LA VIE ET L'HISTOIRE DE LOVYS XI.

LA vie de Louys XI. a esté tant balottée parmy les iugemens des plus rares esprits, qu'à la verité il me sieroit mal d'y vouloir adiouster le mien, pensant ou d'augmenter la reputation de ce Roy, ou de loüer celuy qui de nouueau a mis son Histoire au dernier Ciel de la gloire.

Toutesfois puis que vous le desirez, & que le refus de ce qui est en nostre pouuoir attire le mespris de l'amitié, i'ayme mieux courir fortune de la correction, que d'estre tenu pour difficile & desdaigneux amy.

La naïfueté de Philippes de Commines, son bon sens, & la confidence estroicte de son maistre, sont cause que son liure a touſiours passé pour vne des meilleures pieces que nos Historiens ayent produite pour tableau de la memoire, lumiere de la Verité, & conduite de la vie humaine. Mais elle me semble pluſtoſt vn Me-

moire des actions de Louys XI. qu'vne Histoire parée de la douceur d'vn beau visage, embellie de iudicieuses obseruations vtiles à l'exemple, & reuestuë des pointes necessaires pour adiouster le contentement à l'erudition, & le profit à la curiosité.

CE GRAND HENRY NOSTRE GENEREVX ROY, iugeoit que ce langage estoit trop abbatu pour vn subiect si releué, & desiroit que ceste riche piece fust mieux mise en œuure. Ses Elections estoient autant de traicts remarquables pour cognoire la viuacité de son esprit & la solidité de son iugement.

Il l'a tesmoigné au choix de celuy qui a escrit son Histoire, & au commandement qu'il luy fit de recueillir celle de Louys XI. des Commentaires de Commines & de diuers autres endroicts peu cognus, voulant que ce bastiment eust toutes ses façons selon l'ordre & l'architecture de ce temps, & qu'en representant toutes les parties que ce Roy auoit tenu sur le theatre de la vie, on y fit monter aussi les Princes de son temps pour y voir leurs desseins & leurs interests.

Quand on me dist que le Roy son fils se plaisoit à ce liure, qu'il y trouuoit du goust, & de l'entretien, & proposoit de mettre en Latin les principales Maximes, deux choses vindrent tout à coup en ma pensée: La premiere, que les lettres sont en la bonté du naturel des Roys, & qu'il se remarque en la ieunesse de ce Prince tãt de curiosité de sçauoir beaucoup, que sans doute l'aage ayant donné le iugement à la science, il ne peut estre qu'infiniment bon aux bons, grand iusticier pour punir les meschants, & grand Prince pour regir la Monarchie que Dieu a mise en ses mains. La seconde, qu'en cét estude l'intention du feu Roy estoit satisfaicte, n'ayant desiré

tant

tant d'enrichiſſement en ceſte Hiſtoire, que pour en vn ſeul liure en faire voir pluſieurs à ce Prince.

Car outre tant de grandes & memorables occurrences repreſentées auec ordre, elegance, & Verité, on trouue en ces belles & riches bordures des remarques peu communes de ce que le monde produit de grand, l'experience de neceſſaire, la Fortune d'eſtrange.

En vn mot l'Hiſtoriographe a ſurpaſſé le ſubiect qu'il auoit à eſcrire, ayant renduë l'Hiſtoire d'vn Prince particulier vn Arcenac bien muny des Maximes de tous les Eſtats du monde, dans lequel les Roys peuuent apprendre & prendre les armes qui ſeruent ou pour combattre tous les aſſauts que la Fortune a accouſtumé de donner aux grands Monarques, ou pour emporter auec la generoſité de leurs courages, ce que les deſtinées ont preparé pour trophée de leurs conqueſtes.

Ceſte Hiſtoire eſt la repreſentation de ces deux actions, en la contrarieté deſquelles conſiſte la conſeruation ou l'augmentation de toutes Dominations.

Louys XI. a eſté tres-excellent en celle-cy & en celle-là, & toutesfois ſa Prudence a plus combattu pour ſa gloire que ſes armes pour ſa valeur. Les actions de ſa vie monſtrent qu'il a eu plus grand ſoing de regner heureux que de bien viure, toutes ſes entrepriſes eſtãs conduites ſous l'apparence d'vne Pieté, à l'ombre de laquelle il faiſoit eſclatter tout ce qu'il tenoit iuſte s'il luy eſtoit profitable.

Ses plus proches attiſoient le feu des ſoubçons, deſquels il n'eſpargna le ſang pour en eſteindre les flammes.

Son peuple estoit le ioüet de ses desseins, & les plus grands de son Estat ne viuoient qu'en la crainte de sa mesfiance.

Au demesler des affaires où les armes auoient autant de part que l'artifice, l'incertitude en partageoit l'euenement plustost que la victoire.

Sa prudence n'estoit pas tousiours telle qu'il ne hazardast sa personne sous la bonne opinion de ses propres conseils, à des occasions où la bonne fortune luy a plus seruy que son iugement.

En ses traictez il se monstroit grandement aduisé, mais qui les voudra considerer par leurs effects, aduoüera le double dessein dans lequel il iettoit tous les fondemens de ses asseurances, & qu'ils n'estoient soustenus que sur l'esperance du changement de temps, portant aux yeux de sa consideration ceste mauuaise Maxime. Que la principale methode pour bien gouuerner vn Empire est de se preualoir de la diuision, sans que la crainte du serment gesnast la conscience pour l'obseruation de la Foy.

Sa ieuneſſe a esté mal-heureuse. Pour euiter la colere d'vn iuste pere, il fut contraint de chercher son asyle parmy ses ennemis plus recognus. Aussi tost que le tombeau eut enfermé celuy qui donnoit la vie à ses enuies, abandonnant sa volonté aux vengeances, ceste douce CLEMENCE, LA VERTV DES ROYS, ne trouua point de place parmy les passions de son ame.

Il ne pardonna mesmes à ceux qui l'ayans offensé du bec, ne luy pouuoient plus faire mal des aisles. Le cours de son regne a veu autant de guerres que d'années, lesquelles naissoient de son ambition plustost que de sa iustice.

La memoire de ses fautes attacha sur le front de sa vieillesse, vne perpetuelle apprehension de perdre son authorité. La vie de Charles son fils finit dans les desseins d'vne ardente ieunesse, & le sceptre passa en la personne de celuy que Louys auoit craint comme trop proche.

Louys n'eust pas si tost fermé l'œil pour l'accomplissement de ses iours, que son peuple ne l'ouurit pour voir celuy de sa liberté.

Ce qui est cause que l'on peut dire qu'il a regné en grand Roy, mais en mauuais Prince. Au contraire nostre GRAND HENRY, la valeur mesme, ayant toutes les vertus de Louys, son bon naturel en auoit esloigné les vices.

Pardonnant à tous il s'estoit rendu maistre de ceux, lesquels au mespris de sa succession legitime, vouloient disputer l'espée à la main ce que la Loy de Dieu & des hommes leur deuoit deffendre.

Ses armes n'ont iamais trouué de resistance, principalement lors que sa presence leur seruoit de guide. Ses conseils n'ont essayé aucun choc de la defaueur.

Sa Pieté sans ostentation n'auoit pour dessein que la Pieté mesme. Et s'il y auoit des manquements en l'estat de sa vie, ils tenoient plustost de l'humanité que de la malice. C'est pourquoy au contraire de Louys XI. les larmes, les souspirs, & les plaintes, ont accompagné la mort du GRAND HENRY par delà la mort mesme.

Et la vie bien heureuse de LOVYS XIII. fleurira autant d'années dans l'estenduë de ses Estats, que la passion d'vn tres-fidele subiect le doit desirer, & que le bon ordre estably par le Pere le fait esperer.

La mort de ce grand Roy, qui sera eternellement

desplorée, auoit esbranlé toutes les colonnes qui soustiennent l'Estat, mais ceste grande Royne les a affermies & asseurées en telle sorte, que par l'heureuse domination de sa Regence & la Prudence incomparable du Conseil qui l'assiste, la Pieté & la Iustice sont florissantes, l'integrité ordonne des Finances, la raison resout ce que l'authorité execute, & la constance maintient les resolutions. La Majesté d'vn si grand Roy en son aage, bien qu'il soit ieune, est tellement respectée que les desseins plus esleuez sont humiliez, les difficultez se changent en obeyssance, & les nuées au iour de ce grand Soleil, s'esclattent sans rauage, & se dissipent pour donner place à la serenité.

Voila le discours que vous desiriez. C'est le trauail d'vne apresdinée, ie le vous enuoye à condition que ce qui est faict sous le silence d'vne oysiueté peu iudicieuse des affaires de ce monde (puis que la conuersation en est la vraye escole) demeurera entre vos mains, seruant seulement de tesmoignage, combien ie cheris vostre priere, & que ie fais tant d'estime des escrits de ceste sorte, & attends auec tant de curiosité ceux que l'Autheur nous faict esperer, que pour en aduancer l'acheuement, ie luy accorde volontiers ce que depuis sept ans ie n'ay voulu donner à personne.

Chacun doit contribuer à ce grand & penible labeur, qui representera à la posterité vn tableau au naturel des glorieuses actions de nostre GRAND HENRY, lequel viuant en la souueraineté absoluë du plus inuincible Empire du monde, toutes les parties de son gouuernement se sont renduës tellement admirables qu'estant d'oresen-auant le Patron des

Roys, apres tant de bonnes fortunes, celle d'auoir rencontré vne bonne plume pour escrire les merueilles de son espée, est fort cõsiderable. Ceste Histoire comblera sa memoire de reputation, & de desir les cœurs des Roys & des Princes qui la liront d'atteindre où sa Prudence & sa Valeur l'ont fait paruenir.

LICEAT NOVA CONDERE FATA.

SOMMAIRE DV premier liure de l'Hiſtoire de Louys XI.

I. *Charles VII. exheredé par le Roy Charles VI. ſon pere à la perſuaſion d'Yſabeau de Bauiere ſa femme. Tableau des miſeres de la France par les diuiſions de la maiſon d'Orleans & de Bourgongne.*

II. *Naiſſance de Louys Dauphin de France fils de Charles VII. ſa nourriture & ſon mariage auec la Princeſſe d'Eſcoſſe.*

III. *Traitté d'Arras entre le Roy Charles VII. & le Duc Philippe de Bourgongne.*

IIII. *Reduction de la ville de Paris.*

V. *Premieres armes de Louys XI.*

VI. *Il eſt enleué à Loches. Trouble de la Praguerie.*

VII. *Le Duc de Bourgongne n'approuue ceſte eſmotion.*

VIII. *Le Roy Charles VII. armé contre ſon fils le Dauphin, prend S. Maixant & Niort.*

IX. *Eſtats aſſemblés à Clermont. Chacun deſire de ſe remettre aux bonnes graces du Roy.*

X. *Repentance du Dauphin & des Princes de ſon party.*

XI. *Le Roy Charles VII. pardonne à ſon fils, refuſe le pardon à ceux qui l'auoient deſbauché.*

XII. *Ordre nouueau en la maiſon du Dauphin.*

XIII. *Instruction que le Roy Charles luy donna.*

XIIII. *Siege de Pontoise l'Academie des exercices militaires. Prinse de Tartas.*

XV. *Prinse de Dieppe. Armée du Roy en Languedoc.*

XVI. *Montbeliard pris. Basle assiegé.*

XVII. *Suisses deffaits à l'Hospital de S. Jacques de Basle.*

XVIII. *Trefue entre la France & l'Angleterre.*

XIX. *Mort de Marguerite Stuard femme de Louys XI.*

XX. *Vie du Roy Charles VII. en l'oysiueté de la paix.*

XXI. *Louys XI. se retire au Dauphiné. Refusé de reuenir au mandement du Roy.*

XXII. *Passe en Flādres vers le Duc Philippes qui le loge à Gueneppe.*

XXIII. *Artifices de Louys XI.*

XXIIII. *Inimitié & contrarieté d'humeur entre Louys & le Comte de Charolois.*

XXV. *Naissance de Ioachim de Valois premier fils de Louys XI.*

XXVI. *Armée de Charles VII. Le Duc de Bourgongne en alarme.*

XXVII. *Naturel deffiant & soubçonneux de Charles VII.*

XXVIII. *Sa mort & recueil de ses principales actions.*

HISTOIRE

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE PREMIER.

I. Exheredatiõ de Charles Dauphin.

YSABEAV de Bauiere Princesse ambitieuse & habile femme, mais cruelle Mere, eust tant de pouuoir sur les volõtez & la foiblesse de l'esprit de Charles VI. son mary qu'il exhereda le Dauphin son fils, & donna la couronne de France à Henry V. Roy d'Angleterre son gendre, par traicté fait à Troye le 21. de May 1420. Ceste declaration publiee à la Table de Marbre, fut suiuie d'vne autre au Conseil du Roy, qui promettoit au Duc de Bourgongne d'vser de toutes les seueritez de sa Iustice contre le Dauphin, pour le punir du meurtre du Duc Iean, tué à Monstreau.

« La prudence humaine se trompe aux choses où elle pese d'auoir bien pourueu, le Roy Charles V. auoit desiré que son fils rechercha quelque alliãce en Allemagne pour se fortifier cõtre les Anglois. Il epousa Ysabeau fille d'Estienne Duc de Bauiere, laquelle en se despitant contre la nature, se banda contre Charles son fils pour transporter aux estrangers la Couronne.

Meurtre qui faisant de toute la France vn autel à Mars, luy a donné pour victimes, non des spectres prodigieux de vices, mais vn nombre infiny de braues hommes digne d'vn plus heureux siecle & d'vne meilleure fin. Qui n'en sçait l'Histoire ne peut bien entendre celle des guerres qu'il a causé entre les Roys de France & la Maison de Bourgogne; ny de ces tragiques effects de haine & d'inimitié, qui ont duré tout le regne de Louys XI. En

voicy le vray tableau.

Charles VI. [b] pour l'infirmité & foiblesse de son esprit se laissoit gouuerner par Loys Duc d'Orleans son frere, qu'il aimoit vniquement. Philippe Duc de Bourgongne, Oncle paternel du Roy, deuint jaloux & puis ennemi de ceste grande auctorité, & l'inimitié euſt des racines si profondes, qu'elle ne mourut auec luy, car Iean son fils en fut heritier, & iura la ruine de la maison d'Orleans.

Desuoyement de l'esprit de Charles VI.

Les deux partis sont formés, & les chefs descouurent leurs cœurs par leurs deuises. Le mot de celle du Duc d'Orleans estoit, IE L'ENVIE, auec vn baston espineux & noüeux, Le corps de celle du Duc de Bourgongne auoit vn rabot ou planon, auec ce mot, IE LE TIENS: l'vn monstroit comme il vouloit maintenir son auctorité, & l'autre de quelle façon il la pensoit abattre. Le dessein du Duc de Bourgongne reussit, mais au malheur & de luy & de sa maison. Il le fonda dedans les menees des villes, & principalement de Paris, ostant toute la creance [c] & la bienueillance que le Duc d'Orleans y auoit, taschant de le mettre mal dans les paroles, & pirement dans les affections du peuple, qui d'ailleurs estoit irrité contre luy pour quelques nouueaux subsides qu'il auoit estably.

Faction des Orleanois & Bourguignons.

Le premier effect de ceste cruelle inimitié, fut qu'apres plusieurs emotions dedans & dehors Paris, & lors que l'on pensoit les esprits moins vlcerez, le Duc d'Orleans reuenant de l'Hostel de la Royne qui estoit en couche, & ayant passé aupres d'elle la soiree du 20. Nouembre 1407. tomba entre les mains de dixhuict assassins qui le massacrerent.

Mort du Duc Charles d'Orleans.

[b] Charles VI. estant parti de la ville du Mãs au mois de Iuillet, en la plus extreme chaleur du iour & de la saison la teste affublee d'vn gros chapperon de vermeille escarlatte, rencontra vn homme teste & pieds nuds, vestu d'vne cotte de bureau blãc à l'entree de la foreſt du Mans, qui arrestant son cheual par les resnes luy dit, *Roy ne cheuauche plus auant, car tu es trahy.* Ceste parole en vne ame desia affoiblie d'ennuy, de veilles, & d'inquietudes, & de deffiance, luy tourne le cerueau & le porte à la phrenesie. Que de miseres donna ceste pauure teste à tout le corps de la France?

[c] La creance & la confiance que l'on a en vn homme de commandemẽt, est le principal appuy de son auctorité, car de là sort l'amitié & bienueillance du peuple, qui est aux bõs vn bouclier, & fort rempart à l'encontre des enuieux & meschants.

Ce fut vn spectacle plein de pitié de voir le lendemain autour de ce pauure Roy malade, la vefue[d] & les trois fils, assistez de trois Princes du sang implorer sa Iustice. On recherche le crime, on ne trouue point les criminels. L'inimitié du Bourguignon est vn grand indice, que ce soit vn coup de sa vengeance. Les yeux s'arrestẽt sur les siens, que la conscience luy faict baisser. Il tire à part le Roy de Sicile & le Duc de Berry, & aduoüe le faict, sort luy sixiesme de Paris, & en grande diligence gaigne son pays de Flandres, tellement que les soupçons se changerent en preuue asseuree.

Le Duc de Bourgõgne fuit en Flandres.

Peu de temps apres il reuient[e] auec vne puissãte armee. Ceux qui le vouloiẽt condamner furẽt encore contraincts de rechercher son amitié. Paris le reçoit comme le Demon gardien de ses murailles. Il soustient publiquement qu'il a faict mourir le Duc d'Orleans pour affranchir l'Estat de ses oppressions. Vn Docteur de Sorbonne entrepriſt de le iustifier deuant le conseil du Roy, auec tant d'impudence & de flatterie, qu'il sembloit le vouloir canoniser mesme auant sa mort.

Reuiẽt à Paris.

Iehã Petit Docteur en Theologie le iustifie.

Cela fut suiui d'vn accord, par lequel le Duc de Bourgongne pour toute reparation demanda pardon au Roy à genoux. La Royne, le Dauphin, les Roys de Sicile & de Nauarre, le Duc de Berry firent la mesme requeste pour luy, en la presence des enfans du Duc d'Orleans fondants en larmes & plorans à gros sanglots, de voir le sang de leurs peres mis en compromis, & eux contraincts d'oublier vn iniure si sensible.

Le Roy luy pardonne.

La France neantmoins demeura touſiours partie en ces deux factions des Orleãnois & des Bour-

[d] Valentine de Milan vefue du Duc d'Orleans, Charles, Philippe, & Iean, ſes enfans, Yſabeau de France fille du Roy mariee à Charles, fils aiſné du Duc d'Orleans, les Roys de Sicile & de Nauarre, les Ducs de Berry & de Bourbon demandent iuſtice du maſſacre.

[e] Le Duc de Bourgongne reuenant en France auec vne grande armee, faiſoit porter en vn tableau deux lances en trauers, l'vne auec le fer eſmoulu pour la guerre, l'autre auec le roquet pour le tournoy, comme donnant le choix, ou de guerre, ou de paix.

[f] La flatterie donne aux hommes mortels des honneurs qui ne leur appartiẽnẽt point. Tertullien reproche aux Payẽs le meſonge & la flatterie qui les portoit à declarer dieux des hommes viuans, & Tacite dit, *Deũm honor Principi nõ ante habetur quam agere inter homines deſierit.* TAC. ANN. lib. 15.

guignons. L'vne prend sa faueur & son auctorité des ruines & de la disgrace de l'autre. Le Duc de Bourgongne a le souuerain gouuernement des affaires, & contrainct ceux de la maison d'Orleãs, de faire vne ligue offensiue & deffensiue contre celle de Bourgõgne[g]. Le nom fut des Armagnacs, la marque, l'escharpe blanche: la cause, la liberté du Roy qui estoit en captiuité soubs la Loy des volontez du Duc de Bourgongne: & affin que le different se terminast auec moins de peril, de pertes d'hommes & de temps, Charles Duc d'Orleãs enuoye vn Cartel au Duc de Bourgongne pour se battre en duel, & auoir raison de la mort de son pere. Le Duc de Bourgongne qui auoit attiré la Royne à son party, n'eust pas beaucoup de peine à faire croire au Roy que le dessein de la maison d'Orleans n'estoit qu'ambition & rebellion, & luy fit trouuer bõ de demander secours à Henry IIII. Roy d'Angleterre.

Ligue des Armagnacs.

Deffi enuoyé au Duc de Bourgõgne.

Le Dauphin estant en aage de pouuoir iuger des intentions des vns & des autres, reconnut que l'interest de la maison d'Orleans estoit celuy de la Couronne, & que l'ambition du Duc de Bourgongne son beau pere[h], estoit la premiere cause du trouble, c'est pourquoy il entreprend de rompre ses desseings, & de faire la Paix. Son ame fut saisie de ces bonnes pensees au siege de Bourges, car comme on luy vint dire qu'en vne sortie, que les assiegez auoient faict, quelques vns de ses seruiteurs y estoient demeurez, & que les soldats mouroient des eaux empoisonnees, Il dit au Roy son pere, & au Duc de Bourgongne, *Que ceste guerre duroit trop, & qu'il y mettroit vne fin.* Iean de France

Le Dauphin contre le beau-pere.

g Ligue des Orleannois à Gyen, le 10. de Mars 1410. Les Chefs estoient Charles Duc d'Orleans & ses freres, Ieã Duc de Berry, Louys Duc de Bourbon, Iean Comte d'Alençon, François Cõte de Clermont, Bernard sire d'Armagnac, & Charles d'Albret Connestable de France. Du party de Bourgongne estoient Chefs Ieã Duc de Bourgõgne auec ses freres, Charles Roy de Nauarre, fils de Charles le Mauuais, les Ducs de Lorraine, de Brabant, de Bretagne, le Marquis du Pont, les Comtes de Neuers, & de Vaudemont, de S. Pol, de Ponthieure.

h La Royne Ysabeau s'estant bandee contre ses neueux d'Orleans, adhera au Duc de Bourgongne, & fit le mariage de sa fille Catherine, auec le Dauphin Louys.

Duc de Berry [i], Philebert de Lignac Grãd Maistre de Rhodes s'employerent vertueusement pour accorder les Oncle & les Neueux. Les conditions de ceste Paix furent conclues à Bourges, iurées en vne grande assemblee à Auxerre, les noms de ceste funeste faction, Armagnac & Bourguignon, cõpris en l'oubliance des choses passées & Philippe Comte des Vertus, marié à la fille du Duc de Bourgongne.

Paix de Bourges le 15. Iuil. 1412.

Mais toutes les parties de la France ne recouurent pas leur premiere santé. La guerre se recõmence, le Dauphin n'est plus du costé des Bourguignons, dont la principale force est dans la sedition de Paris, & au secours des Anglois, qui trouuants leur aduantage parmy les diuisions ciuiles, gaignent la bataille d'Azincourt, qui fut appellee la Male-iournee du 25. Octobre 1415. Le Duc d'Orleans armé pour vanger la mort de son pere & la liberté de sa patrie, fut conduit prisonnier en Angleterre, & si la Religion ne l'euſt consolé, il n'auoit pas moins de raison que Pompee, [k] de s'estonner de la prouidence de Dieu, qui sembloit fauoriser le parti le plus iniuste, la tyrannie contre la liberté, & la conuoitise contre la franchise. Ceste perte fut suiuie de la mort de Louys Dauphin, & peu apres de celle de Iean Duc de Touraine second fils du Roy.

Bataille d'Azincourt.

Mort du Dauphin & du Duc de Touraine.

Par ces deux morts Charles Cõte de Ponthieu se veist au premier degré des Princes du sang, & monstra incontinant qu'il auoit esté nourry & esleué au ressentiment de l'iniure que le Duc de Bourgongne auoit faict à son Oncle. Tous les Princes & Seigneurs qui auoient suiui la maison

[i] Enguerrand de Monstrelet remarque en quelle façon compaſut le Duc de Berry en ce traicté, *Nonobſtant*, dit-il, *qu'il fut aagé de plus de soixante & dix ans.* (il en a veſcu plus de quatrevingts,) *il auoit eſpee, dague & bachet d'armes, & capelline d'acier en la teſte, & vn fremaillet au frõt deuant moult riche: & deſſus ſes armures vne iaquette de pourpre, & la bande au trauers toute ſemee de Marguerites.* Il eſt peint comme cela en la Galerie du Louure.

[k] Les Mytileniens vindrent ſaluer Pompee apres la bataille, le prians de vouloir deſcẽdre en terre, ce qu'il ne voulut faire, & leur conſeilla d'obeir au vainqueur, ſans auoir peur de rien, pource que Ceſar eſtoit hõme equitable & de benigne nature: & ſe tournant deuers le Philoſophe Cratippus, qui eſtoit auſſi deſcendu de la ville pour le voir, ſe plaignit & diſputa vn peu auec luy touchant la prouidence diuine; en quoy Cratippus luy cedoit tout doucement, le mettãt touſiours en meilleure eſperance.

d'Orleans se rendent à luy, & entre autres, le Connestable d'Armagnac : mais son plus grand tourment estoit en la hayne desnaturee que luy portoit la Royne sa mere, qui se declara cõtre luy Regẽte du Royaume, & fut maintenuë en ceste qualité par le Duc de Bourgongne. Soubs elle se fit le 12. Iuin 1418. ce terrible massacre où le Connestable [l] d'Armagnac & le Châcelier de Marle furent tuez, & le Dauphin y couroit vne perilleuse fortune, si Tanneguy du Chastel Preuost de Paris & son fidelle seruiteur, ne l'eust sauué en la Bastille. Paris se vit reduit en tel estat qu'il sembloit vne retraicte d'Ours & de Tigres.

Le Connestable d'Armagnac

Henry de Marle Châcelier.

[l] Massacre de Paris sur les Armagnacs depuis les quatre heures du douziesme de Iuin du matin, iusques au lendemain à dix heures. Pour signaler le Connestable de l'escharpe qu'il portoit, on luy leue vne bande de la peau, & la luy ceint on à trauers son corps. Sõ Office de Connestable fut confirmé au Duc de Lorraine, celuy de Chancelier à Eustache de Lastre.

Durant ceste funeste diuision, les Anglois font leurs affaires en Normandie & en Guienne, & puis la paix se traicte entre le Dauphin & le Duc de Bourgongne, soubs l'asseurance de laquelle, le Dũc vint trouuer le Dauphin à Montereau faut-Yonne [m], & se presentant à luy vn genoux en terre, Robert de Loire le prenant par le bras, luy dit, *Leuez vous, vous n'estes que trop honorable*, & comme en se leuant il mettoit la main sur son espee, pour la remettre plus deuant, parce qu'elle estoit demeuree derriere, le mesme de Loire luy dit, *Mettez vous la main à vostre espee deuant Monseigneur le Dauphin* ? Sur ce Tanneguy du Chastel luy dõna d'vne hache sur le visage si roidement qu'il le fit tomber à genoux & luy abbatit le mentõ, vn autre luy fourra son espee dedans le ventre. Le corps despoüillé fut trainé en vn moulin & enterré le lendemain.

Paix traictee à Pouilly le Fort à vne lieuë prés de Melun.

Le Seigneur de Nouaillé fut aussi tué en voulãt defendre le Duc.

[m] Le Dauphin enuoya Charles de Poictiers, Eueſque de Valence au Duc de Bourgongne qui estoit à Bray sur Seine, pour le faire venir à Montereau faut-Yonne en Gastinois, parce qu'il auoit refusé de venir pour Tanneguy du Chastel, disãt qu'il seroit meilleur que le Dauphin vint à Troye. Le 10. Septembre 1419. il y vint & fut tué sur le pont, qui estoit fortifié de trois barrieres. Quand le Duc eut passé la premiere il entre en quelque apprehension de son malheur, & rencontrant Tanneguy du Chastel, luy mit la main sur l'espaule disant, *Voicy en qui te me fie.*

Ceste mort vengea bien la maison d'Orleans, mais elle donna tant de part du Royaume aux estrangers qu'il en resta bien peu pour Charles, le-

quel incontinent apres la mort du Duc de Bourgongne fut declaré par le Roy son pere, à la persuasion de sa mere, indigne de succeder à la Couronne de France.

Il pouuoit iustement appeller de ces declarations au bon sens du Roy, mais voyant qu'il s'affoiblissoit tous les iours & qu'il estoit sous la tutelle de ceste Medee, il ayma mieux en appeller à Dieu, [n] le iuge des Roys, & à son espee, deplorant auec larmes tirees du plus pur du cœur, son propre malheur & celuy de la France.

Ce desordre contre la raison de la nature & les loix du Royaume fut suyui d'estrãges chãgemẽs. Henry V. meurt, & cinquante iours apres Charles VI. Roy de France, Henry VI. Roy d'Angleterre est couronné à Paris, Charles VII. à Poictiers, l'on void deux Roys en vn Royaume, deux partis, deux armees, mais les Anglois tenans Paris & le premier Senat [o], estimoient que toute l'auctorité du souuerain commandement estoit en effect de leur costé, que le Roy n'en auoit que l'image, les vns l'appellants par pitié le Dauphin de Viennois, les autres par mocquerie le Roy de Bourges ou le Comte de Ponthieu, ne luy restant pour se faire cognoistre quatriesme fils de Charles VI. [p] que quelque piece de la Couronne.

Mort du Roy Charles VI. & de Henry V.

Il se met en campagne foible de toutes choses, d'armes, d'amis, de gens & d'argent, mais puissant de droict & de courage pour maintenir la qualité de sa naissance que l'enuie de la fortune & la conjuration de ses ennemys ne luy sçauroient rauir, car sa mere l'a mis au monde sur la Pourpre [q] & les fleurs de Lys. Aussi n'y a il rien de si puissant qu'vn

[n] Les personnes princes ont plusieurs iuges, les Roys n'ont que Dieu, dit M. Antoine. DION. NICÆ.

[o] En ces factions l'auctorité du Senat est vne grãde force. Otho, pour monstrer la difference de son party & de celuy de Vitellius disoit, *Nationes aliquot occupauit Vitellius, imaginem quandam exercitus habet, Senatꝰ nobiscũ est. Sic fit vt hinc Resp. in de hostes Reip. cõstituerint.* TACIT. *Hist. lib.* 1.

[p] Charles VI. eust cinq fils, Charles qui mourut ethique âneuf ans. Louys Duc de Guyenne qui mourut à dixneuf. Iean Duc de Touraine marié à Iacquette de Bauiere l'an 1404. Charles VII. nay l'an 1402. le cinquiesme fut celuy duquel la Royne estoit en couche, quand le Duc d'Orleans fut tué.

[q] Les Empereurs de Constantinople ordõnerent que leurs fõmes seroient leur enfans sur la Pourpre ἐν πορφύρᾳ. NICETAS OTHON. *lib.* 5.

bon droict soustenu d'vne bonne espee, rien qui console tant l'esprit en l'aduersité, ny qui le modere tant en la prosperité que le iugement de la conscience, quand elle ne craint que son intentiõ soit connuë de Dieu & des hommes.

Mais comme il se void contrainct de vaincre premier que de regner, que les victoires dependẽt de la force des armes, & que le Chariot triomphant de Mars ne se remue qu'à force de bras d'or & de fer, [r] que les sources de ses finances sont taries & le Domaine Royal tenu par ses ennemis, il se fait accorder les aydes des tailles. Le peuple François qui a touſiours excellé les autres nations du monde en fidelité & deuotion enuers ses Rois, ne sçachant que c'est que d'auoir du bien quand ils sont en peine, cõtribuoit librement & alegremẽt aux necessitez de Charles, qui en vsoit en bõ pasteur, se cõtẽtant de tondre la brebis & nõ de l'escorcher.

Tailles ordonnees.

[r] Quatre choses sont du train perpetuel de la guerre, les hommes, le fer, l'argent & le pain, mais de ces quatre les deux premieres sont plus necessaires, parce que les hommes & le fer peuuent trouuer l'argent & le pain, mais le pain & l'argent ne peuuent trouuer les hommes ny le fer.

La France qui auoit esté assiegee septante ans des miseres & calamitez de la guerre, se fut bien passee de ceste cruelle diuision, qui n'estoit autre chose qu'vne cõiuration de ses enfans [s] pour tourner la pointe de leurs espees contre leurs propres entrailles, inuiter leurs anciens ennemis aux funerailles de sa liberté, & ramener ses cruelles & sanglantes iournees pour lesquelles l'Angleterre a donné aux deux Edouards les superbes tiltres de Foudre & d'Aigle. Il n'y auoit par tout que miseres, confusion, frayeur & solitude, le payſant par tout desnué de chair & de graisse n'auoit que les os, encores estoient ils foulez. L'Histoire admire que les bestes entendants le tocsain, signal de la venuë des ennemis, prenoient d'elles mesmes la fuite

Miseres de France ont duré septante ans.

Edouard III. Roy d'Ang. Edouard Prince de Galles.

[s] Vne guerre ciuile est vne fieure mortelle en vn Estat. Ceste ardente enuie aux Grecs de faire la guerre en la Grece, est appellee par Plutarque, vne coniuration cõtre eux-mesmes, par laquelle ils arresterent auec leurs propres armes, la fortune qui les conduisoit au comble de felicité, & tournerẽt leurs coustaux contre leurs propres entrailles.

&

& gagnoient leur retraitte.

Elle auoit tellement perdu sa premiere excellence qu'elle sembloit vn bastiment, de la beauté duquel, on ne iuge plus que par les pieces qui restent de ses ruines. La Vertu & la Fortune[t] qui s'estoient accordees au commencement pour establir & maintenir son Empire n'en tenoient plus compte & conspiroient auec ses ennemis pour la dissiper. Et comme le trop de douleur en faict perdre le sentiment, l'excez de ses miseres qui n'auoient autre allegement que l'accoustumance, [u] rendoit les François si accoustumez dans les tenebres de la seruitude, qu'ils ne sçauoient plus que c'estoit que de la lumiere de la liberté, & ceux qui estoient nez le ioug au col fondoient le tiltre de ceste domination estrangere par la longueur de leurs souffrances.

[t] Pour la grandeur & la duree d'vn Empire, il faut que la fortune, ou pour mieux parler, la prouidence & le destin s'accorde auec la vertu. *Roma vt ageretur sublimibus incrementis, fœdere pacis æternæ virtus conuenit atque fortuna, quarum si altera defuisset, ad perfectam non venerat summitatem.* AMMIANVS.

[u] L'accoustumance est le seul allegement des miseres inéuitables, & les maux qui sont pasez en constance & coustume, donnent quelque volupté aux esprits miserables.

En ce terrible flux & reflux de calamitez capables de rendre les plus fortes ames lasches & molles[x], Charles maintint tousiours la sienne en vne grande constance & fermeté, & Dieu le consola
11. de la naissance d'vn Dauphin à Bourges, le 6. Iuillet M. CCCCXXIII. le 20. an de son aage, le 1. de son regne, le 19. de son mariage auec Marie fille de Louys Duc d'Anjou & Roy de Sicile. La ioye en fut grande : L'Histoire dit que l'on crioit par tout Noel, cris ordinaire aux resiouyssances publiques de ce temps là. C'est vne grande preuue de l'amour du peuple quād il s'esiouit de la lignee de son Prince & qu'il rapporte à malheur la sterilité[y].

[x] Les grands courages se roidissent contre la fortune & prennent les aduersitez pour exercices de leur Vertu, les autres sont inconstinent renuersez, *sunt molles in calamitate mortalium animi.* TACIT. ANN. *lib.* 14.

[y] C'est vn grand tesmoignage de bōté en vn Prince, quand l'on s'esiouyt de la naissance de ses enfans, ou quand sa sterilité est contée entre les malheurs de la Republique.

On n'alla pas chercher des Comperes dans les maisons souueraines de l'Europe, la ioye se assa

z Les anciens ont eu de grands respects aux noms. Ils auoient des iours certains pour l'imposition & la profession des noms & des festes, qu'ils appelloiēt Nominales, tenans à bon augure le rencontre ou le choix d'vn beau nom, comme valerius, Saluius, Statorius, & en la leuee des gens de guerre, le Cōsul prenoit garde, *primus miles esset bono nomine*

a Les Ægyptiens ne permettoient point que les enfans de leurs Roys fussent autour d'eux des personnes mal nees & peu genereuses. Ils estoiēt touſiours seruis & suiuis par les enfans de leurs Prestres, reuestus des habits conuenables à leur profession, de grande modestie, & en aage de plus de vingt ans, afin qu'estās touſiours esclairez des ministres de leurs Dieux, ils fussent retenus dās les termes de la Majesté & de la Vertu. HERODOTE.

b Les grandes natures se produisent incontinent. Ainſi Plutarque dit, que Pompee monstra incontinent dés la fleur de sa ieuneſſe vne venerable hauteſſe de Majesté Royale en ses mœurs, & en ses façons de faire.

auec moins de bruit. Iean Duc d'Alençon premier Prince du sang porta le nouueau Prince au baptesme & luy donna le nom de Louys z. Si l'on fit quelque scrupule pour ne l'appeller du nom du Pere ny du Parain, comme ceste vieille & payenne erreur qu'il y a quelque fatalité aux noms, estoit lors en creance & en credit, il peut estre que l'on se souuint de la captiuité du Roy Iean en Angleterre, & des orages dont furent agitez ses descendans du nom de Charles.

Iean d'Alençon fut Parian de Louys XI. Charles d'Albret fut celuy de Charles VII.

L'ignorance estoit encores si hardie & suiuie par tout que ceux qui se mesloient de l'Histoire, peu curieux certes, peu diligens, ne nous ont rien laissé de la nourriture des Princes de France, sur laquelle toutesfois s'est touſiours fondee l'esperance du reste de leur vie. car tels qu'ils se sont fait cognoistre en ces premieres inclinations, tels on les a cognu depuis. Rarement ont-ils hay à la fin de leurs iours ce qu'ils ont voulu aymer au cōmencement.

Le soing de personnes si cheres & si importantes, a touſiours esté tres-grand en la maison de France, où l'on ne permet rien de contagieux, ny de pestilent approcher a ceste source qui doit abreuuer tout l'Estat, & il est malaisé qu'ils faillent & defaillent entre tant d'exemples de vertu, de valeur, & de courage, qui sont comme pierres affiloires pour donner le tranchant à vne genereuse nature.

Il en donna des preuues de si bonne heure, qu'il feist bien cognoistre que le iugement & la raison paroiſſent pluſtost aux enfans des Roys b que des autres, que les lys se desnoüent pluſtost que les fleurs communes: au leuer de son aurore on vit

ce que l'on deuoit esperer de luy le reste du iour.

Mariage de Louys XI.

Son pere le maria à treize ans auec Madame Marguerite Stuard, fille de Iacques I. Roy d'Escosse, comme le Roy Charles VI. l'auoit marié à vnze ans. Les Ambassadeurs enuoyez en Escosse pour amener ceste Princesse furent bien trauersez par les Anglois, ialoux & offensez de ceste alliance, qui renouuelloit & confirmoit celles qui depuis Charlemagne[c] ont esté entre ces deux Courõnes, & les mettoit en extresme apprehension, que cependant qu'ils seroient empeschez en France, où leurs affaires commençoient à se descoudre & dissoudre, les Escossois les pourroient troubler en Angleterre. Ils offrent au Roy d'Escosse de luy rendre Beruic & Rosbourg, & toutes les autres places dont la proprieté estoit en differẽd, s'il vouloit rompre la promesse de ce mariage.

[c] Charles le Grãd Empereur Roy de France ayant esté assisté par Achaius Roy d'Escosse en Espagne contre les Sarrazins, en Allemagne contre les Saxons, fit Ligue offensiue auec luy, & luy donna sa fille pour femme l'an 777.

Parlement d'Escosse.

Les Estats d'Escosse s'assemblerẽt sur ceste proposition. Les Ecclesiastiques furent partis, la plus-part disant, qu'elle estoit iuste & vtile, que le refus seroit pernicieux, & que pour venir à vne bonne paix auec ses voisins, il ne falloit pas tãt considerer les choses passées[d] que l'aduenir, & l'incertitude des euenemẽs. La Noblesse resista courageusemẽt au dessein des Anglois, criant que le conseil de leurs ennemis estoit du poison presenté dans vne coupe d'or, vn specieux pretexte pour les ruiner, vn artifice pour en separant l'Escosse des anciens amis, l'assuiettir plus facilement aux ennemis.

[d] Il ne faut pas considerer seulement les choses qui sont desia passées & aduenues, mais celles de l'aduenir aussi, & à la verité ceux ausquels la fortune n'a iamais encore tourné le dos, ne redoutent pas sans cause l'incertitude de ses variables euenemens, si qu'vne paix certaine leur sera touiours à preferer à vne victoire douteuse, d'autant que celle-là est en nostre arbitre & disposition, & ceste là en la main & puissãce des Dieux immortels. *Paroles d'Annibal à Scipion.* TIT. LIV.

Les Anglois esconduits de leurs prieres se tournent aux menaces, & declarent qu'ils ont des vaisseaux en mer pour empescher le passage de la Princesse. Cela ne fait que resoudre le Roy à l'enuoyer

pluſtoſt qu'il n'auoit deliberé, les Eſtats le ſupplians de ne differer de fier ſa fille au fils de celuy qui leur fioit la garde [e] de ſa royale perſonne. Marie Steard enuoyee en France.

[e] S. Louys eſtant en la terre Saincte eſchappa vne conſpiration fur ſa perſonne par le Roy des Arſacides. Elle fut deſcouuerte & empeſchee par les Eſcoſſois, auſquels depuis il fia ſa garde.

Elle paſſa contre les embuſches des Anglois, plus par la prouidence de Dieu, que la preuoyance des hommes, car cependant que les Anglois s'amuſoient à combattre vn nauire chargé de vin pour Flandre, le vaiſſeau d'Eſcoſſe paſſe libremẽt & rend la Princeſſe à la Rochelle [f]. Elle fut conduicte à Tours, où le mariage fut ſolenniſé le 24. Iuin. La ioye ne demeura pas long temps en ceſte premiere ſerenité par les nouuelles de la mort du Roy d'Eſcoſſe, aſſaſſiné miſerablement de vingt ſix playes par ſon oncle & ſon couſin, à la veuë de la Royne ſa femme, laquelle ſe preſentant aux meurtriers, & faiſant bouclier de ſon corps pour deffẽdre celuy de ſon mary, y receut deux coups d'eſpee. Mort de Iacques Roy d'Eſcoſſe le 27. Feur. 1437.

[f] La vengeance court touſiours contre l'ennemy qui a plus offenſé, & aux debats de trois nations il y en a touſiours vne qui ſe ſauue & faict ſes affaires.

Les penſees de Louys eſtoient plus en ce tẽps-là aux armes qu'aux Dames. La nature le diſpenſoit encores de leur ſeruitude, & la nourriture le deſtournoit de toute ſorte d'intemperance qui rend les hommes inferieurs aux beſtes, l'obligeoit aux exercices des Vertus, qui font les Princes ſuperieurs aux hommes. Il auoit appris de l'enfance du Roy Charles VI. [g] ſon ayeul à mettre la main auſſi toſt à l'eſpee, qu'à la couronne. On la luy ceignit au coſté pluſtoſt par neceſſité, que par bienſeance, plus pour ſe defendre, que pour ſe parer. Auſſi eſt-il beau que le Prince porte & honore la marque de la profeſſion plus excellente [h] & neceſſaire en ſon Eſtat.

[g] Charles V. voulant eſprouuer la genereuſe inclination de ſon fils, mit ſur vn aureiller de veloux vne couronne d'or & vn ſceptre, & ſur vn autre vn armet & vne eſpee. Charles choiſit l'eſpee & le heaume.

[h] Aux lieux où les armes ſõt en grade d'excellence & de neceſſité, le Prince, & ceux de ſon ſang doiuent faire grande eſtime de ceux qui en font profeſſion.

Il ne la pouuoit plus tirer que contre les An-

La Duchesse de Bourgõgne porte son mary au Traicté d'Arras

glois, les François & les Bourguignons estoient en voye d'accord. La Duchesse de Bourgongne Infante de Portugal, bonne Françoise, en fut le principal instrument. Elle dit au Duc qu'il seroit blasmé par tout, s'il refusoit vne Paix offerte auec hõneur & proffit, que l'imprudence n'excuseroit pas le repentir d'vn refus si preiudiciable. Elle tourna le cœur de ce Prince à son intention, faisant cognoistre que le fer ardent n'est pas plustost esteint dedans l'eau, que l'ardeur de la colere & de la vengence se perd dans les remonstrances d'vn esprit doux & moderé, & que rien n'est impossible aux Princesses de courage, quand leur entendement a

III. du pouuoir sur celui de leurs maris. [i] Par ses persuasions le Duc donna à la ieunesse du Roy le coup qu'il auoit faict executer estant Dauphin, & l'excez de son offence à la grandeur & à la Majesté de son Roy, considerant que l'oubliãce est vne Theriaque contre le morte poison des iniures qui peuuent perdre l'ame quand elle en presse trop ardãment la reparation, & que c'est vne grande folie de continuer entre personnes mortelles des inimitiez immortelles. [k]

M. CDXXXV.

i De ce dont les habiles femmes se meslẽt, les effects sont touſiours entiers. Elles adiouſtent le bien au biẽ & le mal au mal. La femme de Tamerlan le retint long temps à ne faire la guerre contre Baiazeth, mais quand elle fust piquee d'vn souhait iniurieux qu'il fit, elle anima son mary d'vne extreme fureur contre son ennemy. CHALCONDYLE.

k La vengeance perpetuë les iniures & les rend hereditaires. Estrange desuoyement des hommes, *Quid insanius tanquam in æternũ genitos, iras inducere & breuissimam ætatem dispare?* SEN. *lib.* 3. *de* IRA.

Le Concile de Basle s'y emploia voyant que tant que la Frãce n'auroit point de repos, la Chrestienté seroit touſiours en trouble. Il enuoia deux Cardinaux pour moyenner ceste Paix, & exhorter les Roys de France & d'Angleterre & le Duc de Bourgongne de faire cesser leurs discords & accorder leurs volontez à la deffence de l'Egliſe, roidir leurs courages & les cordages du vaisseau contre la force des vents qui l'agitoient, auoir pitié d'eux mesmes, de leurs peuples qui n'auoient

loisir de respirer que pour souspirer.

Les Anglois sopiniastrãs à ne rien quitter n'eurent point de part en ceste Paix. Il n'y a rien de si difficile à vn Prince que la restitution; on laissoit les Duchez de Guienne & de Normandie[l] au Roy d'Angleterre pour quitter le reste: mais la prospérité de ses affaires, le preiudice de la possession, & le desir de faire durer la vengeance troubloient son ame de tant de passions, que la raison n'y auoit plus de commandement, l'opinion en tenoit le sceptre. La Royauté n'endure point de pair. Opiniastreté des Anglois.

[l] Le Roy Charles VII. offroit au Roy d'Angleterre les Duchez de Normandie, pour en iouyr sous les hõmages des Roys de France comme souuerains, & sur les conditions que ses ancestres Roys d'Angleterre en auoiẽt au commencement iouy.

Le grand Dieu de Paix, qui est tout esprit, toute lumiere, tout œil, tout voyant, tout sçachant[m], inspira aux ames de ces deux Princes de sainctes resolutions de concorde, & de l'entiere oubliance des injures, de sorte que le Duc voyant le Roy d'Angleterre faire trop le difficile, fit son traicté à part.

[m] Les traitez de Paix se sont conclus & arrestez lors que l'on les tenoit pour rompus & impossibles. Ce sont des effects de la prouidence eternelle de ce grand Dieu, que Clemẽt Alexãdrin appelle ὅλος νοῦς, ὅλος φῶς, ὅλος ὀφθαλμός. *Totus mens, totus lux, totus oculus.*

On contenta en toutes choses l'interest des morts & des viuans. Le Roy transporta au Duc de Bourgongne les villes de la riuiere de Sõme, dont sera parlé fort souuent cy apres, S. Quentin, Corbie, Amiens, Abbeuille, & autres, à condition du rachapt pour la somme de quatre cens mille escus d'or vieux. Le mariage du Comte de Charolois & de Catherine fille du Roy, fut le seau du Traicté.[n] *Mdarboquis. repar.*

[n] Le mariage de M. Catherine fille du Roy auec le Comte de Charolois, fut le seau de ce traicté. Il n'auoit lors que deux ans, & quand il fut en aage il epousa M. Ysabeau de Bourbon. M. Catherine sa promise mourut à 18. ans le 28. de Iuillet, & fut enterree à Bruxelles à S. Goule.

Charles Duc de Bourbon & Arthus Duc de Bretagne, Comte de Richemond Connestable de France crierent mercy au Duc de Bourgongne pour la mort de son pere, au nom du Roy Charles VII. C'est chose cruelle quand il faut prendre la loy d'vn moindre, mais le bien de la Paix, la necessité des affaires du Roy le porterent par dessus

toutes ces formalitez. Sans ceste satisfaction la Paix ne se pouuoit faire, & il estoit raisonnable que celuy qui auoit faict le mal, en monstra quelque repentance, & seruit de tableau en l'Histoire de France, que le Prince qui manque de Pieté enuers Dieu, & de Iustice enuers les hommes, tombe touſiours en confusion. o Le Duc dit, qu'il luy pardonnoit pour l'amour de Dieu, promettant d'estre son amy, ennemy de ses ennemis, & de renoncer à l'alliance d'Angleterre, & les Deputez du Concile le dispensent du serment qu'il auoit fait de ne traicter sans le Roy d'Angleterre.

o Qui a la Pieté & la Iustice pour guide en ses actions, se deuelope heureusement des tenebres de toutes sortes d'affaires. Ce sont les glorieux tiltres que Demetrius s'acquit, θεοφιλὴς ἐπώνυμος, καὶ θεοῦ ἱκέτης ἀνομαστὶ. Pieux enuers les Dieux, & iuste enuers les hommes.

Paix d'Arras 1435.

Ceste Paix heureuse & memorable iuree le 24. Septembre 1435. fut suiuie de grandes benedictiõs pour les François, & de grandes ruines pour les Anglois. Ce fut le Comete menassant leur ruine en France, & qui porta le Duc de Bethfort au tombeau. Du mesme regret mourut p six iours apres le Traicté ceste vieille malice la Royne mere, marastre au Roy & au Royaume. Les moyens de viure luy manquerent premier que la vie, car n'estant plus assistée du Duc de Bourgongne: le Duc de Bethfort luy faisoit faire des ieusnes non cõmandees en l'hostel de S. Pol. Elle auoit touſiours vescu dans la foule des honneurs & des affaires, elle meurt plongee en misere & en mespris.

p Ysabeau de Bauiere mespriſee de l'Anglois & du Bourguignon, pour lesquels elle s'estoit bandee cõtre son fils, mourut à l'hostel de S. Pol le dernier de Septembre 1415. Elle fut portee par la riuiere de Seine à S. Denis, & enterree sans Pompe. Sa sepulture toutesfois est celeuee au mesme lieu auec celle de son mary, & son pourtraict se void de mesmes en la vitre de la Chappelle.

Mort du Duc de Bethfort Regent de France pour l'Anglois.

IIII. Reduction de Paris.

La reduction de Paris fut le premier fruict de la Paix. Il ouurit les portes au Roy qu'il luy auoit fermees pour l'amour du Duc de Bourgongne, car il a fait des amitiez comme des fleurs, les nouuelles luy ont touſiours esté plus agreables. Les Anglois q en sortent, les beaux Lys y refleuriſſent, les volontez du Roy & les loix du Royaume y sont hon-

q Les Anglois furent chaſſez de Paris le 27. Feurier 1436. Ils y estoient entrez l'an 1420. Comme on les embarquoit sur Seine pour les rendre à Roüen, les Parisiens crioyent à longues huees, *A la queuë, à la queuë.*

norees. Le Roy y fit son entree, & y fut receu comme victorieux de ses ennemis, par sa vaillance, & de soy-mesme par sa clemence, oubliant tant d'offence dont ce peuple l'auoit irrité. Le Roy estoit à Montpelier quand Paris fut reduit.

Ie cherche icy le Dauphin, & l'Histoire ne me le monstre point, ores qu'il soit croyable, que le Pere n'oublia de le faire veoir en ceste grande occasion à sa ville capitale, non plus qu'en l'assemblée des Estats de son Royaume qu'il conuoqua à Orleans. Mais ie le treuue à cheual en l'aage de quatorze ans, & commandant en l'armée du Roy deuant Montereau faut-Yonne. Il prit la ville par assaut, le Chasteau par composition, & fit si bonne guerre aux Anglois qui estoient dedans, qu'ils l'en remercierent en la presence du Roy, confessans qu'il leur auoit donné occasion en admirant sa vaillance de loüer sa bonté, à laquelle ils estoient redeuables de leurs vies. r

r Le Prince qui sauue la vie à celuy auquel il la peut oster, ne l'çauroit rien faire qui le porte plustost au plus haut d'vne grãde gloire & reputation, *Nec vlla re propius homines Deum accedunt quam salute hominibus data.* Cic.

Ce premier coup d'essay releué & rehaussé par quelques vieux Cheualiers, flattans ce ieune Alexandre, qui commençoit desia à s'ennuyer de ce que son pere ne luy laissoit rien à faire, luy fit mõter le feu en la teste, & prendre vn sentiment de soy-mesme plus grand qu'il ne deuoit. car telles flatteuses opinions ſ ſont reiettons & fueilles inutiles, qui foisonnent excessiuement en ces ieunes plantes & les font mourir. V. Charles commence à considerer les humeurs de Louys.

ſ La flatterie imprime en l'entendement des ieunes Princes vne si bonne opinion de ce qu'ils sont, ou doiuent estre, qu'elle se conuertit aisément en vne presumption, qui ne souffre plus de cõseil, ny de conduite.

Le pere qui l'auoit fait Capitaine de si bonne heure, s'en repentit incontinent, car il commença à faire cognoistre qu'il n'estoit pas né pour suiure, mais bien pour aller deuant. Martin Gouge Eueſque de Clermont, Christophle de Harcour, le Seigneur de Chaumont luy font croire que sa valeur

&

& son courage ne vouloient pas qu'il s'arrestast là, que plus il esleueroit en haut ceste trompette de sa renommee, plus elle seroit entenduë de loing, qu'il ne pouuoit commencer trop tost [t] vn exercice de gloire & de reputation, qu'il ne falloit pas qu'il attendit que la Fortune le vint prendre par le poing pour le conduire aux Empires des hommes, qu'il luy deuoit aller au deuant.

Ces conseils en vn esprit qui n'estoit capable de commander ny de receuoir commandement, & qui ne pouuoit demeurer soubs ceste grande rigueur de l'auctorité du Roy, qui recognoissant ses humeurs, ne luy en donnoit pas tant qu'il en vouloit prendre, le firent escouter ceux qui ne trouuoient autre chemin à leur grandeur, & qui l'asseuroient n'en auoir point d'autre à la sienne, que de s'esloigner de la presence de son pere.

Mauuais cõseil dõné à Louys.

Conseil qui ne pouuoit estre loüé que par ceux à qui toutes meschancetez sont loüables. car des mauuais conseils & qui n'ont iamais esté donnez par gens de preud'hommie, [u] de suffisance & sans interest, (trois qualitez rares, mais necessaires à qui se mesle de conseiller autruy,) le pire & le plus pernicieux est celuy qui separe le fils du pere, & le débauche du deuoir auquel il est obligé par les loix de la nature & de la religion [x], n'y ayant rien qui puisse effacer ceste obligation, affranchir ceste seruitude, ny le dispenser de l'obeyssance deuë aux commandemens du pere, quelque rudesse & difficultè qu'il y ait.

Charles Duc de Bourbon.

Le Duc de Bourbon qui vouloit profiter en ceste diuision des cœurs du pere & du fils, & qui ne pouuoit loüer que le Roy mesprisast & reculast

[t] Alexãdre à seize ans rompit les Megariens, & se trouua à la bataille de Cheronee. C'est pourquoy Demosthene l'appelloit enfant. Annibal n'auoit qu'õze ans quand il fit profession ouuerte des armes. *Il faut noter*, dit Phil. de Commines, *que tous les hommes qui iamais ont esté grands & fait grandes choses, ont commencé fort ieunes.* La guerre est vne science qui ne s'apprend pas sur le tapis, ny sur la carte. C'est vn mestier fort fascheux à qui ne l'a accoustumé de ieunesse. PAVL EMIL.

[u] La probité & la fidelité, la suffisance & la prudẽce sont les deux principales qualitez des bons conseillers. On y en adiouste vne troisiesme qui depend des precedentes, *d'auoir l'esprit despouillé de passion & du particulier interest.*

[x] Le commandement du deuoir des enfans estoit escrit moitié en la premiere Table, qui contenoit les commãdemens qui regardent le droit de Dieu, & moitié en la seconde Table, où sont les cõmandemẽs qui regardẽt le prochain, comme estant moitié diuin & moitié humain.

M. CCCCXI.

les Princes pour fauoriſer des perſonnes priuees, pratique cela. Le Dauphin qui eſtoit nourry au Chaſteau de Loches ſous la charge de Iean Comte de la Marche [y], ſe vit enleué par le Baſtard de Bourbon, & fut content de s'en aller, & de ſe deffaire de ſon Gouuerneur, qui le laiſſoit en vne honneſte liberté, n'eſtimant raiſonnable de traicter plus ſeuerement le premier fils de France deſja grand, & marié. VI. Iean de Bourbon Cõte de la Marche.

Il fut mené à Moulins, où le Duc de Bourbon l'attendoit. Là le vindrent trouuer le Duc d'Alençon, & Chabannes Comte de Dammartin, deſpité de ce que le Roy l'auoit appellé *Capitaine des eſcorcheurs*. C'eſtoient gens qui apres la paix d'Arras, comme les tards-venus apres le traicté de Bretigny [z], couroient, & pilloient tout, ne laiſſant au payſant que la chemiſe. Au meſme vaiſſeau s'embarquerent le Comte de Vendoſme, le Baſtard d'Orleans, Comte de Dunois & le Seigneur de Chaumont, la Trimoüille, Boucicaut, Pryé. Leur reſolution fut de ne le rendre que l'ordre ne fut remis en France, les Princes en auctorité, & les malcontens en faueur. Malcõtens liguez auec Louys.

Si leur intention euſt paru en ſa naïue & naturelle figure, ſa laideur eut deſpleu à tout le monde, car ce n'eſtoit qu'vne pure coniuration des Grãds, qui abuſans de la ieuneſſe de ce Prince, l'enueloppoient en vne ingratitude deſnaturee, & penſoient de le faire plus grand que Dieu & la nature ne l'auoient encores ordonné, pour ſoubs ſon ombre [a] viure à leur aiſe, & trouuer leur proffit dedans les ruines publiques. Pour donner quelque forme à ce phantoſme, ils luy font des mem-

y Le Comte de la Marche eſtoit Gouuerneur du Dauphin. Il s'ayda à ſe retirer de ſes mains pour ſe mettre en liberté. On diſoit lors que le Roy Charles ne le deuoit ſi toſt marier pour le traicter comme vn enfant.

z Quand les traictez de Paix ſont cõclus & executez, il faut pourtoir à la retraicte & au contentemẽt des bandes eſtrangeres, autrement elles ſe desbordẽt par les Prouinces. Apres le traicté de Bretigny l'an 1360. les troupes des Anglois coururent & pillerent la France, & deffirent à Bregnay pres de Lyon celles qui voulurẽt empeſcher leurs violences.

a Qui veut iouyr de l'ombre du Prince, ſe doit eſiouyr de ſa grãdeur, pourueu qu'elle ne ſoit point eſleuee ſur vne baſe d'iniuſtice & d'ingratitude.

bres postices, & luy donnent pour visage le masque [b] de la reformatiõ des desordres, protestãs n'auoir autre intẽtion que d'establir le Dauphin, à ce que toutes choses se feissent doresnauant par son auctorité reglee par l'aduis des Princes du sang.

VII. Le Duc de Bourgongne veut entrer en ce party.

Ils auoient bien cherché d'embarquer le Duc de Bourgõgne auec eux, mais luy qui ne vouloit resueiller vne querelle, sinon esteincte, au moins endormie: & recognoissant la folie de ce dessein, leur mãde qu'il vouloit desormais viure en repos, qu'au bout de la carriere où ils estoient entrez, il y auoit vn precipice ineuitable [c]: Qu'ils feroient sagement de reprendre le chemin qu'ils auoiẽt quitté, par ce que tant plus ils iroient auant en cestuy-cy, plus ils s'egareroient: Que des mal-heurs qui en arriueroient abondammẽt sur leurs testes ils n'en seroient plaints [d] de personne pour en estre recognus les causes & les auteurs: Qu'encores qu'il y eust du mal en l'Estat, il ne pouuoit estre si grand que celuy qui naistroit de ceste diuisiõ, & la Frãce seroit peu obligee de sa santé à ceux qui l'auroient rẽduë si malade pour la guerir [e], la desreglee administratiõ des affaires, & les mauuais cõmandemens du Prince ne pouuants apporter tant de ruines ny d'incõueniens que la desobeyssance & la rebelliõ: [f] Que pour luy il ne se pouuoit separer du Roy son seigneur sans se separer de soy-mesme: Que ses armes & ses forces estoiẽt toutes au cõmandemẽt du Dauphin, pourueu que ses dessein ne feussẽt desaduoüez, & s'employeroit plus volõtiers pour le faire approcher que pour l'esloigner du Roy sõ pere.

Les Princes de ceste ligue furent fort marris de ceste declaration: car ils consideroient bien que

[b] Toutes difformitez & imperfectiõs sont si laides estãs veuës toutes nuës, que comme ceux qui ont les bras ou les jambes coupees en font faire de fer ou de bois, ainsi ceux qui ont de mauuais dessein les reuestent de quelques beaux pretextes.

[c] Des desseins temeraires on peut predire les issuës mal-heureuses, & les esperances qui ont des fondemens iniustes, ne peuuent durer long temps.

[d] Qui est cause de son mal, a fort peu de raisõ de se douloir, & peu de personnes le plaignẽt.

[e] C'est vn pernicieux remede que de deuoir sa santé à la maladie, & son repos à vne guerre ciuile.

[f] Tant de ruines & de miseres ne sortent pas de la faute de ceux qui commandent que de ceux qui obeissẽt. L'obeyssance a fait prosperer & fleurir des Estats sous des commãdemens iniustes & tyranniques. La Republique de Sparte estoit heureuse, non tant pour ce *que les Roys cõmandoient bien, que pour ce que les subjets obeyssoient bien.* THEOPOMPE.

s'ils eussent peu r'allumer les inimitiez des deux maisons, elles seroient bien plus ardētes, & neantmoins ils ne laisserent de faire croire à ce ieune Prince par des raisons plustost d'ostentation que de verité, que sans cela tout iroit bien.

Ils luy dissimulent l'iniustice g de ceste guerre, & le flattent des douces esperances de l'euenement: ils dressent sous son nom des lettres aux villes d'Auuergne, & autres Prouinces où ils croioyent ces desseings pouuoir estre approuuez, & ceste nouueauté bien venuë.

Lettres de Loys aux grandes villes.

Mais elles furent receües des sages auec plus d'estonnement de ceste defection, que d'enuie d'y adherer, & bien qu'il n'y ait si mauuaise cause qui ne trouue quelque refuge, & quelqu'vn qui la fauorise, que ce qui est estimé crime des vns h, est loüé comme seruice publique des autres, si est-ce que toutes les villes eurent horreur de ceste esmotion. Elles iugeoient impossible qu'vne telle diuision peut prosperer, & que la France ne se veist le Theatre d'vne nouuelle tragedie: Que les raisons sur lesquelles on la fondoit, ressembloient aux fausses pierreries, qui ont bien quelque transparence & brillement comme les fines, mais n'en ont ny la vertu, ny la fermeté.

Ils ne trouuerent point d'esprit bien conduit ny bien tymbré qui les vouluſt suiure, & qui ne ferma l'oreille à ces premiers bruits comme à des enchantemens. Tous s'estonnoient de leur hardiesse, & tous disoient que la furie porteroit ces sangliers dans les toiles, que la finesse de ces renards ne les exempteroit pas du piege.

La Noblesse d'Auuergne remōstre que si le Roy

g Aux entreprises de la guerre il faut considerer le fondement & la iuste cause, plustost que l'issuë & le succez. Les Romains ont eu ceste gloire de n'y entrer iamais à tort. *Ils ne se glorifioient pas tant, dit Tite-Liue au 45. du prosperes succez, comme de les auoir commencé sur raisonnable & legitime occasion.*

h Toutes les actions des hommes se prennent à deux anses. Vn les loue, vn autre les blasme. Cesar est loüé pour auoir entrepris sur la liberté de Rome. On blasme Brutus qui s'opposa à ses dessings & vangea la liberté. On blasme Catilina de ce qu'il vouloit faire. On loüe Cesar de ce qu'il a fait.

i Vne entreprise iniuste & temeraire donne de l'horreur aux gens de bien, qui en preuoyent les issuës malheureuses, comme le vulgaire ignorant les represente fauorables. Il faut estouper l'oreille à ces premieres propositions, car si elles entrent en l'ame il y a tousiours du trouble. *Claudendæ sunt aures malis vocibus & quidem primis. Nam si ūiniūm fecerunt admisſaque sunt plus audent.* SEN.

Declaration de la Noblesse d'Auuergne.

venoit dans le pays, elle ne pourroit moins que de le seruir & luy ouurir les portes. Ce nom de Roy, & d'vn tel Roy, contre lequel on ne pouuoit aimer que les reliques de ses victoires, qui auoit fait tant de preuues de sa valeur & de son courage, faisoit trembler les plus mutins[k]: c'estoit vne enclume qui vseroit tous les marteaux l'vn apres l'autre. Chacun disoit au Daûphin, *Ie suis à vous sans exception: reserué contre le seruice du Roy.*

VIII. Le Roy arme contre le Daûphin.

Le Roy n'auoit peu encores depescher ses affaires auec les Anglois. Le Roy d'Angleterre auoit manqué à l'assignation du premier iour de May à S. Omer, pour aduiser à la Paix, & se faisoit rechercher. Ceste brouillerie ne pouuoit estre qu'au proffit des ennemis de la France. Il se resolut d'aller luy-mesme au deuant de ceste conspiration auant que le temps & la nouueauté, ancienne Idole[m] des François, eussent donné plus de force. Ayant fortifié la frontiere contre l'Anglois, il aduertit son fils de son deuoir, mais les belles paroles ne sont que de l'huile pour faire bruſler daûtage la lampe de la cupidité de ce ieune Prince.

Il en faut de plus aspres & aigres pour se faire obeyr[n]. Vn commandement faſcheux ne veut point de douces paroles. Il vient à Poictiers, mande au Duc de Bourbon de luy donner son fils, au Duc d'Alençõ de luy remettre ses villes de Niort & sainct Maixan, & à tous deux de rendre compte de ces mouuements, & de venir à luy, & faire reuenir leur fidelité à eux. Ils estoient loing, ces coups ne les pouuoient frapper. Ils n'estoient pas enfans pour auoir peur de ce tonnerre.

Met ordre au Poictou.

Le Duc de Bourbon ne vouloit pas obeyr au

[k] Vn Prince qui par de grands effects s'est acquis le nom de vaillant & sage, est touſiours craint & redouté. Ceste autorité dissipe toutes sortes de parties & de conjuration, comme au contraire la nonchalance & le mespris les eschauffe & fait esclatter.

[m] Cesar blasme les Gaulois d'vn curieux desir de choses nouuelles, *Ils sont*, dit-il, *fort inconstans en leurs opinions, & le plus souuent appetent nouueaux changemens.* CESAR.

[n] Pour faire obseruer vn cõmandement que ceux ausquels il s'addresse trouuent difficile, il ne faut point de belles paroles: La rigueur & l'authorité sont neceſſaires à qui veut estre obey aux choses rudes & rigoureuses. *Voy ce qu'en dit Machiauel 3. de ses discours.*

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

premier mot sans mettre en seureté son obeissance. Il aimoit mieux que son absence [o] seruist de preuue contre luy, que de se repentir de sa presence. Il auoit vn bon gage en main, des villes & des subiets qui auoiēt iuré de suiure la fortune, croyás que la guerre estant entre le pere & le fils, tous ceux qui s'en mesleroient en retireroient du profit, pour le moins passeroient leur temps sans peril : car la bonté du Pere ne refuseroit rien à l'humilité du fils, & qu'il arriuoit souuent que la fidelité estoit plus mal recompensee [p] que la reuolte.

o Fuir le iugement est cōfesser la faute, mais souuent l'innocent n'a autre retranchement contre la persecution du plus puissant que l'eslongnement.

p On a veu des siecles de telle confusiō, qu'il falloit auoir fait du mal pour auoir du biē. Si la vertu n'estoit de soy-mesme vne grande recōpense aux gens de bien, ils auroient quelque raison de se repentir d'auoir bien-fait, quand leur condition est inferieure à celle des meschants.

Le Duc d'Alençō pensoit qu'il auroit tousiours Niort & S. Maixan pour faire sa paix. Il auoit enuoyé la Roche pour tenir bon dans le Chasteau de S. Maixan, mais la ville se retrancha & se mit en deffence contre luy. Elle fut incontinent assistee des forces du Roy, lequel y enuoya l'Admiral de Coitiuy & la Varenne Senechal de Poictou. Le Chasteau forcé la Roche se sauua, faisant semblāt d'aller au secours, & les Capitaines qu'il laissa dedans furent pendus.

S. Maixan pris par le Roy.

Les forces du Roy n'attaquent point de villes qu'elles ne prennent [q]. Il y en eust qui se firent battre & piller. Rion & Aigues-perces ouurirent leurs portes aux premieres trompettes. Clermont & Montferrand qui n'auoient oncques escouté les persuasions des Princes de ceste ligue, receurent le Roy.

q Vn Prince legitime n'ayant affaire qu'à ses subiets, fait auec le temps beaucoup de chemin, pour malaisé qu'il soit.

IX. Estats assemblez à Clermont.

Ce fut à Clermont que les Estats du pays s'assemblerent pour mettre ordre à ceste diuision, qui separant le fils du Pere mettoit vn mesme cœur en deux pieces. Le Roy estimant raisonnable qu'vn affaire de telle importance, où il y alloit du salut

de tous, fust traicté par l'aduis de plusieurs[r], ordonna ceste assemblee. On y representa brauement & franchement les ruïnes qui menaçoient le Royaume, & comme les Angloisauoient occasion de se mocquer de la hardiesse des Princes du sang, qui auoient entrepris contre le chef de leur maison, & bandé le fils contre le pere: Qu'il estoit raisonnable que chacun retournast à son deuoir, le Roy par le chemin de sa bonté & de sa clemence enuers ceux qui l'auoient offencé, par celuy de la iustice enuers son Estat pour seruir[s] lequel aussi bien que pour le commander, il estoit ordonné de Dieu: & les Princes par celuy de l'obeïssance & du repentir à l'amandement de leurs fautes: Qu'encores que les plus iustes causes de s'armer cõtre son Prince fussent iniustes, ce neantmoins le Roy sçauroit bien considerer qu'il n'y a rien qu'vn grand Prince doiue tant apprehender, que de voir ses subiets mal satisfaits[t] de ses actiõs.

Chacun desire de se remettre en labõne grace du Roy.

Ses raisons donnerent au cœur des plus desbauchez pour les remettre. Les Princes craignants de demeurer seuls, leur parti s'affoiblissant & diminuant tous les iours, rechercherent la grace du Roy. Il la leur offrit par le Comte d'Eu, qui negotia leur capitulation, & les exhorta d'aller à Clermont pour y entendre ses volontez. Ils y consentent, pourueu qu'on les asseure. Le Roy qui estoit si bon qu'il faisoit gloire d'auoir esté impunémẽt offencé par personnes, qui reduites au deuoir, estoient grandement vtiles, donne le passe-port pour le Duc de Bourbon & le Duc d'Alençon, & non pour la Trimoüille, Chaumont & Pryé, qu'il tenoit pour auteurs de ce trouble, & de

[r] Encores que le Prince souuerain puisse resoudre toutes choses de son propre mouuement, il est raisonnable qu'il en communique. Ainsi Auguste faisoit vne aggreable & douce meslee, comme dit Dion, de l'Estat Monarchique auec la Republique.

[s] Regner, c'est seruir. Tybere a compris en trois mots & trois sortes de seruices, le deuoir du Prince, *Le bon Prince & qui est ordonné pour le salut de son peuple, doit seruir au Senat, seruir à tous ses subiets, seruir à tous les particuliers.* Seruir au Senat, c'est croire & suyure le cõseil: seruir à tous, c'est procurer le bien public: seruir à chacũ, c'est rendre iustice à qui la demande.

[t] Le particulier se contente en se contentant soy-mesme: mais la cõdition du Prince est obligee à cõtenter ses subiets, & à satisfaire à ses mescontentemẽts.

l'assemblee de Noyon[u]. Ils se plaignent qu'on les abandonne, & eschauffent le sang de ce ieune Prince, de telle sorte que voyãt les Ducs de Bourbon & d'Alençon de retour pour le mener à Clermont, il iura Dieu qu'il n'iroit point[x], & iouëroit à pis faire.

Comme le Roy vit qu'il ne venoit point, & que le iour assigné estoit passé, que les Anglois qui assiegeoient Harfleur le r'appelloient en Normandie, il ne veut plus temporiser, permet à son armee de courir sur les terres du Duc de Bourbon. L'Auantgarde assiege & prend Vichy. Cusset, & Varennes se rendent. Tout le Roüanois obeit, Clermont & Montferrant perseuerent en la fidelité de laquelle nulle ville se peut separer[y] tant soit peu, qu'elle ne perde incontinent ce glorieux tiltre de fidelle.

L'opiniastreté de ce ieune Prince ruynoit le pays, chacun trouuoit son dessein iniuste, & iniuste l'affection qu'il portoit à ses seruiteurs, la consideration desquels ne deuoit estre plus puissante que celle du bien public, pour lequel on pouuoit quelquesfois se destourner de la Iustice mesme[z]. C'est pourquoy les Ducs d'Alençon & de Bourbõ luy persuaderent de soûsmettre ceste affection aux volontez du Roy, & l'interest de ses seruiteurs à sa discretion, suppliant le Comte d'Eu de faire que le Roy agrea que l'on fit à Cusset ce qui ne s'estoit fait à Clermont.

Le Roy l'accorde: Ils y viennent, se presentent à luy & mettent les genoux en terre par trois fois auant que de s'en approcher, le suppliant de leur pardonner.

X. Le dauphin est remis en grace.

u Assemblee à Noyon du Duc d'Alençon, d'Antoine de Chabannes Comte de Dammartin, de Pierre d'Amboise Seigneur de Chaumont, Iean de la Roche Senechal de Poictou, du Seigneur de la Trimoüille.

x Vn Prince doit auoir soing de ceux qui l'ôt suiuy. Monstrelet sur ceste occasion a escrit ces mots, *Quand le Dauphin ouyt & entendit ce, il dit au Duc de Bourbon, Beau Compere, vous n'auez pas talent de dire comme la chose estoit faite, & que le Roy n'eust point pardonné à ceux de mon hostel.*

y Fidelle ne peut estre estimé, qui pour quelque occasion que ce soit a cessé de l'estre. SENEC.

z Pour garder iustice aux choses grandes, il faut quelquesfois s'en destourner aux petites. PLVT.

pardonner. Ceste humilité [a] effaça du cœur du Roy tout le ressentiment d'offenses si sensibles. Il les embrasse; Dit au Dauphin, *Louys vous estes le bien venu, vous auez beaucoup demeuré: Allé vous reposer, on parlera demain à vous.*

Reprimende au Duc de Bourbon.

Mais il ne remit pas à vne autre fois à lauer la teste au Duc de Bourbon, & le tirant [b] à part le fait souuenir de ses recheutes, luy remarque le lieu & le nombre iusques à cinq fois, luy reproche l'iniustice & l'imprudence d'vn dessein qui pensoit de mettre le Pere en la tutelle du fils, & adiouste, que si l'amour & le respect de quelqu'vn ne le retenoit il luy feroit cognoistre son desplaisir.

Que pourroit-il respondre? Le propre sentiment de sa faute le pressoit. Le coulpable doit ceder à la iustice, & l'innocent à la force du plus puissant. Il renouuelle tous les vœux de son obeissance & de ses affections, & soumet toutes ses volontez à celle du Roy, louë sa bonté si apparente au nombre des fautes, & si necessaire à ceux qui auoient failli, le salut desquels seruoit d'accroissement à sa gloire, & de trophee à sa clemence [c].

Admonestemens doucemẽt seueres du Roy au Dauphin.

Le lendemain le Dauphin se presente au Roy, lequel ne le traicta pas en enfant, ny comme les nourrices qui les loüent quand ils sont tombez. Il luy fit cognoistre que sa cheute l'auoit porté à la ruine certaine de son honneur & de sa fortune, si la bõté du Pere n'auoit autãt de volõté pour l'en retirer, que la iustice de Roy auoit de raison pour l'en chastier: En vn mot il luy dist qu'il cesseroit de luy estre bon Pere, s'il ne commençoit d'estre meilleur [d] fils, & qu'il ne desiroit point d'estre estimé bon pour ne punir les meschants.

[a] Pour personne de grãdes dignitez la seule humilité intercede. Monstrelet parle en ceste sorte de ce pardon. *Eux venus en la chambre où estoit le Roy, s'agenouillerent par trois fois deuant qu'ils vinssent à luy, & la troisiesme fois le prierent en grãde humilité qu'il luy pleust à eux pardõner son indignation.*

[b] Les grands veulent estre loüez en public, & repris en secret.

[c] Ceux à qui le Prince donne la vie ne viuent plus qu'à la gloire de la clemence.

[d] Celuy qui est bon se doit esuertuer d'estre meilleur, car là où il ne commence à deuenir meilleur, là il finit d'estre bon.

XI. Le Dauphin ne veut abandonner ses seruiteurs.

Le Dauphin s'asseurant de la bonté & de la clemence de son Pere, ne parle plus que pour ses seruiteurs, ausquels les sauf conduicts auoient esté refusez. Le Roy declare qu'ils s'estoient rendus indignes de sa grace, qu'ils meritoient de seruir à l'exemple des autres comme les autheurs de ceste rebellion qui auoit porté les meschans à l'audace, & les gens de bien au desespoir : Qu'encores falloit-il qu'il y eust de la distinction[e] aux effects de la clemence & de la bonté, que pour toute peine il se contentoit de ne les point voir, & qu'ils se retirassent en leurs maisons.

[e] Vn Citoyen de Sparte entendãt loüer hautemẽt Charilaus pour sa bonté, *Et comment*, dit-il, *seroit-il bon, veu qu'il n'est pas aspre, ny rigoureux aux meschãts.* C'est autant de cruauté de pardõner à tout le monde, que de ne pardonner à personne. SENEC.

Le Dauphin tient ferme contre ces torrents de la colere du Pere, & fait cognoistre que s'il n'y a point de grace pour ses seruiteurs, il n'en veut desirer pour soy. De ceste opinion[f] qui est la cauerne d'où sortent les vents qui mettent l'ame en tourmente, ou plustost de l'impression que ses seruiteurs luy auoient donné, qu'en tenant bon il auroit tout ce qu'il voudroit, il tire ces paroles ieunes & inconsiderees : *Il faudra doncques, Monseigneur, que ie m'en retourne, car ie leur ay promis.*

Mouuemens terribles que fait l'opinion en l'ame.

[f] L'opinion est l'epilepsie ou le mal caduc de l'ame : c'est la cauerne qui tient les vents d'où sortent les tempestes de l'ame, c'est à dire les passions desordonnees.

A cela le Roy tout froidement, *Allez vous en Louys, si vous voulez, les portes sont ouuertes, & si elles ne sont assez larges ie feray abbatre seize ou vingt toises de la muraille pour vous donner plus grande ouuerture : Ie suis vostre Pere, vos volontez dependent des miennes*[g] : *Ie trouue fort estrange que vous ayez engagé vostre parole sans auoir ny sçauoir la mienne. Mais il n'importe, la Maison de France par la grace de Dieu n'est pas si despourueuë de Princes qu'elle n'en aye qui auront plus d'affection que vous n'en auez faict paroistre à maintenir sa grandeur & son honneur.*

[g] Les volontez du Pere sont souueraines sur celles du fils. La puissance paternelle estoit anciennemẽt absoluë entre les Romains, les Perses, les Gaulois sur la vie, la mort, les biẽs, la liberté, les actiõs, & l'honneur des enfans.

Ce ieune Prince aimoit mieux estre estimé mau-

Opiniastreté du Dauphin.

uais fils, que mauuais Maistre. Il faut croire que ces nuees ne se rompirent point sans pluyes, que ce feu & de colere & d'amour ne s'esteignit pas sans larmes. Le Duc de Bourbon qui sçauoit la distinction [h] entre l'auctorité de l'vn & l'aage de l'autre, & ne vouloit point qu'il restast aucune opiniõ en l'ame du Roy, que ceste opiniastreté fut soustenuë par son conseil, fit au mesme temps le serment de fidelité, promettant de se departir du Dauphin & de toutes les intelligences & associations contraires au seruice de S. M.

Il se repent & s'humilie.

Le Dauphin ne sceut faire autre chose que de s'accommoder à l'obeïssance & à l'humilité que Dieu & la nature luy ordonnoiẽt. Le Roy le tint aupres de luy, changea tous ses officiers, excepté son Confesseur & son Cuisinier, mit de bonnes gardes à ses oreilles [i] pour n'y laisser entrer rien de mauuais, fit espier ceux qui s'approcheroiẽt, afin de les cognoistre & de se prendre à eux des mauuaises impressions qu'on luy donneroit.

XII. Ordre que le Roy met en la maison du Dauphin.

Il luy laissa des gens plus recognus & recommandez pour leur sagesse & probité, que pour leur finesse & subtilité [k], leur commandant & recommandant de veiller sur ce ieune Prince, qui auoit le naturel bon, mais coulant & facile, & qui pour peu se pouuoit destourner. Plusieurs vitieuses inclinations viennent aux esprits dont il ne faut non plus accuser la nature, que la vigne quãd le vin s'aigrit, ny le fer quand il se roüille. Pour bon que soit le naturel il se corrompt & se gaste, s'il n'est entretenu, & la nourriture fait touſiours les hommes de sa façon, quelque empeschement que la nature y apporte.

h Les Roys s'offencẽt quand on veut faire marcher leurs enfans à l'egal d'eux. Les Pontifes au commẽcemẽt de l'annee faisoiẽt des prieres publiques pour la santé & prosperité de l'Empereur, Tybere les tansa asprement de ce qu'ils y auoient adiousté les noms de Neron & de Drusus ses successeurs, portãt impatiemment devoir ceste ieunesse aller du pair auec son aage, *Æquari adolescentes senectæ suæ impatienter indoluit.* TACIT.

i L'entree de l'ame est l'ouye, les bons ny les mauuais conseils n'y peuuẽt arriuer que par là. Quãd les gardes de ces portes sõt gagnees on triomphe de la forteresse. *Ad summam sapiẽs erit si clauserit aures, quibus ceram parum est obdere. Firmiori fidei fundamento opus est, quam Vlysses suum in socios Vlyssem seruant.* SEN.

k Autour des Princes les gens de bien sont necessaires en tout tẽps, on en doit esleuer ces boüillans & bruslans esprits, plus propres à remuer, qu'à ordonner les affaires. Il est bon aussi d'y auoir des fins & accorts pour s'en seruir contre les trompeurs & les tromperies.

Ceux qui sont autour de ce Prince par le commandement du Roy, le tiennēt si decourt, qu'encores que la volonté soit vne prerogatiue de l'humaine liberté,[l] il n'ose rien vouloir contre son deuoir, & d'autant que les Ducs d'Alençon & de Bourbon auoient promis par le traicté de remettre au Roy les places qu'ils tenoient, ne leur restant autre seureté que la parole & la clemence du Roy. L'armee ne fut licenciee que tout ne fut executé: Cela faict la Paix fut publiee & ceste brouillerie qu'on appelloit *la praguerie*, estouffee en moins de neuf mois.

Il est touſiours veillé à fin qu'il ne brōche.

[l] La volonté qui est en sa liberté, & qui ne depēd que de la puissance de la raison, se porte aux choses qui sont vrayement desirables, & que l'on doit vouloir. Le nom de la Vertu entre les Grecs vient de celuy du Desir, parce qu'elle est proprement & principalement desirable.

XIII.

Le Dauphin demeura touſiours aupres du Roy, le seruit & suiuit en diuerses occasions. Ce luy fut vn bō heur incomparable[m] de trouuer ses pas traſſés à la Royauté, & d'apprendre les formes de viure ſoubs vn si bon Pere. Le meſtier de la guerre ſoubs la conduicte & l'inſtruction d'vn si vaillant Capitaine & ſoubs vn si ſage Roy, les parties eſſentielles qui forment le Prince, le conſeil, la force, la reputation[n] & les inſtrumens de regner qui ſont [1] les intelligences de penetrer la nature des ſubiects, [2] la prudence de leur donner des loix conuenables, [3] l'ordre de la Milice, [4] l'art de faire la guerre, [5] l'induſtrie de maintenir la Paix, [6] la diligence à preuecoir les accidens, [7] les moyens pour amplifier l'Empire, [8] le iugement pour cognoiſtre les ialouſies & les intereſts des Eſtats, [9] la dexterité pour temporiſer les inconueniens, [10] la maturité à deliberer, [11] la celerité à executer, [12] la conſtance aux choſes deliberees, [13] la force aux ſiniſtres, [14] la moderation aux proſperes, [15] la connoiſſance aux diuines ſi certaine & ferme que la

Quelles ſont les parties qui forment le Prince.

[m] C'est vn grand contentement à vn Roy qui entre en aage de pouuoir faire de ſa main ſon ſucceſſeur, luy faire part de ſes experiences & de ſon autorité.

[n] Les meſmes choſes qui ſouſtiennent toute la machine de l'Eſtat, le conſeil, la force & la reputation, ſont les pieces eſſentielles qui forment le Prince. Le Conſeil luy monſtre les vrayes formes de bien regner, la force conſiſte en l'vnion de ſix cōditions qui le rendent puiſſant, qui ſont auoir l'Eſtat bien vueillant, grand, armé, riche, & eſtably. La reputation eſt ce bruict glorieux & ceſte efficace opinion qui luy donne de la creance & du reſpect entre les autres Potentats.

superstition ne le face timide, ny la licence le rende precipiteux.

XIII. Siege de Pontoise.

Il le mena au siege de Pontoise l'academie des exploits plus memorables qui furent veuz en ce temps. Les Anglois ayans refusé imprudemment o les offres du Roy qui leur laissoit la iouyssance entiere de ce qu'ils tenoient en France en se reseruant seulemẽt la souueraineté, estoient declarez ennemis des vns & des autres. Paris affranchy de leur domination desiroit les voir sortir de Pontoise, & pour ce donna au Roy quelque secours d'argent pour les en chasser. Voila vne armee de douze mille hommes deuant Pontoise, bons hõmes exercez aux perils qui sçauoient les rencontrer & passer sans frayeur, & sçauoient encores mieux mourir, que tuer, belle & vnique partie de la vaillance.

o Chacun fait de fautes, les François en ont fait & les Anglois aussi au demeslement de leurs affaires. Le Roy Iean refusa l'offre que le Prince de Galles luy fit de rendre tout ce qu'il auoit conquis & tout le pillage. Il vouloit outre cela que le Prince & quatre des plus grands Seigneurs de son armee se rẽdissent à sa discretion. Ce refus fut suiuy de la perte de la bataille & de la prise du Roy, Le Roy Charles offrit aux Anglois en la conferẽce de Calais de leur laisser tout ce qu'ils tenoient en luy en faisãt hommage, ils refuserent & n'ont eu ny l'vn, ny l'autre.

Talbot au secours de Pontoise.

Les aduenuës de Pontoise sont toutesfois si mal gardees que Talbot entre dedans & y met vires & gens. Le Duc d'Yorck Lieutenant general du Roy d'Angleterre se presente à Cenery & Hotonuille auec huict mille hommes. Il enuoya au Roy ses Herauts pour luy dire, ou qu'il accepte la bataille, ou qu'il leue le siege. A ceste premiere poincte Françoise, il n'y auoit personne qui ne dit qu'il falloit manger des racines P & creuer plustost que leuer le siege. Mais le Roy ne voulut rien hazarder.

p La perseuerãce force les places. Les soldats de Cæsar estãs deuant Duraz n'auoient pour pain qu'vne racine appellee Chara, ceux de la ville se mocquoiẽt de leur opiniastreté à les assieger, estans si mal pourueuz. Les assaillans declarẽt que tãt qu'ils trouueroient de telles racines aupres de Duraz, & il y en auoit abondamment, ils ne desloge-roient.

La riuiere estoit entre les deux armees, le Roy faisoit garder le Pont de Beaumont, seul passage propre à l'armee ennemie. Le Duc d'Yorck auoit des petites nasselles pour passer les soldats file à file au dessous du Pont vers l'Abbaye, auec tant de

difficulté toutesfois, que dix hommes estoient capables d'en empescher cent. Mais l'ordre estoit si grand, la nuict si fauorable, que l'armée fut quasi toute de là auant que les sentinelles en eussent donné l'alarme. Passage fort à propos & qui donna tant d'estonnement à l'armee du Roy, que les Capitaines s'amuserent plus à s'esmerueiller comme les Anglois auoient passé, qu'ils ne penserent à empescher que le reste ne passa. q

q Foibles armes que l'estonnement & admiration pour arrester l'ennemy. Tite-Liue remarque comme les Romains passent vne riuiere tandis que les Espagnols s'amusent à s'esmerueiller & consulter ce qu'ils deuoient faire, *qui tumultum iniycere trepidantibus in ipso transitu amnis potuissent.* TIT. LIV.

Le Roy leue le siege.

D'autant que le Roy fut loué de n'auoir hazardé vne bataille, d'autant fut il blasmé de n'auoir empesché d'y estre cõtraint, puis qu'il y auoit vne riuiere entre-deux. Le courage ne luy faillit point, mais bien le iugement pour choisir l'occasion & l'opportunité r. Il desloge de Maubuisson, laisse Charles d'Anjou & l'Admiral de Coitiuy auec deux mille hommes dans le fort de sainct Martin, & se retire à Poissy. Le Duc d'Yorck le suit pẽsant l'engager au combat, mais le Roy ne veut point changer de resolution, qui estoit non de donner vne bataille, mais de prendre Pontoise. s

r On demandoit à Agesilaus quelles parties rendoient le chef d'armee excellent & braue: Il respond, *L'audace cõtre les ennemis, & aux occasions qui se presentent, le conseil & le iugement.*

Le Duc d'York passe à Mante pour auitailler & rafreschir les assiegez, le Roy demeure mocqué des Anglois, mesprisé des Parisiens, qui se repentent de l'argent qu'ils luy ont donné inutilement pour les fraiz de ceste entreprinse. Les plus grands de sa Cour murmurent de ce qu'il s'est retiré si mal à propos. Il void sa reputation si descriee qu'il se resoult d'emporter la place, ou d'y mourir: Il y retourne dix iours apres, fait battre la ville de trois endroits, & breschе faite va luy mesme à l'assaut, hazardant le tout pour le tout. Il falloit qu'il fit le soldat pour estre Roy: sinon qu'il n'y ma mieux de

s Quand le Duc d'Yorck enuoya dire au Roy qu'il luy presentoit la bataille, le Roy ne fit autre response, sinõ, *Que puis qu'il auoit tant d'enuie de combatre, il luy en feroit manger son saoul, & plustost qu'il ne vendroit.*

Roy deuenir soldat, & esprouuer combien le repentir est insupportable de n'auoir fait en l'occasion ce qui ne se peut plus faire quand elle est eschappee, & comme elle se mocque de ces preſoptueuſes ſageſſes, qui pēſēt cōſeruer par tout l'auctorité a la prudēce ſans en faire part à la neceſſité.

Les affaires[t] du Roy n'eſtoient pas en termes qu'il deuſt auoir honte de s'eſtre trouué en lieu où le canon luy peut effleurer la Couronne[u], ny de trauailler ſes penſees pour conſiderer commēt il eſchapperoit du peril, ny combien il importoit qu'il en eſchappaſt.

Les aſſiegez ne peuuent ſouſtenir la fureur de l'aſſaut, on entre, on tuë l'ennemy, on ſauue le Citoyen, on n'entend point ces cruels mots, *Periſſe l'amy quand & l'ennemy*. Ceux que la fureur des armes peut diſtinguer & recognoiſtre pour François ſont ſauuez, les Anglois tuez à la pareille: Mais il eſt bien mal-aiſé de pouuoir meſler en ces rencontres enflammez de fureur & eſcumans de vengeance, quelque image de iuſtice pour eſpargner ſon amy, ou ſon hoſte. [x]

Pontoiſe pris d'aſſaut.

On parle de Dieu quand on va à la charge & à l'aſſaut, on ſe recommande à luy, on le ſupplie, on luy fait des vœux. Au retour il ne s'en parle non plus que s'il ne s'en eſtoit point meſlé. Mais la premiere choſe & la premiere action du Roy à ceſte entree, fut de rēdre graces à Dieu, recogneu ſeul autheur de ceſte victoire[y], ſans laquelle il ſe fut veu autāt empeſché auec ſes propres ſubjects, qu'auec les ennemis: Car le Duc de Bourgongne

[t] La neceſſité oblige le Prince de ſe meſler & ietter dās les perils. En la guerre que l'empereur Albert d'Auſtriche eut contre les Bohemiēs, on luy demande à qui il donneroit la charge de ſon armee. Il reſpond, *Si autre que moy eſtoit voſtre Capitaine vous ne m'appelleriez plus Archeduc d'Auſtriche.* ÆNEAS SILV. *lib. 3. de reb. Alphon.*

[u] Charles ſe vantoit des bleſſeures qu'il auoit receu à la guerre & les monſtroit, Timothee Capitaine Athenien dit, *Ie fus bienheureux deuāt Samos qu'vn coup de trait vint des murailles tomber tout aupres de moy pour m'eſtre aduancé, plus que ne deuoit vn chef d'armee.* PLVT.

[x] Epaminondas ce grād Capitaine qui ne fut iamais hōme, abbatu, ni vaincu, iugeoit meſchant hō ne quelque bon Citoyen qu'il fut, celuy qui entre les ennemis & en la bataille n'eſpargnoit ſon amy & ſon hoſte.

[y] Au Dieu des batailles appartiennent les actions de graces des victoires. Les Roys de France ont touſiours eſté fort ſoigneux de ce deuoir. Philip. Auguſte apres la bataille de Bouuines fit baſtir l'Egliſe de la Victoire pres de Sēlis. Le Roy Louys XII. fit edifier vne Chappelle au lieu où il gagna la bataille de la Giaradadda, ſous le nom de Saincte Marie de la Victoire. Le Roy François I. fit de meſme ſur le chāp de bataille où il deffit les Suiſſes à S. Donat.

n'estoit pas si bien reconcilié qu'il ne desira d'esleuer la grandeur de sa maison sur les ruines des affaires du Roy, & desia les grands du Royaume auoient fait quelques secretes assemblees pour aduiser aux desordres dont chacun se plaignoit.

Il fit assembler tous les Princes, grands Seigneurs & Capitaines, loüa ceux qui auoient bien faict & les remercia des preuues de fidelité, & de valeur qu'ils luy auoient rendus, fit plusieurs[z] Cheualiers, & donna au Seigneur de Ialonge vn Estat de Mareschal de France, & vne pension au premier qui estoit entré dans Pontoise par la bresche. Si l'Histoire sçauoit son nom elle luy donneroit vne couronne toute garnie de petits creneaux, & luy rendroit le mesme honneur que les Parthes ont donné à celuy qui monta des premiers sur la muraille de Seleucie.[a]

Le Roy mena le Dauphin à Tartas assiegé par les Anglois, & puis à Limoges, en luy apprenant par tout que la prudence & le temporisement surmontent toute sorte de difficultez, que c'est chose plus excellente de mettre la paix en son Estat, que de piller & deserter la terre des ennemis.

Auec les instructions & maximes de son Pere qui luy auoit donné en son enfance de bons gouuerneurs, & en sa ieunesse de bons Conseillers[b], il se rendit capable des actions d'vn Prince pour bien commander & porter les cõmandemens du Roy son Pere en Languedoc pour rompre les menees du Comte d'Armagnac. Le Bastard de ceste maison[c] l'aduertit que le Comte d'Armagnac traictoit quelque alliance auec les Anglois. Les soupçons sur tels aduis sõt touſiours excusables, & n'y a rien

Diuine remercié de ceste victoire, & les bõs seruiteurs du Roy recouurez.

Le Dauphin au siege de Tartas.

Bastard d'Armagnac fauory de Louys XI.

7 Apres la victoire le Prince doit recognoistre ceux qui l'ont biẽ seruy, honnorer, & recompenser la valeur, despriser & blasmer la lascheté. *Luce orta*, dit Tir. Liu. liu. VI. *vocatis classico ad concilium militibus, Manlius primum de virtutem laudatus donatusque.*

a Les nõs de ceux qui s'en vont aux perils apparens pour le salut public, ne doiuẽt estre oubliez en l'Histoire, & neantmoins ils y demeurent incognus, s'ils ne sont releuez de quelque qualité autre que de simple soldat. Plutarque se souuient du nom de Surena qui monta le premier sur la muraille de la grãde Cité de Seleucie, mais c'est parce qu'il estoit le second des Parthes apres le Roy.

b Les grands Princes pour auoir eu de bons maistres estans petits, & de sages Conseillers estans grands, ont fait de grandes choses.

c Ce Bastard fut fait Admiral de Frãce par Louys XI. qui luy dõna le Comté de Comenge & le gouuernement de Guyenne, duquel il deposseda le Duc Iean de Bourbon son beau frere.

a rien qui oblige tant la prudence des Princes que d'empescher que les grandes maisons ne s'allient contre leur gré, & ne portent aux estrangers les biens qui doiuent demeurer dans leurs estats, & n'en peuuent sortir qu'ils ne les affoiblissent. Telles practiques se peuuent plus facilement empescher & preuenir, qu'il n'est aysé de les rompre quand elles sont faictes.

D'autres tiennét que la maison d'Armagnac est venuë de Castille.

La maison d'Armagnac est ancienne, riche & puissante en Guyenne, & son origine se trouue en celle de la couronne de Nauarre.[d] Iean IIII. Comte d'Armagnac fils aisné de Bertrand d'Armagnac Conneſtable de France, auoit achepté de Iean Duc de Bourbon la Comté de l'Isle Iourdain en l'an 1421. pour le prix de trente huict mille escus d'or de soixante quatre au marc. Il auoit espousé Ysabeau de Nauarre, la grandeur de sa maison, & celle de son alliance, luy donnerent la hardiesse durant les troubles de France, lors que chacun iettoit les yeux sur le debris du naufrage, de se qualifier *Prince par la grace de Dieu*, & de rechercher l'alliãce de l'Anglois par le mariage de sa fille. Le Roy qui ne faisoit point de difference entre la trahison & telles sortes d'alliances, enuoya des Cõmissaires pour faire les procez au Cõte comme criminel de leze Majesté ayant cõmis contre la loy de France, [e] *qui defend aux Seigneurs de faire aucun mariage auec les estrangers sans le consentement du Prince.*

Comte d'Armagnac prisonnier à l'Isle Iordain.

Le Roy y enuoya le Dauphin, lequel assiegea la ville de l'Isle Iourdain & y print le Comte d'Armagnac. Son fils se sauua en Espagne. Iean de Meaux second Président au Parlemẽt de Toulouse auoit ouy le Comte d'Armagnac sur ses pratiques, &

[d] Sanche 4. surnommé le Maieur Roy de Nauarre, ayant conquis quelque terre de Gascongne deça les Pyrenees, les donna à Garsias son fils qui fut le premier Cõte d'Armagnac l'an 1013. Il feist son second fils Arnault Garsias Comte d'Estarac, la descente duquel est entree en la maison de Foix & branche de Candalle.

[e] Les mariages traictez auec les estrãgers sans la permission du Roy, ont mis en peine ceux qui les traictoiẽt. Valeran de Luxembourg Cõneſtable de France en fut disgracié du Roy Charles V. & le Roy Charles VI. ne trouua bon le traicté de la fille du Duc de Berry auec le Duc de Lancastre. Philistus pour cette raison fut banny des Estats de Denis Roy de Sicile.

auoit tiré de sa bouche la verité des principaux poincts. Il estimoit qu'il en seroit quitte pour ceste confession & que ce President n'ayant autre force que celle de la Iustice, ne luy pourroit pas faire grand mal, mais quand il fut prisonnier entre les mains du Dauphin, il dict que tout ce qu'il auoit confessé estoit contre sa propre cõscience & la verité, ne l'ayant dit que pour le desir de r'entrer en ses biẽs que le Roy auoit fait saisir. Apres auoit expié ceste faute en la prison, le Roy luy donna la liberté à la caution du Comte de Foix.

En Normandie.

Le Dauphin au retour de ce voyage fut enuoyé en Normandie en qualité de Lieutenãt General. Mais il faut remarquer qu'il auoit vingt ans sur la teste auant qu'il eust vn gouuernement en main, & que le Roy ne luy donna que pour rompre les desseins de ceux qui le vouloient porter ailleurs, [f] & s'interessoient plus que luy mesme en l'estat où il estoit.

f Les natures biẽ nees s'obligent ayſement par bien-faicts. On vouloit desbaucher Louys. Le roy Charles son Pere luy faict part du gouuernemẽt de l'Estat & des affaires, par ce moyẽ il fut distraict des pensees contraires à son deuoir & à la Paix de l'Estat.

XV. Prend Dieppe.

Il chassa les Anglois de Dieppe, & ceste victoire porta incontinent la generosité de son courage & le bon-heur de sa conduite par toutes les Prouinces de France, où rien ne diminuoit la grandeur de ceste naissante reputatiõ que ceste raison, qu'estant fils d'vn si braue Pere il n'y auoit point d'estonnement de le veoir si vaillant. Les François disoient que le Pere auoit besoing d'vn tel fils & le fils d'vn tel Pere.

Va en Languedoc.

Le Roy glorieux de l'auoir faict de sa main, & de veoir ses instructions si bien suiuies, augmente son auctorité, louë ses commandemens, & auec mille lances l'enuoye en Languedoc où son espee luy fit iour par tout. Il n'arrestoit pas son courage

à peu de chose, g sa cheute ne pouuoit estre que de bien haut. Comme il desdaignoit la gloire de peu de prix, & la reputation qui ne coustoit guiere, aussi recherchoit-il ardemment celle qui naissoit des belles & hautes actions, & qui estoit le iuste fruict de la vraye Vertu.

g Le Prince doit fuir la vanité & rechercher les effects d'vne solide & vraye gloire, *Nam vt leuitatis est inanē aucupari rumorem, omnes vmbras etiam falsæ gloriæ consectari, sic ieiuni est animi lucem splendoremque fugientes, tustam gloriam qui est fructus veræ virtutis honestissimus repudiare.* CIC. IN PIS. M. CCCCXLIII.

Les Anglois affoiblis & recreus font vne Treſue, durant laquelle Louys va chercher de l'exercice hors le Royaume, se rend Chef des François & Anglois pour se venger de ceux qui durant le pire estat des affaires de son Pere l'auoient brouillé, & pour fauoriser la guerre de Sigismond Duc d'Austriche contre les Suisses.h

h Le Duc d'Austriche auoit espousé M. Radegonde de France fille aisnee du Roy Charles VII. sous la faueur de ceste alliance, il le pria de le secourir contre les Suisses.

XVII. Passe en Alcace prend Montbelliard.

Il se souuient que le Comte de Montbelliard auoit couru la frontiere de France du costé de Lā-gres. Il luy rend la pareille, prend & pille Montbelliard, & en dōne le gouuernement à Iean Thibergeau Capitaine de ses Archers, court le pays de l'Eueſque de Basle, parce qu'il auoit soustenu le party d'Amedée Duc de Sauoye, qui par les suffrages des Eueſques, Prelats & Docteurs du Concile auoit esté faict Pape & nommé Felix V. contre le Pape Eugene, & qui auant que de s'estre rendu en son hermitage de Ripaille, auoit fait tout ce qu'il auoit peu pour fauoriser les Anglois.

Assiege Basle.

i Amedee Duc de Sauoye l'an 1437. se retira à Ripaille en vn monastere des Religieux de S. Morice, prit leur habit, *griſe robbe, long mantel, chapperon gris courte cornette & vn bōnet vermeil, par dessus le chapperon. Mais par dessus la robbe griſe il portoit vne grosse ceinture d'or, & dessus le mantel vne croix d'or, accompagné de vingt de ses fauoris vestus de mesme habit que les Moynes.* Il se reserua le tiltre de Duc de Sauoye & la souueraine auctorité sur tous ses Estats. Il fut esleu Pape au Concile. L'election luy fut signifiee le 17. Decembre 1439. Il se rendit à Basle le 24. de Iuin, fut couronné le 24. de Iuillet, dit sa premiere Messe, & fit des Cardinaux le 17. Nouembre. Il alla tenir son Siege à Losane l'an 1442.

Les Suisses voyans à leurs portes vn si puissant ennemy, n'attendent pas qu'il passe plus outre, & regardent de quel costé il tournera la teste de ses forces. Le Seigneur de Ramstein le reçoit à Altkilch ville qu'il tenoit par engagement de l'Eueſque de Basle pour 12. mille florins. Les Seigneurs du païs leviēnent trouuer, & pour se vēger du peuple & garētir leurs maisons, luy offrēt le seruice de

leurs espees. L'armee exerça des inhumanitez incroyables sur ce pauure peuple qui donna le nom d'escorcheur aux gens de guerre. k

k Les gens de guerre qui couroient la frontiere & le pays de Basle & de Ferrette en diuers tẽps furent touſiours appellez d'vn meſme nom *Schindern*, Escorcheurs, & par mocquerie dits *Armenjacken*.

Concile de Basle contre Eugene.

La Ville de Basle cognut bien que le Concile attireroit l'orage sur elle, & que le Roy Charles VII. vouloit venger la degradation d'Eugene IIII. & pour ce elle n'oublia rien de ce qui pouuoit seruir à sa deffẽce & seurté, fit vn bouleuart à la porte de Spalen, & rasa tout ce qui estoit autour de la ville à l'auantage de l'aſſaillant, ordõna deux sortes de Tocsin, l'vn pour la guerre, & l'autre pour le feu. Au premier chacun sçauoit où il se deuoit rendre, au secõd les gens d'Eglise & des Monasteres seulemẽt estoiẽt tenus de courir au feu. Elle fit publier par le plat pays que quicõque voudroit retirer ses biens, meubles & prouisions dans la ville, que les Bourgmestres s'obligeroient de les rendre, ou d'en payer le iuste prix si la neceſſité le contraignoit de s'en seruir. l

Belle police de ceux de Basle.

l Aux lieux où il y a de la concorde entre les villes & le pays, non seulement d'opinions en certaines choſes, mais en tout ce qui regarde l'vtilité cõmune, l'ennemy estrãger a bien la peine de faire de grands progrez, car tout conſpire contre luy.

La maison d'Austriche auoit ietté la pomme de discorde parmy les Suisses. Zurich s'estoit allié auec Sigismond Archeduc d'Austriche, les Cantons de Berne, Lucerne, Vry, Schuvits, Vndeuald & Glaris viennent assieger Zurich pour le forcer de renoncer à ceste alliance. En ce siege ils sont aduertis que Iean de Rochberg au commencement du mois d'Aouſt auoit surpris la ville de Bruck au pays d'Ergueu, appartenante au Canton de Berne, y auoit fait de grandes cruautez & enuoyé par batteau le pillage à Lauſtemberg & les principaux priſonniers à Farnſperg.

Suisses assiegẽt Zurich.

Le commun reſſentiment qu'ils ont des offences particulieres de leurs alliez, ne leur permet de

dissimuler ceste iniure. Qui entreprēd sur la moindre bicoque de ceste Republique, donne l'alarme à tous les Cantons, ils y courent comme si le feu estoit en leur propre maison[m]. Ils enuoient quatre mille hommes pour assieger Farnsperg, Reckberg qui estoit dedans fit cognoistre aux premieres approches qu'il n'estoit pas pour se rendre. Il sçauoit que l'armee de France n'estoit pas loing & que les Suisses auroient bien de la besongne ailleurs.

Et Farnsperg.

XVII. Burkard Monchen que les François appelloiēt Burgo le Moine Seigneur par engagement de Landesec, estoit comme la Guide & le Mareschal de l'armee. Il pressoit fort le Dauphin de venir deuant Basle, estimant qu'à la veuë de tant de gens elle parleroit plustost de capituler que de resister: car l'armee estoit de vingt mille cheuaux, les Histoires d'Allemagne parlent de trente mille.

Basle[n] enuoye prōptement demander secours aux Suisses qui estoient deuant Farnsperg. Ils leurs enuoyent seize cens hommes, que le Seigneur de Hallvvil appelle payſant[o] lesquels furent rencontrez & chargez deux fois par le Comte de Dammartin, la premiere en la pleine de Brattelen lors qu'ils la pensoient passer à la pointe du iour, la seconde pres le village de Mutents vne demye lieuë de Basle, mais ils marchoient si serrez & en si bon ordre, qu'il sembloit à la Caualerie, les voulant charger qu'elle donnoit contre vn rocher, ou vne muraille armee[p].

Viennent au secours de Basle.

Ceux de Basle leur enuoyerent dire qu'ils gardassent bien de s'aduancer, que ce leur seroit vne grande temerité de vouloir passer sur le ventre d'vne si puissante armee qui tenoit toutes les ad-

[m] La loy d'alliance qui est celle de l'amitié, veut que les amis & les alliez se ressentent & s'interessent du mal & du biē qui leur arriue. Leurs deuoirs & leurs interests doiuent estre commūs, comme embarquez au vaisseau d'vne mesme republique, laquelle ne permet point que l'on se sauue à part, ny que ceux qui sont en la poupe ne s'esmeuuent de l'eau qui entre par la proüe.

M. CDXLIIII.

[n] Basle fit la premiere alliance auec Bern & Soleure l'an 1441. La maison d'Austriche s'offença, disant que c'estoit contreuenir aux articles de la Bulle d'or.

[o] Thuringde Hallvuil en vne lettre qu'il escriuoit au Marquis Guillaume & à la ville de Zurich le lendemain de la bataille, appelle les Suisses *Bauren* Payſans.

[p] Vn bataillon de gens de pied bien ordonné est appellé vne muraille, *Antiqui murum dixerunt pedestrem exercitum.* VEGET. Dion parlant de la quatriesme legion appellee la Pytique, luy donne le tiltre de muraille belliqueuse πλινθίον τι τὸ τάγμα.

uenuës. Mais les Suisses ne croyent pas que le Lyon soit si furieux, comme on le depeint. Animez & glorieux de ce qui leur auoit succedé heureusement, le matin ne peuuent ouyr parler d'attendre & beaucoup moins reculer.

Repoussẽt le Comte de Dammartin.

Les braues courages se monstrent aux perils [q], il n'appartient qu'à eux de faire & endurer les choses difficiles. Ils s'informent plus du lieu où sont les ennemis, que du nombre, & prenant toute sorte de retardement pour espece de poltronnerie, vont droit vers la ville, & trouuans le passage du pont fermé, passent à nage le Bisrein [r]. Les Romains n'eussent pas loüé ceste impetuosité, ils estimoiẽt qu'il n'estoit pas bien seant à la grandeur & M. de l'Empire, & des Empereurs de leurs armees de passer les riuieres autrement que sur les ponts, & les gardes posees aux deux bouts [r]. Pour ceste seule raison & sans autre necessité Cesar fit le pōt sur le Rhin, sans s'estonner de la largeur, viteſſe & profondeur de ceste riuiere. Les Suisses furent bien trauaillez de l'eau & des hõmes auant que de gaigner le riuage, ils se coulent à la faueur d'vne colline dedans l'Hospital S. Iaques. Ceux de la ville pour ne manquer à secourir ceux qui si franchement & genereusement venoient à leur secours, leur enuoyerent des troupes au deuant: mais elles estoiẽt attendues en embusçade par vn gros de huict mille cheuaux, capable de rompre les bataillons des Suisses, quand ils eussent esgallé en nombre [s] comme ils imitoient en ordre les legions Romaines. Ceux qui estoient en garde sur les tours de la ville les aduertirent du piege qu'on leur auoit dressé & les firent rentrer dedans.

Bataille de l'hospital S. Iaques.

[q] Ne ceder & resister aux accidens pour rudes & perilleux qu'ils soient, marque la grãdeur du courage, *Romanum est agere & patisortia.*

[r] La ville de Basle estoit en cõseil pour aduiser aux moyens de faire entrer le secours sans peril, Munster dit que les Suisses estant sur vne colline voyant leurs ennemis, vindrẽt fondre sur eux les repousserent iusques à l'Hospital S. Iacques.

[r] Germanicus disoit que passer les riuieres à nage offençoit la reputation d'vn general d'armee, *Cæsar nisi pontibus præsidiisque impositis, dare in discrimen legiones haud imperatoriũ ratus.*

[s] Le nombre des gens de guerre entrans en la Legion a esté fort diuers, Ello estoit du temps de Romulus de six mille hommes de pied & six cens cheuaux, de quatre à cinq mille soubs la republique. Celle que Scipiõ mena en Affrique fut de six mille. Deux legions en l'armee de Cesar ne faisoient pas sept mille hommes.

Les Suisses s'estoient barriqués dedans l'Eglise & l'Hospital de S. Iacques : mais on les fit sortir par le feu que les François y mirent. Ils combattirent long temps aux hayes & aux murailles des iardins, soustindrent trois assauts, repousserent vaillamment les deux premiers. A chair de loup dent de chien. Au troisiesme ils furent forcez & tous taillez en pieces Mais le plus miserable vendit bien cherement sa peau. Æneas Syluius[u] qui estois lors Secretaire du Concile, & qui depuis fut Pape, dit *Que l'on ne pouuoit veoir sans horreur & estonnement ceste cruelle boucherie des hommes, en laquelle les Suisses tiroient les fleschés toutes sanglantes de leurs corps, & les plõgeoient furieusement dans les entrailles de leurs ennemis, & s'enferroient ensemble.* Aucun ne fut tué qu'il n'eust tué. Nul ne poussa le dernier souspir sans l'accõpagner du contentement d'estre vengé, consolãt sa mort en celle de son ennemy. Le Dauphin disoit qu'il n'auoit iamais veu des hommes plus furieux, plus forts, ny determinez. Il ne s'en sauua que seize, lesquels arriuans au pays furent tenus comme fugitifs & deserteurs du camp. Quoy qu'ils sceussent ny dire ny alleguer on leur disoit pour tout qu'ils deuoient mourir auec les autres. Ils ne pouuoient estre estimez gens de bien, ayans remportez leur teste du peril ou leurs compagnons estoient demeurez, comme Philopemen n'estimoit celuy qui tomboit vif entre les mains de l'ennemy [x]. Le combat dura dix heures.

Suisses desfaits

Burkard Munch de Landsceron, conducteur de l'armee passant à cheual sur le champ de bataille & sur ces monceaux de morts, la visiere de son heaume haussee dit plein d'insolence & d'orgueil,

[u] *Committitur atrox & miserabile prælium, cadunturque ex vtraque parte quam plurimi. Horrendum auditu est. Euellebant sanguinolenti ex corporibus suis sagittas. Suitenses ac trucatis manibus in hostes irruebant, ne prius animam exhalarent, quàm occisorem ipsi occidissent. Erat retro Suitenses murus quidam horti sancti Iacobi, quo illi se tutos ab vna parte rebantur. Solúmque in fronte pugnabant. Sed Teutonici qui cum Aremontacu erant intrantes hortum, murum perfodiunt, Suitensésque à tergo feriunt, quæ res magna causa ruinæ Suitensium fuit. Pugnatur tum arctum retrò, iam viro vir imminet nec iam eminus sed eminus ferrum stringitur.*

[x] Les suyards de la Bataille ont esté odieux en toutes nations. Ces seize Suisses quoy que sauuez en combattant furent mesprisez comme poltrons. Ce nom *Veldtfluchtiger* deserteur de camp, est vne grande iniure entre les Suisses.

y Les Annalles de l'Eueſché de Baſle raportẽt les paroles de Burkard, *Hie baden Wir in rosen*, ou, *Hie ſicheich in den Roſgarten, Welchen meine Vorderen geerret.*

Icy nous baignons dans les roſes [y], ou comme eſcriuent les autres en regardant le Chaſteau de Lanſdcron & de Munchenſtein, *Ie voy les roſiers que mes predeceſſeurs ont planté.* Vn Suiſſe couché entre les morts & my-mort, entendant ce mot de cruelle mocquerie, s'eſuertuë de ſe mettre ſur ſes genoux, & auecques reſtes de ſon courage & de ſa vie, luy ietta vn caillou de telle roideur contre le viſage, qu'il l'aſſomma. Il fut porté à Lanſdcron & y mourut. Vn autre voyant l'vn de ſes compagnons mal mené par quatre ſoldats y accourt, le deſgage du peril, & l'emporte mourant ſur ſes eſpaules [z].

Inſolẽce en la victoire punie ſur le chãp.

z Erant quatuor Armeniaci qui Suitenſem vnũ inſequebãtur. Iamque illum telo confoſſum ſtranerant & ſupra corpus graſſabantur, cũ eius comes arrepta hipenni in quatuor illos ſertur, ex quibus duos obtruncauit, alios verò in fugam dedit, ac deinde ſemianime corpus ſuper humeros recipit & inuitis hoſtibus portauit ad ſuos. ÆNEAS SYLV. MVNSTERVS.

On n'eſt pas aſſeuré de combien eſtoit compoſee l'armee des Suiſſes. Haluvil Suiſſe, dit qu'ils eſtoient quatre mille, les Chroniques de France, parlent de cinq mille. Quoy qu'il en ſoit la France, ny l'Angleterre, n'eurent pas grande occaſion de triompher de ceſte bataille : car elles y perdirent autant de teſtes qu'il en falloit abbattre des ennemis, pour meriter le triõphe [a]. L'armee qui eſtoit deuant Farnſperg entendant ceſte deffaite, leua le ſiege & ſe retira.

a Le triõphe n'eſtoit dõné pour vne victoire de moins de cinq mille ennemis tués. La loy deffendoit dit Valere, de donner le triõphe à qui n'auoit defait cinq mille hommes. Et l'on ne le donnoit aux victorieux quãd la victoire auoit couté beaucoup de ſang, & pource Tite Liue au 26. dit qu'il fut refuſé à Attilius.

Ce que fit le Dauphin apres la victoire.

Le Dauphin demeura trois iours ſur le champ de bataille, & pour couurir le nombre des gens qu'il auoit perdu, les fit enterrer en diuers lieux à Arlesheim, Reinach, Eſch, deux Comtes à Montbeliard, deux à Iſenheim. Le grand Prieur de France fut tué à ceſte bataille, & pluſieurs autres ſeigneurs.

b Qui demãdoit entre les Grecs vn corps mort pour l'inhumer quittoit le fruit de la victoire, & renonçoit au trophee. Voy PLV. de Nicias & d'Ageſilaus.

Ceux de Baſle demanderent qu'il leur fut permis de recognoiſtre leurs morts, & de les mettre en ſepulture [b]. Il ne vouloit pas refuſer la paix aux morts, puis qu'il eſtoit content de l'accorder aux viuans

viuans [c], & qu'il n'y auoit point d'apparence qu'ils s'opiniastra au siege de Basle, ny contre les Suisses. Les Religieux mandians furent ordonnez pour ceste acte de pieté. Ils firent trois fosses pour les enterrer. Il y en auoit qui trois iours apres la bataille souspiroient encores. On en trouua demy bruslez dans les ruines de l'hospital, plusieurs dans les buissons, & vn grand nombre dans la riuiere de Birs.

Tous les moines & religieux de Basle sortent pour enterrer les morts.

[c] Ænee dit aux Latins qui le venoient prier pour auoir leurs morts & les enterrer, *Pacem me exanimis & Martia sorte peremptis Oratis, equidem & vtinam concedere vellem.*

Le Dauphin s'en alla refreschir en l'Alsace. Sa cour estoit à Ensisheim, l'armee departie par le pays en telle estendue, qu'elle tenoit depuis Mõtbeliard iusques à Haguenaud. l'Empereur conuoqua les Princes de l'Empire à Mayance pour aduiser aux moyens de chasser les estrangers d'Allemagne. Le Concile de Basle luy enuoya ses Ambassadeurs[d], pour luy remonstrer qu'il ne troubla l'assemblee, à laquelle la France estoit obligee de la Paix qu'elle auoit auec la maison de Bourgõgne. Ses deputez furent à Basle pour entendre la volonté des Peres sur ceste accord. Ceux de Berne & de Soleure s'y trouuerent, mais il ne s'y fit autre chose qu'vne Trefue de peu de iours.

Le Cõcile de Basle recherche le Dauphin d'accord.

[d] Le Concile de Basle enuoye au Dauphin le Cardinal d'Arles, & l'Eueſque de Basle. Ils moyenerent vne trefue de vingt iours.

L'Empereur Frideric enuoya dire au Dauphin que s'il ne se retiroit, l'Empire luy declaroit la guerre. La Noblesse d'Allemagne qui auoit inuité les François & Anglois au pays, commençoit à se fascher de ses hostes qui beuuoient son vin sans payer, & vendangeoient les vignes en verjus. Mulhousle [e] se garentit de ceste orage, refusa de receuoir les troupes du Dauphin.

[e] Mulhouse a esté autresfois ville Imperiale, l'Eueſque de Straſbourg en estoit gouuerneur, & s'appelloit Ariabinium. Elle s'allia auec les Suisses l'an 1464. & puis l'an 1506. fit cõbourgeoisie auec tous les Cantõs. *Stüp. 1. liure de la republique des Suisses.*

Comme il vit que tout l'Empire se remuoit contre luy & que les Suisses estoient pour auoir

leur reuanche de la iournee de S Iaques de Basle, ils s'en alla en Lorraine pour veoir le Roy Charles son Pere qui estoit deuant Mets, resolu de venger le Roy de Sicile fort offencé de ceste ville, pour auoir fauorisé contre luy le Comte de Vaudemont. Le Dauphin se retire en Lorraine.

M. CCCCXLV.

XVIII.

Les Anglois qui se faisoient tenir quand on leur parloit de la Paix, prindrent tant de gouſt à la treſue qu'elle fut prolongee pour cinq ans. Ceux qui se plaisoient dãs les miseres publiques, par ce qu'elles leurs estoient vtiles n'en estoient pas contents. ils vouloient bien que la tempeſte ceſſast, mais ils desiroient touſiours quelque vent pour reſueiller l'orage. On ne trouue pas touſiours des ames de si grande preud'hommie qu'elles ne preferẽt iamais le bien particulier au public. Les hõmes de ceſte excellence ont couru en toute saison de grandes tempestes, le nõbre de ceux qui sont venus à port pour en faire d'autres a esté bien petit. Ils naiſſent comme le Phenix au bout de cinq cens ans[g].

Trefue prolongee entre la France & l'Angleterre.

f Les Trefues sont les amerces & les charmes de la Paix: il est en la liberté des Princes de les faire. Mais quãd vn peuple en a gouſté il est malaisé de le remener à la guerre.

g Le sage tel que les Stoiques le comparent n'a point esté & ne sera point: *Quis sapiens fuit, aut fuerit, nec ipſe Stoici solent dicere.* Cic. Et comme les choſes grandes viennent rarement, Seneque dit que *fortaſſe tantum Phœnix semel anno quingentesimo naſcitur.* Sen.

Tant que Rome a esté bien ordonnee, la profeſſiõ Militaire a esté en temps de Paix pour exercice, & en temps de guerre pour neceſſité & pour gloire, chacun retournoit à ses affaires ayant rendu compte de ses armes, teſmoignant touſiours qu'il les portoit non pour son proffit, mais pour sa patrie. Les guerres ciuiles troublerent ceſt ordre, & pour ce l'on dit que Ceſar & Pompee furent eſtimez meilleurs Capitaines que bons citoyens, & plus grands en vaillance qu'en preud'hommie. La France a touſiours esté peu feconde en eſprits qui ayent fait volontiers la guerre pour auoir la Paix & n'ayent troublé la Paix pour auoir la

Il ne faut pas faire ſeruir de la guerre.

guerre [h].

Mariage de Henry VI. & Marguerite d'Anjou.

Durant ceste Trefue se feist le mariage d'Henry VI. Roy d'Angleterre auec Marguerite d'Anjou fille de René Roy de Sicile. Le Comte de Sulfolck la vint querir à Nancy, le Roy s'y trouua, la resiouïssance fut grande, mais comme vne grande ioye a tousiours les grandes tristesses en croupe & les voluptez estranglent lors qu'elles embrassent plus estroictement [i], le Roy Charles receut tant d'affliction par la mort de Madame la Dauphine & son dueil en fut si extreme que toute la Cour s'en ressentit.

XIX.

Mort de Marguerite Stuard.

Mais il y eut autre chose que des larmes pour tesmoigner qu'il aimoit ceste Princesse, & que sa souuenance ne finiroit pas dedans les pleurs [k], car il receut auec toutes sortes d'hõneurs les Princesses d'Escosse ses sœurs qu'elle auoit extrememẽt desiré de voir. Elles vindrent au temps de ses funerailles, & se trouuans comme incognuës en vn pays où ce qui les pouuoit faire cognoistre & respecter ne paroissoit plus, se mouroient de regret. Toutes sortes de consolations rendoient leurs douleurs inconsolables [l], & desiroient que la Royne leur sœur estant dans le sein de la terre les eust eu sur le sien. Mais le Roy pour leur tesmoigner que l'affection qu'il portoit à leur sœur n'estoit pas morte, leur en fit sentir des effects. Il en maria l'vne à François Duc de Bretagne [m], & l'autre à Sigismond Archeduc d'Austriche.

Il est impossible de trouuer la verité aux langues ennemies. Le miel pour doux qu'il soit picque & cuit, vne bouche vlcerée de passion & de mesdi-

[h] La Milice seroit bien ordonnee si elle estoit tousiours composée de personnes qui apres la guerre ne fissent difficulté de retourner aux mestiers ou au labourage, mais la licence & le desordre est si grand en la guerre, qu'il est mal-aisé de se remettre dans les regles du deuoir, & pour ce la guerre fait les larrons & la Paix les pẽd.

[i] Volontiers la ioye est le commencement de la tristesse. Cõme les riuieres d'eau douce vont mourir en la mer salee, les douceurs de la vie se terminent en des douleurs bien ameres.

[k] L'affectiõ ne se preuue pas par les simples larmes. Cesser de pleurer ce n'est pas oublier. C'est vne memoire trop courte que celle qui ne demeure qu'auec les pleurs.

[l] Il faut dõner du tẽps & de l'air à la douleur pour l'euaporer. En celles qui sont extremes, c'est partie du mal que d'ouyr des consolations.

[m] Iean Duc de Bretagne enuoya des Ambassadeurs en Escosse pour traicter le mariage de son fils auec Y sabeau fille du Roy d'Escosse, & à leur retour s'enquit d'eux quelle estoit ceste Princesse? Ils rapportent, *Qu'elle auoit beauté suffisante & corps bien disposé pour porter enfans, mais qu'elle n'auoit pas grand & subtil langage.* Il respondit *qu'elle estoit telle qu'il la demãdoit, & qu'il tenoit vne femme assez sçauante quand elle sçauoit mettre difference entre le pourpoint & la chemise de son mary.*

sance. Deux Historiens d'Angleterre Edouard Halle & Grafton voyans que leur imposture n'auoit point de prise sur les mœurs ny les actions de ceste Princesse, ont escrit imprudemmẽt qu'elle fut desagreable à son mary [n]. Mais on trouue encore en France & en Escosse des escrits sur les regrets que Charles VII. & le Dauphin son fils eurent de ceste mort, & Monstrelet en parle comme d'vne Princesse toute parfaite aux beautez de l'ame & du corps. Elle fauorisa les beaux esprits de son siecle, Alain Charretier fut en ce temps là estimé des premiers de la Cour, & ceste Princesse le iugea si rare qu'elle l'honnora d'vne faueur fort singuliere, car passant par vne chambre où il dormoit sur vn banc, elle le baisa, pour contenter l'estonnement des Dames de sa suite elle adiousta, *Ie ne baise pas la personne, ie baise la bouche d'où sont sortis tant de beaux discours.* C'estoit toutesfois vne de ces bouches qui ont premier apris à parler, qu'à se taire [o]. Ceste saison toute guerriere & martiale fut fort sterile, & de lettres & des lettrez : car où la guerre parle les lettres se taisent. Les Prouinces troublees par les armes n'enseignent point & ne sont enseignees, l'argent qui doit seruir pour les gages de professeurs s'en va pour les monstres des gens de guerre [p].

Les annees de la Trefue expirees, la guerre se recommence à toute outrance cõtre les Anglois. L'Histoire ne dict rien des actions de Louys iusques à sa retraicte en Dauphiné, & encores les causes n'y sont pas bien exprimees. Elle a bien remarqué ses mescontentemens. Son Pere le tenoit vn peu de court, & ses actions n'estoient pas si biẽ

Iugement de deux Historiens Anglois.

Alain Charretier.

La guerre se recõmence.

XX.

[n] Buchanan au liure X. de l'Histoire d'Escosse, dit que deux Historiens d'Angleterre aussi peu fournis de suffisance que de modestie, ont esté si impudents que ne trouuant dequoy calomnier ceste Princesse ont dit, *ob os graueolentiam marito fuisse ingratam.*

[o] Il n'y a telle demangeaison d'esprit que du desir d'escrire, Elle ne se guarit que par le silence. Eusene demanda à Apollonius Thianee pourquoy il ne se mettoit à escrire, *Par ce, dit-il, que ie n'ay pas encores bien appris à me taire.*

[p] L'Empereur Leon à celuy qui le cõseilloit d'employer ses finances à l'entretenement de gens de guerre. Respond. *Vtinam meu tẽporibus eueniat, stipendia militum in dolliores aruum abijsmi,*

moderees, qu'elles ne luy donnassent quelque soupçon qu'il auoit enuie d'estre le maistre[q].

Chetiue vie d'vn grand Roy.

Le Roy estant venu à bout de ses affaires, voulut recompenser les ennuis des mauuaises nuits qu'il auoit passé[r] du temps que la melãcholie luy dessechoit les os, que tout son Domaine estoit engagé, les principales forces du Royaume entre les mains des Anglois, que sa marmite renuersoit souuent & viuoit en telle frugalité, qu'il n'auoit que faire de sçauans cuisiniers, tels qu'estoient ceux des Romains: car on le trouuoit, non auec trois ou quatre plats comme Charlemagne, mais auec vn potage d'vne queuë de mouton & deux poulets rostis pour tout seruice[s].

Les cuisiniers nommoient à Rome par ordre d'Alphabet toutes sortes de viande.

Les grands labeurs qu'il auoit passé meritoient bien du bon temps, mais il le chercha ailleurs qu'e sa famille & auec ses enfans[t], son esprit se plongea dans les delices pour lesquelles comme vn autre Iupiter, il se changea en diuerses formes indignes de sa Majesté, & bien qu'il fut impatient de seruitude comme sont tous les Roys, il se voüa toutesfois au seruice des Dames qui seruoient la Royne: Sur toutes paroissoit la belle Agnes, d'vne beauté à fleur d'aage autant aimable que digne d'estre aimée[u]. Elle desroba le cœur du Roy qui la fit maistresse du Chasteau de Beauté comme elle estoit la Royne de toutes les belles, mais la beauté estoit en elle vne mauuaise hosteſſe dans vn beau logis.

Il se dõne aux delices.

Et aux Dames.

L'Histoire qui ne se doit iamais amuser à remuer les choses de mauuaise odeur, a esté si soigneuse du respect du Roy, & de l'hõneur de ceste Dame, qu'elle n'a parlé que bien legerement de

q Les opinions des enfans doiuẽt estre limitees en telle sorte qu'il ne leur est permis de penser seulement à en faire aduancer le terme, il faut laisser au Ciel & à l'ordre de la nature.

r Vne ieunesse agitee desire vne vieillesse tranquille. Qui a vescu dans les flots, veut mourir au port.

M. CCCCXLVI.

s La sobrieté de Charlemagne a esté loüee, il n'auoit que quatre plats, ne beuuoit que trois fois, & iamais sur iour, il mangeoit quelques fruicts apres disner. EGHINARD.

t Le repos est iuste & legitime apres de grands trauaux, mais il est plus doux en sa propre maison. Et pource Hercule fut representé se ioüant auec vn petit enfant. La famille a ses consolations, *Bella planè accuſſio obcunda, ſed reuertentibus poſt laborem, quid honeſtius quam vxorium leuamentum?* TAC. lib. 3.

u L'obiect de l'amour est la beauté, & la beauté le but de plusieurs desirs. C'est affaire aux aueugles à demander pourquoy les Roys ayment les choses belles.

ce qui estoit en ce temps, cognu de tous & publié de peu. Elle dit seulement *que par ce qu'elle paroissoit tousiours vestuë superbement, estoit des filles de la Royne & que le Roy la voyoit souuent, on croyoit qu'elle estoit toute au Roy*[x], que ses yeux estoient les Autels où il faisoit ses vœux sous les voiles de la nuict & du secret.

Modestie de l'Histoire sur les amours du Roy.

x On entre legeremẽt aux soupçons de l'incontinence des belles, parce que la chasteté & la beauté ne sont pas tousiours bien d'accord.

L'auteur de l'Histoire S. Denis dit *que par le deuoir de sa charge*, (les Histoires s'escriuoient lors en Frãce par les Moines comme autrefois à Rome par les Pontifes[y].) *il s'informa fort curieusement de ses seruiteurs plus priuez, iusques à les faire iurer s'il le bruit en estoit vray, & apprit ce qu'il a escrit depuis. Que Charles ne l'aymoit que pour les galanteries de son humeur*. Elle estoit excellente en diuerses gayetez, & sur tout à dire le mot, qui est l'vn des bouffons d'amour

y Par la police de Rome, la charge de l'Histoire & des Annales appartenoit aux pontifes. *Res omnes singulorum annorum mandabat literis Pont. Max.* Cic. 3. de Orat. *Penes Pontifices scribendæ Historiæ potestas fuit.* Fla. Vopis.

Les estrangers dont le tesmoignage en ces occasions est autant espuré de flatterie cõme il tient de la haine, n'en ont pas parlé plus clairement. Oliuier de la Marche dit, qu'en l'an 1444. la Duchesse de Bourgongne passant en Flandre vit la Royne de France à Chaalons, qu'elles eurent de grandes priuautez & conference ensemble[z], car *elles auoient vne mesme douleur & maladie, & il y auoit de la raison en leurs soupçons, par ce que le Roy auoit donné à Agnes de Soret vn train comparable à celuy des grãdes Princesses, & le Duc estoit fort Dameret, & auoit des bastards & des bastardes vne belle compagnie*. Mais qui ne void que la flatterie auoit falsifié les Fastes de ce temps là? & que le peu qu'elles en raportent suffit pour asseurer que Charles & Agnes sçauoient bien se rencõtrer, & que pour auoir des nouuelles l'vn de l'autre, ils n'estoient pas en peine d'escrire aux marbres des temples & aux Mercures des grands che-

z Il y a quelque sorte d'allegement en la cõference des fascheries & afflictions.

Fastes corrõpus Tacit. Ann. lib. 14.

mins. Pithius est à la droite, Pithias est à la gauche, les Princes qui pensent de pouuoir dire, *s'il plaist il est permis*, ont quelquesfois plus faute d'entreprinse, que de fortune.

Le Dauphin ennemy de la belle Agnes.

Le Roy qui estimoit bien miserable la Paix qui ne donnoit point de repos, desroboit de bonnes heures aux affaires pour les employer à ses amours & à ses iardins. Il n'alloit pas plus loing pour chercher les palmes ny les lauriers, il n'en vouloit plus que de la main de ceste Dame. Elle fit vne fille. Monstrelet dit qu'elle ne fut point aduoüee[a], & l'Autheur de la Chronique de Louys XI. qu'on la maria au fils du Seneschal de Normandie.

[a] Charlotte fille naturelle de Charles VII. & d'Agnes Soret, fut mariee au Comte de Mauleurier fils de Pierre ou Iean de Brezé Seneschal de Normandie.

Les ieunes Princes ont tousiours des discoureurs qui parlent de toute chose, non pour en disputer, mais pour en mesdire, & qui portans leurs pensees sur l'aduenir ne parlent iamais du present qu'auec degouſt & desdain[b]. Ces bourdõs broüissoient incessãment au tour des oreilles du Dauphin & sousleuoient son ame à des murmures illicites contre les plaisirs du Roy. Ils luy faisoient croire que Charles ne pouuoit estre ny à soy, ny aux siens tant qu'il seroit à la belle Agnes. Le Dauphin ne pouuoit dissimuler son mescontentemẽt, & ceste habile femme pour la seureté de sa fortune, se saisissoit le plus qu'elle pouuoit de la bienvueillance du Pere, pour empescher qu'il n'en receut qu'à sa discretion, affin que de leur accord ne nasquit sa disgrace.

[b] Les voluptez sont ennemies de la liberté. Nous serions à nous si elles n'estoient pas nostres.

Le Dauphin ennemy de la belle Agnes.

Le Roy par les mauuais offices de ceste Dame qui enflãmoit le courroux du Pere[c] contre le fils & en recherchoit les occasions pour contenter

[c] Vn courage malin ne perd point les occasions de mal-faire, il les recherche.

son despit, & par la ialousie qu'il auoit qu'vn fils de trente ans luy pressa les talons, ne le voyoit plus que d'vn œil tout troublé de chagrin & de despit. Les Princes qui ont des enfans desia grands, ne doiuent plus employer sur eux ces façons feuerement austeres, & ces grauitez seueres de l'auctorité paternelle, qui fait qu'en les esloignant de l'honneur de leur familiarité ils se priuent de la plus douce conuersation de la vie [d]. Pour qui gardent ils cet amour & ceste preuue d'affectiõ? Craignent ils qu'elle ne retranche leur puissance? & que Dieu, la nature & les loix n'ayent pas bien pourueu à la maintenir? s'ils les ont aymé en leur enfance lors qu'ils n'en pouuoient cognoistre la force, ny le respect, pourquoy leur en ostent-ils la cognoissance lors que l'aage leur en donne le sentiment, & leur cõmande de rendre à ceste amour les tributs du mesme amour de crainte & d'obeissance? Plusieurs ieunes Princes en mourant ont laissé à leurs Peres ce fascheux regret, ou plustost ce reproche, qu'ils ne leur ont iamais fait cognoistre qu'ils les aymoient. En ces rudesses & austeritez le Dauphin ayant par la raison de l'aage le naturel facile & soudain, se portoit à des promptitudes, durant lesquelles il ne consideroit que la qualité de premier fils de France & non l'auctorité de Roy [e], ny la reuerence du Pere. R. Guaguin escrit qu'en ces impatiences, il donna à Chinon vn soufflet à la belle Agnés.

[d] Les Princes doiuent nourrir leurs enfans en vne viue & non feinte n'y contrainte affectiõ enuers eux, Ils se peuuent tousiours faire craindre, il vaut mieux qu'ils se facent aymer. *Il y a* dit Michel de Mõtagne, *tãt de sorte de defiants en la vieillesse, tant d'impuissance, elle est si propre au mespris, que le meilleur acquest qu'elle puisse faire c'est l'affection & amour des siens*: le cõmandemẽt & la crainte, ce ne sont plus ses armes.

[e] Encores que le Pere sotte en plusieurs choses de ce qu'il doit, le fils doit plustost penser à ce qu'il est obligé de faire qu'à ce que le Pere ne fait pas.

On adiouste à ces mescontentemens vne autre occasion qui le fit sortir de la Cour. Anthoine de Chabanes Comte de Dammartin, homme bien vaillant, mais mal endurant, estoit au plus haut des

Il luy donne vn soufflet. Antoine de Chabã.

Antoine de Chabannes frere de Iaques grand Maistre de France sous Charles VII.

des faueurs de la Cour, & ces faueurs auoient ietté de si profondes racines[f] qu'elles pouuoient resister aux vents plus impetueux de l'enuie. La vertu & le bon heur auoient tousiours tenu le timon & le voile de sa nauigation. Les troupes qu'il conduisoit auoient esté bien frottees sur la frontiere de Bourgongne. Le Dauphin luy dit par vne forme de gausserie, sans aigreur toutesfois, car il cognoissoit que c'est esprit se picquoit aisement[g], & sans le faire durer trop long temps[i], car les railleries doiuent finir lors qu'elles commencent à faire rire, *Comment Comte de Dammartin, le Mareschal de Bourgongne vous a defferré par la foy de mon corps, il fait au rebours des autres Mareschaux qui ferrent les cheuaux & il les defferre*: vous dictes vray, Monseigneur, repart Dammartin, *mais i'ay tiré des pays dix mille escus pour auoir des fers neufs à mes cheuaux.*

Vengeance contre le Seneschal de Normãdie.

Il estoit de ses plus intimes & de telle creance que se voulant vengèr de quelqu'vn qui l'auoit offencé, il luy declara son dessein, luy donna argẽt pour l'executer[h]. C'est vne superbe abstinence de refuser de son Prince, mais grand malheur quand c'est pour recompense d'vn seruice qui met la cõscience soubs la Tyrannie du repentir & du remors. Iacques de Chabannes grand Maistre de France tança son frere d'auoir fait ce marché, par lequel il donnoit occasion à ses amis de se repentir de l'auoir estimé[i].

Le Roy en fut aduerty & ne pouuant dissimuler vn acte tant indigne de la generosité du sang de France, qui ne sçait que c'est que d'espancher le sang ny par volupté, ny par vengeance, ains

[f] La faueur des Courtisans veut auoir de profondes racines auant que d'estre affermie. Ceste graine de la faueur du Prince demeure long temps à poindre & à germer. Elle semble souuent d'estre en fleur qu'elle n'a point de racine. De là vient que le premier vent de colere ou de disgrace l'emporte.

[g] Toute gausserie qui tient de la verité picque & offence encores qu'elle soit dite par le superieur : Plus les courages sont releuez moins ils les endurẽt, & plus ils s'en souuiennẽt. *Fulsius dicax, Tyberium facetys irridere solitus, quarum apud præpotentes in longum memoria est.* Tac. Ann. lib. v.

[h] La Chronique Martinienne parle clairement de ceste voye de fait. Escueil que le Prince doit euiter s'il ne veut faire naufrage de sa reputation. Faire tuer son ennemy c'est plus acte de crainte que de brauerie.

[i] Qui fait quelque acte pour destruire sa reputation contrainct beaucoup de gens de se repentir de l'admiration & de l'estime qu'ils en ont eu.

seulement par necessité[k], luy en fit vne reprimende bien aigre. Le Dauphin pour s'excuser accusa le Comte de Dammartin, disant que c'estoit par son conseil. Le Comte aymant mieux faire tort à sa fortune qu'à son honneur, ne s'accorda pas auec le Dauphin, & dit au Roy qu'en cela il n'auoit fait que d'escouter & obeyr. Le Dauphin se voyant descouuert & contredit pour toute repartie dit au Comte, *sauf la reuerence du Roy Monseigneur vous en auez menty.* Le reproche du mensonge est l'offence la plus extreme & sensible qui se puisse faire par la parole, mais ce n'est ny foiblesse ny lascheté de cœur de l'endurer de son Prince, il y a bien de l'imprudence à s'en esmouuoir. Le Comte de Dammartin toutesfois voulut reuencher ceste parole par celles-cy, *Monseigneur sauf le respect du Roy, si n'estiez fils de Roy, ie respondrois de ma personne à la vostre, mais s'il y a Gentilhomme en vostre maison qui me veuille charger sur ceste matiere, ie luy feray dire le contraire.* Le Roy iugea sur la contenance & sur le front de l'vn & de l'autre, la verité de leurs intentions, commãda au Dauphin de ne le voir de quatre mois[l] & s'en aller en Dauphiné. Le Dauphin sortant de la chambre du Roy teste nuë & le cœur tout couuert de vengeance & de colere, dit ces mots: *par ceste teste qui n'a point de chapperon, ie me vengeray de ceux qui m'ont ietté hors de ma maison.* Il leur tint parole, aussi n'estoit-il que trop veritable aux menaces & aux promesses de se veger. Il n'aimoit iamais ce qu'il auoit hay, & son naturel estoit fort destourné de ce genereux precepte, Qu'il faut hayr, comme pour aymer plus ardemment[m].

Excuse du Dauphin pour accuser Chabãnes.

Le Dauphin sort de la Cour.

k Les Tyrans, dit Seneque, espandent le sang pour la volupté, & les Roys pour la necessité.

l Vn Prince qui a des enfans desia grands & capables de commander, ne les doit point tenir aupres de soy, il leur faut donner quelque objet pour consommer leur ambitiõ. L'oysiueté de la Cour leur donne des inclinations vicieuses & de mauuais desseins, pour ce Tybere esloigna son fils *Vrbano luxu lasciuientem.* Son esprit commençoit à se desregler par le luxe de la ville & l'oisiueté qui fait les esprits bizares.

m Il ne faut pas aymer pour hayr, mais bien disposer la haine en telle sorte qu'elle se puisse changer en vne plus ardente amitié.

XXI. Or soit que la ialousie du Roy ou la mal-vueillance de la belle Agnes, les paroles du Comte de Dammartin, les mouches & les flatteurs ayent causé l'eslongnement de Louys, le Pere le supporta auec beaucoup de regret & se repentit d'auoir plus consideré son aage que celuy de son fils, & de ne luy auoir iamais monstré son front que chargé de chagrin, ny ouuert son cœur que plein de courroux & de desdain[n].

Regret du Roy pour l'absence du Dauphin

Le temps qui deuoit guerir ceste blessure ne faisoit que d'en augmenter la douleur. Il est victorieux des ennemis estrangers, mais il a en son cœur vne guerre ciuile bien plus cruelle. Il a donné la Paix à la France & il est en trouble en son ame. Ce luy estoit vn grand regret de ne se veoir assisté & seruy d'vn fils si grand & si vaillant en ces belles & grandes occasions qu'il acheua heureusement pour rendre toute la France Françoise, le siege de Roüen & la reduction de toute la Normandie en vn an & six iours ayant demeuré Angloise l'espace de trente ans, la bataille de Furmigny[o] qui

Bataille de Furmigny.

pour la mort de huict ou dix François donna la victoire contre les Anglois, desquels quatre mille cinq cens soixante & quatorze demeurerent sur la place, la conqueste de toute la Guienne, le siege de Chastillon où fut tué Talbot[p] l'Achille des Anglois, dont le nom fait encore peur aux petits enfans de Guienne, la prinse de Bourdeaux & autres grandes & belles occasions qui deuoient seruir d'autant de champs de Marathon à Louys.

Le Roy voyant qu'il ne parloit point de reuenir, entra facilement en opinion qu'il auoit du des-

[n] La ieunesse des Princes a ses loix & ses priuileges. La seuerité des Peres ne doit pas entreprendre à les rompre tout à fait, mais bien à les plier doucement. Qui n'a rien refusé à sa ieunesse ne doit desnier toute chose à celle de son fils.

[o] Bataille de Furmigny le 15. Auril 1450. où furent occis en champ de bataille & mis en quatorze fosses, quatre mil cinq cens soixante & quatorze Anglois, sauf douze ou treize prisoniers. Nos Histoires rapportent diuersement ceste bataille, il s'en faut tenir à ceste belle & vieille tapisserie qui est à Fõtainebleau, où tout est representé. Mille Frãçois combattans desfirent six mille Anglois.

[p] Les Anglois appellent Iean Talbot leur Achille. Il est enterré à Vvitechurch, On luy a donné ceste Epitaphe. *Orate pro anima prænobilis Domini D. Ioannis Talbot quondam Comitis Salopiæ D. Talbot D. Furminal, D. Verden, D. Strange, de Blackmere & Mareschalli Franciæ qui obyit in bello apud Bourdeaux VII. Iul. 1453.*

sein. Il est bien aise qu'on flatte son iugement, qu'on approuue ses apprehensions. Les Princes ont volontiers autour de leurs oreilles des ames complaisantes qui ont des mots à tous rencontres, & sçauent faire des masques à tous visages, & des brodequins à tous pieds. On luy fait des plaintes de la rigoureuse domination de son fils, foulant son peuple de toutes sortes de charges pour auoir dequoy s'entretenir q. On luy dit qu'il donne de ses nouuelles aux Ducs de Bourgõgne, d'Alençon & de Bourbon, qu'il en reçoit des leurs, que les nuees s'assemblent pour quelque terrible orage. Le pauure Pere croit tout & craint tout, esprouuant qu'il n'y a rien de plus insupportable que les infidelitez de son propre sang, & comme le Lyon ne s'esmeut iamais plus furieusement qu'à la veuë de son sang, quand ce ieune Prince voit son sang r destourné de ses veines & des esprits qui nourrissent son cœur, il entre en des angoisses extremes, lesquelles il n'estime cruelles que par ce *qu'elles ne le font mourir assez tost.* Il est aduerty que le Dauphin a enuoyé en Sauoye pour auoir gens & argent. Il depesche le Comte de Dammartin au Duc pour luy dire qu'il tiendra à tort & iniure le secours qu'il luy donnera. Le Duc Respond s, *qu'il ne porte point ses affections contre son deuoir, & sçait ranger ses desirs à sa puissance, & n'en a point d'autres que pour le contentement de sa Majesté.* Le Dauphin auoit espousé sa fille, & neantmoins le respect du Roy fut plus grand au Duc que la consideration de l'alliance.

Plaintes & rapports contre le Dauphin.

Le cõte de Dammartin en Sauoye.

Le Roy despesche au Dauphin pour le faire venir: le Dauphin le promet à point nommé, mais le

XXII.

q Le pays de Dauphiné s'est ressenty long temps des incommoditez du seiour du Dauphin, car le Roy le tenoit à l'estroit, & se rendoit fort haut d'oreilles aux plainctes qu'il faisoit de ses necessitez, de maniere que pour s'entretenir il tiroit des subsides bien rigoureux du Daupliné.

r Les coniuratiõs qui passent par dessus les respects de la nature sont cruelles. Du sang de l'homme se peut faire le plus violent poison contre l'homme.

s Les Annales de Bourgongne rapportẽt que le Roy Charles estant à Feurs en Forest, Lonys Duc de Sauoye le vint veoir, & que là se firent deux mariages, l'vn du Dauphin & de Madame Charlotte de Sauoye, l'autre de Madame Yolãd de France fille du Roy auec Anne Prince de Piedmont.

terme venu les effects de ses promesses sont des excuses & des remises. Le Roy enuoye le Comte de Dammartin pour se saisir de luy, & le Seigneur de Chastillon pour commander en la prouince. La diligence en l'execution de ce commandemẽt mit le Dauphin en peril d'estre pris à Orãges, mais ayant faict semblant d'aller à la chasse, il amusa l'embuscade que le Comte luy auoit dressé, & eschappant des filetz prit vn autre chemin, & auec six ou sept Gentil-hommes gagna sainct Claude. S'il fust tombé en la colere de son Pere, il l'eust traicté auec plus de rigueur qu'il ne croyoit. Mais ce ne fust sans faire cognoistre qu'il en feroit repentir quelque iour [u] le Comte de Dammartin, & que ce n'estoit pas le respect du Pere qui le faisoit eslongner de son courroux, mais la propre foiblesse du Comte de Dammartin, disant, que s'il eust eu la moitié de ses gens il luy fut allé au deuant.

Et en Dauphiné.

Estant à S. Claude, il escriuit au Roy qu'il desiroit souz sa permission & auec les moyens qu'il luy donneroit, de faire vn voyage contre le Turc. C'estoit au temps que toute la Chrestienté portoit le dueil de la perte de la ville qui autresfois estoit Metropolitaine de tout le monde [x] & Astre commun de l'vniuers, la Roine de toutes les regions, la belle fille de ceste belle mere Rome la nouuelle Rome Constantinople, qui au temps de sa desolation n'estoit plus qu'vne grosse masse de muraille assujetie au Tyran de l'Orient, qui l'ayãt comblé de toutes sortes de barbaries & de cruautez l'a rendu le donjon inexpugnable de sa Tyrãnie. Charles fait dire à son fils, Que si le desir de la

Le Dauphin se retire en Flãdres.

[t] Le Dauphin se fioit en deux Seigneurs qui le conseilloient & cõduisoient Louys de Chalons Prince d'Orranges, Iean de Lestore Bastard de la maiſõ d'Armagnac. Il estoit à Oranges quãd il fut aduerty de l'achemiement du Comte de Dammartin.

[u] Les offences que les Princes reçoiuent se grauent en airain dans leur memoire & sont profondement *gratia oneris vltio in quæſtu habetur*. Le Dauphin se ressentit, de celle que le Cõte de Dammartin luy fit en executãt les commandements de son Pere, & s'en vẽgea aussitost qu'il fut à la Couronne.

[x] A l'exemple de Rome Constantinople a esté appellée la teste du monde, & la nouuelle Rome, a esté honorée des mesmes dignitez & prerogatiues. *l. 1. de Primil. vrb.* Sid. App. *Salue ſceptrorum columen, Regina Orientis, Orbis Roma tui.* L'Empereur Constans nepueu de Heraclius, deliberant de rẽdre le siege de l'Empire à la vieille Rome, disoit qu'il falloit plus honorer la mere, que la fille, Δεῖ μᾶλλον τὴν μητέρα ἢ τὴν θυγατέρα τιμᾶσθαι. Zonare en la vie de Constans.

gloire & de la reputation le portoient à ceste entrepriſe, il auoit perdu de belles & grandes occaſions contre les anciens ennemis de la France, les Duchez de Guyenne & de Normandie ayans eſté reduictes durant ſon abſence: Que pour le voyage de Turquie il ne le pouuoit faire ſans eſtre aſſiſté de ſa Nobleſſe laquelle luy faiſoit beſoin ailleurs.

Et à dire le vray du vray Louys perdit bien du temps qu'il deuoit employer à ſeruir le Roy & le Royaume, ou rendre des nouueaux Empires tributaires à la France. Il ne deuoit paroiſtre ailleurs que dedans les armees, & le Pere ne ſe deuoit plus meſler que du conſeil des affaires, & commander les feux de ioye des nouuelles victoires de ſon fils. La nature deſormais donnoit à l'vn la prudence & l'experience en partage, à l'autre la force & l'execution y.

y La vieilleſſe doit reſoudre, & la ieuneſſe executer. L'vne a la force, l'autre la prudẽce. H' διάνοια ἐστι τοῦ γέρους, ἡ ῥῶμη δὲ τοῦ νεανίσκου. ARIST. POLIT. vi.

Louys euitant vn peril ſe trouua dans vn autre, & comme Ceſar ſe vid entre les Pirates penſant fuïr Sylla, il ſe vid à la diſcretion du Mareſchal de Bourgongne, & apres auoir eſchappé l'embuſcade du Comte de Dãmartin qui ne l'aymoit point, auoit couru ſur ſes troupes quand elles s'aduançoient ſur les marches de Bourgongne, dont le Duc eſtoit ſi ialoux qu'il ne pouuoit ſouffrir que les François le vinſſent morguer, car il ſçauoit bien que le Prince perd beaucoup de ſa reputatiõ au dedans, qui ne s'eſmeut quand il eſt attaqué par le dehors z. Vne puiſſance qui n'eſt redoutee par les eſtrangers n'eſt pas bien obeye par les ſubiects.

Et pour y aller ſe fie à ſon ennemy.

M. CCCCLVI.

z Vn Prince qui ſouffre eſtre agaſſé ſur la frontiere, ſe peut auſſi preparer à ſouffrir le meſpris de ſa reputation enuers les eſtrangers, & de ces commandemẽs & deſſeins enuers les ſiens, & Ceſar loüé les Allemans de ce qu'ils ne ſouffroient perſonne approcher leur frõtiere.

Mais il eſtoit en tel eſtat qu'il luy ſembloit plus ſeur de ſe fier à ſes ennemis, qu'aux ſeruiteurs de

Qui le conduit à Bruxelles.

son Pere. Il faut qu'il plante le pied sur le precipice que la fortune luy presente, & que pour sortir de ceste Lybie, il se fie mesme à des corbeaux[a]. Il estoit battu & poursuiuy du Milan, la protection en estoit sacree, & c'est inhumanité de liurer vn suppliant. C'est pourquoy on l'asseure, & puis on le conduict en toute seureté iusques à Bruxelles.

Si tost que le Duc Philippe fut aduerty de son acheminement, il descampe de Deuenter où il estoit, enuoye le Comte d'Estampes iusques à Louuain pour le recontrer, & peu apres le Comte de Charolois pour l'accompagner. La Duchesse de Bourgongne, la Comtesse de Charolois, la Dame de Rauastain, le receurent à Bruxelles. Vn iour ou deux apres le Duc arriue & le Dauphin descend les degrez[b] pour le venir saluër, dequoy le Duc fut fort marry, & tenoit ceste honneur à plus qu'il n'en deuoit receuoir d'vn fils de France, heritier presumptif de la premiere couronne du monde, & sçauoit bien que ceux qui en estoient yssus ne conceuoient rien de plus grand qu'eux, & ne s'humilioient aux autres Princes que par courtoisie.

Il est honoré comme fils de France.

Il est logé à Gueneppe.

Ceste arriuee fut au commencement de l'annee 1456. Le Duc le logea à Gueneppe proche de Bruxelle, enuoya ses Ambassadeurs au Roy pour l'aduertir de cela, & le supplier de pardonner à Louys. Le Roy ne fit autre response, sinon que le Duc *print garde qu'il nourrissoit le renard qui luy mangeroit ses poulles*. Plusieurs croient que le Pere & le fils s'entendoient, & que Charles estoit bien aise que Louys descouurist les desseins & veilla les actions du Duc de Bourgõgne & de sõ fils. quoy qu'il en fut ils le te-

[a] L'armee d'Alexãdre estant en Egypte eust des Corbeaux pour guide. Plutarque dit, qu'ils suyuoient les soldats esgarez, & ne cessoient de croasser & voler au tour d'eux, iusques à ce qu'ils les eussent remis au chemin.

[b] Les Princes du sang de France vont du pair auec tous les autres & tant grands puissans soyent ils. Oliuier de la Marche, dit, que le Duc de Bourgongne alla au deuant de l'Empereur Frideric lors qu'il vint à Bezançon, & que de loin qu'il vid l'Empereur, *se deffula le chef & à l'approcher s'enclina sur l'arçon de la selle fi bas & fi reuerentment comme il peut faire*. Adiouste pour raison de ce qu'il ne mit pied à terre, qu'il estoit troisiesme fils du Roy Iean de France.

noient bien cherement, comme ostage du repos & de la prosperité de leurs affaires. c Le temps deformais leur appreuant qu'il estoit plus vtile, & plus seur de les maintenir en l'estat que la Paix les auoit mis, que d'en rechercher l'accroissement qui ne se fait qu'auec peine, & ne se conserue qu'auec peril.

Le Roy croyant que s'il estoit pressé de necessité en vne terre estrangere, il reuiendroit plustost en la paternelle, alla en Dauphiné pour se saisir des villes & des moyens dont il pouuoit estre secouru. Chacun luy vint au deuāt, ceux qui auoiēt promis de tenir bon, dirent qu'ils ne vouloient desplaire au Pere pour contēter le fils d. Mais craignant que la mesme necessité ne le ramena en fureur, comme il en estoit sorty en colere, & ne se ietta le plus fort en quelque place; il s'asseura de tous les passages des frontieres, fit deffences aux Gouuerneurs de le receuoir le plus fort, chastia bien rudement Iaques Cœur qui auoit assubietty son cœur, sa bource, & ses fortunes à ses volontez, & s'estoit rendu Ministre trop passionné de ses jeunesses e.

Charles Comte de Charolois fils du Duc nourry comme Louys en la licence Françoise plus qu'en la discipline Laconique f, n'auoit pas tousjours ses affections montees au ton de celles du Pere, & ne s'accommodoit guieres bien auec celles de Louys, il auoit esté fort gouuerné par ceux de la maison de Croüi, laquelle estoit des plus signalés des pays, comme celle qui rapportoit son extraction à la Couronne d'Hongrie. Louys grād Prince à caualler les esprits ne cessa qu'il ne les eust gagné

c Vn Prince asseure biē les traictez & les affaires qu'il a auec vn plus puissant, quand il peut attirer en ses mains & sous sa puissance quelqu'vn de ses enfans, ou de ses plus proches. Ce sont gages & ostages qu'on respecte touſiours, & que l'on craint de perdre.

d Les peuples ne considerēt que le present, ils y accommodent leurs pensees & leurs affections. A la veuë des premiers maistres ils oublient les nouueaux.

e I. de Serres dit que les sieurs de Loudun & S. Pons Gentilshommes de Viuarez morts en grande vieillesse, disoient auoir ouy, l'vn de son Oncle, l'autre de son grād Pere, tous deux domestiques seruiteurs du Dauphin, *Que la vraye cause pour laquelle Iaques Cœur fut ainsi traicté, estoit pour auoir trop de priuauté auec Louys, comme l'vn des ministres de ſes ſecretes volontez.* D'autres m'ont dit que la belle Agnés l'auoit ruiné.

f La discipline Laconique, dit Plutarque, estoit bien dure & penible, mais aussi enseignoit elle aux enfans a obeyr, pource Sparte est appelée *la dompteresse des hommes.*

Est despouillé de son reuenu de Dauphiné.

Ne s'éd pas bien auec le Comte de Charolois. Il attire plusieurs Seigneurs à sa deuotion en la Cour du Duc de Bourgogne.

gagné & porté à ses affections. Le Comte de Charolois s'en apperceut & en aduertit le Duc son Pere qui ne le voulut croire, & s'il le creut, il en dissimula la creance s'accommodant aux humeurs de ce Prince, car il ne faut pas nourrir le Lyon ou il luy faut complaire g. Le Comte de Charolois desiors regarda ceux de Croüi de trauers, & es esprits de ces deux Princes se formerent vne si grande antipathie de volontez, que tout le reste de leurs vies ils ne furent amis qu'en feinte. Ceux de Croüi faisoient de la faueur du Dauphin vn autel de refuge contre le Comte de Charolois, & iugeoient bien que quoy qu'ils fussent grands & en alliances & en moyes, ils auoient besoin d'vn plus grand appuy, comme les cieux, quelques excellents qu'ils soient, ont besoin du mouuement du premier mobile outre le leur naturel & l'assistance de leurs propres intelligences.

g C'est imprudence de se bander contre vn pouuoir que l'on a porté & esleué. Aristophane introduit l'ombre de Pericles aduisant les Atheniens de ne nourrir le Lyon, ou de luy complaire quād ils l'auront nourry.

XXV. Naturel du Comte de Charolois.

Louys sçauoit feindre & deguiser ses passions si accortement, que le Duc, quoy qu'il eust le iugement fort clair, n'y pouuoit rien cognoistre. Mais le Comte de Charolois d'vn esprit brusque, soupçonneux h & ardant, faisoit sentir à ceux de Croüi l'indignation qu'il n'osoit euaporer contre Louis qui les fauorisoit. Elle esclatta au temps que l'on fit l'estat de la maison du Comte de Charolois. Le Duc vouloit que Philippe de Croüi fils de Iean de Croüi y fut couché pour le 3. Chambellan, en l'absence du Seigneur d'Auchy premier, & du Seigneur de Formelles second Chambellan. Le Comte de Charolois fit coucher en l'estat Anthoine Raulin Seigneur d'Eimeryes. La maison fut diuisée, les vns suiuoient les volontez du Pere, les

h Le soupçon & la facilité à croire toutes choses, *suspicionum & credendi temeritas. Tac.* destruisent les amitiez & les affectiõs les plus fermes.

autres celles du fils[i]. Le Duc iugeant le danger qu'il y auoit en ceste adoration du Soleil leuant, monstra qu'il estoit & le maistre & le Pere, commanda à son fils de luy apporter l'estat, & en sa presence le ietta au feu & luy commãda de sortir. Monstrelet dict que le Duc commanda au Comte de Charolois de faire marcher Croüi, *Ie n'en feray rien*, respond le Comte, *ceux du Croüi ne me gouuerneront iamais comme ils m'ont gouuerné*, & que le Pere offencé d'vne response si hardie & si peu respectueuse voulut courir sus son fils, & ne le pouuant atteindre luy commanda de vuider le pays.

[i] Vne dispute entre deux Seigneurs particuliers, est suffisante pour partir les opiniõs d'vne cour. Celle qui estoit contre Chimay d'Eymeries, & à qui auroit le premier rang en l'absence du Seigneur d'Auchy premier Chambellan du Duc, estoit si affectiõnée que le Pere estoit pour l'vn & le fils pour l'autre.

Le fils sort tout plein de murmure & de despit. Le Pere reuenant à soy & voyant que le fils ne reuenoit à luy, monte à cheual tout seul, triste & ennuyé par vn temps de pluye & de nuict, donne à trauers pays pour faire cognoistre au Dauphin le desplaisir qu'il auoit, & à son fils la colere où sa desobeissance le portoit[k]. Il se perdit en vn bois & coucha la nuict en vne Cabane de Charbonnier, la faim au ventre & la colere en la teste. Il vint le lendemain à Seuenbergh petite villette de Brabãt, où il trouua vn de ses Veneurs qui le conduisit à Gueneppe où le Dauphin cause de tout ce trouble le supplia de pardonner au Comte de Charolois. Le Duc eust estimé cruel le refus à vne priere si iuste, par, & pour personne si proche, car il ne pouuoit qu'il n'ayma ce fils vnique en despit de ses ieunesses & bijarreries. Il se contenta pour toute satisfaction qu'il se defit de deux seruiteurs, Guillaume Biche & Guyot d'Vsie qui se retirerent en France.

Desplaisir du Duc de Bourgongne contre son fils.

[k] Quoy qu'vn fils fasse il faut que le Pere se monstre touiours Pere, & les choses sont bien enormes & estrãges quand il est contraint d'oublier l'office de Pere

[l] Comme il y a du desplaisir à prier vn estrãger, aussi est ce vn regret bien sensible d'estre refusé des siens.

Peu apres le Comte de Charolois fit naistre dãs

le cœur de son Pere vn autre subiect de colere, il s'en estoit reuenu de la chasse sans le Dauphin & l'auoit laissé esgarer par le bois pensant qu'il fut deuant. Quand le Duc le vit reuenir seul il le tança fort rudement, luy commanda de remonter promptement à cheual pour aller chercher le Dauphin. On le cherche long-temps au flambeau, on le trouue sur le chemin de Bruxelles conduict par vn paysant[m].

Esgarement du Dauphin à la chasse.

Ce fut vne extreme ioye au Duc de le veoir de retour, car il sçauoit bien qu'il seroit touſiours tenu de rendre compte d'vn gage si precieux, & que tant qu'il le tiendroit il se pouuoit asseurer d'auoir du Roy tout ce qu'il desireroit. Dieu donna au Comte de Charolois vne fille pour le premier fruict de son mariage, le Duc pria le Dauphin de la nommer Marie au Baptesme. Ceste naissance allegea la douleur que la mere M. Ysabeau de Bourbon auoit receu six sepmaines auparauant de la mort de son Pere le Duc Charles de Bourbon[n]. Le Roy estoit offencé de ce qu'il ne luy rendoit ce fils & desiroit quelque occasion pour luy faire cognoistre le desplaisir qu'il luy faisoit, & ne le cela pas quand le Duc voulut tirer raison d'vne rebellion des Gantois luy commandant de les laisser en Paix comme estans soubs sa protection.

Naissance de Marie de Bourgongne le 13. Feurier, 1457.

XXV. M. Charlotte de Sauoye, accouchée d'vn fils à Gueneppes, le 16 Iuin 1459.

Le temps duroit bien au Dauphin de retourner en Frãce, & il auoit iuré de ne faire ce voyage que son Pere n'eust faict celuy de l'autre monde. La premiere annee de son seiour, Charlotte de Sauoye fille du Duc de Sauoye fut amenee à Namur pour consommer le mariage qui auoit esté traicté

[m] L'egarement du Dauphin fut de nuict, à plus de huict lieuës de Bruxelles. Le Duc le fit chercher toute la nuict aux torches. Il donna le l'endemain vn escu au payſan qui l'auoit conduit.

[n] Mort de Charles I. Duc de Bourbon sur la fin de l'annee M. CCCCLV. Il fut fils de Iean I. du nom Duc de Bourbon & de Bõne de Bourgongne fille de Philippes le Hardy. Il espousa Agnes de Bourgongne fille du Duc Iean de Bourgongne. Il en eut six fils & cinq filles.

Les fils.

IEAN. II. Duc de Bourbon.
LOVIS, mourut ieune.
PIERRE, Seigneur de Beaujeu.
CHARLES, Cardinal de Bourbon, Archeuesque de Lyon.
LOVYS, Eueſque du Liege.

Les filles.

IEANNE, Princeſſe d'Orange.
CATHERINE, Duchesse de Gueldres.
MARGVERITE, Comteſſe de Breſſe, & Ducheſſe de Sauoye.
YSABEAV, femme de Charles Duc de Bourgongne.
MARIE, mariée en premieres nopces au Duc de Calabre, en secondes à Gaſton de Foix.

o L'vne des plus belles pieces de la societé ciuile est le mariage. La premiere porte pour y entrer est l'amour, il n'y en a point pour en sortir que celle de la mort. Et par ce qu'aux mariages des Princes on considere plus les respects & les interests des peuples & des Estats, que leur propre contentement, de là vient que les amitiés n'en sont pas si pures & franches.

cinq ans auparauāt o. Mariage qui pour auoir esté faict à regret fut aussi sans amitié. Quād le Duc de Bourgongne dōna au Dauphin sa pension de douze mille escus, Oliuier de la Marche escrit que ce fut à la charge qu'il l'espousa, ce qui monstre qu'il n'en auoit grande enuie. Elle y fit vn fils qui fut nommé Ioachin, le Duc de Bourgongne fut si ioyeux de ceste naissance qu'il donna mille Lyons d'or à Ioselin du Bois qui en apporta la nouuelle. Il fut le parrein & la Comtesse de Charolois la marreine. L'enfant mourut incontinent apres, & laissa vn extreme regret au Pere qui n'estant pas encores en ses deffiances que l'aage luy amena, desiroit de le voir grand, cognoissant bien que les enfans qui naissoient tard estoiēt de bonne heure orphelins. La perte de ceste enfant qui le premier luy auoit donné le nom de Pere, luy fut si sensible qu'il fit vœu, à ce que dit Philippe de Commines, de ne cognoistre autre fēme que la sienne, & neantmoins en plusieurs endroits de sa Chronique, on le void parmy des femmes, on en trouue de perdues, on en void de mariees, & les maris de basse fortune esleuez aux charges, & infinis autres traicts qui ne sont pas d'vne

p Alexandre à ceux qui le prioient de veoir les filles de Darius belles & ieunes, respondit, *Ie me veux garder d'estre vaincu par les femmes apres auoir vaincu les hommes.*

continence esgale à celle d'Alexandre p, qui victorieux ne voulut veoir des beautés qui le pouuoient vaincre: ni à celle de Cyrus q, qui se garda de veoir celle qu'il croioit le pouuoir obliger à la visiter plus que d'vne fois.

q On prioit Cyrus de voir Panthea, il ne le veut, & comme on luy dit pour l'esmouuoir à cela qu'elle estoit bien belle, *C'est pour cela, fit-il, qu'il ne la faut pas veoir, car si ie la vois maintenant que i'ay le loisir, elle m'y obligera pour vne autrefois que i'auray bien affaire.*

Le Roy portoit fort impatiemment l'absence de son fils, c'estoit vne espine en son cœur que le temps ne pouuoit arracher. Il deuint malade, & sa maladie secondee d'vne grande affliction pour la

Mort de Ladislaus Roy de Hongrie.

mort de Ladislaus [r] Roy de Hongrie, auquel il auoit promis Madame Magdelaine sa fille. Apres la guerison il creut que toute la cause de son mal venoit du Duc qu'il accusoit d'auoir debauché son fils & gasté son bon naturel, il se resout d'en chercher le remede, plustost auec les mains que les paroles.

XXVI.

Il mit sur pied vne grande armee sans que l'on sceut où il la vouloit employer, le Duc craignant que ce fut pour entreprendre sur les villes de la riuiere de Somme, lesquelles luy auoient esté données par le Traicté d'Arras, ne s'amuse point à en demãder la raison [t], il porte sa langue en ses mains, s'arme & s'en va en Picardie pour mettre ordre à la seureté de ses villes, & empescher que le Roy n'y entra le plus fort.

Le Roy Charles en armes.

Le Roy faict dire au Duc de Bourgongne qu'il s'estoit armé pour mettre soubs sa protection les biens du Sieur de Rodemart [u], le Duc respond *que celuy-cy n'estoit point subiet de France, qu'il auoit son bien en la Duché de Luxembourg, que c'estoit au Roy de parler plus clairement, & qu'il vouloit sçauoir s'il auoit enuie de tenir le Traitté d'Arras, ou non.* Le Roy eust bien desiré d'auoir son fils autrement que par le hazard des armes & sans rompre vn Traicté qui auoit tant cousté de sang & mis tant de Princes en peine [x]. Il apprehendoit de se plonger en des nouuelles miseres, remettre la France au hazard du naufrage qu'elle auoit eschappé. Il s'en alloit en l'occident de sa vie, sçauoit bien que les plus grands de son Royaume auoient les yeux tournez deuers l'Orient: l'aage auoit attiedy ses ardeurs militaires, la vigueur de son naturel estoit sãs pointe, le sang de

[r] La tristesse se fourre soudainemẽt dans les resiouïssances. Comme l'on traicte à Tours le mariage de M. Magdelaine de France pour le Roy Ladislaus, les Ambassadeurs reçoiuent nouuelle de sa mort, la veille de Noel l'an 1457.

[t] Aux occasions qui presset il ne faut point perdre temps aux parolles; Les courageux ne doiuent pas auoir les mains à la langue, mais bien la lãgue aux mains.

[u] Les Princes ont tousiours des pretextes pour faire la guerre, & qui veut rompre auec son amy ne manque d'en trouuer les occasions.

[x] En l'assemblee d'Arras pour la Paix entre le Roy Charles VII. & Philippe Duc de Bourgongne, se trouuerent les Ambassadeurs du Pape, du Cõcile de Basle, de l'Empereur, de tous les Princes Chrestiẽs. On y cõpta plus de quatre mille cheuaux.

son courage n'estoit plus que phelgme, quoy que ceste premiere force de ses esprits ne fut du tout abbatue, elle estoit neantmoins bien alteree, la France produisoit tousiours quelques bijarreries incognues aux autres Prouinces, cõme l'Egypte produit des animaux, & le Nil des poissõs qui ne se trouuent aux autres terres, ny aux autres riuieres.

Decadence des forces de l'esprit auec celles du corps.

La maison de Bourgongne auoit esté tant battue du mesme orage qu'elle desiroit de pouuoir demeurer & durer en ceste bonnasse, l'auarice des grands estoit remplie par les calamitez des innocents[z], les plus aspres & auides au trouble estoiẽt contraincts de loüer la tranquillité. Il euſt semblé bien dur aux subjects de se veoir enuelopés si soudain des vagues[a]. Le Duc qui ne vouloit point laisser à ses subjects vne paix douteuse, desiroit d'estre esclaircy de l'intentiõ du Roy, disant que si on le cõtraignoit à dresser vne armee, on l'éterreroit dedans ses armes, qu'il n'en auoit point d'enuie si on ne le forçoit, que la truelle ne feroit point de bruict si elle n'estoit violentee, & que ceste chose tiendroit coy dans les aises & les plaisirs de la solitude, mais si on l'eueilloit il ne se tairoit que ceux qui l'auoient fait parler ne se feussent teus les premiers.

Declaration du Duc de Bourgõgne.

Ces menees se passerent, & le Roy fut bien aise qu'elles ne feissent point de pluyes, n'estimant raisonnable de resoudre la guerre plus par l'occasion qu'il en auoit, que par le dommage qu'il en preuoyoit[b], aussi estant desormais accablé non des annees, mais des ennuis qui semblent

y Les Princes sont hõmes & nez hommes, partant les meilleures qualitez de leur naturel sont muables, & en fin descouurẽt leur inconstance.

z Le peuple est pour la plus-part innocent des causes de la guerre & il en souffre toutes les calamitez. L'auarice des gens de guerre ne se soule que des miseres des innocens. *Calamitatibus insontiũ expletur auaritia.* Tac. lib. 2.

a Il est tousiours perilleux d'oster aux peuples les aises & les cõmoditez où ils se trouuent. Le iugement de Tybere demeura long temps suspendu à se resoudre de tirer le peuple des douceurs de la Paix aux ennuis & incommoditez de la guerre. Tacite le dit, *Populum per tot annos molliter habitum nõ audebat ad duriora vertere.*

b Toutes les occasions de faire la guerre à ses voisins ne doiuent pas estre temerairement ny ambitieusemẽt recherchees, quelque apparence qu'il y ait d'y profiter. Il vaut mieux penser à tenir la gendarmerie, ses subiets en Paix, peupler les villes & augmenter le commerce, discipliner, amasser de l'argent pour en la neceſſité n'estre surpris.

estre accidens inseparables de la vie des grands, & des excez de ces voluptez que la nature a fait courtes, par ce qu'elles sont pernicieuses, il se laissa emporter à la tristesse & au chagrin, deux escueils contre lesquels eschoüa son vaisseau. Chagrin qui parut bien plus apres la condemnation de Iean Duc d'Alençon à perdre la teste le 10. Octobre 1458. car depuis le trouble & la tristesse furent tousiours peintes en son visage. Il changea la peine de la vie à vne prison perpetuelle à Loches, & rendit ses biens à sa femme & à ses enfans [c].

[c] Iean Duc d'Alençon fut condamné pour auoir voulu introduire l'Anglois en France. Les clair-voyans disoient que son malheur venoit ou de Tolouse, ou de l'amour qu'il portoit au Dauphin qui le gouuernoit par ses conseils.

XXVII Défiances & soupçons du Roy Charles VII.

Le Dauphin estant bien aduerty de tout ce qui se passoit à la Cour, regretta le mal-heur arriué à son Parrain qu'il aymoit. Le desir d'y veoir vn changement le tenoit en de grandes inquietudes. Claude de Seyssel Euesque de Marseille sous le regne de Louys XII. dit que le Dauphin & ceux qui le suiuoient, ne demandoient rien tant que la mort de son Pere, les vns s'en enqueroient par l'astrologie, les autres par Necromantie. Il fit plusieurs traicts d'artifice qui augmenterent bien les ennuys de son Pere, & feirent tourner ses soupçons en craintes [d]. Il sçauoit que le Comte de Dammartin estoit comme le Roy, du Roy, & trouua moyen de le mettre en soupçon enuers le Roy, dont le cerueau affoibly & fort humide receuoit facilement telles impressions [e], il escrit vne lettre à vne Dame que le Roy aymoit, la luy fait porter par vn Cordelier qui tout à son escient la donna au Comte du Mayne ennemy de Dammartin, lequel la fit veoir au Roy. Elle estoit remplie [f] de termes d'vne si estroicte confiance enuers le Côte de Dammartin, que le Roy sans cõsiderer

[d] Vn grand courage ne doit receuoir legerement les soupçons, & *c'est le fait*, dit Seneque, *d'vne ame timide que de tourner le soupçon en crainte.*

[e] Aux choses d'estat les Princes entrent promptement en defiance de leurs plus çonfidens, & le *soupçon est vn os que la vieillesse de soy mesme ronge volontiers.*

[f] Les principaux traits de cette lettre rapportez par la Chronique Martinienne sont, *I'ay eu des lettres du Côte de Dammartin que ie feins de hayr. Ie vous prie dites luy qu'il me serue touſiours bien en la ſorme & maniere qu'il m'a touſiours ſerny par cy deuant ie penſeray aux matieres dequoy il m'a eſcrit, & bien toſt il ſçaura de mes nouuelles.*

d'où elle venoit, ny par qui elle estoit presentee, commanda au Comte de Dammartin de se retirer, puis informé par les Secretaires du Dauphin que ce Prince n'auoit plus grand ennemy, qu'il ne luy escriuoit point, il creut aussi tost que c'estoit vn coup de ce mauuais fils qui luy auoit fait tant de peine, & qui estoit l'ordinaire argument de ses plaintes. Il le fit reuenir quelques iours auant sa mort, l'apprehension ne luy causa pas moins d'estonnement, que la vie luy a donné d'affliction.

L'aduis qu'vn Capitaine luy donna qu'il n'estoit pas pour la faire longue, & qu'il y auoit vne conspiration toute formée sur sa vie, le mit en tel tourment, & en telles alteres, qu'il ne pouuoit attendre le lendemain sans frayeur ny tremblement[g], & s'imaginant qu'on le deuoit empoisonner, se priua luy mesme du manger & se reduisit en vn tel affoiblissement, que quand on luy voulut faire prendre quelque chose pour le remettre, les conduits se trouuerent tellement reserrez, que ce qu'il vouloit par volonté, luy arriua par force & contre son gré, & se peut dire qu'il mourut de faim[h], le 21. Iuillet. M. CCCCLXI. XXVIII. Il se resoult à ne rien prendre & se laisser mourir de faim.

Il recommanda en mourãt au Comte de Dammartin, son fils, qu'il appelloit le petit Seigneur, auquel il eust desiré de laisser la Couronne, cognoissant l'esprit de Louys terrible, & ennemy, implacable de ses meilleurs seruiteurs. Dieu ne voulut pas qu'il troubla l'ordre de la nature, pour vẽger ses affections particulieres, ny courir la fortune d'Alfonce[i] Roy de Castille, qui ayant preferé le puisné à l'aisné, contraignit cestui-cy à se rendre parricide & fratricide.

Charles

[g] Il n'y a tourment tant à craindre que la crainte, & que sert de craindre ce qui est inuitable? Craindre la mort est l'appeller, car la crainte de la mort est vne mort perpetuelle.

[h] Le Comte de Dammartin qui estoit retiré en sa maison de S. Forgeau vint veoir le Roy la veille de sa mort, l'exhorta à prẽdre quelque chose, il dit, *qu'il prendroit vn conduit de sa main, & qu'il le fait faire*, il luy presente, mais il ne peut rien aualler tant les conduits estoient empeschez.

[i] Alphõce croyant par regles de son Astrologie que le puisné de ses fils seroit plus capable a regner, le nõme son successeur, dequoy l'aisné eust tant de regret, qu'il fit mourir son Pere, & tua le frere.

La France luy a donné le tiltre de victorieux.

Charles VII. a esté le restaurateur de la France, d'vne ville de Bourges il en feit tout vn Royaume, chassa les Anglois qui de toute la piece qu'ils tenoient n'en garderent que Calais. Il a eu la gloire d'auoir appaisé ce grand & funeste schisme, contre lequel furent tenus les Conciles de Constance & de Basle. Temps d'vne si estrange & terrible cõfusion, que l'on ne pouuoit pas dire que Rome fut où estoit le Pape, comme on disoit que là où estoit l'Empereur, là estoit Rome[k], car il y auoit vn Pape en Espagne, vn en France, & quelquesfois deux en Italie. Il ordonna par l'aduis des Prelats de France, & fit confirmer & passer au Concile de Basle la Pragmatique Sanction[k].

Du mesme zele qu'il trauailla au repos de l'Eglise, il desira de venger l'iniure qu'elle auoit receu en l'Asie & en l'Europe par les armes d'Amurath, & de Mahometh. Les Papes Nicolas V. & Pie II. exhortoient ce Prince, comme Elizee Ioas de tirer ses flesches contre l'Orient, mais il estoit si fort empesché à sa iuste deffẽce contre ses voisins, qu'il n'eust moyen de penser à cela.

4. Des Roys. 18.

On donne encores à ce Prince la gloire d'auoir policé sa Gendarmerie, & voyant que le nombre des gens de guerre estoit tellement diminué, que ses armees ne se pouuoiẽt esgaler à celle de ses ennemys, il fit des leuees par les villages, prenant vn payſan sur soixante, qui estoient tenus de le payer & armer, & il l'affranchissoit des tailles. La necessité en l'eschole de laquelle il s'estoit fait sçauant, le dispensoit des obseruations[l] que l'on fait au choix des soldats. Ceux-cy furent appellez Frãcs-Archers, gens qui bien conduits firent de grands

[k] Durant le schisme des trois Antipapes on pouuoit dire *Imperiumque fuis à sedibus erat.* CLAVD. mais on n'eust pas dit que l'authorité de l'Eglise estoit où le Pape se trouuoit, car le schisme estoit formé, comme on disoit là où est l'Empereur, là est Rome, ἐκεῖσε ἦν Ῥώμη ἔνθα ἦν ὁ βασιλεὺς ὁ. HERODOT. *lib. 1.*

[k] Les cõstitutions que le Concile de Basle fit pour la police & discipline de l'Eglise ne furent pas receuës par tout. L'Allemagne n'é voulut point, ny l'Italie aussi. Le Roy Charles fit vne assemblee à Bourges par l'aduis de laquelle ils furent obseruez & publiez au Parlemẽt le septiesme Iuillet 1438. sous le nom de Pragmatique Sanction.

[l] Entre les obseruatiõs que l'on donne pour les leuees des gens de guerre, on donne celle de l'air & des lieux. Les pays chauds produisẽt les hommes de plus d'entẽdement que de courage. Les froids au contraire. Regle bonne à qui a diuerſes Prouinces pour choisir, mais pour le rẽdre general il en faut prẽdre où ils le trouuent.

seruices, comme infatigables à la peine, nourris dans les incommoditez, sans fineſſe & sans malice. Ils commencerent leur meſtier au siege de Vernon pour finir: Les deffauts que l'on a remarqué en la vie de ce Prince, comme les regrets[m] des Roys ne rencontrent pas touſiours les iſſues ſemblables aux commencemẽts. Ses amours & ſes diuertiſſements n'ont peu faire que la France ne luy ait donné le tiltre bien merité de VICTORIEVX.

[m] Les regnes des Princes ne continuent & n'acheuent pas touſiours comme ils ont commencé: les cinq premieres annees du regne de Neron furẽt iuſtes. Conſtant fut bon dix ans, cruel douze, & prodigue dix.

SOMMAIRE DES principales matieres du Second Liure.

I. *Acheminement du Roy Louys en France, son entree & son Sacre à Rheims.*

II. *Le Duc de Bourgongne luy faict hommage, & le suit à son entree à Paris. Magnificence des Parisiens à ceste occasion.*

III. *Estat des affaires du Roy auec le Pape Pie II. Reuocation de la Pragmatique Sanction.*

IIII. *Mescontentement des grands du Royaume sur les premieres actions du Roy. Remarque de ses humeurs.*

V. *Son voyage, Ses desseins en Bretagne.*

VI. *Foules du peuple par nouuelles inuentions de subsides.*

VII. *Estranges & furieuses reuolutions au Royaume d'Angleterre, entre les maisons de Lanclastre & d'York.*

VIII. *Edoüard IIII. chasse le Roy Henry VI. d'Angleterre.*

IX. *Il recherche le mariage de la sœur de la Royne de France, & espouse vne vefue d'Angleterre.*

X. *Le Roy va à Bordeaux, & y traicte le mariage de sa sœur auec le Comte de Foix.*

XI. *Trouble entre la Couronne de Castille & d'Arragon. La Comté de Roussillon engagée au Roy.*

XII. *Les Roys de Castille & d'Arragon remettent leur different au iugement du Roy.*

XIII. *Entre-veuë du Roy de France & du Roy de Castille, sur la riuiere de Vidasso.*

XIIII. *Le Roy estant de retour à Paris, rachepte les villes de Somme, & visite la frontiere.*

XV. *Le Duc de Bourgongne vient trouuer le Roy à l'Isle, pour luy demander aduis du Voyage qu'il proposoit faire contre le Turc.*

XVI. *Arriuee de Louys Duc de Sauoye à Paris.*

XVII. *Le Roy declare ses pretentions sur les droicts souuerains de Bretagne.*

XVIII. *Le Comte de Charolois arreste le Bastard de Rubempré à la Haye.*

XIX. *Ambassadeurs du Roy au Duc de Bourgongne sur diuerses plaintes.*

XX. *Le Duc de Bourbon premier autheur de la ligue du bien public. Mort de Charles Duc d'Orleans.*

XXI. *Charles Duc de Berry frere du Roy, se retire en Bretagne.*

XXII. *Ses lettres au Duc de Bourgongne, & sa declaration sur la prise des armes.*

XXIII. *Mort du Pape Pie II. Siennois, auquel succeda Paul second Venitien.*

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE SECOND.

M. CCCCLXI.

VNE mort qui apporte des sceptres & des coronnes, ne rencontre pas touſiours des regrets ny des pleurs. Quand il y va de la ſucceſſion d'vn Royaume, le deſir de regner eſſuye incontinent les larmes, que la loy de la nature tire des yeux[a]. Il tardoit trop à Louys d'eſtre chez ſoy, pour ſe faſcher quād on luy vint dire que le Roy Charles VII. luy auoit quicté le logis. Il auoit deſia faict les deux tiers de ſon aage en obeiſſāt, il eſtimoit le reſte bien court pour commander & l'acheuer aux grandes entrepriſes dignes de ſa qualité[b]. Il entretenoit le lierré de ſes eſperances dans les ruines de ce vieux baſtiment, n'eſperoit autre lumiere que par l'Eclipſe de ce Soleil, & ne tenoit pas à ſes vœux que ſon Pere ne fut deſia entre les Dieux[c].

Larmes d'heritiers ſont incontinent eſſuyees.

Et que peut deſirer vn premier fils de Roy que de regner? Tout obiect moindre qu'vne Couronne eſt indigne de ſa naiſſance, mais les ſouhaits ſont deſnaturez & monſtrueux ſur des effects iniuſtes. Deſirer pour regner la mort de celuy duquel on tient ſa vie, c'eſt ingratitude, c'eſt impieté!

[a] Il n'y a point d'eau dont la ſource ſoit pluſtoſt tarie, que celle qui vient d'vn deuil profitable.

[b] La vie eſt bien courte pour les grandes entrepriſes & l'inconſtāce la rēd encores plus courte.

[c] Les Romains tenoient leurs Peres morts au nombre des Dieux, & leurs images eſtoient reuerées cōme de perſonnes deifiees. Pource entre les augures qu'Antonin eut de ſon adoption & de ſa ſucceſſiō à l'Empire, on remarqua cōme *in ſomnio ſæpe monitus ſuit penatibus ſuis Hadriani ſimulachrum inferre.* CAPIT.

Le mesme iour que Charles mourut, Louys fut aduerty de ceste mort d. Il monta incontinent à cheual pour aller en Frãce, craignant que Charles son frere ne fit son profit de son eslongnemẽt. Le Duc de Bourgongne & le Comte de Charolois l'accompagnerent auec quatre mille cheuaux choisis comme la fleur de toutes les forces de leurs Estats, & des Princes leurs amis. Il entra à Rheims e le 14. d'Aoust habillé de damas blanc & rouge, sur vn courtier blanc, houssé des armes de France. Le lendemain il fut sacré & couronné. Les Pairs d'Eglise y furent en personne. Le Duc de Bourgongne Doyen des Pairs. Le Duc de Bourbõ tenoit le lieu du Duc de Normandie. Le Comte d'Angoulesme pour le Duc de Guyenne. Le Cõte d'Eu pour le Comte de Tholose. Le Cõte de Neuers pour le Comte de Flandres. Le Comte de Vendosme pour le Comte de Champagne.

1. Louys viẽt en France.

Faict son entrée à Rheims

La ceremonie du Sacre fut embellie d'vne autre que l'õ trouua fort nouuelle. Le Roy tirãt son espée la presenta au Duc de Bourgongne, & le pria de le faire Cheualier de sa main. Il donna ceste honneur de Cheualier à cẽt & dix-sept Seigneurs. Les premiers, furent le Seigneur de Beaujeu, Mr Iacques de Bourbon, le Comte de Geneue, le Comte de Pontieu, le Comte de VVitemberg, Iean de Luxembourg, le fils du Marquis de Saluces.

Est sacré & Couronné.

Du sacre on alla au festin Royal où les douze Pairs furent assis aux deux costez du Roy. A l'issuë, le Duc de Bourgongne se mit à genoux, priant le Roy d'oublier les iniures de ceux qui l'auoient offencé durant le regne de son Pere. f Il respond, *Il y en a sept ausquels ie ne sçaurois pardonner.* La vengeance

Ne peut pardõner.

d Ceux qui ont escript que ceste nouuelle fut enuoyée par Charles Duc d'Anjou, beau Pere de Charles VIII. se sont mescontés & au nom & à la chose, car Louys Duc d'Anjou estoit des l'an 1417

e Le Roy arriua à Rheims le xiiij. du mois d'Aoust, le lendemain il se fit sacrer. Diligence remarquable. On ne sçauroit aller trop viste à vne si grande feste. Le Duc de Bourgongne suiuy du Comte de Charolois, du Comte de Neners, du Comte d'Estampes, du Duc de Cleues, du Comte de S. Paul, & de plusieurs autres Seigneurs, sortit de Rheims & alla au deuant du Roy iusques à l'Abaye de S. Thierry.

f Ceste priere est rapportée par Monstrelet en ces termes. *Quand les tables furent ostees, le noble Duc de Bourgongne vsant de son accoustumée benignité en noblesse de courage, se mit à genoux deuant le Roy, & luy pria en l'honneur de la Passion de la mort de N. S. qu'il voulut pardõner son mal-talent à tous ceux qu'il tenoit suspects, d'auoir mis le discord entre son feu Pere, & luy, laquelle requeste luy accorda, reseruez sept personnes.*

estoit montée auec luy au Throsne Royal, il ne l'auoit pas foulé aux pieds, il l'a portoit en la teste, elle estoit en son esprit, comme ces estoilles qui sont fixes au tour du Pole. Il ne trouue pas qu'il soit si doux de recompenser le bien que de se venger du mal. Le Roy ne peut oublier les iniures qu'on a fait au Dauphin.

g La Royauté doit faire oublier toutes les iniures passées. L'Empereur Adrian estant arriué à l'Empire, dit à son ennemy qui se trouua deuāt luy, *Euasisti. Tu és eschappé, Quæ in vita priuata inimicus habuit Imperator neglexit.* Æl. Spart. Et genereusement Louys XII. Il ne conuient pas à vn Roy de France de venger les iniures faites à vn Duc d'Orleans.

Deux iours apres la ceremonie du sacre, le Duc luy fit hommage des pays qui relęuoient de la Couronne de France, luy offrit les autres qu'il tenoit en souueraineté. h De Rheims le Roy alla à Meaux, puis à sainct Denis, & fit son entrée à Paris où l'on conta douze mille cheuaux qui le suiuoient.

h Receptiō par le Roy Louys XI. du Duc Philippe de Bourgongne à foy & hommage & la Pairrie & Doyenné des Pairs de France à cause du Duché de Bourgongne, le 17. Aoust. M. CCCCLXI.

Toutes les Pompes & magnificences qui se feirent en ceste entree representoient aussi-bien l'ignorance, & la simplicité de ce temps-là, comme la grandeur & la magnificence de Paris. i Les beaux esprits en telles occasions ne monstrent pas aux yeux toutes choses si clairement; qu'il n'y en reste dequoy contenter la curiosité par la peine qu'il y a à chercher, & le plaisir à trouuer & deuiner l'intelligence de leurs inuentions. Les frippiers y furent plus necessaires que les peintres, car on ne faisoit que de mettre des personnes de diuers aage & sexe pour toutes sortes d'Histoires. Vne fille suffisoit pour representer la ville de Paris, cōme on n'en trouue pas d'auantage dans les liures, ny les medailles antiques pour Rome, ny pour Athenes, & il y en eut cinq pour signifier Paris, chacune portant vne lettre de ce nō. Elles furent cōduictes à cheual par vn Heraut, iusques vers l'Eglise de S. Ladre, & là presentées au Roy. La Chroni-

i La magnificence est vne vertu qui obserue l'ordre & la bié-veuillance aux choses grādes, comme sont celles, qui se font pour le seruice des Roys & de la Republique, considerant celuy qui les fait, & pour qui elles sont faictes, car elle ne s'employe aux choses petites. Ce sont les cōditions qu'Aristote donne à la Magnificence, aux Ethiques liure. 4. chap. 2.

Cinq filles pour signifier Paris.

que dit, *qu'elles auoient toutes personnages compilés à la signification de cinq lettres faisans Paris, qui toutes parlerent au Roy, & ainsi qu'ordonné leur estoit.*

Le frontispice de la porte de S. Denis estoit embelly d'vn grand nauire, dans lequel estoient les trois estats en trois personnes, qui faisoient la Prosopopée, la Iustice paroissoit à la proüe qui parla au Roy. Il y auoit au plus haut du mast vne fleur de lys; de laquelle sortoit vn Roy que deux Anges conduisoient. A la Fontaine du Ponceau, on presentoit le vin & l'hypocras aux passans. On veit aussi trois filles en Syrenes toutes nuës, & à l'endroit de la Trinité la Passion de Iesus-Christ estoit representée par homme viuant, & y en auoit vn qui estoit attaché à la Croix entre les deux larrons. A la Fontaine de sainct Innocēt on feit lancer vne biche poursuiuie d'vne grande meute de chiens & de chasseurs. A la boucherie estoit la Bastille de Dieppe, comme le plus glorieux trophee de la ieunesse de ce Prince. En passant sur le Pont aux changes, qui estoit couuert & tapissé pardessus, on mit en liberté deux cens douzaines de petits oyseaux.

Ridicules representations.

Le Roy alla faire son oraison à l'Eglise nostre Dame, souppa & coucha au Palais, & le lendemain premier iour de Septembre, aux Tournelles sainct Anthoine, où il fit vn monde tout neuf changeant ses principaux officiers. Le Duc de Bourgongne & le Comte de Charolois faisoient vne grande partie de la Pompe, eux & leur train estant si richement paré, que rien ne paroissoit ny plus ny mieux.

Le Roy monstra en apparence beaucoup d'affection

a La Chronique dit ces mots en cest endroit, *Et peu auant descendans ladite ville estoient à la Fontaine du Ponceau hommes & femmes sauuages, qui se combattoient & faisoient plusieurs contenances, & si y auoit entre trois belles filles, faisans personnages de Serraines toutes nuës, & la voioit-on le beau tetin droit separé, rond & dur, qui estoit chose bien plaisante, & disoient de petits motets, & bergerettes, & pres d'eux iouoient plusieurs bas instrumens qui rendoient de grandes melodies. Et pour bien rafraischir les enfans en ladite ville, y auoit diuers conduicts en ladite Fontaine jettans lait, vin, & hypocras, dont chacun beuuoit qui vouloit, & vn peu au dessoubs dudit Ponceau à l'endroit de la Trinité, y auoit vne passion par personnages & sans parler, Dieu estendu en la Croix, & les deux larrons à dextre & à senestre.*

fectiõ au Pere & au fils, mais il y auoit entre Louys & Charles, vne si grande dissemblance de mœurs & d'humeurs, que ceste harmonie ne dura guieres. k. En leurs plus sinceres actions, le soupçon, qui est le poison de l'amitié, s'y glissoit tousiours: Il n'y auoit rien de pur ny de net, la prosperité de l'vn estoit vne croix bien fascheuse à l'autre.

k L'enuie & la ialousie qui troublent les grands ne souffrent point que l'vn s'esiouïsse du bien qui arriue à l'autre. Themistocles ne pouuãt voir la prosperité de Cimõ se fit mourir par impatience.

Il recherche les droits de la Couronne.

Le Roy venoit à la Couronne comme vn nouueau heritier en l'heritage de ses Peres, lequel n'ayme pas tant ses parens, ny ses tuteurs, qu'il ne desire de voir ses registres, examiner ses comptes pour sçauoir s'il ioüyt de tous les droicts de sa succession: de ces premieres paroles, on iuge quelles seroient ses actions & ses dessins.

l Non seulemẽt par les premieres actiõs, mais encore par les premieres paroles du Prince qui entre en regne, on iuge de l'aduenir. Ainsi le mot que Seuere donna, *Laboremus*, & celuy de Pertinax, *Militemus*, furent pris pour augures, de la guerre, ou de la Paix de leur Empire. ÆLIVS SPART.

Les pompes & les magnificences de ceste allegresse publique acheuées, le Duc de Bourgongne, & le Comte de Charolois prindrent congé du Roy pour s'en retourner. Le Duc s'en alla en Flandres, & le Comte de Charolois à Dijon, puis à sainct Claude, le Roy à Amboise pour y veoir la Royne sa mere, le doüaire de laquelle il assigna sur Comté de Xaictonge & ville de la Rochelle.

Mort de M. Marie d'Anjou fille du Roy de Sicile, & sœur de René.

Elle ne iouyt pas long temps de l'assignation, passant de ceste vie en vne meilleure. Sa mort affligea ceux qui cognoissãs que ce Prince faisoit tout de sa teste, & n'auoit autre loy que sa volonté, luy desiroient vne plus longue vie, car sa presence estoit vne chaussee pour retenir ses torrents. m. Il va mal à vn Prince qui ne void rien entre Dieu & luy, dont le respect le retienne & luy serue de frein. Elle auoit beaucoup souffert auant que mourir, la Chronique de Louys XI. loüe sa patience soubs le regne & les humeurs de son mary. Mais elle ça-

m Le nom d'vne mere bien née & d'vne mere d'entendement est vn grand frein au Prince. Tacite dit, qu'apres que Neron eut perdu la sienne, il se laissa aller à toutes sortes de desbordemens & de licences, *quas matris coercitas qualiscunque matris reuerentia tardauerat.* Sejan tenoit encores Tybere en cerueille, & le mesme autheur dit, qu'il se precipita aux choses meschantes & messeantes, *postquam remoto pudore & metu suo tantum ingenio vtebatur.*

uoit bien dissimuler le desplaisir qu'elle receuoit aux plaisirs de son Auguste[n]. Comme la bonne constitution du corps supporte facilement le chaud & le froid, ainsi la force & vigueur de l'esprit resiste sans beaucoup de peine à ces trauerses & facheries, qui sont les espines parmy les roses de mariage. Ceste passion se saisissant d'vne ame foible & sans deffence la perte & transporte à des haines & inimitiés extremes.

[n] On demanda à Liuia femme d'Auguste cõme elle auoit fait pour gaigner & posseder Auguste. Elle respondit, en faisant volontiers tout ce qu'il luy plaisoit, & dissimulant les plaisirs qu'il prenoit en secret. DION.

Sur la fin de l'année il alla à Tours, le Comte de Charolois au retour de son pelerinage le vint trouuer, & apres auoir passé quelques iours aux plaisirs de la chasse, il eut la commission de Lieutenant general en Normandie, auec trente six mille escus d'entretenement. Ce fut sans le demander. Les bienfaits des Princes sont plus doux offerts qu'accordez. Il ne fut payé que du tiers, manquement qui fit manquer son affection & le porta à d'autres pensées [o]. Il alla à Roüen pour prendre possession de son gouuernement, ce fut à Tours qu'il commença à fonder & former ses intelligences auec le Duc de Bretagne. Ces deux Princes estoient ieunes, tous deux mal contents, & ceux qui se cognoissent se saluent de loin. Le Comte de Charolois confera secrettement auec Romille Vice-Chancelier, Ambassadeur de Bretagne, auquel il donna le seau d'alliance qu'on luy reprochera tantost.

[o] On s'offence plus d'estre frustré des choses promises que des esperées. En l'vn il y a du malheur & l'on ne s'en plaint qu'à la fortune, en l'autre du mespris & on s'en prend à qui manque de promesse.

Louys entra en France, amy de tous ses voisins. Il n'y auoit que le Pape Pie [p] II. qui faisoit cognoistre qu'il ne le pouuoit estre tant que la Pragmatique Sanction seroit obseruee. Pour sçauoir comme la France a perdu ce qu'elle auoit conserué si

[p] Pie II. conuoqua vn Concile à Mantouë l'an 1459. pour aduiser aux moyens de resister à Mahomet second qui auoit fait de grandes ruines en Hõgrie, Albanie & Constantinople.

III. Pie II. le presse d'abolir la Pragmatique Sanction.

cherement, il faut prendre le discours vn peu plus haut. Le Pape auoit conuoqué vne assemblée des Princes à Mantouë pour aduiser aux moyens de faire la guerre au Turc, & preuenir les grands desseins qu'il auoit contre la Chrestienté. Le Roy Charles VII. y enuoya ses Ambassadeurs, Prelats, Cheualiers & Docteurs pour faire entendre ses intentions au bien general de l'Eglise. Ils firent vne priere particuliere au Pape, à ce qu'il luy pleust donner l'inuestiture du Royaume de Naples & de Sicile au Roy René qui en auoit esté iniurieusement despouillé [q] contre les droits hereditaires de la maison d'Anjou, ce que le Roy desiroit d'autant plus ardemment qu'outre l'affection du sang qui l'obligeoit à aymer son parent, & son beau-frere, il voyoit que la cause de la Chrestienté en seroit fortifiée contre le commun ennemy, car le Duc de Calabre fils de René, estant r'entré en l'heritage de ses Peres proposoit de porter ses armes plus outre, & chasser de l'Empire de Constantinople les Ottomãs lors qu'ils croioient que la Religion Chrestienne estoit à son periode, & ne pouuoit aller plus outre[r]. Entreprise de laquelle on ne pouuoit que bien esperer, tant par la generosité du courage de ce Prince, que pour estre en vn aage propre & capable de telles actions, desquelles le sainct Siege pouuoit retirer vne grãde vtilité, les biens dependans de son patrimoine luy estans par ce moyen restituez.

Affection du Pape enuers la maison d'Aragon.

Le Pape sur ceste proposition [s] ayant aduancé vn grãd discours à la loüange des Frãçois, adiouste plusieurs choses sur celle des bastards, fauorisant couuertement ceux qui vsurpoient les droits de la

q Eugene IV. l'an 1443 donna l'inuestiture du Royaume de Naples à Alphonce V. Roy d'Arragon, auec les deux Siciles. BARTH. FACCIVS en la vie d'Alphonce V. Le Pape Pie II. donna l'inuestiture de la Couronne de Naples à Ferdinand bastard d'Alphonce V. Roy de Naples. Alexandre VI la confirma à Alphonce II. qui la laissa à Ferdinand d'Arragon, & la tenoit lors que Charles VIII. conquit le Royaume.

r Albuna sar disoit que la Religion Chrestiẽne dureroit iusques en l'an 1460. Abraham Iuif disoit qu'en l'an 1464. la Iudaique seroit en sa gloire & liberté, & iamais elle ne fut plus trauaillée.

s Cet acte m'a esté cõmuniqué par M. Gaspar Dauvet Maistre ordinaire de l'Hostel du Roy, S. des Marets. Les principales clauses sont rapportées cy-dessous en marge. *Postquam plurima de laudibus Francorum S. D. N. prælatæ diuerat, adiecit etiam loqui in fauore partis aduersæ ante dicti D. Regis Renati de grandi exaltatione illegitimè natorum aliqua in iis interserendo quæ potius tacenda fuisse viderentur.*

maiſon d'Anjou, & puis ſe tournant ſur les decrets du Concile de Baſle & de la Pragmatique ſanction dit, que c'eſtoit la tache & la ride qui enlaidiſſoit la beauté du viſage de la France, & ſoubs le pretexte de laquelle l'auctorité du ſiege Apoſtoque eſtoit offencée, les forces de la Religion Chreſtienne eneruees, l'vnité & liberté de l'Egliſe violentee & abbatue, que pour ce il eſtoit contrainct d'en parler, afin que ſon ſilence ne fut reputé indulgence ou nonchalance, que la playe qui ſe pouuoit guerir ne deuint incurable, & luy contrainct de s'abſtenir de toute intelligence, & communication auec les François, allegant ce paſſage de l'eſcriture t, Le Pontife ne verra point vne ame morte, & ne ſe trouuera où il y a du peché & de la demeure & obſtination au peché.

Menace du Pape ſur la France.

t *Allegans quod in veteri lege ſcriptum eſt: Super omnem animam quæ mortua eſt non ingrediatur Pontifex.*

Au meſme temps le Pape fit vne Bulle par laquelle il declaroit les appellations au Concile u, abus execrable, & auparauant non ouy, inuenté par des eſprits de rebellion, non pour le deſir d'vn meilleur iugement, mais pour l'euaſion des pechez commis, eſtant choſe ridicule de former vn appel à vn Concile qui n'eſtoit pas encore aſſemblé, l'on ne ſçauoit quand il le pourroit eſtre, & que par ceſt abus les excez demeuroient impunis, la rebellion contre le premier ſiege eſtoit ſupportée, & toute la diſcipline Eccleſiaſtique en confuſion. Pource de l'aduis des Cardinaux & Prelats qui eſtoient lors à Mantouë, il deffendoit telles appellations comme erronees, deteſtables & peſtilentes, & chargeoit de cenſures ceux qu'en receuoient les actes, ou qui les fauoriſoient x.

Sa Bulle contre les appellations au Cõcile.

u *Ceſte conſtitution commence ainſi, Execrabilis & priſtinis temporibus inauditus tempeſtate noſtra inoleuit abuſus, vt à Romano Pontifice Ieſu-Chriſti Vicario, cui dictum eſt in perſona B. Petri, Paſce oues meas, &c. & quodcũque &c. nonnulli ſpiritu rebellionis imbuti, non ſalutaris cupiditate inducti, ſed commiſſi euaſione peccati ad futurum Concilium pronocare preſumunt.*

x *Quis illud ridiculum inducat vt quod ad Concilium appellatur, quod nuſquam eſt neque fiatur quãdo futurum ſit?* Pius II. Conſt. execrabilis.

Les Ambaſſadeurs du Roy prindrent ces paroles

pour esclairs du tonnere & menaces infaillibles de l'excommunicatiõ & les ayant rapportees au Roy Charles VII. son conseil creust que le Pape auoit resolu de mettre soubs l'interdit le Roy & son Royaume, & tous ceux qui feroient obseruer les decrets du Concile de Basle. C'est pourquoy il fut resolu que son Procureur general au Parlement, Iean Dauuet, protesteroit contre ses menaces, pour esuiter les scandales que l'Eglise & la Chrestienté en pouuoient receuoir, sauf en toute chose la reuerence au sainct Siege & l'obeissance qui est deue au Pape, cõformément aux saincts decrets.

Que le Pape seroit supplié[y] & exhorté de meurement considerer l'importance de ceste resolution, auant que de proceder au retranchement d'vne telle partie du corps de la Chrestienté, & cõbien il importoit qu'il garda la Paix auec les Conciles, & ne souffrit point que l'vnité de l'Eglise fut violee en vne saison où toutes les forces des infidelles estoient bandees & vnies contre sa concorde.

Turcs font leur profit des diuisions de la Chrestienté

Que comme le Roy[z] auoit trauaillé plus que tous les Princes Chrestiens auec beaucoup de peine & vne grande despence de maintenir la Paix & l'vnité entre les Conciles & les Papes Eugene & Nicolas, affin qu'ils demeurassent paisibles en leurs Sieges, de mesme il desiroit que le Pape confirma ceste Paix & bonne union, faisant cesser les empeschemens contre les canons de la Pragmatique Sanction, ordonnées d'vn consentement vniuersel, & considerer que tels empeschemens ne venoient que de ceux qui s'affectionnoient plus à leur commodité particuliere, qu'au salut des ames, ne pouuoient souffrir les Papes marcher auec les Conciles en l'vnité d'esprit, comme ils faisoient autresfois, lors que la solicitude temporelle n'estoit pas si grande qu'elle est maintenant, & que l'on recherchoit ardemment deuant

y *Summis desiderijs optat regia Majestas vt idem S.D.N. cum sacris generalibus Conciliis pacẽ foueat & suis temporibus Ecclesiam Dei salubriter regere & dirigere curet, sicuti sanctis sui predecessores facere studuerunt, & pacem & vnitatem omnimodã seruare quarat.*

z *Ipse enim D. N. Rex qui semper pacis vniuersa Ecclesia desideratissimus est, sicut magnis laboribus & sumptibus pacem & vnitatem inter sacra Concilia & sel. rec. D. Papam Eugenium ac consequenter D. Nicolaum successorẽ eius prosecutus est, vt illis in sede Apostolica pacifici manerent. sic nunc vehemẽter cupit vt sanctissimus D. N. modernus successor dens præfatus Pontificibus pacem manu tenere & conseruare laboret.*

toute chose le Royaume de Dieu[a].

Que le Roy desiroit que le Pape conuoqua vn Concile en lieu de seureté & de liberté, auquel tous les Prelats de l'Eglise & les hommes sçauans & craignans Dieu, qui auoient charge de s'y trouuer, peussent dire leurs aduis & leurs opinions fraternellement, charitablement, en tranquillité d'esprit, sur les occasions presentes, telles assemblees estans neceſſaires pour aduiser aux moyens de resister aux desseins des ennemis & persecuteurs de la Religion Chrestienne. Car encore que soubs ce pretexte on eut leué en diuerses façons de grands deniers, la Chrestienté toutesfois n'en auoit receu aucun soulagement. Ioinct que les dix annees dans lesquelles le Concile de Constance auoit ordonné que l'on tiendroit le Concile estoient expirees [b].

Differences du siecle present aux passez.

Deniers leuez sous pretexte de la guerre d'mal employez.

Que le Roy proposoit se soubmettre à tout ce qui seroit determiné & ordonné par le Concile, à ce que l'on establit vn ſi bon ordre en l'Egliſe, que Dieu fut mieux seruy, le peuple Chrestien plus edifié, & afin que le Concile fut en toute liberté, estoit neceſſaire de choisir vn lieu de facile accez à tous ceux lesquels s'y voudroient trouuer.

Qu'il n'estoit pas croyable comme plusieurs l'auoient voulu faire croire, que le Pape euſt resolu de le faire tenir en l'Egliſe S. Iean de Latran [c], *veu que la ville de Rome estoit de difficile accez quaſi à toutes les nations de la Chrestienté, & souuent subiecte aux grandes pestes, outre ce que s'agiſſant principalement de la contrad.ction qu'il faiſoit aux canons des Conciles, les opinions n'y pourroient estre libres, & le Roy estoit bien aduerty de la Ligue qui s'estoit faite contre le Roy René de Sicile & ſes enfans, de laquelle on faiſoit chef le Pape.*

Pape est partie.

Que lors qu'vn lieu de liberté & de seureté seroit choiſi en quelque autre Prouince, le Pape, ſi bon luy sembloit, s'y pourroit faire transporter auec moins de peine qu'il n'en receuroit s'il continuoit au deſſein d'aller en perſonne en Leuant pour le bien de

a *Tollat differentiam quæ aduerſus Canones vniverſales cõcenſu editos per nonnullorũ affectus quærentium plus priuata commoda quam ſalutem animarum ſuſcitantur, impedianturque ne ſummi Pontifices cum generalibus conciliis in vnitate ſpiritus ambulent, eorumque decreta ſeruent, ſequantur ac prædicent ſicut olim profitebantur ac promptiſſime facere ſolebant, dum non erat tanta commodorum temporalium ſollicitudo & ante omnia regnum Dei attentius quærebatur.*

b *Diuerſæ pecuniarum ſummæ modo varijs buius rei pretextu hactenus petitæ & collatæ ſunt.*

c *Veruntamen præfatũ concilium rite celebrari poſſit neceſſarium eſt ipſum in tali loco conſtitui vt omnibus pateat plena libertas. Nec credendum eſt in veritate ſubſiſtere quod nonnulli ferunt S. D. N. velle in Laterano vniverſale concilium celebrare, cum locus ille ſere omnibus nationibus Chriſtianorũ acceſſu difficiliſ ſit & frequenter peſtibus ſubditus. Stante; cõtradictione quam ſummus Pontifex aduerſus canones conciliorum agere videtur, non illic eſſet plena deliberandi libertas, auctoritate certa Liga quæ aduerſus Illuſtriſſimum D. Renatum Regem Siciliæ & ſuos heredes & ſucceſſores facta refertur, quam & ipſe S. D. N. vt dicitur aperte fouet & ſuſtinet & Ligæ eiuſdem caput & principalis notorie aſſeritur.*

la Chrestienté, ou bien il y pourroit enuoyer ses Legats comme auoient faict autresfois ses predecesseurs.

Que les derniers Conciles ayans esté tenus aux villes d'Italie & d'Allemagne a. La raison vouloit que maintenant la tenuë fut en France comme le Pape Nicolas V. l'auoit promis, & pour ce le Roy offroit de pourueoir amplement à tout ce qui seroit necessaire.

Appellations au Cõcile.

Que sa Majesté ne se pouuoit imaginer que le Pape par sa nouuelle Bulle contre les appellations au Concile eust voulu penser d'en interdire l'vsage en telle sorte, qu'en nul cas, non pas mesme quand il seroit question de conseruation de la foy Orthodoxe, ou l'extirpation du Schisme, ou la reformation de l'Eglise vniuerselle au chef & aux membres, ou pour les griefs que les Papes pourroient faire aux Princes & à leurs Estats, il ne fut permis de recourir à ce remede b, attendu que sous les prohibitions generales on ne pouuoit cõprendre les choses qui requeroient vne plus speciale & particuliere expressiõ, & principalemẽt celles qui regardoiẽt les offẽces de la Religiõ, & de l'vnité de l'Eglise qui fauorisoiẽt les Schismes & troubloiẽt l'Estat vniuersel de l'Eglise.

Protestation du Roy de recourir & faire assembler le Concile.

Que partant si le Pape entreprenoit aucune chose contre l'obseruatiõ des saincts decrets de la Pragmatique Sanction, le Roy entendoit de recourir au Concile c & iusques à ce qu'il en eust cogneu, protestoit de la nullité de toutes les censures à la forme des Sanctions canoniques, lesquelles en plusieurs cas declaroient nulles les sentences & censures des Iuges & des Pasteurs, se soumettans toutesfois aux iugements de l'Eglise vniuerselle.

Que là où le Pape refuseroit ou voudroit differer la conuocation du Cõcile, le Roy declaroit qu'il exhorteroit tous les Princes Chrestiens de trauailler vnanimement à ceste conuocation, esperant toutesfois que le Pape ne leur en donneroit la peine apres qu'il auroit consideré telles instances iustes & neccessaires.

a Plusieurs Conciles generaux ont esté tenus en France, & l'on void en l'Histoire de l'Eglise, le Concile de Lyon II. Orleãs IIII. & V. Tours, Paris, Auuergne.

b *Neque etiam existimandum est eumdem S. N. D. per litteras quas Matuæ publicasse fertur quæ incipiunt Execrabilis & in auditus, &c. voluisse prohibere vt in nullo casu sine tangat conseruationem Orthodoxæ fidei, siue extirpationem Schismatis, siue vniuersalem reformationem Ecclesiæ in capite & in membris super grauaminibus quæ per aliquem summorum Pontificum inferri contingeret principibus, licèat quouismodo habere recursum ad iudicium plenarij concilij; cum sub generali prohibitione non veniant ea quæ speciali expressione indigerent.*

c *Vbi vero idem S.D.N. cui potestas data est in ædificationem non in destructionem, eam conuertere vellet contra ipsum D.N. Regem aut viros ecclesiasticos, vel etiam seculares ipsius domini cõstitutos & sibi subditos & adhærentes propter obseruationem canonum grauare & molestare. Protestor ego Ioannes Dauuet Procurator Regius generalis & in parte specialis nomine ante dicto & per notarios subscriptis de talium sententiarum ac censurarum nullitate iuxta canonicas Sanctiones, &c.*

g Gregoire III. demãda secours à Charles Martel contre Luytprand Roy des Lombards, lequel fut contraint de rẽdre les terres qu'il auoit vsurpé à l'Eglise. *Carolus Sigonius lib 3. de Regno Italiæ. An. 739.* PLAT.

Pepin son fils contraignit Astolphe aussi Roy des Lombards de rendre au Pape Estienne. II. l'Exarchat de Rauenne, fit la guerre à Guaifier Duc d'Aquitaine qui vsurpoit les biens de l'Eglise. *Regino. Sigebertus.*

Charlemagne deffendit Adrian premier cõtre Didier Roy des Lombards, & remit le Pape Leon en son siege. *Volumus 2. q. 1. Adrianus.* dist. 63. Louys le Debõnaire & Charles le Chauue donnerent de grands secours au Pape Iean VIII. *Paul. Æmil.* Le Pape Gelasius II. alla en France demander secours à Louys VIII. contre Henry Empereur. *Platina in Gelasio. 2.* Innocent II. & Eugene III. estãs chassez de Rome vindrent en France, & les Roys de France ont l'honneur d'auoir remis sept Papes en leurs Sieges, & la France les a logé en Auignon septãte ans, *Paleti de Rubris Nauarra.*

Pour rendre ceste protestation plus solemnelle & faire cognoistre qu'elle estoit affectionnee par le Roy, & deuoit estre consideree par le Pape, pour n'irriter vn Royaume qui auoit touſiours esté l'Asyle & le refuge des Papes g, qui n'auoient iamais trouué plus prompt ny meilleur secours que l'espee de France contre leurs ennemis, & qui ont auec raison appellé ce Royaume l'admirable carquois ceinct au costé de Dieu, duquel il tire les flesches choisies pour les descocher auec l'arc de son bras puissant contre l'infidelle, Sa Majesté voulut que Messire André de Laual Seigneur de Loheac Mareschal de France, y assista, & plusieurs personnes de qualité, Estienne Cheualier Tresorier general de France, & Iean Barbin Aduocat General au Parlement. Elle fut faicte en presence de Iean Abbé du Monastere de sainct Euoy de Braue, ordre de Premonstré, & de Pierre Quesnot Prieur du Prieuré conuentuel de sainct Sauueur, prochede Braye sur Seyne.

La France a touſiours esté l'Asyle des Papes.

Peu apres le nouueau regne de Louys XI. fit cognoistre que les choses maintenuës si religieusement par le Roy Charles h ne luy estoient pas en mesme reuerence ny religion. Le Pape l'ayant biẽ recognu, le fit exhorter à respecter le sainct Siege, & d'apprehender le malheur de l'excommunication. Il luy enuoya son Nonce pour le persuader à cela, & le faire souuenir du nom de Tres-Chrestien, que ses predecesseurs auoient porté, & que le Concile de Mantoüe auoit de nouueau confirmé au Roy Charles VII. son Pere.

Le Pape Pie II. exhorta le Roy Louys à l'abolitiõ de la Pragmatique sanction.

h Charles VII. fut fait Seigneur de l'obseruation de la Pragmatique Sanction, & si la mort ne l'eut preuenu, il auoit resolu de conuoquer vn Concile National pour la faire encores mieux obseruer.

On

On trouuoit la pourſuitte de ceſte reuocation plus mal ſeante au Pape Pie II. qu'à ſes predeceſſeurs, car luy meſme auoit eſté l'inſtrument de ces decrets, il s'eſtoit trouué aux reſolutions, il les auoit eſcrit, & entrepris la deffence de l'auctorité du Concile de Baſle contre celle d'Eugene. On mettoit touſiours ſur le nez de ſes Nonces qu'il eſtoit honteux de ſe deſdire, de renuerſer l'œuure de ſes mains, & que la dignité auoit changé les maximes de la conſcience. C'eſt pourquoy à la fin du mois d'Auril de l'an 1463. il fit vne declaration contenant vne grande repentance de tout ce qu'il auoit fait pour le Concile de Baſle cõtre le Pape[i], & l'addreſſa à l'Vniuerſité de Cologne. Il appelle à garend ſa ieuneſſe qui ne faiſoit que de ſortir de l'eſcole, la force des perſuaſions de tant de grands Prelats qu'il voyoit bandez contre Eugene, l'exemple qui l'auoit ſeduit, l'ignorance qui le deuoit excuſer n'ayant pas penſé faillir apres tant de grands Docteurs, meſmes de l'eſcole de Paris, dõt la reputation eſtoit lors fort celebre, & des Vniuerſitez d'Allemagne[k], qui declaroient Eugene indigne de la Chaire de S. Pierre, pour auoir rõpu & empeſché le cours du Concile, que luy meſme auoit conuoqué & refuſé d'approuuer & effectuer ſes decrets. Mais que maintenant cognoiſſant ce deſuoyement il coniuroit le monde à recognoiſtre la diſtinction entre Encas Syluius, & Pie ſecond, entre vn homme priué, & le grand Vicaire de Ieſus-Chriſt, entre les erreurs d'vne ieuneſſe ſans experience, & les penſees d'vne vieilleſſe touchee de l'eſprit de Dieu. Puis ayant fait vn grand diſcours, & de ſa vie & de ſa fortune,

Pie II. ſe retracte de ſes eſcrits.

[i] Ceſte Bulle fut addreſſee à l'Vniuerſité de Cologne, à laquelle il auoit eſcrit pluſieurs choſes contre Eugene, & pour cela il finit ces mots, *Hæc eſt noſtra ſententia fily: hãc credimus, & profitemur: hac iam ſenes, & in Apoſtolatum æque conſtituti pro veritate aſſerimus ſi qua vel nobis, vel alijs conſcripſimus ad quando, que huic doctrinæ repugnent, illa tanquam erronea, & iuuenili animo parum penſata iudicia reuocamus, atque omnino reſpuimus.*

[k] *Nos homines ſumus, & vt homines erraui-mus, neque imus inficias, multa que diximus, ſcripſimus, egimus damnare poſſe, verum non vt Arrium Euthyces, Macedonium aut Neſtorium, & alia blaſphemorum turba ex animo damnatam eligimus, ſeduſti peccauimus, vt Paulus, & ignorãtiæ perſecuti ſumus Eccleſiã Dei, & Romanam primam que ſedem propter quod proſtrati ante oculos diuinæ pietatis ſupplices oramus, Delicta iuuentutis meæ, & ignorantias ne meminerit, & pudet erroris, pœnitet feciſſe vt maledictorum ſcriptorium que vehementer pœnitet. plus ſcripto, quam facto nocuimus.*

& tesmoigné vne extreme repentir de ses opiniõs, il publie sa creance de l'auctorité du Pape, & dit en la personne d'Eugene IIII. ce que S. Bernard auoit dit en celle d'Eugene III. *Tu es le grand Prestre, le souuerain Pontife, le Prince des Eueſques, l'heritier des Apoſtres, tu es Abel en Primauté, Noé en gouuernement, Abraham en Patriarchat, Melchiſedech en ordre, Aaron en dignité, Moyſe en auctorité, Samuel en Iuſtice, Pierre en puiſſance, & Chriſt en Onction.* Parole de S. Bernard

Nonobſtant toutes ces belles paroles & les grãdes raiſons dont ces Nonces s'eſtoient pourueus pour faire cognoiſtre le grand tort que le Roy ſe faiſoit de rompre auec le Pape, & de fauoriſer les decrets d'vn Concile, que Rome tenoit pour Cõciliabule, Monopole & Schiſme, on ne trouuoit perſonne en ſon Conſeil qui iugea raiſonnable de rompre des decrets ſi ſalutaires, & le Roy qui s'eſtoit trouué aupres du Roy Charles ſon Pere en l'aſſemblee de Bourges, ſe ſouuenoit comme ils auoient eſté ſoigneuſement examinez, ſolennellement publiez, & vtilement obſeruez vingt cinq ans entiers. Les Italiens appellent le Concile de Baſle cõuenticule.

Auſſi la Pragmatique Sanction eſtoit vne Loy ſur tous les accidens de la police de l'Egliſe, vn baume ſouuerain à tous les vlceres que l'auarice, le luxe & l'ignorance pouuoiẽt faire en ces membres[m]. Et parce qu'en vain l'on ſe trauaille de tenir le corps en ſanté ſi la teſte eſt malade, elle tenoit vn peu de court l'authorité du Pape, l'obligeant à la tenuë du Concile de dix ans en dix ans, & à l'obſeruation des decrets qui en ſortiroient, meſme à celuy que le Concile de Baſle auoit fait ſur les elections, reſeruations & collations des be- Sõmaire de la Pragmatique Sanctiõ.

l Tu es ſacerdos magnus, ſummus pontifex, tu primus Epiſcoporum, tu hæres Apoſtolorum, tu principatu Abel, gubernatu Noe, Patriarchatu Abraham, ordine Melchiſedech, dignitate Aaron, auctoritate Moyſes, iudicatu Samuel, poteſtate Petrus, vnctione Chriſtus. Tu es cui claues traditæ, cui oues creditæ ſũt. Sunt & alij quidem cæli ianitores, & gregum paſtores, ſed in tanto diſcrimine quanto & differentius vtrumque præ illis nomen hæreditaſti. Habent illi ſingulos ſibi greges ſinguli ſingulos, tibi vniuerſi crediti vni ſumus. Nec modo ouili, ſed & paſtorum, tu vnus omnium paſtor. Hæc Bernardus ad Eugenium III. ſcribit cui ſuprema & omnimodam in eccleſia poteſtatem concedit, quod ille de te ita teſtatur Eugenio, hoc nos de quarto, & omnibus alijs Romanis Pontificibus profitemur.

m Fruſtra inhiberetur inferioribus, ſi ipſe qui alijs debet eſſe omnium bonorum, & virtutum exemplar, non abſtineret. Vt enim ille ſanctiſſimus & doctiſſimus Leo Papa, in quit, totius familiæ dominici status & ordo ruinabit, ſi quod inquiritur in corpore non inuenitur in capite. Integritas enim præſidentium, ſalus dignoſcitur eſſe inferiorũ. Fragm. Sanct. tit. de collationib. §. fruſtr.

nefices. Elle deffendoit les graces expectatiues, les citations en cour de Rome, sinon en certaines grandes causes, & pour les appellations elles ne passoient plus les monts, le Pape deleguoit des iuges sur les lieux aux appellans qui dependoiēt immediatement du siege de Rome, & pour les autres ils pouuoient appeller au plus prochain superieur.

Elle ostoit au Pape vne grande partie des profits de sa Chancellerie en deffendant le payement des vacances & Annates, & reseruant seulement le iuste salaire de l'expedition des Bulles. Le Pape Eugene considerant la consequence de ce decret enuoya ses Nonces au Concile de Basle pour le faire suspendre, mais les Peres le prierent de ne souffrir plus long temps vn tel abus, puis declarant simoniaques ceux qui les payeroient, adiouste, *Que si le Pape scandalise l'Eglise en mesprisant l'obseruation, qu'il soit deferé au Concile*[n]. Elle ne vouloit que le Pape fit les Cardinaux à sa fantasie, mais par l'aduis des autres Cardinaux, qu'ils ne fussent plus de xxiiij. choisis de toutes les Eglises de la Chrestienté, afin que le nombre n'auilit l'estime d'vne si grande dignité, qui rendoit ceux qui en estoient pourueus les collateraux du Pape, & les gonds sur lesquels estoient posees les portes de l'Eglise [o].

Nōbre & qualité des Cardinaux.

Elle vouloit qu'ils fussent en aage de trente ans, tous legitimes, non difformes de corps, ny diffamés de mœurs. Docteurs ou licenciez en l'vn ou l'autre droict, auec la rigueur de l'examen, & que le tiers ou pour le moins le quart fut de Theologiens, ne permettant d'y receuoir les neueux des Papes ou des Cardinaux viuants. La congregation de l'Eglise Gallicane assemblee à Bourges,

n *Esi quod dixit Romanus Pontifex qui præ cæteris vniuersalium conciliorum exequis & custodire debet canones, aduersus hanc sanctionem aliquid faciendo ecclesiam scandalizet, vt generali concilio deferatur. Cæteri vero pro modo culpæ in xta canonicas sanctiones per suos superiores digna vltione puniantur. Pragm. sanct. tit. de Annat. §. Non fiant.*

o *Statuit sancta synodus vt deinceps Cardinalium numerus adeo sit moderatus, vt ne sit grauis ecclesiæ nec superflua numerositate vilescat, qui de omnibus Christianitatis partibus, quātum fieri commodè poterit assumantur, vt notitia rerum in ecclesia emergentium facilius haberi & superflua maturius deliberari possit, sic tamen quod numerum xxiiij. inter eos qui nunc sunt, & ad assumendos, non excedat. Ita quòd de vna natione vltra tertiā partē respectu Cardinalium pro tempore existentiū, ac de vna ciuitate & ditionis vltra vnū inde oriundus & de ea natione quæ nunc vltra tertiam partē habet, vsque ad ipsius tertiæ partis reductionē esse nequeant.*

trouua ceſt article trop rigoureux. Elle ordonnoit auſſi les iuſtes recompenſes aux lettres & aux merites, voulant qu'il y euſt des prebendes aux Egliſes Cathedrales & Metropolitaines affectees aux Theologiens pour lire & preſcher, & que les graduez fuſſent preferez aux prouiſions des Benefices.

Elle ne permettoit que les Communautez ou Prouinces fuſſent interdites pour les offences & delicts des particuliers ou des Magiſtrats, ny que les excommuniez fuſſent tenus pour tels auant que la ſentence euſt eſté pronõcée & publiée. Elle diſpoſoit de ce qui eſtoit neceſſaire à la bien-ſeance, police, & direction du ſeruice diuin, puniſſoit, mais doucement les concubinaires publics apres [p] qu'on les auoit aduertis de s'amender. Ils en eſtoient quites pour la priuation des fruicts de leurs benefices trois mois durant. Le Pape Pie II. n'auoit pas tort de preſſer ſi ardemment ceſte reuocation, & ſes miniſtres en ſolicitoient ſouuent le Roy, empliſſant ſa conſcience des frayeurs de l'excommunication, & ne ceſſoient de luy dire qu'il n'y auoit iuſtice, neceſſité, ny vtilité qui peut donner tiltre de loy à ce qui eſtoit ordonné ſans pouuoir, que c'eſt peché d'y aſſubiettir les ſubiets. Que le Cardinal d'Alby conduiſoit ceſte pourſuite: la Balue [p] qui auoit beaucoup de creance au pres du Roy y apportoit de grandes difficultez, afin de faire cognoiſtre au Pape que l'effect de ſes intentions dependoit de luy. Mais ſoudain qu'on luy euſt promis de le faire Cardinal, il accommoda ſa teſte à ce chappeau.

La Balue eſprit remuant, deſireux d'embroüil-

p *Publici concubinarij*, dit le Cõcile de Baſle, *intelligendi ſunt non ſolum his quorum concubinatus per ſententiam aut confeſſionem iure facta ſeu per res euidentia quæ nulla poſſit tergiuerſatione celari, notorius eſt, ſed qui mulierem de incontinentia ſuſpectam tenet & per ſuperiorem admonitus eam non dimittit. Prag. Sanct. §. Publicitit. de concubinarijs.*

p Hierome Garimbert Eueſque de Gallice a eſcrit ces mots de la Balue, *eſſendoſi infignorito dell' animo del Re, ſimulamente lotenena in continuo diſparer con la ſede Apoſtolica per ſligar poi il Papa a riconoſcer la Reconciliatione dall' opera, & dall' autorita ſua, & per conſequente a gratificar lo del capel roſſo, comefece.*

ler les affaires, & d'exceller plustost par auctorité que par merite 9, alla au Parlement pour faire passer ceste reuocation, S. Romain Procureur General du Roy s'y oppose, on le menace de la perte de l'en faire repentir. Luy qui aymoit mieux que toutes choses luy manquassent, que de manquer à son deuoir, & à la dignité de sa charge, dict à la Balue, *I'ayme mieux perdre mon estat, tout mon bien, & ma vie, que de faire chose contre mon deuoir, & le bien du Royaume.* Quel Priscus Eluidius r eut peu respondre plus genereusement?

9 Qui veut estre esgal aux autres d'auctorité se doit euertuer d'estre superieur de merite: par ce chemin on acquiert l'honneur & les amis.

L'Euesque d'Eureux entreprend de contenter le Pape

Courageuse opposition du Procureur general du Roy.

L'Vniuersité de Paris fit ses remonstrances au Roy, pour ne permettre que les Decrets conformes aux plus pures constitutions de l'Eglise pour la discipline, police, & liberté, fussent enfrains. En ceste grande agitation d'esprit, les Ministres du Pape promettoient au Roy que la reuocation de la Pragmatique Sanction se feroit sans preiudice des anciennes libertez de l'Eglise Gallicane, & que le Pape enuoyeroit vn Legat en France, pour conferer les prouisions des benefices, sans que les François fussent tenus d'enuoyer argent à Rome.

r Priscus Eluidius fut aduisé de ne venir point au Senat, il respond, *Il est au pouuoir de l'Empereur de ne me faire point du Senat, mais tant que ie seray Senateur, il ne m'empeschera pas d'aller au Palais*, il vous sera permis, dit l'autre, d'y aller pourueu que vous ne parliez point. *Eluidius. Ie ne diray mot, si on ne me demande rien.* Mais on vous demandera. *Eluidius. & ie respondray ce que ie cognoistray à propos.* Si vous parlez on vous fera mourir, *Eluidius. & quand est-ce que ie me suis vanté d'estre immortel? Vous ferez vostre deuoir, & moy le mien. C'est à vous de me tuer, & à moy de mourir sans frayeur, c'est à vous de me bannir, & à moy de m'en aller gayement.*

Pragmatique Sanction abolie.

Le Roy souz ceste asseurance consentit à ceste abrogation. Le Cardinal d'Alby fut enuoyé à Rome auec charge de dire au Pape, *que le Roy souffriroit tout le fait de l'Eglise, & les biens d'icelle, à la volonté de nostre sainct Pere, pour vser en ce Royaume*, Pro vt vellet, *sans aucun esgard aux libertez de l'Eglise Gallicane.* Mais quand il fut content, il ne se soucia de dõner au Roy le cõtentement qu'il luy auoit promis, & souffrit que les patentes fussent traînées honteusement par les ruës de Rome: Voyez comme la colere n'espargne pas les choses mesmes

Traînee hõteusement par les ruës de Rome.

qui n'ont ny sentimẽt ny souffrance. Ilscouuroiẽt ceste colere d'vne raison que la Pragmatique Sanction estoit née en temps de Schisme, & de sedition. Les Cours de Parlement de France qui ont comme en protection les droicts de l'Eglise, n'approuuoient ceste reuocatiõ, tellement qu'elle ne fut oncques obseruée, & le Clergé n'obeit au cõmandement du Pape sur ce subjẽt[f]. Les Bulles de Sixte III. Innocent VIII. Alexandre VI. Iules II. y furent inutiles. Le Decret mesme du Concile de Latran n'y seruit de rien, & ceste Pragmatique Sãction ne prist fin que par les concordats passez à Boulongne entre le Pape Leon X. & le Roy François. I.

f Au commencement de la Bulle du Pape Leon, sur les concordats, on lit cecy, *Liuet Pius II. Nuncijs ad clarã memoriæ Ludouicum XI. Franciæ Regem Christianissimum destinatis, tantis eisdem persuaserit rationibus, vt Rex ipse Pragmaticam Sanctionem tanquam in seditione & Schismatis tempore natam suis patentibus literis abroganerit, tamen huiusmodi abrogationes etiam literæ expeditæ per Prælatos & personas Ecclesiasticas dicti regni receptæ non fuerunt, nec ipsi Prælati & personæ Ecclesiasticæ illis parere, nec monitus Sixti, Innocentij & Iulij aures præbere, sed eidem Pragmaticæ constitutioni inhærere voluerũt.*

On iugea par les premiers deportemẽts du Roy, quelle seroit la forme de son regne, & qu'il embelliroit les auspices de son regne d'autres trophées que de la Clemence[t]. Il desapoincta quasi tous les officiers & seruiteurs du Roy Charles son Pere, prenant vn extreme contentement à deffaire ce qu'il auoit fait, abbatre ce qu'il auoit esleué, & d'esleuer ce qu'il auoit abbattu. Il ne donna que le Berry à son frere pour appennage, à la charge de la reuersion en mourant sans enfans masles[u]. Il osta les seaux à Iouuenel des Vrsins, & les donna à Pierre de Moruillier. Le Duc d'Alençon estoit prisonnier au Chasteau de Loches, il le mit en liberté, fit faire le procez au Comte de Dammartin, & apres que la Cour de Parlement l'eust condamné à la mort, il luy donna la vie, à condition qu'il employroit le reste au seruice de la Chrestienté en l'Isle de Rhodes, & en donneroit caution, mais ne la pouuant

IIII.

Le Roy donne du mescontentement aux grands.

Cõmutation de peine.

M. CCCCLXI.

t La clemence est l'ornement du regne des Roys. Ils doiuent cõmencer à regner par elle. *Nonum imperij occupatoribus vtilis clementia fuit.* Tac. lib. 4. Hist.

u Vn temps a esté que les Roys de France ont quitté aux Princes de leur sang, la proprieté des appennages. Philippes de Valois quitta le Comté de Valois à Charles son frere pour lui né. Philippes le Bel fut le premier qui ordonna par son Codicile que le Comté de Poitou par luy baillé en appennage auec autres terres, à son fils puisné Monsieur Philippes de France, depuis le Roy Philippes le Long, retourneroit à la Couronne defaillans les hoirs masles, à la charge que le Roy qui lors seroit, marieroit ses filles.

trouuer, il eust la Bastille pour prison, dõt il sortit par vn trou qu'il fit à la muraille, & à la nuict, au mesme temps que le Duc de Berry passa en Bretagne. Taneguy du Chastel [x] despité de ce qu'on ne le rembourssoit de l'aduance qu'il auoit faict des frais de la sepulture de Charles VII. se retira vers François Duc de Bretagne.

Ce Prince auoit succedé à Arthus de Bretagne Comte de Richemont son Oncle, & estoit bien informé de l'humeur & des desseins de Louys, & pource de bon' heure fit courir par tout le Royaume de ses seruiteurs desguisez en habits de Iacobins & de Cordeliers, pour esmouuoir les peuples à prendre garde au commencement de ce regne, & les coniurer à deffendre leur liberté auec les dents & les ongles [y], les aduisant que ce Roy entroit au Royaume comme en vn pays de conqueste, estimoit que tout ce qui luy plaisoit luy estoit permis, contraignoit les grãds non d'obeyr, mais de seruir les peuples: non d'estre gouuernez, mais tyrannisez, & de se preparer à viure en telle sorte qu'ils pourroient dire que rien ne seroit à eux.

François II. Duc de Bretagne.

V. Voyage du Roy en Bretagne.

Aduerty des menées du Duc de Bretagne, il le va voir souz couleur de visiter l'Eglise sainct Sauueur de Redon. La deuotion estoit le pretexte, & le desir de recognoistre le pays, & les forces du Duc [z], fut la cause de ce pelerinage. Aussi n'auoit-il pas resolu de le laisser en paix. Il sçauoit que trois ou quatre ans auparauant, il auoit voulu trãcher du pair auec le Roy Charles VII. ayant refusé de luy faire hommage à genoux, & desceint de la Duché de Bretagne, & declaré qu'il n'en vouloit

[x] Taneguy du Chastel, neueu de celuy qui tua le Duc de Bourgongne, estoit grand Escuyer du Roy Charles VII. il se retira en Bretagne, le Duc le fit grand Maistre & Chambellan.

[y] Les Ambassadeurs de Sparte enuoyez à Xerxes dirent à Gidarne qui loüoit la felicité de ceux qui seruoient le Roy. *Si tu sçauois Gidarne, que c'est que la liberté, tu nous conseillerois de la deffendre, non pas auec la lance, & l'escu seulement, mais auec les dents & les ongles.*

[z] C'est vn grand aduãtage de cognoistre les forces de l'estat que l'on veut assaillir, & les mesurer aux siennes. Aduis de Xenophon. Chabrias disoit qu'en cela consistoit partie du deuoir du Capitaine.

point rendre pour la Pairie [a]. Il auoit d'ailleurs descouuert que luy & le Comte de Charolois s'estoient entredonné leur foy, pour courir mesme fortune, encores que la souuenance de la mort du Duc d'Orleans son ayeul maternel fut assez puissante pour le dissuader de se fier à la maison de Bourgongne, & qu'il eust mieux fait de s'entendre auec ses cousins, les Ducs d'Orleans & d'Angoulesme, & continuer son dessein au Duché de Milan, pour r'entrer en l'heritage de son ayeule dont François Sforce [b] s'estoit emparé. Les Venitiens, & Borso d'Esté Duc de Ferrare presterent l'oreille aux propositions qui s'en firent, donnant esperance d'assister & fauoriser les droicts de la maison d'Orleans.

a En l'hommage que François II. Duc de Bretagne, fit au Roy Charles VII. à Monbason en Feur. 1458. Ioã d'Estouteuille luy dit, *Monseigneur de Bretagne, vous devez oster la ceinture*, & Chamin Chancelier de Bretagne repart, *Non, doit, il devoit nouuauté, il est ainsi qu'il doit.*

b François Duc d'Orleans fils de Richard de Bretagne, & Marguerite d'Orleans, & de Valentine de Milã, auoit entrepris de faire la guerre à François Sforce. *An. de Bretagne.*

VI. Rigueur és cõmencement du regne.

Ces premieres annees du regne de Louys furent tres rudes, & celles qui les suiuirent du tout insupportables. Les grãds estoient despoüillez de leurs dignitez, les petits accablés de nouuelles foules. Il y auoit de l'auarice pour les hommes de merite, de la prodigalité pour les autres [c]. Il disoit qu'il vouloit mettre de l'argent ensemble pour racheter les villes de Somme. Il auoit sceu combien valoit l'escu, combien il falloit de pieces pour en faire vn, ceux qui ont passé par les indiscretions de la necessité vont fort discrettement en leurs despences. Si tout le temps qu'il fut comme exilé de la cour, il n'eut faute des choses necessaires, aussi n'eust il pas grande abondance des superfluës.

c Il est bon apres vn Prince prodigue d'en auoir vn auare qui face des retenuës à ces largesses desbordees, *Qui ne trouue rien à donner ne peut estre liberal.*

Son Espargne estoit la ratelle qui s'enfloit de la maisgresse de tous les autres membres. Les plaintes contre la rigueur [d] du temps deuindrent murmures contre la seuerité du Prince. Chacun regrettoit

d Quand les peuples sont foulez & oppressez, ils n'osent accuser la rigueur du Prince, & iettent leurs plaintes sur celles du tẽps.

grettoit le regne de Charles ,& desiroit plustost la fin que la durée de celuy de Louys. Les grands commencerent à faire cognoistre qu'ils n'estoient pas pour viure longuement en ceste seruitude, & se rendans plus sensibles au mespris[e] que l'on faisoit d'eux, qu'aux miseres que les petits souffroiēt, ne trouuerent toutesfois meilleur pretexte pour leur interest particulier, que celuy du public.

Le Roy n'attendit pas le consentement du Royaume pour auoir de l'argent, il en prit sans demander. Ce n'estoient pas tributs de bienueüillance[f], mais de rigueur & de contrainćte, estimant que la France estoit vn pré qui se pouuoit faucher en toute saison. Vne grande sedition troubla toute la ville de Rheims contre ceux qui auoient enchery les gabelles. Les Commissaires y furent tuez & leurs commissions iettées au feu. Le Roy enuoya des gens de guerre en habit de marchands & de laboureurs, lesquels entrans par diuerses portes se rendirent au pres du Seigneur de Mouy leur chef, qui fit pendre vne centaine des plus seditieux, estouffa la sedition[g], vengea le seruice du Roy, & y establit son auctorité, laquelle n'auoit esté offencée que pour la naturelle impatience du peuple à supporter ce qu'il n'a pas accoustumé.

Tribut de Bienueüillance.

VII. Toute la France estoit paisible & regardoit cō-

Terribles remuemés en Angleterre.

me du riuage la tempeste qui estoit en Angleterre & en Arragon. Le Roy estoit bien aise d'entretenir la guerre loin de luy, & d'assister la maison de Lanclastre en Angleterre, & celle d'Arragon en Espagne, cependant que les nuées & les vents se preparoient pour faire fondre l'orage sur sa teste.

[e] Le naturel de l'homme est plus sensible au mespris, qu'au dommage. Les Senateurs de Rome se ressentirent plus de ce que Cesar entroit au Senat sans les salüer & caresser, que de l'entrepriſe qu'il fit sur la liberté.

[f] Les Princes trouuent des noms doux & agreables aux choses bien ameres & difficiles. Edouard IIII. imposa sur le Royaume d'Angleterre vn tribut qu'il appella *Bienueillance*. Chacun contribuoit à son gré, & selon qu'il donnoit on iugeoit qu'il vouloit du bien au Roy. Qui donnoit plus, il aymoit plus. De ce tribut se seruit Edouard cōtre les François, & en tira vn grand secours. POLID. *lib. 24. circa 26.*

[g] Les causes plus frequentes & cogneuës des seditions & esmotions des peuples naissēt de nouuelles charges & impositions excessiues.

L'Angleterre pour la diuision des maisons d'Yorck & de Lanclastre, vist lors des changemens & des accidens si terribles, que c'est merueille comme le Royaume ne passa soubs la domination estrangere, & qu'on ne luy rendit le change, puis qu'il n'y a planche plus seure pour faire passer la dissipation d'vn Estat que la discorde ciuile[h].

Mais la France auoit encores dans son corps tant de mauuaises humeurs que sa disposition estoit plus mourante que viuante. Quand les Anglois cesserent de la trauailler, ils cõmencerent de se ruiner, & quereller ensemble. La fin des guerres estrangeres fut la source & le renouuellement des ciuiles.

Henry de Lanclastre fils de Henry V. se trouua sans couronne, bien qu'il se fut veu en son enfance couronné de celle de France & d'Angleterre. Richard Duc d'Yorck, Prince ambitieux, & qui auoit de la creance & du courage[i], de l'industrie & de la vigilance, qualitez toutes suspectes à vn esprit ambitiux, se rendit chef d'vne grande faction, les intentions de laquelle il coloroit du seul zele du bien public, pour changer la mauuaise administration du Royaume, & deliurer l'Angleterre de l'insolence du Duc de Sommerset, qui estoit seul au timon des affaires tandis que le Roy laissoit aller ses esprits aux delices, à la volupté & à la nonchalance[k]. Sa vie douce & fade faisoit soufleuer le cœur de ses peuples, & son oysiueté mettoit chacun au degout de son regne. L'Estat ressembloit vn malade qui est tellement pressé qu'il est contrainct de se fier au premier qui se presente pour le saigner & ne peut attendre les Medecins

Henry V. courõné à N. Dame de Paris.

[h] La diuision ciuile transporte & change les Estats. L'Espagne sous le regne de nonante deux Roys, s'estdeschirée en autant de pieces qu'elle a eu de Royaumes. La France a changé trois fois de face. L'Angleterre a esté dominée par les Anglois, Danois, les Saxons, en fin par les Normands. L'Empire a passé d'Orient en Occident. Naples a esté sous la puissance des François, des Allemans, des Arragonnois, & puis des Castillans.

[i] Les choses bonnes & qui d'elles mesmes sont loüables, appliquées à mal sont pernicieuses. *Sæpius industria ac vigilantia noxia quoties parando regno fingatur.* TAC. ANN. *l.* 4.

[k] Vn Prince faineant est touſiours mesprisé. Deux actions, dit Xenophon, le font exceller sur ses subjets, ἐπιμέλεια καὶ φιλοπονία.

qui sont esloignez, encores qu'on l'asseure qu'ils viendront & le gueriront.

l On ne peut attendre aux maladies violentes des remedes esloignés.

Ceux qui se faschoiēt du present & desiroiēt d'y voir quelque changement, se rangent aux desseins & aux intentions du Duc d'Yorck, & entre autres Richard de Nully, Cōte de Sarisbery, & Richard de Nully Comte de Varuich son fils, qui auoient les parties rares & exquises pour vn grand dessein, la prudence & le courage, & auec cela, vne si grande creance parmy le peuple, que l'on n'estimoit point qu'il y eust personne en Angleterre qui osa faire ce que ceux-cy ne voudroient entreprendre.

Coniuration contre le Roy Henry VI.

Le Duc d'Yorck ayant fondu ceste cloche, en fait entendre le son par tout, dōne tant de frayeur à la Cour, tant d'audace aux meschāts, que le Roy qui n'auoit iamais sceu que c'estoit que trouble de domestique, son esprit ressemblant vn vaisseau m qui n'a iamais couru qu'en bonasse, en fut tout esperdu, & ne se tenāt asseuré en la ville de Londres pour l'inconstance du peuple & le grand pouuoir que ceste faction y auoit acquis, se resout d'en sortir. Le Duc d'Yorck assiege sainct Alban n, les deux armées se rencontrent, celle du Roy est mise en route auec perte de ses principaux Capitaines. Il y regretta principallement le Duc de Sommerset.

m Les courages esprouuez par les perils doiuent estre loüez. Il ne faut faire estat d'vn vaisseau qui n'a iamais sceu que c'estoit que de l'orage.

n Bataille de sainct Alban commença du grand matin & dura iusques à neuf heures en l'année 1456. Emōd Duc de Sommerset, Henry Cōte de Northumberland y furent tuez.

Apres ceste victoire le Duc d'Yorck qui auoit declaré n'auoir autre intention que le bien du public du Royaume, que ses armes n'estoient point pour offencer le Prince, accompagne le Roy Hēry à Londres cōme victorieux & deliuré de la domination du Duc de Sommerset, monstre qu'il ne s'estoit armé que pour affranchir le Roy & le

Royaume, qui s'estoit veu sur le point de s'accommoder au plus doux ioug, puis qu'il ne pouuoit demeurer libre o. Il ne laissa à Henry que le nom de Roy: car toute l'auctorité luy demeura, il dõne au Comte de Sarisbery l'Estat de grand Chancelier d'Angleterre, & à Richard de Nully son fils le gouuernement de Calais. Ordonna des charges publicques comme il luy plaisoit, & les fiant tousiours à ceux de sa faction. A la fin le Roy recogneut le dessein du Duc d'Yorck. La Royne Marguerite sa femme qui en auoit esté aduertie luy representa qu'il ne temporisoit qu'en attendant que la partie fut faite pour se saisir & du Roy & du Royaume, qu'entre ses partisans le Roy n'estoit tenu que pour Tyran: comme si son regne fut par vsurpation ou par contrainct. p

Le Roy communique cela à ses principaux seruiteurs, qui furent d'aduis de retrancher au Duc d'Yorck ceste grande auctorité qu'il auoit sur le Royaume. Soudain que le Duc en fut aduerty, il se retire secrettement à Yorck, Richard de Nully à Sarisbery, & Richard Comte de Varuich à Calais, tellement que l'Angleterre vit les seditions ciuiles plus enflammées qu'auparauant, durant lesquelles les François couroient & pilloient la coste de Kendt. Iaques Roy d'Escosse inuité par la mesme occasion, courut du costé de Roxbourg.

La mesme cause qui fit ceste guerre, la finit. q Le Roy d'Angleterre feist remonstrer au Duc d'Yorck, que la discorde ciuile & la mauuaise intelligẽce qui estoit entr'eux, auoit ouuert la porte aux ennemis pour courir l'Angleterre, que le commũ peril les obligeoit à reunir leurs armes pour s'ẽ ga-

o Les miseres de la diuision ciuile reduisirent la ville de Rome à ce point, que n'esperant pas de pouuoir iamais trouuer sa liberté, elle ne cherchoit plus que la plus douce & plus equitable seruitude.

Son autorité est retrãchee & ne luy en reste que le nom.

p Entre plusieurs differences du Roy & du Tyran, on met celle cy, que le Roy regne auec beneuolence & consentement du peuple, & le Tyran domine par contraindre.

Le Duc d'Yorck se retire de la Cour d'Angleterre.

q Les guerres ciuiles les plus animees, se sõt pacifiees quand les Estrangers s'ẽ sont meslez pour y profiter. Les deux partis s'accordẽt cõtre le tiers, & quoy que le Prince soit offencé, il vaut mieux qu'il quicte la punition.

Anglois. cessent leurs discordes ciuiles pour faire la guerre aux François.

rentir, qu'il estoit content d'oublier les choses passees, sous l'esperance d'vne meilleure conduicte pour l'aduenir, s'excusant si les choses n'auoient touſiours marché droictement, estant impossible à vn Prince de garder toutes les especes de iustice & d'equité [r].

L'intention du Roy fut approuuee de tous, le Duc d'Yorck ne voulãt estre estimé l'autheur des ruines du Royaume, declara que ses volontez cõspiroient toutes à sa grandeur & repos, & pour oster toute occasion d'en douter vint trouuer le Roy à Londres auec les principaux de sa faction. La crainte d'vne guerre estrangere estouffa la ciuile [s]. Les esprits alterez des choses passees s'adoucirent, & toutes les volontez furent reünies à vn mesme accord pour la deffence du Royaume, detestant la discorde qui les portoit à vne guerre qui n'estoit point neccessaire, ne pouuoit estre heureuse & les rendoit la proye & le triomphe de leur ancien ennemy.

Mais comme les feux des seditions ne s'esteignent iamais si bien que les cendres ne couuent touſiours des estincelles qui les rallument pour peu qu'on les souffle, & qu'il y en a touſiours qui se plaisent au trouble parce que c'est leur repos [t], & aux dangers, pour ce qu'ils n'en approchẽt point, ressemblant à ces fleuues qui entrent dans la mer sans se mesler, le Duc d'Yorck & le Comte de Sarisbery s'estans retirez en leurs maisons apres cest accord, furent incontinent contraints d'en sortir pour vẽger l'iniure faicte au Comte de VVaruich à Vvestmunster, où il auoit esté attaqué par les gardes du Roy, & contrainct de se sauuer par la

Troubles recõmencent en Angleterre.

r Plusieurs choses de soy iniques, sont rendues iustes quãd elles sont auctorisees de la neceſſité, ou del'vtilité c'est ce que Plutarque remarque, *Que s'il estoit question d'accomplir toutes les especes de iustice, Iupiter mesme ne pourroit pas en ce cas estre Prince.*

s Il n'y a pareille imprudence que de mettre le sien au hazard pour acquerir l'autruy, espãcher le sang qui fait besoing à la vie du corps. *C'est plus de gloire à vn Prince de se maintenir, que de s'agrandir. La conseruation est de l'essence, la seurté est le principal de l'Estat, l'vtilité n'est que l'accessoire.*

t Les seditiõs sont volontiers fomentees & souſtenues par trois sortes de gens, 1. Les chefs des factions 2. Ceux qui ne peuuent viure en seurté en tẽps de Paix. 3. Ceux qui sont hors de la preſſe & se trouuent asseurez des dangers.

Tamisé au grand peril de sa vie. Ils dirent que la Roine Marguerite luy auoit dressé ceste partie, tãt elle estoit desireuse de ruiner les grands d'Angleterre, & abbatre les principales maisons [u] qui estoient comme les colomnes du Royaume.

[u] Le Roy doit maintenir les grandes familles, & ne peut souffrir qu'elles soient offencees, qu'il ne diminuë & affoiblisse la grandeur de sa Majesté, de laquelle la Noblesse est la principalle colõne. Par tout & en tous estats, les Nobles ont esté respectez & distinguez des autres, mesmes parmy les Thraces le Gentil-homme seul alloit à cheual, & à Rome les femmes des Nobles alloient en litiere.

La guerre se fit aussi promptement qu'elle fut declarée. Les trois Richards sont en campagne, le Roy Henry ayant assemblé de grandes forces viẽt à Yorck. André de Trolop qui estoit venu de Calais auec le Comte de Vvaruich pensant seruir le Roy, comme il vit que les armes se tournoient contre luy, quitte le Comte de Vvaruich pour suiure le Roy, lequel dissipa en vn moment ses ennemis, contraignit le Duc d'Yorck de passer en Hollande, & d'y attendre que ses partisans eussent releué les ruines du party.

Incontinent apres les trois Liguez reuiennent en Angleterre en intentiõ de vaincre ou de mourir. Ils se presentent aux portes de Londres, donnent & gagnent vne grande bataille où la victoire vint dix mille hommes morts & autant de prisonniers. Le Roy Henry qui sembloit n'auoir esté esleué que pour faire cognoistre l'inconstance de la fortune, la misere & la vanité des hommes, demeura à la discretion des victorieux. Les Anglois se souuenans que son ayeul auoit fait mourir le Roy Richard en prison, commẽcerent à cognoistre les iugemens de la iustice de Dieu, qui chastie sur les enfans les pechez des Peres [x].

Bataille deuant Lõdres où le Roy Henry fut deffait.

[x] Henry Duc d'Erdford ou de Lanclastre, pris les armes contre Richard II. le deffait en bataille, le prẽd prisonnier, le met en la Tour de Londres, se fait couronner Roy, & apres l'auoir contraint à luy resigner la couronne, il le fit conduire à la Tour de Ledest, en la prouince de Kendt où il mourut de faim. On dressoit tous les iours son couuert, on portoit sa viãde, mais il ne luy estoit permis d'y toucher, & c'estoit pour preuenir le bruict & le blasme qu'il fut mort de faim.

En ceste grande prosperité le masque tombe du visage au Duc. Il parle clairement que tout ce qu'il auoit fait, estoit fondé sur la iustice des droits de la maison d'Yorck laquelle luy appartenoit. Le

Le Duc d'Yorck est declaré Regẽt. Parlement considera lors la iustice, non la fortune, respecta la Majesté du Roy quoy qu'il fut prisonnier, & pria le Duc de se contenter de la Regẽce du Royaume, & d'en asseurer la succession à sa maison apres la mort de Henry. Il accepta la declaration du Parlement, mais considerant que la Royne Marguerite auoit sur pied vne grande armee pour mettre son mary en liberté, se resoult de la combattre. Il luy donne la bataille à Vvakefild contre l'aduis de son conseil, qui le prioit d'attendre que les troupes qu'Edoüard son fils Comte de la Marche luy amenoit, fussent arriuees.

La presomption troubla son ame d'vne esmotion contraire au mouuement de la raison, qui le deuoit dissuader de combattre[y], car les forces n'estoient pas esgalles, bien qu'au courage des Chefs il n'y eust autre difference que celle du sexe. *Non, non, il ne sera pas dit que le Duc d'Yorck qui tant de fois en France a combattu sans autre retranchement ny deffence que de ses propres armes, soit enfermé, qu'il attende vne femme, & n'aille au deuant pour la combattre.* Il dit cela, & sort auec cinq mille hommes & la rencontre. Le combat fut au commencement terrible & furieux. La Royne parut touſiours, exhortant les gens de guerre à l'honneur & à la gloire. Richard Duc d'Yorck fut tué auec Edoüard son fils, & Richard Cõte de Sarisbery auquel peu apres elle fit trancher

La Royne fait trancher la teste au Cõte de Salisbery.

la teste[z], laquelle fut esleuee auec plusieurs autres de pareille faction sur les murailles d'Yorck pour donner de la terreur & de l'exemple aux autres rebelles.

Apres ceste victoire, la Royne, dont le courage s'esleuoit sur l'apprehension de toutes sortes de

[y] L'impetuosité du courage est dãgereux sur la pointe du combat, car elle obscurcit la clarté du iugement, & le change aisément au trouble de la raison, & en ceste perturbation que les Philosophes appellẽt, Κίνησιν ἀλογον τοῦ ἀλόγου μέρους τῆς ψυχῆς. *motum irrationalem animi.*

[z] Quelques vns ont escrit que la Royne fit trancher la teste au Duc d'Yorck, portant vne couronne de papier.

& balancé entre les deux armees, tout soudain s'arresta du costé d'Edoüard, le Roy & la Royne voyant que toutes leurs troupes estoiēt en fuyte, se sauuerent en Escosse auec leurs seruiteurs[c], & de là Marguerite passa en France vers son Pere pour auoir du secours.

Edoüard reuint triomphant à Londres, & se fit couronner Roy à Vvestmunster le vingt-septiesme de Iuin 1461. fait assembler le Parlement, auquel tout ce qui auoit esté ordonné par le Roy Henry VI. fut reuoqué. Apres que Henry eut assemblé quelques forces en Escosse, il reuint en Angleterre & fut suiuy de grand nombre de ses vieux seruiteurs. Son bon droict luy donnoit bō ne esperance[d], mais il fut repoussé auec perte & honte par Iean Marquis de Montagu.

Henry VI. refugié en Escosse.

Edoüard aduerty des menees de la Royne Marguerite en France, Escosse & Angleterre, pour remettre son mary en regne, ordonna des gardes sur les ports & passages d'Escosse, affin d'empescher qu'elle y entrast, mais comme il n'y a malheur plus insupportable que de se souuenir de ce que l'on a esté, le Roy Henry porta ce changemēt de condition tant impatiemment, que sans apprehender le peril ny de la vie, ny de sa premiere captiuité, & sans considerer que la fortune ne luy auoit iamais fait tant de bien qu'elle ne fut pour luy faire dauantage de mal[e], il retourna en Angleterre en habit desguisé, fut recognu, pris & presenté à Edoüard, qui le logea en la Tour de Londres. S'il eust creu qu'il en fut sorty comme il fit pour prendre la couronne, il luy en eut donné vne de cuiure à quatre cloux dans la teste[f].

Enfermé en la Tour de Lōdres.

[c] Les regens d'Angleterre menerent le Roy Iaques III. au deuant du Roy Henry VI. & de la Royne Marguerite. Ce bon recueil auec le secours qu'il en receut, fut cause qu'il rendit Beruich au Royaume d'Escosse.

[d] Qui a la raison pour luy estre touſiours accompagné de bonne esperance, il poursuit sa querelle plus courageusement, plus alleurement, il s'expose aux hazards, & ses subjets plus volontiers le seruent & secourent. Et en tous accidents la iustice de la cause le conſole.

[e] Les miseres ne sont que de cōmencer lors qu'il semble qu'elles finissent. Il n'y a personne qui ne puisse auoir plus de mal qu'il n'a eu de bien. *Neminem eo Fortuna prouexit vt non tantum illi minaretur quantum permiserat.* SEN. EPI. 4.

[f] L'Empereur Henry VI. estāt en Sicile descouurit quelque conspiration contre luy & son Estat. Il fit prēdre le chef, & pour punir son ambition, luy mit vne couronne de cuiure sur la teste, & la fit attacher à quatre cloux. NIC. *lib.* 2.

La Royne Marguerite pour faire ceſt effort, auoit tiré quelques ſecours du Roy René de Sicile ſon Pere. Le Roy luy preſta vingt mille liures à Chinon, à condition que ſi toſt que le Roy Henry auroit recouuert Calais il en remettoit le gouuernement à Gaſpard Comte de Pembruch, ou à Iean de Foix Comte de Candalles, en luy payant de plus la ſomme de quarante mille eſcus.

Tout cela ne ſeruit de rien, le Roy demeura priſonnier. La Royne eut peine de ſe ſauuer [g], auec le Prince de Galles ſon fils. Les Princes de la maiſon de Lanclaſtre ſe retirerent où les pieds & le deſeſpoir le porterent. On en vit en la Cour du Duc de Bourgongne à pied & ſans chauſſes mandier leur pain. La fortune pour cruelle qu'elle puiſſe eſtre, ne ſçauroit pis faire à vn Prince, que de le reduire aux apprehenſions de la faim [h], les beſtes en ſont quittes, les poiſſons ne payent point de tribut pour paſſer des riuieres à la mer. Les irondelles en trauerſant tãt de regiõs ne meurẽt point de faim. Choſe pitoyable que les hõmes & les premiers entre les hõmes ont peine de viure & de trouuer dequoy boire & manger & dequoy ſe veſtir [i]. IX.

Edouard en ceſte grande proſperité des affaires ne trouble point ſon iugement pour ne bien conſiderer que la maiſon de Lanclaſtre eſtoit abbatuë ſans eſpoir de reſſource, & la roſe rouge fletrie: Qu'il luy ſeroit impoſſible de iamais ſe remettre ſi elle n'eſtoit aſſiſtee des forces de Frãce. Pource il deſire de s'allier auec le Roy & enuoya le Cõte Vvaruich pour demander en mariage Bonne de Sauoye ſœur de la Royne.

Mais durant ceſte negociation, l'amour que

Edoũard deuint amoureux d'vne veſue.

[g] Monſtrelet dit que la Royne Marguerite, ſon fils, & la Vatenne, furẽt rẽcõtrez par des voleurs, Qu'elle ſe ſauua en vn bois, dit à vn voleur qu'elle rẽcõtra, *Tiens mon amy ſauue le fils de ton Roy*, s'en alla à l'Ecluſe, puis à Bruges & le Duc de Bourgongne la fit conduire vers ſon Pere.

[h] Ph. de Commines dit auoir veu vn Duc de ceſte maiſon de Lãclaſtre ſuiure à pied & ſãs chauſſe le train du Duc de Bourgongne pourchaſſant ſa vie de maiſon en maiſon, quand il fut recognu on luy donna vne petite penſion pour viure.

[i] La nature comprend & enferme toutes les neceſſités de la vie en ces trois mots. *Non eſurire, non ſitire, non algére.* Tout le reſte eſt ſuperflu.

Miſere de la maiſon de Lanclaſtre.

l'on peut mettre au rang des especes de fureur pour le trouble qu'il fait au iugement, porta les affections de ce Prince au seruice d'vne Dame qui se fut tenuë pour beaucoup honorée d'estre au seruice d'vne Royne d'Angleterre, & qui neantmoins euſt l'ambition de l'estre. La fortune s'accorda auec sa beauté. Quand elle fut vefue du Cheualier Iean Grey, son aage l'obligea à suiure pluſtoſt la vie de la colombe que de la tourterelle [l] : car ses premieres nopces n'auoient comme poient touché les fleurs de sa beauté ny de sa ieunesse. Edoüard ne vit & ne meurt que pour elle, ses esprits ne reçoiuent autre loy que de ses yeux, auquel il souſmet l'entiere diſpoſitiõ de sa fortune. Elle grãde & puiſſante aux charmes de l'amour luy fait incõtinent cognoiſtre qu'elle n'acceptoit point le sacrifice des cœurs des Roys que ſur l'autel de l'hõneur, qu'il ne pouuoit esperer de l'auoir pour maiſtreſſe ſ'il ne l'aſſeuroit de la faire Royne.

Il r'espouſe contre l'aduis de ſon Cõſeil.

Ceux qui ayment ardemment ſont faciles & traictables [m], ils n'eſpargnent pas les paroles ny les ſermens. Edoüard tranſporté de ceſte fureur oublie la recherche qu'il faiſoit en France, change toutes ſes volontez en l'obeïſſance de ceſte Dame, qui ſe voyant commander au cœur du Roy, ſ'aſſeure de bien toſt regner en ſon royaume. Il n'eſt plus capable de luy rien refuſer. Le vẽt de ces deſdains & des froideurs d'vne belle maiſtreſſe peut bien eſteindre le feu au commencemẽt, mais quand il eſt embrazé il luy donne nourriture & accroiſſement. En fin Edoüard promet de la faire Royne & ſes promeſſes ſont incontinent ſuiuies de la conſommation du mariage au grand

k On met l'amour au rang des maladies melancholiques & des eſpeces de fureur. Il peruertit le iugement & confõd le bien auec le mal.

l L'Imperatrice Barbe femme de Sigiſmond l'Empereur, cõme on luy diſoit apres la mort de ſon mary qu'elle deuoit imiter la Tourterelle, *s'il faut*, dit-elle, *imiter les beſtes, pourquoy pluſtoſt la Tourterelle que la Colombe ou le paſſereau? Æneas Sylu. de dict. Sigiſmundi & Friderici Imper.*

m Qui ayme ne refuſe rien. Il y a en l'amour de la force & du plaiſir. La force contraint la volonté, la volupté deçoit le iugement.

estonnement de la Noblesse d'Angleterre qui croyoit que le Roy eust esté charmé[n], luy desirant vne alliance plus illustre. Louys en fut offencé, & le Comte de Vvaruich en eust tant de regret, que desiors il fut tout acquis au Roy, & par son conseil minuta la vengeance qui esclattera en l'annee mil quatre cens septante & vn.

Les mariages & alliances indignes de la grandeur des Princes, causent des murmures & mescontentemens aux peuples [o], Rome fut cõme en vn dueil general quand Iulia fille de Drusus fils de Tybere & vefue de Neron, fils de Germanicus espousa Rubelius Blandus dont l'ayeul n'auoit porté autre qualité que de Cheualier.

Le grand calme qui estoit en France presage toutesfois d'vne grande tempeste, donna moyen au Roy de visiter quelques Prouinces de son Royaume: Il alla à Bordeaux, où il traicta le mariage de Madame Magdelaine sa sœur auec Gaston de Foix & de Madame Eleonor d'Arragon, fille de Iean Roy d'Arragon, & de Dame Blanche Royne de Nauarre. Il accepta ceste alliance par ce que ce ieune Prince estoit vaillant & courageux, que les successions des couronnes de Nauarre, de Foix, de Bearn, & de Bigorre, & autres terres estans au Royaume de France le regardoient. Le Comte de Foix, enuoya ses Ambassadeurs & Procureurs deuers le Roy à Bordeaux pour cõclurre le Traicté [p].

X. Le Roy va en Guienne.

Il passa iusques à Bayonne pour iuger le differend entre Iean II. Roy de Nauarre & d'Arragon, & le Roy Henry de Castille son neueu. Differend commencé auec vne extreme animosité, poursuiuy & continué de mesmes, & ne se fut

XI. Passe à Bayonne.

[n] La beauté & la grace sont de puissans charmes d'amour dit Olympias mere d'Alexandre. L'amitié qui vient par philtres & autres boissons amoureuses ne dure pas. PLVT. luy donne ces trois Epithetes ἐπίκηρος, ἀβέβαιος, ἀδίαυστος. iournaliere, ennuyeuse, & muable. Et dit qu'elle se change facilement en haine & en courroux.

[o] Les peuples qui ayment leurs Princes se resiouissent de leurs victoires & de leurs prosperitez. Ils s'affligent de leurs pertes, & sur tout quand ils sont quelque chose qui va à la diminutiõ de leur honneur, cõme quand ils traictent des alliances indignes à la grandeur de leur maison. *Tot luctibus funesta ciuitate pars mœroris fuit: quod Iulia Drusi filia quondam Neronis Vxor, denupsit in domum Rubelly Blandi, cuius auum Tiburtem equitem Romanum plerique meminerant.*

[p] La principalle condition du mariage, fut que les enfans qui en naistroient sans discerner masle de femelle, succederoient aux Comtez de Foix & de Bigorre.

terminé sans excez s'il n'y eust mis la main, car les parties se flattoient en leurs pretentions, estoient aueugles en leurs interests, & trouuoient que l'obscurité tenoit plustost de la chose, que de leur propre aueuglement. En voicy la source & les effects.

Apres la mort de Charles III. [q] Roy de Nauarre, la Couronne passa de la maison de France & d'Eureux en celle de Castille & d'Arragon, mais ce ne fut sans trouble & desordre. Et Iean fils II. de Ferdinand d'Arragon espousa Blãche Infante de Nauarre, heritiere presumptiue du Royaume de Nauarre, & vefue de Martin Roy de Sicile, & fut dit par le traicté de mariage, qu'en cas qu'elle deceda auant son mary, il regneroit tout le reste de sa vie en Nauarre apres le Roy Charles III. son beau Pere.

[q] Charles III. Roy de Nauarre prenant plaisir à bastir à Olyte, mourut soudainemẽt au mois de Septembre l'an 1425. le 64. de son aage, le 39. de son regne. Il fut enterré à Pampelune.

Charles Prince de Viane.

De ce mariage nasquit à Pegnafiel Charles Prince de Viane, tiltre appartenant aux aisnez de la Couronne de Nauarre [r] comme le Dauphiné à celle de France, les Asturiez en Castille, Vvalles en Angleterre. Charles III. son ayeul le fit iurer par les Estats, heritier du Royaume apres le deceds de Iean son Pere, Charles estant mort, Iean est declaré Roy de Nauarre par les vns, & Blanche sa femme est recogneuë Royne par les autres, tous deux toutesfois furent couronnez à Pampelune.

[r] Charles III. Roy de Nauarre erigea Viane en principauté, l'asseõa aux aisnez de Nauarre, l'an 1421.

Iean eut de grandes guerres auec son frere le Roy Iean de Castille, lequel confisqua les terres qu'il possedoit en Castille, Iean Cõte de Foix les accorda par le mariage entre Hẽry Prince des Asturiez fils de Iean Roy de Castille, & de Blanche fille de Iean Roy de Nauarre [s]. Le mariage fut celebré

[s] Par la constitution du mariage de ceste Princesse, qui fut de quatre cens vingt mille cent douze florins d'or, on peut iuger en quel estat le Roy Charles III. auoit mis le Royaume de Nauarre.

t La dissimulatiõ des imperfections coniugales est bien seante, & principalement à la femme. Tullia grande Dame Romaine, est blasmée des plaintes & murmures ordinaires qu'elle faisoit de l'impuissance de son mary. *Be viro ad fratrem, de sorore ad virũ, se rectius viduam & illum cælibem futurum.* Tit. Liv.

u Le desir de regner met en soupçon le Pere contre le fils, tellement, dit Plutarque en la vie de Demetrius, que le plus grãd & le plus ancien de tous les successeurs d'Alexandre se glorifioit de ce qu'il ne craignoit son fils, ains le laissoit approcher de sa personne, tenant vne iaueline en la main.

x Que fait & que ne fait vne mere ambitieuse pour ses enfans D. Ieanne estant au lict de la mort par vn cancer qui la rongeoit, se souuenant de ce qu'elle auoit fait pour asseurer le Royaume à son fils, dit plusieurs fois en souspirant ces paroles, qui sont rapportees au liure 21. de l'Histoire d'Espagne. *O mon fils que tu m'as coustécher.* Pour luy elle auoit fait mourir D. Charles.

auec de grãdes pompes & solennitez, mais le Prince se trouua impuissant pour le consommer. Ce que la Princesse dissimula long temps. Elle n'auoit que trop de raison de se plaindre de ce manquement, & de souhaitter d'estre en viduité, ou que son mary fut en celibat, t mais comme vne autre Fusebie elle compatit long-temps à l'affliction & à l'impuissance de Constans, aymant mieux faire tort à sa ieunesse & à sa beauté, qu'à sa modestie.

Mariage entre le Roy de Castille dit l'impuissant, & Blanche fille de Iean Roy de Nauarre.

Quelque temps apres mourut la Royne Blanche de Nauarre, & le Roy Iean se remaria à Ieanne Henriques. Charles Prince de Viane craignant que ceste alliance ne l'esloigna de l'esperance de regner, & d'entrer en l'heritage de la Royne sa mere, ne dissimuloit point son mescontentement u, & que par les loix du Royaume son pere en se remariant auoit perdu l'vsufruict de la Couronne. Voila l'affection naturelle alterée entre le pere & le fils. Le desir de regner les rend ennemis, le pere entre en deffiance, & n'eut pas laissé approcher son fils de luy, la iaueline en la main. D'autre costé, ceste seconde femme se voyant mere de Ferdinand, fit tout ce qu'elle peut pour monstrer qu'elle estoit marastre de Charles x, & ne cessa que ceste ieune plante ne fut estouffée par le froid & la gelée de ses mauuaises volontez, & voulut auoir part à la regence du Royaume en l'absence du Roy qui auoit recommencé la guerre en Castille. De là sortirent ces deux grandes factions, celle de Beaumont qui suiuit les intentions du Prince contre le Roy, & celle de Grandmont qui estoit pour le pere contre le fils, & ainsi l'on vit incontinent le Royaume party en deux

Factiõs de Beaumõtois & Grammontois.

Roys, deux Connestables, Louys de Beaumont Comte de Lerin, fut Connestable du Prince, Pierre de Peraut Connestable du Roy.

La cause du Roy comme la meilleure & la plus iuste, demeura victorieuse, le Prince battu par deux fois est contrainct de s'enfuir in Sicile vers le Roy Alphonce, d'Arragon son oncle[u] apres la mort duquel voyant que le Roy son Pere succedoit aux Royaumes d'Arragon, Valence, Sardaigne, Majorque, Minorque, & Sicile, il recourut à sa clemence, & le supplia de luy pardonner

[u] Le Roy Alphonce d'Arragon mourut à Naples l'an 1458. au Chasteau de Naples, ayant vescu soixante cinq ans, & regné quarante deux ans en Arragon, & vingt quatre ans à Naples.

Le Roy qui ne peut oublier l'amitié de Pere enuers celuy qui se remettoit au deuoir de fils, le reçoit, mais il eust de nouueau aduis qu'il faisoit de sourdes menées pour le troubler, c'est pourquoy il l'enuoya prisonnier en l'Alja feria de Sarragosse, d'où il fut tiré par les Cattellans qui se mirent en armes pour sa liberté, il sortit de la prison pour entrer au tombeau[x]. Car du iour mesme de sa deliurance il fut empoisonné, & mourut auec beaucoup de repentance des'estre reuolté contre le Roy son Pere.

[x] Charles Prince de Viane mourut en l'aage de quarante ans, Prince vaillant, grand Historien, subtil Philosophe, bon Poëte, il translata en langue Castillane les Ethiques d'Aristote, escriuit l'Histoire de Nauarre iusques au Roy Charles son ayeul.

Charles empoisonné par sa marastre.

L'Infant Ferdinand fut recogneu pour heritier de la Couronne d'Arragon. Ceux de Cattelongne prindrent les armes pour venger la mort du Prince Charles. Les seditieux qui soufloient le feu de ceste defection, disoient que l'ame alloit de nuict par les ruës de Barcelonne se plaignant que la Royne sa marastre l'auoit deslogé de son corps par la violence d'vn poison. La Royne mesme qui estoit venuë à Gironne, se vit assiegée auec le Prince Ferdinand son fils, & la tour où elle s'estoit retirée battuë fort furieusement.

Le Roy voyant ceſte grande reuolte de ſes ſubjects, prie Louys XI. de le ſecourir de gens & argent, il luy engage les Comtés de Rouſſillon & de Sardaigne, pour la ſomme de trois cens mille eſcus. Le Roy luy enuoya Gaſton Comte de Foix, Prince de Bearne[y], gendre du Roy de Nauarre auec deux mille cinq cens cheuaux, il deliura la Royne & fit leuer le ſiege de Gironne.

Le Roy de Nauarre demande ſecours au Roy.

Les Cattelans peu dociles à ſuporter les humeurs[z] de leur Prince, firent vne proclamation cõtre le Roy, & le declarãs deſcheu de toute l'auctorité qu'il pouuoit auoir ſur eux, comme meurtrier de ſon propre fils, & violant les droicts du pays[a]. Ils enuoyerent au Roy Henry de Caſtille pour embraſſer leur deffence & protection, ſe ſoubmettant à ſon obeyſſance, & luy offrent la Couronne d'Arragon, & le ſupplient d'adiouſter au iuſte titre que leur Election luy donnoit au Royaume le droict des armes, qui ſeulles acquierent les Empires[b], & acquis les deffendent & conſeruent.

Il leur donna pour ſecours deux mille cinq cens cheuaux, ſoubs la conduicte de Iean de Beaumõt Prieur de ſainct Iean de Nauarre. Quand les François & les Caſtillans ſe rencontrerent pres d'Ixar, ils ne voulurent venir aux mains ny s'entrebattre, & les François prierent le Roy de Nauarre de prendre en bonne part qu'ils ſe meſlaſſent plus toſt de terminer que d'entretenir leurs differends.

Le Roy de Caſtille enuoye deux mille cinq cens cheuaux aux Cattelans.

Le Comte de Foix qui eſtoit beaufrere du Roy de Caſtille & gendre du Roy de Nauarre, diſpoſa les deux Princes à ſe remettre au iugement du Roy de France. Ils s'y accorderent, enuoyant leurs Ambaſſadeurs

XII.

y Gaſton Comte de Foix eſpouſa la ſeconde fille de Iean Roy de Nauarre, & de la Royne Blanche ſa premiere femme.

z Il faut ſupporter les humeurs de ſon Prince. On ne gagne rien au change. *Ferenda regum ingenia, non ſunt aſſidue mutationes.* TACIT. AN. lib. 12.

a Ceux de Cattelõgne declarerent le Roy ennemy du Païs pour diuerſes informations & procedures contre ſes actions & le meurtre de ſon fils, leſquelles ils enuoyerẽt au Pape Pie II.

b Il y a cinq ſortes de tiltres aux Royaumes. Le 1. par les armes. Ainſi Cyrus, Alexandre, Ceſar ſe firẽt Monarques. Le 2. par la grace de Dieu, & en ceſte ſorte regnerent Dauid, Moyſe. Le 3. par ſucceſſion. Le 4. par eſlection. Le 5. par la nominatiõ du Prince. Marc Antoine nõma pour ſon ſucceſſeur Lucius Verus: Diocletian, Maximiã: Gratian, Theodoſe.

c On ne fait passe qu'õ veut des troupes auxiliaires, elles ont des reſpects cõtraires aux deſſeins de ceux qui les employent.

basſadeurs à Bayonne où le Roy eſtoit, honneur agreable à l'humeur de Louys, qui ſe vouloit intereſſer de toutes choſes, & bien cher à la reputation de la France, qui eſtoit en poſſeſſion, non ſeulement de iuger du differend des Couronnes eſtrangeres, mais de donner des Roys à celles qui n'en auoient point[d].

Le Roy eſt accordé arbitre du differend des Roys de Caſtille & d'Arragon.

Le Roy de Nauarre ne bougea de Saragoſſe, ny le Roy Henry de ſainct Sebaſtien en la Prouince de Guipuſcoa, ſe fiants à ce que leurs Ambaſſadeurs traicteroient. Apres que le Roy euſt conferé du differend auec eux, & des cauſes pour leſquelles les Cattellans s'eſtoient reuoltez, il eniugea en telle ſorte que pour le faire agreer aux parties, il fut neceſſaire qu'ils ſe veiſſent & parlaſſent enſemble ſur la frontiere.

XIII. Le Roy de France & le Roy de Caſtille ſe voyẽt

L'entreueüe fut à Endaya où la ſentence faicte à Bayonne fut leuë par Aluar Gomes. Les Cattelans ne furent pas contents de ce iugement, diſants, que comme le Roy de Caſtille les auoit abandonnez, auſſi ſes Ambaſſadeurs les auoient trahis. Le Roy de Nauarre offencé de ce qu'il eſtoit condamné à rendre la ville d'Eſtella au Roy de Caſtille, au preiudice du Domaine de la Couronne de Nauarre, fit que les Eſtats de Nauarre proteſterent de nullité.

Le plus grand proffit de ceſte action demeura au Roy Louys. Car il y pratiqua & attira à ſon ſeruice quelques Miniſtres de ces deux Roys, & les fit ſes penſionaires[e]. Ceſte aſſemblée ne ſeruit pas à confirmer les affections que les deux Couronnes de Frãce & de Caſtille auoiẽt cües enſemble[f]. Les Caſtillans qui n'auoiẽt peu loger ſans diſpute

[d] Les Royaumes de la Chreſtienté ont pris des Princes en la maiſon de France pour regner ſur eux. Alphonce fils du Comte de Tholoſe a regné en Eſpagne, la maiſon d'Eureux en Nauarre, les Ducs de Normandie en Angleterre, ceux d'Anjou à Naples, Sicile. L'Empire de Conſtantinople a eſté poſſedé ſoixante ans par les Frãçois. Ils ont regné cent ans en Sorie, en Cypre, & Paleſtine. Charlemagne & Louys le Debonnaire ont ioint à l'Empire des Gaules toute l'Italie, la Boheme, la Hõgrie, la Germanie. En vn mot le ſiege des Papes a eſté en France.

[e] Le Roy de Caſtille ſe laiſſoit gouuerner par le grand Maiſtre de Caſtille & l'Archieueſque de Tolede. Le Roy les careſſa fort pour s'inſtruire & s'informer de l'Eſtat de Caſtille ou pour les attirer à ſa deuotiõ: c'eſt le moins qu'vn Prince doit attendre d'vn autre, qui le vient voir.

[f] Les amitiés & les alliances ont duré long-temps entre les François & les Caſtillans ſouz l'aſſeurance de laquelles le Roy Charles VI. enuoya ſes Ambaſſadeurs au Roy Dean de Caſtille, l'an 1418. pour auoir ſecours cõtre l'Anglois.

auec les les François à Bayonne ne furent pas à ce rencontre sur la riuiere de Vidaso g sans se mocquer. Le Roy de Castille passa la riuiere, & vint trouuer le Roy. Les Castillans le voyans habillé de drap, & fort court, auec vn chappeau tout different des autres, & pour enseigne vne image de plomb, rapportoient cela à chicheté h. Il y a des nations ausquelles on mespriſe le Prince s'il n'est touſiours paré, comme pour monter sur le theatre. Il est impossible de se garder de rire quand on void les pourtraicts des Empereurs de Grece si chargez de perles & de pierreries, qu'on ne les cognoit point sinon à la barbe. Les François trouuans les habits des Castillans desagreables, leur Roy fort laid, leurs façons insolentes, remplies de l'orgueil Affricain. De tout cela il n'en pouuoit naistre grande alliance, auſſi telles entr'veuës ont touſiours esté remarquées, plus par les alienations des esprits que par les alliances des Estats. Les deux Princes sont esclairez des deux nations, ce qui plaist à l'vne desagree à l'autre i. Ils font mespriſez quelques fois par ceux mesmes qui les suiuent quād ils recognoiſſent en l'autre quelque trait de plus braue.

Les François & les Castillans s'entrebattent.

Ainſi la France fortifia & estendit sa frontiere du Comté de Rouſillon encores qu'elle fut assez asſeurée de ce costé, & par les grands remparts qui seruent de limites, & par la foibleſſe & sterilité de ces Princes k. Mais elle estoit descouuerte deuers le pays bas, le Duc de Bourgongne tenant en la Picardie par engagement cinq villes importantes, Amiens, Abbeuille, sainct Quentin, Corbie, Ponthieu, pour la somme de quatre cents

g La riuiere de Vidaso limite les deux Royaumes; les Eſpagnols tiennent qu'elle est toute à eux.

h Les habits donnent souuent sujet de rire. Les Siciliens ne tenoient compte de Gilippus leur general le voyant veſtu ſimplement d'vne meſchante cappe & portant les cheueux fort longs, ſi est ce que Syneſius dit que les Roys anciens estoient pluſtoſt recognus & diſtinguez par la pompe & l'apareil, τῷ κόσμῳ καὶ τῇ ἐσθῆτι. Syn. Orat. de regno.

i Frideric I. & Valdmare Roy de Dannemarc ſe virent proches de Lubec. Les Seigneurs d'Allemagne qui ſuiuoient l'Empereur admirants la taille & la façō de ce Roy diſoient qu'il meritoit d'estre Empereur & appelloient l'Empereur, *petit homme*, *petit Prince*. SAX. *lib.* 15.

k Vne armée d'Eſpagne ne peut arriuer deçà les Pirenées qu'elle ne ſoit à demy deffaite, les Prouinces où elle sera leuée, & d'où elle partira, & où elle paſſera sont ſi steriles qu'à peine ont elles dequoy nourrir les habitans.

mille escus vieux d'or, & de 64 au marc.

XIV. Rachat de villes de la riuiere de Somme.

Encores que le Roy n'eust pas trouué en ses coffres ce que les Princes preuoyans & aduisez doiuent laisser à leurs successeurs pour maintenir & asseurer l'Estat, il se dispose toutesfois à les racheter, & le Duc à receuoir son rembourſement. Il y auoit de la peine de tous les deux costez. Car le Roy n'auoit point d'argent, & le Duc n'auoit point d'enuie de quitter ces belles places. Le Comte de Charolois croyant que son Pere auoit esté persuadé à cela, par ceux de la maison de Croüi les tient pour ses ennemis, fait vne assemblée à Cambray contr'eux. Le Pere les soustient & les auctorise, il en murmure, se despite, & leur quitte tout à faict la Cour & le credit, & se retire à Gand. Les Estats du pays deputent personnes capables pour remettre le fils aux bonnes graces du Pere, ceste diuision ne pouuant apporter que des ruines à l'Estat, & des contentemens à leurs ennemis [m].

Le Comte de Charolois accompagné de plusieurs Seigneurs du pays vint trouuer le Duc à Bruges, & luy demanda pardon. Sa repentance & son humilité ne permettoict qu'il fut esconduit. Ceux de Croüi demeurerent auec le repentir qui arriue à ceux qui sement la diuision entre personnes si proches.

Quand le Roy eut trouué & tiré de plusieurs bourses [n] l'argent necessaire pour ce rembourſement, il l'enuoya à Hedin où estoit le Duc & y vint incontinent apres. Le Duc le pria de continuer & confirmer les officiers qui auroient esté pourueu de leur office durant l'engagement. Le Roy promet, mais son intention ne fut pas de te-

Rembourſement des villes engagées.

[l] Comme vn corps ne se peut mouuoir sans nerfs, vn Royaume ne se peut maintenir sans finances. Les sages Princes ont touſiours eu soin d'en laisser à leurs successeurs, Cyrus laissa cinquante millions d'or en son espargne, Tybere 67. Ochus Roy de Perse quatre vingt millions: Dauid six vingt.

[m] La diuision qui arriue entre personnes que la loy de la nature tient conioinctes, donne suject à leurs ennemis d'en tirer du profit. Pisistratus estant mal auec ses enfans recogneut que ses ennemis s'en esjouissoient, il fait assembler le Conseil, & parla en ceste sorte. *Ay deſiré de ramener mes enfans à la raiſon & à leur deuoir. Maintenant que ie voids qu'ils n'en veulent rien faire, & qu'ils font opiniaſtres, ie leur pardonne, & ſeray tout ce qu'ils voudront.* PLVT.

[n] Monstrelet dit, que le Roy assembla vne grosse finance venant de diuers lieux: car il ne demoura en France Abbaye, ne Chanoinetie ne marchant renommé d'auoir argent, qui ne luy donnast ou pretast.

nir promesse que tant que le bien de ses affaires le permettroit, ny de s'asseurer en l'affection de ceux qui dependoient de qui il ne s'asseuroit point °.

° Ceux qui commandoient pour le Duc aux villes racheptées furent demis de leurs charges: la Capitainerie d'Amiens de Dourlans que tenoit Sauense & celle de Mortagne que tenoit Haubourdin fut donnée a vn noyneueu de Crouy.

Plusieurs choses se passerent que le Duc de Bourgongne mal endurant ne pouuoit dissimuler. Il enuoya Chimay pour s'en plaindre, & faire cognoistre au Roy qu'il n'estoit ny en aage ny en humeur pour s'exercer en l'assiduité des iniures dans l'escole de la patience. Chimay fait sentir au Roy que le Duc son Maistre n'estoit pas insensible à ses traicts, & parla de ses vertus & de son courage comme d'vn Prince inuincible, incomparable, né d'vne autre façon que les autres, & comme des femmes lunaires d'Herodote p. Ce qui occasionna le Roy de luy demander s'il estoit d'vn acier plus dur que les autres? *Ouy Sire*, respond l'autre, *car s'il n'estoit plus dur il n'eust osé entreprendre de vous nourrir cinq ans entiers, & vous deffendre contre les menaces d'vn grand Roy tel qu'estoit vostre Pere.*

p Herodote parle de certaines femmes lunaires & hors le commun, qui pondoient des œufs d'où naissoient des hommes quinze fois plus grands que ceux de la taille ordinaire.

Le Comte de Charolois ne porta pas si patiemment que son Pere ceste restitution. Il ne peut diuertir ses pensées de ce costé. Amiens est l'obiect de ses yeux, dans les delices, & les festins il a tousiours le cœur au Peloponnese. q Apres que le Roy eust rachepté les villes engagées & changé les Officiers & Gouuerneurs que le Duc y auoit establis, ne se pouuant fier de ceux qui auoient esté faits d'vne main qui auoit donné tant de rudes coups à la France r, il voulut voir Arras, descendit à la porte de la ville, alla à pied iusques à l'Eglise Nostre Dame, demeura huict iours en la Cité, & eust quelque mescontente-

q Cleomenes Roy de Lacedemone, estãt en festin auquel parurent deux harangueurs, cõme on luy demanda quel des deux auoit le mieux discouru, *Ie m'en rapporte à vous*, dit-il, *car quand à moy i'auois l'esprit au Peloponese.*

Changemens aux villes rachetées

r Il n'y a traité, accord ny alliance qui puisse arracher du cœur des Princes le desfiãce qu'ils ont l'vn de l'autre.

ment de la ville, par ce qu'elle auoit refusé le logis aux Fourriers, disant n'y estre tenuë par ses priuileges, premier que les hostelleries ne fussent pleines. En y entrant plusieurs Bannis se presenterent pour auoir grace. Il leur dit que cela dependoit de la volonté du Duc son Oncle, sur laquelle il ne vouloit rien entreprendre.

Le Roy va à Arras.

Il visita l'Eglise & l'Abbaye de sainct Vvast. En ce temps les Roys alloient voir les Religieux, car les Religieux ne sortoient de leurs cloistres pour voir les Roys. Il vid aussi hors la ville le lieu où s'estoit campé & logé le Roy Charles VI. son ayeul, quand il assiegea Arras en l'an 1414. [f] On remarque qu'il ne voulut loger en la maison de l'Eueschè & demeura en celle de l'Official, se plaisant plus aux petits logis qu'aux grands.

M. CCCCLXIII.

[f] Charles VI. assiegea Arras au mois de Iuillet 1414. Louys Duc de Guyenne son premier fils y estoit. Les Comtes d'Orleans, de Bourbon, de Bars, de Bauieres, Charles d'Albret Connestable de France. La ville fut reduë par Traicté de Paix publiee le Mardy 4. Septembre ensuiuant.

Il est receu en grande pompe à Tournay.

D'Arras il alla à Tournay, trois mille hommes luy allerent au deuant tous marquez d'vne fleur de lys en broderie, marque d'vn cœur tout François: ceste ville se vantant de n'auoir iamais cogneu autre domination que la Frãçoise. Là le Seigneur de Croüy vint trouuer le Roy qui le fit grand Maistre de sa maison, & luy donna la Comté & Seigneurie de Guisnes.

Sur le commencement du Caresme & la fin de l'annee dont le commencement se prenoit lors à la feste de la Resurrectiõ, le Roy alla en la ville de l'Isle, le Duc de Bourgongne y vint pour conferer auec luy de son voyage en la terre saincte. Le Pape Pie II. continuant le dessein de Calixte III. auoit publié la Croisade pour le secours des Chrestiens de Leuant[t]. Il inuita tous les Princes lesquels s'animoiẽt à ce dessein de telle ardeur que Mahom-

[t] Calixte III. inuita tous les Princes Chrestiens à faire la guerre contre le Turc, il enuoya Louys de Boulongne Cordelier à Vsum Cassan Roy de Perse & d'Armenie, & au grand Tartare. Il les exhorta viuuemẽt, qu'ils y furent resolus. PLATIN.

met fut effrayé de ce grand appareil[n]. Le Pape declara qu'il y vouloit aller en personne. Mais le grand Cosme de Medicis disoit que c'estoit le dessein d'vn ieune homme en vne grande vieillesse. Les Roys de Naples & d'Hongrie estoient resolus de l'accompagner. Le Duc de Bourgongne promettoit aussi estre de la partie, & en demanda l'aduis & la permission au Roy, lequel luy representa les grandes incommoditez & de son aage & du voyage, le trouuant bien cassé pour commencer vn tel bastiment[x]. Mais le Duc portoit son courage par dessus toutes ces difficultez. Le Roy luy en proposa tant qu'il l'en dissuada pour vn an, l'asseurant qu'apres ce temps là, il luy donneroit dix mille hommes payez pour quatremois pour l'accompagner. Le Duc de Bourgongne pour ne donner subiect de mescontentement au Pape y enuoya Anthoine son Bastard auec deux mille hommes.

Croisade publiée contre le Turc.

Le Roy laissa le Duc de Bourgongne en la ville de l'Isle & s'en retourna à Paris. Il trouua à sainct Clou le Duc Louys de Sauoye Pere de la Royne, qui l'estoit venu voir pour se plaindre de Philippe son ieune fils qui pour auoir l'esprit plus releué & les façons plus esueillees, & hautes que son aisné auoit gaigné le cœur des grands Seigneurs de Sauoye & de ses subiects[y]. Sur ceste plainte le Roy commãda au Prince Philippe de le venir trouuer, il y vint en diligence, estant arriué fut enuoyé prisonnier à Loches[z]. Le Duc bien cõtent de voir son fils en lieu où il se repentit de ses humeurs trop ambitieuses & eschappees, retourna en Sauoye & deux ans apres mourut à Lyon[a] où il attendoit

XVII.

Le Duc de Sauoye en France.

On l'appelloit lors Philippes de Sauoye.

[n] La deuise de ceste Croisade portoit ces mots, *Dieu le veut*. Mahommet en fut espouuenté, & escriuant à Pie II. luy disoit, *Ie ne sun coulpable de la mort de Iesus-Christ, & ay en horreur les Iuifs qui l'ont crucifié.*

[x] L'aage doit estre cõsideré aux grandes & longues entreprinses. M. Crassus trouua au Royaume de Galatie le Roy Deiotarus qui estoit fort vieil, & neãtmoins bastissoit vne nouuelle ville, se luy dit en se mocquant, *Il me semble Sire Roy que commence bien tard à bastir de t'y estre mis à la derniere heure du iour.* Le Roy des Galates luy respondit sur le chãp. *Aussi n'estu pas toy mesmes party gueres matin à ce que ie voy Seigneur Capitaine, pour aller faire la guerre aux Parthes.* Car Crassus auoit passé soixãte ans.

[y] Le Duc de Sauoye estoit Prince simple & debõnaire. Amé Prince de Piedmont, son premier fils, estoit de mesme humeur, & auoit de grandes inclinations à la solitude. Philippe son ieune frere donnant plus d'opinion de la generosité, & de son courage, estoit suiuy de tous les grãds du pays.

[z] Louis les sont enterrez en aupres de la sepulture Duc de Sauoye mourut à Lyon le 24. Ianuier 1466. son cœur & ses entrailles furent enterrez en l'Eglise des Celestins qu'il auoit fait bastir. Son corps fut porté à Geneue d'Amé de Lusignan sa femme.

[a]

le Roy qui estoit à Moulins. Amé son fils luy succeda.

Le Roy estãt à Paris fit incontinent cognoistre qu'il n'estoit pas pour endurer ce que la necessité du temps auoit faict soufrir à ses Peres, au preiudice des droicts de la couronne & ayant bien preparé ses desseins choisit l'occasion a de les faire esclatter, enuoye Moruillier son Chancelier au Duc de Bretagne, luy dire que s'il s'appelloit plus Duc de Bretagne par la grace de Dieu, s'il continuoit à faire battre monnoye d'or, s'il b luy empeschoit la leuee des tailles & la collation des benefices en ses terres, il luy denonçoit la guerre. Le Duc estonné de ceste demande, respond qu'elle estoit si grande & importante qu'il n'y pouuoit respondre que de l'aduis de ses Estats, prioit le Roy de luy donner trois mois pour les assembler.

XVII.

Le Roy enuoye ses Ambassadeurs au Duc de Bretagne.

Mais c'estoit alleguer les loix à ceux qui auoiẽt l'espee au costé c. Le Roy auoit vne armée sur la frontiere, le Duc estoit pressé & surpris, mais resolu de se perdre plustost que de consentir à quitter ce que ses peres luy auoient acquis, il pense à respondre plustost par les armes que par les paroles aux intentions du Roy. Il aduertit le Duc de Bourgongne de l'Estat de ses affaires, le conjure de penser à leur commune seureté, puisque le dessein du Roy estoit de les traicter esgallemẽt & de les ruyner.

Rommille Vice-Chãcelier de Bretagne fit plusieurs voyages en Flandres sur ce sujet. Le Roy qui auoit des yeux & des oreilles par tout en fut ad-

a Auoit volõté de faire & disposé à ça-uoit faire, & neantmoins attendre l'occasion pour pouuoir bien faire, est chose de Prince de grande patience & prudence.

b Le Duc de Bretagne comme Prince souuerain auoit droit de battre monnoye d'argẽt, mais celle d'or estoit reseruee par traicté à la couronne de France. La concession deuoit estre expresse. Charles V. la donna au Duc de Berry, lequel fit forger les moutons d'or, du plus fin, & dit Bodin, qui fut oncques depuis en ce Royaume.

c Pompee estant en Sicile & pressant les Marmertins de recognoistre son authorité, ils voulurent decliner, alleguans qu'ils en auoient priuileges exprez, & anciennes ordonnances du peuple Romain, & Pompee leur respondit en colere, *Nous alleguerés vous meshuy les loix à nous qui auons les espees au costé.* PLVT.

uerty, & commanda au Bastard de Rubempré[d] de se couler sur vn Nauire le long de la coste de Hollande & surprendre Rommille, le luy amener, ou le tuer.

Le Comte de Charolois estoit à la Haye en Hollande, Rubempré y prend terre luy quatriesme, XVIII. desguisé en marchand. Le Comte de Charolois le fait prendre & arrester prisonnier, publie par tout qu'il auoit entrepris par le cõmandement du Roy de le prendre ou de le tuer. Rubempré arresté prisonnier à la Haye.

Au mesme tẽps que le Duc estoit à Hedin vers le Roy, le bruit en courut par tout, & le Roy fut blasmé de ce dessein en pleine chaire par les Prescheurs de commune, qui embrouilloient leurs discours des choses dont ils deuoient estre espurez. Oliuier de la Marche premier Maistre d'hostel du Duc, & qui auoit fait des voyages en ceste occasion, ne se peut taire & en dit ce qu'il en pensoit au preiudice de l'honneur du Roy. Le Duc sur cet aduis craignant d'estre retenu, part secrettement de Hedin sans demander congé au Roy.

Le Roy s'offence en l'iniure faicte à Rubempré XIX. & aux bruits diuulguez sur son voyage en Hollande. C'eust esté timidité esgallement honteuse & dangereuse de la dissimuler[f]. Il enuoya Moruil- Plaintes & mescontentemens du Roy. lier Chancelier, l'Archeuesque de Narbonne & le Comte d'Eu pour se plaindre au Duc de Bourgongne de la detention du Bastard de Rubempré, de ce qu'il auoit souffert que le nom & le respect de sa Majesté fut offencé & descrié publiquement: Qu'Oliuier de la Marche & vn Religieux en eust mal parlé, & que le Comte de Charolois se feust allié

[d] Le Roy depescha vn Capitaine de marine, & auec luy le Bastard de Rubempré en Hollande & prend terre à la Haye, & y entre luy quatriesme. On luy demande pourquoy il estoit venu, & quel il estoit, il fait difficulté de dire son nom & la cause de sa venuë. Le Comte de Charolois qui estoit là, le fait arrester prisonnier comme vn Corsaire.

[e] Abus insupportable de rendre la parole de Dieu vn outil de sedition, pour mouuoir les esprits à suiure les passions & les interests du monde, elle n'estant ordonnee que pour les conduire au chemin de salut. Des Docteurs de ceste sorte, mais plustost de ces broüillons, il faut dire auec Lactance liure 5. chap. 30. *Facessant omnes isti qui vitam humanam nõ instruunt sed turbant.*

[f] Aux humeurs timides & endurantes le mespris est infaillible. On ne craint point d'offences, qui ne se soucie de s'en ressentir.

allié du Duc de Bretagne. C'estoient les plaintes sur lesquelles leur legation estoit formee.

Moruillier representa les intentions du Roy auec beaucoup d'aigreur & de passion, ne qualifiãt ceste intelligence du Duc de Bretagne & du Comte de Charolois de plus doux nom que de crime & de conspiration, adioustant qu'il ne pouuoit penser pourquoy elle s'estoit faicte, sinon que le Comte de Charolois fut mal content de ce que sa pension ne luy estoit payee [g].

Impatiẽce du Comte de Charolois.

Le Comte de Charolois estimant que son silence luy prejudicieroit & offenceroit la deffence de son amy, rompoit à tout coup le discours de Moruillier. Le Pere qui l'auoit nourry à plus escouter qu'à parler [h] retenoit touſiours ses impatiences pour donner loisir à Moruillier de discourir des plaintes du Roy auec mesme ardeur qu'il les auoit commencees. Le Duc ayant escouté auec patience, respondit auec prudence & tout froidement, que le Bastard de Rubempré estoit preuenu de crimes, auoit donné occasion à son fils de douter du sejour qu'il faisoit en Hollande où il auoit esté pris, pays qui ne recognoissoit autre souuerain que luy [i]: Qu'Oliuier de la Marche estoit originaire de la Franche-Comté [k] & ne pouuoit respondre deuant les Iuges de France, que s'il auoit failly contre le respect du Roy il le feroit punir. Que pour le Predicateur de Bruges il ne sçauoit ce qu'il estoit deuenu, estoit homme de telle condition que sa conscience ne permettoit point qu'il mit la main sur luy.

[g] Le Comte de Charolois se picqua fort de ceste parole qui importoit son mescontentemẽt à chose deuë à la grandeur de son courage. Luy faisoit mespriser, estimãt que Moruillier voulut par là faire cognoistre qu'il ne se pouuoit passer de ceste pensiõ.

[h] Ceux qui veulent biẽ dresser les cheuaux leur enseignẽt à auoir bonne bouche & obeir bien aux mords: aussi ceux qui veulent bien instruire les enfans les doiuent rẽdre souples, & obeyssants à la raison en leur enseignant à beaucoup ouïr & à ne guieres parler, car Sprietatus loüant Epaminondas disoit, *qu'il n'auoit iamais trouué homme qui sceut tant comme luy ne qui parla moins.*

[i] Iaqueline Comtesse de Haynaut & de Hollande, femme à deux marys au Duc de Glocestre frere du Duc de Bethfort, & au Duc de Brabãt diffamee pour ses adulteres, declaroit Philippes Duc de Bourgongne son heritier à ses pais de Hainault, Hollande, Zelãde l'an 1426. Premiere cause de la mauuaise intelligẽce qui fut entre les Bourguignons & les Anglois, & qui ramena Philippe au deuoir enuers Charles VII.

[k] Oliuier de la Marche fut fils de Philippe de la Marche, a seruy cinquante ans la maison de Bourgongne & est l'auteur des memoires qui sont publiees soubs son nom.

Il eſchappoit touſiours au Cõte de Charolois de parler pour faire taire Moruillier, lequel luy dit qu'il n'eſtoit là que pour parler au Duc ſon Pere & non à luy. Le Comte prie ſon Pere de luy permettre de parler. *I'ay reſpondu*, dit le Duc, *pour toy, cõme il me ſemble qu'vn Pere doit reſpõdre pour ſon fils, toutesfois ſi tu as ſi grande enuie, penſes-y auiourd huy & demain dis ce que tu voudras.* Il ne vouloit point que le diſcours de ſon fils fut emporté de ces deux aueugles courrieres, la colere & la ſoudaineté[l].

[l] Aux affaires de conſequence, meſmes quand il faut ſatisfaire à vn plus puiſſant, il ne faut rien reſpondre à la chaude & en colere. On laiſſe repoſer l'eau troublee pour s'eſclaircir. La colere & la precipitation ſont ennemys du Conſeil.

Moruillier perſiſte en l'aigreur de ſes diſcours n'oubliant rien de ce qui ſe pouuoit dire pour *faire honte & vituperer à vn Prince.* Il remonſtre que le Baſtard de Rubempré auoit eſté enuoyé par le Roy pour arreſter le Vice-Chancelier de Bretagne reuenant d'Angleterre, qu'ayant pris terre à la Haye en Hollande, le Comte de Charolois s'en eſtoit ombragé trop chaudement. Le Duc reſpond que le Baſtard de Rubẽpré auoit eſté ſurpris en faute. Que pour ſon fils, le Comte de Charolois, s'il eſtoit ombrageux, il ne le tenoit pas de luy, mais de ſa mere, qui eſtoit femme deffiante & ſoupçonneuſe, & neãtmoins que ſ'il ſe fut trouué à la Haye au paſſage de Rubempré, il n'euſt pas fait moins que ſon fils[m].

Phil. de Cõ. liu. 1 cha. 1.

[m] D. Yſabelle Infante de Portugal fille du R. D. Iean, fut mariee au Duc Philippes de Bourgõgne l'an 1429. & fut mere de Charles.

Moruillier ſe plaint encores de ce que le Duc eſtoit ſorty de Hedin ſans prendre congé du Roy & cõtre ce qu'il luy auoit promis. Hardit le Duc auec vn peu d'emotiõ & d'ardeur ſe ſentãt touché ſur le mãquemẽt de parole[n]. *Ie n'ay iamais rien promis que ie n'aye tenu*, & craignãt qu'en diſant cela on ne reconnut qu'il eſtoit offẽcé, il adiouſta en riãt qu'il n'auoit iamais mãqué de paroles aux Dames, & qu'ay-

[n] On ne ſçauroit rien reprocher à vn Prince de plus ſenſible que le manquemẽt de ſa parole, & doit pluſtoſt manquer à ſoy meſme qu'à ſes promeſſes, auſquelles il ne doit eſtre iamais moins iudicieux que conſtãt.

ant promis au Roy de partir de Hedin, il y auoit adiousté ceste cõditiõ *si autre nouuelle ne m'y arriue.* Que la descouuerte du Bastard de Rubempré, & autres choses importantes l'auoient fait mõter à cheual.

o Quand vn Prince est en opinion de ne rien tenir de ce qu'il promet, il peut dire qu'il s'est mis luy mesme hors le commerce & la negotiation de toutes sortes d'affaires, car on ne peut traicter auec celuy qui n'a rien de comptãt qu'en paroles. Ce n'est plus que deffiance & soupçon de son fait, *detracta opinione probitatis.*

A cela Moruillier, *Puisque vous auez tousiours monstré tant d'affection & de bonne volonté au Roy, ne luy faites pas croire le contraire, en luy refusant ce peu de chose qu'il demande.* Il est vray, dit le Duc, *Ie n'ay iamais manqué d'affection & de bonne volonté au Roy, mais ie puis dire qu'il ne m'a rien accordé de ce que ie luy ay demandé, & n'a rien tenu de ce qu'il m'a promis, tesmoin les villes engagees qu'il me deuoit laisser pour en iouïr ma vie durant.*

Le Duc se plaint qu'le Roy luy ait manqué de parole.

Et par ce que Moruillier insistoit tousiours d'auoir Rubempré, & que cela estoit vn coup de consequence contre le pouuoir souuerain du Duc, Pierre de Goux Cheualier & Maistre és loix, dit que si bien le Duc estoit vassal du Roy pour quelques terres, il en auoit d'autres qui ne recognoissoient rien de plus souuerain que luy, tenant de la simple grace de Dieu qui l'auoit honoré aussi bien que le Roy de l'image de son gouuernemẽt eternel[p]: Que les Duchez de Brabant, de Luxẽbourg, de Lotrech, les Comtés de Bourgongne, de Hainaut, de Hollande, de Zelande, & de Namur estoient terres souueraines. *Il n'est pas Roy pourtant*, dirent les Ambassadeurs du Roy, & le Duc à cela, *Ie veux bien que l'on sçache qu'il n'a tenu qu'à moy que ie ne le fois, & ie ne veux dire ny d'où ny comment.*

Terres souueraines de la maison de Bourgõgne.

p La Royauté est la figure du gouuernemẽt eternel & l'image de la diuine monarchie, & pource les Roys ont esté tenus comme les Peres des peuples. Aristote au troisiesme liure de ses Politiques dit, que le Royaume est la puissance d'vn qui regit & modere vne Republique, ne cherchant son prouffit particulier, ains celuy de ses subjets.

Le lendemain le Comte de Charolois se presenta à son Pere en la presence des Ambassadeurs de France, ayãt vn genouil sur vn carreau de velours, acte de reuerence & d'humilité fort exemplaire à vn Prince de trente ans enuers son Pere, & qui

asseure ceste verité, Que qui veut estre honoré de ce qui est au dessous de luy, ne doit point manquer de respect & d'honneur à tout ce qui est par dessus. L'intention de son discours fut pour se iustifier de la prise du Bastard de Rubempré, & de la confederation du Duc de Bretagne & de luy, en laquelle il protestoit n'auoir aucun dessein contre le seruice du Roy, & monstrant que sa condition auoit dequoy se contenter du sien & mespriser l'autruy, n'y ayãt moins de gloire au mespris quen la possessiõ [q], il adiousta que ce n'estoit point pour le mescontentement de ce qu'il luy auoit osté sa pension, parce qu'auec la grace de son Pere, il se pouuoit passer des bien faits du Roy.

[q] C'est à faire aux grands courages de mespriser les biens. Le plus court chemin aux richesses est le mespris des richesses. *Il est plus aisé de desdaigner, que de posseder tout.*

Surquoy le Duc pria les Ambassadeurs de dire au Roy qu'il le supplioit de ne croire rien legerement contre luy & son fils, & les tenir touſiours en sa bonne grace [r]. On presente aux Ambassadeurs la collation, l'Histoire dit, *le vin & les espices.* Comme ils prennent congé, le Comte de Charolois dit à l'Archeuesque de Narbõne, l'vn des trois Ambassadeurs, ces paroles, *Recommandés moy tres-humblement à la bonne grace du Roy, & luy dictes qu'il m'a bien fait lauer la teste par son Chancelier, mais qu'auant qu'il soit vn an il s'en repentira.*

Depart des Ambassadeurs. Phil. de Cõmin. l. 1. ch. 1.

[r] Vn Ambassadeur ne doit point supprimer les paroles de braueries ny de menace qu'il entend dire par le Prince auquel il est enuoyé.

De ceste bluette sortit ce grand embrasement de la guerre du bien public. Le Duc de Bourbon [s] qui en estoit l'intellect agent, feignant d'aller voir sa mere à Bruxelles en confera auec le Duc sans luy en deschiffrer le secret, luy disant seulement que les Princes n'auoiẽt autre intentiõ que de presenter vne requeste au Roy pour aduiser aux desordres de l'Estat & d'auoir des forces sur pied, affin de

XX. Le Duc de Bourbõ va voir sa mere à Bruxelles.

[s] Les visites des grãds sont suspectes. Iean Duc de Bourbon feignant d'aller voir M. Agnes sa Mere à Bruxelles, traicte auec le Duc la ligue du bien public. *Periculosæ sunt secretæ coitiones.*

luy faire cognoistre combien de gens y estoient interessez, & en desiroient l'entherinemēt. Ceux qui entroient en ceste ligue s'entrecognoissoient à l'eguillette de soye qu'ils portoient à la ceinture.

Quoy que le Roy eust des mouches par tout, si est-ce, qu'il ne sçeut rien de ces coniunctions & de ces assemblées. Les Princes sont dedans & non dessus le monde, pour voir tout ce qui s'y fait. Il faut estre esleué sur les Cieux pour cognoistre les eclypses par elles mesmes sans descendre en bas pour en voir les effects[t]. La Ligue fut née auant qu'il en sçeut la conception, il n'apprehendoit pas qu'elle parut du costé des Bourguignons, car il consideroit qu'encores que le fils eust assez de fougue, & de mauuaise volonté pour entreprendre, le Pere n'auoit faute de prudence pour le retenir, & iugeant que l'air ne se pouuoit troubler que deuers la Bretagne, il assemble les Princes de son sang, & les principaux Seigneurs de son Royaume à Tours enuiron les festes de Noël de l'an 1464. & leur proposa les grandes occasions qu'il auoit de preuenir les mauuais desseins du Duc de Bretagne[u].

[t] Les effects des grāds desseins eſclatent souuent auāt que les causes en soient descouuertes. Vn Prince vigilant vse touſiours de preuentions & de diuersions.

Ce fut en ceste assemblée que Charles Duc d'Orleans ne se peut tenir de parler pour les Princes du sang, suppliāt le Roy de ne mettre en doute leur affection, & leur fidelité. Le Roy fut offencé de ceste remonstrance & la reiette auec paroles de courroux, d'aigreur, & de mespris. Le Duc d'Orleans rudoyé comme cela, & marry qu'en vne vne vieilleſſe de septante ans il ne fut escouté de celuy dont l'ayeul auoit bien daigné

Voy Claude de Sayssel en Louys XII.

[u] Le Roy, selon ce que dit Monſtrelet, fit ceste assemblée pour se plaindre de ce que le Duc de Bretagne auoit dit qu'il auoit dessein de faire la guerre aux Princes, & les despoüiller de leurs terres.

de l'entendre en sa ieunesse, ne les peut supporter, ne considerãt pas qu'elles sortoient de la bouche de son Roy, qui n'estoit pas obligé de les accommoder à son humeur & qu'il les faut boire doucement sans murmurer; car la demonstration de l'offẽce ne fait que de l'attiser. Il mourut de regret deux iours apres le 4 Ianuier 1465. Il fut enterré à Blois, ses ossemens furent apportez au tombeau de ses Peres aux Celestins de Paris le 21. Feurier 1504 par le commandement du Roy Louys XII. son fils. Il demeura apres la bataille d'Azincourt 25. ans prisonnier en Angleterre. Les Anglois ne vouloient rendre ceste fleur de Lys sans rançon, & pour l'auoir, le Duc de Bourgongne paya trois cens mille escus. Quel changement! Iean Duc de Bourgongne oste la vie à Louys d'Orleans, Philippe Duc de Bourgongne son fils, rẽd la liberté à Charles d'Orleans, & pour faire l'obligation entiere, luy donne l'Ordre du Toison, le marie à sa niepce Marie de Cleues. Elle fut sa troisiesme femme ayant espousé auant sa prison Ysabeau de Frãce vefue de Richard Roy d'Angleterre & Bonne d'Armagnac[x].

x Les affronts que l'on reçoit des grands ne se doiuent pas seulement boire patiemment, mais aussi auec vne façon constante, le murmure n'y sert de rien. Plusieurs ont rẽdu des esgratigneures des playes incurables. Et souuent l'iniure se redouble, & se recommence quand on fait cognoistre qu'elle est receuë selon le dessein de celuy qui l'a fait.

x De Marie de Cleues il eust Louys XII. son fils vnique & deux filles, Marie accordée à Pierre de Bourbon, & puis mariée à Iean de Foix Vicomte de Narbonne, Pere de ceste Achille de France, Gaston de Foix Duc de Nemours, & de la Reine Germaine d'Arragon. Anne d'Orleans Abbesse de Fonteuraud.

Le Duc de Berry se retire en Bretagne.

Le Duc de Bourbon ayant ouuert le pas à ce dessein de la guerre du bien public, on n'attendoit plus que de voir le chef. Charles de France frere du Roy estant à Poitiers, & feignant d'aller à la chasse tandis que le Roy estoit en ses deuotions, se desrobe & va trouuer les Ambassadeurs de Bretagne. Iean de Romille Vice-Chancelier, Tanneguy du Chastel qui estoient venus pour auoir prolongation pour autres trois mois pour respondre aux demandes du Roy, l'enleuerent diligemment

par le moyen du Seigneur de Lescun Gentil-homme Gascon & le menerẽt en Bretagne[y]. Il n'auoit que dix-huict ans, il tenoit la vie si courte & celle des Princes qui viuent en subiection si fascheuse, que si de bonne heure il ne sçauoit que c'estoit que d'estre Maistre, la cognoissance luy en arriueroit tousiours trop tard. Il y fut le bien venu, car c'estoit le tison qu'ils deuoient ietter sur la France pour l'embraser. Le Duc de Bretagne luy promit le seruice de sa personne & le secours de toutes ses forces.

[y] Le Roy estant allé en deuotion à nostre Dame du Pont en Limosin, le Duc de Berry se retire en Bretagne.

Manifeste du Duc de Berry.

Il declara la cause de sa sortie par lettres qu'il escriuoit au Duc de Bourgõgne, & aux autres Princes de leur intelligence. La plus apparente estoit tirée de la mauuaise administration des affaires, dont les Princes du sang[z] qui ont le principal interest, & le premier soin de tout le corps, deuoiẽt apprehender les issuës dangereuses, & auoient subjet de se plaindre de voir gens indignes, sans honneur & sans merite, se mesler de ce qui deuoit passer par leurs mains, & sauter aux grandes charges par dessus leurs testes: Que ses armes & ses desirs n'auoiẽt autre obiect que de remettre l'ordre au Royaume, & donner au peuple auec cela le soulagemẽt de ses oppressions, lequel il ne pouuoit esperer autrement qu'en faisant cognoistre au Roy en ce cõmencement[a] de regne, l'extreme necessité où il estoit reduit. Sa volonté fut manifestée plus amplement par les lettres qu'il escriuit au Duc de Bourgõgne que mõstrelet rapporte en ces termes.

[z] C'est aux Princes du sang de tenir la main aux desordres de l'Estat & d'assister fidellement le Roy pour remedier tant qu'il y aura de la chaleur en ce sang, il faut bien esperer de la vie & de la durée du corps.

[a] A l'aduenement des nouueaux Princes, on fait les demandes & les poursuites de ce que l'on desire tout le reste de leur regne, car quand ils sont bien establis, ils n'en veulẽt plus ouyr parler. Ce mutin Percẽnius ayãt preparé ses compagnons à se mutiner, leur disoit, *Quando aliter expectare remedia, nisi nouum & iuuantem adhuc Principem precibus vel armis adirent? Tacit. lib. 1. Annal.*

XXII. Ses lettres au Duc de Bourgõgne.

Tres-cher & tres-amé Oncle, ie me recommande à vous tant cõme ie puis, & vous fais sçauoir que depuis aucun temps en çà, i'ay souuentes fois entendu les clameurs de la pluspart

des Seigneurs du sang, mes parens & autres nobles hommes de ce Royaume en tous estats, du discord & pitoyable gouuernement qui par tout iceluy a cours, par le conseil des gens estans entour Monseigneur, pleins de toute mauuaistie & iniquité, lesquels pour leur proffit, & affection singuliere desordonnée, ont mis Monseigneur en suspection & haine vers vous, moy & tous les Seigneurs dudit Royaume: mesmes vers les Roys de Castille, & d'Escosse, alliez de si long-temps à la Couronne [b] *que chacun sçait. Au regard comment l'auctorité de l'Eglise a esté gardée, iustice faicte & administrée, les Nobles maintenus en leurs droicts de Noblesse & vsages, le pauure peuple supporté, & gardé d'oppression, ne vous en escripts plus auant, car ie sçay que assez en estes informé, & moy desplaisant des choses susdictes, ainsi que doy estre, comme à qui le faict touche de si pres, que chacun sçait* [c], *& desirant y pouruoir par le conseil de vous, desdits Seigneurs & parens, & autres nobles hommes, qui tous ont promis moy ayder & seruir, & sans espargner corps ne bien au bien du Royaume, & de la chose publique d'iceluy, aussi pour sauuer ma personne que ie sentois en danger. Car incessamment & ouuertement mondit Seigneur, & ceux d'entour luy parloient de moy paroles telles* [d], *que par raison me deuoient donner cause de moy douter. Ie me suis party d'auec mondit Seigneur, & venu vers le beau cousin de Bretaigne, lequel m'a fait si bon recueil, & si loüable, que assez m'en sçaurois loüer, & est deliberé de moy seruir de corps, de biens, & de toute sa puissance, au bien dudit Royaume & de la chose publique: Et pour ce tres-cher & tres-aymé Oncle, que mon intention & desir est, de moy employer auec vous, & lesdits Seigneurs mes parens, par le conseil desquels ie veus vser, & non autrement à la ressource & addresse dudit Royaume desolé, & que ie sçay que estes des plus grands de ce Royaume, à qui le bien ou le mal touche bien auant, & Doyen des Pairs de France,*

[b] Les plus anciennes alliances des François ont esté auec les Escossois, & puis auec les Castillans. La Couronne de France a eu des pretentions sur Castille comme l'heritage de M. Blanche de Castille mere de S. Louys.

[c] Les enfans de la maison sont interessez en l'Oeconomie, & les Princes du sang en l'administratiõ de l'Estat.

[d] Les paroles de ceux qui sont plus proches du Prince font iuger de ses intentions. Le Duc de Berry entendant que les seruiteurs du Roy son frere parloient librement contre luy, iugea que leurs discours estoient formez sur les siens. *Les bonnes paroles entretiennent les amitiés, les mauuaises les rompent.*

plaintes sur la mauuaise administration des choses.

Sur les paroles dites contre luy.

Prince renõmé d'honneur & de iustice, ainsi qu'il appert par vos grands faicts, cõduitte & entretenement de vos grandes Seigneuries, sçachãt que le desordre dudit Royaume vous a desplen & desplaist, comme raison est, desirerois de tout mon cœur auec vous & les autres Seigneurs mes parens pouuoir assembler, afin de pourueoir par le conseil de vous & d'eux, à tous les faits qui par defaut d'ordre, iustice & police sont auiourd huy en tous les Estats dudit Royaume, & au soulagemẽt du pauure peuple, qui tãt a porté que plus ne peut, & mettre tel ordre en tous endroits, qu'elle puisse estre à Dieu plaisante, à l'honneur felicité & bien dudit Royaume, & à retribution d'honneur & loüable memoire perpetuelle de tous ceux qui s'y seront employez. Si vous prie tres-cher & tres-aimé Oncle qu'en ceste matiere qui est grande, & pour si bõne fin, vous plaise m'ayder, & assister, & employer & aussi faire employer mon beau-frere de Charolois vostre fils en mon ayde, comme ie me suis touiours confié qu'ainsi le feriez: & afin que vous & moy puissions assembler, qui est la chose que plus desirerois, pource que mon intentiõ est de brief, & incontinent entrer en païs, & tenir les champs auec les autres Princes & Seigneurs & qui m'ont promis, moy y accompagner & aider. Ie vous prie qu'il vous plaise mettre sus & tirer de vostre païs en paix vers France, & au cas que faire ne le pourrez, y vueillez faire tirer mondit beau-frere de Charolois auec bonne puissance de gens, & auec ce enuoyer & faire venir deuers moy aucũ de vostre conseil fiable pour estre & assister pour vous à ce que lesdits autres Seigneurs du sang aduiseront estre à faire pour le biẽ dudit Royaume: & par lesquels pourrez touiours estre informé de ma bonne & iuste intention, laquelle par vous, & lesdits Seigneurs du sang, ie veux conduire & non autrement. Et ce que par mondit beau-frere en vostre absence sera fait & dict pour le biẽ de la chose publique, du Royaume, & soulagement du pauure peuple, ie le soustiendray & maintiẽdray iusques à la mort, & de ce pouuez estre biẽ certain. Tresher & tres-aimé Oncle, faites

56 dessein de s'armer pour aduiser aux discordes.

Il prie le Duc de l'assister.

e Le Duc de Bourgongne est premier Pair de France, en ceste qualité il fit vne protestatiõ au Roy Charles VI. disant qu'il ne pouuoit assister au iugemẽt du Roy de Nauarre, & que cela n'appartenoit qu'aux Pairs.

f L'oppression du peuple n'estoit grande qu'en tant quelle estoit pour chose non accoustumée.

g Les Princes & Seigneurs qui estoient de ce party, *Charles frere du Roy. Philip. Duc de Bourgongne. François Duc de Bretagne. Charles Comte de Charolois. Iean Duc de Bourbon. Iean Duc de Calabre. Pierre de Bourbõ Seigneur de Beaujeu Charles Cardinal de Bourbon. Le Comte de Dunois. Le Duc de Nemours. Le Comte d'Armagnac. Le Comte d'Albret. Le Comte de Dammartin. Le Comte de S. Paul. Le Prince d'Orãges. Le Comte de Neufchastel. Le Bastard de Bourgongne.*

h Sous la considerãtiõ du bien public, plusieurs qui auoient esté demis de leur charge, faisoiẽt valoir leur interest. Les nouueaux Princes fuillent volõtiers en ces changemẽts. Si le Prince succede à vn bon Prince duquel le regne a esté iuste & heureux, il n'y faut point de change-

ment. S'il n'a pas esté tel, il ne se faut seruir de ceux qui en ont esté les ministres', & pour ce Galba fut blasmé de se seruir des principaux Conseillers des cruautez & mechancetez de Neron.

moy touſiours ſçauoir s'il eſt choſe que pour vous puiſſe, & ie le feray de bon cœur, priant Dieu qu'il vous doint bonne vie & ce que vous deſirez. Eſcrit à Nantes en Bretagne le 15. iour de Mars, la ſubſcription eſtoit, Voſtre nepueu Charles, & le deſſus, A mon Oncle le Duc de Bourgongne.

Tel eſtoit le langage que faiſoient tenir à ce ieune Prinnce ceux qui eſtoiẽt autour de luy, qui ſçauoient loüer le bien, excuſer & flatter le mal qu'il faiſoit, & qui imprudẽment le portoient à des deſſeins où le peril eſtoit certain & le profit douteux. XXIII. Mort du Pape Pie II.

1 Pie II. mourut à Ancone, Platine dit qu'il parla iuſques au dernier ſouſpir, diſputa longuement auec Laurens Rouerelle Eueſque de Ferrare docte Theologien, *Licerets me extremam vnctionem iterare, qua ſemel inunctus fuerat dum Baſilee peſtilẽtia grauiſſimè ægrotaret,*

Le Pape euſt fait ſes affaires en ceſte diuiſion ſi la mort n'euſt rõpu le deſſein qu'il auoit de reduire la Frãce ſouz l'etiere obeyſſãce du ſiege de Rome, & la deſpoüiller des droicts & priuileges qu'elle en affranchiſſent aux choſes temporelles, car en celles qui regardent le ſpirituel & la foy Orthodoxe, elle a touſiours eſté fille fidelle & obeyſſante. Ce Pape fut regretté de toute la Chreſtienté, car il auoit de grandes & hautes penſees pour ſa gloire & ſa liberté aux lieux où elle eſtoit maſtinée ſouz l'Empire des Ottomans. Eſtant à Ancõne pour s'ẽbarquer au voyage de la Croiſade, apres auoir dõné audiãce aux Ambaſſadeurs de Frãce & du Duc de Bourgõgne qui s'excuſoiẽt de ne pouuoir ſeruir en perſõne en ce voyage, la fieure lente qui l'auoit trauaillé long-temps auparauant le feit mourir. Il ne deuoit point auoir de regret d'auoir veſcu, parce que ſa vie auoit eſté honnorée de ſi grãdes & loüables actions qu'il pouuoit dire de n'auoir eſté né en vain.

k Æneas Syluius au commencement du ſecond liure de ſes cõmentaires du Concile de Baſle, dit, *Mentira eſt iniquitas Gabrieli.* Eugene s'appelloit Gabriel Condelmar, *& perdidit eum Dominus in malitia ſua, quo Synodali ſententia ex Apoſtolica ſede præcipitato factus eſt Dominus in refugium Eccleſiæ ſuæ.* Et à la fin du premier, *Neceſſarium fuit Aud decretum ad reprimendam Romanorum Põtificum ambitionem, & vt Ecclæſiæ animam à temporalium rerum ſollicitudine retraherent.*

On luy a ſeulement reproché d'auoir contredit eſtãt Pape ce qu'il auoit eſcrit en perſonne priuée auec tant de paſſion, qu'il repreſenta le Pape Eugene pour le plus meſchant homme du monde, &

sa deposition pour la plus vtile & sainte action de l'Eglise. Il estoit issu des Picolhomini de Sienne, & voyant que son Pere auoit esté chassé de la ville auec plusieurs autres des familles reuoltées par la mutinerie du peuple, il se delibera de chercher sa fortune à Rome, où de tout temps elle a fait de grãds miracles. Il fut premierement Secretaire de Dominique Grap, & le suiuit à Basle lors qu'il s'y vint plaindre de ce que le Pape Eugene luy refusoit le chappeau de Cardinal, que Martin V. luy auoit donné. La pauureté du maistre contraignit le seruiteur d'en prendre vn autre. Il se mit auec l'Eueſque de Noare, mais cõme il veit qu'il estoit de mesmes poursuiuy du Pape Eugene, il le quitta, seruit Nicolas Cardinal de S. Croix, & le suiuit à Arras lors qu'il fut enuoyé par Eugene IIII. pour accorder le Roy de France auec celuy d'Angleterre, & le Duc de Bourgongne.

Sa naissance & sa fortune.

Estãt de retour, cõme il s'apperceut qu'il n'estoit pas en bõne opinion vers le Pape Eugene, il vint à Basle où il fut employé aux pl⁹ belles actiõs du Cõcile, aux charges d'Abbreuiateur, Secretaire, President en la chãbre de la Foy, Orateur en diuerses sessions. Quand il estoit question d'vn ambassade aux Princes & aux Republiques, autre que luy n'y estoit propre. Il fut enuoyé vers Ame de ce Duc de Sauoye, puis à l'Empereur Frideric, au Pape Eugene, à Philippe Viscõte de Milan, à Alphõce Roy d'Aragõ. Ce fut celuy qui persuada à l'Empereur Frideric de s'en aller à Rome pour s'y faire couronner. Frideric l'enuoya à Siẽne pour y receuoir Leonor de Portugal sa fẽme, & apres en Boeme pour appaiser le different qui s'y estoit esleué sur ce que l'Empereur Frideric ne leur rendoit Ladislas leur Roy [m].

Ses charges dignitez & commissions.

[l] Il y auoit au Concile de Basle quatre chambres, ou quatre assemblees qu'on appelloit quatre deputations, celle de la Foy, de la Paix, de la Reformation, & des Communes affaires. A chaque chambre il y auoit vn President qui se changeoit tous les mois.

[m] L'Empereur Frideric voyant les troubles & Schismes du Royaume d'Hongrie, se saisit du ieune Roy Ladislas & le donna en charge à Æneas Sylvius.

Il fut enuoyé à la Diette de Ratisbonne où se trouua Philippe Duc de Bourgongne. Il y discourut si elegãment & efficacemẽt des necessitez d'vne guerre cõtre le Turc, que plusieurs Princes se resolurent d'y employer la vie & les biens. Mais ces soudaines resolutions furent incontinent euaporées[n]. Il appaisa aussi vne grãde plainte que l'Allemagne faisoit contre le Pape & qu'elle a cõtinué depuis, les Princes & Communautez de l'Empire estans resolus de ne le recognoistre en la police & directiõ des choses spirituelles, si premier il ne leur accordoit le mesme droict que l'Italie & la France auoient par les Pragmatiques sanctions. L'Empereur trouuoit leur suitte iuste, & monstroit beaucoup de facilité à y consentir. Eneas Syluius la luy chãgea, en luy representãt qu'il y auoit touſiours plus d'honneur & de seureté de s'entendre bien auec le Pape, que de fauoriser ceux qui voudroiẽt diminuer son auctorité, dont les Empereurs estoient les protecteurs.[o]

Il fut Archeuesque de Siẽne, & apres la mort de Calixte on le porta à la Papauté quasi sans qu'il y pensa. Il cõmença son Pontificat par l'assemblée à Mantouë, où tous les Princes de l'Empereur enuoyerẽt leurs Ambassadeurs. Il ne fit que trop cognoistre qu'il n'aimoit pas la France, cõme il a esté dit cy-dessus, & ceste affection luy dura apres la mort de Charles VII. Car Platine[p] dit qu'encore qu'il eust attaché des mains de Louys XI. la Pragmatique sanction, il ne laissa de le contrarier, par ce qu'il luy sembloit qu'il vouloit diminuer la liberté de l'Eglise. Paul II. nomé Petrus Barbo Venitien luy succeda.

Sa harangue pour armer contre le Turc

Ses mauuaises volontez cõtre Louys XI.

n Platine dit que tous ceux qui l'entendirent furent merueilleusement eschauffez & resolus à ceste guerre. *Verum hæc natura comparatum est, eorum animos citò residere, quorum affectus facilè mouentur.*

o Ces plaintes ne furent appaisées, & se resueillerent au commencement de l'Empire de Charles V. lors que l'on presenta au Legat du Pape à Noremberg vn cayer sous ce tiltre. *Sacri Romani Imperij Principum ac proceruum grauamina aduersus sedem Romanam.*

p *Ludouico Gallorum Regi aduersatus est, quod libertatem Ecclesiæ minuere conaretur cum ab eo antea Pragmaticam Sanctionem Ecclesiæ Romanæ perniciosissimam à prædecessoribus extorsisset.*

SOMMAIRE DES principales matieres contenuës au Troisiesme Liure.

I. *Prudence du Roy Loüis XI. sur les troubles de la Ligue du bien public.*

II. *Il sonde & descouure les intentions du Roy d'Angleterre.*

III. *Il trauaille à separer & diuiser les Chefs de la Ligue & commence par son frere.*

IIII. *L'ordre qu'il mit pour conseruer Paris. Il passe en Bourbonnois, assiege Ryon & traicte auec les Ducs de Bourbon & de Nemours.*

V. *Entree de l'armee du Duc de Bourgongne en Picardie. Celle de Bretagne faict monstre à Chasteaubriant.*

VI. *Bataille de Montlehery. La victoire est incertaine & comme egalle. Le Comte de Charolois est bleßé. Le champ de bataille luy demeure, & grand desordre de part & d'autre.*

VII. *Remarque de ce qui arriua deuant & apres la bataille.*

VIII. *Le Roy passa la nuit à Corbeil & va le lendemain à Paris.*

IX. *Armee de la Ligue logée à Estampes où arriuent les Ducs de Berry & de Bretagne.*

X. *Elle passe la riuiere de Seyne & assiege Paris.*

XI. *Les Princes font entendre aux Parisiens la cause de leurs armes & demandent à conferer ensemble. Paris enuoye ses deputez à S. Maur des fossés.*

XII. *L'armee du Roy rompt la conference, asseure Paris & se resout d'accorder tout ce qu'on luy demanderoit pour separer ceste armee.*

XIII. *Abouchement du Roy & du Comte de Charolois pour la Paix & terreur panique en l'armee du Duc.*

XIIII. *Renfort d'hommes & d'argent enuoyez par le Duc de Bourgongne au Comte de Charolois.*

XV. *Second abouchement du Roy auec le Comte de Charolois.*

XVI. *Paix concluë, arrestee & iuree au bois de Vincennes.*

XVII. *Le Duc de Berry est receu à Roüen auec le Duc de Bretagne, & le Comte de Charolois retourne en Flandres.*

XVIII. *Le Roy reuient à Paris & fait Connestable de France le Comte de S. Pol.*

XIX. *Le Comte de S. Pol ne peut viure en Paix, & prend pour maxime de sa conduitte d'entretenir les deux Princes en guerre.*

XX. *Discorde entre les Ducs de Normandie & de Bretagne.*

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE TROISIESME.

M. CCCCLXV.

LOVYS succede à vn bon Prince trouue vn grand aduantage sur les affectiõs de ses subjets, quelque rude & difficile que soit sa façon de regner. Ils se tiennent tant obligez à la bõté du Pere [a], qu'ils supportent doucemẽt les rigueurs du fils. La France deuoit sa liberté au Roy Charles VII. il l'auoit tirée des miseres de la guerre, elle ne cognoissoit autre restaurateur que luy, ce respect retenoit plusieurs esprits dedans l'obeïssance & le deuoir, lesquels en se laissans emporter au torrent de la ligue fussent deuenus fols par compagnie & par contagion: Car le peuple est vne mer qui sagite selon le vent, il ne suit iamais si quelqu'vn ne va deuãt [b]. Le nõbre toutesfois ne parut que trop grand, & on l'eust veu multiplié en peu de temps si la sageſſe du Roy n'y euſt pourueu. Il eſt d'vne cõiuratiõ en ſa naiſſance cõme de la pluye qui entre par vne petite goutiere du toict, negligee chaſſe à la fin le maiſtre de la maiſon par la porte. Le Roy le conſidera bien, car ſoudain qu'il fut aduerty de la retraitte de ſon frere, il cognut que la partie

On ayme les enfans pour l'amour du Pere.

Sedition doit eſtre eſtouffee en ſa naiſſance.

[a] La bonté du Prince oblige tellement les cœurs que meſmes apres ſa mort ils luy rẽdent des preuues de leur affection enuers leurs enfãs, quoyqu'ils ſoient meſchans. Cãbyſes fut aymé pour l'amour de Cyrus ſon Pere; & Commodus pour le reſpect de Marc Aurele.

[b] Ceſte beſte à tant de teſtes le peuple, quoyqu'elle ait des forces deſmeſurees & terribles, eſt laſche & coüarde ſi elle n'eſt irritee, & conduitte. *Vulgus ſine rectore præceps, pauidum ſocors.* TACIT.

eſtoit faite & pour ſe declarer contre luy ſ'il ne monſtroit ce qu'il pouuoit contre elle, que ce qui n'eparoiſſoit point, pouuoit eſtre plus grand que ce qui eſtoit en euidence, & qu'outre les Princes de ſon ſang pluſieurs Catilinaires auoient beu en meſme coupe le vin[c] & le ſang de ceſte conſpiration. Ses premieres conſeils furent pour diuiſer & ſeparer ce qu'il ne pouuoit rompre. Il mande au Duc de Bourbon de le venir trouuer. Ceſtuy-cy pour n'vſer de la diſſimulation, grande & puiſſante vertu aux ſiecles corrompus, ne voulut pas deſguiſer ſes intentions, ny les repreſenter autres en ſes paroles qu'elles n'eſtoient en ſon ame. Auſſi eſtoit-il le premier mouuant de toutes ces Spheres, il auoit porté le premier ſa voix & ſes vœux à ceſte generale eſmotion de la France, il ſ'eſtoit offert de pendre la ſonnette au col du chat[d], lors que chacun regardoit qui ſeroit le plus hardy, & auoit plus d'enuie d'acheuer que de commencer: S'il eut monſtré quelque traict de repentance ou de peur en ce commencemẽt, les autres qui ne marchoiẽt que ſur ſes pas euſſent tourné toſt en arriere.

Prudẽce du Roy à ſeparer les forces de la Ligue.

Il reſpond qu'il a le meſme deſſein des autres Princes pour le biẽ & vtilité de la choſe publique, prie le Roy de l'excuſer ſ'il ne va point en Cour, & pour plus grande declaration de ſa volõté ſe ſaiſit de ſes finances au pays de Bourbonnois, arreſte priſonnier Iouuencl des Vrſins Seigneur de Traynel, Pierre d'Oriole, & le Seigneur de Cruſſol, faiſant cognoiſtre que l'ambition n'a autre Loy que la fantaſie de l'ambitieux, & leue le maſque à tout reſpect.

Quand le Roy cogneuſt qu'il n'y auoit moyen de

c Toute coniuration retient de la cruauté, & le ſang a eſté pris pour le ſeau & le ſerment qui oblige les conjurés. Salluſte dit que Catilina meſla du ſang auec du vin en vne coupe & le preſenta à ſes aſſociés en la coniuration, *Inde cum poſt execrationem omnes deguſtauiſſent, ſicuti in ſolemnibus ſacris fieri conſueuit, aperuit cõſilium ſuum.*

d Aux grandes reſolutions il y a du peril à opiner le premier, & peril à executer ce qui eſt reſolu. Il eſt plus ſeur de ſuiure que de conduire, *iuſta mortalibus natura properè ſequi, quæ pigeat inchoare.* TACIT. Et ſ'il'on eſt reduit ſous la conduitte d'autruy, ſe doit eſtre auec la retenuë de ſa propre prudẽce. *Ne conſilijs alterius regi recuſes, Eſto illius, atque eſto tuus, tuumque ſerua. In poſſe tuo vele, nõ dii in velle alieno.*

Lettres du Roy aux gouuerneurs des Prouinces & aux villes.

de ramener ces Princes à la raison, que le Duc de Bourgongne estoit armé, il aduertit tous les principaux Seigneurs de son Royaume, escrit au Clergé, aux Gouuerneurs des Prouinces, aux Magistrats & aux villes, qui pour peu de choses perdent & recouurent le courage [e], de ne se laisser aller aux faux pretextes des ennemis de l'Estat qui auoient suborné son frere pour replonger la France aux desolations dont elle ne faisoit que sortir: Que si ceux qui s'estoient laissez abuser à ceste reuolte ne s'aduisoient, l'opiniastreté les rendroit indignes de sa clemence qu'il leur offroit: Qu'auec la grace de Dieu & la fidelité de ses bons subjects, il se promettoit de rompre & dissiper ces mauuais desseins.

II. Il recherche & sonde l'intention du Roy d'Angleterre.

Puis considerant que ceste Ligue estoit composee de ceux qui auoient autresfois inuité les Anglois à venir en France [f] pour auoir leur part du debris, & que les vieux ennemis fauorisans les nouueaux, il pourroit se trouuer entre l'enclume & le marteau, il enuoya au Roy d'Angleterre dissimulant accortement le desplaisir qu'il luy auoit fait, lors qu'en demandant M. Bonne de Sauoye sœur de la Royne pour sa femme, il en auoit espousé vne autre, le prie & conjure de n'assister ceste nouuelle rebellion, laquelle comme vn flot de fumee se defferoit aussi tost qu'elle commenceroit à s'esleuer.

Edoüard IV. se declare pour le Bourguignon.

Edoüard desia engagé auec le Duc de Bourgongne fit cognoistre au Roy qu'il estoit de moitié auec eux. Il enuoya au Duc de Bourgongne les mesmes lettres que le Roy luy auoit escrites, promettant de l'assister aussi constamment que ses

[e] Comme vn peu de frayeur fait perdre enuie au peuple, aussi vne bien foible esperance le fait reuenir. De son naturel il est timide & ne pense pas ce qu'il fera pour soustenir, mais pour fuïr le peril.

[f] Qui a deux ennemis se doit accorder auec l'vn pour mieux venir à bout de l'autre. Les Romains n'ont iamais combattu cõtre deux. Hercule ne le sçauroit faire. Apres la guerre Parthique ils commẽcerent la Marcomanique. Ils ne voulurent rompre auec Antiochus qui les auoit offensé, qu'il n'eust faict auec Philippe.

[k] Richard Comte de Vvaruich fut enuoyé en France l'an 1464. pour demãder en mariage M. Bonne de Sauoye au Roy Louys XI. pour le Roy Edoüard. Le Roy l'accorda & dura ceste negociation le Roy d'Angleterre se laissa coiffer d'vne simple Damoiselle vefue du Cheualier Grey & fille de Richard de Riuerie & Iaqueline fille aisnee de Pierre de Luxẽbourg Comte de Sain & Paul.

Peres [l]. Ce ieune Prince sentoit boüillir dans son cœur l'ardeur de faire en France ce que les Roys de son nom & de son courage y auoient fait. Il estoit bien aise de trouuer hors de l'Isle de l'exercice aux esprits remuans pour entretenir & amortir ceste furieuse & boüillante ardeur de mener les mains [m].

Il sçauoit bien que le Duc de Berry son frere seroit le Roy de ceste tragedie, qu'on le mettroit touſiours sur le theatre, qu'on luy feroit ioüer tous les personnages de l'humeur & de l'inuention du Duc de Bretagne, du Comte de Charolois, & du Duc de Bourbon, c'est pourquoy il pense à l'amadoüer & tirer des mains du Breton, va pour ceſt effet à Angers : Lettres, promesses, bonnes paroles [n]. Beau parler n'escorche la langue. Si le Duc de Berry n'euſt esté bien veillé & gardé, il estoit pour quitter ses amis auſſi promptement qu'il s'estoit separé de son frere.

III. Lettres du Roy aux Gouuerneurs des Prouinces & aux villes.

A Angers est aduerty que le Comte de Charolois leue des gens, que le Duc de Bretagne arme ses subjects, que le Duc de Bourbon luy a declaré la guerre en se saiſiſſant de ses seruiteurs, de ses villes, & de ses finances. Il donne ordre à tous les trois. Il y va sans precipitation, il y marche [o], il n'y court pas & remedie à tout cela sans desordre. Commande au Comte de Neuers & au Mareschal Ioachin de se tenir en Picardie, laiſſe sur la frontiere de Bretagne le Roy René de Sicile & le Comte du Mayne, & s'en va droict à Bourges, où l'entree luy est refuſee, & de là en Bourbonnois, en intention de donner sur le Duc de Bourbon qui le premier s'estoit reuolté & estoit le plus

[l] Edoüard III. Roy d'Angleterre gaigna la bataille de Crecy le XXVI. Aouſt 1346. La France y perdit quinze cens Gentilshommes. Tout ne fut pas tué, mais tout fut defait. Le Prince de Galles son fils gagna la bataille de Poitiers dix ans apres, le IX. Septembre 1356.

[m] Qui commande à vne nation belliqueuſe doit trouuer de l'exercice au dehors aux gens de guerre s'il ne leur en veut laiſſer prendre au dedans. *Il n'y a point*, dit TITE LIVE au 30. *de grand & puiſſant Potentat qui puiſſe durer longuement en repos, car s'il n'a quelque ennemy au dehors il en trouuera au dedans.*

[n] La ieuneſſe & la legereté sont sœurs de meſme mere. Ce ieune Prince n'auoit rien de constant.

[o] Aux affaires d'importance, il faut marcher & non courre, deſcendre à loiſir & non se ietter du haut en bas. *La precipitation eſt vne coſte toute couuerte du debris des naufrages qu'elle a faits aux grãdes occaſions.*

foible. En telles esmotiõs les premiers coups [p] que l'on donne sur les principales testes, estonnent & humilient les autres.

IIII. Paris luy estoit tousiours au cœur, & l'image de ceste grande ville qui donnoit la loy & le mouuement de toutes les autres, estoit perpetuellement deuant ses yeux. Il ne fut pas sans se repentir de sen estre esloigné [q] quand il sceut que l'armee de la Ligue marchoit. Il sçauoit qu'elle estoit composee de differentes opinions, qu'elle auoit fait autresfois d'estrãges esmotions, que son frere y auoit des amis, les Bourguignons, des pensionnaires: les Bretons, des intelligences, que c'estoit vn corps si remply de mauuaises humeurs que peu de chose le pouuoit alterer [r]. Il prie, il exhorte, il commande que chacun veille à sa conseruation, & pour plus grande declaration de son bon cœur enuers ceste ville, luy faict dire par son Chancelier qu'il est resolu d'y enuoyer la Royne sa femme pour y faire ses couches, comme au lieu qu'il aymoit sur tous les autres de son Royaume. Si le monde estoit vne bague, Paris en seroit le Diamant.

Sollicitude du Roy pour la conseruation de Paris.

Voyage du Roy en Bourbõnois.

Il alla à Sainct Pourcin pour se preparer au siege de Ryon où le Duc de Bourbon s'estoit retiré. Les Princes & seigneurs de la Ligue le secoururent de toutes leurs forces [s]. Le Duc de Bourgongne permit au Seigneur de Beaujeu & au Cardinal de Bourbon d'en leuer en la Franche Comté. Il fut aussi assisté de celles des Dues de Nemours & des Comtes d'Armagnac & d'Albret.

Le Roy estant à Sainct Pourcin, la Duchesse de

[p] Pour dissiper promptement vn party, faut donner les premiers, & les plus roides coups sur ceux qui le fortifient. Sejan disoit qu'il n'y auoit, *aliud efficentis discordiæ remedium quàm si vnus alterve maximè propti subuerterentur.* TACIT. lib. 4.

[q] Pour remedier aux moindres inconueniens, il ne faut pas laisser les plus grands affaires. *Il ne faut pas*, disoit Tibere, *que l'Empereur pour la rebellion d'vne ville ou deux, abandonne Rome chef de l'Empire, & en courant çà & là où le mal presse, faire l'effraye.*

[r] Cõme les corps malificiez ne peuuent souffrir ny l'attouchement ny l'opinion mesme d'estre touchez, ainsi les esprits vlcerez s'offencent de legeres occasions. SENEC.

[s] Si le Duc de Bourbon eut eu des forces pour amuser le Roy & l'engager en Bourbonnois, il eust donné moyen au Comte de Charolois de se ioindre auec le Duc de Bretagne & de faire leurs affaires.

Bourbon sa sœur le vint trouuer, le supplie de n'esprouuer sur son mary ce que peut vn grand Roy, & luy donner moyen de luy faire autant de preuue de sa resolution à son seruice comme il monstroit d'estre venu pour luy faire sentir les effets de son courroux. La Duchesse de Bourbon obtient la Paix du Roy.

Elle fust si puissante en ses persuasions que le Roy, qui aymoit mieux fier ses affaires à la prudence qu'à la fortune[u], se contenta de ne presser si puissamment qu'il eust peu la reddition de sa ville de Ryon, & ne se rendit pas difficile à consentir à quelque forme de traicté bien iuré & mal executé de la part du Duc de Nemours, qui ayant en la bouche la verité du serment, retenoit en l'ame l'impieté de la perfidie. Manquement que le Roy n'oubliera point & qui ne s'expiera point pour moins que de sa teste.

Le Roy fit ceste accord pour aller diligemment à Paris, & se tenir ferme sur le milieu du cuir[u], & estant aduerty que le Comte de Charolois alloit droict deuant, il enuoya Charles de Harley pour asseurer les Parisiens de son acheminement & de l'accord qu'il auoit faict auec les Ducs de Bourbõ, de Nemours, les Comtes d'Armagnac & d'Albret. Il commença par eux l'execution du conseil qu'il auoit pris de desunir & separer ces testes & de laisser escouler ces torrens. Il est certain que s'il se fust donné la patience de veoir & d'attendre les premieres impetuositez, tout fust desbandé plus soudainement qu'il ne s'estoit mis ensemble[x]. Charles de Harley.

V. Armee du Cõte de Charolois en France.

Les forces qui furent les plustost prestes vindrent du costé de ceux qui s'estimoient les plus offencez. Le Cõte de Charolois auoit quatorze cens

[u] Vn Prince, quelque grand aduantage qu'il ait, doit suiure les aduis qui presentent moins de peril. *C'est vne grande faute de fermer les yeux à la prudence & se soubsmettre à l'indiscretiõ & inconstance de la fortune.*

[u] Le Prince ne se doit tenir à la frontiere de son Estat & abandonner le centre. Calanus Gymnosophiste pour persuader à Alexandre ceste maxime, fit estẽdre vn cuir sec de bœuf, comme il se mettoit sur l'vn des bords, il s'esleuoit de l'autre & demeuroit ferme quãd on tenoit le pied sur le milieu, pour dire que quand Alexandre estoit en l'vne des frontieres de son Empire, l'autre se remuoit. PLVT.

[x] Plusieurs qui attaquent sont plus puissants qu'vn seul qui est attaqué. Mais si cestuy-cy a moyen de temporiser & soustenir leur premiere fureur, il demeure maistre & les autres se diuisent & se ruinent.

hommes d'armes, il n'y auoit point qui n'euſt cinq ou ſix grands cheuaux, huict ou neuf mille Archers choiſis ſur vn plus grand nõbre. Car chacun vouloit marcher. Les meilleurs furent retenus. En ce choix doit paroiſtre l'affectiõ que l'on a à l'honneur des armes & au bien de l'Eſtat, car pluſieurs Capitaines ont des ſoldats pour ſeruir le Roy en ſes armees deſquels ils ne ſe voudroient ſeruir en leurs maiſons [y].

Paroles du Duc de Bourgõgne.

Le Duc de Bourgongne fit partir ſon fils le Cõte de Charolois, & au departir luy dit, *Allez mon fils à la bonne heure, et vous reſoluez de mourir pluſtoſt que de fuir, ſi vous tombez en quelque peril, vous n'y demeurerez pas faute de cent mille hommes.* Paroles puiſſantes pour donner du courage à qui ſeroit né ſans cela. Paroles d'aſſeurance infaillible venans du cœur du pere, l'amour duquel ne ſouffre point de comparaiſon, toutes les autres amitiez ne ſont que vent. Il regardoit prudemment à l'aduenir, ce que les Princes ne font pas touſiours. Ils tournent rarement la teſte ſur ce qui leur doit arriuer, & ne penſent pas que les grandes montées ont les grandes deſcentes.

Le Comte de Charolois entre en France auec vne armee de quinze mille hommes, aſſiege Neſle en Vermandois, & le prend, paſſe à Noyon & Mondidier. Le Comte de Neuers ſon couſin ſe trouue foible pour l'empeſcher de gagner pays en Picardie, où tout le peuple ſembloit ſe preparer à dreſſer des ſtatües [x] aux victorieux, & cognoiſtre celuy qui ſeroit le plus heureux, ou le plus fort.

Le Conneſtable de ſainct Pol ayant pris le pont

[y] S'il n'y a du choix, du iugement, & de la diſtinction aux leuees des gens de guerre, le ſeruice du Prince ne peut bien aller. Vegece rapporte à ceſte nonchalance la ruine de l'Empire. *Hinc* dit-il, *tot vbique ab hoſtibus illatæ ſunt clades, dum longa pax militem incurioſius legit, dum poſſeſſoribus indicti tyrones, per gratiam aut diſſimulationem probantur, taleſque ſociantur armis, quales domini habere faſtidiunt.* VEGET. *lib.* 1. *cap.* 8.

[x] Le peuple ſuit la victoire: ceux de Samos dreſſerent vne ſtatuë à Alcibiades au temple de Iuno, & quand il fut deffait ils en donnerent vne autre à Lyſandre ſon ennemy.

de saincte Maxẽce par cõposition, ou plustost par la perfidie des Capitaines qui estoient dedans, l'armee passe la riuiere d'Oyse, entre en l'Isle de France. Le Comte de Charolois porte en ses tiltres celuy *de Lieutenant General du Duc de Berry*. Ces premiers bruits a fournirent vne grande reputation à ses desseins. Il faisoit crier par tout, liberté, & abolition de tailles. Il en fit brusler à Lagny les rooles, declara que tout seroit franc, fit distribuer le sel au prix du marchant b. A ces cris les peuples croyoient d'estre au bout de leurs miseres, mais ce n'estoient iustemẽt que des cris entendus de loin, & qui s'euanoüyssoient de pres, comme ces bruits esloignez qui en certaines costes du destroit S. George effrayent ceux qui en sont esloignez & quand ils en sont proches ils n'entendent du tout rien. Les Princes de la Ligue entrans en France crioient liberté, bien public, descharge du peuple, quand on s'approcha d'eux pour traicter, ils n'en parloient plus c.

Lacrenique Martiennenomme Madre.

a Aux choses nouuelles la reputation a de grands effects. *Innouis cœptis validissima est fama.* TACIT. *lib.* 13.

b Qui veut attirer le peuple à sa deuotion & faire fond de sa bienvueillance, le doit soulager en ses opressions, car il tient pour ennemy tout ce qui luy fait du mal, & ne iuge de la iustice de la guerre que par le bien qu'il en reçoit.

Ioachin Rouuaut Mareschal de France, costoyoit tousiours l'armée, mais de loing, & n'ayãt pas moyen d'entreprendre de plus pres, se ietta dedans Paris auec cent dix lances. Le Comte se logea à S. Denis, où les autres Princes auoient promis de se trouuer pour aduiser à ce qui se deuroit faire, son armée fut departie aux enuirons. Il se presenta en bataille deuant Paris, l'effroy fut grãd, l'escarmouche terrible iusques aux portes. Hautbourdin croyoit que la ville estoit prenable en ceste espouuante: On commençoit desia à fermer les boutiques. Vn esuenté courut par les ruës criant que les ennemis estoient dedans, & de ce-

Le Mareschal Ioachin se iette dedans Paris.

Parisiẽs effrayez

c Les pretextes des guerres ciuiles sont tousiours specieux & plausibles, mais quãd ie les considere, ils s'euanoüyssent, & n'ont point de substance.

ſte frayeur[c] pluſieurs en prindrent la fieure. Le Roy fut bien ſeruy en ceſte occaſion par le Mareſchal Ioachin & Charles de Melun. Pluſieurs, comme il arriue touſiours aux diuiſions ciuiles, faiſoient les temporiſeurs, regardoient venir l'orage, s'accommodoient à tout element au poil & à la plume.

c Vn mot de frayeur & de mauuais preſage, eſt puniſſable. Cettuy-cy fuſt baſtu de verges par les carrefours de Paris, la Chronique dit que le Roy crioit au Bourreau, *battez bien ce paillard qu'il l'a bien deſerui.*

Il fut aduiſé de ne rien entreprendre que le frere du Roy & le Duc de Bretagne ne fuſſent venus. Ils marchoient fort peſamment, & le Comte ſe plaignoit de ceſte longueur, & la rapportoit au manquement de parole, car ils auoient promis d'eſtre enſemble en armes deuant Paris à la ſainct Iean. Romille Vice-Chancelier de Bretagne excuſoit ſon Maiſtre & rempliſſoit des blancs ſignez pour tenir le Comte en haleine, & donner temps au Duc d'aſſembler ſes gens tout à l'aiſe à Chaſteaubriant, où ſe faiſoit la monſtre de ſon armee, obſeruant eſtroictement la ſeuerité de la diſcipline[d], encores qu'elle ſoit comme impoſſible aux guerrres ciuiles où les ſoldats peuuent plus que les Capitaines.

Retardement de l'armée de Bretagne.

d Il eſt impoſſible de garder exactement la diſcipline militaire en vne guerre ciuile. Si les excez ſont chaſtiez en vn party, le ſoldat qui n'ayme que le deſordre paſſe à l'autre. *Ciuilibus bellis plus militibus quàm ducibus licet.* TACIT. *lib. 2. Hiſt.*

La reſolution prinſe de ioindre les troupes de Bretagne, le Comte de Charolois ſe ſaiſit du Pont ſainct Clou pour paſſer à Eſtampes, & y eſtant vne Dame l'aduertit que le Roy auoit paſſé Orleans & venoit diligemment pour entrer à Paris. Il ſe reſolut de l'attendre, ſe loge à Longjumeau, enuoye le Comte de ſainct Paul à Montlehery, & choiſit le champ de bataille entre deux.

Choix du chãp de la bataille de Montlehery.

Le mardy matin 16. de Iuillet, le Roy arriue à Chaſtres, il deſiroit d'entrer dãs Paris ou ſortir du

Royaume e s'il ne le pouuoit faire, & pour ne hazarder entre tant de mescontētements & d'infidelitez, il auoit deffendu à Brezé grand Seneschal de Normandie, de ne venir au combat, lequel toutesfois en receuant ceste deffence, dit à l'vn de ses amis qu'il mettroit les deux Princes si pres l'vn de l'autre, qu'il seroit bien habile qui les pourroit separer. Il fut tué des premiers, & est allegué pour exemple, que rarement succede bien ce qui se fait contre l'ordre & le commandement de son Prince.

Le Seneschal de Normandie tué à la bataille.

Le lendemain 17. de Iuillet, le Seneschal se presente de bon matin sur le chemin de Montlehery. Le Comte de sainct Paul qui conduisoit l'auantgarde du Roy, se trouue engagé, & ne peut tourner pour se rendre au champ de bataille comme le Comte luy auoit commandé. Il est si pressé, que s'il fait semblant de refuser de ioindre, tout ira en desordre. Il se range en bataille en la plaine qui est du costé de Chartres, faict deffoncer des pipes de vin f pour donner à boire aux soldats, plante au front des bataillons des paux, met en queuë le charoy, a la foreſt à l'vn des flancs. Ses Archers mettent pied à terre comme firent les principaux caualiers, tenans ceste façon de combattre des Anglois pour la plus braue & la plus digne des preuues du courage & de la valeur g.

S'il eust donné sans marchander, il mettoit en route l'auantgarde du Roy, car elle n'estoit au commencement quand elle parut, que de quatre cens descendans à la file par la vallee de Tourson. On la pouuoit combattre & deffaire sans espoir de secours, le lieu estant trop estroict pour passer le

Occasion de combattre negligée.

e Le Roy Louys XI. disoit que s'il ne fut entré dans Paris il fust sorty du Royaume pour chercher du secours en Italie vers le Duc de Milan son grand amy. Il n'eust peut estre prins vn si extreme conseil, & eut consideré qu'il auoit affaire à des gens qui ne viuroient pas long-temps ensemble sans dispute.

f Le vin est vne dangereuse munition pour le iour d'vne bataille. La Republique de Carthage en deffendoit l'vsage à la guerre où il faut auoir bon pied, bon œil, & le vin trouble l'vn & affoiblit l'autre. Aristote dit, ou point ou peu, ἢ μηδὲν, ἢ ὀλίγον.

g Les Anglois combattoient touſiours à pied. Bertrād du Glesquin & les gendarmes de son temps faisoient de mesmes. Les vieux Caualiers François dont on fait tant d'estat, ont quasi touſiours esté battus quād ils se sont ioüés à l'infanterie, si ce n'est qu'ils ayent mis pied à terre. Exemples à Coutray contre les Flamans, à Crecy, & à Poitiers contre les Anglois.

le gros qui suiuoit. Mais le peu d'adresse des gens d'armes à monter & descendre (enquoy toutesfois la cauallerie se doit sur tout [h] exercer) fit perdre beaucoup de temps, car ceux qui auoient quitté leurs cheuaux les reprindrent quand ils eurent pensé qu'ils en auroient besoin pour courir ou pour fuyr, & que leur courage se pouuoit fortifier par celuy du cheual[i]. Cependant l'armée du Roy fait gros, & le Conestable eut regret d'auoir tant attendu à charger, & mesprisé l'aduantage [k] que le lieu & le temps luy donnoient.

[h] La ieunesse Romaine, dit Vegece, s'exerçoit à monter & descendre habilement de cheual *vt in tumultu prælij sine mora ascenderent qui tum studiosè exercebantur in pace.* VEGET. *li. 1. cap. 17.*

[i] Le courage doit venir de l'homme & non d'ailleurs. Le cheual y fait quelque chose. Les Sarmates en vn combat à pied ne trouuent assez d'espace à fuyr, à cheual rien de si vaillant qu'eux.

[k] Qui sçait bien prendre son aduantage que la situation du lieu luy presente, combat heureusement. Alexandre en la iournée des Pyles en la Caramanie, ayant consideré l'assiette du lieu dit que la victoire luy estoit infaillible, & il fut vray. CVRT. lib. 3.

Le Comte de Charolois aduerty que l'armée du Roy paroissoit, prend l'alarme plus chaudement que le Seigneur de Comtay Gentil-homme fort sage & moderé ne la luy donna, en luy portant ceste aduis. Il oublia l'ordre & le change, ne se donna pas de temps pour attacher son habillement de teste, & à toute bride se rend vers le Comte de S. Paul sur les sept heures du matin, trouue les troupes en besongne, bien marry qu'on die que ses ennemis soient plustost à luy, que luy à eux [l].

Ordre changé de la bataille.

Les escarmouches durerent plus de quatre heures & donnerent moyen à ceux qui venoient de loin d'estre à temps à la feste. Le Comte qui craignoit que le Mareschal Ioachin qui estoit à Paris, ne le vint attaquer par derriere [m], se resout à se deffaire de ce qui estoit deuant, & à repousser l'auantgarde qui paroissoit desia par de là Montlehery. Il donne & la recongne dedans le village, faict mettre le feu en quelques maisons, dont la flamme & la fumée portée par le vent contre les François, les contraignirent à tourner le dos, & à

Le Cõte de Charolois charge l'auantgarde du Roy.

[l] On vint dire à Philopœmen, les ennemis sont à nous, il repart, *& pourquoy ne dites vous que nous sommes à eux?* PLVT.

[m] Il faut qu'vn sage Capitaine regarde plus derriere soy que deuant. Parole de Sertorius. On dit aussi qu'vn Capitaine doit auoir des yeux aux espaules.

gaigner vn fossé, la haye duquel leur donnoit moyen de se couurir & de respirer.

Le Comte de Charolois passe impetueusement sur les deux flancs, les François le soustiennent & repoussent. Les hommes d'armes Bourguignons estoient tous nouueaux Cheualiers capables de voir long-temps leurs escus blancs [n] de douze cēs il n'y en auoit pas cinquāte qui sçeussent mettre la lance en l'arrest. Ils se mirent eux mesmes en desordre, & se renuersant leurs Archers les rompirent [o]. Le Comte de S. Paul gagne la forest, les François passerent iusques dedans le charroy, où s'embarassans parmy le bagage, & les paux que le Comte de S. Paul y auoit plantez [p], ils furent enuelopez par quelques Bourguignōs qui les assommerent à coups de maillet.

Cauallerie du Comte de Charolois mal dressee.

Le Comte de Charolois auoit donné de telle impetuosité, que ses gens n'auoient plus de souffle quand ils furent aux mains, oubliant l'ordre de faire alte trois fois [q]. Tout ce qui se trouua de son costé à la main droicte deuers le chasteau, rōpit les François, & tout ce qui estoit à gauche souz la conduitte de Rauastein frere du Duc de Cleues, fut rompu par les François. La Noblesse de Dauphiné & de Sauoye y seruit bien le Roy, & la presence & les bonnes paroles [r] du Roy firent merueilles, car sans cela tout alloit à vau de route.

François rompus d'vn costé & les Bourguignons de l'autre.

Ce premier morceau de victoire fut si bon au gouſt du Comte, que pour en auoir d'auantage il

[n] On cognoissoit parmy les Romains les vieux gēdarmes à l'escut qui estoit figuré. Les ieunes le portoiēt tout simple. On void aux vieux Romans de France & d'Espagne, que les nouueaux Cheualiers portoient de mesmes les escus blancs iusques à ce qu'vn exploit de valeur & de courage leur donna moyen d'y mettre vne figure.

[o] Ceste faute de la cauallerie a esté remarquee plus d'vne fois. Plutarque dit que les hommes d'armes de Brutus qui estoient Gaulois en la bataille contre Pompee, rompirent eux mesmes leurs gens de pied.

[p] Archelaus ayant fait planter des pieces de bois en son camp, y embarassa tellement les cheuaux, les chariots & les Elephans de Sylla, qu'il le desfit quasi sans peine.

[q] Cet ordre a esté entres les anciēs de marcher à petit pas & à reposee, nō viste & roide, quād on va donner vne bataille. M. Crassus est blasmé par Plutarque d'auoir fait autrement.

[r] Les paroles du Roy, vn iour de bataille, sont tisons ardans lancez dans les cœurs plus froids & glacez. *Il n'ya*, dit Onosandre, *ny trompette ny tambour qui les anime plus à combattre.* Mais il ne faut pas de grands discours qui seruent plustost à ratiedir qu'à conforter les courages.

courut plus de demie lieuë par de là Montlehery apres les fuyards, ſ meſpriſant l'aduis d'vn vieil Gentil-homme de Luxembourg nommé Antoine le Breton qui le tenoit pour perdu s'il paſſoit outre. Les François ſe rallioient pour recommencer la partie & faire quitte ou double. Il preſſoit touſiours, aymant mieux ſe repentir de la fortune que d'auoir honte de ſa victoire t.

Le Cõte de Charolois bleſſé en pourſuiuant les fuyards.

Le Seigneur de Comtay luy parla bien plus hardiment, & le fit tourner tout court. En repaſſant par le village, il voulut charger vne troupe de gens de pied, qui en le voyant venir auoient pris la fuyte. Vn ſoldat luy fit cognoiſtre qu'il ne vouloit pas donner ſa vie pour rien, & luy porta vn coup d'eſpieu contre l'eſtomach dont il monſtra la marque le ſoir.

ſ Vn General d'armee ne doit point abandõner ſon camp pour courir apres les fuyards. Alexandre s'eſcuida fort mal-trouuer à la derniere deffaicte de Darius, car pour s'eſtre trop boüillamment abandonné à la chaſſe des ennemis, peu s'en fallut qu'il n'y demeuraſt pour les gages auec toute ſa victoire, Cyrus auoit touſiours des gens deſtinez pour aller apres les fuyards.

Paſſant ſur-ce, deuers ce chaſteau il vit les Archers de la garde du Roy, & fut fort eſtonné, car il cuidoit que la victoire fut toute ſienne, qu'il n'y eut plus de deffence. Il tourne à coſté pour ſe rendre en champ de bataille, & ſoudain il void fondre u ſur luy douze ou quinze gendarmes, qui d'abord luy tuent Philippe d'Org ſon guidon, & le bleſſent à la gorge. *Rendez-vous Monſeigneur, dit le Capitaine*, la Hire & Gilbert Graſſay, nous vous cognoiſſons biẽ. La bauiere de l'heaume, pour auoir eſté mal attachée le matin, luy deſcouuroit tout le viſage. Il ne reſpondoit qu'à coups d'eſpée & là ſemonce de ſe rendre r'enflammoit l'ardeur de ſe deffendre & de ſe deſgager. Iean Gadet fils d'vn Medecin de Paris, gros, lourd & fort, ſ trois belles

t Q. Curce donne à Alexandre ces paroles braues & hardies. *I'ayme mieux me repentir de ma fortune que d'auoir honte de ma victoire.*

En peril d'eſtre pris ou tué.

u Chacun court où eſt le Chef. Tout ainſi qu'vn nauire deſtitué de ſon Pilote & gouuernail ſuccombe facilement à l'impetuoſité des vagues, de meſme ſi l'on peut par aſtuce & prudent aduis trouuer le moyen de battre le Chef ennemy, tout le reſte ne demeurera guieres qu'il ne donne du nez à terre. POLY. lib. 3.

parties que l'Hiſtoire luy donne) eſtant monté ſur vn cheual de meſmes, donne à trauers, les ſeparе, & ſauue ſon Maiſtre. Cet acte de valeur & de fidelité fut receu & recompenſé ſur le chãp, car le Comte de Charolois le fit Cheualier. Il ſe rend tout ſanglant en ſon camp[x] & ſes gens à luy en petites bandes & fort haraſſées, les gens de pied ſe plaignants des gendarmes qui les auoient rompus & foulez aux pieds de leurs cheuaux le matin, & le Comte paroit parmy elles fort content d'auoir vn coup au viſage pour marque perpetuelle de ſa proüeſſe. Oliuier de la Marche l'appelle Robert Contereau fils du Medecin du Cõte.

Les François regaignent le foſſé, auquel ils auoient ſi vaillamment diſputé & comme partagé la fortune du combat. Mais ils s'eſtonnoient de ſe voir ſans Chef, & le bruit couroit que le Roy eſtoit mort. Ce bruit eſtoit fondé ſur ce que le Seneſchal de Normandie qui portoit ſes habits & ſes armes pour l'aſſeurer de ſa fidelité[z] auoit eſté tué au commencement du rencontre, lors que les Bourguignons ſçachants bien que quand le Roy ſeroit abattu le reſte ne pourroit demeurer debout, auoient donné de grande furie du coſté où il parut. La frayeur augmenta le nombre des fuyards, & fit fuyr ceux auſquels la vie deuoit pluſtoſt faillir que le courage. Le Comte du Mayne ſoupçonné d'auoir intelligence auec les ennemis, Montauban Breton emmenerent l'arriere garde. Leur courage leur tomba aux pieds: pas vn n'eut le cœur de donner coup d'eſpée en ſauuant ſa vie pour ſauuer ſon honneur[a]. Ceſte fuyte fut de Bruit de la mort du Roy.

x Il n'y a autre retraite à vn iour de bataille qu'au champ, car qui le quitte l'a perdu. *Cẽbien y a il d'armes*, dit le Conſul Paule Emile *à qui la fortune n'a pas bien dit en la bataille, & où l'on auoit eſté rembarré par les ennemis dans le fort, reſortans puis apres de là à leur tour, ont mis en route ceux qui penſoient auoir vaincu.* TIT. LIV. *lib.* 44.

y Vne playe acquiſe en bon lieu eſt glorieuſe. Les lauriers, les chaiſnes & les couronnes ne ſe portent pas tous les iours, mais telles marques ne ſe laiſſent iamais à la maiſon. Ceux qui regardoient Sertorius qui auoit perdu vn œil voyoient auec ſa perte le teſmoignage de ſa valeur.

z Le Roy entra en quelque ſoupçon que le Seneſchal de Normandie eſtoit de la Ligue & luy en parla, *Sire*, dit ce-tuicy, *pour monſtrer qui ie ſuis, baillez moy voſtre cotte d'armes pour vous ſauuer la vie, car vos ennemis ne tendent qu'à voſtre perſonne.*

a Pour rendre vne fuyte moins honteuſe, il faut qu'elle ſoit à la façon des Parthes ou des Scythes, qui ne laiſſent pas de tirer en fuyant, en ſe ſauuant de viteſſe ils combattent touſiours, & par ainſi oſtent l'infamie à leur fuyte. PLVT. en la vie de M. Craſſus.

huict cens hommes, & rauit au Roy l'honneur entiere de la bataille, & le moyen de ruiner ses ennemis tout à faict.

Il se presente & rend le courage aux siens.

Le reste estoit flottant entre la crainte & le deuoir. Le Roy parut en cet estonnement, & rendit par sa presence l'esprit & le cœur aux siens[b], qui desiors penserent plus à vaincre qu'à viure, à combattre qu'à se sauuer. Les ennemys auoient plus endommagé ceux qui fuyoient que les autres: cõme la fortune accable plustost ceux qui cedẽt que ceux qui luy resistent.

Le Comte de S. Paul sort de la foreſt où il s'estoit ietté & se rẽd au champ de bataille auec l'ordre qui sied tousiours bien aux hommes, & non auec l'impetuosité propre aux fols & aux bestes[c]. Les vns & les autres estoiẽt si lassez & recreus qu'ils ne firent que se regarder. On tira quelques volees de canon. Il y auoit plus de gens en l'armée du Duc qu'en celle du Roy, mais luy seul en valoit dix mille, sa presence r'asseurant ce qui estoit bien esbranlé[d], l'estonnement fut grand de part & d'autre, le desir de se sauuer du peril ne pressoit pas moins les François que les Bourguignons, & plusieurs firent l'honneur[e] à leurs cheuaux de demeurer au combat lors qu'ils s'en desroboient.

Desordre egal & commũ aux deux armees

Le Duc n'auoit que de la Caualerie & il luy falloit des gens de Pied, Baliaires[f] Sagitaires ou Archers, pour attaquer la haye & le fosse, & en desloger les François. Cent hommes eussent esté capables de les forcer. Il auoit encores des forces toutes entieres, mais celles du Roy n'estoient pas

b La presence du Prince remet touſiours le cœur aux gẽs de guerre. C'est l'estoile de Mars, de laquelle les grands courages empruntent la constance & la fermeté de la vertu guerriere.

c Aller aux actions militaires à l'estourdie & impetueusement, n'est pas valeur. Les bestes & les fols y vont bien. Ce que la nature fait propre à la vaillance, tourne à temerité si la raison n'y met la main.

d On ne sçauroit rien esperer d'vne armee debilisse sinon par la presence du Prince. *En ceste bataille de Montlehery sans le Roy qui encouragerost les siens de bõnes paroles tout s'en fust fuy.* Phil. de Com.

e Quelqu'vn vint dire à Pompee que pour le venir trouuer & quitter Cesar il auoit laissé son cheual, surquoy Ciceron, *Vous auez fait plus d'honneur à vostre cheual qu'à vous mesmes.* Pour luy faire cognoistre le reproche de la fuyte & desertion. Plvt.

f Parce que les habitans des Isles Baleares, qu'on dit Majorque & Minorque, ont esté estimez des plus propres & adroits à ietter la fonde. *Hæc sola gentis arma sunt, & vnum ab infantia studium. Cibum puer à matre non accipit, nisi quem ipsa monstrante percussit.* Florus lib. 3. cap. 8.

rompuës. S'il auoit des aigles de reste, aussi n'auoit il pas affaire à des pies[a]. Mais la nuict fit prendre vn autre party. Le Roy fut mené par les Ecossois à Montlehery pour se rafraichir, car il auoit passé la iournee sans boire ny sans manger, comme les nuicts precedentes sans reposer. Il alla coucher à Corbeil, le Duc croyoit qu'il demeureroit au camp, & ceste creance estoit soustenuë sur la clarté des feux qu'il y vit long temps apres, parce que le feu s'estant mis en vn caque de poudre auoit bruslé quelques charrettes tout le long de la haye.

Le Roy se retire à Corbeil.

Le desordre fut grand de part & d'autre, comme il arriue vn iour en ces rencõtres plustost veus que preueus. Quelles victoires se sont acquises, & quelles batailles gaignees en ce temps là sans desordre[b]? Le Roy y perdit de la caualerie, le compte de l'infanterie, & le nombre des morts fut de deux millè. Les gens de bien furent honorés, les poltrons blasmez, & les fuyards punis. Mais comme les Princes sont hommes aussi bien en la distribution des recompenses[l], comme en la distinctiõ des peines, tel perdit ses Estats pour auoir fuy qui en vit reuestu d'autres qui auoient fuy dix lieuës plus loing. Or remaqua vn homme de condition de l'armee du Roy qui s'en fuyt iusques à Lusignan sans repaistre, & vn autre de celles des Bourguignons iusques à Quesnoy.

Inegalité des recompenses apres la bataille.

La campagne estoit couuerte de trois mille six cens hommes morts. Il falut oster quatre ou cinq corps pour asseoir le Comte sur deux bottes de paille & luy donner à manger. C'estoit bien vn couuert de Prince & vn festin militaire de l'ap-

[a] Il faut touſiours conſiderer en la comparaiſon des forces à qui l'on a affaire & ne les conſiderer par le nombre. Nonnius apres la bataille de Pharſale dit à Pompee, *Nous auons encores ſept aigles. Cela ſeroit bien*, dit Pompee, *ſi nous auions à combattre des perroquets ou des geays.*

[b] Il n'apartient qu'aux Romains de ſe vanter de n'auoir iamais faict faute à la guerre. *Abſit inuidia verbo, & ciuilia bella ſileant, numquam à pedite, numquam aperta acie, numquam aquis vllis; locis laborauimus.* TIT. LIV. *lib.* 11.

[l] En la recompenſe des merites auſſibien qu'en la peine des fautes, les Princes n'vſent iamais de tant de iuſtice & d'egalité qu'ils ne faſſent cognoiſtre qu'ils ſont hommes, non Anges.

pareil tel que le doit desirer celuy qui veut porter iustement & glorieusemẽt le tiltre de General d'armee[k]. Celuy qui se dit victorieux n'a autour de soy que des morts ou mourants, entre lesquels il y en a qui demandent à boire. Quelle bonne chere pouuoit-il faire en vn lieu tout couuert d'horreur, en vn temps si incommode, en l'estonnement si general ? à ceux qui disoient que le champ luy estoit demeuré, & qu'il y passoit la nuict, *il faut bien*, respondoit le Roy, *qu'il couche aux champs attendu qu'il n'a ny ville ny chasteau pour retraicte.* Parole qui dit à propos & ingenieusemẽt marquoit bien la prudence neceſſaire à vn general d'armee pour desguiser les aduantages que l'ennemy peut auoir sur luy, les amoindrir & tourner à autre sens que le commun ne les prend[l].

Repas du Cõte de Charolois entre les morts.

VII. Remarques de ceste bataille.

Plusieurs choses remarquees en ce rencontre, font cognoistre que les executions ne respondent pas aux conseils, & que la difference est grande de combattre sur le tapis & de commander en campagne. L'ordre de la bataille[m] fut changé. Il auoit esté dict que l'on prendroit haleine en chemin, & le Comte fit marcher tout d'vne traicte à trauers les bleds qui estoient longs & forts, de sorte que ses gens estoient si las & abbatus qu'ils auoiẽt plus besoin de se coucher que de se tenir debout. Et bien que les Princes eussent disputé la victoire iusques au dernier point de la valeur, on estoit

k La sobrieté est vne des pieces neceſſaires à la perfection d'vn grand Capitaine. La frugalité de Iulie l'Empereur est fort loüee en l'Histoire. Mamertinus en son Panegyrique, dit qu'il se plaisoit à manger des viãdes de l'armee, d'estre seruy par le premier qui se presentoit, & de boire en la coupe qu'il rencõtroit. *Gaudebat caſtrenſi cibo, miniſtro obuio, & populo ſortuito.* Ammian Marcellin dit, qu'il mangeoit quelquefois des choſes qui euſſent degousté vn pionnier, *Et imperatori non cupediæ ciborum ex regio more, ſed ſub columellis tabernaculi cænaturo puliis portio parabatur exigua etiam munifici ſaſtidienti gregario.*

l C'est auoir l'esprit bien à soy que d'auoir des paroles capables de desguiser les accidens qui se presentẽt, en telle sorte que l'estonnement qui en pourroit naistre se cõuertisse en resolution. La terre tremble l'armee s'en estõne. Voyez-vous pas, dit Sempronius Gracchus, comme nos ennemis sont effrayés, la terre tremble sous leurs pieds. A la iournee de Cerignoles le feu se met aux munitions. Le grand Capitaine tournant cela à bon augure dit, *Noi habbiamo vinto iddio ci annuntia manifeſtamente la vittoria dandoci ſegno che non ci biſogna piu dopercrare l'artigleria.* Gvicc. *lib. 5.*

m La conduite en la guerre pour prudente & iudicieuse qu'elle soit, ne se peut rendre maistresse des accidens. Mais il faut prendre garde de ne changer iamais l'ordre de l'armee. Philippe de Valois perdit la bataille de Crecy pour auoir changé l'ordre. Le Comte d'Alençon trouua mauuais que l'Infanterie Geneuoise fut au premier rang.

neãtmoins bien empeſché de ſçauoir à qui le trophee deuoit eſtre dreſſé, & l'on pouuoit dire, que le Comte de Charolois auoit perdu la bataille, mais le Roy ne l'auoit pas gaigné.

La nuict augmenta l'eſtonnement des Bourguignons ne ſe voyants enuironnez ny remparez que de corps morts. On fut en grande perplexité de ce qui ſe deuoit faire, chacun y trouuoit des difficultez, & la peur o les repreſentoit plus grandes qu'elles n'eſtoient. On tint conſeil au long de la haye ſur vne piece de boisabbatue. Les Seigneurs de Crequy & de Hautbourdin parlerent des premieres armes du Duc Philippes Pere du Comte, à S. Requier, qui regaigna le lendemain ce qu'il auoit perdu le iour de la bataille. C'eſtoit pour preparer les volontez de ce Prince à la glorieuſe emulation de la valeur de ſon Pere, & l'obliger à ne bouger de là. Le Comte de ſainct Paul diſoit qu'il falloit reprendre le chemin de Bourgongne & quitter vne partie du charroy pour aller plus diligemment. Sa raiſon eſtoit ſur l'apparẽt peril qu'il y auoit de demeurer ſans viures entre Paris & les forces du Roy. Pluſieurs furent de ceſte opinion, encores que ceux que l'on auoit enuoyé pour recognoiſtre l'eſtat de l'armee du Roy, ne fuſſent de retour, & que les opinions deuſſent commencer par où finiroit leur rapport.

Il eſtoit faſcheux de donner ſon aduis en choſe dont l'iſſuë pouuoit apporter du reproche à la ſincerité du cõſeil, car les ſages aduis ne ſuccedẽt pas touſiours heureuſement p, & ſouuent les temeraires rencontrent la bonne aduenture. Mais il vaut mieux broncher auec la raiſon que d'aller ferme au

Cõſeils en perplexité.

o La peur eſt vn criſtal qui repreſẽte toutes choſes plus grãdes douteuſes & difficiles, & les conſeils ſalutaires ne ſont pas bien executez par gens qui ſont troublez & effrayez. Adiouſtez ceſte raiſon de Guicciardin. *Nelle coſe auerſe diuentagni di maggiore ſi umore, & le difficulta di chi eſtato vinto.*

p Vn funeſte accident fait blaſmer & reprocher vn bon conſeil, & ceux qui iugent par les euenemens ſe mocqueront de la prudence qui aura eſté malheureuſe, loüeront la temerité qui a bien rẽcontré. *Cauta potius cõſilia cum ratione quàm proſperatu ex caſu placeant.* TACIT. *lib.* 2.

au hazard, les opinions estoient toutes douteuses & les esprits en grande perplexité.

Il est contredit par le Seigneur de Cótay.

Le Seigneur de Comtay dit que ceste retraicte ne se pouuoit faire sans desordre, qu'aussi tost que le bruit en seroit par l'armee chacun prendroit l'espouuente & la fuyte, que les plus diligens ne feroient pas vingt lieuës sans estre arrestez ou tuez, que le plus seur estoit de passer la nuict en bonne garde & à l'aube du iour donner droict la part où le Roy seroit, qu'il falloit là vaincre ou mourir, & que c'estoit quitter & perdre tout que de ne garder le camp q.

q La victoire appartiẽt à qui le camp demeure, encores qu'il ait esté battu & rompu. Paul Emile parlant à ses soldats dit, *Castris exutus etiamsi pugnando aciem vicisses pro victo habebatur* Tit. Li. *lib. 9.*

Son cõseil est suiuy.

Ce conseil retenant plus du genereux & de l'hardy fut loüé & suiuy du Comte de Charolois, lequel commanda que chacun se reposa deux heures & fust prest au son de la trompette. Oliuier de la Marche dit que sur l'opiniõ de Comtay le iour commença à poindre.

Ceux que l'on auoit enuoyé recognoistre, rapportent que le Roy n'estoit pas loing de là, qu'ils auoient veu les feux de son armee. On y en renuoye d'autres, & chacun monstre d'estre en bonne resolution de combatre, mais la plus part auoit enuie de fuyr, & qui eust mis en leur choix le combat ou la retraite, ou qui eust permis à ceux qui auoient mal de cœur r de poser les armes, les bataillons se fussent fort esclaircis.

r Chabrias ne se voulant asseurer de ses soldats qu'il sçauoit estre nouueaux, fit crier par l'armee que qui se trouueroit mal qu'il posa les armes. Tous les poltrons furẽt malades, il s'en seruit pour faire nombre & la faction faicte les cassa. Poliæmvs. *lib. 4.*

Montlehery abandonné.

Le matin on eust aduis qu'il n'y auoit personne au village de Montlehery, que touts s'en estoit allé. Ceux qui vne heure auparauant disoient qu'il ne falloit point presser les ennemis & paroissoient fort estõnez, furent les premiers qui dirent, allõs, courons apres. Ils deuindrent asseurez & hardis

par compagnie, l'audace leur reuint apres le peril. Le iour descouurit les tristesses & frayeurs que la nuict tenoit couuertes. Le Cõte de Charoloisanimoit chacũ à prẽdre courage. Il luy sembloit que puis qu'il y auoit de l'estonnement en son armee, laquelle il estimoit victorieuse, il n'y auoit que du desespoir en celle du Roy, qu'il tenoit pour dissipee & perduë. Mais ceux qui auoient perdu ne vouloient pas coucher dauantage, murmuroient contre l'ardeur de ce Prince qui s'obstinoit à combatre, ne se pouuoit retirer sur sa perte & se rendoit malheureux sous l'esperance du bon heur au recouurement de ce qu'il auoit perdu. L'ambition ne void rien de trop haut, ne trouue rien de trop difficile, ce qu'elle estimoit grand en le desirant luy semble petit quand il est en sa puissance.

Ce qui soustenoit le courage des plus resolus, estoit l'asseurance du secours de Bretagne, mais plusieurs croyoient que ce malheur le retiendroit. Le Comte de Charolois les entretient des asseurances qu'il a de l'acheminement de l'armee[u] & quand il n'en eust point eu ny d'autres nouuelles, les choses estoient en tels termes que pas moins il falloit dire qu'elle estoit tout proche. Il aposta vn Cordelier qui faisoit semblant de venir de Bretagne & disoit qu'il auoit laissé l'armee si proche qu'on la verroit le mesme iour. Mais la peur & l'effroy estoient si grands qu'on ne le pouuoit croire. Cet artifice[x] accreut sinon le courage, au moins la patience des plus abbatus, & le mensonge profita

Le Duc de Bretagne attẽdu.

[s] Agis voyãt que ceux d'Argos qu'il auoit vaincus se rallioient pour le venir combattre & que ses soldats s'en estonnoiẽt. Courage mes amis, leur dit-il, pensez puis que les victorieux sont estonnez en quel tremblement doiuent estre les vaincus. PLVT.

[t] L'ambition n'est iamais si haut qu'elle ne pense encores à monter. Ce qui semble estre la cimen'est que le degré. *Cui assecuto satis fuit quod optanti nimiũ videbatur.* SEN.

[u] Quand vne armee ou vne ville est en l'attẽte du secours, il faut touſiours asseurer qu'il vient, & quand il y auroit nouuelle du contraire c'est de la prudẽce du Chef d'en faire courir vn autre bruit. Syphax mande à Scipion qu'il ne le peut secourir, & qu'au contraire il est pour Carthage. Scipiõ traite & caresse les Ambassadeurs & leur dõne des presens afin de faire croire à ses gens que Syphax venoit, que les Ambassadeurs retournoient pour le faire haster.

[x] Vn mensonge pour peu de tẽps qu'il soit creu profite touſiours, & les nouuelles apportees par perſonne moins suspecte de mensonge sont plustost receues, au moins elles suspendent pour vn peu les iugemens.

pour le peu de temps qu'il fut creu, le grand desir de veoir les troupes de Bretagne le fit receuoir sans le considerer, comme vne monnoye que l'on reçoit par l'estime & approbation commune, encores qu'elle ne soit de poids.

VIII. Le Roy alla de Corbeil à Paris incontinent qu'il vit le chemin que prenoit le Comte de Charolois.

Le Roy vient à Paris & y est festiné.

Il y arriua le Ieudy au soir & soupa en la maison de Charles de Melun son Lieutenant general en l'Isle de France, ce fut son festin triomphant[y] où l'on beuuoit à sa santé, comme à Iupiter le liberateur. La cõpagnie y fust grande de Seigneurs & de Dames, il racõta les perils extremes qu'il auoit couru, ses diligẽces & ses labeurs. Il tira des larmes[z] de ioye & de pitié des escoutans, chacun disoit, Tout va bien puis que le Roy se porte bien[a]. Il asseura tous ses seruiteurs qu'il ne cesseroit qu'il n'eust chassé ses ennemis hors de son Royaume.

Son dessein neantmoins estoit de faire tout ce qu'il pourroit pour en venir à bout autremẽt que par les armes. Il enuoya l'Eueſque de Paris deuers le Cõte de Charolois pour luy dire qu'il desiroit sçauoir à quel dessein il estoit entré en son Royaume en si grande compagnie, par ce qu'il se pouuoit souuenir que quand il alla en Flandres du temps du Roy Charles VII. son Pere, il ne fut pas suiuy de tant de train. Il luy commanda de luy faire sentir l'injustice de son dessein, Qu'il entreprenoit vne guerre sous couleur du bien public pour miner tout l'estat, mettre le feu en la maison pour en oster les balieures: Qu'il n'y auoit pareille phreneſie que de se faire malade pour vser des remedes[b], estãt chose naturelle au malade de desirer

Enuoye l'Eueſque de Paris au Comte de Charolois.

y Aux victorieux on appreſtoit vn feſtin triomphal, où le premier lieu appartenoit à celuy pour lequel il estoit fait, & les Conſuls estoient priés de ne s'y trouuer point, parce qu'en leur preſence, ceſt honneur ne ſe pouuoit donner à autre. PLVT.

z Le Roy recita ſon aduẽture. Et en ce faiſant, dit & declara de moults beaux motz, & piteux, dequoy tous & toutes ploroient largement. CHRO. MARTIN.

a Le ſalut d'vn bon Prince eſt le ſalut de ſon Eſtat. Le peuple, diſoit d'Alexandre Seuere, *ſalus Roma quia ſalus eſt Alexander.* LAMPRID.

b La Paix eſt douce apres la guerre, mais bien plus vtile deuant. Il eſt meilleur de n'auoir iamais eſté ennemy, que d'eſtre reconcilié.

la sáté, mais que celuy qui estoit sain se fit malade pour l'espoir de la guerison c'estoit folie & fureur. L'Euesque de Paris y alla, & ayant representé au Comte de Charolois les intentions & les plaintes du Roy. *Dites au Roy*, repart le Comte, succrant l'amertume de son ambition de l'humanité & de la douceur [c], *que ie ne suis pas venu pour faire mal, mais pour procurer le bien de son Royaume, ayant veſcu auec mon armee en telle sorte que personne n'a occasion de s'en plaindre: que estant comme ie suis capable de seruir & secourir mes amys & nuire à mes ennemis, ie ne suis tenu de rendre autre raison de mes desseins. Mais pour ne les luy celer, ie suis icy pour deux raisons, l'vne pour ne manquer de paroles aux Princes qui ont prins les armes pour le bien public, l'autre pour deux hommes que le Roy a fauorisé & soustenu contre moy [d]: si ie suis venu en grande compagnie c'est pour me garder en France du mal que le Roy m'a voulu faire en Flandres: Que quand il y est, on l'a receu honorablement, richement & paisiblement, & l'on ne luy a pas faict ce qu'il auoit enuie de me faire: Qu'en vn mot, la France a plus besoin d'vne liberté belliqueuse & armee, que d'vne seruitude pacifique & miserable.*

[c] C'est auec l'humanité & la douceur que les Princes desireux de regner, ont sucré la seruitude. Par ceste venimeuse douceur Cesar renuerse sa Republique de Rome.

[d] Tousiours les interests particuliers se fourrent & se meslent parmy les causes publiques de la guerre. Le Comte de Charolois estoit ennemy implacable du Comte de Neuers, & du Seigneur de Croy. Il adiousta ceste inimitié dans les causes de la guerre.

Apres la bataille le Comte de Charolois fit loger toute l'armee à Estampes & aux enuirons. La commodité de ce logis sauua ce qu'en vn autre incommode se fust perdu [e]. En ce lieu comme le Comte de Charolois parloit d'attention & d'affection auec Monsieur en vne fenestre, vn Breton lança vne fusee qui donna contre la croisee où ils estoient & estonnez de cet accident creurent que c'estoit à dessein & pour les offencer. Incontinent le logis fust enuironné de gens de guerre pour le garder. L'on fit fort exacte recherche de celuy qui auoit faict le coup, lequel couuert de sa seule

IX. L'armee de la Ligue se logea à Estampes.

[e] Si le temps, & l'occasion permettent de choisir vn logis pour y faire seiour, il faut penser à deux choses, que les anciens Romains ont tousiours considerá en leurs logemens. Le lieu sain & salubre pour l'vne, l'eau & la commodité des viures pour l'autre. Ils cognoissoient les lieux mal sains, en considerãt leur assiet & le visage des habitans.

innocence se descouurit & dit que ce n'estoit qu'fusée qu'il auoit ietté pour leur donner du plaisir. Ceste grande frayeur se conuertit en risée.

Toutes les forces ioinctes ensemble on delibera à quoy on les deuoit employer. Les opinions furent touſiours accommodées aux passions & aux desseins. Mal ordinaire aux entrepriſes où sont plusieurs Chefs [f]. Celuy du Duc de Bretagne n'estoit pas celuy du Comte de Charolois. Monſieur sẽbloit desia estre ennuyé de la guerre, plaignoit les morts, les bleſſez & estropiez de l'armée, faiſoit bien cognoiſtre que les choſes s'estoient repreſentées en ſa penſée en les entreprenant d'autre couleur qu'en les executant. Il diſoit qu'il euſt voulu estre à les recommencer ayant regret qu'on le nomma la cauſe de tant de maux [h], comme des miſeres humaines la plus regretable est celle qui vient de la faute de celuy qui s'en plaint. Il auoit allumé le feu, duquel il ne pouuoit ſouffrir les flammes, il auoit commencé la tragedie, mais pluſtoſt vn ieu cruel où les hõmes ne faiſoient que ieu de forcer, de piller, de bruſler, de tuer. Le ſoldat n'eſt pas eſtimé ſoldat qui ne ſçait faire tout cela aux guerres ciuiles, les plus meſchãtes de toutes, & auſquelles on voyoit par vn funeſte deſordre les Peres enterrer leurs enfans [i].

Charles frère du Roy ennuyé de la guerre.

Ceſte parole fut fort remarquée par le Comte de Charolois qui deſlors ſe perſuada qu'il ne faudroit pas beaucoup preſſer ny preſcher le Duc de Berry pour le reconcilier auec le Roy ſon frere, c'eſt pourquoy il enuoya vers le Roy d'Angleterre, quoy qu'il fut ſon ennemy, pour auoir fauoriſé

Edouard d'Angleterre enuoye l'ordre de la Iartiere au Cõte de Charolois.

[f] Rumeuſe & inutile eſt touſiours la pluralité des Chefs, chacun a ſes raiſons, & ſes conſeils qu'il veut faire valoir. Par deſpit les vns des autres, ils font & deffont. *Tendendo ad ſua quiſque conſilia cum aliud aly videretur, ad innouationem locum hoſti aperiunt.* TIT. LIV. *lib.* 4.

[g] Les choſes quand elles ſe penſent & projettent, ont vne couleur toute autre que celle quãd on les void en face.

[h] Vne ame genereuſe n'eſt point inſenſible aux ruines, & deſolations qui naiſſent des guerres & eſmotions ciuiles. Le Duc de Berry ſe contriſta voyant vn ſi grand nombre de morts & de bleſſez en la bataille de Montlery. Les premieres tueries de la guerre donnent de l'horreur à qui ne les a point veu.

[i] Quand Cræſus fut priſonnier de Cyrus, par ceſte raiſon qu'au temps de Paix les enfans enterrẽt leurs Peres, & en la guerre les Peres enterrent leurs enfans, il prefera la Paix à la guerre. Et des guerres, la ciuile, eſt la plus iniuſte, plus inhumaine & furieuſe. *Sũmum, Brute nefas ciuilia bella fatemur.* LVC.

la maison de Lanclastre, accepta l'ordre de la Iarretiere qu'il porta toute sa vie, rechercha le mariage de sa sœur, qu'il n'eust pas enuie de l'espouser, mais quand il fut engagé en ceste proposition il fut pris au mot, ce qui n'estoit au commencement que pure volonté deuint necessité. Guillaume de Cluny Protenotaire fut employé à ce traicté, comme en plusieurs autres grandes occasiõs, pour le recompenser desquelles, le Duc de Bourgongne demanda pour luy le chapeau rouge, & enuoya à Rome au Pape Sixte IIII. Philebert Hugonet Euesque de Mascon, lequel voyant les grandes oppositions que le Cardinal Latin d'Vrsin y faisoit, entra en quelque esperance d'arriuer à ceste dignité, la demanda & l'obtint.

k Qui veut faire quelque effect dãs vn estat ennemy doit donner droit dans le cœur, & ne s'amuser point à mugueter la frõtiere.

La resolution fut prinse d'aller droict à Paris, l'armee sort d'Estampes, passe à S. Mathurin de Larchant & à Moret en Gastinois. Ces deux petites villes furent ordonnees pour le Duc de Berry & le Duc de Bretagne. Le Comte de Charolois se loge au Piquet en vne grande prairie sur le bord de Seine. Le Mareschal Ioachin & Salezart ne peuuent retarder le passage, car il auoit beaucoup d'Artillerie pour se faire iour par tout, & il n'y auoit de l'autre costé que quelques gens de cheual pour l'empescher. Il estoit en tout cela assisté des sages conseils, & des experiences du Comte de Dunois, qui estoit vn Vlysseaux ruses, vn Achille en vaillance. Il faisoit mener des petits batteaux & des tonneaux sur des chariots. Entre les deux bords de la riuiere de Seine, il y auoit vne Isle en laquelle il se logea à la faueur de son canon & y coucha la nuict auec cinquãte hommes d'ar-

l S'il y a quelque chose d'importance en la conduite d'vne armee, & qui oblige le Chef d'y bien pẽser, c'est le passage des riuieres qui ne se peuuent passer à gué. Mille inconueniens s'y presentẽt. Entre plusieurs moyẽs que Vegece rapporte, pour cela, il conseille de faire porter des petites nasselles d'vne seule piece, & des ais pour faire le plancha-ge dessus. *Vegece lib. 3. cap. 7.*

Passage de l'armee en l'Isle de France.

mes, & le lendemain acheua le pont iusques à l'autre riuage. La construction de ce pont apporta de la reputation à l'armee, car le Prince monstre d'estre ou bien foible ou bien timide, qui dõne loisir à vne armee de faire vn pont. Comme il y a de la honte à ne l'empescher, il y a de la gloire à l'acheuer. Les Romains gens vrayement nez pour la cõqueste du monde, estoient si jaloux de l'honneur du passage des riuieres, qu'ils n'ont iamais fait passer les legions sinon sur les ponts[m], & apres auoir gardé les aduenuë. En ce passage l'armee fut renforcee de neuf cens cheuaux conduits par le Duc Iean de Calabre fils du Roy René de Sicile, quatre cẽs arbaletriers qu'ils appelloient Crennequiniers Allemans, & cinq cens Suisses[n]. On tient que ceste armee estoit de cent mille cheuaux.

Son estenduë & ses logis.

Elle gaigna le pont de Charanton, où les quartiers furent donnez aux troupes pour assieger Paris. Le Comte de Charolois & le Duc de Calabre tenoient tout le riuage de Seine depuis Charanton & Conflans. Le camp enferme d'vn grand nombre de chariots, le Duc de Berry & le Duc de Bretagne à sainct Maur des Fossez, & tout le reste deuers sainct Denys.

XI. Les Princes feirent incontinent entendre aux Parisiens pourquoy ils estoient armez & donnerent des pretextes si plausibles à leurs armes, offrirent tant d'offices[o] & d'Estats à ceux qui fauorisoient leur dessein, qu'ayant fait sentir qu'ils desiroient de conferer ensemble pour aduiser aux moyens de reformer les desordres du Royaume, la ville enuoya des deputez, Guillaume Chartier Eueſque de Paris en fut le chef.

[m] Passer les fleuues sans Pont estoit chose reputee indigne de la grandeur & de la magesté du peuple Romain. Cesar *Visi ponticulos præsidiosque impositos dare in diuersum legioni haud imperatorium ratus.*

[n] Les premiers Suisses qui ont porté les armes en France, vindrent au seruice de la Ligue du bien public. Philippes de Commines dit, *qu'ils donnerent le bruit à ceux qui sont venus depuis, car ils se gouuernerent tres-vaillamment en tous les lieux où ils se trouuerent.*

[o] Les offres aux peuples doiuent estre de choses qui leur agreent. On offre aux habitans de Paris des Offices. Phi. de Cõm. en donne la raison disant, *Que les offices ou Estats sont plus desirez en ceste cité là, qu'en nulle autre du monde, car ceux qui les ont, ils font valoir ce qu'ils peuuent, & non pas ce qu'ils doiuent, & y a offices sans gages qui se vendent bien huict cens escus, & d'autres où il y a gages bien petits que se vẽdent plus que les gages ne seauroient valoir en quinze ans.*

Il y eust de la ceremonie pour cela. Les Princes s'assemblerent à sainct Maur des Fossez, le Duc de Berry estoit assis en vne chaire, les Ducs de Bretagne & de Calabre d'vn costé, & de l'autre le Comte de Charolois auec la cuiraſſe & la manteline fort riche sur le dos, p & ces trois debout. Assemblée des chefs de la Ligue pour parler aux deputez de Paris.

Iean Bastard d'Orleans Comte de Dunois proposa de la part des Princes le dessein de leur Ligue ne tendre qu'au bien public & qu'il estoit neceſſaire de s'entendre, & auoir l'entrée libre dans Paris pour en traicter & conferer ensemble: Que le moyen le plus propre dependoit de la conuocation des Estats, & les prioient de ne s'estonner s'il se presentoit deuant leur ville en armes n'ayant autre intention sinon de faire que le Roy presta l'oreille q aux bõs & sages aduis qu'ils luy vouloient donner pour le bien public du Royaume lequel ils disoient estre mal conduit, donnant plusieurs grandes charges au Roy.

p Si cete cõuersatiõ eut esté permise, dit Ph. de Com. les Princes pouuoient dire ville gaignée, *Car le peuple aiſemẽt ſe fut tourné de leur party, pour pluſieurs raiſons, & par conſequent tout le Royaume.*

q M. Antoine, dit qu'encores que toute sedition soit dãgereuſe, celle toutesfois est iuſte & neceſſaire, quãd le peuple foulé & opprimé, va demander secours à toute la congregation des Citoyẽs legitimement aſſemblez.

Si le Roy qui estoit allé en Normandie pour amasser ses troupes ne fut venu en l'Estat, quedoit venir vn Prince pour fortifier vn peuple estonné & esbranlé, ceste premiere conference euſt bien donné de l'aduantage sur la partie aux Princes de la Ligue, car la ville consentoit de les receuoir & leurs gens en payant & viuant sans exceds, mais depuis qu'il fut arriué personne n'osa plus parler de conference ny d'accord, & ceux qui s'estoient meſlez de ce marché s'en repentirent contraints de vuider le Royaume. L'Eueſque de Paris vescut en la diſgrace du Roy, ce ne fut pas vne nuée r pour ſe paſſer au premier soleil, car son obſcurité dura toute sa vie, & le Roy en teſmoigna encores quelque

XII. Conference & marché rompu par la preſence du Roy.

r Quãd Athanaſe fut banny par l'Empereur Iulien, il dit à ſes amis qui ſe venoient condouloir auec luy de ceſte diſgrace, *Courage mes enfans, ce n'eſt qu'vne petite nuée qui ſe diſſipera incontinent.* N. Nic. lib. 10. ch. 19.

que ressentiment apres sa mort ayant faict changer son Epitaphe.

Il se contenta d'auoir empesché Paris de faillir & ne voulut rechercher trop curieusement le nom ny le nombre de ceux qui auoient tramé ce dessein s. Il considera qu'en vne si grande ville il ne pouuoit estre qu'il n'y eust de mauuais esprits, t & qu'aux fautes publiques le nombre en oste la punition. Il fist entẽdre aux plus capables qu'il estoit Roy, n'auoit que faire que les Princes vinssent en armes pour reformer son Estat, que nul d'eux ne pouuoit tãt aymer ses subjets que luy mesme, que par la grace de Dieu il en estoit le Pere, & pour faire cognoistre ce que l'õ pouuoit esperer de la douceur de sõ regne, les priuileges des Parisiens, abolit les impositions establies depuis le regne du Roy Charles sõ Pere. Vray est que les Parisiẽs ne se pouuoiẽt guieres biẽ accõmoder auec les gẽs de guerre qui estoient en la ville u, la principale garnison estoit de Normãdie qui vouloient viure dãs Paris cõme dans vn païs de cõqueste, menaçoiẽt de tout faire & n'estoient redoutables qu'à leurs hostes x. Les bourgeois s'en esmeurẽt & se mirẽt en deuoir de se deffendre aussi bien de ceux qui estoient dedans cõme des ennemis du dehors. Le peuple tient pour ennemy tout ce qui le trauaille, ne sçait que c'est d'endurer, celuy de Paris n'estoit pas si fait à patir cõme il a esté cent & cinquante ans apres, car aux premiers iours que l'armee des Princes parut deuant la y ville, comme le Roy eust dit à quelques bourgeois qui estoiẽt en garde à la porte de S. Anthoine, que les Bourguignons ne leur donneroiẽt plus tãt de peine qu'ils auoient fait, vn Procureur

Normands veulent viure à discretiõ dans Paris.

s Iamais, dit le Seigneur du Haillan, les Parisiens ne tindrent vn bon party, ny ne firent rien qui vallut que ceste fois là, car ils furent pour le Roy, le soustindrent & secoururent.

t *Il n'y a ville* qui n'ait, dit Tit. Liue, *de mauuais citoyens, mais touiours la multitude est ignorante & lourde.*

u Les villes assiegees ont souuent plus souffert par ceux du dedãs que par les ennemis du dehors. Tel estoit l'Estat des Lucaniens deffendus par les Epirotes. TIT. LIV. liu. 8.

x Il ne faut esperer grand exploict contre les ennemis d'vn soldat insolent & insupportable à son hoste, comme estoient ceux de Vitellius, que Tacite appelle, *Hospitibus tantum metuendos.*

y Vn peuple enfermé est sujet à perdre patience, & à se reuolter cõtre son Prince quãd il void que l'ennemy faccage au dehors ses possessions, & qu'il est trauaillé au dedãs par ceux qui le gardent. Pour ce il faut le tenir en bride par deux moyens, la rigueur & la douceur, la crainte de pis, & l'esperance de mieux.

du Chastelet ayant plus de sentiment du vin perdu que du sang respandu, respõdit, *Voire, Sire, mais ils vandangent nos vignes* [z] *& mangent nos raisins sans y sçauoir remedier. Il vaut mieux*, repart le Roy, *qu'ils mangent vos raisins que s'ils venoient prendre l'argent que vous auez caché dedans vos caues.* Paris de tout temps ayme ses ayses, luy oster [a] le gain c'est le tirer de son element: Il est prompt aux premieres terreurs, cõme les peuples sont plustost malades d'opinion que d'effect, plus de choses l'estonnent qu'elles ne l'offençent.

L'armee paroissoit tous les iours comme en mõstre & en bataille en ceste grande campagne du costé de S. Anthoine, & pour la rendre plus grande les valets ne demeuroient pas au logis, mais tel faisoit le braue qui auoit bien faim, plusieurs auoient le vent au ventre aussi bien qu'en la teste. On remarqua lors pour chose estrãge que l'armée qui pensoit affamer Paris eut esté affamee sans Paris, tant l'assiette de ceste ville est commode & a esté bien choisie par ses premiers fondateurs [b]. Le Roy qui a la conduite de ceste nauire a touſiours les yeux au Ciel & les mains au timon, plus resolu à se deffendre qu'à entreprẽdre. Il fit faire toutesfois vne tranchee depuis Charanton iusques au dessous de Conflans auec vn petit fort à la teste, où il logea quatre mille archers & de l'artillerie qui fit garder la chambre aux Princes, car elle donnoit en tous leurs quartiers. Les Ducs de Berry & de Bretagne venoient le matin au logis du Comte pour y tenir le conseil, y disnoient & n'en bougeoient qu'à la faueur de la nuict.

Ce fut tout l'effort que fit le Roy, car il iugeoit

Les Parisiens auoient caché leur argẽt dedans les caues.

Paris affame l'armee qui la pensoit affamer.

[z] Le vignoble d'autour de Paris fut vendangé les premiers iours du siege, auant le mois de Septẽbre, encores que les raisins ne feussent pas meurs. La Chronique dit, que le vin fut fort petit, & qu'on l'appelloit *le vin de l'annee des Bourguignons.*

[a] Les grãdes villes ne s'entretiennent en obeïssance & en deuoir, que par les moyẽs que l'on donne au peuple de gagner. Cleon pouuoit beaucoup dans Athenes, à cause qu'il flattoit le cõmun populaire, le traictant ne plus ne moins qu'vn vieillard, & luy donnant touſiours quelque moyen de gagner. PLVT. en la vie de Nicetas.

[b] La premiere pensee de ceux qui ont basty des villes, a esté sur la commodité des viures. L'ingenieur Denocrates conseille Alexandre de bastir vne ville sur le Mont Athos, Alexandre louë ce dessein, mais d'où viuront, dit il, les habitans? Denocrates demeure tout confus, Alexandre se mocquant de son Architecte bastit Alexandrie en païs fertil proche de la mer & du Nil. Philip. de Commines ayant remarqué comme le siege n'encherit point les viures dedans Paris, & que la ville en fournit abondamment aux assiegez admire son assiette.

ne deuoir rien hazarder, que ceſte grande & beante ouuerture exhaleroit des vapeurs cõtagieuſes, qu'elle ne ſe fermeroit pas par la mort d'vn homme ſeul & en engloutiroit vn million, qu'il aymeroit mieux ſauuer ſes ſubjets que vaincre ſes ennemis c. Vne ſi grande conſpiration meritoit que la colere roidit les nerfs de ſon ame, & qu'il refuſa la Paix à ceux qui ne demãdoient que la guerre, mais il ſe repreſente les venimeuſes morſures d'vne neceſſité irritee, que le ſang qui s'eſpanche en ceſte guerre ſortiroit de ſes veines, que les coups tõberoient ſur ſes membres, ſur partie de ſes entrailles: Que c'eſt belle choſe de ſe laiſſer vaincre quand la victoire eſt dangereuſe au vainqueur.

c Vn Prince doit auoir touſiours en ſa penſee, en l'ardeur meſmes des cõbats ceſte royale parole de Scipion qu'Antoine le Debõnaire priſoit tant, *Se malle vnum ſeruare ciuem quàm mille hoſtes occidere.* IVL. CAPITOL.

Il ſe reſout de faire boire à ſes Chameaux de l'eau qu'ils auoient troublé. On propoſe la Paix auec des conditions belles & ſpecieuſes. Les Princes monſtrent n'auoir deſiré la guerre que pour le repos public & pour viure ſans iniure. On fit pour la traicter pluſieurs trefues qui pour le peu de temps qu'elles duroient n'eſtoient pas beaucoup diſtinguees de la guerre d, cõme le milieu panche touſ-
XIII. iours plus à l'vn des extremes qu'à l'autre. Le traicté ſe commença par diuerſes mains, la derniere fut celle du Roy lequel pour vn matin deſcendit par la riuiere iuſques à Conflans.

d Les courtes trefues tiennent plus de la guerre que de la paix. *Ignauum tempus, nec pacem latum, nec belles exercitum. Cognata inducijs infidia ſunt.*

e C'eſt vne ſeurté bien dangereuſe que celle de la parole de ſon ennemy. Le Roy Louys XI. n'en euſt point d'autre pour aller en l'armée des Princes declarez contre luy. Si ceſte confiance a perdu les vns, elle a bien reüſſi aux autres, & Scipiõ l'Affricain paſſa ſous ceſte aſſeurance vers Syphax, & quoy qu'il fut d'vn naturel barbare & farouche ennemy du nom Romain, la douceur & la generoſité de Scipion l'en rendit amy. Ladiſlas Roy de Boëme alla franchement

Abouchemẽt du Roy & du Comte de Charolois.

Auant que de ſortir du baſteau, il dit au Comte qui l'attendoit ſur le bord, *Mon frere m'aſſeurez vous cela*, le Comte de Charolois, *ouy comme frere* e. Il receut le Roy auec beaucoup de reſpect, & le

trouuer Mathias Roy d'Hongrie ſon capital ennemy, pour terminer les differends dont ils ne s'eſtoient peu accorder à Olmurh, ils furent deſlors grands amis. DVBRAV. *lib.* 22.

Roy luy parla auec vne grãde douceur qui dispoſa ſon cœur à telle impreſſion qu'il voulut, tãt grande eſt la force de la parole, & tant il ſçauoit bien s'ayder de la langue dont il ſe ſeruoit comme d'vn pinceau à toutes couleurs.

f L'outil par lequel les volontez ſont animees, pouſſees, & retenuës, eſt la parole. Vn Prince qui en ſçait bien vſer a vn grand aduantage en tout ce qu'il traicte, & quand elle eſt accompagnee d'vne telle douceur que la grauité n'en eſt point offẽcée, elle fait des cœurs & des eſprits tout ce qu'elle veut.

Qui veut auoir les effects ſelon ſon cœur ne les doit eſpargner au gré de celuy duquel il les peut donner. Les eſprits ſe gouuernent par les paroles, comme le vaiſſeau par le timõ, & les cheuaux par le frein, & l'on ne ſçauroit dire de quelle puiſſance eſt la douceur de la parole ſur l'eſprit de l'hõme. Le Roy cõpoſant la ſienne ſur ce ton dit au Comte, *Et bien mon frere, ie cognois que vous eſtes Gentil-homme & de la maiſon de France*, le Comte repart, *Pourquoy Monſeigneur, par ce*, dit le Roy, *que quand ce fol de Moruillier vous parla ſi bien, vous me mandaſtes que ie me repentirois auant le bout de l'an des paroles qu'il vous auoit dites, vous n'y auez pas manqué & auant terme.* Le Roy diſoit cela d'vn viſage ſi plein de frãchiſe & d'affection, quoy qu'il eut le cœur tout plein d'indignation & de deſpit, que le Comte y prit plaiſir. Il deſaduoüa Moruillier & luy oſta les ſeaux. Les grãds ſe ioüent des petits, & les deſaduoüent quand leur negociation ne reſpond à ce qu'ils en eſperent.

g Le Roy qui n'eſtimoit rien de bien fait, s'il n'i mettoit la main, alla trouuer le Cõte de Charolois preferãt la neceſſité de ſes affaires, aux conſiderations de ſa qualité, car il eſtimoit que l'hõneur & la gloire d'vne action dependoit de l'vtilité. *On auoit neantmoins deputé de part & d'autre pour le Traicté. Pour le Roy y furent employez* CHARLES D'ANTOV *Comte du Maine. Le Seigneur de* PRESSIGNY *Preſident des Comtes.* IEAN DAVVET *Preſident du Parlemẽt de Tholouſe: Pour les Princes, le Duc de* CALABRE, *le Comte de* DVNOIS, *le Comte de* S. PAVL.

Il ſe promena long temps le long de la riuiere, au milieu du Comte de Charolois & du Comte de S. Paul, entendit leurs intentions. g Le Comte de Charolois demanda la Duché de Normandie pour le Duc de Berry, & la riuiere de Somme pour luy, peu pour le public, beaucoup pour les particuliers. Le Roy dit tout à fait qu'il ne conſentiroit iamais au demembrement de la Duché de Normãdie, mais qu'il eſtoit cõtent de luy rẽdre les

villes de Somme: & voyant bien que le Comte de sainct Paul estoit l'oracle des conseils & des volontez de ce Prince, il luy offrit l'Estat de Connestable. Par ces offres le nœud si estroit de ceste Ligue, commença à se desnoüer, & il n'y en a point de lié ny serré si estroictement qui ne se deface quand vn cordon commence à lascher. Le Roy fit & dit toutes choses si accortement meslant les offres parmy les menaces, & les courtoisies dans les braueries, que le Comte s'accommoda à ses intentions.

Monstre de l'armee de la Ligue en presence du Roy.

Le lendemain de ce premier [h] abouchement, le Comte de Charolois fit monstre de son armee, où le Roy suruint auec trente ou quarante cheuaux, loüant de si belles forces. Le Comte de Charolois en leur parlant dit ces mots, *Messieurs, vous & moy sommes au Roy nostre souuerain Seigneur, pour le seruir toutes les fois que mestier en aura.*

Les offres du Roy mirent la ialousie & la deffiance entre les Princes de la Ligue, chacun pensoit à ses affaires. Le Comte de Charolois vit vn iour sur ses conferences & propositions trois conseils & trois bandes, s'en offensa, disant qu'on ne deuoit rien auoir de secret en sa presence. Durant ces conferences & ces entre-veües, la Comtesse de Charolois Madame Ysabeau de Bourbon mourut, le Comte en porta le deüil, le Roy l'en cõsola. Ceste mort donna vn peu plus de facilité à la Paix, car le mariage du Comte auec Madame Anne de France fille aisnee du Roy fut proposé auec le trãsport des Comtez de Brye & de Champagne [i], pour le dot & aduantages que les Roys ses predecesseurs n'auoient iamais fait en mariant leurs filles. Le

[h] Cet abouchement du Roy & du Comte, fut la fin de la guerre. On ne trouuoit pas bõ que le Roy rechercha le Comte, mais pour faire ses affaires, il passoit par toutes ces formalités & ne vouloit fier à l'esperance ce qu'il pouuoit auoir par la prudence. Qu'importe il pour monter en quelque lieu si on se sert des degrés de pierre ou de bois, & si la clef est d'or ou de fer, pourueu qu'elle ouure?

[i] Pour les mariages des filles de France, les Roys ont donné quelquefois de l'argent, & quelquesfois des terres du Domaine, à la charge du retour. Charles V. donna à ses deux premieres filles cent milles francs d'or, aux autres soixãte mille. Charles VI. en donna huict cents mille à Ysabeau, mariee à Richard II. Roy d'Angleterre. Le Roy Iean donna le Comté de Sommieres en Lãguedoc à Ysabeau sa fille, mariee au Duc de Milan. Louys le Ieune bailla à Marguerite sa fille mariee à Henry IIe. Roy d'Angleterre, le Comté du Vexin.

Comte de Charolois ne desiroit rien auec plus d'ardeur, mais sur le doute qu'on luy fit de l'alienation de ces deux Prouinces, il enuoya Guillaume Hugonet & Iean Carondelet à Paris, pour sçauoir si ces deux pieces se pouuoient separer de la couronne. Le Roy leur en donna toutes les asseurances qu'ils en pouuoient desirer, mais il mõstra bien que son intẽtion n'estoit pas de loger sa sœur en vne maison qu'il ne pouuoit aymer.

Les conditions de l'accord se desmeslant en ceste sorte auec le Comte de Charolois, comme celuy qui auoit toute la force entre ses mains, chacũ ne laissoit de se tenir sur ses gardes. Le Cõte estoit aduerty des desseins du Roy, & il y auoit tousiours quelqu'vn qui descouuroit au Roy ceux du Comte[k]. Vn Page vint crier sur le bord de la riuiere à l'heure de minuict, qu'il deuoit estre assailly par tout ce qui estoit dedans Paris. Ce cris donna l'alarme si chaudement, que l'on ne douta point que ce ne fut arme de bon. Monsieur & le Duc de Bretagne parurent armés, & ne furent veus comme cela que ceste seule fois, qu'ils passerent par l'armee pour aller trouuer le Comte de Charolois & le Duc de Calabre, qui auoit enuoyé les coureurs pour recognoistre. Ceux-cy portés du cõmun effroy & troublés des tenebres de la nuict & de la peur[l], estants proches de Paris prindrent des chardons pour les picques, & les lances d'vne armee rangee en bataille, & reuiennent bien eschauffés sur leurs pas, pour dire que tout Paris venoit fondre sur eux. Le Duc Iean de Calabre se rend à l'estendard du Duc, & comme vn Prince courageux croyant ce qu'il desiroit parla en ceste

k Aux guerres ciuiles les conseils ne sont point secrets, & les plus intimes sont diuulgués, chacũ a quelque amy au party cõtraire.

l Cesar enuoya Considius à l'aube du iour, pour reconnoistre les ennemis, & y allant la peur le saisit, il retourne soudain à course de cheual, & quoy qu'il n'eut rien veu, dit que les ennemis auoient desia occupé le sommet d'vne montagne où Cesar se vouloit loger, & qu'il l'auoit apperceu aux armes & aux casques, & auec cõnoissance des Gaulois. *Cesar liure premier des guerres de la Gaule.*

Les Ducs de Berry & de Bretagne armés vne seule fois en toute ceste guerre.

sorte. *Or ça nous sommes à ce que nous auons tousiours desiré, voyla le Roy & tout ce peuple sailly de la ville, & marchãt comme dient nos cheuaucheurs, & pour ce que chacun ait bon cœur, tout ainsi qu'ils saillent de Paris, nous aunerons à l'aune de la ville, qui est la grande aune.*

Le Duc de Bourgongne sur quelques aduis que
XIIII. les Ducs de Berry & de Bretagne pourroient faire leur accord separement, cõme le dessein du Roy n'estoit que de les separer, iugea qu'il ne deuoit laisser son fils en estat de se voir contraint de faire quelque chose par necessité[m], & que s'il estoit fortifié d'hommes & d'armes, il tiendroit en cerueille ses confederés & rendroit sa condition plus asseuree[n]. Il luy enuoya six vingts hommes d'armes cõduits par le Seigneur de Sauceuse, quinze cens Archers & six vingt mille escus contans qui l'eussent rendu bien plus difficile au traicté s'ils fussent venus auant la conclusion.

Secours au Cõte de Charolois d'hommes & d'argent.

Il auoit esté dit que Monsieur remettroit au Roy le Berry & auroit le Duché de Normandie, & que le Duc Iean de Bourbon entreroit au Chasteau de Roüen[o] durant le Traicté. Il entra aussi en la ville. Comme le Roy vit que les Normands auoient receu ce changement sans y apporter les difficultez ny modifications qu'il s'imaginoit, il fait dire au Cõte de Charolois qu'il desiroit de le voir aupres de Cõflans. Il y vint, le Roy luy dit que
XV. la Paix estoit faicte puisque son frere estoit dedans Roüen. Cela pleust en telle sorte au Comte de Charolois que sans y penser escoutant & parlant auec affection de cest appoinctement, il se trouua à l'entree d'vn bouleuert qui estoit au bout d'vne tranchee que le Roy auoit fait faire, par laquelle

La Duché de Normandie donnee au frere du Roy.

m Qui se laisse surprẽdre à la necessité ne fait plus rien librement. Ses conseils & ses actions sentent le trouble de son iugement.

n Pour rẽdre vne Paix honorable & aduantageuse, il faut qu'elle soit dans les armes, & que celuy que l'on veut greuer puisse dire hardiment, *Ie n'en feray rien.*

o Le Duc de Bourbon entra dedans Roüen par le Chasteau. La vefue du Seigneur de Brezey Seneschal de Normandie fauorisa ceste entree contre l'intention du Roy. L'Eueſque de Bayeux & Iean Hebert General des finances de France, aduancent le mesme dessein. Tous despleurent au Roy, & se repentirent du desplaisir qu'ils luy auoient fait.

on pouuoit entrer en la ville. Le grand manteau noir qu'il portoit pour la perte de sa femme, seruit quasi pour le deüil de sa liberté. Mort de M. Ysabeau de Bourbon le 26. Sep. 1465.

Il se vit bien estonné, mais il dissimula sa peur & son estonnement le mieux qu'il peut, craignant que si le Roy s'en apperceuoit, il ne le tint pour offencé, & ne passa plus outre [p]. Les principaux Seigneurs qui estoient demeurez en l'armee tenoient leur maistre pour perdu, & se representoient ce qui aduint à son ayeul à Mõtereau faut-Yonne. La colere porta le seigneur de Neufchastel Mareschal de Bourgongne à ces paroles, *Si ce fol & enragé s'est allé perdre, il ne le faut pas suiure, ny ruiner sa maison ny les affaires de son Pere, que chacun pense à sa propre seureté & à vne honorable retraicte : On ne nous sçauroit empescher de gaigner la frontiere.* Le Cõte de Charolois en vn peril nõ preueu.

L'allegresse fut extreme quand on le vit reuenir. Ce Mareschal le voyant luy dit qu'il n'estoit à son seruice que par emprunt, & tant que son Pere viuroit [q]. *Ne me tanses point*, repart le Comte, *car ie cognois bien ma grande folie, mais ie m'en suis apperceu si tard que i'estois pres du boulenart* [q]. Le Mareschal de Bourgongne adiouste, *Vous auez fait cela sans moy.* Le Cõte de Charolois ne respond rien & baisse la teste, car ce qu'il auoit fait alloit au delà des bornes de tout le iugement. Le Roy fut loüé d'auoir vsé de si bonne foy, & le Comte de Charolois de s'estre commis entre main plus forte si librement. Il reconnoist sa faute & en est hõteux.

XVI. Toutes les conditions de la Paix accordees, le Roy donna au Comte de Charolois le bois de Vincennes pour seurté iusques à ce que le traicté fut signé, & promit d'y estre le lendemain. Il y vint & là furent aussi les Ducs de Berry, de Bretagne & le Comte

[p] L'iniure se doit dissimuler quãd celuy qui la reçoit n'est pas en estat de s'en ressentir, & qu'il court fortune de la receuoir plus grande, s'il en fait semblant. Ainsi Agripine faict semblant de ne s'estre apperceuë que Neron la vouloit tuer.

[q] Vn ieune Prince doit estre repris par des personnes à qui l'aage, l'experience, & l'authorité dõnent le pouuoir de parler librement, mais la recognoissance de la faute doit faire cesser la reprehẽsion, qui ne doit point estre faite deuãt tous, affin qu'elle ne porte du mespris, & que ceux qui doiuent estre confirmés en l'opinion que leur chef n'a rien d'imparfait, n'entrent en doute de sa cõduitte. Aussi toutes paroles hardies & aduertissemens libres, enuers vn Prince delicat, & qui ne souffre point d'estre blessé par loüye, sont perilleuses.

[q] *Les fautes sont excusées par la necessité, mais il faut qu'elle n'ayt peu estre preueuë, autrement il y a touiours de l'imprudence.*

Comte de Charolois, les portes bien gardees & les aduenuës fortifiées de mesmes, & le Roy au mesme tremblement dans ce chasteau que pouuoit estre le Comte de Charolois dans le bouleuard.

Traicté de Paix cõclud au bois de Vincennes.

Chacun pensoit que le bien public qui auoit esté si publié & exalté en ceste Ligue, paroistroit par toutes les conditions du traicté. Mais c'est folie de croire que ce qui est desiré par plusieurs puisse reussir quand il depend des affectiõs de peu de personnes [r] qui ont diuers desseins. On en parla apres que tout fut fait : Le Comte de Charolois euſt les villes de la riuiere de Somme d'vn costé & d'autre, Amyens S. Quentin, Corbie, Abbeuille, la Comté de Ponthieu, Dourlans, S. Requier, Creuecœur, Arleux, Montreuil, le Crotoy, Mortaigne, racheptables pour deux cens mille escus, & le rachapt accordé seulement apres la mort du Comte de Charolois. Le Roy pour retirer ces villes auoit payé neuf mois auparauant quatre cens mille escus. Monsieur fit hommage au Roy de la Duché de Normandie.

[r] Difficilement reüssissent les choses autremẽt que selon l'intention de ceux qui leur ont dõné le mouuement. Les interests & les desseins particuliers se bandent cõtre les intentions generales, & rarement a on veu que ce que tous desirent, ait esté executé par peu de personnes.

Le Duc de Bretagne tenoit quelques places en la basse Normandie qui luy demeurerent, car il disoit qu'il auoit plus contribué aux frais de la guerre que tous les autres ensemble.

Reformation des desordres du Royaume.

La conuocation des Estats fut resoluë & cependant aduisé de choysir douze personnes [s] de tous les ordres de France, pour auec le Comte de Dunois aduiser au desordre de la iustice & à la reformation de l'Estat. Le Roy ne faisoit point de difficulté d'accorder tout ce que l'on vouloit, se reseruant la liberté de le retenir. Son intention estoit

[s] Election de trente six Procureurs, & deputez pour aduiser aux remedes de la chose publique, & au soulagement du peuple. Le Roy promettant d'approuuer & confirmer tout ce qui seroit ordonné par eux.

de separer les forces de la Ligue & puis feüilleter les liures de l'espee & du poignard [t] où estoient escrits en lettre rouge ceux qui l'auoient offencé durant sa retraicte en Flandres & le regne de son Pere, qui auoient suiuy son frere & les Princes de la Ligue & principalement ceux qui l'auoient receu si facilement en Normandie [u]: car pour rien du monde il n'eust consenty à luy donner ceste Prouince s'il ne se fut asseuré de la constance de ceux qui tenoient les principales places.

XVII. Mais les Normans qui ont tousiours creu que leur pays meritoit bien d'auoir vn Duc, consentirent à ce changement pour l'enuie qu'ils auoiēt d'auoir vn Prince qui demeura dans la Prouince. Il n'y en eust que trois qui aymerent mieux quitter leurs maisons que de changer de maistre. La Iustice fut plus puissante en leur ame que la prudence. Le Senefchal de Normandie, le Baillif de Roüen, & vn nommé le Picard, qui depuis fut General de Normandie. L'Histoire leur doit ce tesmoignage d'honneur [x] d'autant plus considerable & releué, qu'il y a bien de la peine à se retirer de la foule de ceux qui se precipitent, & que l'imitation & l'exemple du mal se presente tousiours auec beaucoup d'ardeur.

M. frere du Roy receu à Rouen.

Au partir du bois de Vincennes chacun prit party, les Ducs de Normandie & de Bretagne allerent à Roüen, le Roy accompagna le Comte de Charolois à Villiers le Bel. Ils y logerent ensemble pour preuue de la confiance qu'ils auoient l'vn de l'autre. Le Roy y estoit le plus foible, n'ayant amené que peu de gens, mais l'ordre estoit que deux cens hommes d'armes le viendroient

Depart du Cōte de Charolois.

[t] L'Empereur Caligula auoit deux liures secrets, l'vn desquels estoit appellé l'Espee, & l'autre, le Poignard, où estoient notés ceux qu'il deuoit faire mourir par ceste sorte d'arme. SVET. *cap.* 49.

[u] Le Roy Louys XI. tenoit la Normandie, la plus importante Prouince de son Royaume, il ne la donna à son frere que pour l'amuser, la piece estoit trop belle pour entrer en partage. Philip. de Commines dit qu'il a veu leuer en Normandie neuf cens cinquante mille francs.

[x] Faire biē en vn tēps, & parmy des gens d'honneur c'est chose cōmune & aisée, mais ne se laisser destremper dans les corruptiōs du siecle, ny coucher és passions impetueuses d'vn peuple, ains vouloir le bien, l'oser entreprendre & l'effectuer en mauuaise saison en laquelle le vice est honoré des recompēses de la vertu, c'est vne marque certaine d'vn esprit merueilleusement disposé par la nature à toutes choses bonnes & loüables.

leuer de là, pour l'accompagner à Paris. Traict de sageſſe auſſi loüable que ceux des precedentes cõferences & confiances auoiẽt eſté perilleux: car en telles occaſions il n'y a rien de plus aſſeuré que de ne donner aucun aduantage à ſa patrie pour en eſtre offencé [y]. Comme le Comte de Charolois le ſçait, il en prend l'alarme, & la donne à ſes gens qu'il fait armer & tenir ſur leurs gardes. Le matin venu, le Roy dit à Dieu au Comte, & ſ'en retournant auec ceux qui l'eſtoiẽt venu querir, luy oſta tout ſubject de ſe deffier de ſes intentions [z].

y Bõnes & vtiles ſont toutes les aſſeurances d'amitié, de foy, & de promeſſe que l'on peut tirer de ſon ennemy, mais par l'inconſtance des hommes, & du temps, il n'y en a point de meilleure que de s'accommoder en telle ſorte qu'il n'ayt moyen de nuire.

z Sur le ſoupçon que le Comte de Charolois euſt deceſte troupe. Phil. de Commines dit cecy, *il eſt quaſi impoſſible que deux grands Seigneurs ſe puiſſent accorder, pour les rapports & ſoupçons qu'ils ont à chacune heure, & deux grands Princes qui ſe voudront bien entre-aymer, ne ſe deuroient iamais veoir, mais enuoyer bonnes gẽs & ſages, l'vn vers l'autre, & eux les entretiendroient ou amenderoient leurs fautes.*

XVIII. Retour du Roy à Paris.

Il entra à Paris fort glorieux d'auoir ſi heureuſement calmé l'orage qui le menaçoit, & deux iours apres ſon arriuee il ſe fit donner à ſouper en la maiſon de Ville. Les plus notables y furent conuiés auec leurs femmes, il remercia les Pariſiens de leur fidelité & conſtance en vne occaſion de telle importance, loüa ceux qui l'auoient bien ſeruy [a], & entre autres Robert d'Eſtouteuille, auquel il rendit la Preuoſté de Paris qu'il luy auoit oſté, & laquelle il auoit tenu ſoubs le regne du Roy Charles ſon Pere. Il exantera le premier Preſident de Nanterre [b], & donna ceſte charge à Iean Dauuet premier Preſident à Thoulouſe, il oſta les ſeaux à Moruillier & les rendit à Iuuenel des Vrſins auquel il les auoit oſté.

a Ceſte vn grand contentement aux gens de bien de voir à quel prix le Prince met leur courage & leur fidelité.

Contẽtement des particuliers fait oublier le bien public.

Le traicté [c] ſigné & iuré fut publié, & par là terminee la guerre du bien public en contentãt l'intereſt des particuliers. Le Roy ayma mieux eſtein-

b Quãd le Roy Louys XI vint à la courõne, il fit Helie de Tourrette premier Preſident, il mourut toſt apres, & ceſte charge fut donnee au Preſident de Nanterre à la priere de Meſſire Iean Bureau Cheualier de Monglat.

c Traicté de Conflans publié à Paris, le 28. Octobre 1465.

dre le feu de ceſte diuiſion par l'argent que par le ſang, & les larmes de ſes ſubjects. Au Duc de Bourbon fut aſſignee pareille penſion qu'il receuoit de Charles VII. Le Comte de Dammartin Ant. de Chabannes r'entra en ſes terres, & peu apres fut fait grand Maiſtre de France au lieu du ſeigneur de Croüi[d].

d Il n'y euſt iamais de ſi bõnes nopces, qu'il n'y en euſt de mal diſnez, les vns firent ce qu'ils vouloient, & les autres n'eurent rien. Philippes de Com. liure 1. chap. 14.

Pluſieurs autres ſe laiſſerent vaincre au Roy, eſtimans plus heureux de tomber ſous ſa puiſſance que d'en eſchapper[e]: car ils ſortirent de miſeres, & ceux qui demeuroient auec le Comte de Charolois ne pouuoient eſperer grande felicité, reconnoiſſans ſes conſeils & ſes deſſeins peu heureux, & ſembloit que ſa teſte n'eſtoit faicte que pour ruyner & trauailler ſon corps. Et parce que le Cõte de S. Paul eſtoit comme l'arbitre de tous les conſeils du Comte, le Roy le gaigna en luy offrãt l'eſpee de France que Valeran de Luxẽbourg [f] auoit autresfois porté.

e Ceux qui ont eſté domptés par Alexandre, ont eſté plus heureux que ceux qui ont eſchappé ſa puiſſance, car ceux-cy n'ont eu perſonne qui les ayt fait ceſſer de viure miſerables, & les autres ont eſté rendus heureux par le vainqueur. Plvt. de la fort. d'Alexan.

Le Cõte de S. Paul fait Cõneſtable de France.

f Valeran de Luxembourg Comte de S. Paul, fut fait Conneſtable de France 1411. deux ans apres il rendit l'eſpee de France à Charles Comte d'Albret & de Suilly, auquel le Roy Charles VI. l'auoit oſté.

C'eſt la premiere dignité de tous les ordres de France, qui tient l'eſpee non auec le fourreau derriere le Roy, comme on fait deuant le Duc de Veniſe, pour monſtrer que l'vſage & l'authorité depend de ceux qui le ſuiuent, mais toute nue deuãt le Roy, qui ſeul commande de la tirer & la remettre quand il luy plaiſt, comme ayant ſeul le droict de l'eſpee ſur ſes ſubjets. Celle de ſa Iuſtice demeure és mains de ſes Cours ſouueraines, pour la punition des crimes dont il ne ſe meſle point. Iuppiter ne frappe, ne bleſſe & ne condamne perſonne, non ſeulement les yeux du Prince mais ſes tableaux [g] & ſes ſtatues doiuent eſtre eſloignees des

Premiere dignité de l'Eſtat.

g Tout ce qui eſt cruel & inhumain doit eſtre en horreur au Prince. l'Empereur Claudius fit oſter la ſtatuë d'Auguſte du lieu où eſtoient punis les Eſclaues qui auoient calomnié leurs maiſtres, ſoubs l'Empire de Caius, ou de Tyberius, afin qu'elle ne fut touſiours voilee, & qu'elle ne vit touſiours des ſupplices. Dio.

supplices. Les Roys de France ont de tout temps tenu ceste procedure de se reseruer les graces, les bien-faicts & les recompenses, laissans à leurs officiers la distribution des peines & des punitions.

Fait serment au Roy.

Louys de Luxembourg fut declaré Connestable à la Table de Marbre, fit serment au Roy, & son pouuoir verifié au Parlement. Comme Arthus [h] de Bretagne Comte de Richemont fut le premier duquel les lettres de Connestable y furent publiées, aussi Louys de Luxembourg fut le premier qui y fit serment. Il ne faut pas iuger de la fortune par l'esclat ny la splendeur de telles dignitez, ce sont pieces de christal qui pour briller ne laissent de se rompre. Estimer vn homme heureux pour entrer en de grandes charges, c'est donner le nom de la statue au metal qui est encore en la fonte. Il les faut veoir venir, viure & courir iusques au bout de la carriere, pour sçauoir quelle sera l'issuë de leur course.

[h] Arthus de Bretagne fut esleu Connestable de France par la voix de tous les Princes & du grand Conseil, cõbien que le Roy fut lors troublé de son sens, & les seaux de Frãce marquez de l'image de la Reyne. La garde de l'espée du Roy luy est baillée pour le seruice du roy, en foy & hommage lige, & pour estre chef en guerre par dessus tous, apres le Roy.

Auec ceste charge Louys de Luxembourg espousa son mal-heur & il y contribua beaucoup, car encores qu'il fut obligé & par raison & par serment au Roy, si est-ce que comme il est malaisé que l'arbre ne retienne touſiours quelque

XIX. Affections du Connestable S. Paul.

chose du terroir où il a ietté ses premieres racines, [i] & que les affections des hommes ne ressemblent ce fleuue qui trauerse & arrouse les campagnes, sans que pour cela il en soit moins pur & clair, il garda touſiours vne naturelle inclination au seruice de son premier Prince, formant ses affectiõs sur vne maxime, en laquelle il trouua sa ruine au lieu de la grandeur où il aspiroit. Il pensoit faire le Theramenes en ceste tragedie, demeurer com-

[i] Les estrangers ne se despoüillent pas du premier coup de l'affection enuers leur patrie, encores qu'ils la quictent. Solõ ne vouloit point que l'estranger eut droit de Bourgeoisie en Athenes, s'il n'estoit banny de son pays.

me neutre entre ces deux grandes puissances, les faire choquer quād il luy plairoit, iuger des coups, & se garder des esclats, estimant d'estre tousiours soustenu de l'vne quand l'autre le voudroit renuerser & les rendre toutes deux si dependantes de ses volōtez qu'il leur imposeroit la loy de la guerre ou de la Paix quand il luy plairoit, ne considerant pas que la neutralité qui peut estre loüée au Prince quād par raison de prudence ou de foiblesse il ne peut faire autrement, est pure lascheté & trahisō à vn sujet qui ne peut auoir qu'vn maistre.

i Pline dit que la ville de Palmyra en Syrie demeura à l'abry & sans atteinte, cōtre les deux puissans Empires des Romains & des Parthes.

Ce luy fut vn grand mal-heur de se veoir entre deux Princes qui ne pouuoient estre amis. Qui est en ceste condition n'est pas comme ceste ville de Syrie *i* qui demeura en repos & sans aucune atteinte enuironnée des armes des Romains & des Parthes. Il trouue souuent sa condition pareille à ce miserable matelot de Tyr qu'vn flot poussoit hors du vaisseau & vn autre le reiettoit dedans. Son humeur fauorisoit beaucoup sa mauuaise fortune flottant tousiours en l'incertitude de ses resolutions, & d'vn esprit de contradiction, QVE SI, QVE NON *k*.

k Sācho d'Erbite Cheualier Nauarrois sous le Roy Iean de Nauarre, fut surnommé l'opiniastre & porroit pour la deuise QVE SI, QVE NON, faisāt gloire d'estre contentieux.

Sa conduite mauuaise & la fin malheureuse.

Quand il sortoit d'vn affaire il s'embroüilloit en vn autre, bien en France, mal en Flandres, & comme les nuées se resoluent tousiours ou en vent ou en eau, ses entreprinses & ses conseils se finissoient tousiours ou en larmes ou en soupirs. En vn mot il faisoit vn mestier de la profession des armes & il ne les prenoit pas pour auoir la Paix, mais pour faire durer la guerre *l*.

l Tāt que Rome a esté bien policée (cela fut iusques au temps des Graches) il n'y eust iamais Capitaine ny soldat qui fit vn mestier de la guerre, quand elle estoit finie, chacun retournoit à ses premiers exercices. Attilius Regulus estant Chef d'armee en la derniere guerre cōtre Carthage, demāda au Senat permission de retourner en ses maisons pour remettre ses terres que ses fermiers auoiēt laissé en friche.

Comme il voit que les conseils ne sont estimez aupres des Princes que par les euenemens, il desire

de faire approuuer les siens par quelque fauorable occasion. Il voit le Duc de Bourgongne empesché en la guerre contre ceux du Liege, il cognoist combien le Roy est offencé des pratiques & intelligences que les Ducs de Normandie & de Bretagne auoient auec son ennemy, il le conseille de leur faire la guerre, tailler de la besongne dedans leurs Estats, allumer le feu en leur propre maison, afin qu'ils n'eussent loisir de ietter le brandon contre celle de leurs voisins.

Il r'alume les tisons de la guerre.

xx. Ces deux Princes estoient au commencement grands amis, mais comme les grandes inimitiez naissent des grandes amitiez, ils se broüillerent tellement au partage du fruict de la Paix, qu'ils ne furent pas long temps ensemble. Les seruiteurs du Duc de Normandie qui estoient ceux du Roy Charles VII. ne pouuoient auoir les Bretons pour compagnons. Le Duc de Bretagne vouloit estre consideré comme l'instrument de leur bonne fortune. Puis que ces deux Princes ne pouuoient demeurer voisins, ils ne se fussent pas associez à l'Empire. [n]

[m] Des grands amis se font les grands ennemis. Les inimitiez suiuent & accompagnẽt les amitiez. Chilon à celuy qui se vantoit de n'auoir point d'ennemis, dit *Qu'il ne deuoit point aussi auoir d'amis.* PLVT.

[n] Exemple vnique & admirable d'vne vraye amitié. Diocletian & Maximian Empereurs entrerent ensemble en l'Empire, commanderent ensemble, & le quitterent d'vn commun accord.

Le Duc de Normandie fut aduerty que le Duc de Bretagne auoit dessein de ne le quitter, & que le Comte de Dammartin entreprenoit de le remener en Bretagne. Il estoit lors à saincte Catherine du Mont, attendant que l'appareil qui se dressoit pour son entrée fut acheué, mais quād il l'euſt fait entendre à ceux de Roüen ils ne voulurent remettre d'vn seul moment son entrée. On le mõte à cheual sans housse, & auec vne robbe de velours noir, on le cõduit en la grãde Eglise, on luy iure obeïssãce, les Bretõs demeurent cõfus en l'euanoüis-

sement de leurs desseins.

Le Roy ne laissa pas de proffiter en ceste mauuaise intelligence. Il vient en Normandie & dans peu de iours contraict son frere d'en sortir. Le Comte de Charolois fut fort marry que ceste diuision euſt perdu la Normandie, p car il croyoit que ceste Prouince estant hors des mains du Roy il en estoit affoibly d'vn tiers. Monsieur n'euſt autre refuge que la Bretagne, pauure desnué & despoüillé qui donnoit de la pitié à ceux qui estoient trop foibles pour le secourir, & porter contre vn frere si grand & si puissant.

Le Normandie renduë au Roy.

p Les ruines causées par la diuision, se reparent par la concorde. Le Duc de Normandie & le Duc de Bretagne ne considerans qu'ils auoient perdu la Normandie par mauuaise intelligẽce se reconcilient ensemble. Il est impossible, dit Phi. de Com. par ceste diuisiõ que beaucoup de grands Seigneurs se puillẽt longuement entretenir, sinon qu'il y ait vn Chef pardessus tous. Vn Prince ayant pouuoir de dix mille hommes & façõ de les entretenir, est plus à craindre & estimer que ne seroient dix qui en auroiẽt chacun six mille alliez & confederez ensemble; pour autant qu'ils ont tãt de choses à demesler & accorder entre eux, que la moitié du temps se pert auant qu'il y ait rien conclu ny accordé.

Le Comte de Charolois ne demeura pas long temps aux doutes si le Roy tiendroit tout ce qu'il luy auoit promis: car comme il luy enuoya Imbercourt & Carondelet pour le faire souuenir de la promesse de mariage de Madame sa fille, ils trouuerẽt qu'elle estoit promise à Pierre de Bourbon Baron de Beaujeu. Le Roy leur dit qu'il la vouloit marier à meilleur marché que le Comte de Charolois ne la vouloit, & que la Champagne & Brie estoient trop belles pieces pour estre separées de la Couronne.

Si les hommes iugeoient aussi veritablement que promptement de toutes choses, que resteroit il à la prouidence de Dieu pour en decider? chacun penſoit que la France n'eschapperoit iamais de ceste apoplexie, que pour le moins si elle ne luy apportoit la mort elle finiroit en paralysie, mais ses destinées estoient couchées autrement dans les tables eternelles du grand Dieu le Pere des temps, le vray Saturne q qui doit estre adoré à teſte descouuerte, par ce que riẽ ne luy est couuert,

q Les Romains estimoiẽt Saturne le dieu & le Pere de la verité, & luy sacrifioient à teſte descouuerte pour monstrer qu'il n'y a riẽ qui luy soit caché.

&

& sçait seul les periodes & le terme des Estats. Apres la gloire qui en appartient toute entiere à sa bonté, il faut loüer la sageſſe & la prudence du Roy qui demeura si retenu en des occasions où les esprits plus fròids deuenoient boüillants pour courre sur les ennemis. Il fit le Sertorius contre Metellus. r

r Metellus ne cherchoit qu'à combatre. Sertorius en declinant la bataille luy retranchoit les viures de toſtez, luy oſtoit l'eau, & le gardoit de pouuoir fourrager. Quād il cuidoit marcher il l'arreſtoit, quand il eſtoit arreſté & logé il l'incommodoit en tant de ſortes qu'il le contraignoit de deſloger, s'il mettoit le ſiege deuāt quelque place il s'y trouuoit luy meſme aſſiegé pour la neceſſité des viures.

Iamais la France ne vit tant de gens assemblez pour la ruiner, mais elle monstra bien que ses fondemens estoient bons. Les forces qui furent deuant Paris estoient si grandes & en tel nombre qu'elles deuoient estre admirées & redoutées des amis & des ennemis, car c'estoit vne apparente demonstration de ce que peut ceste Couronne contre la coniuration de toutes les autres.

Depeuplemēt de Paris.

Paris toutesfois se ressentit long-temps de ceste secousse, & fut tellement despeuplé par ceste guerre & par la peste qui vint au mois d'Aoust de l'an 1467. que le Roy pour la repeupler y attira les estrangers par de grands Priuileges, & ceux qui estoient preuenus de Iustice par les asseurances de l'impunité, & le tout, dit la Chronique, selon le Priuilege donné à tous bannis, resident & demeurans és villes de sainct Malo & de Valenciennes.

La fidelité de Paris sauua l'Estat, car si elle eut refusé l'entrée au Roy, il estoit resolu de se retirer ou en Suisse, ou vers le Duc de Milan. Il est vray que comme il aduient touſiours aux guerres ciuiles f où les deffiances & les soupçons croissent aux esprits sans y estre semez, la Religion du secret n'y fut pas, car les Princes estoient aduertis

f Aux guerres ciuiles, il ne ſe preſente que trop d'occaſions d'eſtre en doute de ceux dont la foy deuroit eſtre moins ſuſpecte. Les parēs deuiennent infiables. *Voſtre valet peut eſtre du party que vous craignez.* M. de M.

de toutes les resolutions qui se faisoient contre eux, mesmes du temps & de la sortie qui se deuoit faire sur leur armée par trois diuers endroicts, la premiere & la plus grande du costé de Paris, la seconde deuers le pont de Charanton, la troisiesme deuers le bois de Vinciēnes. C'est pourquoy durāt tout ce Siege, le Roy fut tousiours en deffiance, t d'autant mesme qu'il trouua vne nuict la porte de la Bastille ouuerte du costé de la campagne. La Chronique dit que ce fut la nuict du leudy dix-neufiesme Septembre. Il eut opinion que c'estoit vn traict de Charles de Melun & n'en fit semblant. Les sages Princes ne doiuent pas mettre legerement en doute deux choses si cheres & precieuses; la reputation & la foy de leurs seruiteurs. u Philippes de Commines dit toutesfois que le Roy n'eut meilleur seruiteur ceste annee là que ce Charles de Melun, & la Chronique donna à sa vigilance l'honneur d'auoir sauué Paris.

t En vain l'on veille pour la seureté & la deffēce d'vne ville assiegée, si la fidelité s'endort aux portes, la garde ne s'en doit commettre qu'à ceux dont la loyauté est bien asseurée. μὴ πάλαι τοῖς πᾶσιν ἐπιστεύετε ἐν πύλαις; Il faut donner les portes de la ville aux hommes fidelles. *Leo Imp. Const. xv.*

u Il est mal-aisé de reparer & recompenser les iniures faictes à la foy & à la reputation, *Fama & fides dūna maiora sunt quā quæ æstimari queant.* T. Livius.

Les meilleurs coups qui se donnerent en ce siege furent tirez de sa teste, & de ceste sage resolution qu'il prit, de ne penser à autre chose qu'à separer la compagnie : il auoit des forces pour combattre sans peine & sans peril, tous les Princes ensemble qui n'auoient encore payé leur apprentissage de la guerre. Il n'y auoit que le Duc de Calabre qui en sçeut quelque chose, & l'auoit apris peu heureusement à la guerre de Naples. Le Duc de Bourgongne auoit en sa premiere ieunesse suiuy son pere aux armées & aux batailles, mais la longue paix luy en auoit faict

Plus de courage que de conduite ny d'experience.

plus oublier qu'il n'en sçauoit. Quant aux Ducs de Berry & de Bretagne, l'estonnement où ils se trouuerent quand le canon salüa leur quartier, fit bien cognoistre que la guerre n'estoit pas leur Element. L'histoire a remarqué qu'apres que l'armée eut passé la riuiere de Seine, le Duc de Bourgongne & le Duc de Calabre se tourmentoient fort pour faire marcher les soldats en ordre, & les represente si bien armez qu'ils paroissoient d'auoir bon vouloir de combatre. Mais quand elle represente l'equipage des Ducs de Berry & de Bretagne, elle en fait vne vraye Prosopopée ne seruans qu'au nombre & à la pompe. *Ils cheuauchoient*, dit Philippes de Commines, *sur petites aquenées à leur aise, armez de petites brigandines fort legeres pour le plus, encore disoient aucuns qu'il n'y auoit que petits cloux dorez par dessus le satin, afin de moins leur peser, toutesfois ie ne le sçay pas de vray.* Qui va à la guerre sans ses armes monstre qu'il n'a pas enuie de s'approcher des coups.

Fin du III. Liure.

SOMMAIRE DV quatrieſme Liure de Louys XI.

I. *Entrée de la Reine Charlotte à Paris. Elle eſt accompagnée du Duc Amé de Sauoye ſon frere, & de Bonne de Sauoye ſa ſœur.*

II. *Rebellion de ceux du Liege & de Dinand. Leur inſolence contre le Duc de Bourgongne. Seuere punition de leur folie.*

III. *Mort de Philippe Duc de Bourgongne, la grandeur & la felicité de ſon Eſtat, ſa bonté, ſa reputation en l'Europe, ſes principales actions.*

IIII. *Entrée de Charles Duc de Bourgongne à Gand, ſedition pour l'abolition des Gabelles.*

V. *Prudence du Roy Louys XI. à deſcouurir les deſſeins des Ducs de Bretagne & de Bourgongne, ſon armée en Bretagne.*

VI. *Nouuelle reuolte de ceux du Liege. On met en deliberation ſi on doit faire mourir leurs oſtages. Ambaſſade du Roy au Duc de Bourgongne ſur ce faict. Prinſe de la ville du Liege & ſa deſolation.*

VII. *Les Gantois recognoiſſent leurs fautes. Le Duc y faict ſon entrée armé, le Roy ſepare les Ducs de Normandie & de Bretaigne de l'intelligence du Duc de Bourgongne.*

HISTOIRE
DE LOVYS XI.
LIVRE QVATRIESME.

PAris est toute en festes & en festins pour l'heureux succés des affaires du Roy, qui a si sagement appaisé les vents qui menaçoient son Nauire du naufrage, mais bien plus par la descharge & remise qu'il a faict de quelques subsides & impositions que le peuple trouuoit insupportables. Ces publiques allegresses furent redoublees par l'entree de la Reine à Paris. Elle descendit par bateaux à nostre Dame, passa aux Celestins & alla aux Tournelles. Elle estoit accompagnee du Duc Amé son frere, & de Madame Bonne de Sauoye sa sœur, mariee à Iean Galeas Duc de Milan. L'Histoire de ce temps là aussi curieuse à representer l'ordre des festins qui s'y firent, qu'à celuy d'vne bataille [b], comme si la science de l'vn donnoit preuue de la suffisance de l'autre, en rapporte la magnificence, & adiouste qu'en la maison de Iean Dauuet premier President, on dressa quatre bains (ils ont touſiours esté comptez entre les delices & les voluptez) pour la Royne & pour les Dames.

M. CCCCLXVI.

Entree de la Royne à Paris apres la guerre du bien public.

[a] Le Samedy 3. iour d'Aoust 1465. le Roy remit le quatriesme du vin au huictiesme, excepté des denrees de six fermes renduës en gros.

[b] Paul Emile obseruoit aux festins vn ordre & disposition merueilleuse, disant que d'vne mesme suffisance d'entendement dependoit & procedoit de sçauoir ordonner, vne bataille bien formidable aux ennemis, & vn festin bien agreable aux amis, car l'vn & l'autre depend d'vn fort bon iugement de sçauoir bien ordonner. PLVT.

Son indisposition & celle du temps ne permirent qu'elle se baigna. L'vn des bains fut pour Madame de Bourbon & Madamoyselle de Sauoye, l'autre pour la fille du Seigneur de Mõglat mariee au fils de Nicole Balue frere de l'Euesque d'Eureux, & Perrette de Chalon bourgeoise de Paris. Celle-cy est nommée particulieremẽt en diuers endroits de l'Histoire, & icy elle entre en part aux delices & voluptés des bains[c].

[c] Les bains sont de l'equipage de l'amour & de la volupté. Alexãdre Seuere disoit en colere. *Milites Romani vestri socij mei contubernales & commilitones, amant, potant, lauant.* On fait marcher en mesme rang, *Balnea, Vina, Venus.*

Le Duc de Sauoye obtint la liberté pour son frere Philippe, que le Roy maria auec Marguerite troisiesme fille du Duc Charles de Bourbon, & d'Agnes de Bourgongne, mais le bien de sa liberté n'eust pas telle force en sa memoire que le mal de la prison, pour le ressentiment de laquelle il suiuit les volontez du Duc Charles de Bourgongne contre le Roy. Amé mourut trois ou quatre ans apres en la ville d'Orleans d'vne dyssenterie[d].

[d] Amé III. mourut à Orleans enuiron la fin du mois de Iuin 1471. Il laissa deux fils Philibert & Charles sous la tutelle de M. Yolãd de France sœur de Louys XI.

Mais tandis que la France s'esiouït & iouït du repos que le Roy luy a acquis en dissipant ces terribles vents, ses anciens amys reçoiuent tout entier l'orage sans qu'elle ait moyen de les secourir pour ne vouloir r'ouurir la playe laquelle commençoit à se consolider, ny fauoriser les exemples de la rebellion contre le Prince legitime.

II. Le Liege se reuolte contre le Duc de Bretagne.

Ceux du Liege ne pensans pas que la guerre deust si peu durer entre le Roy & la maison de Bourgongne, auoient declaré toutes sortes d'hostilitez contre les subjects du Duc de Bourgongne, preferant tousiours son interest propre[e] à l'estranger. Le Roy leur auoit promis deux cens hõmes d'armes, chacun à trois cheuaux du moins pour courir le pays de de Hainaut & de ne traicter aucune

[e] Qui sçait combien touche au cœur le propre interest, ne le fait iamais marcher apres l'estranger.

aucune Paix sans les y comprendre.

Sous ceste asseurance & la presumptiõ que leur ville estoit imprenable, eux inuincibles, ils enuoyent vn Herault à Bruxelle, denoncer la guerre au Comte de Charolois, & le menacent de feu & de sang. En son absence le Duc reçoit & lit les lettres, puis les rend à l'Herault luy disant que son fils estoit en France & qu'il les luy porta s'il vouloit. Il retourne au Liege, d'où il est incontinent depesché auec pareilles lettres contre le Duc mesme & tous ses alliez.

f Les peuples presumẽt touſiours de leurs forces auec outrecuidance & temerité: les habitans de la ville de Nougarde capitale de Russie disoient par vanterie, Les hommes ne peuuent rien cõtre Dieu ny contre nous. Iean Basile Roy de Moscouie leur fit changer de langage. *Crant. lib. 13. Vvandal. cap. 15.*

Les menaces ne furent separees que d'vn petit moment des effects. Ils se ietterent sur les pays du Duc auec toutes sortes d'outrage & d'inhumanités. Louer ce Prince, dire bien de la maison de Bourgongne, sont crimes qui ne peuuent estre expiez que par la mort. Les pauures pays sans sõt tués comme moutons, non pour autre raison que parce qu'ils ne sont amis, & ne peuuent consentir à la rage de ces loups.

Armee du Duc de Bourgongne contre les Liegeois.

Le Duc s'arme, & par son commandement les Ducs de Cleues & de Gueldres, les Comtes de Nassau & de Horne, & le Marquis de Rotelin. Ils pressent ces limaçons en telle sorte qu'ils n'osent plus monstrer les cornes de leur rebellion, & se tiennent enfermez dans leurs murailles, auec le repentir de s'estre si tost mis en campagne sous la creance que le Roy qui estoit lors bien empesché à demesler d'autres fusees, les assisteroit, & que les moyens & le courage ne leur pouuoient faillir en deffendant leur liberté g.

g La liberté anime les esprits & remplit les cœurs de vaillance & de courage de ceux qui la deffendent. Aux batailles si renõmees de Miltiade, de Leonide, de & Themistocles pour la liberté de la Grece, en nombre a cedé au courage.

Ceux de Dinan subjects du Liege, n'estoient pas moins forcenés contre le Duc sur la nouuelle

qui courut, & qui fust aussi tost creuë que receuë, que le Comte de Charolois auoit esté deffaict à Montlehery. Ils font vne statue retirant au naturel du Comte, & la portent auec de grãdes huees prés des murailles de Bouvines, dressent vn gibet & la pendent, appellans celuy qu'elle representoit traistre, vilain, Bastard. Le plus poltron, fait plus de bruit. Ils firent aussi vne autre effigie du Duc, laquelle ils poserent sur vne haute piece de bois, criants, *Vees cy le siege du grand crapaut vostre Duc.* Acte qui ne se peut punir trop seuerement par iustice, ny remettre par repentance en espoir d'amandement[h].

Indignités & insolences des peuples reuoltez.

Ceste furieuse moquerie contre le Prince fut suiuie de toutes sortes de cruautés contre les subjects de Bouvines, lesquels pensans r'aduiser ces enragés, pour se remettre en leur deuoir, leur enuoyerent premierement vn Heraut de leur ville pour les exhorter à cela, & puis vn petit garçon, auec lettres sur ce signées, ils trancherent la teste au premier, & mirent en pieces le second. Peuple inconstant qui a il de cruel & de barbare que tu ne fasses en ta fureur?

Le Duc quoy qu'en son extreme vieillesse creut ne pouuoir mourir honnorablement qu'il ne se fut vengé de l'ingratitude & rebellion de Dinan. Il s'y fit porter en litiere, il y meine vne armee de vingt huict mille cheuaux, & grand nombre de gens de pied: Il prend la ville, la destruit, & fait ietter dans la Meuse huict cens habitans & ceux qui ne finirent leur misere ceste fois en mourant, demeurerent pour mourir tous les iours[l], peu oblie

Le Duc assiege Dinan, la prise & destruit.

b Il n'y a en ces esmotions que de la fureur, point de courage ny de valeur. *Certatim vt quisque animi ignauus, procax est ore.* TAC. HIST. *lib.* 2.

i On ne tueroit pas les aspics ny les viperes si on les pouuoit adoucir & rendre inuisibles. Quand il n'y a nul espoir d'amandement la clemence est iniurieuse & la iustice touſiours neceſſaire où le public est offencé. Les crimes dont l'impunité en attire d'autres sont irremissibles.

k Vn Prince ne doit dissimuler vne rebellion ouuerte & declarée, parce que celuy qui ne chastie le rebelle en telle sorte qu'il ne se puisse plus rebeller, doit estre tenu pour peu sage & moins courageux.

l Le miserable est biẽ obligé à la mort qui le tire de misere. Tamerlan tuoit autant de ladres qu'il en rencontroit, affin qu'ils finissent leur misere, & n'en fissent point d'autres par leur contagion. CALCONDILE. Pour ceste mesme raison Dracula Prince de Valachie enferma en vne grange vne grande troupe de gueux, & y fit mettre le feu apres les auoit bien ennyurés. *Bonfin. lib.* 3.

gez à ceux qui les rencontrans leur laissoiēt la vie.

Liegeois donnēt cinquāte ostages.

Les Liegeois apprehendants le mesme traictement se rendirent au Duc apres auoir fait mine de vouloir vne bataille, baillerent cinquante ostages[m] pour la seureté de la fidelité qu'ils promettoient, & de six cens mille florins de Rhin payables dans six ans.

III.

Mort du Duc Philippes.

Ceste guerre finie le Duc de Bourgongne finit celle de la vie & la changeast en l'eternelle Paix, au septante deuxiesme an de son aage, le quarante-huictiesme de son regne, le 15. Iuillet de l'an 1467. Il laissa sa maison au plus haut point de sa felicité, riche d'alliances, d'honneur, d'amis, de reputation, de l'or en ses tresors, & du fer pour le defendre[n]. Ce n'estoit pas vn Estat acquis à l'aduenture & accreu par l'injustice[o], il auoit ses fondements dans ceux du Royaume de France, la duree en sembloit immortelle. Mais les Architectes s'en vont & les edifices demeurent. Ceste grandeur ne passa point le quatriesme masle, elle se rompit en plusieurs pieces, les principales furent recueillies par ceux de la maison d'Austriche. Il eut trois femmes, M. Michele de France, fille du Roy Charles VI. Bonne d'Artois, fille de Philippe Cōte d'Eu, & M. Ysabelle de Portugal mere du Prince Charles, en espousant laquelle il arresta ses pensees de Mariage, & print pour deuise le mot AVTRE N'AVRAY, mais il ne rabatit rien de l'exercice de ses amours, & dont l'iniuste intemperance produisit huict masles, & quatre filles.

Grandeur de sa maison.

Ce Prince fut vaillant & hardy, & son hardiesse parut bien en ceste grāde & fascheuse guerre qu'il entreprit contre la France & laquelle dura trente

[m] Phil. de Comminet dit que les Liegeois baillerent trois cens ostages. Le nombre ne fut que de cinquāte & trente deux du Liege, six de Sainctrō, ou S. Trid. six de Tongre, six de Hesselt.

M. CCCCLXVII.

[n] Ce n'est rien que d'auoir de l'or si on n'a des armes pour le garder. Crœsus monstra le sien à Solon qui le voyant d'vn prix inestimable demanda où estoit le fer & l'acier pour garder cet or.

[o] Il y a des Estats qui n'ont commencé que par hazard & ne sont accreus que par iniustice.

deux ans sans trefues ny sans relasches. Guerre qui fit en France des montagnes de morts & des riuieres de sang, & en laquelle il disoit qu'il estoit entré contre son cœur, & le desir qu'il auoit d'employer ses armes contre les infideles comme il fit en la Ligue saincte, pour secourir l'Hongrie contre Amurath.

p Iulian Cesarin Cardinal de S. Ange & Legat du Pape, se trouuant pres de Vladislas à Bude, fit vne nouuelle Ligue entre les Chrestiens, à la ruine & destruction du nom Ottoman, & y auoit fait entrer Eugene IIII. Pape. Le Duc de Bourgongne, les Venitiens & les Geneuois.

Il le fit cognoistre en sa deuise de plusieurs fusils enlaçans vn caillou dardant de viues flammes. Par là il vouloit dire que son humeur estoit porté à la douceur & à la Paix, si on ne le contraignoit à la guerre, comme le fusil retient sa flamme si on ne le touche & la pousse au dehors incontinent qu'il est abattu.

Il vescut en telle creance & autorité parmy les puissances souueraines de l'Europe, qu'encores qu'il ne porta tiltre de Roy, il alloit du Pair auec plus grands Roys, & ne tint qu'à luy que ses Estats ne fussent erigez en Royaume. Quand le Pape Eugene IV. vit que les Princes Chrestiens estoient pour la plus part bandés contre luy, il recourut à la protection du Duc de Bourgongne, & luy fit present de l'Hostie miraculeuse qui est à la saincte Chappelle de Dijon.

Bon Prince, aymé de ses subiects, qu'il ne traitoit pas à l'egal de ce qu'il pouuoit q sur eux, respecté des estrangers auec lesquels il sçauoit viure, mais blasmé d'auoir esté l'instrument des cruelles tragedies qui se iouërent sur le theatre de la France. Il iustifioit ses armes de la vengeance de la mort de son Pere tué par Charles VII. estant Dauphin, sur le pont de Montereau faut-Yonne. Mais il n'en eust point de ressentiment contre Madame

Sa bonté, son courage, & sa moderation.

q Tant plus la puissance d'vn Prince est estenduë, tant plus la licence doit estre retenuë. Tãt plus vn Prince est puissant sur ses subiects, tant plus ses subiects se rendent puissants contre luy.

Michelle sa femme sœur de Charles, & ne l'en ayma pas moins, ne voulant que l'innocence fut meslee auec la memoire de l'offence.

Charles luy succeda, si les enfans retiennent des complexions de ceux qui les mettent au monde, comme le grain qui est iettté en terre tout nud produit neantmoins la paille, le tuyau & l'espy d'où il est venu. Ce Prince né de Philippe & d'Ysabeau de Portugal ne pouuoit auoir qu'vn temperamẽt fort bijarre. Le Pere estoit hardy, la mere deffiante, on s'estonnoit comme elle l'auoit peu souffrir neuf mois en son ventre, puisque l'humeur de ce Prince ne pouuoit demeurer vne heure en vn lieu.

Humeur & naturel de Charles son fils.

Les Princes desirent commencer leur regne par quelque grande action qui ait de la hardiesse & du bon-heur, ils veulent que tout ce qu'ils font au commencement fasse exemple, & porte consequence, car selon les entrées on iuge des issuës. Il croyoit que de toutes les villes de Flandres il n'y en auoit point où il fut tant aymé qu'en celle de Gand, & pource il voulut commencer l'entree & la visite de ses villes par celle-là, s'asseurant d'y estre receu auec de si grandes preuues d'affection & d'obeyssance, qu'elle seruiroit de leçon à toutes les autres pour les former à mesme deuoir. Car les peuples desirent ardemment la premiere veuë de leurs Princes, & le Prince doit desirer que ses subjects ne le fuyent pas comme vne beste farouche qui sort de son repaire, mais qu'ils volent au deuant de luy comme deuant quelque belle lumiere.

Son entrée à Gand.

Il n'entendoit pas bien que c'est, demander de

r L'iniure des parẽs de la fẽme est quelquesfois vengée par le mary sur la femme mesme. Le Duc de Bourgongne n'en ayma pas moins la sienne, encore que la veuë de la sœur renouuella trois ans durant l'iniure du frere. Elle estoit d'ailleurs sterile, cause fauorable & souuent fauorisée aux diuorces.

s Les Princes qui entrent nouuellemẽt en vn Royaume, doiuent bien pẽser que leur reputation depend du commencement. Ils le doiuent donner à des actions si hautes & releuées qu'elles impriment en la creance de leurs voisins, que non seulement ils sont capables de la fortune qu'ils ont trouué, & qu'ils tiennent, mais qu'ils ont assez de prud'hõmie & de courage pour l'augmẽter de toutes celles que le temps & l'occasion luy mettent en main. Les cœurs des peuples se comblent d'vne incroyable allegresse à la veuë de leur Prince. Les loix ont iugé raisonnable de retenir & moderer la despence que l'excés de la ioye produit en telles occasiõs. *Si sacros vultus inhiantium sorte populis infirmus, hoc fine immodica pretio nuntiari, excipi, sanctimus.* L. 1. C. Publicæ lætitiæ. lib. 12.

la sageſſe à vn furieux que de la deſirer au peuple. u Il auoit oublié le prouerbe de l'humeur de ceux de Gand, qu'ils ayment bien le fils de leur Prince, mais le Prince non. Tant que Philippe viuoit, Charles eſtoit leur Soleil leuant, mais du meſme iour que le fils eſt entré en la place du Pere, il cognoiſt le changement de leur affection. Leur obeyſſance n'eſt qu'à diſcretion x, & croyent qu'il n'a pouuoir de leur nuire qu'en tant qu'ils le voudront endurer.

u Demander de la prudence au peuple, c'eſt chercher de la cõduite à vn furieux. En la republique d'Athenes, *les sages proposoient, & les fols deliberoient.*

x L'inconſtance commune aux peuples eſt plus remarquée en ceux de Gand pour les frequẽtes ſaillies & eſmotions qu'ils ont fait contre leurs Princes.

Trompé doncques en ſon opinion, il entre en la ville de Gand, trouue les portes ouuertes & les cœurs fermez à ſes commandemens. Ils n'attendirent pas long temps à le faire cognoiſtre. Le Duc Philippe leur auoit fait la guerre deux ans, pour la fin de laquelle ils auoient eſté contraincts de receuoir des conditions qui leur ſembloient bien rudes, & outre ce vne gabelle & impoſition ſur le bled pour les fraiz.

Couſtume des Gãtois.

La receptes'en faiſoit en vne petite maiſon appellée la Cueillette. Les plus mutins qui vouloiẽt manger leur pain en franchiſe y ne s'addreſſent pas au Duc pour demander l'abolition de ſes gabelles, mais ſous couleur d'vne proceſſion qu'ils faiſoient le lendemain de ſon entrée, ils prennent la chaſſe des oſſements & reliques d'vn ſainct de leur deuotion, ſe preſentent à ceſte maiſon, la heurtẽt auec la chaſſe, diſãts que le ſainct z, pour retrãcher vn grãd tour de la proceſſion, & cõme ils parloiẽt, pour ne ſe tordre, vouloit paſſer à trauers ceſte maiſon, & diſãts cela la demoliſſent en vn momẽt de fõds en cõble. Le reſte de la mutinerie eſtoit en armes au marché pour fauoriſer le paſſage de ce

Seditiõ couuerte de religion.

y Iamais peuple n'eſt demeuré long temps en vne condition qui luy ſemble iniuſte & intollerable. Où il n'y a point de volonté, il n'y peut auoir obligation. Ce qui ſe fait par force ne dure que tant que la neceſſité eſt preſente. *Haud credipotest vllum populum in ea conditione cuius eum pœnitent duntaxat quàm necesse sit manſurum.* TIT. LIV.

z Souuent les peuples ont couuert les cauſes de leur mutinerie de quelque reſpect de religion.

sainct & s'opposer à qui le voudroit empescher.

Le Duc se presente pour entendre la sedition.

Le Duc aduerty de ceste esmotion se rend en vne maison dont les fenestres regardoient sur la place, parle à ces mutins, leur commande de porter la chasse de leur sainct à l'Eglise. Les vns la prennent pour la porter, les autres l'empeschent. Il veut sçauoir ce qu'ils veulent, il n'y a personne qui ose parler [a] seul, ils parlent tous ensemble. Ce ne sont que plaintes confuses, responses insolentes, demandans iustice contre quelques particuliers, cõme en ces esmotions il y a tousiours quelqu'vn chargé de la cause des miseres publiques. Il promet de faire iustice, leur commande de se desarmer & de se retirer. Eux s'opiniastrent à ne bouger de la, y demeurerent huict iours, au bout desquels ils se presentent au Duc, luy demandent que tout ce que le Duc Philippe sõ Pere leur auoit osté leur fut rendu, sçauoir les 72. bãnieres des Mestiers & le renouuellement de leurs priuileges.

a En vne esmotion de peuple, s'il n'y a vn chef qui le conduise, personne n'ose respõdre. Quand le peuple Romain se fut retiré au Mont Sacré, le Senat enuoya sçauoir la cause de ceste retraicte. Personne n'euſt la hardiesse de respõdre, & Tite-Liue dit, *Que la matiere de respondre ne manquoit pas, mais manqueit qui fit la response.*

Refuser cela c'estoit se hazarder à leur fureur, & ils monstrerent bien au Duc que voulut ou non, les conseils en estoient pris, resolus de prendre eux mesmes ce qu'ils demandoient, car il n'euſt pas si tost dit le mot pour leur [b] accorder leurs bannieres qu'au mesme instãt on les vit arborées au marché. Ainsi la ville de Gand d'où le Duc vouloit tirer des exemples de fidelité & d'obeissance, seruit aux autres d'vn miroir de reuolte & de sedition, car voyant que ceste audace auoit bien succedé aux Gantois, plusieurs autres villes firent de mesme & tuerent quelques officiers du Duc, lequel fut contrainct pour ceste fois de faire semblant qu'il ignoroit ce que ces mutins auoient fait. Mu-

Il est contrainct de leur accorder ce qu'il leur osteta.

b Il faut quelquesfois accorder au peuple ce qu'il desire, cõme l'on fait aux enfans qui crient, & aux furieux qui se despitent. Quãd la sedition est appaisée on oste iustement ce qu'on a permis iniustement.

c C'est vne gracieuse façon de pardonner que de vouloir ignorer l'offence.

tins qui meritoient d'estre traictez auec telle rigueur, qu'il ne leur restat rien de libre, que les souspirs de leur repentance.

d C'est acte de grande prouidence à vn Prince de rompre la communication & l'intelligence qui peut estre entre deux personnes puissantes & d'esprits inquietes.

De la mesme prudence & dexterité que le Roy a separé les forces des Princes ligués [d] contre luy, il trauaille maintenant à rompre leurs intelligences. Il met si bon ordre aux passages, que le Duc de Bretagne est contrainct de faire passer en Angleterre & delà à Calais ceux qu'il veut enuoyer au Duc de Bourgongne. En ce grand tour & auant que les aduis soient donnez, les conseils sont esuentez, les occasions perduës, & les maux sans remede. Il a les yeux ouuerts de tous costez, comme [e] il est seuere à punir les crimes quand ils sont faicts, il est du tout vigilant à rompre les coniurations auant qu'elles soient faictes. Il se resoult de les mal mener les vns apres les autres, & de leur faire cognoistre que tost ou tard se repent qui l'entreprend contre vn plus puissant.

Le Roy separe les Chefs de la Ligue.

e Il faut punir les crimes, quand ils sont faits, & empescher les coniuratiõs quand elles se veulent faire.

Le Duc de Normandie retiré en Bretagne, & tout nud, estoit assez puny des conseils de sa ieunesse. Le Duc de Bretagne se tenoit trop foible pour le maintenir contre vn si puissant frere, les Deputez qu'il auoit enuoyé au Roy pour le supplier & le mouuoir à pitié, n'auoient rapporté autre chose sinon qu'ils auoient recogneu en l'esprit du Roy beaucoup de mescontentement de ce que son frere luy demandoit partage l'espée à la main. Le Roy qui estoit lors vers le mont sainct Michel, iette vne armée de cinquante mille hommes dans la Bretagne. Comme le Duc d'Alençon auoit donné passage aux Bretons, son fils le Comte du Perche rend la mesme ville d'Alençon aux Fran-

François, dont Monsieur fut si offencé qu'il l'appella vrayement fils de son Pere. f

Armée en Bretagne.

La Bretagne fut couruë & rauagee en plus de trente lieuës d'estendue. Le Duc de Bretagne coniure le Duc de Bourgongne de le secourir, il ne le peut par ce qu'il se trouue bien empesché contre les Liegeois lesquels plustost lassez de la guerre que vaincus, auoient fait vne nouuelle reuolte, pillé Liny sous l'asseurance que le Roy leur donnoit de sa protection. Il leur auoit enuoyé quatre cens lances soubs la conduite du Comte de Dammartin, de Salezard, de Conyhen & de Vignoles, & six mille Archers. Le Connestable de S. Paul se rendit à eux auec quelques trouppes.

VI.

Liege is supportez par le Roy.

Ils faisoient les fols sans considerer la fortune que couroiēt les ostages qu'ils auoient dōné pour la seureté de leur obeissāce & fidelité. Le Duc mit en deliberation si on les deuoit faire mourir. La question meritoit bien d'estre consultée & considerée, car s'il s'en fut tenu à ses premieres pensées ils estoiēt perdus. Et pource en pareilles difficultez le Prince ne doit iamais estre present quand on les resoult, ny faire cognoistre quelle est son opiniō afin qu'elle ne soit suiuie cōme vn preiugé, & que ceux qui la veulent contredire le puissent faire librement. Le Mareschal de Bourgongne & le Seigneur de Cōtay furēt d'aduis qu'on les fit mourir, fondans leur opiniō sur ceste raison, qu'vne reuolte si estrange deuoit estre vangée extraordinairemēt, que ces mutins estoient indignes de la clemēce du Prince, & que les liens par lesquels on tenoit en deuoir des esprits eschappez se doiuēt prendre

On met en deliberatiō de faire mourir les ostages du Liege.

f L'infidelité est si odieuse que des enfans qui naissent de ceux qui en ont esté atteints, elle rend les actions suspectes, & les soupçons aux autres sont crimes en eux.

g Quand vn Prince veut faire quelque chose par cōseil, il ne s'y doit pas trouuer, car sa presence empesche que les opiniōs ne soient libres, & principalemēt quand il y va de la mort d'vn accusé. Tybere ne vouloit que Druse son fils opinast le premier en la cause de Lepide accusé de crime de leze Majesté. De mesme quād Piso fut commandé par le mesme Tybere de dire son opiniō sur le fait de Granius Marcellus, accusé d'auoir esleué sa statuë plus haute que celle de l'Empereur, il dit en addressant sa parole à l'empereur, Et vous Sire en quel rang opinerez vous? car si vous opinez le dernier, ie crains que mon opinion ne soit contraire à la vostre. *Quæ loco cēsebis Cæsar, si primus habebo quod sequar, si post omnes vereor ne imprudens dissentiam.*

en la terreur des supplices [h] & des armes.

L'innocence des ostages treuua de la faueur aux opinions du Comte de sainct Paul & du seigneur d'Imbercourt qui detestoient ceste cruauté contre des pauures Bourgeois qui s'estoient sacrifiez volontairement pour le public, & remonstroient au Duc de mettre Dieu de son costé, ceste raison suffisoit & les paroles estoient superfluës pour s'y opposer. Mais en ces occasiõs où tout est disputable, il est bon que le conseil du Prince ait plus que d'vne ou deux testes, afin que les opinions trauersées & esgarées soient remises & addressées par les autres, car les hommes ne sont pas Anges [i], despoüillez de passions, ils les apportent auec eux en toutes leurs actions, & quelquesfois la haine, ou l'enuie, la crainte ou l'esperance, le chagrin & l'indisposition de la personne sont cõme les moules & les formes des cõseils. Outre ce qu'il y en a plusieurs qui ne parlent qu'apres les autres.

Le Cõte de S. Paul opine pour la vie des ostages.

La plus douce & la plus iuste opinion fut suiuie, & les ostages renuoyez au Liege, aduisez de ne se mesler dans la contagion de l'infidelité des autres, & de les aduiser que s'ils abusoient de la clemence de leur Prince ils esprouueroiẽt sa rigueur. Vn des assistans [k] en ce conseil predit la mort dans l'an du Seigneur de Comtay, parce qu'il concluoit à faire mourir les ostages. Il fut vray.

Mort du Seigneur de Cõtay.

Cependãt le Duc de Bretagne crioit au secours. Le Duc de Bourgongne enuoye au Roy pour le prier de faire cesser ceste guerre & de considerer que la cause du Duc de Bretagne estoit la sienne. Le Roy pour le payer de mesme raison luy mande que s'il vouloit quitter la protection de son frere

[h] Il y a des fautes cõme des maladies qui demandent des remedes extremes & extraordinaires. Il n'est pas bõ d'vser tousiours de grandes douceurs aux folies & deuoyemens des peuples. Denys de Syracuse se mocquoit de ceste honte, disant que les chaines de diamant auec lesquelles on tient les Estats, sõt les terreurs des supplices & des armes.

[i] Aux plus sages quelquesfois eschappent des opinions bien absurdes & incõsiderées, & pour ce le conseil d'vn seul est perilleux, & doit estre cõposé de diuerses testes. Car les esprits sõt iournaliers aussi biẽ que les corps, & le plus sage des mortels n'est pas tousiours sage.

[k] Le Seigneur de Cõtay estoit en reputatiõ de sage & prudẽt cheualier. Iamais on n'auoit remarqué en ses opinions, ny cruauté, ny imprudence, & neãtmoins il fut blasmé de ce conseil cruel & sa mort rapportée à vn iuste iugement du Ciel, selon Philip. de Commines.

& du Duc de Bretagne, il abandonneroit les Liegeois, le Conneſtable de ſainct Paul & la Balue luy porterent ceſte parole, le Duc dit qu'il ne pouuoit abandonner ſes amis, *ny nous les, noſtres*, repart le Conneſtable; *Vous ne choiſiſſez point.* [l] *Vous prenez tout, vous ne voulez point que nous ſecourions nos amis, ny que nous faſſions la guerre à nos ennemis. Et bien*, dit le Duc en montant à cheual, *les Liegeois ſont en campagne, ie leur ay declaré la guerre à l'eſpée nuë & torche ardante, ie les combatray auant qu'il ſoit trois iours, ſi ie perds la bataille vous en ferez à voſtre guiſe, mais ſi ie la gaigne, vous laiſſerez en paix les Bretons.*

Le Duc aſſiegea Saintron, les Liegeois en nombre de trente mille viennent au ſecours des aſſiegez, ſe logent en vn gros village enuironné de ma-
Siege de Saintron. raits à demie lieuë de l'armée du Duc, là ils ſont attaquez & repouſſez iuſques ſur le bord de leurs foſſez à coups de fleches & de canons, mais quand les aſſaillans n'eurent plus de fleſches, les aſſaillis prindrent cœur, & à coups de picques les chargẽt & en vn moment en tuent cinq cens, font branſler le reſte entre la fuite & l'eſtonnement.

Le Duc voyant ſon aduãt-garde tourner le dos, fait aduãcer les Archers de ſa bataille par leſquels les Liegeois ſont battus & tuez au nombre de neuf mille. Nombre ſelon la verité non ſelon la flatterie & la paſſion qui quelquesfois des nains fait des
Il ſe rẽd à diſcretion. Geans. [m] Le reſte ſe retira au Liege, & ſi la cauallerie du Duc n'euſt eu vn mareſt entre deux, on tailloit les fuyards en piece. Saintrõ deſeſperé d'eſtre ſecouru ſe rend à la diſcretion du Duc, liurant dix hommes à ſa iuſtice dont les teſtes ſauuerent toutes les autres & ſeruirent d'exemple contre

[l] Les Herauts, qui publierent ceſte guerre, porterent en la main droicte l'eſpée nuë & la torche ardente en l'autre, menace eſpouuentable de feu & de ſang.

[m] Raremẽt ſe compte au vray le nombre des morts en vne bataille, les vainqueurs le font plus grand, les vaincus plus petit, & pluſieurs, cõme dit Philippes de Commines, pour flatter les Princes, pour vn de tué en comptent cent. On n'a iamais ſçeu au vray le nõbre des morts de la bataille de Marignam. Les François diſoiẽt qu'ils auoient taillé en pieces la moitié de l'armée des Suiſſes qui eſtoit de vingt cinq mille hommes, les Suiſſes diſent qu'eſtãs retournez en leur païs, ils ne trouuerent à dire que cinq mille, & que les François en auoient perdu dauantage. Gradenic dit qu'en tout il y en euſt vingt deux mille. Iuſtin en compte plus de quinze mille Suiſſes. guichardin autãt. Varieté qui vient ou d'erreur ou de paſſion.

leur rebellion, il en fit de meſme à Tongres qui ſe rendit à ceſte condition & en ceſte decimation[n] ſe trouuerent quelques oſtages de ceux qu'il auoit renuoyé.

[n] La decimation a eſté inuentée afin de chaſtier vne multitude en telle ſorte que la crainte en parut eſtre generalement à tous ſes delinquans & la peine à vn petit nõbre. *Tous ne la ſentoient pas, mais chacun la craignoit.*

Le Liege ſe rend & demande pardon.

Il ſe preſente deuant la ville du Liege, l'vne des plus puiſsãtes & plus peuplees villes du païs. La preſence du Duc fit reſoudre les vns à ſe fier à ſa clemence, les autres à redouter ſa iuſtice. Trois cens hõmes des plus apparens de la ville ſont enuoyez en chemiſe pieds nuds & teſtes nuës demãder pardon pour le reſte, ſoumetãt ſa ville à ſa diſcretion & ſans autre reſerue que du feu & du pillage.

[o] Rien ne s'appriuoiſe à coups de baſton. La ſeuerité effarouche les eſprits, pericles gaignoit les peuples par les yeux, les oreilles, & le ventre par ieux, comedies & feſtins.

Le Duc qui ſçait que les peuples ſont pluſtoſt vaincus par la douceur que par la cruauté[o] leur accorda ce qu'ils deſiroient, mais quand il enuoya Imbercourt pour entrer dedans, il trouua aux portes du refus & des iniures, car les habitans n'eſtoient pas encore bien reſolus, & craignoiẽt que le Duc qu'ils auoient tãt offencé ne leur tint parole, & que la ville ne courut les miſeres du feu & du pillage. Il paſſa la nuict en de grandes perplexitez, & eut beaucoup de peine à faire durer ſa vie, & la patiẽce de ce peuple iuſques au iour. A tout coup ces furieux venans comme vagues impetueuſes ſe ruer ſur ſon logis pour tailler en pieces tout ce qui eſtoit dedãs, & negocioit cét accord. Imbercourt les amuſoit aux offres de nouuelles conditions ſur leſquelles ils entroient en nouuelles conferences[p], & puis ſoudain ils ſortent de la maiſon de ville, & montans ſur la muraille euaporãs en iniures & vilennies l'ardeur de leur phreneſie contre leur Prince. Cõme leur rage fut pluſtoſt laſſée que paſſée, ils furẽt ſur les deux heures apres minuict, que

[p] *Aux eſmotions tumultuaires du peuple, il faut pluſtoſt penſer à gagner temps, qu'à contredire & conteſter. Les ſages ont des amuſements propres pour detourner & diſſiper ces furieuſes ondées.*

si on les asseuroit du feu & du pillage, ils se rendroient autrement. M. CCCCLXVII.

Imbercourt les asseure que la composition seroit obseruee, soubs ceste asseurance ils receoiuent Imbercourt qui se saisit des portes, y met des gens de guerre. Le Duc y entre en triomphe, on abbat vingt brassees du mur pour luy faire ouuerture, le fossé est vny du costé de la bresche, les tours abbatuës, les murailles ouuertes en diuers endroicts, nouuelles loix, nouuelles impositions, monde nouueau. Ceste belle statuë [p] dressee en la place publicque pour marque de liberté fut transportee à Bruges pour memoire funeste de ceste desolation qui aduint le iour sainct Martin 1467.

Les murailles sont abbatuës.

VII.

L'exemple du Liege profite à Gand.

Ceux de Gand se firent sages aux despens de ceux du Liege, & allans de l'obeissance forcee à la volontaire [q], en trouuerent le joug plus doux. Le Duc y entra en grande pompe, & les Gantois reconnoissants leur faute luy allerent au deuant iusques à Bruxelles, luy presenterent les soixante & douze bannieres des mestiers de la ville, pour lesquelles ils auoient fait ceste furieuse mutinerie apres la mort du Duc Philippes, & qui leur auoiēt esté ostees autresfois, remirent à sa discretion leurs priuileges, payerent trente mille florins au Duc, six mille à ceux qui estoient à l'entour de luy, & n'eurent pas si bonne issue de leur reuolte comme du temps d'Artauelle [r]. Les priuileges neantmoins leur furent conseruez & confirmez, excepté celuy qu'ils appelloient *de la loy*, par lequel de vingt six Escheuins ils auoient l'electiō de vingt deux, & le Roy de quatre seulement; cause des reuoltes & mutineries si frequentes en ceste ville, n'appellāts

[p] Sous ceste statuë furent graués ces vers,

Desine sullimes vultus attollerin aureas
Discite meo casu perpetuum esse nihil,
Nobilitatis ego LEODIS *venerabile signum*
Gentis & inuictæ gloria nuper eram;
Sum modo spectaculum ridentis turpe popelli.
En testor Caroli me cecidisse manu.

[q] La prompte resolutiō à ce qui ne se peut esuiter, en adoucit la douleur, & obeir volontairement, c'est oster ce qu'il y a de rude & de fascheux en la seruitude.

[r] Le Comte de Flandres ayāt assiegé Gād, & refusé de prendre à mercy les assiegés, si tous ensemble ne luy venoient demander pieds nuds, en chemise les fit resoudre à se ietter sur luy. Cinq mille cōduits par Philippes d'Artauelle defirent 40000. hōmes, entrerēt auec les vaincus dedans Bruges. Le Comte fut caché dedans le grenier d'vne pauure femme, & cōduit hors la ville en habit inconnu.

aux charges publiques autres que de cet humeur furieux & mutin, qui tenoient les cœurs des citoyens si diuisés qu'on eut plustost rejoint ensemble les pieces d'vn christal rompu que les desseins de leurs esprits. Il enuoya à Bolongne sur mer les bannieres pour accompagner celles que le Duc son Pere y auoit fait mettre pour memoire de pareille rebellion.

Entree du Duc à Gand.

Il fit son entree à Gand armé & victorieux. Là le vindrent trouuer les Ambassadeurs du Roy, pour le prier qu'il ne se mesla plus des affaires de Bretagne ny de Normandie. L'hyuer se passa en ces conferences, mais le Roy ne pouuant plus têporiser ny donner temps à son ennemy de se mettre ensemble entre en Bretagne, prend Chantocé & Ancenis.

f C'est chose certaine qu'il n'y a personne de laquelle on n'obtiéne tout ce que l'on desire en la mettant hors d'interest, quelque preiudice que le public en puisse receuoir.

Traicté des Ducs de Berry & de Bretagne.

Le Duc de Bourgongne s'aduance iusques à sainct Quentin pour secourir ses alliez. Le Roy les tient de si pres qu'il les fait resoudre à traicter auec luy, & mettant leur interest à couuert, tire d'eux vne renonciation à l'alliance du Duc de Bourgongne. Il ne vouloit pas qu'il fut dit qu'il s'estoit armé pour ne rien faire, pour vn ennemy il s'en forme trois, il est viuement picqué contre le Roy qui luy dresse tousiours de telles parties, despité contre les Ducs de Normandie, & de Bretagne qui se sont accordez sans luy, les appellants de peu de cœur & sans esprit. Le Roy luy fit poser les armes pour six vingt mille escus qu'il luy donna, & qu'il accepta d'autant plus volontiers qu'il auoit enuie de iouyr en repos des premiers contentemens de sõ mariage auec M. Marguerite, d'Yorck sœur du Roy Edoüard qui estoit arriuee à Bruges.

t Marguerite fille de Richard d'Yorck sœur du Roy d'Angleterre mariee au Duc Charles en Iuillet 1468. Elle fait son entree à Bruges conduitte par six Cheualiers Adolphe de Cleues, Iaques de Luxẽbourg, Anthoine Bastard de Bourgongne, Pierre de Bauffremõt Comte de Charny, Philippe Pot, & Philippe de Creuecœur.

Le Roy luy enuoya le Cardinal la Balue & Ta-

neguy du Chastel, pour luy faire agreer de se voir ensemble, estimant que s'il luy pouuoit parler il le separoit du tout de la protection du Duc de Bretagne duquel il estoit mal satisfait, & ne soucieroit plus de celle du Duc de Normandie qui luy estoit plus inutile que profitable.

Le Duc ne prenoit point de gouſt à ceſte entreueuë, estant, comme il disoit, bien aduerty que le Roy auoit enuoyé ses Ambassadeurs à ceux du Liege pour les solliciter à vne nouuelle reuolte. La Balue & du Chastel remonstrent au Duc que les Liegeois auoient esté si mal l'annee passee qu'il n'estoit pas croyable qu'ils fussent pour retomber aux mesmes malheurs, & que s'ils en auoient quelque enuie, ceste entreueuë des deux Princes la leur feroit passer. Raison qui fit consentir le Duc de receuoir le Roy à Peronne. Si tost que le Cardinal la Balue & du Chastel eurent fait entendre au Roy la resolution du Duc, il se mit en chemin pour l'aller trouuer, partit de Noyon sur vne lettre que le Duc luy escriuit de sa main, pour la seureté de sa venuë, seiour & retour.

Faute qui fut suiuye de plusieurs fautes[u]. Et faute d'vn iugement mal rangé, & des plus remarquables de la vie & cõduicte de ce Prince. Il alloit voir vn Prince qu'il venoit d'offencer, que pouuoit-il esperer que se voir contraint de reparer l'offence? Il auoit enuoyé au Liege des gens pour la faire reuolter, il deuoit rompre ceste pratique & considerer que si elle reussisoit, Peronne luy seroit vne prison infaillible d'où il ne sortiroit qu'il n'euſt fait raison au Duc, aux despens de son courage & de son honneur[x].

Faute que le Roy ne sceut reparer qu'auec peril.

[u] Aux fautes importantes le premier pas detraque tout. Il est bien plus aysé de n'y entrer pas que d'en sortir. Vne faute suit l'autre, & celle du iugement apporte volõtiers celle du cœur.

[x] Il est honteux de se voir reduit à desaduoüer ses propres pẽsees, & ses intentions. Le Roy auoit enuoyé des gens pour broüiller le Duc au Liege, il auoit fait cela par imprudence, maintenant il est cõtrainct de l'appaiser & reculler les affaires de plus qu'il ne cuidoit les auoir aduancees.

Si ceſte conſideration n'eſtoit aſſez forte pour empeſcher ſon voyage elle l'obligeoit toutesfois de chercher d'autres aſſeurances qu'en paroles & en papier & ſe ſouuenir que luy méſme n'auoit pas fait grand compte de ce qu'il auoit promis à Conflans, qu'on luy pouuoit rendre la pareille, le meſurer d'vne meſme meſure, & qu'il n'y a rien de ſi leger que le ſerment quand le violement preſente quelque commodité [y] particuliere ou priuee. D'ailleurs il n'auoit point d'enfant & fioit ſa vie en vn Prince dont l'ambition eut confondu le Ciel & la terre pour regner, il la donnoit en garde à celuy qui auoit voulu diſſiper ſon Eſtat, en vn mot il met entre les mains de ſon ennemy la ſeurté de ſa perſonne laquelle dependoit celle de ſon eſtat, eſtimant plus loüable d'eſtre eſtimé temeraire [z] que coüard.

Deux fautes que le Roy fit en la ſeureté de ſa perſonne.

C'eſt la ſeconde faute qu'il fit en la conduite de ſa propre ſeureté, car il s'eſtoit fié aux Princes ligués contre luy s'abouchant auec eux aux bois de Vincennes, qui ne deſiroient que de ſe ſaiſir de l'authorité Royale, pour gouuerner la France à leur gré. Il y alla ſans gardes [a] accompagné du Duc de Bourbon, du Cardinal ſon frere, du Cardinal de la Balue, du Comte de ſainct Paul, du Gouuerneur de Rouſſillon. Le Duc le vint receuoir hors de la ville & le mena au logis qu'il luy auoit fait preparer. Incontinent apres arriuerent l'Eueſque de Geneue, le Comte de Breſſe, le Côte de Romõt, trois freres du Duc de Sauoye [b], le Mareſchal de Bourgongne, le Seigneur du Lau, Poncet de Riuiere, le ſeigneur d'Vrfé, tous portans la croix ſainct André, & au cœur quelque reſſentiment

Il vient trouuer le Duc à Perõne.

y Le deſir du proffit, de la vengeance, ou du plaiſir, eſt le belier qui abat le ſerment. Nul des trois n'en mo dere la peine. La diuine eſt le malheur infaillible aux pariures, la mondaine eſt la hõte.

z La temerité d'vn particulier peut eſtre excuſee quand elle n'a point de ſuitte. La vie de Sparte ne deſpend pas de celle de Callicratidas, mais celle d'vn Prince qui eſt l'eſprit qui donne la vie & le mouuement à ſon Eſtat, eſt touſiours blaſmee.

a Perilleux de ſe commettre & fier à la foy d'vn Prince qui a eſté ennemy en telle ſorte, que l'on ſoit le plus foible. Toſime blaſme d'imprudence Valerien, qui alla trouuer en petite trouppe Sapor.

b Sauoyſiens & Bourguignons de tout tẽps s'entr'aymoient treſfort. PHIL. DE COM.

ment d'offencé[c]. Quand le Roy en fut aduerty il entra en extreme deffiance, & trouua ſes penſees toutes confuſes & enueloppees dans le repentir de n'auoir mieux penſé à ſon voyage. Il enuoya prier le Duc de le faire loger au Chaſteau parce que tous ces Seigneurs qui eſtoient arriuez ne ceſſoient pas qu'ils ne fuſſent ſes malueillans. Le Duc fut bien aiſe que le Roy choiſit le logis qu'il ne luy euſt oſé donner & le pria de n'eſtre en doute d'aucune choſe.

On le loge au Chaſteau.

Les deux Princes ordõnerent à leurs gens d'aduiſer aux moyens de compoſer leurs differends. Ils reprindrent le traicté de Conflans auquel peu de choſes furent adiouſtees pour le regard du Duc. Mais la condition de Monſieur deuint meilleure, Car pour la Duché de Normandie il auoit Champagne & Brye auec tous les droits de ſouuerain excepté le reſſort, & le Duc de Bretagne entroit, au traité comme allié.

Les choſes eſtans en ces termes les nouuelles vindrent au Duc, que les Ambaſſadeurs du Roy auoient fait reuolter ceux du Liege, ſeſtoient emparé de la ville de Tongres, empriſonné leur Eueſque couſin germain du Duc, tué quinze ou ſeize de ſes Chanoines & ſeruiteurs. Le Duc tout incontinent fait fermer les portes de la ville & du Chaſteau, feignant qu'on auoit pris vne boüette de pierreries, rẽforce les gardes à la porte du Chaſteau & dit à ſes priués ſeruiteurs que le Roy eſtoit venu là pour le trahir & tromper. Il eſtoit en telle eſmotion de colere que ſi les premiers auſquels il conta ces nouuelles euſſẽt voulu mettre de l'huile en ce feu[g], & n'en euſſẽt pluſtoſt retiré qu'attiſé le bois,

Il y eſt comme en priſon.

[c] Le Roy auoit tenu priſonnier le Comte de Breſſe & le ſeigneur de Lau. Il auoit oſté Pinal au Mareſchal de Bourgongne.

[d] Il n'y a rien de plus indigne où vn Prince puiſſe tomber, que la repentance, meſmes aux fautes que l'on ne peut faire deux fois.

[e] Les Princes qui ont quelque choſe à demeſler enſemble, s'en doiuẽt remettre à leur conſeil, pour euiter l'aigreur & l'ardeur où la contention les peut porter.

[f] Les Liegeois en ceſte reuolte ſe haſterent plus diligemmẽt que le Roy ne penſoit, car ſes deſſeins n'eſtoient pas encores bien digerés, & il ne les tenoit pas ſi habiles.

[g] *Les premiers mouuements des Princes en leur colere, paſſent promptement en des reſolutions de vengeance, quãd ils rencontrent des perſonnes qui les y diſpoſent & conforcent.*

il se fut resolu à faire contre le Roy ce qu'il disoit. Mais autre ne s'y trouua que Philippes de Cõmines & deux valets de chambre qui n'aigrirent rien.

Si iamais Roy de France n'a veu l'image de la peur que sur le front de ses ennemis, elle se presente maintenant aux yeux de Louys qui demeure bien confus en vne triste meditation de sa faute, conferant son malheur auec celuy de Charles le simple estant logé au pied de la tour où il auoit esté empriſonné. Il fit quelque ouuerture pour appaiſer le Duc, & offrit de bailler des ostages & de procurer des Liegeois telle satisfaction que de raiſon.

Il auoit des amys dans le conſeil du Duc, & faiſant ietter parmy eux douze ou quinze mille escus, il fut par ce moyen aduerty des resolutions que l'on y faiſoit, dõt les plus douces & moderees ne luy estoient pas agreables. La premiere opiniõ fut qu'on luy tiendroit parole pourueu qu'il se declara ennemy de ceux du Liege. La ſeconde qu'estant offencé comme il estoit, il y auoit danger de luy donner la liberté pour se vanger. La troiſieſme, que l'on deuoit faire venir le Duc son frere & les autres Princes pour aduiſer à ce que l'on en feroit. Elles paſſerent toutesfois par ce destroit qu'il fut contrainct, & c'est la plus grande violence que l'on puiſſe faire à vn Roy, de conſentir à la guerre contre ceux du Liege qui se estoiẽt fiez sous sa protection.

Le Duc demeura trois iours en de grandes alteres & paſſa la troiſieſme nuict en telle inquietude qu'il ne se deſpouilla point, se couchant ſur son lict puis tout ſoudain se leuant, se promenant &

Dures resolutions prinſes contre luy au conſeil du Duc.

g Hubert Comte de Vermandois fit mourir en priſon Charles le ſimple. Le Roy Louys ſon fils pour venger ceſte iniure, fit vne aſſemblee des Princes & principaux ſeigneurs, & leur propoſa ceſte queſtion qu'il feignoit luy auoir eſté enuoyée par le Roy d'Angleterre pour en auoir ſon aduis. Quelle peine meritoit vn metayer qui ayant inuité ſon maiſtre de venir voir ſa maiſon, l'auoit mis à mort. Tous dirẽt que c'eſtoit vn crime grãdement puniſſable, & Hubert que celuy là deuoit eſtre pendu. *Vous le ſerez*, dit le Roy, *car vous eſtes condamné par voſtre bouche, auſſi toſt dit, auſſi toſt pendu.*

h Les aduis de ce qui ſe faiſoit au conſeil du Duc, venoient à ce qu'on dit de Philip. de Comm. auſſi en parle il en ceſte ſorte. *Le Roy eut quelque amy qui l'en aduertit, l'aſſeurant de n'auoir nul mal s'il accordoit ces deux points: mais il faiſoit le contraire il ſe mettoit en ſi grãd peril que luy pourroit aduenir.*

parlant à Phil. de Cõmines son Chambellã, la probité & moderation duquel seruit à calmer ces orages impetueux qui agitoiẽt son ame. Il estoit tout François & deslors on croit qu'il fit resolution de se retirer en France. Mais il n'est pas croyable qu'il y eut de la trahison en son faict. La candeur & la sincerité si apparente en ses escrits en oste le soupçon. S'il eut eu ce blasme d'infidelité & d'ingratitude, vices qui font la dissolutiõ de l'humaine [k] societé, le Roy ne luy eust pas fié tant de grands & importans affaires.

Phil. de Com. deuint partisan du Roy, qui le fit venir en France, luy donna la Seigneurie d'Argenton en Poictou, & la Seneschaussee du mesme pays.

[k] Toutes les iniures les plus atroces sont compriſes en ces deux mots, d'ingrat & d'infidelle. *Nihil æquè concordiam humani generis dissociat ac distrahit, quàm hoc ingratitudinis vitium.* SEN.

Aduantage d'estre preparé en la response.

Le Duc de bon matin alla trouuer le Roy au Chasteau, lequel estoit desia aduisé de ce qu'il venoit luy dire & auoit eu loisir de penser à la respõse & l'accommoder non tant à la raison comme à la necessité [l], & sur tout de faire si bonne mine que le Duc ne s'apperceut point qu'il eust mauuais jeu ou qu'il fut en l'apprehension de perdre, car s'il eust creu de luy auoir fait peur, il luy eust donné le mal [m] tout ensemble.

[l] Iamais l'estonnemẽt ne se doit recognoistre sur le front du Prince. Il doit estre maistre de ses paroles, mais bien plus de sa mine, car l'air du visage les contredit souuent, & produit l'interieur du cœur.

Le Duc vint trouuer le Roy & le cõiure de venir au Liege.

Le Duc estoit accompagné des Seigneurs de Crequy, Charny & la Roche. Il ne pouuoit si bien colorer par l'humilité de ses paroles son geste & sa façon superbe & menaçante, que le tremblement de sa voix ne fit cognoistre l'esmotion & l'orage que la colere faisoit en son cœur, & puis il n'y a pas grande raison aux humbles paroles & aux contenances respectueuses quand les effects sont contraires & que l'inferieur braue le superieur [n]. Il luy demanda s'il vouloit tenir le Traicté & venir au Liege pour l'ayder à se

[m] Souuẽt vn mauuais dessein commencé, ne s'acheue point quand celuy qui le fait croit qu'il n'est point descouuert. Et c'est vne maxime plus fondee en experience qu'en conscience en telles occasions, ou de n'en point tãt faire, ou d'en plus faire.

[n] A quoy le respect & l'humilité des paroles si l'action est superbe & rebelle? Le iour de la prise du Roy Iean à la bataille de Poictiers, le Prince de Galles ser-

uit S. M. à soupé & à teste nuë. Le Roy le prie de s'asseoir, *Il n'appartient pas au suiect*, respond le Prince de Galles, & neantmoins il le tenoit prisonnier.

venger, & l'Eueſque du Liege ſon parent, des Liegeois qui à cauſe de luy & de ſa venuë, ſ'eſtoiẽt reuoltés. Le Roy l'accorda, la Paix eſt iurée ſur la Croix de Charlemagne, & la ville toute pleine de ioye & d'allegreſſe pour ceſt accord, le 12. Octobre, 1468. Oliuier de la Marche rapporte cecy autrement que Philippes de Commines, *Le Roy*, dit-il, *n'eſtoit pas bien aſſeuré de ſes beſongnes, & ſi toſt qu'il vit entrer le Duc en ſa chambre il ne peut celer ſa peur, & dit au Duc, mon frere, ne ſuis-ie pas ſeur en voſtre maiſon, & en voſtre pays?* & le Duc luy reſpond, *Ouy Monſieur, & ſi ſeur que ſi ie voyois venir vn trait d'arbaleſtre ſur vous, ie me mettrois au deuant pour vous garentir*, Et le Roy luy dit, *Ie vous remercie de voſtre bon vouloir: & veux aller où ie vous ay promis, mais ie vous prie que la Paix ſoit des maintenant iuree entre nous. L'on fit apporter les bras de S. Leu, & iura le Roy de France la Paix entre luy & le Duc de Bourgongne, & ne ſe pouuoit ſaouler de ſe fort obliger en ceſte partie, & le Duc de Bourgongne iura ladite Paix & promit de la tenir & entretenir enuers & contre tous.*

M. CDLXVIII.

Paix iurée.

[o] Quoy que l'on ſceut dire au Duc de Bourgongne qu'il ſeroit blaſmé de rompre la ſeureté qu'il auoit promiſe au Roy, il reſpõdoit touſiours ces mots, *Il le m'a promis, & il le me tiendra. Ie ne feray point de conſcience de le contraindre.* Pierre de Goux ſon Chancelier eſtoit de ceux qui le cõſeilloient de n'offencer le Roy. Oliv. *de la Marche.*

Ils partirent le lendemain, viennent à Cãbray [o], entrerent au pays du Liege à l'entree de l'hyuer. Le Roy n'auoit que ſes gardes Eſcoſſoiſes & trois cens hommes d'armes. A la veuë du Liege le Duc tint conſeil de ce qui eſtoit de faire. On luy dit qu'il deuoit renuoyer vne partie de l'armee, car il n'auoit que trop de forces contre vne ville demãtelee, & qui ne pouuoit eſtre ſecouruë, puis que le Roy eſtoit pour luy. Il ne creut pas ce conſeil & ſ'en trouua bien, car aupres d'vn puiſſant Roy il ne pouuoit eſtre trop fort [p], & courant la fortune de perdre tout s'il euſt eſté plus foible, la deffiance luy ſeruit bien.

[p] Ce ne fut iamais ſage party, ny reſolutiõ bien aduiſee de mettre en peril toute ſa fortune, & non toutes ſes forces.

Siege du Liege.

Le Duc commanda au Mareschal de Bourgongne qui conduisoit son auant-garde de se loger en la Cité ou de gré ou de force. Il y auoit en la ville vn Nonce du Pape pour composer les differends qui estoient comme perpetuels entre l'Euesque & le peuple. Cestuy-cy changeant son pouuoir & oubliant son deuoir pour le dessein d'auoir ceſt Eueſché, exhortoit les habitans à se deffendre, & leur fit faire vne sortie auec telle ardeur, que ceux qui estoient dehors ne se promettoient de r'entrer q que victorieux. Ceste sortie fut si mal-heureuse qu'il se repentit de son conseil, & apprehendant le peril, sort de la ville & prend la fuite, il fut arresté par les gẽs du Duc qui promettoient à ceux qui l'auoient pris, d'en faire leur profit sans luy en rien dire. Mais comme disputans & querelans pour les parts de la rançon ils en vindrẽt parler au Duc estant à table, il blasma en public ce qu'il auoit loüé en secret, declarant que la prise n'estoit pas bonne, fit venir l'Eueſque, l'honnora, le caressa & luy fit rendre tout, laissant aux autres le repentir de n'auoir fait sans bruit ce qui se deuoit faire r auant que demander si on le feroit.

Euesque, Nonce du Pape delitté.

Le Mareschal de Bourgongne & Imbercourt gaignent le faux-bourg & dõnent droict à la porte de la ville, qui n'attendit pas que la neceſſité contraignit les habitans à demander la Paix en robbes noires. s Aux premieres approches les Deputez se presentent pour parlementer, l'esperance & la cupidité du butin ne permet point qu'on les escoute. La nuict surprend les assaillants auant qu'ils soient logez, & les met en tel desordre que

q Clearchus fit vne sortie & mit tous ses gens en bataille, puis commanda fermer les portes, & retter les clefs par dessus la muraille, pour oster tout espoir au soldat de rẽtrer que la partie ne fut perduë ou gagnée.

r Il y a des choses qu'il faut faire auãt que demander si on les fera. C'est la response que fit Põpée soupant auec Antoine en vn nauire, quãd vn Dizenier luy vint dire que c'estoit lors l'occasion de se venger d'eux, & que s'il vouloit il y mettroit tel ordre qu'il n'en resteroit pas vn.

s Encores que les Atheniens n'ayent pas eu reputation de grãd courage, ils ne demandoiẽt iamais d'accord qu'en robbe de dueil pressez d'vne extreme neceſſité.

ne sçachans où se rendre, & s'appellans les vns les autres en confusion dõnent cœur aux assiegez de faire vne sortie.[t] Ils s'arment, les vns de peur, les autres pour n'auoir peur, ils se ruẽt sur eux par diuers endroicts, car leurs murailles razées l'année precedente donnoient iour de tous costez, ils en tuent sept ou huict cens. Quatre pieces de canons tirées contre la porte le long de la grand ruë leur rendẽt la pareille & empescherent de sortir ceux qui par la faueur de ceste premiere saillie en auoient enuie.

Les assiegez demandent à parlementer.

[t] Qui de nuict attaque le premier a de l'aduãtage, car on croit tousiours qu'il soit le plus fort. La fuite volõtiers suit l'estonnement. La nuict n'a point de honte.

Ny pour cela, ceux qui estoient sortis ne voulurent r'entrer en la ville & se bariquerent, ou, cõme dit Philippes de Commines, se taudirent des chariots qu'ils auoient gagné & y demeurerent iusques au iour, lequel descouurit leur temerité & donna moyen aux gens du Duc de les repousser dans la ville. Là fut blessé & tué Iean de Villette[u] seul chef de ce peuple, le faux bourg demeura au Mareschal de Bourgõgne qui auoit fait vne lourde faute de n'auoir mieux ordonné son logis[u], principale partie du deuoir d'vn bon Capitaine. Le Prince d'Orange y fut blessé, & en ceste action l'Histoire luy donne le surnom glorieux d'homme de vertu, comme elle louë la valeur des Seigneurs du Lau & d'Vrfé, & reproche le mespris de l'honneur à plus de deux mille hommes, qui sous la faueur de ceste nuict auoient sacrifié leur salut & leur honneur à la fuite.[x]

[u] Aux sorties le chef doit tenir ferme & ne bouger, afin que la presence maintienne les assiegez en deuoir, & qu'il fauorise la retraicte de ceux qui sõt sortis, prenant garde qu'estant repoussé les assaillans n'entrẽt pesle-mesle auec eux. Quand ceux du Liege eurẽt perdu en la premiere sortie leur chef, leur defence fut desesperée.

Faux-bourgs du Liege occupez.

[x] Le premier deuoir d'vn bõ Capitaine, est de sçauoir loger ses gens. Pour ce seul respect Annibal au iugement de Pyrrus estoit le premier Capitaine de la Grece apres Alexandre.

Ceste premiere desfaicte affligea le Duc & n'euſt pas voulu que le Roy l'euſt sçeu s'il euſt esté possible de la celer entre tant de passiõs & de diuers interests. Ayãt creu que le bruit auoit esté plus grãd

Les troupes du Duc malmenées aux faux-bourgs.

que le mal, il l'alla trouuer luy-mesme pour le dire, le Roy en fut fort ioyeux, mais c'estoit d'vne ioye plus fondée sur la prudence que sur la iustice, car si les desseins du Duc n'eussẽt prosperé, le Roy en eust eu du repentir, & pour ce il accommodoit son esprit aux mouuemens de celuy du Duc, esprouuant que c'est vne dure seruitude à vn grand de se contraindre aux humeurs d'vn moindre.

Il fut aduisé d'aller refraichir l'auant-garde plongée dans la fange, assiegée de la faim & toute trãsie de froid. Le Duc enuoya trois cens hommes à cheual auec quelques viures pour recõforter ceux qui n'en pouuoient plus y, & n'auoient mãgé de deux iours. Il y vint aussi & se logea au milieu du fauxbourg & le Roy à vn quart de lieuë à vne ferme.

l'alarme dõnée, le Roy monte à cheual & se trouue aussi tost que le Duc en place.

Ce premier soir sur la minuict il y eust vne alarme bie chaude quoy que l'on fut au cœur d'vn extreme hyuer. Le Roy parut aussi tost en la ville que le Duc & l'on s'estonna de sa diligẽce, ce nom de Roy & sa presence fit perdre au Duc toute contenance. z L'aymant n'a point de vertu aupres du Diamant, le Roy ne voulut paroistre autre que Roy, prẽd la parole & cõmande ce qu'il falloit faire. a Autre que luy en vn accident si soudain n'eust peu r'asseurer les estõnez, & cela auec tant de iugement, de courage & de Majesté, que l'on cogneut biẽ qu'il sçauoit que c'estoit qu'il estoit né pour cela, & qu'e telles occasiõs les meilleurs coups se tirẽt du chef. b Les vns crioient ils sont icy, les autres ils viennẽt par vne telle porte, la nuit mettoit tout en doute & augmentoit l'espouuentement. c Le Roy cõmanda au Cõnestable d'aller droict en telle part auec ce qu'il auoit, car, disoit-il, s'ils doiuẽt

y Le soldat affamé n'a le cœur ny la force de cõbattre. Ce fut vne grande nonchalance aux Capitaines du Duc, d'auoir engagé les soldats si pres de l'ennemy sans auoir pourueu à les faire mãger. Asdrubal perdit les gens contre Scipiõ pour ce mahquemẽt. Vlysse reprend Achille de ce qu'il vouloit mener ses gens à la guerre sans auoir repeu.

z *Le Duc*, dit Philip. de Comm. *ne tint point si bonne contenance que beaucoup de gens eussent bien voulu, pour ce que le Roy y estoit present, & print le Roy parole & authorité de commander.*

a C'est acte de grand Capitaine aux accidẽts non preueus apporter vn ordre prompt & opportun.

b En la guerre on ne combat pas seulemẽt auec la force des soldats, mais auec l'art & la prudence du General.

c Le temps obscur & mauuais ayde bien à espouuenter les gens. *Phil. de Com. lib. 2. cap. 12.*

venir c'est leur chemin. On ne vit personne, le Roy se retira en son quartier & le Duc au sien.

Le Roy & le Duc logez ensemble.

Le lendemain le Roy vint loger en vne maison proche celle du Duc, lequel entra en quelque ombrage [d] de ceste voysinance & fit mettre en vne grange entre deux & percée en diuers endroits pour sortir plus librement, trois cens hommes d'armes & le meilleur de tout ce qui estoit à sa suite.

d Ce changement de logis & ces approches mettēt le Duc en vne estrāge inquietude. Il craint que le Roy ne se veuille ietter dās la ville qui s'estoit fiée en sa protection, qu'il n'ait quelque dessein cōtre luy, que pour le moins il ne pense à se retirer deuant que les Liegeois soient domptez & chastiez.

Les Liegeois preuoyants qu'ils ne pouuoient esuiter leur ruine, prennent resolution d'aller au deuant de la mort, de vendre leur vie plus cherement qu'ils pourroient, & surprendre les deux Princes dedans leurs propres logis où ils pouuoiēt aller de plein pied, car quoy que tous deux feussent grands Capitaines, si n'auoient-ils pensé à se retrancher. [e] Les Liegeois n'auoient point de chefs, ils prennent pour leur conduite le desespoir & le hazard & auec cela les deux maistres des deux logis où estoient le Roy & le Duc, leur intention estant de les surprendre & de les tuer ou de les mener en la ville auant que leurs gens fussent assemblez pour les secourir.

Sortie des Liegeois.

e Faute remarquable à deux grands Capitaines, de n'auoir point fait de retranchement au siege du Liege, douteux, & long & difficile.

La nuict tousiours contraire à ces rencontres [f] leur estoit fauorable comme assaillans. L'ordre estoit que six cens des meilleurs soldats sortiroiēt par les murailles & iroient sur la minuict au logis de ces deux Princes & ne s'arresteroient en nulle part, tueroient les sentinelles & qu'au mesme temps le peuple sortiroit par la porte auec les cris & les huees les plus effroyables qu'ils pourroient faire pour resueiller & animer l'execution de ce dessein.

f Tous rencontres & combats de nuicts, se doiuent esuiter. Cæsar n'entreprenoit riē pour l'executer la nuict, & Antonin disoit qu'encores que les portes de Cremone feussent ouuertes, il n'y entreroit que de iour.

Ils

Ils sortent par les bresches de leurs murailles sur les dix heures; g attrappēt & tuent la plus part des sentinelles, mais au lieu d'aller droict où ils estoient commandez, comme ils le pouuoient faire sans resistance, ils s'arrestent au pauillon où estoit logé le Duc d'Alençō derriere le logis du Duc, & en la grāge qui estoit entre le logis du Roy & du Duc. h *Il ne faut point douter* dit Philippes de Commines, *que s'ils ne se fussent amusé en ces deux lieux, & eussent suiuy ces deux hostes qui estoient leurs guides, ils eussent tué le Roy & le Duc de Bourgongne, & desconfit le demeurant de l'host.*

Le Roy & le Duc de Bourgongne en peril d'estre pris ou tuez.

Le Duc qui auoit resolu de donner vn assaut general le lendemain, auoit commandé à tous ses gens de se desarmer, reposer & rafreschir, & luy-mesme posa sa cuiraſſe qu'il n'auoit quitté depuis son arriuée, tant les grands labeurs i sont doux & ayſez aux grandes entrepriſes. Le bruit qu'ils auoient fait au pauillon du Duc d'Alençon en fit armer pluſieurs, k mais cela n'empescha pas que la porte & les feneſtres du logis du Duc ne fuſſent aſſaillies de grande impetuoſité.

A ceſt effort ils adiouſtent vn grand artifice, les vns criants, *Viue le Roy*, les autres, *Viue le Duc*, pluſieurs *Viue le Roy & tuez* pour mettre les deux Princes en deffiance, leurs gens en confuſion, & s'entretuer les vns les autres. Cris qui donnoit au Duc plus de crainte que le peril n'eſtoit grand, & ſes ſeruiteurs ne ſçauoient de quel coſté eſtoit le Roy.

Les deux hoſtes qui les conduiſoient furent

g Les cris sōt vtiles en combattant non en marchant. Par les cris on a ſouuent iugé de l'iſſuë des batailles, ſelon qu'ils ont eſté plus ou moins eſleuez & eſclattants. Vn cris inegal, laſche, & à reprinſes a ſouuent fait cognoiſtre au dehors l'effroy des eſprits, dit TIT. LIV.

h Ceſte faute pour les retranchements, mit les deux Princes en peril d'eſtre tuez. Ils sōt neceſſaires pour empeſcher les ſorties du dedans & le ſecours du dehors.

i Les Chefs d'armée doiuent eſtre plus endurcis & laborieux que les autres. Alexādre marchoit ſouuent à pied, à la teſte de ſon armée, mais comme dit le Pere de Cyrus, les trauaux ne ſe doiuent pas meſurer tout de meſme és corps de ceux qui cōmādēt, & de leurs ſoldats, & ne ſont ſi griefs aux vns comme aux autres, par ce que l'honneur les fait trouuer bien plus legers à ſupporter au Chef, d'autant qu'il ſçait bien que ce qu'il fait, viendra à la cognoiſſance de tout le mōde. XENOPH. l. Cyropæd.

k Pour bien executer vn principal deſſein qui demande de la diligence, il ne ſe faut iamais arreſter en chemin quelque occaſion qui s'en rencontre, ſi elle n'eſt d'vne neceſſité inuinſible, le diuertiſſement au pauillon d'Alençon, donne l'alarme, & eſueille ceux que l'on euſt ſurpris endormis.

l Cecy seruit aux Escossoisd'vne nouuelle recommendation de leur fidelité. Acte qui se peut comparer à celuy des Romains qui enuironnét Crassus, disãts que iamais flesche des parthes ne touchoit à sa personne, que premier ils ne les eussẽt tous tuez les vns apres les autres. PLVT.

m La nuict ne permit de distinguer les amis des ennemis. Les coups sont la plus part vains & sans rencõtre, & les plus vaillants tuez par les plus timides. TIT. LIV.

n Quand vn peuple cõmẽce à cognoistre que les choses sont en tels termes qu'il n'en peut arriuer que du mal, il s'asseure dedãs les perils, chãge son audace en fureur & ses esperances en desespoir.

o Il n'y a grãd courage qui ne tressaille à ce mot d'hõneur. Il faut qu'vn Prince aille par tout où il y va de sa reputation. Le Roy, dit Ph. de Com. là où il y alloit de l'honneur n'euſt point voulu estre repris de coüardise.

p Le Comte de Montfort, qui fut Icã dit le vaillãt, Duc de Bretagne, enuoya dire au Cõte de Blois son ennemy, qu'il le prioit remettre au lẽdemain la bataille qu'il luy vouloit dõner, par ce que c'estoit vn iour de Dimanche feste S. michel, c'estoit encores vn des iours ausquels la Cõtesse de Blois sa fẽme luy auoit defendu de cõbattre. Le Cõte de Blois ne voulut croire ny l'vn ny l'autre, & y fut tué. Cecy aduint l'ã 1364.

tuez des premiers, le Roy ne sortit point, les Escossois combattirent vaillamment à ses pieds, firent boucliers de leurs corps contre ces furieux, & ne recognoissants personne tuerent autant de Bourguignõs que de Liegeois.m Le peuple qui deuoit sortir par la porte, fut recongné, le demeurãt taillé en pieces, le Roy & le Duc parlerẽt ensẽble, s'estonnãts de ceste temerité, & recognoissants biẽ que s'ils euſſent esté conduits leur dessein fut passé plus outre, & qu'ils auoient affaire à des gens plus puissans par desespoir que par conduite. Vaillãce & fidelité des Escossois.

Ils se retirent. Le Duc en intention de donner l'assaut & le Roy de s'y trouuer, quoy que le Duc luy eut fait dire qu'il se retira à Namur iusques à ce que la ville fut prise. Le Roy respõd à ceux qui luy en parloient qu'encores qu'il doutta de l'euenemẽt, par ce que le nombre du peuple estoit grãd, pressé de deux puissants & violens mouuemens le desespoir & l'audace, & auoit desia fait cognoistre combien cheremẽt il vouloit vendre n sa vie, il s'y trouueroit auec les autres & n'auoit que faire d'aller à Namur. Il se pouuoit retirer seurement, car il auoit cent Archers, bon nõbre de Gentils-hõmes & trois cens hommes d'armes, mais pour plus de peril qu'il n'ẽ voyoit il n'euſt voulu faire vne mauuaise demarche. Le respect de son honneur o & ce grãd desir de la gloire l'vnique obiect de grandes ames luy estoit plus cher que celuy de sa vie. Le Roy se veut trouuer à l'assaut.

Sur les huict heures du Dimanche trentiesme Octobre 1468. le signal de l'assaut fut donné, les Bourgeois ne pẽsants pas qu'on voulut troubler leur repos vn iour de Dimãche p (iour aux scrupu- Le Liegeois pris par assaut & quasi sans resistãce.

les de ce temps-là mal-heureux pour cõbatre) & d'ailleurs fort mattez & recreus, parce que tous les iours ils estoient de garde, s'estoient amusez à disner. On les surprit sans resistance, chacun se sauua ou aux Ardennes ou aux Eglises, qui eschappa la fureur du fer tõba en celle du froid & de la faim, & tous esprouuerẽt qu'en vain [q] les hommes gardent les villes si Dieu n'en prend le soing.

[q] Le Roy Ferdinand sortãt de Naples auec Dom Frideric, la Reyne son ayeule, la Princesse Ieanne sa fille, & embarqué sur les galleres pour gagner l'Isle Ischia que les anciẽs appelloient Enaria, à trente mille de Naples, n'auoit autre parole à labouche que celle de ce Verset, où Dauid dit, *Que les veilles & les corps de garde ne seruent de rien si Dieu ne garde la ville.*

Le Duc maistre de la ville vint prendre le Roy & le conduisit au Palais. Ce Prince accommodant ses paroles au temps & à l'humeur du Duc, loüoit sa victoire & parloit à tous allans & venans de la vaillance & bonne conduite du Duc qui prenoit vn plaisir incroyable d'auoir vn Roy pour Panegyriste. La ville fut reduite en estat de seruir à la posterité d'exemple non de commiseration, mais d'extreme misere.

Estrange ruine & desolation du Liege.

Les portes & les murailles furent renuersées, les fossez comblez, les priuileges reuoquez, les Loix changées, les Eglises, la grãde exceptée, pillées. Le Duc la fit garder par des gens de sa maison, contre les soldats qui l'assailloient par les deux portes. Chose estrãge de voir les Eglises [r] en peril entre les Chrestiens, dõt les impietez sont telles que les natiõs les plus barbares en auroiẽt horreur, car elles ont touſiours respecté les lieux saints, mais c'estoit vn siecle si gasté & corrompu qu'il y auoit desia des hommes sans ame, & des ames sans religion.

[r] Puisque Dieu doit estre craint & adoré par tout, ce qui appartiẽt à son seruice doit estre religieusement respecté par tout, mesme entre les armées. Xenophon dit qu'Agesilaus ne permettoit point qu'on touchast aux temples situez aux terres ennemies.

Le Duc ne pouuant arrester ceste fureur, tua de sa main vn soldat pour faire desloger les autres, tout fut reduit en vne vaste & effroyable solitude. Le Duc se repentit des cruautez exercées en la

fureur du sac,& offrit pour expiation le S. George dont encores auiourd'huy se pare l'Eglise de sainct Lambert au Liege.

Le Roy cinq iours apres la desolation d'vn païs qui se fioit au secours de sa puissance & qui broncha en seruitude *f* pour n'auoir marché droict en sa liberté, print congé du Duc & luy dit que s'il auoit plus affaire de luy qu'il ne l'espargna point, mais que si tout estoit fait, il desiroit d'aller à Paris pour faire verifier leur traicté en esperãce toutesfois de se reuoir l'Esté prochain en Bourgongne, *Ie veux*, disoit-il, *que nous soyons vn mois ensemble à faire bonne chere.* t La forme & la façon de ses paroles aydoit fort à la matiere, car il les proferoit auec vn visage ouuert & d'vn cœur qui sembloit tout frãc, & obligeoient le Duc de luy complaire. Acte de sagesse incomparable d'accommoder ses paroles & ses actiõs à la neceſſité du lieu & du temps où il se retrouuoit, & l'humilité en ces accidens ne fait point de tort à vn grãd Prince u, qui sçait qu'il n'y a autre moyen pour durer auec les esprits insolents de leur fortune qu'en dissimulant.

f La liberté est desirable quand ceux qui ne veulent estre subiets ont moyen de viure libres, mais comme dit Platon Ep. VIII. *Plusieurs sont tombez en seruitude pour n'auoir bien vsé de leur liberté.*

Le Roy propose de retourner en Frãce.

t Les Princes comme tous les hommes pour la qualité de leur nature, sont subiets aux passiõs & alteratiõs, & ne pouuants durer long temps au trauail du corps & de l'esprit sans se lasser, ont besoin de relasche & de recreation. C'est ce que le Roy Louys XI. appelle icy bonne chere.

Aussi le Duc cognoissant bien l'humeur de ce Prince murmuroit touſiours & faisoit cognoistre sa deffiance. Il consideroit que les obligatiõs sont bien legeres des promesses faites par personnes qui ne se peuuẽt dire en liberté, que la force n'a aucun pouuoir de prescrire, force assez remarquée aux paroles solennelles du sermẽt que l'on desiroit du Roy, pour consentir qu'en cas de contrauention au traicté, tous ses subjets se retiraſſent de son obeïssance pour adherer au Comte de Charolois. Pource il voulut qu'auant le depart du Roy leur

Traicté fait sans liberté n'obligc point.

u L'humilité ne rabat rien de la grandeur d'vn Prince. Car ou celuy qui s'humilie est inferieur & cela luy vient bien: ou il est superieur, mais reduit en quelque ſiniſtre party qui le cõtraint à plier, & s'il en eschappe l'humilité ne luy apporte point de regret, mais si fait biẽ à celuy qui l'a traicté auec arrogance ou orgueil.

XI. traité fut leu & releu, tous les poincts bien esclarcis[x] & entendus, & que sur tout il declara son intention, *Aduisés Monseigneur, s'il y a quelque chose dont vous ayés du repentir, il est à vostre choix de faire ou de laisser, ie desire d'y adiouster vne article en faueur des Seigneurs de Lau, d'Vrsé & Poncet de Riniere, à ce qu'ils rentrent en leurs terres & Estats: Ie le veux bien*, replique le Roy, *pourueu que le Comte de Neuers & le Seigneur de Croüi y entrent aussi.* Le Duc qui portoit vne haine extreme à ceux cy ne parla plus des autres, & le Roy pour le surplus declara qu'il vouloit obseruer le traicté[z].

[x] Aux traictez de Paix il se faut bien entẽdre. Toutes les paroles doiuent estre bien esclaircies, & ceux qui sont compris ou exclus clairement exprimez.

[y] Le manquement en l'obseruation des promesses forcees, n'est point honteux, & la force manque à qui l'obserue.

[z] Aux traictés qui se font de pair à pair, les demandes impertinẽtes se destruisent par des pareilles demandes.

Il auoit si grand desir d'estre loing que pour ne mettre son depart en doute ou le retarder, il ne luy eschappa aucun trait de mescontentement. Il celoit son mal si accortement qu'il n'estoit possible de cognoistre s'il l'auoit senty. Le Duc fit quelque sorte de complimẽt pour s'excuser de ce qu'il l'auoit amené à la guerre du Liege. Il eust fallu des poudres[a] bien artificielles pour donner goust à ceste fausse, la dorure n'ostoit pas l'amertume de ces pillules. Il l'accompagna enuiron vne demye lieüe, à l'Adieu & aux embrassements, le Roy pour surabondance d'affection & de confiance luy dit, *Et bien*, Monsieur, *si mon frere qui est en Bretaigne ne se contentoit du partage que ie luy donne pour l'amour de vous, que voudriés-vous que ie fisse?* Le Duc respond, *S'il ne le veut prendre ie m'en rapporte à vous deux, & ne m'en soucie, pourueu que fussiés qu'il soit content.* Ceste parole dicte vn peu brusquement fut bien considerée par le Roy qui desiors proposa de ne loger son frere ny en Normandie trop voisine d'Angleterre, ny en Champagne trop proche de Bourgongne.

Excuses du Duc.

Paroles du Roy au depart.

[a] Les paroles d'excuses & de compliments aux actions qui ne se peuuent excuser, sont comme espiceries & fausses de haut goust aux viandes qui sont gastees & corrõpues.

XII. Le Duc continua les rigueurs de la guerre sur le

pays de Franchemont, laissant la ville du Liege toute en feu, & n'excepta de ceste embrasement que les Eglises & les maisons de ceux lesquels y faisoient le seruice de Dieu [c]. Ils respectoient les temples apres auoir par toutes sortes d'impieté offencé celuy qu'ils y adoroient. Cependant que ses soldats s'echauffoient au feu il souffrit vn froid extreme & incroyable dans les montagnes de Franchemont, où le vin gelé se rompoit dans les pipes defoncees à coup de coignee, & s'emportoit dans les chapeaux & les panniers sans se diminuer. Oliuier de la Marche escrit que la tisane du Duc se gela en des flacons d'argent, & que la violence en fut si grande qu'ils en creuerent.

Guerre en Franchemont

Cruel hyuer.

La mort du Roy d'Albanie fut publiée en mesme temps par toute l'Europe. Louys en euſt du regret, parce que luy seul arrestoit les furies des Turcs, fleaux cruels pour punir les desordres du siecle depraué. Il fut fils & le plus ieune de neuf enfans de Iean Castriot [d] qui commandoit à Croïe principale ville d'Albanie, qui le donna auec ses freres à Amurath pour seureté de la fidelité de ses promesses, contrainct de ployer soubs le ioug de ceste domination.

Amurath le Nabuchodonosor [e] des Israelites, les fit tous circoncire & changer de nom. Georges fut appellé Scanderberg, c'est à dire Alexandre Seigneur, & comme Alexandre commença de si bonne heure à faire preuue de sa valeur que chacun iugea que les trauaux militaires le rendroient digne de ce nom, qu'il acheueroit plus de batailles en effect, que les Princes de son temps n'en

Amurath II. fait circoncire Georges Castriot & le nomme Scanderberg.

pour ce Hieremie l'appelle son seruiteur, combien qu'il fut tres cruel.

b Le Duc ordonna trois mille hõmes de pied pour bruſler la ville du Liege, & defendre les Eglises. Le feu fut mis à trois fois en trois diuers quartiers. On y reserua trois cens maisons pour les Prestres, auec lesquels plusieurs habitans se logerent. PHIL. DE COM.

c L'impieté respecte les choses sacrees apres que la licence les a violees. Fabius Maximus ayãt pillé & desolé la ville de Tarẽte en toutes sortes de cruautés, comme son Secretaire luy vint dire, *Que ferons nous des Dieux de nos ennemis*, il respond, *Laissons les Dieux courroucés aux Tarentins.* PLVT. *en la vie de Fabius.*

d Voy sa fille du Roy des Tribales partie de Macedoine & de Bulgarie, ayant conceu George Castriot, songea d'auoir enfanté vn Serpent, de telle grandeur, qu'il trauersoit tout l'Epire.

e Dieu s'est seruy des puissances infidelles pour chastier son peuple, & sous diuers moyens, il leur a donné puissance de les troubler. Il esleue Nabuchodonosor pour ruiner les Israelites, &

auoient veu en peinture[f], obtiendroit plus de victoires que les autres n'auoient couru de perils. Il fut fait Sangiac, premiere dignité apres celle des Baschas, puis enuoyé en diuerses expeditions & recogneu pour seul autheur de tout le bon succés qui aduint en la Grece, en l'Asie & Hongrie : n'y ayant rien en l'art militaire qui à la fin ne fut en ses experiences[g].

Mais ceste grande valeur le pensa perdre. Amurath apprehẽdoit d'auoir si pres de soy vn tel Prince, & les ennemys de son courage & plus de ses esperances, disoient qu'il nourrissoit vn ennemy domestique pour affoiblir d'autant ses intentions, & rompre ses intelligences. Il fit mourir ses freres resolu de luy faire courir la mesme fortune, si par ses deportemens il n'eust fait cognoistre qu'il n'auoit autre pensee ny autre passion que celle de son Pere[h] & ses freres renaissoient en l'affection qu'il luy portoit. Et de fait cõme Amurath pour le sonder luy eust presenté la Couronne d'Albanie, il dit qu'il preferoit l'honneur de son seruice à tous les Sceptres & Empires du monde, qu'il sentoit sa main plus propre à vne espee, que sa teste à vne Couronne.

Il faict mourir ses freres.

Il entre en doute & soupçon de la valeur de Scãderberg.

Ceste response contenta Amurath, mais ne luy osta pas toutes les craintes que la grandeur de ceste esprit faisoit naistre en son ame, toutes les fois qu'il retournoit des exploits de guerre plus admirables qu'imitables. C'est pourquoy ayant resolu de faire la guerre à Georges Seigneur de Misie[i], il le fait general de ses armees tant pour n'en auoir point de plus capable que pour s'en deffaire, estimant que son naturel prompt & boüillant le

[f] Scanderberg fut instruict à tous les exercices de la guerre auãt que la force du corps peut cognoistre quelle estoit celle de son courage, il apprit aussi la langue Turque, Esclauõne, Arabique, Grecque & Italienne.

[g] Quand Ciceron parle de Pompee, il dit qu'il auoit plus mené de batailles à heureuse fin que ses autres n'en auoiẽt leu aux Histoires, plus conquis de prouinces que personne auparauãt luy n'en auoit conceu en ses souhaits : Qu'il auoit triomphé presque autant de fois, comme il deuoit vaquer d'années à la milice.

[h] Apres la mort de Ieã Pere de Scanderberg, Amurath se saisit du Royaume d'Epire, mit garnison dedãs Croie. Scãderberg dissimula le regret de la mort du Pere, & la prinse de sõ Estat, & le meurtre de ses freres, & neantmoins deslors delibera d'arracher ceste couronne des poings d'Amurath.

[i] La Misie est appellee vulgairement par les Turcs, Segorie & cõprend la Seruie, Bosne Russie, & le Prince s'appelle le Despot de Seruie.

porteroit à des perils d'où il ne pourroit se desuelopper, car ce braue & genereux Capitaine, comme vn autre Caton [k] vouloit voir à l'œil toutes choses, & n'auoit autre aduantage aux labeurs militaires que l'honneur de les commander & d'estre le premier à les executer. Mais autant de fois qu'il y alla, autant de fois Andrinopoly le vit reuenir chargé d'honneur & de victoire. Trait remarquable de la prouidence de Dieu, conseruant ce braue courage pour son seruice.

[k] Caton, comme dit Tite Liue, vouloit estre par tout & executer toutes choses en personne, ne s'espargnant non plus que le moindre de ses soldats n'ayant autre aduantage par dessus eux, que l'honneur des cõmandements.

A la longue Scanderberg qui eust creu d'estre bien reduit à l'estroit s'il y eust eu quelque chose de clos à ses pẽsees [l] & qui auoit touſiours le cœur Chrestien & Albanois, s'ennuye de viure dans les continuelles inquietudes de tant de deffiances & de coniurations que l'on faisoit pour le faire mourir, se resout de quiter [m], Amurath, se iette du costé de Hunniades Prince de Transyluanie, & auec luy rompt le Bassa de Romanie qui auoit quatre vingt mille hommes, fait prendre son secretaire & le poignard à la gorge, le cõtraint d'escrire des lettres au Gouuerneur de Croïe portant commãdement de la part d'Amurath de luy consigner la place.

Scanderberg quite les Turcs.

Se ioint à Iean Huniades.

[l] Le trop de courage & de valeur produit touſiours de l'enuie & de la ialouſie. Les hõmes ne peuuent supporter en vn estranger vn si grand accroiſſement de vertu & de merite.

[m] La retraite de Scanderberg fut en l'an 1444. il cõfera de son entreprinse auec Huniades, pour sous couleur de luy faire la guerre, auoit moyen de se retirer de son costé.

Le Gouuerneur de Croïe obeit & reçoit Scanderberg, tout ce qui estoit infidelle passa par le fil de l'espee, les Chrestiens furent conseruez, & ceux qui se voulurent faire Chrestiens. Il assiegea les autres places d'Albanie & en peu de iours auec beaucoup de peine & sans argent il reconquist l'Estat de ses Peres, fit voler l'Aigle noire [n] à deux testes par tout.

Entre en la ville de Croïe.

[n] La maison de Scanderberg portoit pour ses armes, vne Aigle de sable en champ de gueulle. Quand les peuples d'Albanie les virent arborees aux enseignes & estẽdarts, ils renouuellerent incontinent les anciennes affections qu'ils auoient enuers leurs Princes.

Iusques à present il auoit combatu pour soy-mesme,

mesme, maintenant il combat pour la Chrestienté. Ladislas Roy de Hongrie & de Pologne le prie de l'assister contre Amurath, il en fut empesché par Hunniades° Despote de Transyluanie, aussi la cause de la guerre ne sembloit estre iuste, car elle rompoit vne Paix iuree solennellemẽt auec Amurath, la decisiõ en fut à Vvarne, vallees és limites de la Misie ou de Segorie sur le pont Euxin ou la mer Majour, à quatre iourneesd'Andrinopoly, à la hõte des Chrestiens qui furent mis en fuyte, mais le triomphe cousta tant d'hommes à Amurath que toute sa ioye degenera en vn grand repentir.

Bataille de Vvarnes.

° Iean Despote de Transiluanie, autrement nommé Huniades, estant malcontẽt du Roy d'Hõgrie, par ce que certaines places de Seruie, lesquelles luy auoient esté concedees pour le loyer de sa vertu, luy estoient retenues, refusa le passage à Scãderberg pour se ioindre à l'armee Chrestienne.

S'il en fit quelque triomphe Scanderberg en euſt le proffit, car voyant qu'il auoit retiré ses forces, il se mit en campagne° fit la guerre si aspremẽt que le Turc luy escriuit plustost pour retenir ses exploicts que pour le menacer de s'en venger, encores que ses lettres fussent toutes bouffies de reproches & de l'orgueil, ordinaire passion d'vn esprit offencé. Il iure que s'il veut reuenir à luy il est prest d'oublier toutes les offences passees, parce qu'il a plus de memoire des seruices qu'il luy a fait que de son ingratitude, offre de luy laisser la ville de Croie & les terres que son Pere tenoit, à condition qu'il remette toutes les autres villes d'Albanie & de Misie.

° On dit qu'Amurath apres ce dãger eschappé, s'en demonstra beaucoup plus triste qu'il n'auoit apris, & qu'en estant blasmé des siens, il respondit en ceste maniere, *Ie ne voudrois*, dit-il, *sonnent auoir ainsi gaigné*, A l'endroit où se donna la bataille, Amurath dressa vne colomne auec l'inscription de la victoire, & iusques à huy se voyent les mõceaux des ossemens des morts qui tesmoignent le carnage auoir esté merueilleux.

Lettres d'Amurath à Scãderberg.

Ces lettres furent receuës auec le mespris qu'elles meritoient, ° Scanderberg estimant que la peur d'Amurath qui s'en alloit fort cassé, & recreu, les auoit fait escrire pour le desir de laisser son Empi-

Respõse de Scãderberg.

° Les lettres commẽcent en ceste sorte. *Amurath & Otoman souuerain des Turcs, & Empereur d'Orient n'enuoye aucune salutation à Scanderberg son tres-ingrat nourrisson.* Il dit qu'il ne sçait de quelle parole vser enuers luy par ce qu'il ne merite point son ingratitude de bonnes paroles, & vn langage rudoyant & aspre, ne fera que d'effaroucher dauantage son arrogant naturel.

re en quelque seureté. Il luy fit responſe toutesfois, & apres luy auoir dit qu'il mettroit volontiers en memoire les biens qu'il auoit receu de luy, ſi le renombrement ne luy renouuelloit la ſouuenance d'vn plus grand nombre de maux, il finit en ces mots, *Telle aduenture qu'il plaira à Dieu nous donner nous la ſupporterons. Cependant ny nous, de ce que nous voulons faire, ne demandons conſeil de l'ennemy, ny de vous la Paix, mais eſperons auec le ſecours de Dieu[t] auoir victoire ſur vous.* Peu apres il fut victorieux de trois grandes armees qu'Amurath enuoya en Epire, la premiere conduite par le Baſſa Periſe, & les deux autres par Muſtafa.

[r] Vn Prince Chreſtien doit rapporter toutes choſes non à la fortune, mais à la prouidence de Dieu, qui eſt la cauſe vnique de toutes les cauſes, qui conduit toutes choſes à ſa volonté, les mobiles par leurs mouuemens, les immobiles par leur fermeté, les volontaires par leur liberté, les raiſonnables par leur volonté.

Il gaigna la bataille de Drinon contre les Venitiens, & vſa ſi bien de ceſte victoire que les Venitiens pour luy faire leuer le ſiege de deuant Dayne[f], qui eſtoit en leur protection, ils conſentirent qu'il euſt vne partie du pays de Scutary qui eſtoit fort à ſa bienſeance. Bataille de Drinon en Dalmatie.

[f] Dayne eſt vne petite ville plantee ſur vn haut mont, ainſi que preſque toutes celles d'Epire, elle a toutesfois ſon terroir gras auec treſbon air & ſain, quantité de venaiſon, d'abeilles, & toutes eſpeces d'arbres & de fruicts.

Amurath aſſiege Sfetigrade où Scanderberg tua en duel Periſe Baſſa General de l'armee, elle fut prinſe & ſoudain reaſſiegee par Scanderberg, mais il fut contraint de leuer le ſiege[s], par ce qu'il euſt aduis qu'Amurath venoit en Epire auec Mahomet ſon fils pour aſſieger Croye. Siege de Sfetigrade.

[s] Ce deſcampement fut fort honteux pour Amurath, fort glorieux pour Scãderberg, qui receut pour cela des grandes conioüiſſances des Princes Chreſtiens, meſmes de Nicolas V. Pape, & de Ladiſlas Roy de Hongrie.

Apres que ſon artillerie fut fondue, la ville battue, pluſieurs aſſauts donnez & ſouſtenus, les mines des aſſaillans eſuentees & deſcouuertes, Amurath ennuyé de la longueur du ſiege, offre de ſe retirer & de laiſſer l'Albanie à Scanderberg en tiltre de Royaume, pourueu qu'il luy en fit hommage & paya tribut. Scanderberg qui ne ſeſtimoit inferieur à l'Empereur tant qu'il ſeroit plus puiſ-

sant [u] que luy en la iustice de ses armes, trouue ces offres si contraires à l'honneur de sa religion, qu'il les reietta magnanimement, disant qu'il ne souffriroit iamais que le nom Albanois fut diffamé de ceste tache, quand mesme Amurath luy donneroit la moitié de son Empire. Ceste responce auec le peu d'apparence de vaincre l'obstination des assiegez, affligea en telle sorte Amurath qu'il en mourut, se plaignant [x] de son malheur, qu'apres auoir donné subiect à tout le monde de parler de ses triomphes contre les Grecs & les Hongres, il se voyoit maintenant contrainct de rendre l'ame deshonnoree deuant les murailles demy ruinees d'vn petit chasteau [y], à la veuë d'vn ennemy qui auoit esté son esclaue.

Mort d'Amurath deuant Croye.

La memoire d'Amurath s'en alla auec les larmes. Mahomet luy succeda & cependant qu'il pense à faire quelque chose digne du commencement de son Empire, Scãderberg trauaille à fortifier Croïe, & reparer les ruynes qu'elle auoit souffertes. Mais Mahomet ne luy donna pas grand temps pour ce faire, car il l'enuoya incontinent visiter par Acmat son Bassa auec vne armee de douze mille cheuaux. Si le nombre eust esté plus grand il n'eust seruy que pour accroistre celuy des morts ou des prisonniers, car Scanderberg ayant pris le Chefs prisonniers, maxime [z] qu'il tenoit pour la premiere des ruses militaires, la deffaite du reste ne fut pas difficile.

Armee de Mahomet en Hongrie.

Il entrepriſt le siege de Sfetigrade, & puis celuy de Belgrade, l'vne & l'autre expedition ne luy apporta que du repentir, & neantmoins encore qu'il eust eu du pire il vendit à Mahomet si cherement

[u] Caton reduit dans Vtique à telle extremité que ses amis luy conseilloient de faire appointemẽt auec Cesar, *C'est à faire*, dit-il, *à ceux qui sont vaincus de prier, quant à moy ie me reputeray inuincible, tãt que ie seray plus puissant en droit que Cesar.*

[x] Entre les preceptes qu'il laissa à Mahomet son fils, il reitera souuent ces mots auec de grosses larmes, *Que iamais il ne faut mespriser ennemy, ne sçachant chose dont il se fut toute sa vie repenty, & dont il se repentiroit encore en l'autre monde, que d'auoir mespriſé Scanderberg.*

[y] Croie ville capitale d'Albanie situee sur la cime d'vne montagne presque inaccessible de tous costez.

[z] On dit que Scanderberg auoit cela de particulier en toutes ses rencontres & factions militaires, de commẽcer touſiours ses premieres & principales ruses de la victoire par l'attaque & mort du Chef tout le premier, disant en commun lãgage, *que la teste se deuoit couper la premiere, & que le reste du corps tomberoit assez tout seul, & qu'il ne sçauoit aucun genre d'animaux en toute la nature qui suruesquit le chef osté.*

sa victoire qu'il le contraignit de dire que son armee n'auoit du triomphe que le nom. Il tourna ses forces deuers Constantinople, où il rendit la victoire horrible en toutes sortes d'inhumanités & brutalités, & força les esprits plus retenus & moderez à s'estonner[a] d'vn si visible tesmoignage de la faueur du ciel, contre & au preiudice de ceux que la iustice eternelle a choisi pour en reparer les ruines. La longue patience du tout puissant & sa tolerance sur les meschants, ont contraint plusieurs à murmurer contre sa prouidence, de ce qu'elle ne iette au feu les verges dont elle a chastié ses enfans[b].

Prinse de Constantinople.

La conqueste de Constantinople fit resoudre la ruine d'Epire, mais Mahomet y fit si mal ses affaires, fut si souuent battu qu'il rechercha Scanderberg d'vne Paix ou d'vne trefue, durant laquelle se passerent les troubles de Naples entre les François & les Arragonois. Les Venitiens offencés en cet accord le pressent de rompre auec Mahomet, la guerre est renouuellee, on combat pour conseruer la liberté[c] Chrestienne, & euiter la seruitude Turquesque, Mahomet y enuoya Baillaban auquel il promit la couronne d'Epire, pourueu qu'il luy osta du monde Scanderberg.

Guerre se recōmence en Albanie.

Il y fit quatre voyages & autant de fois fut battu, le nombre cedant à la valeur. Mais à la fin Scanderberg voyant que Croie ne pouuoit plus tenir contre vn si puissant ennemy, que toute l'Albanie estoit couuerte des troupes barbares & infidelles, il en sort en habit dissimulé pour aller demander secours au Pape.

Paul secōd n'eust pas grande pitié de voir ces tri-

[a] Si les infidelles prosperent, s'ils s'esleuent sur les ruines des Chrestiens, il n'est permis pourtant d'en murmurer contre l'eternelle prouidence. *Tout beau temerité humaine*, il ne t'apartient de penetrer dans l'abyme des iugemens de Dieu, ny de vouloir definir quand, comment, & iusques où il est raisonnable que les meschants passent.

[b] Le retardement de la peine des meschants fait tort à la iustice de Dieu. *Deus sua sibi patientia detrahit, plures enim Dominum idcirco non credunt, quia seculo iratum tamdiu nesciunt.* TERTVL. *de Patientia.*

[c] Toutes les guerres, dit Polybe liu. xi. se font ou pour conseruer la liberté, ou pour crainte de tomber en seruitude.

Scanderberg demande secours aux Apes.

ſtes[d] reliques de tant de Princes & tant de Chefs de Macedoine & de toute la Grece, ny de la commune neceſſité & eminent peril de la Chreſtienté. Les Venitiens l'apprehenderent plus viuement & donnerent quelque ſecours à Scanderberg auec lequel & ce qu'il retira des alliez d'Epire, Macedoine, Eſclauonie & Dalmatie, qui pouuoient faire enuiron treize mille & quatre cens bons hommes, il retourna en Albanie, deliura Croye, deuant laquelle Baillaban fut tué.

Mahomet y enuoya Allibey & Arabey auec vingt mille Turcs, il n'y euſt pas fait grand progrez ſi la mort[e] ialouſe de la gloire de Scanderberg ne l'euſt ſurpris par vne maladie, ne l'oſant attaquer dans les armées. En ceſte indiſpoſition il aſſembla ſes Capitaines, leur recommanda ſon fils qu'il voulut eſtre conduit en la Poüille iuſques à ce qu'il fut en puberté, le laiſſa ſous la tutelle des Venitiens, & pour dernieres paroles luy dit, *que s'il eſtoit bon il luy bailloit vn Royaume certainement ſtable & ferme, s'il eſtoit autre, tres foible & imbecille.* En rendant les derniers ſouſpirs le 17. Ianuier 1467. il donna encores de l'eſpouuantement[f] à ſes ennemis.

Maladie & mort de Scanderberg.

Ce Prince auec de petites armées en rompoit de grandes, & outre les bonnes qualitez de l'eſprit pour le iugement, la conduite & le conſeil, il auoit vne addreſſe & vne force de corps admirable & cõparable ſeulemẽt à celle de ces anciens champions, Bitõ,[g] Fuſius Saluius, Seruilius. En s'abouchant auec Iacques Picenin General de l'armée

[d] Pitoyable conuerſion des choſes, veoir vn Prince qui n'agueres eſtoit venu en l'Europe auec vne puiſſante armée qui auoit refuſé vne courte treſue auec l'Empereur des Turcs, & contraint maintenant ſur ſes vieux ans abandonner ſon pais, & aller loing pour chercher du ſecours, touſiours accõpagné de Lange Archeueſque de Duras.

[e] Scanderberg ſur le point d'enleuer des mains des Turcs la ville de Valmes & n'aguiere edifiée par Mahomet & arriué à Liſſe, fut attaqué d'vne forte & violente maladie.

[f] Les Turcs vindrent courir aux enuirõs de Croie, quelques cheuaux ſortirẽt de la ville par le commandement de Scanderberg, les ennemis croyants qu'il y fut en perſõne, prindrent l'eſpouuente & s'enfuyrent à trauers des montagnes, encores qu'ils fuſſent en nombre de quinze mille cheuaux, & quitterent le butin qu'ils auoient fait ſur le Scutarien.

[g] Biton porta vn grand taureau ſur ſes eſpaules. PAVSANIAS, Fuſius Saluius montoit gaillardement vne eſchelle auec deux cens liures peſant aux mains, deux cents aux pieds, & autant ſur les eſpaules. PLINE. Seruilius combatit vingt trois fois corps à corps, & demeura touſiours vainqueur. PLVT.

Nicosie, passe en Egypte, pour auoir du secours du Souldan d'Egypte, lequel le fit declarer Roy de Cypre, dressa vne grande armée de mer pour le rẽdre en Cypre & escriuit en ces termes au Roy Louys. *Tu és venu des parties du Ponant pour occuper en Leuant le Royaume d'autruy, & pour ruiner & despoüiller l'heritier de son iuste heritage, qui est à toy vne fole entreprinse. L'Isle de Cypre m'est tributaire & touche à moy d'en ordonner, asseure toy que si tu ne desloges incontinent, tu mourras du glaiue d'Egypte, Si tu as enuie d'emmener ta femme, ie te le permets, à la charge que tu ne te fasses sommer la seconde fois.* Ceste barbare lettre ne meritoit point d'autre response que l'espée à la main, [n] mais la iustice estant forcée de ceder à la tyrannie, le Roy Louys par l'entremise du grand Maistre de Rhodes, luy remonstra que par les loix Chrestiennes le Royaume appartenoit à la fille legitime, que le bastard en estoit exclus & que l'on ne pretendoit point d'apporter aucun changement aux droicts qu'il auoit sur la couronne de Cypre comme protecteur. [o] Ceste raison l'auoit appaisé & aussi resolu de quitter la protection du bastard, mais il en fut aduerty par Mahomet qui luy fit entendre que c'estoit chose digne de sa grandeur & vtile à leur commune religion de remettre ce Prince en ses Estats, l'exhortant de se souuenir des iniures que ceux de la natiõ & encores de la maison de Louys auoient fait aux Mahometans, declarant que s'il auoit enuie d'auoir la Paix auec les Chrestiens il se deuoit asseurer d'auoir la guerre auec luy.

[n] Inutiles sont les remonstrances quand la Iustice est inferieure à la force.

[o] Depuis que les affaires des Chrestiens furent deplorées en Sorie & en Leuant, les Roys de Cypre de la maison de Lusignan, pour se maintenir, se rendirent sous la protection des Souldans d'Egypte.

L'assistance du Souldan d'Egypte fit que le Bastard fut incontinent recogneu de ceux qui ne pouuoient s'opposer à sa puissance. Il commanda sur

sur les corps plus que sur les cœurs qui estãs pleins de crainte, l'estoiẽt aussi de vœux & de desirs pour la mort de celuy qui se faisoit craindre. p Louys se vit contraint de luy quitter la campagne & de se retirer au Chasteau de Cerines où il fut assiegé par le Bastard, lequel voyãt qu'il luy estoit impossible de prendre ceste place, & que tous les Princes de la Chrestienté estoient offencez de ceste vsurpation, enuoya ses Ambassadeurs au Pape Pie II. pour luy rendre obeyssance, & le supplier de le tenir au rang des Roys Catholiques. Le Pape ne les voulut voir, ains les renuoya auec rudes & aigres paroles.

Le soudã d'Egypte maintient le Bastard contre le Roy legitime.

p La crainte est vne mauuaise garde à ceux qui commandent: car ceux qui craignẽt pensent touiours de se desfaire de celuy qui les tient en crainte. *Quem metuunt oderunt, Quem quisque odit perisse expetit.*

Sur ce Louys se vit contraint de se retirer vers le Duc son Pere, & la Royne Charlotte à Rome pour auoir secours, mais les diuisions d'Italie empescherent ce qu'elle desiroit, & la retindrent là durant le Pontificat de Pie II. de Paul second & de Sixte IV. Louys demeura à Ripaille. Le Pape Pie II. q disoit qu'il auoit esté chassé de Cypre, parce que son Pere auoit manqué de ce qu'il auoit promis lors de l'assemblée de Mantouë, pour la guerre saincte, & que ce mesme Louys son fils s'estant lors approché de Mantouë, & n'ayant daigné le voir & luy demander sa benediction: il auoit dit par prediction aux Ambassadeurs de Sauoye, qu'il aduiendroit, que le fils perdroit le Royaume de Cypre, pour la punition de ce que le Pere faisoit, & qu'vn iour il demanderoit en vain aux autres le secours que son Pere auroit desnié à l'Eglise. Le Bastard se voyant paisible possesseur de la Couronne de Cypre se souuient que Marc Cornaro Gentil-homme Venitien l'auoit secouru en sa necessité de nauires, r d'argent & de conseil, & luy

Les Roy & Reyne de Cyprehors leur Royaume.

q On croit que Louys Duc de Sauoye auoit vne secrete mal-vueillance contre le Pape Pie I I. par ce qu'il auoit esté Secretaire de son Pere du tẽps qu'il estoit en basse condition, & l'auoit abandonné pour se retirer auec Eugene son ennemy.

Catherine Cornare fille adoptiue des Venitiens.

r Les biẽ faits ne vieillissent & ne meurent iamais dans les grands courages, les autres oublient le bien & se souuiennent du mal. *Quid autem est eo miseri, cui beneficia excidũt, hærent iniuria.* SEN.

pays de Franchemont, laissant la ville du Liege toute en feu, & n'excepta de ceste embrasement que les Eglises & les maisons de ceux lesquels y faisoient le seruice de Dieu [c]. Ils respectoient les temples apres auoir par toutes sortes d'impieté offencé celuy qu'ils y adoroient. Cependant que ses soldats s'echauffoient au feu il souffrit vn froid extreme & incroyable dans les montagnes de Franchemont, où le vin gelé se rompoit dans les pipes defoncees à coup de coignee, & s'emportoit dans les chapeaux & les panniers sans se diminuer. Oliuier de la Marche escrit que la tisane du Duc se gela en des flacons d'argent, & que la violence en fut si grande qu'ils en creuerent.

Guerre en Franchemont

Cruel hyuer.

La mort du Roy d'Albanie fut publiée en mesme temps par toute l'Europe. Louys en eust du regret, parce que luy seul arrestoit les furies des Turcs, fleaux cruels pour punir les desordres du siecle depraué. Il fut fils & le plus ieune de neuf enfans de Iean Castriot [d] qui commandoit à Croïe principale ville d'Albanie, qui le donna auec ses freres à Amurath pour seureté de la fidelité de ses promesses, contraincts de ployer soubs le ioug de ceste domination.

Amurath le Nabuchodonosor [e] des Israelites, les fit tous circoncire & changer de nom. Georges fut appellé Scanderberg, c'est à dire Alexandre Seigneur, & comme Alexandre commença de si bonne heure à faire preuue de sa valeur que chacun iugea que les trauaux militaires le rendroient digne de ce nom, qu'il acheueroit plus de batailles en effect, que les Princes de son temps n'en

Amurath II. fait circoncire George Castriot & le nomme Scãderberg.

b Le Duc ordonna trois mille hõmes de pied pour brusler la ville du Liege, & defendre les Eglises. Le feu fut mis à trois fois en trois diuers quartiers. On y reserua trois cens maisons pour les Prestres, auec lesquels plusieurs habitans se logerent. PHIL. DE COM.

c L'impieté respecte les choses sacrees apres que la licence les a violees. Fabius Maximus ayãt pillé & desolé la ville de Tarẽte en toutes sortes de cruautés, comme son Secretaire luy vint dire, *Que ferons nous des Dieux de nos ennemis*, il respond, *laissons les Dieux courroucés aux Tarentins.* PLVT. *en la vie de Fabius.*

d Voy sa fille du Roy des Tribales partie de Macedoine & de Bulgarie, ayant conceu George Castriot, songea d'auoir enfanté vn Serpent, de telle grandeur, qu'il trauersoit tout l'Epire.

e Dieu s'est seruy des puissances infidelles pour chastier son peuple, & sous diuers moyens, il leur a donné puissance de les troubler. Il esleue Nabuchodonosor pour ruiner les Israelites, & pour ce Hieremie l'appelle son seruiteur, combien qu'il fut tres cruel.

auoient veu en peinture[f], obtiendroit plus de victoires que les autres n'auoient couru de perils. Il fut fait Sangiac, premiere dignité apres celle des Baschas, puis enuoyé en diuerses expeditions & recogneu pour seul autheur de tout le bon succés qui aduint en la Grece, en l'Asie & Hongrie : n'y ayant rien en l'art militaire qui à la fin ne fut en ses experiences[g].

[f] Scanderberg fut instruict à tous les exercices de la guerre auãt que la force du corps peut cognoistre quelle estoit celle de son courage, il apprit aussi la langue Turque, Esclauõne, Arabique, Grecque & Italienne.

Mais ceste grande valeur le pensa perdre. Amurath apprehẽdoit d'auoir si pres de soy vn tel Prince, & les ennemys de son courage & plus de ses esperances, disoient qu'il nourrissoit vn ennemy domestique pour affoiblir d'autant ses intentions, & rompre ses intelligences. Il fit mourir ses freres resolu de luy faire courir la mesme fortune, si par ses deportemens il n'eust fait cognoistre qu'il n'auoit autre pensee ny autre passion que celle de son Pere[h] & ses freres renaissoient en l'affection qu'il luy portoit. Et de fait cõme Amurath pour le sonder luy eust presenté la Couronne d'Albanie, il dit qu'il preferoit l'honneur de son seruice à tous les Sceptres & Empires du monde, qu'il sentoit sa main plus propre à vne espee, que sa teste à vne Couronne.

Il faict mourir ses freres.

[g] Quand Ciceron parle de Pompee, il dit qu'il auoit plus mené de batailles à heureuse fin que les autres n'en auoiẽt leu aux Histoires, plus conquis de prouinces que personne auparauãt luy n'en auoit conceu en ses souhaits : Qu'il auoit triomphé presque autant de fois, comme il deuoit vaquer d'annees à la milice.

[h] Apres la mort de Ieã Pere de Scanderberg, Amurath se saisit du Royaume d'Epire, mit garnison dedãs Croie. Scãderberg dissimula le regret de la mort du Pere, & la prinse de sõ Estat, & le meurtre de ses freres, & neantmoins deslors delibera d'arracher ceste couronne des poings d'Amurath.

Ceste responce contenta Amurath, mais ne luy osta pas toutes les craintes que la grandeur de ceſt esprit faisoit naistre en son ame, toutes les fois qu'il retournoit des exploits de guerre plus admirables qu'imitables. C'est pourquoy ayant resolu de faire la guerre à Georges Seigneur de Misie[i], il le fait general de ses armees tant pour n'en auoir point de plus capable que pour s'en deffaire, estimant que son naturel prompt & bouillant le

Il entre en doute & soupçõ de la vaileur de Scãderberg.

[i] La Misie est appellee vulgairement par les Turcs, Segorie & cõprend la Seruie, Bosne Russie, & le Prince s'appelle le Despot de Seruie.

porteroit à des perils d'où il ne pourroit se desueloper, car ce braue & genereux Capitaine, comme vn autre Caton [k] vouloit voir à l'œil toutes choses, & n'auoit autre aduantage aux labeurs militaires que l'honneur de les commander & d'estre le premier à les executer. Mais autant de fois qu'il y alla, autant de fois Andrinopoly le vit reuenir chargé d'honneur & de victoire. Trait remarquable de la prouidence de Dieu, conseruant ce braue courage pour son seruice.

[k] Caton, comme dit Tite Liue, vouloit estre par tout & executer toutes choses en personne, ne s'espargnant non plus que le moindre de ses soldats n'ayant autre aduantage par dessus eux, que l'honneur des cõmandements.

A la longue Scanderberg qui eust creu d'estre bien reduit à l'estroit s'il y eust eu quelque chose de clos à ses pẽsees [l] & qui auoit touſiours le cœur Chrestien & Albanois, s'ennuye de viure dans les continuelles inquietudes de tant de deffiances & de coniurations que l'on faisoit pour le faire mourir, se resout de quiter [m], Amurath, se iette du costé de Hunniades Prince de Transyluanie, & auec luy rompt le Bassa de Romanie qui auoit quatre vingt mille hommes, fait prendre son secretaire & le poignard à la gorge, le cõtraint d'escrire des lettres au Gouuerneur de Croïe portant commãdement de la part d'Amurath de luy consigner la place.

Scanderberg quitte les Turcs.

Se ioint à Iean Huniades.

[l] Le trop de courage & de valeur produit touſiours de l'enuie & de la ialouſie. Les hõmes ne peuuent supporter en vn estranger vn si grand accroiſſement de vertu & de merite.

[m] La retraite de Scanderberg fut en l'an 1444. il cõfera de son entreprinſe auec Huniades, pour sous couleur de luy faire la guerre, auoit moyen de se retirer de son costé.

Le Gouuerneur de Croie obeit & reçoit Scanderberg, tout ce qui estoit infidelle passa par le fil de l'espee, les Chrestiens furent conseruez, & ceux qui se voulurent faire Chrestiens. Il assiege a les autres places d'Albanie & en peu de iours auec beaucoup de peine & sans argent il reconquist l'Estat de ses Peres, fit voler l'Aigle noire [n] à deux testes par tout.

Entre en la ville de Croie.

[n] La maison de Scanderberg portoit pour ses armes, vne Aigle de sable en champ de guenille. Quand les peuples d'Albanie les virent arborees aux enseignes & estẽdarts, ils renouuellerent incontinent les anciennes affections qu'ils auoient enuers leurs Princes.

Iusques à present il auoit combatu pour soymesme,

mesme, maintenant il combat pour la Chrestienté. Ladislas Roy de Hongrie & de Pologne le prie de l'assister contre Amurath, il en fut empesché par Hunniades [o] Despote de Transyluanie, aussi la cause de la guerre ne sembloit estre iuste, car elle rompoit vne Paix iuree solennellemẽt auec Amurath, la decisiõ en fut à Varne, vallees és limites de la Misie ou de Segorie sur le pont Euxin ou la mer Majour, à quatre iourneesd'Andrinopoly, à la hõte des Chrestiens qui furent mis en fuyte, mais le triomphe cousta tant d'hommes à Amurath que toute sa ioye degenera en vn grand repentir.

Bataille de Varnes.

[o] Iean Despote de Transiluanie, autrement nommé Huniades, estant malcontẽt du Roy d'Hõgrie, par ce que certaines places de Seruie, lesquelles luy auoient esté concedees pour le loyer de sa vertu, luy estoient retenues, refusa le passage à Scãderberg pour se ioindre à l'armee Chrestienne.

S'il en fit quelque triomphe Scanderberg en euſt le proffit, car voyant qu'il auoit retiré ses forces, il se mit en campagne [p] fit la guerre si aspremẽt que le Turc luy escriuit plustoſt pour retenir ses exploicts que pour le menacer de se n venger, encores que ses lettres fussent toutes bouffies de reproches & de l'orgueil, ordinaire passion d'vn esprit offencé. Il iure que s'il veut reuenir à luy il est prest d'oublier toutes les offences passees, parce qu'il a plus de memoire des seruices qu'il luy a fait que de son ingratitude, offre de luy laisser la ville de Croïe & les terres que son Pere tenoit, à condition qu'il remette toutes les autres villes d'Albanie & de Misie.

[p] On dit qu'Amurath apres ce dãger eschappé, s'en demonstra beaucoup plus triste qu'il n'auoit apris, & qu'en estant blasmé des siens, il respondit en ceſte maniere, *Ie ne voudrois*, dit-il, *sonner auoir ainsi gaigné*, A l'endroit où se donna la bataille, Amurath dressa vne colomne auec l'inscription de la victoire, & iusques à huy se voyent les mõceaux des ossemens des morts qui tesmoignent le carnage auoit esté merueilleux.

Lettres d'Amurath à Scãderberg.

Ces lettres furent receuës auec le mespris qu'elles meritoient, [q] Scanderberg estimant que la peur d'Amurath qui s'en alloit fort cassé, & recreu, les auoit fait escrire pour le desir de laisser son Empi-

Respõse de Scãderberg.

[q] Les lettres commẽcent en ceſte sorte. *Amurath & Otoman souuerain des Turcs, & Empereur d'Orient n'enuoye aucune salutation à Scanderberg son tres-ingrat nourrisson.* Il dit qu'il ne sçait de quelle parole vser enuers luy par ce qu'il ne merite point son ingratitude de bonnes paroles, & vn langage rudoyant & aspre, ne fera que d'effaroucher dauantage son arrogant naturel.

re en quelque seureté. Il luy fit responſe toutesfois, & apres luy auoir dit qu'il mettroit volontiers en memoire les biens qu'il auoit receu de luy, ſi le renombrement ne luy renouuelloit la ſouuenance d'vn plus grand nombre de maux, il finit en ces mots, *Telle aduenture qu'il plaira à Dieu nous donner nous la ſupporterons. Cependant n'y nous, de ce que nous voulons faire, ne demandons conſeil de l'ennemy, ny de vous la Paix, mais eſperons auec le ſecours de Dieu[r] auoir victoire ſur vous.* Peu apres il fut victorieux de trois grandes armees qu'Amurath enuoya en Epire, la premiere conduite par le Baſſa Periſe, & les deux autres par Muſtafa.

[r] Vn Prince Chreſtien doit rapporter toutes choſes non à la fortune, mais à la prouidence de Dieu, qui eſt la cauſe vnique de toutes les cauſes, qui conduit toutes choſes à ſa volonté, les mobiles par leurs mouuemens, les immobiles par leur fermeté, les volontaires par leur liberté, les raiſonnables par leur volonté.

Il gaigna la bataille de Drinon contre les Veniciens, & vſa ſi bien de ceſte victoire que les Veniciens pour luy faire leuer le ſiege de deuant Dayne[s], qui eſtoit en leur protection, ils conſentirent qu'il euſt vne partie du pays de Scutary qui eſtoit fort à ſa bienſeance.

Bataille de Drinon en Dalmatie.

[s] Dayne eſt vne petite ville plantee ſur vn haut mont, ainſi que preſque toutes celles d'Epire, elle a toutesfois ſon terroir gras auec treſbon air & ſain, quantité de venaiſon, d'abeilles, & toutes eſpeces d'arbres & de fruicts.

Amurath aſſiege Sfetigrade où Scanderberg tua en duel Periſe Baſſa General de l'armee, elle fut prinſe & ſoudain reaſſiegee par Scanderberg, mais il fut contraint de leuer le ſiege[t], par ce qu'il euſt aduis qu'Amurath venoit en Epire auec Mahomet ſon fils pour aſſieger Croye.

Siege de Sfetigrade.

[t] Ce deſcampement fut fort honteux pour Amurath, fort glorieux pour Scãderberg, qui receut pour cela des grandes conioüiſſances des Princes Chreſtiens, meſmes de Nicolas V. Pape, & de Ladiſlas Roy de Hongrie.

Apres que ſon artillerie fut fondue, la ville battue, pluſieurs aſſauts donnez & ſouſtenus, les mines des aſſaillans eſuentees & deſcouuertes, Amurath ennuyé de la longueur du ſiege, offre de ſe retirer & de laiſſer l'Albanie à Scanderberg en tiltre de Royaume, pourueu qu'il luy en fit hommage & paya tribut. Scanderberg qui ne ſe eſtimoit inferieur à l'Empereur tant qu'il ſeroit plus puiſ-

sant, que luy en la iustice de ses armes, trouue ces offres si contraires à l'honneur de sa religion, qu'il les reietta magnanimement, disant qu'il ne souffriroit iamais que le nom Albanois fut diffamé de ceste tache, quand mesme Amurath luy donneroit la moitié de son Empire. Ceste responce auec le peu d'apparence de vaincre l'obstination des assiegez, affligea en telle sorte Amurath qu'il en mourut, se plaignant[x] de son malheur, qu'apres auoir donné subiect à tout le monde de parler de ses triomphes contre les Grecs & les Hongres, il se voyoit maintenant contrainct de rendre l'ame deshonnoree deuant les murailles demy ruinees d'vn petit chasteau[y], à la veuë d'vn ennemy qui auoit esté son esclaue.

Mort d'Amurath deuant Croye.

La memoire d'Amurath s'en alla auec les larmes. Mahomet luy succeda & cependant qu'il pense à faire quelque chose digne du commencement de son Empire, Scãderberg trauaille à fortifier Croïe, & reparer les ruynes qu'elle auoit souffertes. Mais Mahomet ne luy donna pas grand temps pour ce faire, car il l'enuoya incontinent visiter par Acmat son Bassa auec vne armee de douze mille cheuaux. Si le nombre eust esté plus grand il n'eust seruy que pour accroistre celuy des morts ou des prisonniers, car Scanderberg ayant pris le Chefs prisonniers, maxime[z] qu'il tenoit pour la premiere des ruses militaires, la deffaite du reste ne fut pas difficile.

Armee de Mahomet en Hongrie.

Il entrepriſt le siege de Sfetigrade, & puis celuy de Belgrade, l'vne & l'autre expedition ne luy apporta que du repentir, & neantmoins encore qu'il eust eu du pire il vendit à Mahomet si cherement

[u] Caton reduit dans Vtique à telle extremité que ses amis luy conseilloient de faire appointemẽt auec Cesar, *c'est à faire*, dit-il, *à ceux qui sont vaincus de prier, quant à moy ie me reputeray inuincible, tãt que ie seray plus puissant en droit que Cesar.*

[x] Entre les preceptes qu'il laissa à Mahomet son fils, il reitera souuent ces mots auec de grosses larmes, *Que iamais il ne faut mespriser ennemy, ne sçachant chose dont il se fut toute sa vie repenty, & dont il se repentiroit encore en l'autre monde, que d'auoir mespriſé Scanderberg.*

[y] Croïe ville capitale d'Albanie ſituee ſur la cime d'vne montagne preſque inacceſſible de tous coſtez.

[z] On dit que Scanderberg auoit cela de particulier en toutes ſes rencontres & factions militaires, de commẽcer touſiours ſes premieres & principales ruſes de la victoire par l'attaque & mort du Chef tout le premier, diſant en commun lãgage, *que la teſte ſe deuoit couper la premiere, & que le reſte du corps tomberoit aſſez tout ſeul, & qu'il ne ſçauoit aucun genre d'animaux en toute la nature qui ſuruiſt quand le chef eſt oſté.*

sa victoire qu'il le contraignit de dire que son armee n'auoit du triomphe que le nom. Il tourna ses forces deuers Constantinople, où il rendit la victoire horrible en toutes sortes d'inhumanités & brutalités, & força les esprits plus retenus & moderez à s'estonner[a] d'vn si visible tesmoignage de la faueur du ciel, contre & au preiudice de ceux que la iustice eternelle a choisi pour en reparer les ruines. La longue patience du tout puissant & sa tolerance sur les meschants, ont contraint plusieurs à murmurer contre sa prouidence, de ce qu'elle ne iette au feu les verges dont elle a chastié ses enfans[b].

Prinse de Constantinople.

[a] Si les infidelles prosperent, s'ils s'esleuent sur les ruines des Chrestiens, il n'est permis pourtant d'en murmurer contre l'eternelle prouidence. *Tout beau temerité humaine*, il ne t'appartient de penetrer dans l'abyme des iugemens de Dieu, ny de vouloir definir quand, comment, & iusques où il est raisonnable que les meschants passent.

La conqueste de Constantinople fit resoudre la ruine d'Epire, mais Mahomet y fit si mal ses affaires, fut si souuent battu qu'il rechercha Scanderberg d'vne Paix ou d'vne trefue, durant laquelle se passerent les troubles de Naples entre les François & les Arragonois. Les Venitiens offencés en cet accord le pressent de rompre auec Mahomet, la guerre est renouuellee, on combat pour conseruer la liberté[c] Chrestienne, & euiter la seruitude Turquesque, Mahomet y enuoya Baillaban auquel il promit la couronne d'Epire, pourueu qu'il luy osta du monde Scanderberg.

[b] Le retardement de la peine des meschants fait tort à la iustice de Dieu. *Deus sua sibi patientia detrahit, plures enim Dominum idcirco non credunt, quia seculo iratum tamdiu nesciunt.* TERTVL. *de Patientia.*

Guerre se recōmence en Albanie.

[c] Toutes les guerres, dit Polybe liu. xi. se font ou pour conseruer la liberté, ou pour crainte de tomber en seruitude.

Il y fit quatre voyages & autant de fois fut battu, le nombre cedant à la valeur. Mais à la fin Scanderberg voyant que Croie ne pouuoit plus tenir contre vn si puissant ennemy, que toute l'Albanie estoit couuerte des troupes barbares & infidelles, il en sort en habit dissimulé pour aller demander secours au Pape.

Paul secōd n'eust pas grande pitié de voir ces tri-

Scanderberg demande secours au Pape.

stes[d] reliques de tant de Princes & tant de Chefs de Macedoine & de toute la Grece, ny de la commune neceſſité & eminent peril de la Chreſtienté. Les Venitiens l'apprehenderent plus viuement & donnerent quelque ſecours à Scanderberg auec lequel & ce qu'il retira des alliez d'Epire, Macedoine, Eſclauonie & Dalmatie, qui pouuoient faire enuiron treize mille & quatre cens bons hommes, il retourna en Albanie, deliura Croye, deuant laquelle Baillaban fut tué.

Mahomet y enuoya Allibey & Arabey auec vingt mille Turcs, il n'y euſt pas fait grand progrez ſi la mort[e] ialouſe de la gloire de Scanderberg ne l'euſt ſurpris par vne maladie, ne l'oſant attaquer dans les armées. En ceſte indiſpoſition il aſſembla ſes Capitaines, leur recommanda ſon fils qu'il voulut eſtre conduit en la Poüille iuſques à ce qu'il fut en puberté, le laiſſa ſous la tutelle des Venitiens, & pour dernieres paroles luy dit, *que s'il eſtoit bon il luy bailloit vn Royaume certainement ſtable & ferme, s'il eſtoit autre, tres foible & imbecille.* En rendant les derniers ſouſpirs le 17. Ianuier 1467. il donna encores de l'eſpouuantement[f] à ſes ennemis.

Maladie & mort de Scanderberg.

Ce Prince auec de petites armées en rompoit de grandes, & outre les bonnes qualitez de l'eſprit pour le iugement, la conduite & le conſeil, il auoit vne addreſſe & vne force de corps admirable & cõparable ſeulemẽt à celle de ces anciens champions, Bitõ, [g] Fuſius Saluius, Seruilius. En s'abouchant auec Iacques Picenin General de l'armée

[d] Pitoyable conuerſion des choſes, veoir vn Prince qui n'agueres eſtoit venu en l'Europe auec vne puiſſante armée qui auoit refuſé vne courte treſue auec l'Empereur des Turcs, & contraint maintenant ſur ſes vieux ans abandonner ſon pais, & aller loing pour chercher du ſecours, touſiours accõpagné de Lange Archeueſque de Duras.

[e] Scanderberg ſur le point d'enleuer des mains des Turcs la ville de Valmes & n'aguiere edifiée par Mahomet & arriué à Liſſe, fut attaqué d'vne forte & violente maladie.

[f] Les Turcs vindrent courir aux enuirõs de Croïe, quelques cheuaux ſortirẽt de la ville par le commandement de Scanderberg, les ennemis croyants qu'il y fut en perſõne, prindrent l'eſpouuente & s'enfuyrent à trauers des montagnes, encores qu'ils fuſſent en nombre de quinze mille cheuaux, & quitterent le butin qu'ils auoient fait ſur le Scutarien.

[g] Biton porta vn grand taureau ſur ſes eſpaules. PAVSANIAS. Fuſius Saluius montoit gaillardement vne eſchelle auec deux cens liures peſant aux mains, deux cents aux pieds, & autant ſur les eſpaules. PLINE. Seruilius combatit vingt trois fois corps à corps, & demeura touſiours vainqueur. PLVT.

du Duc de Calabre, il le rehaussa pardessus sa teste cõme vn enfant de six ans. Il auoit vn cimeterre duquel il a fait des traits miraculeux, cõme d'aualler d'vn seul coup la teste à vn sanglier & à vn taureau sauuage, qui s'estoit rendu fameux pour les ruines qu'il auoit fait au païs, les blessures & les morts à ses assaillãts. Cete addresse, force & agilité de corps luy dura toute sa vie, & l'exercice la rẽdit quasi toute telle aux premiers iours de la vieilleſſe, qu'il l'auoit euë aux plus beaux de sa ieunesse. h

Force & addresse de Scãderberg.

h L'exercice conserue long temps l'addresse & la disposition du corps. Philopœmẽ duquel parle Plutarque, auoit la vieilleſſe agile par le grand exercice. PLVT.

Apres le siege de Croye, on luy presẽta lié & enchaisné ensẽble Iouyma & Hedert le frere & nepueu de Baillaban, cela luy representant ses cruautez qu'ils auoiẽt exercé sur les siens le porta à telle colere, que sans auoir la patience qu'autre y mit la main, d'vn seul coup les trançonna tous deux au trauers du corps. Il les punit de la meſme peine que leur Prince puniſſoit les Chreſtiens.

Durant la trefue qu'il euſt auec Mahomet, il luy enuoya ce cimeterre, par ce qu'il deſiroit de le voir, ayãt ouy dire qu'auec cela il tailloit braſſart, cabaſſet & ſallade toutes entieres. i Les plus forts & robuſtes bras de ſa Cour voulurent eſprouuer s'il eſtoit vray, & ne trouuant pas la vertu qu'on luy dõnoit, la luy renuoya, tout deſpité le remerciant de choſe qu'il penſoit eſtre meilleure. Scanderberg repart, *la vertu de mon eſpée deſpend de mon bras, que ie ne luy puis enuoyer parce que ie le reſerue contre mes ennemis.* k

Le cimeterre de Scãderberg.

i Mahomet faiſoit mourir vn meſme hõme comme de deux morts. D'vn ſeul coup de cimeterre il le faiſoit trancher par le faux du corps, d'où il arriuoit qu'il mouroit de deux morts à la fois. Car l'on voyoit, dit Chalcondyle, l'vne & l'autre partie ſe demener long temps pleine de vie apres le coup.

k La preuoyãce eſt vn des plus appatents effects de la ſageſſe. *Prudentes poſſumus dicere prouidentes.*

Ce fut vn accroiſſement de gloire & de reputation à la Republique de Veniſe, de voir des Roys & des Royaumes en ſa tutelle, mais elle fit en ce tẽpsvn traict de preuoyance qui monſtre bien que

de longue main la sagesse tient le timon de cét Estat, & luy acquit la couronne de Cypre. Elle adopta pour fille de la Republique l'heritiere de Marc Cornare & la maria au Roy de Cypre, apres la mort duquel & du posthume son fils, elle fut recognuë pour Royne, & fit vn present de sa Couronne aux Venitiens ses Peres par adoption.

De ceste mesme action sortirent deux diuers effects, l'vn d'vne grande resiouyssance aux Venitiens, l'vn d'vne extreme affliction à Charlotte de Sauoye Royne de France, qui par ce coup, vit son frere comme exilé de Cypre, & separé de la Royne sa femme, l'Histoire en est longue & tragique, & la voicy racourcie.

Par les mesmes accidens qui ont desolé d'autres Royaumes, la Courõne de Cypre sortit de la maison de Lusignan, où elle auoit demeuré long tẽps. Vn fratricide en fut cause, car Iacques de Lusignan ayãt fait mourir son frere[l] pour regner seul, adiousta à ceste cruauté d'autres violences qui le rendirent odieux au peuple, contraignirẽt les Geneuois de s'armer contre luy pour vanger l'iniure faicte à quelques marchands de leur Republique. Il fut despoüillé de la Couronne, les enfans de son frere establis au Royaume, & luy emmené prisonnier à Gennes où il eust vn fils qui fut Roy de Cypre,[m] & ce fils vne fille qu'il laissa seule heritiere de la Couronne. On la maria à Louys de Sauoye fils de Louys Duc de Sauoye, & d'Anne de Cypre sœur germaine du Roy Iean.

Cruauté rend les Princes de Lusignan odieux.

Louys de Sauoye espouse l'heritiere de Cypre.

Louys s'embarqua à Venise pour passer en Cypre, prendre possession de sa femme & du Royaume. Iacques fils bastard du Roy Iean, Eueſque de

[l] Iacques de Lusignan Roy de Cypre fit mourir Pierre son frere, & sur ce qu'õ luy dit que les Geneuois estoient entrez au Palais auec armes, & qu'ils auoiẽt quelque dessein sur sa personne, il fit mourir plusieurs marchands innocemmẽt. Cruauté qui arma la Seigneurie de Gennes contre luy. Voy ce discours bien ample en l'Histoire de Bosivs, de l'Ordre des Cheualiers de S. Iean de Ierusalem.

[m] Le Roy Iacques de Lusignan eut vn fils nommé Iean ou Iacques, qui fut Roy de Cypre, & Anne qui fut mariée à Louys de Sauoye fils d'Amedée. Iean eut vne fille nommée Charlotte, qui espousa en premieres nopces Iean Roy de Portugal, en secondes Louys de Sauoye.

Nicosie, passe en Egypte, pour auoir du secours du Souldan d'Egypte, lequel le fit declarer Roy de Cypre, dressa vne grande armée de mer pour le rẽdre en Cypre & escriuit en ces termes au Roy Louys. *Tu és venu des parties du Ponant pour occuper en Leuant le Royaume d'autruy, & pour ruiner & despoüiller l'heritier de son iuste heritage, qui est à toy vne fole entreprinse. L'Isle de Cypre m'est tributaire & touche à moy d'en ordonner, asseure toy que si tu ne desloges incontinent, tu mourras du glaiue d'Egypte, Si tu as enuie d'emmener ta femme, ie te le permets, à la charge que tu ne te fasses sommer la seconde fois.* Ceste barbare lettre ne meritoit point d'autre responsе que l'espée à la main, [n] mais la iustice estant forcée de ceder à la tyrannie, le Roy Louys par l'entremise du grand Maistre de Rhodes, luy remonstra que par les loix Chrestiennes le Royaume appartenoit à la fille legitime, que le bastard en estoit exclus & que l'on ne pretendoit point d'apporter aucun changement aux droicts qu'il auoit sur la couronne de Cypre comme protecteur. [o] Ceste raison l'auoit appaisé & aussi resolu de quitter la protection du bastard, mais il en fut aduerty par Mahomet qui luy fit entendre que c'estoit chose digne de sa grandeur & vtile à leur commune religion de remettre ce Prince en ses Estats, l'exhortant de se souuenir des iniures que ceux de la natiõ & encores de la maison de Louys auoient fait aux Mahometans, declarant que s'il auoit enuie d'auoir la Paix auec les Chrestiens il se deuoit asseurer d'auoir la guerre auec luy.

L'assistance du Souldan d'Egypte fit que le Bastard fut incontinent recogneu de ceux qui ne pouuoient s'opposer à sa puissance. Il commanda sur

[n] Inutiles sont les remonstrances quand la Iustice est inferieure à la force.

[o] Depuis que les affaires des Chrestiens furent deplorées en Sorie & en Leuant, les Roys de Cypre de la maison de Lusignan, pour se maintenir, se rendirent sous la protection des Souldans d'Egypte.

sur les corps plus que sur les cœurs qui estãs pleins de crainte, l'estoiẽt aussi de vœux & de desirs pour la mort de celuy qui se faisoit craindre. p Louys se vit contraint de luy quitter la campagne & de se retirer au Chasteau de Cerines où il fut assiegé par le Bastard, lequel voyãt qu'il luy estoit impossible de prendre ceste place, & que tous les Princes de la Chrestienté estoient offencez de ceste vsurpation, enuoya ses Ambassadeurs au Pape Pie II. pour luy rendre obeyssance, & le supplier de le tenir au rang des Roys Catholiques. Le Pape ne les voulut voir, ains les renuoya auec rudes & aigres paroles.

Le soudã d'Egypte maintient le Bastard contre le Roy legitime.

p La crainte est vne mauuaise garde à ceux qui commandent: car ceux qui craignẽt pensent touſiours de se desfaire de celuy qui les tient en crainte. *Quem metuunt oderunt, Quem quisque odit perire se cupit.*

Sur ce Louys se vit contraint de se retirer vers le Duc son Pere, & la Royne Charlotte à Rome pour auoir secours, mais les diuisions d'Italie empescherent ce qu'elle desiroit, & la retindrent là durant le Pontificat de Pie II. de Paul second & de Sixte IV. Louys demeura à Ripaille. Le Pape Pie II. q disoit qu'il auoit esté chassé de Cypre, parce que son Pere auoit manqué de ce qu'il auoit promis lors de l'assemblée de Mantouë, pour la guerre saincte, & que ce mesme Louys son fils s'estant lors approché de Mantouë, & n'ayant daigné le voir & luy demander sa benediction: il auoit dit par prediction aux Ambassadeurs de Sauoye, qu'il aduiendroit, que le fils perdroit le Royaume de Cypre, pour la punition de ce que le Pere faisoit, & qu'vn iour il demanderoit en vain aux autres le secours que son Pere auroit desnié à l'Eglise. Le Bastard se voyant paisible possesseur de la Couronne de Cypre se souuient que Marc Cornaro Gentil-homme Venitien l'auoit secouru en sa necessité de nauires, r d'argent & de conseil, & luy

Les Roy & Reyne de Cypre hors leur Royaume.

q On croit que Louys Duc de Sauoye auoit vne secrete mal-vueillance contre le Pape Pie I I. par ce qu'il auoit esté Secretaire de son Pere du tẽps qu'il estoit en basse condition, & l'auoit abandonné pour se retirer auec Eugene son ennemy.

Catherine Cornare fille adoptiue des Venitiens.

r Les biẽ faits ne vieillissent & ne meurent iamais dans les grands courages, les autres oublient le bien & se souuiennent du mal. *Quid autem est eo miserius, cui beneficia excidunt, hærent iniuriæ.* SEN.

auoit donné le moyen d'aller trouuer le Souldan d'Egypte, se resout d'espouser sa fille nommée Catherine, laquelle le Senat de Venise apres la mort de Marc Cornaro son Pere, auoit adopté comme sa fille. Le mariage se traicta du consentement de la Seigneurie, laquelle luy constitua vn grand dot, & ce mariage fut fait 1466.

Iacques Roy de Cypre deuint malade d'vne dissenterie, & voyant que sa gueriſon estoit desesperée, ne se trouua pas en la peine que les grands Princes rencontrent aussi bien que les personnes priuées quand ils meurent pour sçauoir à qui il recommanderoit son Royaume, ayant le Senat de Venise tout à sa deuotion, mais il se trauailloit quel seroit son successeur qui estoit encores dans le ventre de sa mere. [f]Mocenigue l'asseura que les forces des Venitiens, ny son particulier seruice, ne manqueroient iamais aux siens. Apres ceste mort Charlotte demãda secours aux Venitiens, le Duc respond que la Seigneurie estoit obligée à la deffence de celle qui estoit sa fille adoptiue, & que le Roy Iacques l'auoit instituée heritiere auec le fruict de son ventre, qu'au surplus il s'esmerueilloit de ce qu'elle ignoroit que les droicts des Royaumes se debattoient plustost par les armes que par les loix, & que le Royaume de Cypre n'auoit pas esté à elle seule, ains aussi aux Geneuois qui pour lors en tenoient vne grande partie.

[f] Les Princes n'ont pas moins besoin que les petits de fortes cõsolations pour les ayder à sortir du monde, & laisser leurs affaires en quelque seurté.

[1] Quand on a demandé autresfois aux conquereurs des Prouinces, les tiltres de leur conqueste, les vns ont mõstré leurs canõs, & les autres leurs espées.

La vefue du Roy Iacques fut incontinent troublee de nouuelles esmotions dedans le Royaume. Vn Euesque de la maison des Gotholans qui auoit beaucoup d'authorité & de creance en l'Isle, estant Ambassadeur pour le Roy Ferdinand de

Ferdinand Roy de Naples recherche l'alliance de la Reyne de Cypre.

Naples, lors que le Roy Iacques mourut, proposa de marier la Bastarde du feu Roy de Cypre. Plusieurs furent de son party, mais les plus sages se contenterent de trauerser ses escueils à yeux ouuerts & oreilles fermées. [u] Ils virent les ruines où ils se precipitoient & n'escouterent les promesses & enchantements qu'on leur faisoit. Le dessein du mariage fut executé, [x] mais celuy de la royauté demeura en arriere empesché par les Venitiens, lesquels y enuoyerent Mocenigue. Le courage des conspirateurs se flestrit, leur conduite se perdit à son arriuée, leur derniere anchre fut la fuite. L'authorité souueraine resta paisible à la Royne, laquelle en recognoissance du secours qu'elle auoit eu de Venise fit present à Mocenigue d'vn bouclier richement elaboure & d'vn estandart de mesme.

u Il y a des choses qu'il est bon de veoir, & dangereux d'entendre & escouter.

x Les Cypriots se saisissent du palais du Roy, fiancent sa fille bastarde aagée de six ans, au Bastard du Roy Ferdinand, & luy baillent le tiltre de Prince de Galilée.

Elle accoucha d'vn fils qui mourut au bout de l'an. Par ceste mort elle demeura seule Royne soubs la protection & deffence de la Seigneurie de Venise. Ferdinand Roy de Naples voyant que son premier dessein n'auoit reüssi pour le mariage de la Bastarde, rechercha la Royne vefue pour son fils, employa à ce traicté Riccius Marineus Neapolitain amy fort intime du deffunct Roy, & Tristan Cybellet Cypriot qui auoit vne sœur à la suite de la Royne. Le General de l'armée des Venitiens aduerty de leurs menees & de ce qu'ils vouloient faire, les fit arrester & les enuoya tout soudain à Venise. [y]

Present de la Royne de Cypre à Mocenigue.

y Tristan craignāt vne plus honteuse mort s'empoisonna par vn diamant qu'il auala, & beut de l'eau de la mer aptes.

George Cornare frere de la Royne fut enuoyé en Cypre, pour assister sa sœur & la disposer à se mettre hors de peine & le Royaume hors de dan-

ger en se retirant à Venise & laissant la Couronne au gouuernement de la Seigneurie. Elle qui auoit esté esleuée & nourrie à la Royale, & qui sçauoit la grande difference qu'il y auoit de la vie de Venise & de celle d'vne Princesse souueraine, trouuoit ceste proposition bien estrange, & iniuste l'ambition des Venitiens pour desirer d'auoir des Rois & des Royaumes sous leur subiection. [z] Mais quand son frere luy fit entẽdre que si la Seigneurie de Venise abandonnoit sa protection, cõme elle pouuoit faire si elle ne suiuoit ses conseils, elle couroit fortune d'estre vn iour la proye du Turc, & seruir de triomphe & de spectacle au peuple de Constãtinople: Qu'elle ne se deuoit fier aux Princes Chrestiẽs, car tous aymeroiẽt mieux l'Isle & le Royaume qu'elle, & deuoit croire que faisans plustost la court à sa Couronne, qu'à ses beaux yeux, elle auoit tort si elle ne preferoit vne vie & demeure asseurée à vne royauté incertaine, vn grand repos à vn honneur qui n'estoit que vent, à vn tiltre qui n'estoit que vapeur.

La Royne de Cypre exhortée par son frere de se retirer à Venise.

[z] Le plus haut point de grandeur & de gloire où puisse monter vn estat populaire ou Aristocratique, estd'auoir des Roys soubs sa domination. Les Romains ne deposseddoiẽt pas les Roys des Royaumes de leurs cõquestes, & Tacite en donne la raison, *vt haberent instrumenta seruitutis & reges.*

Pour la perfuader, l'Histoire dit qu'aux raisons [a] de la crainte & du peril, il adiousta celles de la vanité reuestuë des estoffes d'vne gloire immortelle. *Quel plus grand honneur*, ce sont les paroles de G. Cornare, *& quelle plus insigne loüange pouuez vous laisser à l'aduenir de vous que d'auoir remis & donné vn si beau Royaume à vostre patrie? & que dans l'Histoire de Venise on escriue que Catherine Cornare a honnoré & accreu du Royaume de Cypre l'Estat des Venitiens?* [b] Puis il luy representa le peril & la défaueur infaillible en sa maisõ, si elle n'accordoit cela à la Republique, d'autãt que chacun croiroit qu'elle en auroit esté diuertie par son

Battuë de foibles raisons.

[a] L'esprit est bien foible qui estime qu'il y ait des raisõs assez fortes pour persuader de quitter vne Courõne.

[b] Les conseils pour intimes & purs qu'ils puissent estre, se ressẽtent touiours de la passion, & de l'interest particulier de ceux qui les donnent.

frere, auquel elle auoit grande creance.

Sa resolution. Ces paroles entrerent en l'ame de la Royne & y formerent la resolution d'aller à Venise & de faire vn present de sa couronne à la Seigneurie. L'Estendart de S. Marc fut esleué en la place publique de Famoguste, & ce Royaume de Cypre deuint Prouince de Venise c. La Royne fit son entree à Venise sur le Bucentaure honnoree des Senateurs & des plus illustres Dames de la ville. Le conseil des dix luy fit present de dix liures d'or, & luy en ordonna cinquante pour son entretenement au Chasteau d'Azolle sur les Collines de Treuisan.

Son entree à Venise.

c Catherine Cornare Royne de Cypre receuë honorablement à Venise par le Duc Augustin Barbadic. Elle monta au Bucentaure, hõneur qui n'auoit iamais esté donné auparauant à Venicíene quelconque.

Ainsi la republique de Venise acquit sans peine vne riche couronne, & n'y employa autre chose que sa prudẽce, auec laquelle elle a tousiours preferé les conquestes faciles aux plus glorieuses quãd elles n'ont esté separees du hazard. C'est vne curieuse remarque que volontiers les Estats retiennẽt l'humeur de leurs premiers fondateurs. L'ambition & le desir de regner a tousiours esté en la ville de Rome, par ce que son fondateur en estoit tout plein, & ne se contentant d'auoir recouuert le Royaume de Numitor son ayeul, il ietta incontinent les yeux sur Albe & sur tous les petits Estats qui empeschoient l'estendue de ceste premiere domination d. De maniere que la premiere profession fut celle des armes, qui n'a esté discontinuee par la posterité, desireuse de ceste gloire & de l'Empire. Il sembloit que toutes autres vertus leur fussent interdites, excepté les militaires. Au contraire les fondateurs de la Republique de Venise ont esté gens qui n'ont pas eu les pensees si ambitieuses

d L'Estat de Rome s'est accreu bien prõptement, c'est ce que Polybe remarque. Les Romains ayans vne fois acquis la domination de l'Italie, en peu de temps ont assubietti toute la terre. ἰδίᾳ χειρὶ πάντα τῷ ἐκείνης ὑποτάξαντα κράτει. POLYB. lib. VI.

ny si hautes, qui aymoient la paix & le repos, comme ceux qui trauaillez des longues calamitez de l'Italie & l'innondation des Barbares se estoient iettez en ces palus de la mer Adriatique, s'emparerent de plusieurs Islettes qui estoient appellees *Venetie*, y demeurerent quelque temps se contentant d'vn repos asseuré en lieu que la nature rendoit inexpugnable[e], & qui a tousiours braué les efforts de plus puissants Princes du monde.

Preimieres guerres des Venitiens.

Ceste premiere inclination de ne s'armer que pour leur propre deffẽse les a fait mespriser les armes, & les a rendus plus soigneux de se maintenir en paix, que d'accroistre leur Empire. Qui voudra considerer leurs premieres entreprises les verra limitees de ce seul desir de se maintenir[f], & de se cõseruer. Leurs premieres guerres contre les Frãçois, furent pour la seule deffence de leur liberté. Quãd Pepin Roy de France passa les monts pour dõpter les Lombars, & quand les Huns vindrent innõder impetueusemẽt sur l'Italie, la seule Republique de Venise s'opposa cõme vne chaussee à ces furieux torrens, & ne se faut estonner si ayant à resister à de si grands efforts elle n'a eu le moyen de penser à d'autres conquestes. La ialousie de l'Empire de la mer l'a tenu long temps en querelle contre les Geneuois, & comme en sa naissance elle n'auoit pẽsé qu'à se fortifier sur la mer contre les iniures de la terre ferme, aussi toutes ses cõquestes furent maritimes. Faute & nonchalance que les derniers venus[g] ont mieux cõsideré & ont iugé que ceste Republique n'auoit cõmencé que tard à s'eslargir en terre ferme & à proffiter des ruines de ses voisins. Les deux principales intẽtions qu'elle a eu pour la

e L'assiette de Venise est naturellement inexpugnable, elle se garde sans muraille & sans garnison, & est l'vnique qui depuis tant de siecle est demeurée inuiolée.

f L'art militaire, dit le Cardinal Contarin, a esté banny de la Republique de Venise, mais cela s'est fait insensiblement depuis deux cens ans, car auparauant, & sur tout contre les Geneuois, ils ont esté fort belliqueux. Par ce mespris de l'art militaire ils ne se peuuent ayder que de forces estrangeres, & ne font point choix de Capitaine parmy eux. Ce qu'ils font pour euiter que les forces en main n'entreprennẽt sur l'Estat.

g Frãçois Foscari Duc de Venise souloit dire, *Che non poteua la Republica crescere molto di potenza, se nõ hauesse nell' imprese di Terra impiegate le sue forze: la quale cosa perche non hauea prima fatta, però era stata molto ritardata, & impedita quella grandezza, alla quale, se tale cõsiglio hauesse preso piu per tempo, potena caminare felicemente,*

grandeur de son Estat, & de se maintenir libre, & de se rẽdre riche luy sont reussies, & pour l'vne elle s'est tousiours maintenuë grande & puissante sur la mer, ne pouuant estre offensée d'autre part, & a continué ces traffiques & marchandises, sans lesquelles (tout autre exercice luy manquant) elle ne pouuoit durer, & ceste belle fleur de liberté se fut flétrie en l'oisiueté de ses Citoyens. L'industrie de la marchandise ne luy doit estre moins honnorable que l'agriculture aux vieux Senateurs de Rome, & les vns & les autres parmy les labourages & le negoce n'ont laissé de produire de grands & illustres exemples des vertus publiques. Il faut donner à Venise la gloire de la meilleure conduite de tous les Estats du mõde, la forme & l'ordre de son gouuernement politique est en toutes ses parties si bien disposé, entretenu, & obserué, que ceste Republique parmy tãt de diuers accidẽs de bonheur & de mal'heur n'a iamais esté trauaillee d'aucune discorde, ny diuisiõ domestique, qui a troublé les Estats Aristocratiques & mis les Gouuerneurs des Republiques en telles frayeurs & deffiances, que les Palais où ils s'assembloient pour resoudre les affaires publiques ont esté souuent deshonnorez de la perte de leur vie, ou de leur liberté [h]. Orages ineuitables aux Estats qui ne dependent de la puissance d'vn seul, où les petits sont tousiours mastinez par les grands, & les pauures ne peuuent supporter la longue felicité des riches. Qui veut tenir le peuple en telle obeissance, il faut qu'à l'exemple de Rome il luy face part de l'Estat [i]. Les Venitiens l'ont assubietty par des moyẽs qui luy sõt fort agreables, il a quasi la meil-

[h] Apres que ceux de Milete eurent chassez leurs tyrans ils establirent vne Seigneurie Aristocratique, mais le peuple se mutina tousiours contre ceste sorte de Gouuernement, les grands vsoient en telle crainte, qu'ils ne pouuoient tenir le conseil en seureté, que dans les Nauires. Les Seigneurs de Samos furent massacrez par le peuple lors qu'ils tenoient le conseil.

[i] Le gouuernemẽt de la Republique de Rome estoit party entre les Consuls, le Senat & le peuple auec tel rapport de leurs deuoirs & communs offices, que comme a remarqué Polybe, iamais Republique ne fut mieux instituee. Toutes choses y sont en leur deuoir, *κατὰ φύσιν τῆς ὑποκειμένης.* Le pouuoir de l'vn est tousiours bridé & retenu par celuy de l'autre. *Nulla efferre se pars supra cæteras valet, neque impotenter superbire: omnia quippe in suo statu manent; quum aliorum cohibeatur impetus, aliæ ne in se quoque insurgatur perpetuo metuunt.*

leure part de la liberté, & ſes plaiſirs ne ſont limitez que de l'excez, il fait ſes negoces & ſes trafiques paiſiblement, & le Senat a tout le ſoing & toute la peine pour le maintenir en liberté & en repos. Les plus grands ne deſdaignent point les moindres, ils contractent des alliances enſemble, & ne leur ferment pas la porte à certaines charges publiques. Il y a vn ſi grand temperament entre l'Ariſtocratie & la Democratie, car le Gouuernemẽt retenant peu de l'vn & beaucoup de l'autre, eſt affranchy des deſordres & corruptions qui de tout temps ont troublé la tranquilité ciuile.

FIN DV IIII. LIVRE.

SOMMAIRE

SOMMAIRE DES principales matieres contenuës au V. Liure.

I. *Le Roy considere le preiudice qu'il reçoit en l'obseruation du Traicté de Peronne.*

II. *Assemblee des Estats du Royaume à Tours, par l'aduis desquels le Duché de Guyenne est donné au Duc de Normandie. Le Duc de Bourgongne adiourné au Parlement de Paris.*

III. *La Cour de Parlement se plaint de la reuocation de la Pragmatique Sanction.*

IIII. *Institution de l'Ordre sainct Michel, les premiers Princes & Seigneurs qui en furent honorez, & les obligations des Cheualiers.*

V. *La guerre resoluë aux Estats, & commencee contre le Duc de Bourgongne.*

VI. *Estrange changement en Angleterre. Le Duc de Clarance frere du Roy Edoüard, & le Comte de Vvaruich, prennent les armes contre le Roy.*

VII. *Marguerite femme de Henry VI. Le Duc de Clarance & le Comte de Vvaruich, viennent en France pour auoir secours.*

VIII. *Henry VI. en liberté, & Edoüard chassé du Royaume.*

IX. *Exploict en Picardie, & la guerre declaree contre le Duc de Bourgongne.*

X. *Le Conneſtable luy conſeille de donner ſa fille au Duc de Guyenne.*

XI. *Armee du Duc de Bourgongne deuant Amiens.*

XII. *Recherche du mariage de l'heritiere de Caſtille pour le Duc de Guyenne.*

XIII. *Naiſſance de Charles Dauphin de France.*

XIIII. *Menees du Conneſtable pour rompre les promeſſes de mariages faictes en Caſtille.*

XV. *Mort du Pape Paul II.*

XVI. *Nouueaux deſſeins pour remettre le Duc de Bourgongne dans les villes de Picardie.*

XVII. *Promeſſe du Roy de rendre Amiens & S. Quentin.*

XVIII. *La mort du Duc de Guyenne change les affaires, reuoque les promeſſes.*

XIX. *Remarque ſur la vie du Duc de Guyenne, & la ſeuerité que le Roy ſon frere luy tenoit. Eſtrange mort de Gilles fils de Jean VI. Duc de Bretagne.*

XX. *Troubles au Royaume de Nauarre. Le Roy y enuoye des forces.*

XXI. *Siege de la ville de Parpignan. Lettres du Roy au Comte de Lude. Paix entre le Roy, & le Roy d'Arragon,*

XXII. *Iean Comte d'Armagnac chaſſé de ſon pays, & pitoyables diſcours de ſa fortune, & de ſa mort.*

HISTOIRE
DE LOVYS XI.
LIVRE CINQVIESME.

I. TOut aussitost que le Duc de Normãdie fut aduerty que par le traicté de Peronne le Roy auoit promis de luy donner en appanage les païs de Châpagne & Brye, il le supplia de luy permettre d'y aller, & de ne souffrir plus qu'il languist si long tẽps pour la possession de son repos, la principale partie duquel consistoit à n'estre point en peine de le chercher a.

M. CDLXVIII.

a C'est vne partie du repos que de ne se mettre en peine de le chercher.

Le Roy gaigne son frere par la pratique d'Odet de Ryc.

Le Roy qui n'auoit rien promis librement pensoit de se desobliger de ses promesses à meilleure condition. Il pratiqua le Seigneur de Lescun b qui estoit tout le cõseil de son frere, affin qu'il se dispesast à se conformer à ses intentiõs, & qu'il se cõtentast, nõ de ce qu'il desiroit, mais de ce qu'on luy offroit. La pratique ne fut toutesfois si secrette que le Duc de Bourgongne n'en fut aduerty par le Cardinal la Balue, cœur double, esprit turbulent & passionné, lequel luy escriuit que le Roy traictoit auec son frere, qu'on ne parloit point de luy & qu'il pẽsast à ses affaires. Ceste lettre surprise le mit en vne cage de c fer pour prisõ, d'où il ne sortit

b Qui veut gaigner le cœur d'vn Prince, gaigne premierement les principaux Ministres qui le possedent, & qui sont comme les yeux par où il void, les oreilles par lesquelles il escoute & entend.

c Le Cardinal la Balue prisonnier au mois d'Auril 1468. La commission pour l'interroger sur les charges, fut donnee à Taneguy du Chastel gouuerneur de Roussillon, Guillaume Cousinot, le sieur de Torsy, M. Pierre d'Oriole General des finances.

que par l'interceſſion du Pape, & ſur la fin de ce regne. Ces cages eſtoient de ſon inuẽtion[d], partie de bois & de fer & couuertes de plaques de fer, ainſi Perille fut roſty dans le taureau qu'il auoit inuẽté.

[d] Les mauuaiſes inuẽtions tombent ſur les inuenteurs. Le forgeron eſt enferré en ſes fers. Aruntius Paterculus eſt roſty dãs ſon cheual d'airain.

Le Roy eſtant de retour en France, où l'on parloit de ſon imprudence, & de ſa grande credulité à ſon ennemy, faiſoit bonne mine, & monſtroit que ce qu'il auoit fait à Peronne luy eſtoit auſſi aduantageux que ſ'il euſt eſté abſolu dans Paris[e], mais pour mettre en la fantaſie & en la bouche des Pariſiens d'autres pẽſees, & d'autres diſcours, il fit crier à ſon de trompe que tous les oyſeaux qui eſtoient en cages, comme pies, geays, & chouettes luy fuſſent apportez à Amboiſe. Ceux qui auoient charge de ceſte commiſſion, ſe deuoient informer de ce que chaſque oyſeau ſçauoit dire, & où il auoit eſté pris & appris[f]. Traict de prudence & qui alloit au deuant de pluſieurs paroles inconſiderees qui ſe fuſſent dictes contre ce Prince pour ſ'eſtre engagé incõſideremẽt en la puiſſance de ſon ennemy, & en tel eſtat qu'il reſẽbloit à l'Elephant qui paye ſa rançõ par l'iuoire de ſes dents.

Deportement du Roy au retour de Perõne.

[e] Feindre d'auoir fait de gré à gré ce qu'on a fait par force, ſõt traits de prudence, pour ne perdre la creance & l'opinion que l'on a d'eſtre bien aduiſé & touſiours egal.

Ridicule Edict le 29. Nouẽ. 1467.

[f] Il eſt bon de diuertir les bruits & les diſcours du peuple, mais ſouuent ſi on ne leur permet de dire ce qui eſt vray, ils inuentent des fables bien plus preiudiciables. *Fraſius apud Cremonã rebus prohibuit per ciuitatem ſermones, eoque plures, ac ſi liceret vera narraturi quia vetabantur atrocia ſuſpicarentur.* Tac. *Hiſt. lib.* 3.

Pour dõcques reparer ceſte faute & reculer ſon frere & le Duc de Bourgongne de leurs pretentions, il trauaille à rompre le traicté, mais il veut faire toute choſe auec ſolemnité, & ſ'il faut lancer le foudre de la guerre, ce[h] ne ſera qu'auec le conſeil des Dieux, imitant la prudence de ſes predeceſſeurs, qui n'entreprenoiẽt la guerre ſans l'aduis du Parlemẽt. Ainſi Pepin paſſa les Mõts au ſecours du Pape, ainſi il ſarma contre les Saxons, ainſi il chaſſa Gaifre de l'Aquitaine, ainſi Charlemagne alla contre le Roy des Lombards, & le Duc de Ba-

Conuocation des Eſtats à Tours.

[h] Vn Prince ne ſe doit reſoudre à la guerre tout ſeul. Iupiter ne darde les foudres nuiſibles ſans le conſeil de douze Dieux. Les Roys de France n'entreprenoient la guerre que de l'aduis des douze Pairs.

uiere, apres auoir communiqué leurs desseins au Parlement. M. CCCCLXVIII.

II. Pour ce il fit conuoquer les Estats du Royaume en la ville de Tours. [i] Le pretexte de l'assemblée ne regardoit que les moyens de pourueoir aux ruines du Royaume, mais la cause essentielle estoit pour faire resoudre deux choses, l'appanage de Monsieur, & la restitution des villes de Somme, toutes deux dependantes de ceste loy, l'vne des colomnes de l'Estat, *Que les terres de la Couronne sont inalienables*, & les appanages ne se donnent qu'à charge de retour au deffaut des masles. [k]

Et à quel dessein.

Eloquence naturel du Roy Louys XI.

La langue a faict de grands seruices à ce Prince en diuerses actions; en celle-cy il en fait (sans artifice toutesfois & affecterie) vn traict de feu pour allumer les volontez les plus froides à ce qu'il veut, il parle à tous les deputez; & ne parle à personne qu'il ne luy face cognoistre l'importance du Duché de Normandie, les peines que les autres Prouinces en auoient receu lors qu'il estoit en la puissance des Anglois, les peines incroyables que le Roy Charles VII. son Pere auoit passé pour l'arracher de leurs mains. Qu'encores qu'il n'estime pas son frere de si mauuais naturel que de s'entendre auec eux, si sçauoit-il bien que ceux de son intelligence en auoient de grandes en Angleterre, qu'il pouuoit auoir des enfans qui ne seroient peut-estre de son affection, n'estant que trop vray que les Princes de mesme sang portent leurs pensées plus outre qu'elles ne doiuēt [m] & ne peuuent aller, les montent à de grandes choses, & ne se con-

Importance de la Duché de Normādie.

[i] Les Estats s'assemblēt pour l'vne de ces trois raisons, pour la regence du Royaume en la minorité du Roy, pour la reformatiō du Royaume, & pour aduiser aux moyens de secourir les necessitez de la Couronne. C'est vn corps de trois ordres, & qui de tout temps a esté aux Gaules.

[k] La Monarchie ne souffre ny diuision, ny estimatiō, pour ce les appanages au puisné de la maison de France, ne vont point aux partages & au deffaut des masles, retournēt à la Couronne.

[l] Le bien dire est necessaire au Prince, mais sans affecterie, son eloquence doit plus paroistre en la facilité du naturel propre à cela, qu'à vne trop curieuse recherche de l'art, car il faut plus de pieces pour faire vn homme eloquent, qu'il n'en faut pour faire vn Capitaine: pour cognoistre & discourir des choses particulieres, il faut sçauoir les vniuerselles.

[m] L'ambition ne concentre iamais ses racines, sinon aux ames vigoureuses, hardies & desireuses des nouuautez. Quād elle rencontre l'aduantage du sang, ou la faueur du peuple, il est mal-aisé qu'elle se retienne.

tentent pas de leur condition. Que pour ces raisons il ne pouuoit laisser le Duché de Normandie. Que ses promesses pour ce regard deuoient estre entenduës sainement, & que les affaires d'Estat ne se traictoient auec des cõsiderations si scrupuleuses. Qu'il offroit neantmoins de donner tel autre appanage que les Estats aduiseroient, les faisant iuges & arbitres de cela. Mais sur tout il recommãdoit que la loy du Royaume ne fut point offencee[n].

n Le Royaume de Frãce est fõdé sur vne base triangulaire, la loy Salique, la tenuë des Estats, le Domaine inalienable.

Ayant ainsi preparé les esprits, il ouure les Estats & y vint auec plus de Majesté qu'il n'en monstra en nulle autre action de son regne. Le Prince n'en peut trop apporter en ces grandes occasions, car outre ce que ceste lumiere plait, elle esblouït & emporte les esprits, qu'il faut touſiours tenir dans l'admiration, qui est vn filet qui ne se tend iamais que quelqu'vn ne s'y vienne prendre. Son throsne estoit sur vn parquet esleué de trois pieds & fermé tout au tour, cõprenant toute la largeur du haut bout de la salle, sa chaire couuerte d'vn velours bleu semé de fleurs de lys sous le dais de mesmes & sur trois degrez. Il estoit vestu d'vne longue robbe de damas blanc brochée de fin or de Chipre bien dru, boutonnée d'or & fourrée de Martres, vn petit chappeau noir sur la teste, & vne plume d'or de Chipre. A ses costez le Cardinal de saincte Susanne Eueſque d'Angers, René Duc d'Anjou & Roy de Sicile. o

Ouuerture & premiere ceremonie des Estats.

o Sur le parquet du Roy estoient assis, *Le Vicomte de Narbonne, George de Pembruck, les Seigneurs de Tancarville, Chastillon de Bueil, de Lẽgueuille, de Laual, de l'Aigle, de Craons, de Cruſſol, de la Foreſt.*

Le Prince de Piedmont ieune enfant estoit assis sur l'vn des degrez de la chaire, & aux deux costez estoient debout le Prince de Nauarre Comte de Foix, beau-frere du Roy, les Comtes de Neuers,

Princes qui ſont auprés du Roy.

& d'Eu, le Comte de Dunois grand Chambellan de France, estoit assis pour sa goutte sur vne petite selle derriere le Roy de Sicile, & plusieurs autres Seigneurs.

Il y auoit deux parquets, l'vn au milieu de la salle pres celuy du Roy pour les Princes du sang, le Connestable, le Chancelier, le Patriarche de Hierusalem, l'Archeuesque de Tours, & autres Eueſques, p l'autre grand & ample qui enuironnoit ce premier des deux costez, seruoit pour les deputez des trois Estats. Entre le theatre du Roy, & le parquet des Princes, il y auoit deux bancs qui regardoient le Roy en face, en l'vn estoient les Pairs de France, en l'autre les Officiers de la Couronne.

Chacun estant assis, q toutes les grãdeurs de l'Estat humiliées à celle du Prince, cõme les faisceaux & masses des anciens Magistrats de Rome, le Chãcelier se leue de sa place, se presente au Roy à genoux du costé droit, qui luy dit à l'oreille ce qui estoit de son intẽtion. Il la faict entẽdre aux Estats, en vne grande & lõgue harangue, les deputez preparez sur les instructiõs du Roy, trouuẽt qu'on ne peut, on ne doit accorder à Charles de France, le Duché de Normandie en appanage. Il est dit qu'il demeurera à la Couronne, & le Roy prié de conſeruer les anciennes loix du Royaume, sur son patrimoine sainct, sacré & inalienable, soit par contracts, soit par prescription de quelque temps, & contre qui que ce soit, sans que les Princes du sang ayent en cela plus de faueur ny priuileges que les particuliers s, le Roy mesme s'estant obligé par le prent point le Domaine lequel est inalienable, & se peut reünir quand mesme l'alienation en seroit faicte à perpetuité, & sans que les acquereurs puissent repeter le prix des choſes alienées.

Harangue du Chancelier.

p Au second parquet, *Le Marquis du Pont, le Comte du Perche, le Comte de Guise, le Comte de Vendosme, le Comte Dauphin, le Comte de Moüfort.*

q Il est remarqué au recueil des grands de France, que le Comte de S. Paul Connestable de Frãce, estoit au plus haut bout, & ioignant de luy Monsieur de Traynel, Chãcelier de France, vestus de robbes de velours cramoisi, & plus bas d'ẽuiron quatre doigts, au banc mesme, *L'Archeuesque de Tours, les Eueſques de Paris, Chartres, Perigueux, Valences, Limoges, Senlis, Soissons, d'Aire, d'Auranches, d'Angoulesme, de Lodeue, de Neuers, d'Agen, de Comminge, de Bayonne & autres.*

r En l'assemblée des Comices du peuple Romain, les Magistrats baiſsoient les faisceaux & masses en signe d'humilité, & parloiẽt debout au peuple assis, monstrants qu'ils n'auoient aucun pouuoir de commãder, & tous Magistrats procedoient par requestes, vsant de ces mots. *Velitis, Iubeatis.*

s Ce qui peut rendre vne alienation parfaicte & donner tiltre de iuste possession, ne cõ-

serment de son couronnement, de ne rien aliener, & ce faisant bailler appanage à son frere en tiltre de Duché ou Comté qu'il feroit valoir douze mille liures de rente, & vne pension de quarante huict mil, sans le tirer à consequence, [t] pour les autres puisnez de la maison de France.

[t] Clause de consequence, superfluë, & qui monstre bien de quel respect elle estoit venuë. Car l'appanage estoit si peu fauorable, que personne ne l'eust voulu tirer à consequence, ny se former à ceste legitime. Il y a des maisons en France dõt les Cadets ne s'en contenteroient pas.

Duché de Guyenne pour appanage du frere du Roy.

Le Roy donna le Duché de Guyenne outre la riuiere de la Charente, païs d'Agenois, Perigort, Quercy, Xainctonge, Gouuernement de la Rochelle, & Bailliage d'Aunis, il transfera le siege du Parlement de Guyenne de Bourdeaux à Poitiers. C'este resolution fut portée à Monsieur, & au Duc de Bretagne, & de Bourgongne ses confederez. Monsieur estoit si mal & si desireux de changer d'air, que pour peu de profit qu'il trouua au changement de sa condition, il n'estoit pas pour le refuser. Le Seigneur de Lescun le disposa de se remettre biẽ auec le Roy, & de prendre ce qu'il luy bailleroit.

Adiournement du Duc au Parlement de Paris.

Les Estats resolurent aussi que le Duc de Bourgongne seroit adiourné à comparoir en personne au Parlement de Paris, pour faire raison au Comte d'Eu [u] de sainct Valery, & autres terres qu'il luy retenoit. Le Roy se plaisoit à ceste resolution, parce qu'il sçauoit bien que quand le Duc se verroit attaqué en ceste sorte, il ne se pourroit tenir de faire quelque response de son humeur, & de mespris, & qu'vn estourdy executant la commission indiscretemẽt pour profiter à quelque coup, l'irriteroit, & le prouoqueroit à faire chose dont la Cour seroit offencée & animée d'en chercher la reparation.

[u] Charles d'Artois Comte d'Eu, mourut sans enfans l'an 1471. Il fut prisonnier à la iournée d'Azincourt, & demeura 25. ans en Angleterre.

La mesme Cour de Parlement enuoya Iean Loyse- III.

Plantes pour la Pragmatique Sanction.

lier, [x] & Iean Henry Conseillers aux Enquestes, pour representer au Roy & aux Estats, le grand preiudice que la France auoit receu en l'abolition de la Pragmatique Sanction, parce qu'elle estoit priuée d'vne regle qui cõprenoit toutes les libertez & frãchises de l'Eglise Gallicane approuuée au Concile de Basle, & de Constance, que de la cassation de tels decrets, la France ne pouuoit attendre autre chose qu'vne grande confusion de l'ordre Ecclesiastique, & vn general appauurissemẽt par le transport de l'or & de l'argent de là les monts. Mais le Roy ayant obtenu ce qu'il desiroit contre son frere, & le Duc de Bourgõgne, porta ses pensées à d'autres choses qu'à ce que les Estats esperoient pour le bien [y] public, il les licentia & mit ordre aux intelligences qu'il auoit sur Amiens, Abbeuille, & sainct Quentin.

[x] Les Deputez de la Cour de Parlemẽt remonstrent au Roy, que honteuse & iniurieuse estoit l'abolitiõ de ceste Pragmatique, par ce que iamais la France n'auoit eu en semblables matieres des ordonnances qui eussent prins leur authorité de l'Eglise vniuerselle. *Que tant qu'elle auoit gardé ceste Pragmatique, elle s'estoit veue cõblée de toute prosperité, craante, & reduitte de ses ennemis qu'elle auoit chassé de Normandie & de Guyenne, auoit veu des Prelats de sigrãde Sainctteté, qu'ils auoient fait miracles.*

IIII. Puis se representant combien les mescontentemens des grands de son Royaume auoient ruiné ses affaires, il inuenta vn moyen pour reunir leurs esprits à ses volontez, & les y tenir fermes par de nouueaux liens d'honneur & de Foy, lesquels il trouua en l'ordre de S. Michel, qu'il fit non seulement recompense de la vertu comme le Consulat Romain, mais marque de la noblesse du sang & de l'extraction. [z]

[y] En ces Estats on ne pensa pas au bien public, ny au soulagemẽt du peuple, qui s'ẽ plaignoit, car Louis leuoit beaucoup plus que le Roy Charles VII.

Les Princes doiuent auoir des choses à leur pure disposition qui soient hors le cõmerce de leurs subjets, & ausquelles ils ne puissent aspirer que par les degrez de vertu. Les honneurs qui se peuuent recouurer pour de l'argent ne sont plus honneurs, car la venalité les peut faire tomber sur

[z] La dignité Cõsulaire à Rome estoit, cõme disoit Valerius à ses soldats, *Præmiũ virtutis, non sanguinis*, & alloit trouuer les Vertueux en quelque maison & en quelque aage qu'il fut.

des testes du tout indignes: [a] c'est vn grand desordre quand ceux qui en sont pourueus, ne peuuent dire qu'ils en soient obligez à leur vertu, quoy qu'ils en ayent de belles & viues splendeurs, & ne tiennẽt pas que les choses soient rares, puis qu'on les peut recouurer pour de l'argent. [b]

Causes pour lesquelles le Roy inſtitua l'ordre de S. Michel.

La fortune peut appauurir les plus grandes maisons de la Chrestienté, mais l'honneur qu'elles tiennent de leurs Ancestres dure touſiours, & vne branche de laurier qui reste des Couronnes de leurs Peres, leur est plus chere que toute autre chose. On ne void point de Prince reduit à telle necessité qu'il prefere l'argent à l'honneur. Et le Roy n'a pas grand pouuoir en vn Royaume auquel on obtient tout pour de l'argent.

Le Roy grand Maiſtre de l'ordre.

Le Roy en se faisant General & grand Maistre de cét ordre, voulut aussi que ses plus proches en fussent honorez. [c] Il donna le premier collier à Monsieur son frere, le second au Duc Charles de Bourbon, & d'Auuergne. Il pensoit y attirer les Ducs de Bourgongne & de Bretagne, mais ils ne vouloient estre tenus de comparoir au Chapitre.

Les premiers Cheualiers.

De cét ordre furent aussi honorez des premiers, [d] Seigneurs du Royaume, Charles Duc de Bourbonnois & d'Auuergne, Louys de Luxembourg Comte de sainct Paul Connestable de France, André de Laual Seigneur de Loheac Mareschal de France, Iean Comte de Sancerre Seigneur de Bueil, Louys de Beaumont Seigneur de la Foreſt & du Pleſſis, Louys d'Estouteuille seigneur de Torcy, Louys de Laual seigneur de Chastillon, Louys Bastard de Bourbon

[a] La venalité des hõneurs fait qu'ils sont moins estimez, que la vertu est mespriſée, la suffisãce moins neceſſaire, chacun se faisant croire y pouuoir arriuer pour de l'argent.

[b] La gloire est l'amour des grands courages. Cesar eut baffoué qui luy eut presenté de l'or, & il mouroit d'enuie d'vne branche de laurier.

[c] Par ces ordres le Prince deuient cõme collegue de tout le College. Tybere fit vn ordre des Cheualiers qui s'appelloient *Augustales*, il s'en fit le grand Maistre, & afin qu'il y eut plus de reputation, vouloit que Druſus sõ fils, T. Claudius & Germanicus ſes nepueux en fuſſent. TACIT. *An. lib.* 7.

[d] L'ancien ordre de France estoit des Cheualiers de l'Eſtoille, inſtitué par le Roy Ieã ſurnõmé le Bon, l'an 1351. le 6. Ianuier, les Cheualiers portoient vne eſtoile d'or au chapperon, & au plus apparent du manteau, & la deuiſe eſtoit, MONSTRANT *regibus astra viam*, cét & huict ans apres Louys XI. fit l'ordre de S. Michel le 1. Aouſt 1469. Cent dix ans apres Henry III. inſtitua les Cheualiers du sainct Eſprit l'an 1579. Apres vn ſiecle toutes choſes vieilliſſent.

Comte de Rousſillon Admiral de France, Antoine de Chabannes Comte de Dammartin grand maiſtre d'Hoſtel de Frãce, Iean Baſtard d'Armaignac Comte de Commenges Mareſchal de France, Gouuerneur du Dauphiné, George de la Trimoüille ſeigneur de Craon, Gilbert de Chabannes ſeigneur de Curton Seneſchal de Guyenne, Charles ſeigneur de Cruſſol Seneſchal de Poitou, Taneguy du Chaſtel Gouuerneur du pays de Rouſſillon & de Sardaine. Le Roy reſerua de parfaire le nombre de trente ſix Cheualiers à ſon eſlection au premier chapitre.

Le Duc de Bourgongne au meſme temps receut l'ordre d'Angleterre, & le Duc de Bretagne celuy de Bourgongne, l'vn inſtitué par Edouard III. l'autre par Philippes Duc de Bourgongne. Comme cét ordre auoit vn chef, auſſi auoit il vn lieu certain & determiné, vn habit, vne marque ou enſeigne des Officiers, vne forme de reception, vn ſerment, & vne regle.

f Edoüard III. inſtitua l'ordre de la Iarretiere de vingt cinq Cheualiers, l'an 1348. Philippe celuy de la Toiſon d'or, l'an 1428. de trente & vn Cheualiers. Amedée de Sauoye dit le Comte Verd, celuy de l'Annonciade, l'an 1409. de quatorze Cheualiers.

Le lieu où s'aſſemble l'ordre, depuis il a eſté transferé au bois de Vincennes.

Le lieu, l'Egliſe du Mont S. Michel, tãt parce que ce lieu eſtoit lors remarqué pour n'auoir iamais fait ioug aux anciens ennemis de la Couronne de France, qu'auſſi parce que le Roy Charles VII. diſoit qu'eſtant ſur le Pont d'Orleans quand il y entra auec la Pucelle Ieanne, il vit non par les fanatiques viſions des Augures comme Ceſar g, mais veritablement cét Archange combattant à ſes droits. Il ordonna au chœur de l'Egliſe des ſieges pour les Chefs de l'ordre, & des Cheualiers auec leurs armes au deſſus du ſiege.

g Ceſar allãt à la guerre contre Pompée, vn Augure ſe preſente à luy tout eſtourdy & fanatique & luy dit, *Tu vaincras Ceſar.* Il fut vray, & Ceſar peu apres eſcriuant à ſes amis, leur mandoit, *Veni, Vidi, Vici.*

L'habit, Vn mãteau de damas blanc lõg iuſques à terre, bordé & brodé richement à coquilles d'or ſemés en lacs ſur la bordure & fourree d'ermine,

tous d'vne longueur & d'vne façon, auec les chapperons de velours cramoisi à lõgue cornette, le chapperon du chef de l'ordre, descarlate brune moree[h].

[h] Les Cheualiers reuestus de cet habit, sõt tenus la veille de S. Michel, de se presẽter au Palais du chef de l'ordre, pour le conduire à Vespres, & le lendemain à la Messe où chacun offre vne piece d'or à sa deuotion,

La marque ou l'enseigne, [i] Vn collier d'or au milieu duquel sur vn roch estoit vne image d'or de sainct Michel, qui reuenoit pendant sur la poitrine, le tout du poids de deux cens escus d'or, sans esmail ny enrichissement de pierreries, lequel collier deuoit estre porté chacun iour au tour du col à descouuert sur peine de faire dire vne Messe, & donner pour Dieu le tout iusques à la somme de sept sols six deniers tournois. Aux armées, en voyage & aux maisons priuées il suffisoit de porter l'image sainct Michel à vne chainette d'or & lacet de soye.

L'habit & la marque de l'ordre.

[i] Ils sont obligez de porter tousiours le collier, excepté en allant par pais, ou demeurãt en leur maison, ou allant à la chasse, & suffit qu'ils portent l'image de l'ordre en vn ruban de soye.

Les officiers, Vn Chancelier[k] pour la garde du Sel de l'ordre, porter les paroles, faire les propositions aux Chapitres & assemblées, s'informer des actions des Cheualiers, faire les remonstrances & corrections, recueillir les voix aux eslections & les preuues de l'extraction & Noblesse. Vn Greffier pour escrire & enregistrer les actes de l'ordre, toutes les proüesses loüables & hauts faits du chef & des Cheualiers, leurs fautes, iustifications, corrections & punitiõs. Vn Thresorier[l] qui aura en garde les tiltres, Reliques & ioyaux, ornemens, tapisserie, Librairie de l'ordre. Vn Heraut Roy d'armes appellé Mont S. Michel, qui aura pension de douze cẽs francs par an, pour porter les lettres & commandements de l'ordre, s'informer des proüesses des Cheualiers & en faire son rapport.

Les officiers, Chancelliers, Thresoriers, & Greffiers de l'ordre.

[k] De ceste charge de Chancelier, nul ne peut estre pourueu, s'il n'est constitué en Prelature Ecclesiastique, comme Archeuesque, Euesque ou dignité notable en Eglise Cathedrale ou Collegiale, & s'il n'est Docteur en Theologie ou en Decret.

[l] Le Thresorier doit tenir registre des dons & bien-faicts que les Cheualiers feront à l'ordre.

La reception & le serment. Apres le deceds d'vn

Cheualier, le Heraut d'armes fait son rapport de ce qu'il a verifié de ses hauts faits & merites. On procede à l'eſlection d'vn autre pour remplir sa place, les voix sont donnees & recueillies par escrits[m] en plain chapitre, & le Chancelier lequel declare celuy qui en a le plus grand nombre. Si la rigueur de telles informations eut touſiours duré, le temps qui fleſtrit les plus belles actions, & relaſche les plus fermes loix, n'eut rien alteré de la beauté & integrité de cet ordre. On ne l'eut pas appellé par meſpris vn chapperon à toutes teſtes, car la Nobleſſe & la vertu ne pouuoient deſirer qualité qui leur apporta plus d'honneur ny de grandeur. Quand celuy qui merite d'eſtre eſleu eſt aduerty de son eſlection il ſe preſente au chapitre, & dit ces paroles en ſ'addreſſant au Roy, Sire, ou Monſeigneur, ſ'il eſt du ſang.

[m] Les voix pour l'eſection d'vn Cheualier, ſeront baillees en billets clos, & en vn baſſin d'argent entre les mains du Chancelier.

Les obligations du Cheualier receuant l'ordre.

I'ay veu par vos lettres comment de la grace de vous & de voz tres-honorez freres & compagnons du digne & honnorable Ordre de Monſeigneur ſainct Michel, i'ay eſté eſleu[n] *à celuy Ordre & compagnie amiable, dont ie me tiens grandement honnoré, lequel i'ay reuerемment & agreablement receu & accepté, & vous en remercie tant & le plus que faire puis, & me preſente & offre preſt de obtemperer, obeir & faire touchant iceluy Ordre, tout ce que ie deuray & pourray.* A quoy ſera reſpondu par ledit ſouuerain, ou de par luy accompagné du plus grand nombre des Cheualiers de l'Ordre que faire ſe pourra. *Nous & nos freres compagnons de l'Ordre, pour la bonne renommee qu'auons ouy de voz grands biens-faits, vertus & merites, eſperans que y perſeuererez & les augmenterez à l'honneur de l'Ordre, recommendation & loüange de vous, vous auons eſleu à eſtre perpetuellement, ſi Dieu plaiſt, frere & compagnon d'iceluy Ordre*

[n] Quand le Cheualier eſleu eſt abſent, le Roy luy enuoye le Heraut de l'Ordre auec lettres qui portẽt le commun conſentement de l'Ordre pour ſon eſlection auec copie des ſtatuts de l'Ordre, pour aduiſer s'il y veut entrer & s'obliger au ſerment enuers le chef & les membres de ce corps.

& amiable compagnie, parquoy auez à faire les sermens qui ensuiuent, c'est à sçauoir que à vostre loyal pouuoir vous aydere z à garder, soustenir & deffendre o les hautesses & droicts de la couronne & Majesté Royale, & l'auctorité du souuerain de l'Ordre de ses successeurs souuerains, tant que vous viuerez & serez d'iceluy. Pour deffendre les droits de la couronne.

De tout vostre pouuoir vous employerez à maintenir ledict Ordre en estat & honneur, & mettrez peine de l'augmenter sans le souffrir decheoir ou amoindrir tant que vous y pourrez remedier ou y pourueoir. Les affaires de l'Ordre.

S'il aduenoit, que Dieu ne veuille, que en vous fut trouué aucune faute, parquoy selon les coustumes de l'Ordre P en fussiez priué, sommé & requis de rendre ledit collier, vous en cas le renuoyerez audit souuerain ou au thresorier de l'Ordre, sans iamais apres ladicte sommation porter ledit collier, & toutes peines, corrections & punitions qui pour autres moindres cas vous pourroient estre enioinctes & ordonnees, porterez & accomplirez patiemment, sans auoir pour & à l'occasion desdites choses, haine & malueillance ne rancune enuers le souuerain, compagnons & officiers de l'Ordre. Les dispenses en cas de faute.

Que vous viendrez & comparoistrez aux Chapitres q conuentions & assemblees d'ordre, ou y enuoyerez selon les statuts & ordonnances dudit Ordre, & au souuerain & à ses commis obeirez en toutes choses raisonnables touchans & regardans le deuoir & affaire d'iceluy Ordre, & de vostre loyal pouuoir accomplirez tous les statuts, poincts, articles & ordonnances de l'Ordre que vous auez veuës par escrit & ouy lire, & les promettez & iurez en general tout ainsi que si particulierement & sur chacun poinct en auiez faict serment special. Assistence aux Chapitres & obseruations des choses lesquelles y seront ordonnees.

Lesquelles choses ledit Cheualier promettra & iurera es mains dudit souuerain sur sa foy & ser-

o Les Cheualiers doiuent seruice personnel au Roy en toutes ses entreprinses, sinon en cas d'extreme, & d'euident empeschement.

p Le Cheualier conuaincu de cas reprochable, est priué de l'Ordre, & luy est osté le collier. Les cas pour lesquels il peut estre exautoré, sont l'heresie, la trahison, & la fuyte le iour d'vne bataille. Le Cheualier qui est à tort offencé du Roy, & duquel il ne peut auoir iustice, *Faut rendre le collier & se departir de l'Ordre, sans forfaire ne charge d'honeur, en prenant toutesfois honorablement congé. Art. xv.*

q Le lendemain de la feste S. Michel se doit tenir le chapitre de l'Ordre. Là il est ordonné aux Cheualiers de tenir secrets les cõseils & les correctiõs. Tous les Cheualiers sont commandés de sortir les vns apres les autres, & cõmençant par le dernier venu, iusques au souuerain. Et le Chancelier s'informe en prenant le serment de tous les assistans, du chef mesmes, des paroles & actions du Cheualier qui est sorty, pour sçauoir s'il a commis, *Contre l'honneur, renommee, estat & deuoir de Cheualerie.*

ment & sur son honneur, sa main touchant la Croix & les sainctes Euangiles de Dieu.

Item ce fait ledit Cheualier esleu se mettra reuerement deuant ledit souuerain, qui prendra le collier [r] de l'ordre & luy mettra autour du col en disant ou faisant dire semblables paroles. *L'ordre vous reçoit à son amiable compagnie, & en signe de ce, vous donne ce present collier, Dieu veuille que longuement le puissiez porter à sa loüange & seruice, exaltation de saincte Eglise, accroissement & honneur de l'Ordre & de vos merites & bonne renommée. Au nom du Pere, & du Fils, & du sainct Esprit.* A quoy ledit Cheualier respondra, *Amen, Dieu m'en doint la grace.* Et apres ce, ledit Cheualier du premier siege qui lors sera present, menera ledit Cheualier nouuellement receu deuers le souuerain en sõ siege, qui le baisera en signe d'amour perpetuelle, & pareillement le feront par ordre tous les autres Cheualiers presens.

Parole du Roy en donnant le collier.

[r] Le collier, habit & manteau de celuy qui doit estre receu, sera preparé & mis deuant le siege du Roy, sur vn parement de satin ou de taffetas rouge pendant aux deux costés, & serõt lesdits colliers & habits, aromatizés de l'encens apres que le Prestre aura encensé l'Autel. *Art.* 81. *de l'Ampliation des statuts de l'ordre l'an* 1476.

Outre ce les Cheualiers sont obligez à certains respects les vns enuers les autres. Ils promettoient à l'entree de l'ordre de seruir le Roy comme leur chef en toutes occasions dedans & dehors le Royaume, & le Roy promettoit de les maintenir en leurs biens, terres & estats, comme ses freres & compagnons, & de n'entreprendre aucune guerre sans leur aduis [s].

Obligations reciproques des Cheualiers.

[s] Louys XI. s'obligeoit à n'entreprẽdre la guerre ny autres choses importantes, sans le faire sçauoir aux Cheualiers de l'Ordre.

Il pensoit de tenir bien attachés les cœurs qui s'estoient separé de luy, mais l'infidelité estoit si hardie & si contagieuse, que les respects de l'honneur & de la conscience estoient trop foibles moyens pour empescher qu'elle ne desbauchast du deuoir ceux qui par les loix de leur naissance y estoient obligés. Il y auoit de la peine aux

gens de bien de ne se laisser aller au mal, tant la saison estoit licentieuse, tant il est mal-aisé de faire bien quand chacun fait gloire de mal faire t, & que les crimes deuiennent exemples & coustumes.

t De faire bien au tẽps où les vertus regnent, & les gẽs de bien sont en honneur, c'est chose commune & aisee, mais ne se laisser decremper dans les corruptiõs du siecle, vouloir le bien & l'oser l'entreprendre, & l'effectuer en mauuaise saison, c'est la vraye marque d'vne ame genereuse.

Intelligences continuees entre la maison de Bourgongne & de Bourbon.

Iean Duc de Bourbon continua ses intelligences auec le Duc de Bourgongne, & l'aduertit de ce que le Roy practiquoit sur les villes de Picardie. Le Connestable exerçoit entre les deux Princes toutes ses menees, craignant que si le courroux du Roy ne trouuoit où agir au dehors, il ne s'arrestast sur les premiers qui seroient au tour de luy, qu'vne longue Paix ne luy retrancha l'entretenement des gens de guerre, le rendãt inutile au Roy & sans reputation dans le Royaume, se promettant que tant que la guerre dureroit, il gouuerneroit tout. La perpetuité de sa charge qui ne pouuoit auoir autre terme que celuy de sa vie, ne le tenoit point aux apprehẽsions où sont les esprits de ceux qui les tiennent comme vn loup par les oreilles u. La seule Paix luy fait vne guerre ciuile en l'ame, pour ce il asseure le Roy que quand il luy plairoit il luy rendroit S. Quentin, par le moyen des places qu'il tenoit aux enuirons, & executeroit promptemẽt les intelligences qu'il auoit en Flandres & en Brabant.

u Les charges qui sont esleuees sur les autres, doiuent estre courtes, afin qu'elles ne deuiennent insupportables & insolentes. Les temporelles tiennent ceux qui les possedent en deuoir, les perpetuelles en mescognoissance.

v. Guerre declaree.

La guerre deliberee aux Estats de Tours, fut aussi tost commencee que declaree. Le Duc estãt à Gand receut l'adiournement pour comparoir en personne à la Cour de Parlement, il fit emprisonner l'Huissier qui le luy signifia comme il alloit à la Messe, & despité de se voir traicté à l'esgal du Royaume, proposa de cõparoir l'espee à la main,

&

& de porter la guerre le plus prés qu'il pourroit de ses Iuges.

Les practiques du Roy commencerent lors à esclatter, plusieurs se declarerent François. Baudouin Bastard de Bourgongne se retira au seruice du Roy. Le Duc de Bretagne est d'accord[x] auec luy. Le Duc de Guienne est content, & s'il n'a tout ce qu'il desire, il se contente de ce qui luy suffit[y]. Le Connestable mande au Duc de Bourgongne que tout est perdu, il n'y auoit point de resource pour luy en Angleterre qui estoit retombee aux mesmes couulsions qui l'auoient presque estouffé l'annee 1461.

Le Duc est surpris.

x Accord du Duc de Bretagne auec le Roy à Nancis, le 18. Septembre 1468.

y L'aise des plus grãds Princes ne se doit cõsiderer que par leur contentement. Ils n'ont que trop, pourueu qu'ils croyẽt d'auoir assés. On demãdoit à Zeleclus combien il auoit de reuenu, il respondit, *Autãt qu'il m'en faut.* PLVT.

VI.

Troubles en Angleterre.

Edoüard obligé de sa fortune à la vertu du Comte de Vvaruich luy en fit part, & luy donna de belles pieces dependantes de la couronne, & la continuation du gouuernement de Calais, & dequoy accroistre son reuenu de quatre vingts mille escus de rente. Recompenses toutesfois que le Comte de Vvaruich n'estimoit pas proportionnees à ses grands seruices, estant d'ailleurs offencé de ce que le Roy l'ayant enuoyé en France pour rechercher l'alliance du Roy par le mariage de Bonne de Sauoye, il s'estoit mocqué de luy, en se mariant auec la vefue du Comte Gray, ce que Louys fit bien sentir au Comte de Vvaruich, affin que ceste plainte demeurá comme vne espine de mescontentement dans son cœur.

z Le Roy d'Angleterre enuoya le Comte de Vvaruich en Angleterre, pour demander en mariage D. Bõne de Sauoye, fille de Louis Duc de Sauoye, & sœur de la Reyne.

Et comme les Princes se plaisent d'abattre ceux qu'ils ont haussé & ne souffrent pas volontiers de si hautes testes de pauots en leur iardin, Edoüard deuint ialoux & de la ennemy de ceste grande autorité qu'il auoit cultiué & fait croitre sous l'om-

bre de la sienne. Il rompit tout à fait auec luy, & l'on dict qu'ayant entrepris sur l'honneur d'vne sienne parente[a], le Comte de Vvaruich blessé en vne partie de son courage si sensible & delicate commença à se degouster du seruice qu'il luy rendoit, & se repentant de celuy qu'il auoit rendu par le passé, se retire de la Cour en son Comté de Vvaruich, où sa mauuaise fortune luy fait cognoistre la difference de ses amys[b], & où il monstre qu'vn grand courage ayme mieux mourir vengé, que viure auec le reproche d'vn offence ou d'vn affront.

Le Comte de Vvaruich se reuolte.

Le Duc de Clarence frere du Roy, l'Archeuesque d'Yorck, & le Marquis de Montagu le vinrent trouuer. Chacun y apporte auec soy ses plaintes, & l'vlcere qu'il auoit au cœur contre Edouard. Le Comte de Vvaruich represente la miserable fortune qu'ils courent s'ils ne se bandent à remettre le Roy Henry au throsne de ses Peres, & eux en liberté. Pour obliger le Duc de Clarence à son dessein il luy donne sa fille. Le sang obligeoit assés les deux autres qui estoient ses freres, l'amitié desquels il pouuoit compter entre les plus doux fruits de sa felicité[c]. La partie est dressée, & la resolution prinse sur les considerations des choses presentes & de l'aduenir, fut qu'il iroit à Calais, qu'en son absence on feroit quelque trouble en la Prouince d'Yorck, affin d'y accourir & de prendre les armes. Le pretexte du soulcuement fut pour le refus de quelques bleds que ceux de la faction du Comte de Vvaruich refusoient de payer pour l'entretenement de l'Hospital de S. Leonard d'Yorck, & en auoient d'autres qui en mur-

Seligue auec le Duc de Clarence.

Esmotion en la prouince d'Yorck.

[a] Des offences qui dõnent plus viuement au cœur, celles qui regardent l'honneur des Dames, sont bien sensibles. Voicy comme Polydore Virgile, parle de cét attentat, *Nec abhorret à veritate Eduardum tentasse, vt aiunt, nescio quid in domo Comitis, quod abhominestatæ omnino abesset cum homo esset qui facilè puellæ oculis adyceret, easque deperiret.*

[b] Aux disgraces & trauerses de la fortune, on cognoit les amys. Namertes à celuy qui luy demandoit la regle pour les cognoistre respondit Ἀνιᾶσθαι PLVT.

[c] C'est partie de la felicité & douceur de la vie que de se voir assisté d'vn frere. Homere represente Telemachus, racontant ses miseres entre lesquelles il rapporte qu'il est ἀδελφεὸς sans frere, PLVTAR.

muroient, faisant coure le bruit que ce qui deuoit seruir aux pauures entroit en la marmite des grands[d].

Ce refus anima tellement le peuple, qu'en peu de tẽps on vit quinze mille hõmes en armes, marcher droit à Yorck pour auoir raison de ceux qui refusoient de payer ce qu'ils deuoiẽt à l'Hospital. Mais comme ils veirent qu'ils estoiẽt trop foibles n'estans composés que de seditieux, & de mutins naturellement poltrons, & couards, & qu'ils n'auoient point de canõ pour forcer l'entree, ils passent à Londres pour demander iustice au Roy les torches de rebellion au poing.[e]

Armee aux portes de Londres.

Soudain que le Cõte de Vvaruich fut aduerty de ce trouble il part de Calais auec le Duc de Clarence & se vient ioindre à ceste multitude qui n'auoit besoing que d'vn chef. La presence du Roy Hẽry, & du Comte autorisa la faction & l'accreut d'vn plus grãd nõbre auec lequel il se resout à la bataille pour recõpenser les fautes, les ruines, & les occasiõs passees[f]. Le Cõte de Pẽbruch que le Roy d'Angleterre auoit enuoyé non tant pour combattre, cõme pour chastier & punir ces rebelles, fut mis en route. La victoire leur demeura, Richard Cõte de Riuiere Pere de la Royne Elizabeth, & son fils Ieã Vdeuille furẽt tués, le Comte de Pembruch auec les autres Gentilshommes eut la teste tranchee.

Edoüard rõpu desfait & prisonnier.

Le Roy fit rechercher le Comte de Vvaruich de quelque accord, & soubs l'asseurance qu'il luy en donna negligea de faire bonne garde en son cãp. Bonne garde qui mesme ne se doit oublier entre les amys. L'amour va de iour tout nud, & armé de nuit[g]. Le Comte de Vvaruich ayant recogneu

[d] La sedition ne sçauroit auoir de iustes causes, mais les plus specieuses & apparentes sont, quand les particuliers font leur profit de ce qui appartiẽt au public, c'est en vn mot l'inegalité, & l'injustice.

[e] La sedition est tousiours lasche & poltronne, les poltrons sont tousiours les plus mutins & seditieux, *Quantum hebes ad sustinendum laborem miles, tanto ad discordias pronior* TAC. *Hist. lib.* 2.

[f] Qui scait bien donner vne bataille releue sa reputation si elle est abbatuë, se remet s'il est ruiné, excuse tous les manquemens qu'il pourroit auoir faict en guerre. Car vne bataille gaignee efface tout le malheur ou le reprochc des autres actions precedentes.

[g] Crates disoit que l'amour marchoit de iour tout nud, mais qu'il portoit la cuirasse de nuit, & que le Prince qui se fie en l'amour de ses subiects, peut aller de iour par tout en seureté & sans crainte, mais de nuit il doit auoir sa garde.

ceſte mauuaiſe garde par ſes eſpions, entreprend de l'attaquer de nuit auec tant d'auantage que tuant tout ce qu'il trouua en ſes retranchements entra ſans reſiſtance iuſques au lieu où eſtoit le Roy, le priſt priſonnier & le mena au Chaſteau de Magdeleine. Mais pour n'auoir bien vſé de ceſte fortune ils ſe ruinerent & perdirent le Roy Henry, pour lequel ils auoiẽt pris les armes, Dieu qui a vn particulier ſoing des Roys leur oſta le iugement, car encores qu'ils cogneuſſent bien qu'il eſtoit impoſſible de rendre le Royaume aſſeuré ny paiſible au Roy Henry tant qu'Edoüard ſeroit en vie, ils ne le ſceurent toutesfois ſi bien garder qu'il n'eſchappa ayant gaigné ſes gardes par les eſperances, & les belles promeſſes, dont les grands ne ſont iamais auares, quand ils ont beſoing des petits. *Il eſchappe de priſon.*

Edoüard eſtant en liberté gaigne York, où il fut receu auec vne ioye auſſi grande qu'ineſperee. Delà il paſſe à Londres pour affermir les volontez que ſa captuuité auoit esbranlees, & conſiderant que la victoire fauoriſe touſiours ceux qui ont l'auantage & des conſeils & de la force [b], il redreſſe vne puiſſante armee, va chercher le Comte de Vvaruich, le met en route, & reuient triomphant, la victoire ſignalee de la mort de dix mille hommes. *Cõbat le Cõte de Vvaruich.*

[b] Grand aduantage a le Prince ſur ſon ennemy quand il le deuance en armes, & qu'il a les conſeils & les executiõs pluſtoſt preſtes que luy.

La Reine Marguerite, le Prince Edoüard ſon fils, le Duc de Clarence, & ſa femme, le Comte de Vvaruich leurs enfans, & leurs amys furent contraints de ſ'enfuyr. Ils ſe preſentẽt à Calais, le Lieutenant du Comte de Vvaruich ne les voulut receuoir, & à peine permit que l'on porta deux bouteilles de vin pour la Ducheſſe de Clarẽce deliuree

d'vn fils, cõme le vaisseau estoit à l'anchre. Ceste rudesse & indiscretion pleut tellement au Roy Edouard, & au Duc de Bourgongne, que l'vn luy enuoya le pouuoir pour commander en chef à Calais, & l'autre vne bonne pension pour accroistre son entretenement.

Le Roy donne du secours au Roy Henry VII.

Le Comte de Vvaruich qui estoit en grãde estime en France, & en grande creance aupres du Roy pour ses actions hautes & esleuées qui auoient rendu sa reputation inesbranlable, [i] enuoya vers le Roy pour le receuoir. Le Roy monstre vn grand desir de le voir, & de le secourir. Il vint prendre terre à Dieppe, & toute la trouppe fut conduite à Amboise. Le peuple s'assembloit sur les grands chemins pour voir ses tristes reliques de Troye. On auoit par tout ouy parler de ceste desolation de la maison de Lanclastre, on les consideroit cõme prodiges de la fortune qu'elle auoit choisis pour exemples pitoyables de son inconstance.

Dans six mois le Roy leur donne moyen de retourner en Angleterre, auec telles forces qu'Edoüard ne les osa affronter. Il fut contrainct de quitter la partie, & voyant le peril d'attendre que le Comte de Vvaruich fut aux portes de Londres, il se retira en Hollande vers le Duc de Bourgongne, n'emportant auec soy que l'espoir de reuenir. [k]

Edouard contraint de se retirer en Hãdres. VIII.

Voila Henry VI. tiré de la prison, & remis au siege Royal, mais il n'y demeura que six mois, car Edoüard secouru des vaisseaux & des hommes du Duc de Bourgongne, reuient en Angleterre, se presente aux portes de Londres, entre victorieux, le Duc de Clarence quitte le Comte de Vvaruich,

[i] La reputation est vn colosse qui s'esleue difficilement pour sa pesanteur, mais quand il est debout il demeure ferme, & se soustiẽt par sõ propre poids, il y a de la peine à la fõder & esleuer, car elle ne peut estre durable sur des legeres actiõs. Celle du Comte de Vvaruich ne pouuoit estre que grande ayãt par deux fois changé l'Estat d'Angleterre & comme disposé de la Couronne.

[k] C'est vn pauure equipage à vn Prince qui sort de son Estat auec l'esperãce d'y reuenir, mais vne retraite de ceste sorte contre vn Prince plus fort est honorable. Valentinian II. quitta Aquilée à Maxime, s'enfuit en Thessalonique auec Iustine sa mere & obtint secours de l'Empereur Theodose qui le remit en son pays. *Sigon lib. 9. Imp. Occ.*

l Le Duc de Clarence estant en Frãce fut pratiqué & gagné par vne Damoiselle venuë d'Angleterre de la part du Roy son frere, & luy promit qu'estãt en Angleterre il se retourneroit de son costé.

le Roy Henry est tué de la main du Duc, son fils est retenu prisonnier, & peu apres tué. Le Comte de Vvaruich demeure mort sur la place. La Royne est faite prisonniere, ainsi le Royaume qu'Edoüard auoit perdu en onze iours, fut gagné en vn, tant il est vray qu'en vn moment m les Estats se changent, & qu'il est mal-aisé de bien vser des choses mal acquises. Mort du Roy Henry VI.

m D'ordinaire les reuersions & conuersiõs des Estats sont soudaines. *Breuibus momentis summa vertipossit.* Tac. *lib.* 8. *Ann.*

Durant ces tragedies le Roy qui eust bien desiré de les faire durer dauantage, pour d'autant affoiblir les desseins du Duc & humilier ses pensees, continua la guerre qu'il auoit commencé en Picardie. Le Connestable qui en toute façon vouloit estre vn mal necessaire n à ces deux Princes, fut bien aise de faire cognoistre au Duc ce qu'il pouuoit. Il print sainct Quentin, Amiens luy ouurit les portes, Abbeuille la Citadelle de Picardie entroit en mesme party si Philip. de Creuecœur seigneur de Cordes n'y fut entré. Le Duc ne se tenant asseuré au milieu des amis du Connestable, se retire à Dourlans, & de là à Arras. Prinse d'Amiẽs & de S. Quentin.

n Hibrea sage citoyen de Messala ville de Carie, disoit en souriãt Eutidianus hõme fort vtile, mais difficile & insupportable au gouuernement des affaires publiques, qu'il estoit vn mal necessaire à la ville, parce que personne ne pouuoit durer auec luy pour sa rudesse, ny viure sans luy pour sa bõne conduite.

Y estant il receut vne lettre du Duc de Guyenne contenant ce mot, *Mettez peine de contenter vos subiects, & ne vous souciés, car vous treuuerez des amis.* Ainsi le Duc se voyant surpris, & despoüillé des villes dont il faisoit tant d'estat, prie le Connestable de ne presser ceste guerre si chaudement, de ne luy faire le pis qu'il pouuoit, de considerer que le Roy sans offence precedente estoit reuenu aux armes, auoit rompu le Traitté de Peronne, auant que d'auoir renoncé à son amitié.

M. CCCCLXX.

o Les Romains auant que de faire la guerre, *renunciabant amicitiam.* Germanicus offencé par Pison gouuerneur de Sorie, luy fit dire qu'il n'estoit plus son amy.

Artifices du Connestable de S. Paul.

Le Connestable bien aise de voir l'orgueil de son premier maistre humilié, luy represente le pe-

ril beaucoup plus grand qu'il n'eſt, le menace d'vne ruyne inuitable, s'il n'ouure les yeux aux expediens qu'il luy propoſoit, luy faiſant cognoiſtre dans les tenebres de ſon infidelité, il luy gardoit touſiours vn bon iour pour ſon ſeruice P.

Il ne veut pas pourtant ſe declarer autre que bon François, car pour conduire ſon marché auec honneur, le faut eſtoit trop perilleux de ſainct Quentin à Bruxelles. Le paſſage d'vn contraire à ſon contraire ne ſe fait iamais qu'auec violence q, il faut qu'il y ayt quelque choſe entre-deux qui aſſemble les deux extremes. Il promet de ſeruir le Duc en effect en ſeruant le Roy en apparence, & de faire cognoiſtre le fruit de ſon ſeruice par celuy de la mauuaiſe intelligence & diuiſion qu'il entretiendroit touſiours & qui eſtoit toute formee entre les deux freres, le Roy & Monſieur, vn iuſte moyen pour eſtre en ſeurté & ſes Eſtats en Paix r.

Il conſeille le Duc de donner ſa fille au frere du Roy.

Mais que pour finir ceſte guerre qui auoit commencé & continueroit de ſi cruels effects contre luy, il n'a autre remede que de gagner Monſieur en luy accordant ſa fille en mariage: que c'eſtoit là où toutes ſes volontés deuoient viſer comme au vray but de ſon contentement, duquel il ſe pouuoit eſlongner par pluſieurs ſ moyens, & n'y pouuoit arriuer que par ceſte alliance, que s'il y eſtoit reſolu il ſe rangeroit de ſon coſté, porteroit ſa teſte à ſon ſeruice, la ville de ſainct Quentin, bon nombre de ſes ſeruiteurs, en vn mot qu'il feroit tout iuſques à mettre le feu dans le temple de la Paix t pour luy complaire.

Ce n'eſtoit pas par les raiſons de la peur ny de

chus luy commanderoit, veire qu'il bruſleroit le temple de Iupiter s'il l'ordonnoit. *Val. Max. lib. 4. 5. 7.*

p Ie ne cognus iamais vne bonne iſſuë d'homme qui ait voulu eſpouuanter ſon maiſtre, & le tenir en ſuſpicion. *Philip. de Com.*

q Les penſees des hõmes ne paſſẽt pas ſoudainement d'vne extreme à l'autre, elles y vont par degrez.

r La haine & diſcorde des freres eſt auſſi biẽ la ruine des Eſtats cõme des familles priuées. Il y a long temps que ce mal eſt au mõde, les exemples ſont nez auec luy, & ſi deux freres n'ont peu viure d'accord au ventre de leur mere, il ne ſe faut eſtonner ſi deux freres armez ſe querellent.

ſ On dit que par diuers moyens on peut arriuer à vne meſme fin. Mais pour dõner à vn ſeul but, il n'y a qu'vne addreſſe, les lignes les plus droites ſõt les plus courtes. On peut faillir par diuers moyens donnant ou plus haut ou plus bas, à gauche ou à droite. Il eſt de meſmes des actions des hommes.

t On trouue des ſeruiteurs à tout faire & ſãs condition C. Bloſius diſoit qu'il feroit tout ce que Tyberius ſtacheroit.

l'espouuentement qu'il falloit persuader ce mariage au Duc de Bourgongne. Vn grand courage ne fait iamais rien pour monstrer qu'il a peur. Ceste procedure estoit odieuse au Duc, mais bien plus au Roy, offencé de ce que le Connestable vouloit faire vne telle alliance sans luy en rien dire. Pour mesme faute vn Seigneur de mesme qualité & dignité auoit perdu la teste en Espagne. [u]

[u] Entre les causes pour lesquelles le Connestable d'Aualos fut decapité à Vailladolit l'an 1453. on remarque parce qu'il auoit osé faire le mariage du fils de Dom Petro de Portugal sans la permissiõ du Roy de Castille son Maistre.

Diuers desseins du Duc sur le mariage de sa fille.

Le Duc auoit bien d'autres pensées qu'à donner vn mary à sa fille. Plusieurs tenoient qu'il ne l'eust pas marié tant qu'il eust vescu, se contentant de la laisser contente en ceste liberté, pour tenir plusieurs esperances en seruitude, car il entretenoit ceux qui luy pouuoient nuire ou ayder des belles paroles en ceste alliance. Les filles des maisons souueraines n'espousent pas tous ceux qu'elles fiancent. [x] Les Princes en se mariant considerent non leur plaisir, mais la necessité & l'vtilité de leurs affaires.

[x] Quand on s'estõnoit pourquoy Hercules d'Est Duc de Ferrare auoit espousé Lucrese fille du Pape Alexãdre VI. desia destinée à trois maris, & lors vefue de Gismondo Prince de Bisselli, que le Duc de Valentinois auoit fait mourir, la seule consideration de la seurté de son Estat, & de ses affaires en ostoit l'estonnement. *Guicciard. lib. 5.*

Mais voyant que le Connestable pour tout remede ne luy proposoit que ce mariage de Monsieur & de sa fille, & qu'en l'accordant il mettoit en la creance de tout le monde qu'il y auoit consenty pour crainte de ses ennemis, conceut desiors vne haine mortelle contre luy & iura sa ruine.

[y] Vn esprit libre ne veut estre cõtraint. *Vt Principatu beatissimũ est non cogi, sta miserrimum non suaderi.*

Le Roy qui par la cognoissance des choses passées iugeoit des futures, [z] ne se fioit plus à luy, car il auoit bien descouuert qu'en ceste guerre il se proposoit plus son interest particulier, que le bien de son seruice, qu'il s'estoit rendu l'instrument d'vne alliance qui luy estoit d'autãt plus desagreable, que son intention estoit pour le mettre en jalousie auec son frere & tenir sa grandeur suspecte.

Le Roy descouure se doute du Cõnestable.

[z] Les choses passées portent le flãbeau deuant le iugement, qui veut penetrer en l'obscurité des futures. Le monde va touſiours à sa mode. Riẽ ne se dit & ne se fait qui n'ait quelque exemple ancien. Les choses s'en vont & reuiennẽt sous diuers noms & autres couleurs, mais il n'y a que le sage qui les considere.

Encores

Encores que le Duc de Bretagne cõtinuast de nourrir tousiours l'esprit du Duc de terreurs & de frayeurs, luy mandant que le Roy auoit dessein sur Amiens, Bruges, & Bruxelles, estoit resolu de l'assieger[a], ou il se trouueroit frustré, mesmes dedans Gand il ne laissa de marcher en campagne auec son armee, resolu de passer la riuierre de Sõme sur vn Pont qu'il auoit fait à Piquigny, & de combattre le Roy s'il le vouloit empescher. Il demeura six sepmaines deuant Amiens, disant qu'il attendoit que le Roy qui estoit cependant à Beauuais, le vint faire desloger delà. Mais le Roy par son temporisement luy fait cognoistre qu'il ne combattoit pas à la fortune de ses ennemis, mais à la sienne.[b]

XI. Siege d'Amiens.

La ville estoit fortifiée de la presence des principaux chefs du Royaume, le Cõnestable, le Grand Maistre, l'Admiral, le Mareschal estoient dedans auec quatorze cẽs hõmes d'armes, & quatre mille francs Archers, ils auoiẽt entrepris de faire vne sortie sur le Duc, & de le mettre comme entre deux fers, entre l'armée du Roy & eux. Le Roy ne le voulut pas, son esprit estoit tellemẽt suspendu entre l'irresolution d'acheuer ou de continuer la guerre, que le moindre esbranlement pouuoit faire trebucher sa volonté d'vn costé ou d'autre.[c]

Quand vn Prince puissant ne fait pas le pis qu'il peut sur l'inferieur, il fait bien cognoistre ou qu'il a quelque grand dessein pour le tromper, ou que la guerre luy desplaist. C'est pourquoy le Duc aduerty que le Roy n'auoit esprouué ce dessein luy enuoya Simon de Quingey auec vne lettre de six lignes de sa main, en termes d'vne grande humili-

a Ces aduis furent dõnez de bouche au Duc de Bourgõgne par vn valet de pied du Duc de Bretagne. Le Duc respondit sur le chãp, que son maistre estoit mal aduerty, que les villes dont il parloit estoient trop grandes pour estre assiegées.

b Vn Prince ne se doit laisser aller à telle necessité, que son ennemy luy puisse donner la loy, & l'obliger à cõbattre. Biorix Roy des Cimbres voyant que Marius le Consul ne se bougeoit luy presẽta la bataille, Marius respond que les Romains n'auoient pas accoustumé de cõbattre selon le plaisir de leurs ennemis. *Romanorum mos est suo non hostium arbitrio dimicare.*

c Quãd l'esprit est suspendu entre le faire ou ne le faire pas, il faut biẽ peu de chose pour emporter la balance. Vne bien legere raison, vn traict d'exemple où d'austrier fait le poids, mais il y a grande differẽce entre l'irresolution, & la suspẽsion d'esprit qui se fait par la concurrence, & l'egalité des raisons.

té & d'vne extreme douleur de voir ceſte guerre commencée ſous ombre de ſon ſeruice pour conter & ſatisfaire les paſſions d'autruy, adiouſtant qu'il croyoit que ſi le Roy euſt eſté bien informé de toutes choſes il ne l'euſt pas fait.

Le Roy qui ne vouloit pas tout ce qu'il pouuoit, car ſouuẽt qui tout le veut tout le pert, d prit plaiſir à ceſte lettre, ayant bien recogneu le jeu de ſon frere, du Duc de Bretagne & du Conneſtable, pource renuoye Simon de Quingey auec de bonnes paroles & accorda vne treſue au Duc de Bourgongne, laquelle renuoya chacũ chez ſoy, le Roy en Touraine, Monſieur en Guyenne, le Duc en Flandres, le Conneſtable à ſainct Quentin, d'où il continuoit touſiours ſes pratiques, & ſe tourmentoit non ſeulement de ſes incommoditez, mais de ce qui ſuccedoit heureuſement à l'vn ou l'autre de ces deux Princes. e

Treſue accordée rõpit les armées.

Le Roy qui ſçauoit bien que le Duc de Bourgõgne faiſoit porter la marotte de toutes ſes paſſiõs à ſon frere, le voulut deſabuſer de l'eſperance d'eſpouſer ſa fille, & luy perſuada de rechercher le mariage de la fille de Caſtille. Monſieur ſouſmet ſes volontez à celle du Roy, les deputez ſont enuoyez en Caſtille au Roy Hẽry IV. f Le Roy y eut de ſa part le Cardinal d'Alby, & le Seigneur de Torcy. Le Duc de Guyenne donna ſa procuration au Cõte de Bolongne & au Seigneur de Malicorne, pour cõſentir à ce mariage, ſans auoir veu l'eſpouſée, les Princes boiuent ces eaux ſans les voir.

XII. Mariage de l'heritiere de Caſtille.

La recherche fut fort agreable au Roy de Caſtille offencé de ce que ſa ſœur D. Iſabelle s'eſtoit mariée ſans ſon conſentement à Ferdinand d'Arragõ,

Ambaſſadeurs du Roy en Caſtille.

d Vn Prince ne doit point deſirer d'auoir le deſſus & l'extremité de toutes choſes. Les ſages d'Italie diſent, *volere eſtimata mente il ſommo di tutte le coſe.* Quelquesfois en penſant tirer de l'occaſion plus de fruict qu'elle n'en peut produire hõneſtement, on ruine les affaires.

e Folie miſerable, & folle miſere de ceux qui ne ſe contentent pas de ſe tourmẽter de leurs propres miſeres, qui ne ſont que trop grandes, & ſe trauaillent des felicitez d'autruy.

f Le Roy deſiroit le mariage de l'Infante Elizabeth de Caſtille auec ſon frere, mais elle fut mariée à Dom Fernand Prince d'Arragon, le Roy Henry traicta pour ſa fille D. Ieanne.

& tenoit à grãd honneur que celle que les grands d'Espagne tenoient, & qui en effect estoit supposée fille de Castille, fut femme du frere du Roy de France, ne la pouuant loger en meilleure maison.

Il commanda à l'Archeuesque de Seuile, à l'Eueſque de Siguença, & au maistre de l'ordre de sainct Iacques de traicter le mariage auec les Ambassadeurs de France. Comme tout fut accordé, le Roy voulut que les promesses fussent stipulées en vne grande campagne, g proche du Monastere du *Paular en val de locoia*, à la veuë d'vne incroyable multitude qui accourut.

g En ceste campagne fut amenée la Princesse D. Ieanne par le Marquis de Santellana qui l'auoit en charge, & auquel le Roy donna pour recompẽse de son seruice trois villes de l'Infantazgo Alocer, Valdoliuas, & Salmeron.

Apres que le Roy eut renouuellé les declarations contre sa sœur D. Isabelle, & confirmé à sa fille D. Ieanne le tiltre de Princesse & heritiere de Castille, le Cardinal d'Alby s'addressant à la Royne sa mere, la supplia d'affermer par serment si D. Ieanne estoit au Roy. Elle iura qu'ouy. Il fit pareille adiuratiõ au Roy qui afferme de mesmes. Il n'eut pas fallu chercher les eaux probatrices des Iuifs, h ny faire nager ceste fille sur la riuiere pour sçauoir la verité de sa naissance. Et neantmoins sur ceste affirmation, lors tous les grands luy baiserent les mains, & fut de rechef iurée Princesse de Castille. En ceste qualité le Cardinal d'Alby la fiãça au Duc de Guyenne, le Comte de Bolongne stipulant & receuant pour luy les promesses.

h Les Iuifs pour prouuer l'adultere auoient des eaux qu'ils appelloient de probatiõ. La femme adultere creuoit en beuuant. Les Allemands esprouuoient les enfans legitimes en les faisant nager sur le Rhin.

XIII. Naissance de Charles VIII.

Comme le Roy trauailloit à donner vne femme à son frere, Dieu donne vn fils au Roy. i Charles de Bourbõ Archeuesque de Lyon fut son parrein & luy dõna son nom. Ceste naissance fit cõme renaistre le Roy, qui commençoit à vieillir, sa Majesté

i Charles Dauphin de France nasquit à Amboise le 14. de Iuillet ou selon les Annales d'Aquitaine, le dernier de Iuin 1470.

en fut plus respectée, les partialitez affoiblies, les esperances de Monsieur eslongnées, & la France entierement conseruée en ces deux grandes & speciales faueurs du Ciel, la valeur & la prosperité ou la vertu & la fortune qui ont fait passer sa reputation à trauers tant de siecles. [k]

[k] La valeur sãs laquelle on ne peut iamais acheuer vne entreprise de grand relief a fondé la monarchie de France, la prosperité sans laquelle les estats les mieux ordõnez ne sont pas asseurez, la conserue.

Nouuelles menées du Connestable. XIIII.

Le Connestable voyant que par le mariage de Monsieur auec la fille de Castille, tous ses desseins s'euanouissoient en fumée, trauaille de toute la capacité de son entendement à le dissuader de ceste alliance, la luy representant honteuse pour la naissance illegitime de la Bertrajamine, ainsi l'appelloit-on, & perilleuse pour l'inimitié qu'il l'espouseroit auec D. Ferdinand & D. Isabelle declarez Roys de Castille. De mesme artifice il luy represente la grandeur qu'il deuoit esperer au mariage de la Princesse de Bourgongne.

[l] Paul II. mourut d'vne apoplexie le 28. de Iuillet 1471. ayant regné six ans, & dix mois.

Le Pape Paul II. mourut comme on faisoit ceste poursuite, & apres qu'il l'eut accordé, sa mort fut soudaine & le surprint apres auoir tenu le cõsistoire, & mangé deux melons à son disné. Son eslectiõ fut aussi inopinée que sa mort. Le Cardinal Scarãpi qui estoit son ennemy, rompit au commencemẽt du conclaue la proposition que l'on en fit, & neantmoins contre l'ordinaire des Elections, les suffrages s'accorderent sur le mesme subjet qu'ils auoient rejetté, & la cõtention qui auoit commẽcé, le conclaue le termina. Ce Pape monstra vne grande generosité, car quand il fut esleu voyant que la goutte & bien plus la honte & le mescontẽtement empeschant ce Cardinal de venir à l'adoration, il luy alla au deuant, l'embrasse, l'asseure de son affection pour l'aduenir, & de l'oublian-

[m] Louys Scarampi Cardinal Patriarche d'Aquilée ennemy du Pape Paul II. estãt encores Cardinal. Louys reprochoit à Pierre la sumptuosité de ses bastimẽs, & Pierre disoit qu'il aymoit mieux estre excessif en cela qu'au jeu des dez, où Louys se delectoit.

ce des choſes paſſees.

Ce Pape augmenta la pompe de la Cour de Rome; dõna aux mules des Cardinaux la houſſe d'eſcarlatte. Platine dit qu'il n'aymoit point les gens de lettres, appelloit heretiques tous ceux qui en faiſoient profeſſion, pource il ſupprima le College des Abbreuiateurs orné de grands & excellents eſprits. Le reſſentiment que Platine monſtra de ceſte iniure acheua la ruine de ſa fortune, en l'affliction de laquelle il eſcriuit vne lettre au Pape[n] pleine d'aigreur & d'irreuerence.

Paul II. grand batiſſeur.

Ce Pape a eſté auſſi blaſmé d'vn extreme deſir de l'argent, & de ne tenir pas les moyens les plus iuſtes pour en auoir, & neantmoins ſa magnificence en la ſumptueuſe fabrique du Palais ſainct Marc, & en la reparation de celuy de ſainct Pierre, oſte l'opinion & le blaſme à ceux qui ſçauent que la magnificence eſt fille de la liberalité. Les promeſſes doncques eſtãts rompuës en Caſtille, la pourſuitte du mariage de la fille du Duc de Bourgongne fut faite auec vne extreme ardeur du Cõneſtable, qui ne pouuoit ſouffrir qu'autre que luy s'en meſlaſt. Il repreſente au Duc la grandeur, l'eſtendue & la commodité des Eſtats que ce mariage luy apporteroit apres la mort du frere & du beau Pere, & le luy fait apprehender ſi viuement,

Diuers deſſeins du Roy, & du Roy d'Angleterre.

que ce ieune Prince qui n'emplifſoit pas ſa fantaſie de petites imaginations, pourſuit la premiere recherche de l'alliance du Duc Charles & l'aſſeure qu'elle produiroit de grands effects pour leur cõmune fortune & vtilité.

Le Duc de Bretagne ſe promettoit l'honneur de l'entremiſe pour choſe qui ne proffitoit qu'à peu

n La lettre de Platine eſtoit en ces termes, *Si tibi licuit indicta cauſa ſpoliare nos emptione noſtra iuſta ac legitima, debet & nobis licere cõqueri illatam iniuriam iniuſtamque ignominiã, electi à te ac tam inſigni contumelia affecti, dilabemur paſsim ad reges ac principes, eoſque adhortabimur, vt tibi concilium indicãt in quo potiſsimum ratione reddere cogamur nos legitima poſſeſſione ſpoliauerit.*

o Vne euidente & importante vtilité eſt vn grãd mouuemẽt pour deſtourner l'effet d'vne promeſſe.

de gens & desplaisoit à tous. Le Roy ne desiroit point que son frere fut si grand P. Le Roy d'Angleterre enuoya souuent vers le Duc de Bourgongne pour le dissuader de ceste alliãce, le priant de cõsiderer que le Duc de Guyenne succedãt au Roy qui n'auoit point d'enfans, & tenãt les pays de la maison de Bourgongne, l'Angleterre preuoyoit sa ruine & destruction.

p Les Roys de France se sont repẽtis autresfois d'auoir agrandi leurs freres. Charles V. donna à Philippe le Hardy le Duché de Bourgongne, que le Roy Iean auoit reuny à la couronne, & le maria à l'Heritier de Flandres. La maison de Bourgongne en est deuenuë si puissante qu'elle s'est voulu mesurer à celle de Frãce.

Le Duc de Bourgongne ne vouloit point vn tel gendre, il en donnoit d'vne main l'enuie & le desir à tous, & de l'autre il leur en ostoit l'esperance, il la promettoit à tous & ne la donnoit à personne, il se seruoit de sa fille pour entretenir les Princes en son amitié, & se desueloper plus heureusement de ses affaires, pour reparer par la ruse les mãquemens qu'il recognoissoit en sa puissance, estimant que sa foiblesse le dispẽsoit de tenir parole, & que la tromperie estoit glorieuse contre ses ennemis q.

q Autant est loüee la fraude qui fait receuoir vn affront à l'ennemy, comme elle est blasmee quand elle trompe celuy qui n'est pas declaré tel. Quand on dit que la tromperie est glorieuse à la guerre, cela ne s'entẽd point du violemẽt des promesses, ny paroles données, mais des stratagemes, [illegible], feintises & artifices.

Mais il n'auoit point enuie de la marier, & se proposoit plus en ce mariage l'aduãcement de ses desseins que le contentement de sa fille, il la promettoit à Maximilien fils de l'Empereur Friderie, & inclinoit fort de ce costé pour faire ses affaires en Allemagne, où il desiroit fonder quelque creãce, car au mesme temps Sigismond Archeduc d'Austriche luy auoit engagé pour quatre vingt mille florins le pays d'Elsace, & Breisgœu & le Cõté de Ferrette r. Il la promettoit aussi à Nicolas fils du Duc de Calabre pour le separer de l'alliance du Roy qui luy auoit promis sa fille aisnée; au Duc de Guyenne pour tenir en ceruelle les Roys de France & d'Angleterre, & à Philippe Duc de Sauoye pour vn autre dessein. La pratique toutes-

r Le pays d'Elsace, Breisgœu la Foresse noire, & la Comté de Pfirt, ou Ferrette engagée par Sigismond Archeduc d'Austriche pour quatrevingt mille florins, à la charge que le Duc de Bourgongne ne changeroit rien aux loix & coustumes du pais, l'an 1469.

Plusieurs Princes pretendẽt d'espouser la fille du Duc de Bourgõgne.

fois fut tellement eschauffée par le Duc de Bretagne & le Cõnestable qui promettoit moyennãt ce mariage de le remettre dans Amiens & sainct Quentin, qu'il dõna parole d'y cõsentir, & au mesme tẽps asseura le Roy d'Angleterre qu'il n'en feroit rien, ses paroles sur ce sujet n'alloiẽt iamais de mesme note [s], & ne s'accordoiẽt pas auec sõ cœur.

Le Duc de Guyenne & le Duc de Bretagne bien aduertis que leurs esperãces estoiẽt trauersées par le Roy d'Angleterre, faisoient dire par leurs Ministres au Duc de Bourgongne, que sans l'assistance des Anglois ils estoient assés puissans, auoient assés d'intelligences pour contraindre le Roy à luy faire raison, & que la principale fin de leurs armes estant le bien public du Royaume, elles ne pouuoient auoir l'issuë qu'ils s'en promettoient en y employant ses anciens ennemis, & que tant qu'ils auroient des forces & des moyens en France il n'estoit besoing de les chercher en Angleterre [t].

[s] Ingenieuse est la cõparaison de celuy qui dit que les actions des hommes sont notes de musique, ores dans les espaces & dans les lignes, ores en haut, ores en bas, & iamais ou rarement à droit fil pour vne longue traicte.

M. CCCCLXXI.

[t] Tant que l'õ se peut passer du secours il ne le faut point chercher. Platon en ses loix defend d'aller puiser de l'eau en la maison de son voisin que premier on n'ayt fouïlle iusques autuf pour essayer d'en trouuer en la sienne.

Le Seigneur d'Vrsé enuoyé au Duc de la part du Duc de Guiẽne.

Ces paroles luy furent portees par d'Vrfé de la part de Monsieur, sur lesquelles le Duc dit à Philippes de Commines, *Voyla le Seigneur d'Vrfé qui me presse de faire son armee la plus grosse que ie puis, & me dit que nous ferons le grãd bien du Royaume, vous semble-il si i'y entre auec la compagnie que i'y meneray que i'y face gueres de bien?* Philippes de Commines respond en riant. *Il me semble que non*: Et le Duc dit, *I'ayme mieux le bien du Royaume de France que Monseigneur d'Vrfé ne pense, car pour vn Roy qu'il y a i'y en voudrois six.* Il eust bien voulu la piece toute entiere [u], mais recognoissant l'impossibilité, que la mõtee estoit trop roide, & le sommet trop glissant il ne pensa qu'à rompre ce qu'il ne pouuoit auoir entier [x].

[u] L'ambition s'efforce de diuiser & mettre en pieces ce qu'elle ne peut rompre ny emporter tout entier.

[x] Il n'y a si grand courage qui pensant à se faire Roy ne tremble, la montee à la royauté est glissante, la cime tremblante, le precipice & la cheute espouuentable.

Il prepare de grandes forces, le Roy enuoye les siennes en Guyenne, offencé de ce que son frere auoit remis le Comte d'Armagnac en ses terres qui auoient esté confisquees, & en despoüille l'vn & l'autre. Il pratique ses principaux seruiteurs pour plus facilement le chasser de Guyenne. Le Duc de Guyenne presse le Duc de Bourgongne de le secourir, le Duc enuoye au Roy pour le prier de laisser Monsieur en Paix, le Roy dit que son intention n'est pas de rien alterer au partage de son frere, mais d'empescher qu'il n'entreprenne outre ses limites. Et voicy vn trait remarquable de la prudence de ce Prince, cependant que le Duc dresse son armee il luy enuoye Pierre Doriole Chancelier de France, & le Seigneur de Craõ pour luy faire quelque ouuerture d'accord. La Paix est traitée, le Roy promet de rendre Amiens & S. Quentin, le Duc auoit tant de regret d'auoir perdu ces deux villes, tant d'enuie de les recouurer qu'il accorda pour cela tout ce que l'on voulut.

XVI. Paix traitee & promesse de rendre Amiens & sainct Quẽtin.

Les cœurs des hommes sont tous à la gauche, ce n'est que tromperie. La verité, la franchise, la loyauté sont qualités rares, incognues & exilees. C'est bassesse de cœur de n'oser dementir ses promesses, ny accommoder sa parole au proffit plustost qu'à la iustice. Ces deux Princes ioüoient à se tromper l'vn l'autre, le Roy n'auoit pas enuie de rien rendre & se promettoit qu'vn accident infaillible luy conserueroit ce que la Paix luy ostoit. Le Duc de Bourgongne escriuoit soubsmain au Duc de Guyenne & au Duc de Bretagne, que l'abandonnement de leur protection & amitié qu'il auoit promis n'estoit que feinte, que son affectiõ estoit

) La sincerité & la frãchise est bien rare aux intentions des hommes. On a raison de dire que leurs volontés ne vont pas droit. Leur cœur est assis au costé gauche. Aristote au 1. de l'Hist. des animaux dit que l'hõme a seul le cœur du costé senestre, & toutes les bestes l'ont au milieu de la poitrine.

estoit tousiours toute pure & entiere à les maintenir. Tous deux ne se tenants obligés en l'obseruance de leur parole sinon pour faire leurs affaires. Et en ce marché ils ne dirent iamais tout ce qu'ils pensoient *y*.

y C'est sottise de dire tout, mais c'est meschanceté de ne dire la chose comme on la pense. C'est bassesse de cœur quand la parole dément la pensee.

Simon de Quingey qui auoit commandement d'aller vers le Duc de Bretagne pour luy en renouueller les esperances & protestations aussitost que la Paix seroit effectuee, pressoit fort le Roy de la iurer. Le Roy qui auoit bien compassé son temps le remettoit de iour en iour, leschoit & formoit tout à loisir ce petit Ours. Quingey qui sçauoit l'intention de son Maistre ne l'osoit importuner. Le Roy alloit tout doucement, & ne prenoit pas la moitié du vent qu'il pouuoit prendre pour arriuer à point nommé au port de ses desseins, estimant le gain du temps si necessaire à qui veut faire ses affaires, qu'il ne se peut achepter trop cherement ny attendre trop *z* longuement. Il temporisa si accortement qu'il le fit ioindre où il desiroit. Voila vn Courrier qui apporte nouuelles de la mort du Duc de Guyenne, mort qui change la face des affaires & priue le Duc de tout ce qu'il se promettoit.

Profitable temporisemẽt aux choses où le Roy ne se pouuoit obliger trop tard.

XVII.

z Quand les Barbares demanderent argent à Sertorius allant en Espagne pour le passage par leurs terres, ceux qui estoient auec luy se courrouçoient disans que c'estoit vne hõte & indignité trop grande qu'vn Procõsul du peuple Romain paya tribut à ces meschans Barbares, mais Sertorius ne se soucia point de la hõte qu'ils disoient que se luy seroit, ains respõdit, *qu'il acheptoit le temps qui est la chose que doit tenir plus chere celuy qui aspire à faire de grandes choses*, & contenta les Barbares auec de l'argent, puis fit si bonne diligence qu'il s'empara de l'Espagne, PLVT.

Elle aduint le douziesme iour de May mil quatre cens septante & vn, & la façon fut si violente que les membres se tournans contre leur propre mouuement par les conuulsions estranges rendirent le corps tout deffiguré, les dents, le poil & les ongles tomberent au malade auant que mourir.

Mort du Duc de Guyenne.

On creut que ce fut par poison. Estant vn iour d'Esté à S. Seuert auec la Dame de Montsoreau,

l'Abbé de sainct Iean d'Angely qui estoit des fauoris du Duc, presenta à la collation vne belle Pesche à ceste Dame, elle en prit la moitié, la trempa dans du vin, & donna l'autre à Monsieur. Elle en mourut bien tost apres, le Duc fut soutenu plus long temps, mais si malade que le bruit courut de sa mort du mesme iour qu'il euſt pris le mortel morceau.

[a] D. Alphonce deuxiesme fils de Iean II. Roy de Castille, & frere de Henry, mourut de peste à Cardegnosa bourg proche d'Auila le 5. de Iuillet 1468. Il estoit aagé de seize ans, auoit esté declaré Roy trois ans auparauant, sa mort ne fut pas sans soupçon de poison.

Comme le Roy receut ceste mort.

Si le Roy fut content de ceste mort il le faut recueillir de la parole qu'il dit quelque temps auparauant quand on luy apporta la nouuelle de la mort du frere du Roy Henry de Castille. *Il est trop heureux d'auoir perdu son frere.* C'estoit Alphonce[a] qui auoit esté esleu Roy par les Castillans & en la ligue dressee contre le Roy Henry. Ce mot de frere luy estoit comme vn beau nom pour signifier vne mauuaise chose, s'il le pleura ce furent larmes de ioye, & si elles ne furent feintes, elles furent incontinent essuyees.

[b] C'est vn malheur extreme à vn Prince quand il se void contraint d'estre cruel enuers son propre sang, pour asseurer le repos de son Estat.

Le peu de soing qu'il mit à faire punir ceux que l'on accusoit de l'auoir empoisonné, confirma l'opinion qu'il en estoit content, & n'effaça pas en l'esprit de plusieurs, celle qui croyoit que ceste mort venoit de son commandement pour par la mort d'vn seul asseurer le repos de plusieurs[b]. Il commanda au secretaire de l'Euesque d'Angers de luy apporter les procedures faites par deuant son maistre & Louys d'Amboise sur ceste mort. Claude de Seyssel en ce qu'il a escrit de l'Histoire de Louys XII. dit sur ceste occasion. *Plusieurs y a qui dient, ce que toutesfois ie n'afferme pas, qu'il fut cause de faire mourir soudit frere par poison, mais bien est chose certaine qu'il n'euſt iamais fiance en luy, tant qu'il vesquit, & ne fut pas desplaisant de sa mort.*

XVIII. Quel estoit le Duc de Guyenne.

La course de sa vie a esté si courte que la fortune n'a pas eu le temps de le courir longuemẽt, elle se mit apres luy de si bonne heure qu'elle ne cessa qu'il ne fut matté & abbatu, & ne recognut que la misere est le propre appanage de la vie, voire de celle des plus grands [d]. Il n'auoit pas l'esprit assez ferme pour se deffendre de ces affronts, il estoit autant facile à toutes sortes de persuasions comme le Roy son frere estoit accort & retenu. L'Histoire de Bretagne dit que pour vray il n'auoit cœur ny hardiesse, l'inconstance luy appartenoit en toute proprieté. Il dictoit promptement ce qu'il auoit appreuué & receu [e]. Il n'estoit pas semblable en fortune à son Pere, ny en courage à son ayeul, ny en prudence à son frere, & c'est merueille comme les enfans degenerent, comme la nature à essient se plait en ces contraires productiõs, faisant naistre des coüards, des ignorans, des meschans du sang des Princes vaillans, sages & bons. Ainsi le vinaigre vient du vin [f].

[d] En l'homme il n'y a que misere, c'est la misere toute viue, il y est du tout né & du tout propre. On escrit que les femmes de Meneco quand elles sont accouchees saluẽt leurs enfans de l'asseurance de leur misere en ces trois mots, *Enfant tu es venu au monde pour endurer, endure, souffre & tais-toy.* Elles chantent cela pour les endormir.

[e] La constance est le seau des actions. Il est des esprits comme des corps. Ny l'vn en reiettant les conseils, ny l'autre les viandes, se peut esleuer & nourrir.

Les impressions furent fort faciles en ceste legereté. La rigueur que le Roy Louys XI. luy tenoit le porta à escouter ceux qui dans ses mescontentements vouloient trouuer leurs contentements. C'est iniustice à vn frere souuerain de ne pouruoir à l'entretenement de ses puisnés lesquels il doit compter au nombre de ses forces & felicités. Ils sont de mesme sang & fondés en part & portion de droits successifs, mais ceux-cy ne se sont iamais bien trouués d'auoir troublé la maison pour cela, & conspiré auec les membres contre le chef.

[f] Vn bõ arbre ne produit point de mauuais fruit, & l'on voit bien qu'à des bons Peres naissent des mauuais enfans. Le Prouerbe des Iuifs est, *Homets ben jin*, le vinaigre est le fils du vin. *Natum crebro tanquam ex inducta malos è bonis, agrestes è doctioribus & ceteris huiusmodi seu contra gigni.* AVR. VICTOR. *in Caligula.*

Tragique fin de Gilles de Bretagne.

Vingt ans auant ceste mort, la France en auoit veu vn insigne exemple en Bretagne. Il n'y a point

de danger d'en mettre l'Histoire vn peu à l'escart.

g Iean V. Duc de Bretagne laissa trois enfans, François, Pierre & Gilles.

Gilles g fils de Iean V. Duc de Bretagne & frere de François premier, ne se contentant de son appanage se retira au Guildo Chasteau prés de la mer au quartier de Matignon.

Le Duc son frere fait croire au Roy Charles VII. qu'il estoit là pour fauoriser l'Anglois d'aduis & d'intelligence h. Creance d'autant plus facile à passer en l'ame d'vn Roy ombrageux, que ce Prince auoit esté nourry en Angleterre, & le Roy luy auoit donné l'Ordre de la Iarretiere, & l'estat de Connestable. Sur ceste premiere impression le Roy l'enuoye prendre, le met entre les mains du Duc, & le Duc l'enuoye prisonnier à Chasteau-Briant, commande à son Procureur General i que son procés luy soit fait pour trahison, mais point de crime & point d'accusateur.

h Aux premiers soupçons contre la fidelité de quelqu'vn on adiouste incontinent la communication des amis. On fait vne exacte reueuë des actions passees qui effacẽt ou confirment le doubte des presentes.

Procés faict aux Princes de Bretagne.

i Le Duc demanda au Procureur general ce qui se deuoit faire en ce procés. Le bon hõme respond qu'il ne voyoit pas ce qu'on y peust faire, & que par la coustume l'aisné n'auoit point de iustice criminelle sur son iuueigneur, & que le Duc ne le pouuoit iusticier en sa iustice. Response plus simple que vraye. *Hist. de Bret. liu. XI.*

La main qui l'auoit blessé le voulut garir. Le Roy informé de son innocence employa pour sa deliurance. Le Duc ne l'ose esconduire, mais comme on le veut mettre en liberté ses ennemis suppose nt des lettres du Roy d'Angleterre, sur lesquelles le Roy change d'aduis, le faict garder plus estroittement au chasteau de Touffort. Là il est reduit à des langueurs & souffrances plus extremes que n'estoient celles des carrieres de Siracuse k, car on luy refuse l'eau, & fil a du pain, ce sont des bribes d'vne pauure femme qui l'entendant crier à la faim les luy tend par vne fenestre sur le bord du fossé. Ses gardes qui auoient entrepris de le faire mourir de faim, voyants que cela dureroit trop, l'estranglent. Ils luy donnerent loisir de penser à sa conscience, il chargea vn

k Le traittement de ceux qui estoient enfermés en la geole des carrieres de Syracuse estoit fort seuere, car ils n'auoient pour leur viure qu'enuiron deux escuelleesd'orge & vne d'eau par iour, PLVT. *en la vie de Nicias.*

Gilles de Bretagne adourne son frere deuant Dieu

Cordelier l d'adiourner sõ frere au Ciel, puis qu'il n'y auoit point de iustice en la terre pour son innocence. Le Duc comparut.

La mort arrachãt ceste espine du cœur du Roy, luy donnoit moyen de mieux reposer, s'il eut eu l'esprit capable de repos. Il le portoit en plus que d'vn lieu, m & l'espanchoit en plusieurs desseins, se meslant des affaires de ses voisins cõme des siens. Il est vray qu'il eut de grandes trauerses par ses plus proches. Iean II. Duc d'Alençon premier Prince du sang, fut mis prisonnier au Chasteau du Louure pour conspiration auec les ennemis du Roy, & en mesme temps on vit d'autres Princes affligez de pareilles maladies domestiques. Louys n'estoit pas marry de les embroüiller, il fit tout ce qu'il peut pour combler la mesure de leurs ennuits, ne se souciant, cõme on dit, de faire des ennemis pourueu qu'ils vinssent à son moulin.

Prison du Duc d'Alençon au mois de Feurier l'an 1472.

XVIII. Iean II. Roy de Nauarre & d'Arragon a eu les prosperitez & aduersitez publiques & priuées, si vagues & diuerses qu'on ne sçauroit dire s'il a eu plus de l'vn que de l'autre, sa ieunesse fut agitée & sa vieillesse ne fut pas tranquille, mais tousiours le courage luy demeura inuincible au plus fort de la n tourmente.

Charles Prince de Nauarre faict la guerre à son Pere.

Charles fils vnique & heritier presumptif de la Couronne de Nauarre, prit les armes contre luy pour estre Roy. Henry IV. Roy de Castille qui auoit espousé sa premiere fille fauorisa ses rebelles de Barcelonne, & Gaston Comte de Foix mary de Leonor sa seconde fille, voyant qu'il estoit empesché contre les Castillans, entreprit de le despouiller de la Couronne de Nauarre. Petro de Portu-

l Gilles de Bretagne pour dernier propos chargea vn Cordelier d'aller vers le Duc François I. & luy dire l'estat auquel il l'auoit laissé, & les maux qu'il souffroit par iniustice, qu'il n'en auoit peu auoir raison, mais qu'il s'en remettoit au iugement de Dieu deuãt lequel il l'appelloit.

m Vn esprit qui ne se reserre en certains desseins vit en perpetuelle inquietude. Philippe de Commines parlant de ce Prince dit ces mots, le tẽps qu'il reposoit son entendement trauailloit, car il auoit affaire en moult de lieux & se fut aussi volontiers empesché des affaires de son voisin comme des siens.

n Ceux qui font profession de sagesse & perdent cœur aux aduersitez, semblent aux Pilotes qui deuiennẽt malades durant la tourmente.

o Apres que les Castillans eurent declaré le Roy D. Iean indigne de la Courõne, meurtrier de sõ propre fils, ils esleurent D. Pedro III. Connestable de Portugal fils de D. Pedro Duc de Coimbre.

gal fut esleu Roy, & mourut o au siege de Tortose. René d'Anjou Duc de Lorraine & Comte de Prouence, desireux de recouurer le tiltre de Roy qu'il auoit perdu à Naples, accepta la mesme eslection par l'aduis du Roy Louys XI. & enuoya le Duc de Calabre son fils en Espagne, auec des trouppes de France, lesquelles iointes auec celle du Comté de Roussillon assiegerent Gironne.

Les François assiegés Gironne.

Les Arragonnois furent battus & rompus, le Prince D. Ferdinand fils du Roy de Nauarre en peril d'estre prisonnier. p L'hyuer suruint, le Duc de Calabre retire ses troupes à Parpignan, fit vn voyage en France pour auoir de nouuelles forces, il en amena dix mille hommes auec lesquels il contraignit le Roy Iean de leuer le siege deuant la ville de Peralte, qui estoit extremément pressée; l'artillerie auoit fait vne grande ouuerture, & l'assaillant se promettoit de la forcer au premier assaut. La nuict du iour qu'il se deuoit donner, le Duc de Calabre entra si furieusement dans les quartiers sans estre descouuert des sentinelles qui dormoient, q que chacun ne pẽsa qu'à se sauuer. Aux combats de nuict l'effroy est si grand que le premier qui commence acheue & gagne. Le Roy mesme se sauua à teste nuë deuers Figuers. La France fit des feux de ioye de ceste victoire qui fut suiuie de la prinse de Gironne, mais peu de iours elle regretta le Duc de Calabre qui mourut à Barcelonne d'vne fievre ardente & pestilentielle.

p A la bataille de Denia le Prince D. Ferdinand fut prisonnier, Rhoderic de Reboledo se fist prendre en sa place pour luy donner moyen de se sauuer, le Roy le rachepta pour dix mille florins.

q Il est aisé de faire vne surprise, quand les sentinelles sont endormies. Les Romains cõsiderans que la seurté de l'armée ou du camp depẽdoit de leur vigilance, auoient des cris & des trompettes pour les tenir esueillées. Il y en auoit aussi qui faisoient des rõdes auec des clochettes à mesme effect. Et de tout cela on en trouue des exemples en TACIT. Hist. V. Polybius liu. 2. stratagem. de Clearchus. Thucydide liu. 4.

Mort du Duc Iean de Calabre.

Comme le Roy de Nauarre eut acheué la guerre ciuile contre ses subjets, il se vit enuelopé en la guerre contre les François. Le Roy Louys XI.

souuent importuné des plaintes ordinaires qu'on luy faisoit des exceds & insolences des François [r] qui estoient à Rousillon, & que les habitans de Parpignan s'estants reuoltez contre leur garnison l'auoient contrainct de se retirer au Chasteau, enuoya dire au Roy qu'il le rẽbourçast de ses trois cens mille escus, & retiraſt son païs, ou qu'il luy en passe vente entiere, ou luy donna seurté & caution de son rembourſement. Le Roy d'Arragon trouuant toutes ces trois conditions bien rudes, respõd qu'il ne pouuoit encore deſgager le Cõté, & ne luy seroit point d'honneur de l'aliener faisant partie de la Couronne d'Arragon, & que c'estoit chose non ouyë de presſer vn Roy à donner caution, les gages estants suffisants pour cela.

[r] Les habitans de Parpignan prierent Iean Roy de Nauarre, ou de donner au Roy de France d'autres gages pour seurté des deniers qu'il luy auoit presté, ou de leur permettre de se retirer ailleurs.

xx. Le Roy prenant ceſte reſponſe pour refus ſe prepare à la guerre, & fait ſon appareil lentement pour auoir tant pluſtoſt la victoire. [t] Du meſme ſoing qu'il ſe prepare à l'offenſiue contre le Roy de Nauarre, il donne ordre qu'il ne puiſſe pourueoir à la deffenſiue, & à fournir la ville de Parpignan de viures & commoditez neceſſaires pour ſouſtenir le ſiege. Il en donna le commandement au Seigneur du Lude. La lettre qu'il luy eſcriuit ſur ce ſujet merite bien d'eſtre conſiderée, comme tirée de ſon original & remplie de pluſieurs traicts qui deſcouurent l'humeur de ce Prince, l'ordre & la conduite de ſes affaires, & la façon d'eſcrire de ce temps-là.

[t] Il ne faut eſtre deſarmé pour demander quelque choſe à ſon ennemy, & ne ſe faut point preparer à la guerre precipitammẽt pour vaincre plus prõptement. *Diu apparandum eſt bellum vt vincas celerius, quia longa belli præparatio celerem facit victoriam.* SEN.

Le Seigneur du Lude, comme il ſe void par la ſubſcription de ceſte lettre, eſtoit Gouuerneur du païs du Dauphiné & Chambellan du Roy Louys XI.

Monſieur le Gouuerneur le Comte de Cardonne & le Caſtellan d'Empoſte ſont arriuez à Paris. I'ay enuoyé deuers eux Monſieur Daire & le ſieur Bouſſille, pour ſçauoir, & ſentir d'eux s'ils venoient pour faire quelque bon ap-

pointement, ou s'ils venoient pour me tromper ou dissimuler. Ledit Bouffille est retourné deuers moy & à ce qu'ils trouuent ils n'ont apporté nouuelles qui vaillent, & leur intention n'est que de m'entretenir en paroles, à ce qu'ils ayent recueilly leurs bleds.

Et pource faut que ie face du Maistre Louys & vous du Maistre Iean, & en lieu de ce qu'ils nous veuillent tromper que nous monstrions plus habiles qu'eux. Au regard de moy ie les entretiendray icy iusques à la premiere sepmaine de May, & cependant vous partirez à la plus grande diligence que vous pourrez, & ferez mettre sus cent lances au Dauphiné pour mener auec vous, & les faictes conduire par Monsieur de S. Priet ou le Pouillalier, ou par eux ensemble, c'est à sçauoir par ledit sieur de S. Priet quatre-vingt lances, & par ledit Pouillalier vingt, ou tout à luy seul ou aux deux ensemble, ainsi que vous aduiserez que la chose se pourra mieux conduire à mon proffit, car ie remets ceste article à vous.

Ie vous enuoye vne lettre que ie leur escrits par le Beauuoisien, lequel i'ay chargé leur dire & faire ce que vous aduiserez.

Et pour le payement desdites cent lances vous faut trouuer promptement mille francs pour leur bailler au partir, car ils ne feront qu'vne raze pour bruler les bleds, & faire le gast, & eux en retourner, qui est dix francs par mois pour chacune lance, & veu qu'ils n'ont nuls archers & ne demeurent que huict ou dix iours, il leur doit souffire, conuient que l'on trouue façon de recouurer lesdits mille francs, soit sur confiscations des bleds, ou autrement. Et quand viendroit à l'extremité que ne les pourriez trouuer, auant qu'il y eust faute, prenez les contans sur le fait du Thresorier du Dauphiné, auquel i'escrits bien expressement: mais faites si bonne diligence que lesdits gens d'armes puissent partir le vingt-cinquiesme iour de ce mois, & si vous prenez quelque argent sur le Dauphiné ie le rembourseray.

ray. Monsieur le Gouuerneur le plus grand seruice que vous me pouuez faire, c'est de faire si grande diligence que vous ayez bruslé tous leurs bleds de bonne heure, car par cela il leur sera force de dire le mot.

I'ay parlé au Capitaine Odet Daidre qui est bien content d'y aller, & le vous enuoye auec ses cent lances pour vous aider à faire legast, & me semble que quand vous serez tous assemblez que vous estes assez de gens.

I'enuoye Yuon Diliers deuers Monsieur de Charluz pour faire mettre sus cent lances en Languedoc, aussi i'escris audit sieur de Charluz qu'il face mettre sus de ses francs-archers des plus prochains des marches de par de-là, iusques au nombre de trois mille, & qu'il les face marcher & tirer en Rousſillon auec vous, & que tout soit prest à partir au vingt cinquiesme iour de ce mois d'Auril. Et pour le payement des cent lances de Languedoc, & aussi desdits francs-archers i'escrits au General & au Threſorier de Languedoc qu'ils leurs facẽt bailler contant quatre mille francs: c'est à sçauoir ausdits cent lances mil francs, & ausdits francs-archers trois mil francs.

Aussi i'enuoye Destueille deuers Monsieur Dalbi, qui porte vne commiſſion addreſſant à luy, à Monsieur de Charluz & audit sieur Destueille, & chacun d'eux pour faire mener grande quantité de viures à Narbonne, & ailleurs sur la frontiere, afin que les gens d'armes n'en ayent aucune faute: mais il faut bien garder que soubs l'ombre de cela il n'en soit mené nuls à Parpignan.

I'ay chargé audit Beauuoiſien le conduire par vous, & aussi ou cas que Monsieur de S. Priet mene les cent lances du Dauphiné, ledit Beauuoiſien m'amenera Hardouin de la Jaille, lequel i'ay eſcrit audit de S. Priet m'amener.

Ie vous ay enuoyé Raoulet de Balpargue, & Claux le canonier pour vous aider à meſnager, mettez les bien en beſongne, & n'eſpargnez rien. Le sieur Bouſſulle partira dedans deux

ou trois iours, & me semble qu'auec ces cent lances, les vostres, ceux du Dauphiné, ceux de Languedoc, & ceux du Capitaine Odet, auec les trois mille francs-archers, au plaisir de Dieu, vous serez assez gens pour leur brusler & faire legast par tout leur pays, & pour prendre les meschantes places & les abatre, & celles qui ne se pourront abatre les brusler & desmolir.

I'escrits aussi au General Threſorier & aux Officiers de Languedoc, qu'ils facent ce que Monsieur Dalbi & vous leur direz, le Beauuoisien vous dira le surplus. A Dieu Monsieur le Gouuerneur, Ie vous prie que vous me faciez sçauoir de vos nouuelles. Escrit à Senlis le neufiesme iour d'Auril. V. Louys, plus bas N. Tilhart.

L'armee du Roy assiegea Parpignan. Le Roy D. Iean de Nauarre soutint le siege, le Prince Dom Ferdinand le vint secourir, & contraignit les François de se retirer; Louys entendant ceste honteuse retraitte, commanda à ses Capitaines de retourner promptement, & d'emporter la place ou d'y mourir. Le siege dura huict mois, les assiegez souffrirent vne famine extreme: car apres auoir mangé cheuaux, chiens, chats & rats, ils mangerent la chair de ceux qui estoient tuez aux assauts, aymãts mieux mourir en ceste sorte que de retourner sous la domination de France. Leur opiniastreté toutesfois n'empescha que le Roy ne leur fist ressentir les effects de sa Clemence, les receuant à composition, lors mesmes qu'ils n'en pouuoient plus[x]. Ainsi la Comté de Roussillon demeura à la France tout le regne du Roy Louys. Le Roy Charles son fils la rendit au Roy Ferdinand.[y] Elle auoit cousté au Roy son Pere beaucoup de gẽs & d'argẽt. Sa Chronique dit que l'on disoit en ce temps-là, que le pays d'Arragon estoit le Cimetiere des François. Philippes de Cõmines

Siege de Parpignan.

Famine extreme & reddition de Parpignan.

x L'obstination & la fureur d'vne ville assiegée ne doit empescher la bõté ny la clemence du Prince. Laurẽs Palatin d'Hongrie, s'estonnant de ce que l'Empereur Sigismõd laissoit la vie, les biens, & tenoit pour bõs sujets ceux qu'il auoit vaincu, respond en ceste sorte, *Ie tuë mes ennemis en leur pardonnãt, & en leur faisant du bien les oblige.* ÆNEAS SYLV. lib. 3. Comm.

y Charles VIII. rendit le Comté de Roussillon au Roy Ferdinand d'Arragon, & luy quitta la somme pour laquelle il estoit engagé, ce la fut l'an 1494.

dit, qu'au Comté de Rousſillon il y mourut & s'y perdit maints hommes de bien, car ceſte guerre dura longuement.

Ambaſſadeurs du Roy d'Arragon en France.

La Paix fut faite entre Louys & D. Iean Roy de Nauarre & d'Arragon, les Ambaſſadeurs duquel eſtans venus en France furent biẽ receus & carreſſez du Roy, qui leur donna au deſpart deux taſſes d'or du poids de quarante marcs, & eſtimées trois mille deux cens eſcus d'or, & afin qu'ils iugeaſſent de toute la piece par vn eſchantillon, il leur fiſt veoir le peuple de Paris en armes, où l'on conta cent quatre mille hommes, l'original dit qu'ils eſtoient veſtus tous d'vne liurée, la caſaque rouge & la croix blanche. z

XXI. La fortune de la maiſon d'Armagnac fut enueloppée en celle d'Arragon. Iean Comte d'Armagnac auoit eſpouſé Madame Ieanne de Foix fille du Comte Gaſton de Foix & de D. Leonor d'Arragon. Ceſte alliance ne le peut garantir de l'indignation du Roy Louys XI. en la fureur de laquelle il trouua la perte de ſa liberté, puis de ſes biens, & en fin de ſa vie.

Le Cõte Iean d'Armagnac chaſſé de ſes terres.

Le Roy n'auoit peu oublier de quelle ardeur il s'eſtoit ietté dans le party des Bourguignons en la guerre du bien public, apres auoir promis de ſe retirer de toutes Ligues & aſſociations contraires aux intentions du Roy, ny de quelle affection il auoit ſuiuy les ieuneſſes & les boutades du Duc de Guyenne ſon frere, qui l'auoit remis en ſes terres contre ſon commandement.

Accuſé par vn Anglois.

En l'année mil quatre cens ſoixante neuf, vn nõmé Iean Bon du pays de Galles en Angleterre, apporta au Roy des lettres que le Roy Edoüard

z Comme vn Prince foible ne doit faire monſtre de ſes forces, auſſi qui eſt puiſſãt fait gloire de monſtrer ce qu'il peut. Le Roy d'vne ſeule ville de ſon Royaume fait veoir cent mille hommes en armes, le 20. Auril 1470.

auoit escrites au Comte d'Armagnac, & la response que luy faisoit le Comte. Le Roy les lisant auec la passion dont il estoit preuenu, & croyant facilement vn homme seul [a] à la ruine d'vn qui en valoit plusieurs, & qui luy en cousteroit beaucoup, iugea que l'infidelité n'estoit pas chose nouuelle en vn esprit qui en auoit desia rẽdu les preuues, & sans autre inquisition enuoye le Comte de Dammartin auec douze ou treize cens lances, dix ou douze mille francs-archers pour se saisir de la personne, terre & Estats du Comte.

[a] mettre en peine plusieurs testes sur le rapport d'vne langue est traict d'vne iustice biẽ extreme & odieuse. *Graue militibus visum, quod in causa Falconis multos milites adhuius serui testimonium occidi præcepisset Pertinax.* IVL. CAPITOL.

Estant arriué en la ville de Rhodés, il mit sous la main du Roy tout le pays, changea les officiers, feist crier & publier à haute voix & son de trompe, qu'il n'y eust homme de quelque estat ou condition qu'il fut, qui s'aduoüast d'estre seruiteur ny officier du Cõte d'Armagnac, & fit aucune poursuitte pour luy, à peine de confiscation de corps & de biens. [b] En ces extremitez il n'y a personne qui se veuille perdre de gayeté de cœur, & pour autruy. Les gens de bien sont marris de mettre en peine leurs amis. Comme c'est office d'amitié de courre vn peril pour ses amis, & temerité d'aller aux perils sans occasion, aussi est-ce cruauté de mettre les autres en peril.

Ses terres mises en la main du Roy.

[b] Il n'y a rien de si puissant ny formidable qu'vne publique declaratiõ de la haine du Prince contre quelqu'vn, mesmes parmy vn peuple qui n'estime ses Gouuerneurs que par l'authorité & la creance qu'ils ont du superieur.

Le Comte de Dammartin mit en butin & pillage toutes les places & Seigneuries qui appartenoient au Comte d'Armagnac. S'il en print sa part comme on luy reprocha, il fit contre le deuoir d'vn chef qui se doit contẽter de la gloire du commandement & de l'execution, [c] & laisser au soldat ce qui ne regarde que le gain.

[c] La gloire & l'hõneur de bien executer les cõmandemens de son Prince sert de butin, au departemẽt duquel celuy qui commande doit considerer qu'il n'y a rien pour luy. Themistocles voyant vne grande quantité de colliers & de chaisnes sur le champ des ennemis, dit à celuy qui l'accompagnoit, *Prenez-en car vous n'estes pas Themistocles.*

Le Comte d'Armagnac voyant qu'il falloit du

temps pour esclaircir ces bruits, & que souuent l'innocence est contrainte de ceder à vne soudaine enuie[d], fut conseillé de sortir hors le Royaume & se retira à Fontarabie auec sa femme, ne voulãt que sa personne demeuraſt à la discretiõ du Comte de Dammartin, lequel aduerty de sa fuyte, passe plus outre, se saisit de la ville de Lestore. La Cour de Parlement de Paris sur les informations des intelligences que le Comte d'Armagnac auoit auec les ennemis du Royaume, decreta adiournement personnel contre luy. Le procez luy est faict par deffaut & contumace[e], & par arrest donné le septiesme de Septembre 1470. condamné à perdre la teste. Mais il estoit en lieu de seureté, & où l'arrest ne pouuoit estre executé, & auoit bien intention comme Alcibiades, de faire cognoistre à ceux qui l'auoient condamné à la mort, qu'il estoit en vie.

Il se retire à Fontarabie.

Apres auoir souffert deux annees entieres les miseres & incommoditez que reçoiuent ceux qui chassez de leurs propres maisons, viuent aux terres estrangeres, esprouué que les astres errans ne sont pas plus heureux que les fixes[f], & ayant viuement tenté de se remettre aux bonnes graces du Roy, comme il vit que par la resolutiõ des Estats tenus à Tours, le frere du Roy quittoit la Normãdie & prenoit la Guyenne pour son appanage, & qu'il estoit arriué à Bourdeaux, iugea qu'il ne pouuoit chercher autre refuge ny protection que la sienne, luy fait remonstrer la misere de sa vie, qui estoit telle qu'en viuant la vie luy estoit vne viue mort[g], & le pouuoir que ses ennemis auoient en contre son innocence. Le Duc de Guyenne en euſt pitié, & luy bailla prouision pour estre remis

Reuient en Guyenne sous la protection du Duc.

[d] Il faut donner du temps aux esmotions pour les faire vieillir & euanoüir, quand on n'a moyen d'y resister. L'Innocẽce mesmes se trouue bien empeschee quand elle est surprise. *Relinquendum rumoribus tempus, quo seneſcant plerumque innocentes retenti iniuidia impares.* TACIT. ANN. lib. 2.

[e] Le premier deffaut fut obtenu le 24. Nouembre 1469. le secõd le 19. Feurier 1469. le troiſieſme le 6. Aouſt 1470. & auant tout cela le Comte de Dammartin auoit saisi toutes les terres du Cõte d'Armagnac.

[f] Il n'y a plus doux seiour que celuy de sa propre maison. Ceux qui estiment heureux ces coureurs de Prouinces en Prouinces, ressemblent ceux, dit Plutarque, qui iugent les estoiles errantes plus heureuses que les fixes.

[g] Ce n'est pas viure que d'estre touſiours en crainte & en frayeur de tomber entre les mains d'vn puiſſãt ennemy, & qui a les mains longues. *Ita viuere vt non ſit viuendũ miſerrimum eſt.* CIC.

& reintegré en toutes ses terres.

Cela despleut au Roy, lequel voyoit bien que le Duc de Guyenne se r'alliant auec ceux qu'il tenoit ennemis de sa Couronne, & continuant la recherche du mariage de la fille du Duc de Bourgongne, estoit pour reueiller la Ligue qu'il pensoit auoir estouffé. Ceste crainte [h] fit qu'il enuoya cinq cens lances sur la frontiere de Guyenne, de l'Infanterie & du Canon, differant à vn autre temps vne plus particuliere vengeance contre le Comte d'Armagnac. Armee du Roy en Guyenne.

Il la ressentit cruellement apres la mort du Duc de Guyenne, lors que le Roy enuoya le Seigneur de Beaujeu frere du Duc de Bourbon, le Cardinal d'Alby Eueſque d'Arras, les Senechaux de Toulouze & de Beaucaire; le Seigneur du Lude, & plusieurs autres Capitaines, grand nombre de gens de guerre & d'Artillerie, lesquels mirent & tindrent le siege au deuant de Lestore l'espace de six ou sept sepmaines. Siege de la ville de Lestore.

Le Comte d'Armagnac leur enuoya son Chancelier & l'Abbé de Pessant [i], pour leur dire qu'il n'estoit pas besoing d'employer de si grandes forces contre luy, que les commandemens du Roy ne trouueroient point de resistance en ses terres, que tout estoit en son obeissance & disposition & mesme sa personne, pourueu qu'il pleust au Roy de luy bailler bõne seureté, affin de pouuoir aller deuers luy pour iustifier sa vie & sa fidelité.

Ces offres ne furent receuës, les capitulations de l'inferieur estans lors plus odieuses [k] qu'elles n'ont esté depuis auec les Roys. Tout le pays fut couru, pillé & ruyné, sans que le Comte permit

[h] Vn Prince ne sçauroit plus clairement faire cognoistre qu'il craint son vassal qu'en l'esloignant de luy. Alexandre feist faire vn cri, portant permission à tous les bannis de retourner en tous leurs pays excepté aux Thebains, & pource Eudamidas disoit qu'Alexandre ne craignoit que les Thebains. PLVT.

[i] Les deputez du Comte d'Armagnac furent l'Abbé de Pessant qui fut apres Abbé de S. Denis & Eueſque de Lõbes. Les Seigneurs de Barbasan, de Raulsac, & de Palmarieux.

[k] On a tousiours trouué estrange qu'vn subiet, duquel toutes les volontez doiuẽt estre conuerties en obeissance, & les raisons en humilité, vueille capituler auec son Prince. Le Duc de Nemours, le Comte de S. Paul, le Duc de Bretagne, le Comte d'Armagnac s'en sont repentis trop tard.

à ses gens de se deffendre, declarant touſiours qu'il estoit seruiteur du Roy, ne desirant que de l'aller trouuer pour se iustifier, offrant de remettre la ville de Lestore, & pour plus grande declaration de sa volonté fist esleuer sur les tours & murailles les croix blanches & les armes de France.

Le Côte desire sauf-cõduit pour se iustifier.

Les Seigneurs de Beaujeu & Cardinal d'Alby voyants que sans rien hazarder des forces du Roy ils pouuoient entrer dans la place par vn accord que le Roy ne tiendroit s'il ne vouloit [l], entrerent en traitté auec le Comte d'Armagnac, & fut accordé, Que ledit Seigneur de Beaujeu comme Lieutenant du Roy ayant pouuoir special de ce faire, quittoit & pardonnoit tous cas, crimes & delits qu'il pouuoit auoir commis enuers le Roy, tant pour auoir adheré au Duc de Guyenne [m], qu'autrement. Qu'à luy ny à ses seruiteurs ne seroit fait allant & venant, aucun trouble ny empeschement. Qu'il pourroit aller seurement deuers le Roy à cent ou six vingts cheuaux, sans armes, pour se iustifier [n] des charges à luy imposées, selon les offres par luy faites. Que le Seigneur de Beaujeu & le Cardinal d'Alby obtiendroient pour plus grande seureté toutes lettres & expeditions necessaires. Que cependant il pourroit demeurer en ses pays de Gascongne en tel lieu que bon luy semble roit, reserué en sa ville de Lestore, laquelle seroit baillee entre les mains du Seigneur de Beaujeu.

Traitté fait auec le Comte d'Armagnac.

Fut aussi accordé, qu'au cas qu'on ne luy bailla ceste seurté, ou que les choses promises ne fussent effectuees, la ville de Lestore luy seroit rendue. Le Seigneur de Beaujeu ayant receu les commande-

l Desia ceste maxime, *Que le Prince contraint de faire quelque paix ou traité à son desauantage, s'en peut departir quand il luy plaist*, auoit pris pied par les conseils des Princes.

m Le Comte d'Armagnac auoit suiuy le Duc de Guyenne en la guerre du bien public, & depuis s'estoit qualifié son Lieutenant general.

n Vn Seigneur de qualité ne doit rien tant desirer que de mettre au iour son innocẽce, & se veoir purgé de toute accusatiõ. Pour la consideration de leur hõneur plusieurs ont voulu que leur procez fut fait.

mens du Roy sur cet accord & la seurté demandee, la luy enuoya en la ville de Barran où il estoit lors, par laquelle il luy estoit permis d'aller trouuer le Roy accompagné de soixãte cheuaux. Mais au lieu d'y aller, il executa vne entreprise qu'il auoit sur la ville de Lestore par le moyen de Iean d'Aymier. Le Cadet Albret [o] la surprit, fit prisonnier le Seigneur de Beaujeu, & les Seigneurs & Gentils-hommes qui estoient auec luy. D'Aymier fut mis en quatre quartiers à Tours, & le Cadet d'Albret Seigneur de sainct Basile eut la teste tranchee à Poictiers. Lestore reprinse par le Comte d'Armagnac.

Nouuelles forces sont sur ce enuoyees au Cardinal d'Alby, aux Seneschaux de Thoulouze & de Beaucaire pour assieger. Le siege dura trois mois, & le Cardinal voyant que la force [p] seroit foible, y adiousta la ruse, car les villes & les Republiques perdent leur liberté, & sont assubiesties par l'vn & l'autre. On remit sur le tapis les precedentes conditions de l'accord. L'Abbé de Pessans Eueſque de Lõbes & le Chancelier du Comte viennent de sa part pour traitter. On luy accorda la seureté qu'il desiroit pour aller trouuer le Roy. Abolition des choses passees, & des seruices & assistances qu'il auoit fait au Duché de Guyẽne contre le Roy, pardon aux Seigneurs & Gentils-hommes de son party, & de tout ce qui s'estoit fait au recouuremẽt de la ville de Lestore [q]. Moyẽnant cela, il remettoit au Roy Lestore. Les articles furent signez par le Cardinal Ranfort, Balsac, Gaston du Lyon, Iean Daillon Seigneur du Lude, le Ieudy 4. de Mars 1472. Second Traitté soubs l'asseurance duquel le Cõte d'Armagnac est tué.

En execution du Traitté le Comte d'Armagnac deliura

[o] En la deffence du Comte d'Armagnac il est dit, que voyãt que le Seigneur de Beaujeu luy commandoit de vuider le pays, il le somme & requit de luy rendre la ville de Lestore, attendu qu'il n'auoit plus ville où il se peut retirer, & qu'elle luy fut remise.

[p] Pour assubiettir les hommes il faut l'vn des deux, ou la force ou la tromperie. Sparte fut forcee par Alexandre, Syracuse trõpee par Denis.

[q] Ce traitté iustifioit le Cõte d'Armagnac s'il eust esté representé, mais il n'a point esté veu. On dit que le Secretaire du Comte qui en estoit saisi fut menacé d'estre ietté dedans vn puys s'il ne les remettoit au Cardinal d'Alby.

deliura au Cardinal le Chasteau de Lestore, fit desarmer ses gens, & retirer son canon, faisant ouurir toutes les portes aux gens du Roy [r]. A ceste entree il y eust vn grand desordre, le Traitté fut rompu, le Comte d'Armagnac tué en sa maison, exposé nud sur le paué, la ville pillee, la Comtesse d'Armagnac menee prisonniere au Chasteau, & peu de iours apres auorta d'vn fils, les Chasteaux & murailles de la ville razees & abbatues, & le feu mis en tous les endroits, en fin tout traitté auec la licence que la rigueur de la guerre permet contre les villes & les peuples rebelles [s].

[r] Ceux qui se fiét sont facilement trompez. Les sages se preparent aux perils dedans les asseurances. *In ipsa securitate animum ad discrimina præparet.*

[s] Le rasement, le feu, le sac, sont les peines ordonnees contre les villes rebelles. Albe fut rasee, Carthage bruslee, le peuple des Veiés exterminé. Ainsi on rencontre souuét en l'Histoire Romaine sur la punition des reuoltes & seditions. *Muri deiecti, senatus abductus.*

Charles d'Armagnac prisonnier & hors de soucis.

Charles d'Armagnac frere du Comte fut conduit prisonnier à la Bastille. Ceste prison qui fut de quatorze ans, luy causa des ennuys & regrets extremes, & comme le trajet n'est pas grand de la melancholie à la manie, l'esprit s'en affoiblist, & le rendit incapable de releuer les ruynes de sa maison. On luy donna pour curateurs quelques Seigneurs du pays.

Plusieurs ont escrit la prise de Lestore & la mort du Comte d'Armagnac d'autre façon, & telle que si ceux qui auoient entrepris de iustifier sa memoire l'eussent tenuë veritable elle ne seroit oubliee en leur Apologie. Ils disent doncques, que le Cardinal d'Alby entra en quelque traitté auec le Comte d'Armagnac pour la fermeté duquel il vsa d'vne damnable ruse [t], car voyant que le Comte craignoit de tomber entre les mains du Roy, il iura ses promesses par les plus solemnels mysteres de sa Religion, baillant la moitié d'vne Hostie consacree au Comte & prenant l'autre,

Damnable perfidie.

[t] Les Payens auoient les sermens en si grãd respect qu'ils estimoient que le periure trompoit les Dieux. *Iusiurandum perinde æstimandum, quàm si iouem ipsum fefellisset, deorum iniurias diis curæ.* TACIT. Plus les promesses sont accompagnees & reuestues d'estranges sermens & de mysteres, plus elles sont suspectes. L'accord étre le Roy de Nauarre & Charles de France Regent fut iuré sur l'Hostie.

Que cependant les gens de guerre se coulerent dedans la ville, & que le Comte les voulant charger, craignant vne [u] surprise, ils crierent au secours, l'armee du Roy entra par les breſches que le canon auoit fait, la ville fut pillee & ruinee, tout passa par le fil de l'espee, le Comte tué, Monsieur de Beaujeu & les autres Gentilshommes prisonniers deliurez.

[u] Iusques à ce que la capitulation soit faite toutes ruzes, toutes surprises sont permises. On se mocque de ceux qui se laissants surprẽdre en ces marchez crient à la desloyauté. Aux voyes d'hostilité rien de plus excellent que la tromperie, rien de plus seur que la desfiance.

Telle fut la fin tragique & funeſte du Comte d'Armagnac. La Fortune qui desiroit d'abatre & renuerser la grandeur de sa maiſon, luy ferma les yeux pour ne considerer les perils qui la menaçoient. Elle n'eut plus puissant instrument que la hayne que le Roy luy portoit. Haine conceüe de longue main, nourrie & esleuee par plusieurs actions trop libres & hardies. Il fut pource enuironné de tant de perplexitez & d'inquietudes qu'il ne luy en falloit pas dauantage pour faire cognoistre sa constance & la rendre non comme vne paille [x] qui fume, mais comme vn precieux metail qui luit & se purifie dans le feu. Elles furent si extremes, que si au commencement on luy en eut fait voir vne petite partie, ou le choix d'vne mort bien cruelle, de quel courage eut-il embrassé celle-cy pour euiter les malheurs de l'autre? Tous les plus violens tourmens que peut souffrir vn corps ne sont que legeres esgratigneures au respect des cuisantes playes des douleurs de l'esprit. La conscience luy en donna de profondes, car on escrit qu'il auoit offencé, non seulement la Majesté du Roy par ceste troisiesme reuolte, mais encores celle du Dieu viuant en vne insigne meschanceté, se remariant auec sa sœur, soubs vne fausse dis-

[x] L'affliction nuit aux vns & profite aux autres, comme en vn mesme feu, *aurum rutilat & palea fumat, & sub eadem tribula stipula comminuuntur, frumenta purgantur.* Il faut considerer, non ce qui est enduré, mais qui endure & comment. *Tutum interest non qualia sed qualis quisque patiatur. Nam pari modo exagitatum exhalat horribiliter cœnum & suauiter fragrat unguentum.* AVG.

Inceste du Cte d'Armagnac.

pence[y]. Conionction autant abominable maintenant par la religion, comme elle estoit autrefois desirable par la raison de la necessité [z].

Incontinent apres la mort du Roy Louys XI. Charles d'Armagnac son frere supplia le Roy Charles VIII. d'estre remis & reintegré aux terres & Estats de la maison d'Armagnac, & receu à purger les accusations & charges faictes contre son frere, remonstrant que par la seuerité du Roy Louys XI. & par le grand credit qu'auoient ses ennemis, il n'auoit iamais peu obtenir sauf-conduit pour se venir presenter & iustifier.

Memoire du Conte d'Armagnac reuenue.

Le Roy Charles par la deliberation des Princes, Prelats & autres grands Seigneurs de ce Royaume le luy accorda, le 3. Auril 1483. & fut remis en la iouyssance des biens de la maison d'Armagnac. Apres sa mort plusieurs en pretendirent [a] la succession. Puis la Cour de Parlement par Arrest du 7. Septembre 1510. [b] les receut à iustifier la memoire du Comte.

Iean Duc d'Alençon auoit espousé Marie d'Armagnac.

Charles Duc d'Alençõ, dont l'ayeul auoit espousé la sœur du Comte d'Armagnac, tira la iustification des mesmes raisons dont il estoit accusé. On disoit qu'il auoit receu des lettres du Roy d'Angleterre, & que Ian Bon les auoit apportees au Roy auec la response. Son innocence en cela estoit fort euidente, car s'il eust receu ses lettres & y eust voulu faire response, il ne les eust pas rendu au porteur. C'estoient des artifices & tour d'habileteż, disoit le Duc d'Alençon, des Gouuerneurs de Louys XI. qu'on appelloit ses Maistres Ieans,

[y] On dit qu'Ambroise de Cambray referendaire du Pape Calixte IIII. donna ceste dispence pour de l'argent, en fut accusé & prisonnier au monastere du mont Oliuet.

[z] On lit au xvij de la Cité de Dieu vn beau trait sur ces nopces incestueuses. *Commixtio fororum & fratrum, quanto sit antiquior compellente necessitate, tanto postea facta est damnabilior religione prohibente.*

[a] Les pretendans estoient CATHERINE D'ALENÇON Comtesse de Laual. CHARLES Duc d'Alençon. CHARLOTE D'ARMAGNAC, femme de Charles de Rohan. ALAIN D'ALBRET. LE CARDINAL de Luxembourg. LOVYSE DV LYON, femme de Charles Bastard de Bourbon Seneschal de Thoulouze. FRANÇOIS PHILEBERT de Seyssel.

[b] La Cour de Parlement declara les biens de Iean d'Armagnac confisquez au Roy le septiesme Septembre mil quatre cens septante. Quarante ans apres à mesme iour elle reçoit ses heritiers à purger son crime & releuer sa memoire.

pour tenter la fidelité du Comte d'Armagnac, & auoir part à son butin. Que si Iean Bon eust esté vray Messager du Roy d'Angleterre, comme il feignoit d'estre, il n'eust porté les lettres au Roy.

Que le Comte d'Armagnac estoit naturellement ennemy des Anglois, & estant à Fontarabie il s'y comporta enuers eux en telle sorte, que l'on

b Qui se veut iustifier doit viure en telle sorte parmy ceux où il est exilé que son innocence en soit apparéte, & son retour plus facile. On a veu des bannis pour l'integrité de leurs vies plus heureux parmy les estrangers qu'en leur propre maison.

Le Cõte d'Armagnac grand ennemy des Anglois.

sestonnoit comme il estoit exilé b pour les auoir fauorisé. Il ne permettoit que ses seruiteurs eussẽt aucune parole ny conuersation auec les Anglois qui trafiquoient en ceste cõtree, & auint vn iour ainsi que la ieunesse de Bayonne estoit venuë danser deuant la Comtesse d'Armagnac sa femme, vn Anglois auec la croix rouge sur l'estomach se coula dedans la salle, auec le peuple qui est accoustumé à suyure les dances. Le Comte qui tenoit le rencontre d'vn Anglois auec la croix rouge d'aussi mauuais augure que les Anciens celuy c d'vn more auec la couronne de cyprés, commanda à ses Gentilshommes, mesmement au Carbon & au petit Santignem qu'ils le chassassent, & comme ceux-cy couroient sur luy la dague nuë, Mauleon Maistre d'hostel se mit au deuant, disant qu'ils estoient en pays estranges, & que ceux de la ville se pourroient esmouuoir contre vne telle voye de fait. Quoy voyant le Comte d'Armagnac print le baston du Maistre d'hostel, en chassa l'Anglois hors son logis, & luy fit sauter les degrez.

c L'ancienne superstitiõ r'apportoit à mauuais augure le rencontre d'vn More. L'exemple est en Brutus chez Plutarque. L'Empereur Seuerus rencontrant vn More portant vne couronne de cypres sur sa teste, *vratus ab oculis removeri præcepit, & coloris eius tactu omine, & corona.*

Qu'estant party de Fontarabie pour s'en venir deuers le Duc de Guyenne, se trouua d'auanture vn Anglois sur la coste de la mer, lequel il fist prẽdre & mener prisonnier à Lestore, pource seulement qu'il estoit Anglois.

Le Roy Fraçois quitte à sa sœur ses pretentiõs sur les terres du Cõte d'Armagnac.

Le Roy François premier, la premiere année de son règne, par lettres patentes données à Compiegne au mois de Feurier l'an mil cinq cens quatorze, remit au Duc d'Alençon & Madame Marguerite sa femme[d] & leurs enfans, tous ses droits à certaines conditions, lesquelles aduenuës la maison d'Albret s'en est trouuée saisie.

Iean Duc d'Alençon receut vn desplaisir si sensible & extreme de la miserable fortune du Comte d'Armagnac, que toutes ses affections se refroidirent au seruice du Roy, & dessors portant touſiours en son cœur cet vlcere, rechercha la protection du Duc de Bourgongne. Mais cela ne fit que d'aduancer son mal-heur & sa liberté.

Il faut finir ce discours par ce mot, que la reputation des seruices des Seigneurs de la maison d'Armagnac à la France contre les Anglois, excluoit tout soupçon d'intelligence auec eux, estant vray qu'ils ne furent iamais bons Anglois, leur ont touſiours resisté, ont employé leurs vies & leurs biens pour les chasser de ce Royaume, & les ont detesté comme ceux qui auoient occis leurs predecesseurs cruellement & inhumainement. Mais le mal-heur du siecle estoit tel qu'il falloit aduoüer ce qui estoit creu plus par coniecture que par asseurance. Qui est tenu de tous pour meschant, est contraint de le faire.

Bernard d'Armagnac.

Les eaux r'entrent en la mer d'où elles sont sorties. Ceste belle Prouince d'Armagnac consistant és terres qu'on dit les Comtez d'Armagnac & Falensac, bas Armagnac, Perdiac, Biran, & Baran, és Vicomtez de Lomaigne, Avuillar, Fesensa-

[d] M. Marguerite d'Orleſs ou de Valois, sœur vnique du Roy François I. fut mariée en premieres nopces à Charles Duc d'Alençon, en secondes à Henry II. du nom XXVI. Roy de Nauarre.

[e] Bernard Cõte d'Armagnac Connestable de France, pour soustenir la querelle de la Couronne fut tué à Paris, & escorché tout vif. Il seruit le Roy si courageusement, que les bons François estoient appellez *Armagnacs*.

guet, & Broulois és Seigneuries de Lectoure, Auzan, Riuiere basse où est Castelnau, & Malbourquet, Aure, Magnoac, Barrouce, Nestes est reuenuë toute entiere à la Couronne de Nauarre, sous le regne de Henry d'Albret Roy de Nauarre, Comte de Foix & d'Armagnac.

Voy les cõmentaires de M. du Belloy sur l'Edict de la reunion du Domaine de Nauarre.

FIN DV V. LIVRE.

SOMMAIRE DES principales matieres du VI. Liure.

Desplaisir & courroux extreme que receut le Duc de Bourgongne pour la mort du Duc de Guyenne.

II. *Cruautez & inhumanitez exercées à Nesle en Vermandois.*

III. *Memorable siege de Beauuais.*

IIII. *Courses & rauages de l'armée du Duc de Bourgongne en Normandie.*

V. *Le Roy separe le Duc de Bretagne de l'intelligence & de l'amitié du Duc de Bourgongne.*

VI. *Ambitieuses pensées du Duc de Bourgongne, pour lesquelles il va trouuer l'Empereur Frideric à Treues.*

VII. *Assemblée de Bouuines & la resolution prinse contre le Conestable.*

VIII. *Le Roy & le Conestable se parlent sur vne chaussée vne barriere entre deux.*

IX. *Nouueaux desseins du Duc de Bourgongne en Allemagne.*

X. *Le Roy fait remuer l'Archeduc d'Austriche, les Suisses & quelques villes d'Allemagne contre le Duc.*

XI. *Pierre de Hagembach Lieutenant du Duc de Bourgongne descapité à Brissac.*

XII. *Armée du Duc de Bourgongne en la Comté de Ferrete & sur la frontiere de la Comté de Bourgongne.*

XIII. *Places prinses & bruslées par les trouppes du Roy en la frontiere de Picardie & en Artois.*

XIV. *Ambassade du Roy à l'Empereur Frideric, lequel fait response par vn Apologue.*

XV. *Continuation du siege de Nux, artifice du Connestable.*

XVI. *Le Roy Edoüard d'Angleterre passe en France & enuoye ses lettres de deffy au Roy.*

XVII. *Prudence du Roy pour destourner cét orage.*

XVIII. *Le Duc de Bourgongne leue le siege deuant Nux.*

XIX. *Manquement du Connestable à ce qu'il auoit promis au Roy d'Angleterre & au Duc de Bourgongne.*

XX. *Premiere ouuerture de la Paix entre les deux Roys & conferences de leurs deputez pour traicter la Paix.*

XXI. *Le Roy met peine à faire cognoistre au Duc de Bourgongne le double jeu du Connestable.*

XXII. *Trefue accordée pour neuf ans entre les deux Roys le Duc de Bourgongne s'en offence, & les paroles qu'il eust sur ce sujet auec le Roy d'Angleterre.*

XXIII. *Bonne chere faicte aux Anglois à Amiens.*

XXIV. *Abouchement des deux Roys sur le Pont de Piquigny pour iurer la Paix.*

XXV. *Paroles eschappées au Roy sur le traicté de la Paix.*

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE SIXIESME.

SI la mort du Duc de Guyenne n'euſt mis en la bouche du Roy ceſte exception, *les choſes ſont changées*, ſa parole qui eſtoit a autant que tous les ſermens de ſa religion, l'obligeoit à remettre au Duc de Bourgongne, Amiens & Sainct Quentin. Le Duc qui s'eſtoit armé pour les reprendre, voyant que le Roy auoit changé de volonté ſe reſout à tout perdre, ou à tout auoir. M. CCCCLXXII.

a Autant s'oblige le Prince par ſa ſimple parole, que les perſonnes priuées par leurs ſermens. *D. d'Alphonſe Panormitain ſa vie.*

Lamort du Duc de Guiéne tõt le traicté.

Il eſcrit aux villes pour les ſouſleuer contre luy, & en parle plus indignement qu'Artaban Roy de Perſe, de Tybere, b le d'eſcrie comme Tyran de ſon peuple, meurtrier de ſon frere, pariure en ſes promeſſes, & en ceſte fougue commença de faire la guerre par le feu, ce qu'il n'auoit iamais fait. Sorte d'hoſtilité incognuë aux Chreſtiens & à ces genereuſes nations qui n'ont point d'eſpée, ſinon pour tuer au cõbat, c & qui tiennent, que moins ils tuent d'hommes plus il en reſte pour holet tout à fait les pais les vns des autres, ains ſuffit d'en enleuer les fruicts

b Suetone dit, que Tybere fut deſchiré par les lettres d'Artaban, luy reprochant ſes meurtres, ſes parricides, ſa laſcheté, & ſes voluptez. *Parricidia, cædes, ignauiam & luxuriam.*

c Deſpoüiller les vaincus, les mettre à rançõ, ſaccager les terres, ſont les iuſtices de la guerre. Mais iamais cela n'a eſté permis apres la victoire, & les ennemis rendus : c'eſt choſe impie, dit Platõ au 8. de ſa Rep. de bruſler, gaſter & deſo- annuels.

norer leur triomphe.

Il assiegea Nesle en Vermandois, le Roy y auoit mis vn Capitaine nõmé le petit Picard, auec trois cens Archers de l'Isle de France, il soustint vaillãment les assauts des Bourguignons, mais pressé de la necessité accepta la composition de sortir auec ses gens vies sauues & armes laissées. La perfidie fut estrange & suiuie d'vn excés de cruauté toute brutale. Si tost que les assiegez furent desarmez, les Bourguignons les tuent. Chacun croit que l'Eglise luy doit seruir d'azile, tout le peuple y court, & le soldat y fait vne boucherie telle, que le sang en regorge de tous costez. Le Capitaine & ses compagnons furent pendus & estranglez. Cruauté exercée en la prinse de Nesle.

Le Duc ne prit pas moins de plaisir au sang qu'au sac de ceste ville. Entrant en l'Eglise il profera ces paroles plus seantes à la bouche d'vn Busyre que d'vn Prince Chrestien, & du sang des Roys Tres-Chrestiens; [d] *Voila qui est beau, i'ay de bons bouchers.* Le regret de la mort de Monsieur, & de la perte de sainct Quentin le porta à ces violences, qui desiors furent comptées & remarquées par les Cassandres de ce temps-là, pour la principale cause qui prouoqua la Iustice à retrancher la course de ses iours pour vanger le sang innocent. [e] Paroles inhumaines du Duc de Bourgogne.

Autant que la colere fut enflammée au cœur de ce Prince, autant durerent ses cruautez, car ayant fait razer Nesle, il se presenta deuant Roye, qui se rendit sans defense. Louiset de Balagny, Mouy, Rubempré, qui auoient enuiron deux cẽs lances, en sortirent auec perte de tout ce qui estoit dedãs. Butin qui valut aux victorieux plus de cent mil escus. Delà il pensa surprendre Beauuais, les mesu-

[d] En la Chronique de Louys XI. se lisent ces mots sur la desolation de Nesle. *Vendredy 12. Iuin 1472. le Duc de Bourgõgne entra tout à cheual en l'Eglise, en laquelle y auoit bien demy pied de hault de sang des pauures creatures illec estans, qui a ceste heure estoient nuds gisans illec morts: Et quãd ledit Bourguignon les veit ainsi abbatus, se commẽça à seigner, & dit qu'il voyoit moult belle chose, & qu'il auoit auec luy de moult bons bouchers.*

[e] Vn Prince cruel ne dure pas long temps, Anastase IV. Empereur l'estoit, & n'auoit point de Religion, à la fin vn vieillard d'vne face seuere luy parut en songe, & luy dit, pour tes impietez, ie te retranche quatorze années de ta vie, & mourut incontinant, *Paul Diacre, lin. xv.*

res des eschelles se trouuerēt aussi mal prinses que de ses desseins. La colere [f] le portant à la precipitation, & ceste-cy à l'imprudence, & ayant failly ce premier dessein, *il desira*, dit Philip. de Cōmines, *de la prendre d'assault & de la brusler*. Il fit tirer deux coups de canon qui firent vn grand trou à la porte, où les assaillis se defendirent courageusement, & à la fin y mirent le feu, qui amusa les assaillans, pour ne

III. dōner ordre aux aduenuës du costé de Paris. Faute qui ruina leur dessein, faute qu'vn chef d'armée doit bien preuoir, & qui euſt perdu Cęsar [g] deuant Alexie s'il n'y euſt pensé. Faute qui fut le salut de Beauuais, & qui fit cognoistre l'iniustice de l'entreprise, & qu'il y a là haut vn œil tout voyant qui aueugle la malice. Il iroit mal pour l'innocence si la meschanceté estoit tousiours accompagnée de Prudence, elle a plus de fureur & de rage que de conduite & de resolution pour nuire.

Siege de Beauuais.

Ces aduenuës doncques demeurans libres, les assiegez furent secourus de viures & de munitions par les villes de Paris & d'Orleans, [h] & de bon nombre de gens à pied & à cheual. Le principal honneur du secours appartient à la memoire du Comte de Dammartin, des Mareschaux Ioachim & de Loheac, qui suiuis de plusieurs autres Caualiers ne furent pas si tost entrez qu'entendāts l'assaut, quittent leurs cheuaux aux femmes qui les gardent & les pensent, & eux portent leurs testes sur la muraille pour repousser les ennemis & leur assaut, lequel dura depuis 7. heures iusques à vnze heures auant midy du Ieudy 9. Iuillet 1472. & auquel le Duc de Bourgongne perdit quinze à seize cents hommes.

Secours enuoyé par le Roy.

[f] Tant que le iugemēt est offusqué de colere, la cruauté luy faict prendre d'estrāges resolutions. Valentinian fut cruel, parce qu'il estoit colere, aussi tost qu'on luy disoit vn mot de trauers, la colere le mettoit hors des gonds, elle le fit mourir & l'on trouua que toutes ses parties internes en estoiēt seichées & bruslées.

[g] Cęsar acquit vne grāde reputation au siege d'Alexie où il se vit assiegeant & assiegé. Il y auoit cent septāte mille hommes dedans, & trois cēs mille dehors, il les empescha de se ioindre & contraignit la ville de se rendre. PLVT.

[h] Orleans secourut Beauuais de cēt pipes de vin. Paris de pionniers, canons, poudres, arcs & traits.

[i] L'Histoire nomme ceux qui furent à ce secours, le Comte de Dammartin, le Mareschal Ioachim, le mareschal de Loheac, Guillaume de Vallée, les Seigneurs de Crussol, de Rubēpré, d'Estouteuille, de Torcy, de Bueil, de Salezard, de Vignolles, de Croy.

Le lendemain le Capitaine Salezard fit vn acte heroïque, l'occasion [k] auant laquelle c'est folie d'entreprendre, & folie encore de la laisser passer, luy en donna le moyen. La perte de tant de gens en cest assaut, l'effroy & l'attente de pis auoit donné de l'estonnement en l'armée des assaillans. Il fait vne sortie sur le poinct du iour, surprend l'ennemy en son parc, y met le feu, tuë tout ce qu'il rencontre, gagne deux bombardes dont la ville auoit esté battuë, deux serpentines, vn gros canon de bronze qu'on nommoit l'vn des douze Pairs que le Roy auoit perdu en la bataille de Montlehery.

Braue exploit du Capitaine Salezard.

[k] Par tout il faut espier l'occasiõ, & l'empoigner. Vespasien disoit souuent vn mot que Pittacus luy auoit appris παιρὸς ἐσκεπε. Cognois le temps, on disoit à Rome, *Veni in tempore*. Comme il ne faut rien entreprendre auant l'occasion, il ne faut rien remettre apres.

Encores qu'en ces occasions plusieurs n'ayent pas plus de part à la peine & au peril, [l] que la mouche au labeur du bœuf, ou à la course du cheual, tous disent toutesfois, nous auons couru, nous auons vaincu, & tous se donnent la meilleure part de la gloire. Les hommes qui se trouuerent au siege de Beauuais ne la peuuent desnier aux femmes, car elles se presenterent vaillamment & plus que virilement sur la muraille, iettants des pierres, des feux d'artifice, des eaux & des liqueurs boüillantes sur les ennemis. On a veu en l'Eglise des Iacobins de Beauuais vn drappeau qu'vne femme nommée Ieanne Foucquet arracha des mains d'vn Enseigne qui auoit gagné le haut de la muraille. C'estoit bien pour faire cognoistre que la vertu ne distingue [m] ny le sens, ny le sexe, & que l'on trouue des femmes qui peuuent apprendre aux hommes à viure & à mourir.

[l] La presence inutile ne doit point auoir de part à la gloire d'vne penible action.

Courage des femmes de Beauuais.

[m] En la republique de Platon les fẽmes sont appellées aux charges Politiques & militaires. Antisthene ne distingue point les vertus masles des femelles.

IIII.

Le Duc de Bretagne auoit promis au Duc qu'il se trouueroit deuant [n] Rouën pour l'ayder à l'as-

[n] Si le Duc de Guyenne ne fust mort, dit Philip. de Commines, ie croy que le Roy eust eu beaucoup d'afaires, car les Bretõs estoient prests & auoiẽt beaucoup d'intelligẽce dedans le Royaume, & plus que iamais en auoient eu, lesquelles failloient toutes à cause de ceste mort.

sieger. Le Duc de Bourgongne y alla, & voyant qu'il ne paroissoit point, car la mort de Monsieur auoit reduit tous ses desirs souz le ioug de la crainte & de la raison, il se contenta de brusler tout ce quartier de Normandie iusques aux portes de Dieppe.

Les mesmes furies de la guerre que le Duc auoit fait voir en Normandie furent ouyes sur la frontiere de Champagne où le Comte de Roussy fils du Connestable les conduisit. Le Comte Dauphin d'Auuergne rendit la pareille en Bourgongne, & de tous les costez la victoire ne fut illustrée que par le deplorable estat où les vaincus estoient laissez.

Le Duc court & rauage la Normandie.

Le Roy auoit des affaires o à plus que d'vn lieu, quand il tournoit la teste contre le Duc de Bourgongne, il estoit asseuré d'auoir le Duc de Bretaigne aux talons, & comme il les a separez en dessein d'appaiser l'vn & de contenter l'autre, il les void reioints à luy faire la guerre. Les Ambassadeurs du Duc de Bretagne le vindrent trouuer au pont de See & luy apporterent des paroles & des offres d'affectiõ & de seruice de la part du Duc, qui craignoit vne soudaine inuasion du Roy qui auoit vne armée de cinquante mille hõmes prest à inonder sur son pays.

V.

o Illustre est la victoire qui dompte & assubiettit, non qui rend perpetuellement miserables les ennemis. Le Consul Popelius desarma de biens, vendit comme esclaues les Liguriens, qu'il auoit vaincus: le Senat trouua qu'il y auoit de la cruauté, reuoqua tout ce qu'il auoit fait, concluant, *Claram victoriam vincendo non saeuiendo in afflictos fieri.* Tit. Liv. 42.

Le Duc de Bretaigne demande la paix.

Le Roy auec toutes p ses forces ne voulut pas faire tout ce qu'il pouuoit contre ces entreprises Gigantesques, reseruant les coups de son tonnerre en vn autre temps. Tant plus lentement les Princes prennent les armes, tant plus difficilement les peut on retirer des armees, il se resout de vaincre sans combattre, considerant que le Seigneur de

p Le Prince ne doit pas touiours faire tout ce qu'il peut contre ses ennemis.

Lescun estoit le premier anneau de la chaine des conseils du Duc de Bretagne, que tout ce qu'il y auoit d'esprit, de conduite & d'experience en Bretagne residoit en la personne de ce Seigneur, q lequel apres la mort du Duc de Guyenne son maistre s'estoit retiré aupres du Duc de Bretagne, bon François & fidelle, qui n'auoit iamais voulu consentir que les places de Normandie fussent données aux Anglois, il creust que s'il le pouuoit faire son seruiteur, l'accord qu'il faisoit auec le Duc de Bretagne seroit bien plus ferme, & le separant de l'alliance du Duc de Bourgongne le rẽdroit si foible que toutes ses forces ne suffiront à sa deffence. Il n'y a rien de si aysé que de mener quelqu'vn où la necessité le conduit. Le Seigneur de Lescun estant gaigné fit voir au Duc son maistre qu'il n'y auoit autre seureté en ses affaires que la protection du Roy. L'accord se fit moyennãt quatre vingt mille francs pour le Duc. Le Seigneur de Lescun en eut six mille de pension, vingt quatre mil escus d'or content, l'ordre de S. Michel, la Comté de Comminges, la moitié du gouuernement de Guyenne, les Senechaussees de Vẽnes & de Bourdeloys, la Capitainerie de l'vn des chasteaux de Bourdeaux que le Roy Charles VII. auoit fait bastir, & celles de Bayonne & de Sainct Seuert. Des Essars & Soupleinuille instruments de ceste negotiation, furẽt aussi recognus, t la liberalité du Roy ne pouuant laisser passer aucun seruice sans recompense.

Le Roy attire à son seruice le Seigneur de Lescun.

Treues annuellement entre le Roy & le Duc de Bourgongne.

Les affaires de Bretagne composées, le Roy alla en Picardie, c'estoit sa coustume & celle du Duc de Bourgongne, de faire trefue tous les ans pour six mois, à l'entree de l'hiuer: durant laquelle il y

q Philippes de Commines en parlant du Seigneur de Lescun, dit qu'il n'y auoit en Bretagne ny sens ny vertu, que ce qui procedoit de luy.

r Quand vn Prince a gaigné la personne qui a plus de creance & d'authorité aupres de celuy, auec lequel il traitte, il fait touſiours ses affaires aduantageusement & seurement.

s Le Roy Charles VII. ayant repris Bordeaux y fit faire deux Chasteaux, le Chasteau Trompette, du costé de la mer, & celuy du Han, deuers la terre ferme.

t Phil. des Essars, Gentilhomme de la maisõ de Bretagne eut en dõ quatre mille escus, douze cens francs de pension, le Bailliage de Meaux, la maistrise des eaux & forests de France. Soupleinuille qui estoit au Seigneur de Lescun, six mille escus en dõ, vne pension, & des Estats de ceste qualité.

euſt pluſieurs allees & venuës pour eſtouffer les cauſes de la guerre que l'ō tenoit eſtre enfermees dans les penſees du Conneſtable, lequel commençoit à ſe garder du Duc & ſ'eſloigner du Roy.

Philippe de Commines dit que le Chancelier de Bourgongne la vint faire, mais comme c'eſtoit la premiere annee de ſon arriuee à la Cour, il ne fut pas aſſez curieux d'en ſçauoir la verité, qui ſe tire des articles qui en furent publiez & ſignés par le Comte de Sainct Paul Conneſtable de France, deputé de la part du Roy, & par Philippe de Croy, Gui de Brunen Seigneur d'Imbercourt, Anthoine Rollin Seigneur d'Emery, pour celle du Duc de Bourgongne. Les deputez promettoient de faire ratifier ceſte trefue dans le 1. iour de Decembre, elle finiſſoit le premier d'Auril enſuiuant, & entre deux ſe deuoient aſſembler à Amiens [u] pour le traitté de paix.

[u] Aſſemblee arreſtee en la ville d'Amiens au premier Decembre 1472. pour traitter la paix & la reſtitution de S. Valery, que le Duc de Bourgongne demandoit

Le Conneſtable ſuyuant l'intention du Roy ſon maiſtre, & ce qui eſtoit traitté auec le Seigneur de Leſcun, vouloit que le Duc de Bretagne ne fut compris en la trefue entre les alliez du Duc de Bourgongne. Les deputez remonſtrent que le Duc de Bretagne eſtoit leur allié, ſe fioit en eux [x], ne le pouuoient oublier au nombre de leurs amis, qu'il n'a point renoncé à leur amitié, qu'ils le tiennent encore pour leur allié, que ſouuent il les a quitté par lettres & parolles, ſ'eſt tenu auec eux en effet. Que la ieuneſſe luy donne bien quelque ardente ebullition de ſang, mais que la raiſon le fait touſiours reuenir à ſoy & à ſon bien. Que dés à preſent le Duc le nomme entre ſes alliez, laiſſant à ſon option toutesfois de

[x] Oublier les alliez aux traitez & accords eſt vne iniure contre la bonne foy & la loy de l'amitié, *vnde maiores cum qui ſocium ſefelliſſet in virorum bonorū numero non putauerunt haberi oportere. Cic.*

declarer dans le premier iour de Feurier s'il veut estre compris entre les alliez du Roy ou du Duc. Il fallut passer par là. Le Roy voulut auoir quinze iours pour nommer ses alliez, & huict iours apres qu'il les auroit nõmés, pour y adiouster ceux qui seroient oubliez.

M. CCCCLXXIII.

Le Duc de Bourgongne qui vouloit employer le loisir de la trefue à ces grandes imaginations, qui emplissoient sa teste de fumee, & son cœur de flammes eternelles, propose de s'allier auec l'Empereur, il veut estendre les bornes de son Empire d'vne mer à l'autre, son esprit passe tousiours plus outre sans regarder en arriere. [y] Il se tenoit desia pour Roy d'vne partie des Gaules, il deuoroit en songe toutes les Allemagnes, Dieu luy auoit donné de grandes Prouinces qu'il estimoit meriter quelque tiltre plus releué que de Duc ou de Cõte: pour l'acquerir, il fit vn voyage à Trier vers l'Empereur Frideric, s'estant preparé fort superbement à la solemnité de ceste declaration publique de Roy de la Gaule Belgique.

Le Duc de Bourgongne desire de se faire Roy. VI.

Il y arriua enuiron la Sainct Michel de l'an 1473. l'Empereur luy alla au deuant, le conduit en la ville, luy offre son logis. Le Duc se contenta de retourner loger en vn Monastere hors la ville, pour auoir ce qu'il pretendoit, il offrit à l'Empereur le mariage de sa fille auec l'Archeduc Maximiliẽ son fils, qui succeda à l'Empire. C'estoit acte de prudence [z] au Duc, de penser à la succession de ses Estats puis qu'il n'auoit qu'vne fille, mais c'estoit vanité d'achepter si cheremẽt le tiltre de Roy. La couronne, le sceptre, & les autres ornemens

Il va à Trier pour se faire couronner par l'Empereur.

Royaux

y Les Princes ont ce deffaut qu'ils ne regardent iamais ou fort peu derriere eux. Ils delibereẽt bien sur l'allee & le passage, mais iamais sur le retour. Leopold Archeduc d'Austriche, parlant comme il feroit passer vne armee de vingt mille hommes dans le canton de Schuuits, Kune de Stock, son boufon luy dit: *Ien'en sun pas su parles bien cõme tu y entreras, & tu ne pense pas comme tu en pourras sortir.* Leopold fut deffait à Morgarten. *Munster.* La mesme repartie fut faite au Roy François I. par Amaril, sur la proposition du passage des Alpes.

z Tousiours vn Prince doit pẽser que sõ successeur ne soit incertain, *Ne successor in incerto sit.* Ceste cerritude coupe chemin aux menees & partialitez.

Royaux furent faits, il ne tint qu'à l'Empereur que le Duc ne s'en para, mais ayant demandé des conditions desagreables, leur entreueuë se rompit sans qu'il en reussit, ny Royauté ny mariage.

[a] Bien que l'on tienne les soudains refus estre meilleurs, & que celuy qui nie prõptement abuse le moins, si est ce que quand la personne qui est refusée est si puissante qu'elle se peut vanger du refus, il faut gaigner tẽps auec lequel toutes choses s'accõmodent.

l'Empereur se mocque de ceste demande.

L'Empereur pour ne l'amuser & abuser, luy refusa[a] promptement la Couronne, part de Trier secrettement, s'embarque sur le Rhin sans luy faire responce, ne se tenant obligé de dire Adieu à qui estoit venu sans mot dire. Le Duc demeure seul la bouche ouuerte à l'air de ses esperances, iurant Sainct George que Frideric s'en repentiroit, & qu'il auroit par la force ce qu'on refusoit à ses prieres & merites. Ils demeurerent vn mois ensemble, les discours publics estoient des moyens de faire la guerre au Turc, les particuliers se passoient sur ceste royauté. Ainsi ils partirent tous deux aussi mal-contens[b] qu'ils auoient mõstré de contentement en leur rencontre.

[b] Cranzius qui escrit ceste entreueüe dit ces mots, *Tandem minoris alacritate digressi quam congressi sunt visi.*

Le Duc passe par la Comté de Ferrette.

Le Duc de Bourgongne visita les terres qui luy auoient esté engagees, il en fait vne curee à ses gens de guerre, qui traittent les pauures payſans si cruellement que deslors chacun pensa de rechercher[c] son premier maistre. Colmar luy refusa les portes. Il passa les festes de Noel à Brissach, & y acheue l'annee 1473. Au commencement de la suyuante il retourna à Mombeliad, de là à Besançon, puis à Dijon.

[c] Aussi tost que le Duc fut party de Brissach les gens de guerre pillerent la ville & y cõmirent toutes sortes d'insolences & bruslerent le monastere des Augustins.

Assemblee à Bouuines entre les deputés du Roy & du Duc de Bourgõgne.

Les Ministres des deux Princes preuoyans que tant que le Conneſtable seroit en vie, la paix demeureroit touſiours incertaine, & qu'vn meſme Soleil la verroit naistre & mourir, font leurs remonstrances veritablement conſcientieuſes à leurs Maistres, & les diſpoſent à vne bonne re-

M. CD. LXXIIII.

conciliation, pour laquelle de leur consentement fut assigné vne cõference à Bouuines [d] prés de Namur. Le Roy enuoya de sa part le Seigneur de Courton gouuerneur de Lymosin, Iean Heberge Euesque d'Eureux, le Duc de Bourgongne y enuoya Guillaume Hugonet son Chancelier, & le Seigneur d'Imbercourt.

[d] Conference des deputez du Roy & du Duc de Bourgongne à Bouuines en l'an 1474. recherchee par Imbercourt pour se vanger de l'iniure que le Connestable luy auoit fait à Roye.

La premiere proposition fut de se deffaire du Connestable qui estoit fort affligé de la mort du Duc de Guyenne, car c'estoit l'abeille qui luy donnoit le miel & la cire. [e] Ils estiment qu'il estoit l'esprit de discorde duquel sortoient toutes les inuentions pour rendre la Paix peu durable, la guerre perpetuelle & conseruer son auctorité dans la confusion. Ils disoient qu'il estoit comme le laurier du haurre d'Amycus qu'on appelloit enragé, par ce qu'vne seule branche mise en vn vaisseau mettoit tous ceux qui estoient dedans en trouble & en diuision. Et resolurent que le premier qui s'en pourroit saisir le feroit mourir dans huit iours apres la prise, ou le remettroit à sa partie pour en disposer à son plaisir.

[e] Vne grande authorité ne se peut conseruer en vne saison où elle n'est ny recognue ny respectee: celle du Connestable ne pouuoit durer qu'en guerre. La guerre estoit sõ element, elle entretenoit ses Estats, & le faisoit respecter du Roy & du Duc de Bourgongne.

Resolutiõ prise de faire iustice du Connestable.

Les meilleures resolutions s'euanouissent si tost qu'elles sont esuentées, le Connestable eust le vent de ceste proposition, [f] & assembla toutes les ruses de son esprit, consulta auec tous les artifices de sa prudence pour rompre ceste assemblee, il aduertit le Roy des recherches que le Duc auoit faites, pour le tirer à son party, des grands efforts qu'il auoit faits pour esbranler sa fidelité, & de quelle constance & generosité il auoit reietté ses offres, ne pouuant & ne voulant conceuoir grandeur plus asseurée ny asseurance plus heureuse que

[f] Les grands affaires veulent estre conduits auec secret & iugement. La resolution prinse à Bouuines cõtre le Connestable ne fut pas secrette, il en eust l'aduis, & par ce moyen destourna l'orage qui le menaçoit, mais ce ne fut que differer vn mal inculitable.

Le Connestable se remet en la bonne opinion du Roy.

le seruice de son Roy, au delà duquel il n'y auoit chose au monde digne de son affection ny de sa souuenance, le suppliant *de ne vouloir croire les passions & des deputez de Bouuines qui marchandoient sa teste pour en faire vn cruel sacrifice à la vengeance du Duc de Bourgongne & l'appaiser du regret de ne l'auoir peu tirer vif à son seruice, ny le porter à vne si lasche trahison contre son Prince.*

Obtient sauf-conduict pour venir trouuer le Roy.

Le Roy le creut d'autant plus facilement qu'il sçauoit bien que ceux qui estoient à Bouuines estoient en particulier les ennemis du Cõnestable, & desiroient trouuer leur vengeance dans la disgrace enuers les deux Princes.

Ceste[h] particuliere inimitié venoit de ce que le Connestable en vne assemblee tenuë à Roye auoit donné vn dement au Seigneur d'Himbercourt. Vn homme d'authorité & de grande dignité ne veut estre contredit, toutes les resnes de la patience se rompent, mais la verité est vne si precieuse parure de l'ame, que quand elle en est despouillee on ne la connoit plus. Il est d'vn homme menteur comme d'vne fausse piece, on ne la veut pour rien, & depuis que la langue a vne fois prins ce train de mentir & desdire sa conscience, il est malaisé de l'en retirer. Chasque menterie, à vn Gentilhomme principalement, meriteroit vne degradation des armes pour vn mois, ou vn bannissement de la Cour & des bonnes compagnies pour quelques iours. [i]

Demẽty donné au Seig. d'Himbercourt.

Ce dementir que Philippe de Cõmines appelle villennie & outrage bien tost dit, cousta depuis la

[g] Vn iugement bien clair & bien entier est necessaire pour cognoistre de quelle intention sont donnez les aduis qui regardẽt la fidelité d'vne personne de creance: car souuent se sont artifices des ennemis pour les rendre suspects & inutiles. *Quand le Prince est en ombrage de ses bons seruiteurs il demeure à la discretion des autres.* De ceste ruse vsa Zenon contre Phalaris.

[h] Vn homme qui a du pouuoir & de l'auctorité & qui aspire à plus, ne souffre point d'estre empeschẽ ny contredit. Crassus estant en l'assemblee qui se tenoit pour departir les gouuernemens des Prouinces, se voyant contredit par vn autre luy donna vn coup de poing sur le visage & l'en enuoya tout ensanglanté. PLVT.

[i] Alfonce Roy de Castille fils du Roy Ferdinand estant à Burges l'an 1368. fist vn ordre de Cheualerie qu'il appelloit de la Bande, & entre autres statuts il y en auoit trois remarquables: Que le Cheualier fut touſiours veritable, & que celuy qui diroit vne menterie s'en alla vn mois sans espee: Que le Cheualier euſt touſiours de bõnes armes en sa chãbre, bons cheuaux en son escurie, bõne lance à sa porte, bõne espee à sa ceinture à peine de perdre le nõ de Cheualier: Que celuy qui auroit mangé des choses puantes comme aulx & oignons, demeura vn mois sans aller à la Cour ny s'asseoir aux tables des Cheualiers.

vie, l'honneur, les biens au Conneſtable. Himbercourt ne fit autre reſponſe, ſinon *que s'il enduroit ceſte iniure il n'attribuera point cet honneur à luy, mais au Roy, ſous la ſeurté duquel il eſtoit venu là pour Ambaſſadeur, & auſſi à ſon maiſtre duquel il repreſentoit la perſonne & qu'il luy en feroit rapport.*

Partant le Roy qui conſidere la force que peut auoir ceſte iniure ſur Himbercourt, depeſche incontinent vn Gentilhomme auec cõmandement aux deputez de ne paſſer outre ſur les reſolutions qui regardoient le Conneſtable, auquel il commande de le venir trouuer & luy donne toutes les aſſeurances qu'il demande, tant il deſire de le retirer du precipice où ſon ambition le pouſſoit.

k Notable faute à vn Prince de traitter ſon ſubjet à l'egal d'vn Prince ſouuerain. Des abouchemens de telle inegalité il n'en peut naiſtre que du meſpris au plus grãd, & du peril tout certain à l'inferieur.

VIII. Le Roy vint pres de Sainct Quentin paſſant le temps à la chaſſe aux enuirons de Noyõ, de Compiegne & de la Fere pour ſe deſennuyer de l'attente du Conneſtable, lequel cognoiſſant l'humeur de ce Prince plein de vengeance & de deſdain, & que contre le naturel de Ceſar il n'oublioit iamais les iniures, capitula pour ſa ſeureté de l'allée & du retour auec des formes & des conditions *k* bien hardies à vn ſuiet. Son ſalut eſtoit en l'humilité, & il le cherche en *f* l'orgueil, qui fait que ſes fautes precedantes ſont en plus haute veüe, & que les moindres ſont reputées grandes.

Il vient trouuer le Roy ſur la chauſſée entre Noyon & Compiegne.

l Les corps qui ſont faciles à purger le ſont auſſi à guerir, mais quãd l'humeur reſiſte à la medecine, la gueriſon eſt bien difficile. Le Conneſtable eſtoit malade d'vne ardente fiebure d'ambition, l'humeur qui entretenoit le mal eſtoit l'orgueil, au lieu de le purger il ſe nourrit de tout ce qui le peut augmenter, ſe preſentant deuant ſon Prince comme deuant ſon compagnon.

Il fallut faire vne barriere ſur vne chauſſee à trois lieuës de Noyon, tirant vers la Fere ſur vne riuiere dont le Conneſtable auoit fait releuer les guez. La barriere aſſeuroit ce qui eſtoit de ſon coſté, car le Roy auoit deux fois autant de gens que luy, qui n'auoit oſé limiter le nombre de ceux qui ſuyuroient ſa Majeſté. *l*

Il est armé & suiuy de trois cés chevaux.

Il se trouua le premier sur ceste chaussée, & le Roy enuoya Philippe de Commines faire ses excuses de ce qu'il le faisoit attendre. Le Roy vint incontinent apres, & trouua le Connestable armé de sa cuiraſſe soubs vne robbe desceinte, & trois cens Gentils-hommes à sa suite.

Traict d'vn esprit deffiant & d'vne conſcience tremblãte. Vn vaſſal ne doit iamais paroiſtre auec trop d'eſclat & de suite deuant son Prince. [m] Bien aduisez sont ceux qui en cela suiuent pluſtoſt le chemin de l'ancienne prud'hommie & ſimplicité que la nouuelle fineſſe, & la vaine oſtẽtation que la flatterie des derniers venus a tant loüé. Mais aux entendemens plus parfaicts on void les grandes imperfections demeurer touſiours debout & ne broncher iamais, c'eſt choſe toute admirable & diuine.

[m] En certaines nations barbaremẽt ſages perſonne pour grãd qu'il ſoit, ne ſe preſente au Roy, ſinon veſtu de quelque robbe deſchirée qui couure les bõs habits, afin que tout l'ornement demeure au Prince.

[n] C'eſt vn moyen de ramener vn eſprit eſgaré de ſa fidelité & de ſon deuoir, que de faire ſemblant qu'on n'a iamais doute ny de l'vn ny de l'autre, ſouuent on a tẽdu vn ſeruiteur fidele pour le penſer tel.

Le Roy remarqua bien la brauerie du Conneſtable ſans en faire ſemblant, & parce qu'il eſtimoit la diſſimulation la premiere des Royales vertus, il ne laiſſa de loüer ſa prudence & ſa conduite, voulant bien qu'il creut le cõtraire de [n] ce qu'il portoit en ſon ame. Cinq ou ſix Gentils-hommes & Seigneurs de part & d'autre qui ſe trouuerent à l'abouchement, s'eſtonnerent de ceſte arrogance qui en fin abattroit celuy qui s'appuyoit ſur elle, renuerſeroit le coloſſe, le romproit en autant de pieces qu'elle auoit de deſſeins.

Le Roy diſſimule l'orgueil & inſolẽce du Conneſtable.

C'eſtoit vn deſplaiſir fort ſenſible au Roy, [o] de veoir qu'vn ſubjet vn deſerteur traicta auec luy à la façon d'vn iuſte ennemy. Comme il s'aduance de ſon coſté deuers la barriere, le Conneſtable fait autant de chemin du ſien pour le rencontrer, &

[o] C'eſt vn regret fort cuiſant en l'ame d'vn grand Prince, de veoir qu'vn ſubjet infidele traicte & capitule auec luy, comme ſõt les ennemis. Tybere ne le pouuoit ſouffrir de Taciſarinates, quoy que plein d'aduantages & de proſperitez en Afrique, luy demãdant quelques villes de ſeureté & de retraicte il ſe ſentoit meſpriſé, & le Senat de Rome offencé de veoir, dit Tacite, qu'vn deſerteur & vn voleur traicta auec luy à guiſe d'vn iuſte ennemy. *Quod deſertor, & prædo beſtium more agceret.*

faisant la reuerence à sa Majesté, entre aux excuses de ce que la iuste apprehension des mauuais desseins de ses ennemis (qui estoient au tour de sa Majesté, & qui ne le pouuant charger de crime le chargeoient d'enuie) l'auoit contrainct de venir en cét equipage & rechercher vn lieu de seurté & vne suite asseurée, afin que leur mauuaise volonté ne fut plus puissante que la sagesse & la bonté de sa Majesté: *Qu'il sçauoit que plusieurs fondoient leurs esperances sur sa sepulture & sur la succession de l'Estat de Connestable,* [p] *qualité qu'il ne desiroit conseruer que pour le seruice de sa Majesté, & faire cognoistre qu'elle ne pouuoit tomber aux mains d'vn plus homme de bien: Qu'en tout ce qui regarderoit le seruice d'vn si grand Prince & d'vn si bon Roy, ses affections seroient desmesurées.*

Il s'excuse de ce qu'il est venu armé sur l'inimitié du Cõte de Dammartin.

p Les grãds n'õt quelque fois plus grãds ennemis que les grandes charges dont ils sont pourueus, ceux qui en sõt desireux se bãdent à leur ruine. *Ma maison d'Abe*, disoit vn citoyẽ proscrit, *est cause de ma misere.*

Le Roy le receut benignement, le traicta comme de pair à pair, & sembloit n'estre venu auec la Majesté de Roy. Il [q] passa la barriere pour plus grande preuue de sa confiance, & luy dit *qu'il estoit le bien venu, qu'il ne vouloit point qu'il s'en retournast sans auoir toutes les asseurances qu'il pouuoit desirer de sa bonne volonté: Qu'il vouloit oublier tout le passé, & faire estat de luy comme de la personne du monde qu'il cherissoit le plus & la plus vtile à son Royaume, qu'il ne sçauroit rien faire pour luy qui ne fut tousiours moindre que son merite & son desir.* Ces paroles qui sembloient sortir du cœur & des pensées plus pures du Roy, charmerent les sens du Connestable pour ne considerer que les Princes [q] coururent leur desdain de caresses fausses & trompeuses.

Le Roy le reçoit auec beaucoup de caresses.

q Par tout il faut que la Majesté accõpagne le Prince, & s'il en veut rabattre quelque chose, ce ne doit pas estre en public. L'Empereur Hadrien estoit marry quand on luy ostoit ce contentemẽt de despoüiller la Majesté pour se familiariser auec ses seruiteurs. Dio.

q Vn Prince offencé donne à ses paroles & à son visage l'art qu'il luy plaist. Neron baise & embrasse. Seneque *fallus natum & consuetudine exercitus velare odium fallacibus blãditijs.* Tac. Ann. lib. 14.

Il en deuint plus superbe & arrogant.

Le Connestable voyant qu'il auoit passé tant de bancs & d'escueils sans courir fortune, n'en est pas plus humble ny moderé, ne se souciant

d'opposer sa modestie[r] à l'enuie des vns ny sa discretion au mespris des autres. Il passe la barriere du costé du Roy, le suit à Noyon & renouuelle les promesses de fidelité qu'il luy auoit faites, *de se departir de toutes les intelligences & pratiques qu'il auoit auec ses ennemis* & en donna promesse par escrit au Roy. C'estoient les seels dont on parloit en ce temps-là, & qui se rencontrent si souuent en l'histoire des alliances & traictez de paix. Cela fait, il reua à sainct Quentin, estonné en soy-mesme comme le Roy auoit si accortement dissimulé[s] vne si apparente hardiesse.

Le Roy disoit qu'auec patience & le laissant faire il en viendroit à bout. Quand la resolution & la coustume se rencontrent auec le pouuoir & l'authorité, il n'y a rien d'impossible. D'ailleurs vn grand courage emporte tout, les choses vont d'vn extreme à l'autre, ce qui est esleué s'abaisse, le dur s'amollit, l'obscur, le profond & le secret se descouurent, il n'y a que de gagner le temps, qui produit de iour en iour des nouueautez bien contraires à l'imagination des hommes.

La patiẽce & le tẽps donnẽt moyen au Roy d'en auoir raison.

Les seruiteurs du Roy murmuroient pourtant qu'il euſt souffert si pres royalemẽt le mespris d'vn vassal: *Qu'vn subiet, disoient-ils, soit si temeraire que de demander des seurtez pour venir trouuer son Prince. Les Suisses*[t] *se fascherent quoy que ruinez & en desordre, d'en dõner à Cæsar, disants qu'ils auoient accoustumé d'en receuoir & non d'en donner. Quelle insolence & temerité apres auoir obtenu des seurtez, vouloir auoir le chois d'vne place aduantageuse sur vne chaussée bordée de gens de guerre, presentée à son Maistre, & à vn besoing contre luy trois cens Gentils-hommes qui n'ent*

r La courtoisie adoucit la haine, la modestie l'enuie, la vertu le mespris, & la prudẽce apprend de marcher droict entre l'enuie & le mespris.

s La dissimulation des fautes apparentes, & qui ne se peuuent plus desguiser est dãgereuse au Prince: Car celuy duquel il dissimule la faute, se deffie dauãtage & craint que ce ne soit pour en faire veoir la vengeance en vn temps plus opportun, crainte qui le fait resoudre à la preuenir. Valens ayant descouuert quelques soldats en faute ne les punit pas, mais il ne laissa de les accuser, afin que la dissimulatiou ne les fit resoudre à pis faire, *& ne dissimulans suspect vor forez.*

t Cesar ne vouloit s'asseurer des promesses, des Suisses sans ostages, Diuico l'vn de leurs Chefs respond pour eux qu'ils auoiẽt appris de leurs majeurs, de souloir tousiours receuoir des ostages & non pas d'en donner & que le peuple Romain en sçauroit bien que dire. Cæs. *lib.* 1.

pouuoir que par les fiefs [u] *qu'ils tiennent, & ne sont entretenus en sa gendarmerie que par son argent? Qu'vn Roy ait souffert vne barriere entre luy & son vassal pour parler ensemble, vous n'en croyriez rien, vous qui viurez apres nous, & qui porterez la peine d'vne telle imprudence! Vn grand Prince qui n'ose rien refuser à son subiect est pusillanime.* [x] *C'est acte d'vn courage libre de refuser quelque chose, & d'vn grand Prince de sçauoir ce qui se doit demander ou denier, & sur tout de n'accorder legerement ce qui estant vne fois donné ne se peut redemander ny oster. Tu as fait, Connestable, tu as fait vn traict de telle hardiesse que tu deuois bien prendre garde qu'on ne sceut que tu l'euſſes osé penser.*

Le Roy dissimuloit tout, & bien qu'il euſt voulu oublier, il esprouuoit combien il est mal-aisé de s'empescher qu'on ne se souuienne de ce qui offence. Il ne pouuoit perdre ce qu'il ne pouuoit garder, & tousiours sa memoire s'emplissoit des tableaux de la chaussée & de la barriere, mais il vouloit donner loisir au pecheur de se repentir. [y] L'euenement iuge de son conseil, car par la douceur de ces bonnes paroles & des caresses qu'il fit au Connestable, il se retint du sault qu'il alloit faire à la discretion du Duc de Bourgongne.

Le Roy porte tousiours deuant les yeux de son esprit, le pourtrait de la chaussée & de la barriere.

Le Roy ne laissoit pourtant de bien considerer ceste insolence. Le Connestable aymant mieux faillir à se faire valoir trop, que peu, [z] espanchoit au dehors son contentement. [a] Le Roy retenoit au dedans son desplaisir, & bridoit sa colere par ceste raison que la vengeance differée se peut executer & l'executer ne se peut r'appeller. Il tenoit le dessein de s'en ressentir fort couuert soubs les

[u] Les fiefs & arrieres-fiefs sont marques insignes en France du pouuoir souuerain du Prince, ils estoient autresfois à vie. Hue Capet les a rendus hereditaires à la charge du seruice de l'espée.

[x] Donner tout ce qui se demande est le faict des hõmes qui ne sont pas à eux, & qui depẽdent d'autruy. *Mucho pide el loco, mas loẽ, es el que lo da.*

[y] Si tost qu'il y a du noyemẽt en l'affectiõ & au deuoir d'vn subiect de condition, il y faut remedier, mais premier par douceur que par rigueur. Il est bon de donner temps pour se recognoistre & se rauiser. Les secõdes pẽsées corrigent les premieres. On blasme Cecinna de trop de chaleur en la punition des offẽces, ne donnant point de temps pour le repẽtir. *Proximam quamq; culpam antequam puniretur vltus ibat.* Tac. *lib.* 17.

[z] On peut faillir esgalement à estimer trop, & à n'estimer pas assez quelque chose.

[a] La moderation veut que les grands contentemens que l'on reçoit de l'accueil de son Prince, ne soiẽt produits par l'excez de la ioye & de l'insolẽce. Les plaisirs de l'esprit qui est inuisible doiuent tenir de sa nature & ne se laisser veoir.

appa-

apparences d'vne grande bien-veuillance, resolu neantmoins de ne mourir qu'il n'eust foulé aux pieds l'orgueil du Connestable, & qu'il ne luy eust faict baisser la teste, mordre la terre & les doigts pour se souuenir de son deuoir, & qu'il ne se faut ioüer à son Prince, non pas mesmes à son tableau. b

Le Connestable d'autre costé deuint plus insolent & glorieux, ses seruiteurs disoient que leur maistre estoit en seurté, qu'en ceste action le Roy auoit bien monstré qu'il le craignoit, que l'orage de quel costé qu'il vint passeroit tousiours sur sa teste sans l'offencer, que ses merites le couuriroient contre toutes les coniurations de ses ennemis, que personne n'oseroit entreprendre sur sa personne, & en vn mot qu'on ne se pouuoit passer de luy. Ils ne consideroient pas que iamais il n'en print bien à ceux qui se sont mis en peine de ne veoir personne deuant eux, & de n'aller apres les autres. c

IX. Il y auoit lors Trefue entre le Roy & le Duc de Bourgongne, celuy là ne pensoit qu'à reünir les volontez & les affections de ses subiets à son seruice, & à faire punir les obstinez. Le Duc de Bourgogne qui n'auoit mis autres limites à son ambition que la poincte de son espée, estoit en Gueldres, Prouince que Arnoul Duc de Gueldres, pour punir d'vne iuste exheredation la desnaturée ingratitude d'Adolfe, son fils prisonnier à Gandez auoit donné au Duc en mourant.

Le Duc de Bourgongne prend possession du Duché de Gueldres.

Ces desseins s'esleuoient l'vn sur l'autre comme monceaux de flots qui se fõt & deffont d'eux mesmes, ils alloient à l'infiny, & l'execution de

b Tout ce qui regarde le Prince est sacré, c'est crime d'y toucher sans respect. C'estoit offence capitale de s'asseoir aupres de la statuë d'Auguste, & d'auoir porté son image en quelque lieu peu honorable. Suetone le dit *Hæc quoque capita alia ac ætate circa Augustũ simulachrũ seruum sedisse, vestẽ mutasse, nummo vel anulo effigiem impressam latrinæ aut lupanari intulisse.*

c Double est le tourment de l'ambitieux, il craint de n'aller apres les autres, & desire d'aller deuãt tous. Seneque elegamment à cela, *Ambitus tumida res est, vana, ventosa, nullum habet terminum. Tã solicita est ne quem ante se videat, quam ne se post illum.* Sen. ep. 4.

d L'esprit qui est par tout n'est en nulle part. Pour bien achever vn dessein, il n'en faut point commencer plusieurs. Il y a difference de faire beaucoup d'entreprises & beaucoup de choses.

e Aussi tost que l'ambition a mis le siege de son Empire en la fantasie d'vn Prince, qui a de la lieu esse, des forces & du courage, elle le fait resoudre à toutes sortes de dessein, & ne permet point qu'il en ait de limitez ny d'esperances mesurées.

f L'accroissement des estats d'vn Prince belliqueux, donne de la jalousie & de l'ombrage aux autres Princes. Sortir des bornes & limites de son Empire, c'est allarmer tous les voisins. Auguste conseilla Tybere de resserrer l'Empire de Rome dedãs certains termes. Tant que le Duc de Bourgongne faict la guerre en France, les autres Princes demeurẽt aux escoutes, mais quand il descouure sõ dessein pl' outre, tous les Princes pensent à l'empescher.

M.CCCCLXXIIII.

g Les cõseils reiettent de la passion des Conseillers. Cela se recognoit aux maladies de l'Estat, de mesmes semble les amis pour

fisset, aut quia adulator & blandus id consilium dabat, quod deliberanti gratius fore suspicabatur. SEN. ep. 77.

l'vn estoit le commencement de l'autre, son esprit vaguant par tout n'estoit iamais en vn lieu, il desiroit si ardemment ce qu'il n'auoit pas, & l'esperoit tant impatiemment qu'il ne se soucioit de ce qu'il auoit acquis, il iouoit tousiours sans cognoistre la fortune du jeu & ne sçauoit se retirer.

L'armée qu'il auoit lors estoit des plus belles en soldats ses subiets, & en estrangers Anglois, & Italiens. La presomption qui tousiours corrompt le iugement, offusque la raison, obscurcit l'entendement, fousleue la volonté contre la iustice, luy faisoit croire qu'il n'y auoit grandeur au monde qui deust arriuer à la sienne. Il se resout à ne veoir rien entre la Bourgongne & le pays de Hollande qui ne soit soubs sa main, il se promet tout cela en prenant le pays de Colongne & de Lorraine, il tenoit le Comté de Ferrete d'engagement de Sigismond Archiduc d'Austriche, les Princes d'Allemagne, qui n'auoient dit mot tant que ce Prince auoit fait bruire ses armes le long de la Meuse, ne se peuuent taire de le veoir en ce dessein de passer le Rhin. Quand les forces d'vn grand se remuent extraordinairement, les moindres Estats se resserrent & s'vnissent.

Il entreprẽd le siege de Nuz sur le Rhin.

Le Duc assiege Nuz & colore son dessein du droict de l'Archeuesque de Colongne cõtre le fils du Landgraue de Hesse, mais il n'a autre tiltre que celuy que l'ambition porte à la poincte de son espée, autre dessein que de bloquer Colongne & remonter par le Rhin iusques à Basle.

Le Roy est bien aise que le Duc embrasse plusieurs desseins pour s'y embarasser

Plusieurs conseilloient au Roy g d'empescher l'accroissement de la grandeur de ce Prince, les qu'en celles du corps. Tullius Marcellin[us] estãt malade d'vn mal incurable, deliberer de la mort. *Per suspitiosi aut quia timidus erat id illi suadebat quod sibi faciendum erat.*

conseils tenoient de l'humeur des Conseillers, les timides disoient ce qu'ils eussent faict en telles occasions, les flatteurs accommodoient leur aduis à son gouſt: Ceux qui marchoient plus sincerement, & ausquels la prudence & l'experience auoient esclaircy le iugement, disoient au Roy, qu'il deuoit desirer au Duc plus d'ambition [h] qu'il n'en auoit, ne se pouuant mieux venger de luy, que de le laisser faire & approuuer le dessein qu'il auoit d'entreprendre sur l'Allemagne, car c'estoit vn rocher contre lequel ses desseins se briseroient, qu'il trouueroit à qui parler, qu'ayant pris vne place il entreprendroit d'en auoir encore vne autre, ne se saouleroit iamais d'vne entrepriſe, que plus il seroit embroüillé plus il s'embroüilleroit, en vn mot qu'il se verroit reduit à ces termes, *Trop embrasser & peu estraindre.*

[h] A vn ennemy ambitieux il faut tailler plus de beſogne qu'il n'en ſçauroit faire. Maxime dõt Louys xi. s'eſt bié ſeruy contre Charles Duc de Bourgongne.

Le Roy qui ſçauoit que les plus profondes pensées du Duc estoient de faire venir les Anglois en France, le rechercha d'vne prolongation de Trefue. Ils ioüoient tous deux à qui tromperoit son compagnon, [i] leurs paroles estoient sur la Trefue & leurs pensées à la guerre. Le Duc preſſé des Anglois de venir en Frãce pour iondre ses forces aux leurs, dit qu'il n'y peut consentir & s'excuſe sur sa parole donnée à l'Anglois. Sur ce refus le Roy luy taille de la beſongne de tous costez, faict ressouuenir René Duc de Lorraine, de l'iniure que le Duc luy auoit faict en le tenant priſonnier. René picqué de ce ſouuenir depeſche promptement vn Heraut pour luy donner le deffy. De meſmes le Roy met en teſte à l'Archiduc Sigiſmõd de racheter Ferrete, & aux villes de Baſle, Straſbourg,

[i] Tromper ſon ennemy ſous les eſperances & les propoſitions d'vn accord & d'vne trefue, c'eſt vne naturelle sageſſe que les Romains ne pouuoiẽt approuuer quelque profit qu'elle leur apporta. *Ferreres*, dit Tite-Liue, *nouam istam sapiẽtiam improbabãt, nec astu magis, quã vera virtute bella geſsiſſe maiores*, &c.

Le Duc de Bourgongne fait venir en France le Roy d'Angleterre.

Colmar & autres interessées aux desseins du Duc de fournir l'argent pour deliurer le païs d'vn si fascheux Prince [k] & elles d'vn si terrible voisin. Par ce moyen le Duc est despouillé des Prouinces engagées & des-abusé de la conqueste d'Allemagne, dont ses peuples faisoient desia la carte. [l] Au mesme temps que le rembourcement fut ordonné, & les deniers consignez, l'Archiduc Sigismõd fit prẽdre prisonnier Pierre Hagẽbach Lieutenant general pour le Duc en tous ses païs engagez. Le procés luy fut fait par 27. Iuges, deux de chasque ville, Strasbourg, Basle, Schletstart, Colmar, Kẽtzingẽ, Freibourg, Neuvẽburg, Soleurre, Berne, & huict de Brissach, le Presidẽt d'Ensisheim. La iustice fut prompte, le 4. de May on le met en prison, on luy donne la question, le neufuiesme on le fait venir deuant ses Iuges, on luy donna vn Aduocat. On l'accusoit de plusieurs violences, excez & concussions, n'ayãt moyen de se iustifier, on le condamne à perdre la teste. Il fallut passer par là. Il portoit pour sa deuise trois dez & ce mot, Ie passe. [m]

Mort de Pierre d'Hagẽbach Gouuerneur de Ferrete & pays d'Allemagne.

Il passoit vrayement en excez & en cruautez les plus cruels, la cruauté enuers les hommes, l'impieté enuers Dieu le monterent sur ce theatre pour funeste exẽple des issuës mal-heureuses d'vn pouuoir effrené, iniuste & insupportable, & que pour commander aux peuples longuement & seurement, il faut plus desirer d'estre aymé que craint, [o] d'estre bon que puissant.

Ses crimes, iniustices & excés.

Louys faisoit mouuoir tous les ressorts de ces cõ-

k Le Roy fut biẽ seruy en ceste negociatiõ d'vn nommé Iulle de Silligny, Suisse de nation & de dignité, Euesque de Lyon & puis de Grenoble.

l Quãd les Princes ont faict quelque dessein de conuerter vn païs, ceux qui en desirẽt l'execution ne cessent d'en parler & d'en representer les pourtraicts. Le peuple d'Athenes ne faisoit que parler de la conqueste de Sicile, quand le voyage de Nicias resolu, il trassoit en terre la forme de l'Isle, contoit les ports & les moyens qu'elle donnoit d'entreprendre sur l'Affrique. PLVT. en la vie de Nicias.

m Pierre d'Hagembach eut la teste trenchée à Brissach le 9. May 1474. aux torches & flambeaux. Ses laquais & seruiteurs portoiẽt sa deuise de trois dez & ce mot, Ie passe. En ce temps-là on fit courir ce dittique. *Omnia sors fallax, sed falla est sors mala dudi Hagembach ich Passe: sors mea fuit a fuit.*

n Apres que Philippe de bonnes garnisons *Roy de Macedoine eut vaincu les villes de Grece, on le conseilla d'y mettre pour asseurer sa cõqueste, L'aymer mieux, dit-il, estre appellé par long temps de bon-* *seigneur.*

seils, il estoit la maistresse rouë de ces grands mouuements, & pensoit d'occuper tellement l'esprit du Duc de Bourgongne en diuers endroits, qu'il oublieroit les desseins qu'il auoit en France, & qu'il ſeroit à repos cependant que ſon ennemy ſeroit en trouble. La mort [o] d Hagembach offença grandement le Duc, il commanda à ſes ſeruiteurs qui eſtoient en Bourgongne de courir le pays de Ferrette.

XII. Armee du Duc de Bourgongne ſur la frõtiere d'Allemagne.

A ce commandement le Mareſchal de Bourgongne de la maiſon de Neufchaſtel l'vne des quatre anciennes [p] de Bourgongne, vient aux enuirons de Mombeliard, pour ſe faire rendre la place, & dit au Gouuerneur que s'il ne la rendoit il mettroit en peril la vie du Prince de Vittemberg que le Duc auoit fait prendre aupres de Luxembourg. [q] Il reſpond que ce Prince n'eſtoit pas priſonnier de bonne guerre, qu'il auoit des freres intereſſés à la garde de la place, & auſquels il eſtoit obligé de la garder. Braue reſponſe. Qui commãde en vne place, n'en doit ſortir qu'en homme de bien. Le ſang de ſes enfans eſpanché deuant ſes yeux ne le doit mouuoir. [r]

Les Suiſſes & quelques vns des d'Allemagne ſe liguent contre le Duc.

Ceux de Baſle aduertis que le Duc de Bourgongne practiquoit Mombeliard pour aſſeurer du paſſage y enuoyent des gens. Le Mareſchal de Bourgongne donne en proye la Comté de Ferrette à ſon armée. Les Suiſſes aſſemblés à Lucerne ne peuuent ſouffrir leurs voiſins ſi mal traités. Ils declarent la guerre au Duc de Bourgongne & luy

d'enuie du ſang du mien, ſeruez-vous-en. Peu apres comme il eſtoit à table auec ſa femme il entendit vn grand bruict, croyant que ce fuſſent les ennemis il va droict à la muraille. On luy dit qu'ou auoit veu tuer ſon fils, *ie penſoy*, dit-il, *que les ennemis eſtoient dans la ville* & s'en retourna ſans aucun ſigne de trouble ny d'eſtonnement. Conſtance admirable.

o La plus grãde finesse d'Eſtat eſt celle que practiquoit le plus fin & habile Empereur Romain, *pacem in vrbe, bellum procul habere.*

p On a donné l'hõneur de l'antiquité, de la nobleſſe, de la valeur & de la grãdeur à quatre maiſons de Bourgongne, *Vienne, Chalõ, Neufchaſtel, & Vergy.*

q Henry de Vvittemberg priſonnier de guerre du Duc Charles de Bourgongne eut ſa ieuneſſe l'an 1474. Eberhard ſon oncle le tint priſonnier l'an 1499. Munſter dit que c'eſtoit pour manie. Il mourut l'an 1519. & fut pere du Comte George de Vvittemberg.

r L'an 1292. Schano Caſtille frere de Sancho Roy de Caſtille aſſiegeant Tariſſe faict dire à Alfonſe pere de Guſman Gouuerneur de la place, que s'il ne ſe rẽdoit il feroit mourir ſon fils vnique, lequel il tenoit priſonnier: Alfonſe reſpond, *pour cent enfans ie ne manqueray à mõ deuoir, & ſi vous auez tant*

enuoyent les patentes qu'ils appellent *feinds brief*, lettres d'ennemis. Le Mareschal de Bourbon y faict responſe, & ſe void auſſi toſt frappé que menacé.

Le premier iour du mois de Nouembre les troupes des Ligues, & des autres villes leurs confederées contre le Duc de Bourgongne, arriuent à Baſle qui les fournit de canon & de munitions & vont droit aſſieger Hericourt ville appartenante au Mareſchal de Bourgongne, lequel ſe preſente auec dix mille hommes pour faire leuer le ſiege. Il eſt repouſſé auec perte de plus de deux mille: Eſtiēne de Hagembach frere du decapité rendit la place à compoſition de vie ſauue, pluſieurs furent menés priſonniers à Baſle & bruſlés tout vifs, par iugement du Magiſtrat, pour des crimes qui ne peuuent eſtre punis trop rigoureuſement. [f]

Il aſſiege & prend Hericourt.

[f] Il n'y a point de meſchanceté qui ſoit nouuelle & qui n'ayt ſon exemple. On a ouy parler autrefois de tous les deſordres qui ſe font entre les gens de guerre. La Chronique de Baſle dit, que ceux cy furent bruſlés pour Sodomie, forcement de femmes, & pour auoir prophané les Egliſes, foulé aux pieds le Sainct Sacrement, bruſlé, aſſaſſiné, & couſu les parties hōteuſes des femmes.

En ce temps on ne faiſoit point la guerre l'hiuer, la gendarmerie ſe tenoit aux garniſons, elle ſe recommence furieuſement au mois d'Auril de l'année ſuiuante, le Roy fut contraint d'y entrer: Les Allemands & les Suiſſes ſe plaignants de ce qu'il demeuroit à la feneſtre regardant ceux qui ſe battoient. Chaſcū trauaille à la ruine de la maiſon de Bourgongne, dont la grandeur donnoit à tous de l'enuie & la diſſipation promettoit du profit à pluſieurs. [t] L'Empereur Frideric faict entrer viures & hōmes dedans Nuz, & ſe preſente auec toutes les forces d'Allemagne pour faire deſcamper l'aſſaillant. Le Roy luy faict la guerre en Bourgongne, Picardie & Artois. Le Duc de Lorraine luy enuoye vn deſfy. Les Suiſſes aſſiegent Pontarlier ſur le Doux, prennent Blammont, Orbe, leur

[t] Difficilemēt ſe maintient vne puiſſance qui a beaucoup d'enuieux, & la principauté moins enuiée eſt plus durable.

XIII.

Armée du Roy sur les terres du Duc de Bourgongne.

porte les Clefs, en deux mois ils se rendent maistres de neuf Villes ou Chasteaux. Les Bourguignons bruslent autour de Pourrentru & de Montbeliard quarante villages & rauagent toute la frache montagne.

Pour tout cela il ne s'estonne point. Plus d'ennemis plus de triomphe. La grandeur de son dessein luy en amoindrit toutes les difficultés. On ne luy sçauroit tant representer d'inconueniens qu'il n'espere dauantage [u] de fruit de ceste guerre d'Allemagne. Le Roy print d'assault le Chasteau de Tronquoy. Mondidier & Roye se rendirent à composition. Corbie se fit battre trois iours, ces deux villes furent bruslées contre ce que Philippe de Commines leur auoit promis de la part du Roy en faisant la capitulation. Ce n'estoit pas son intention que ceste guerre dura long tẽps, mais qu'elle contraignit le Duc de Bourgongne de prolonger la trefue & de se contenter de deux ou trois ennemis qu'il auoit hors le Royaume. Ce n'estoit pas ce que les amis du Roy desiroient, car ils s'offençoient de ce qu'il demeuroit neutre tandis qu'il les eschauffoit à se battre, & ceste neutralité ne diminua pas le nombre des ennemis, cõme des amis [x]. D'ailleurs le Duc de Bourgongne sentant bien les coups fourrés que le Roy luy donnoit, l'aymoit mieux auoir ennemy descouuert que secret. Il estoit aussi tant plein de vengeance & d'indignation cõtre le Roy qui auoit iuré & assemblé toutes les nuées & les vents pour fousleuer ceste tempeste contre luy, qu'il eust plustost remué tout l'Acheron, que de ne faire cognoistre la fureur de sa passion. Toutes ses resolutions auoient cela

Tronquoy, Mondidier, Roye & Corbie renduës au Roy.

[u] Qui sçait que l'issue de son dessein luy prepare de grands effects d'honneur & d'vtilité, & que la perte ne luy peut apporter des ruines esgales à ses esperances, ne se laisse aysément dissuader de ce qu'il propose.

[x] Encores que la neutralité n'oblige point les amis, & ne ruyne point les ennemis, *neque amicos parat, neque inimicos tollit*, si est-il vray que quãd le Prince a moyen de l'estre, comme il le peut quãd il surpasse, ou en grandeur & dignité ou en force & puissãce ceux qui se battẽt, il a touſiours l'honneur de se voir l'arbitre & le iuge. Mais pour les petits Princes la neutralité est dangereuse. *Il faut estre ou le plus fort, ou auec le plus fort.*

d'estrangé qu'elles ne luy promettoient autre salut que le danger. Danger en la continuation du siege de Nuz: danger en vne nouuelle guerre contre les Suisses, danger à se seruir du secours d'Angleterre qu'il attendoit impatiemment.

y Philip. de Commines dit *que ceste femme fut creuë, car elle estoit femme d'estat, mais il ne l'a point son œuure, parce*, dit-il, *qu'elle n'y estoit point tenuë.* Elle receut de grandes pertes en ceste guerre, que le Roy repara.

Le Roy commanda au Bastard de Bourbon Admiral de France, de porter le Balay ardant dans le pays d'Artois & de Ponthieu sur l'aduis qu'vne dame y luy donna, & dont elle se repentit: car elle se trouua dans les flames du feu qu'elle auoit allumé. A la prinse d'Arras furent prins prisonniers Iacques de Luxembourg frere du Connestable, le Seigneur de Contay & le Seigneur de Caroucy.

Le Bastard de Bourbõ faict la guerre en Artois.

z L'Ambassadeur ne doit desirer apres ce qui est de sa suffisance propre à sa charge, autre qualité que d'estre agreable au Prince auquel il est enuoyé, & fidelle à celuy qui l'ẽuoye. Le premier despend de la sorte d'affaire qu'il negotie, le second de sa conscience.

XIIII.

Le Roy enuoya à l'Empereur Frideric Ieã Tiercelin Seigneur de la Brosse, pour l'aduiser du progrés de ses forces contre le Duc, & l'inuiter à faire de mesme de son costé, affin de partager ensemble les despoüilles, l'Empereur prenant pour sa part les Prouinces qui estoient mouuãtes de l'Empire, & le Roy celles qui dependoient de sa couronne.

Ambassadeur du Roy à l'Empereur Frideric.

a L'exemple est vn moyen fort bon à la persuasion, & se peut former non seulemẽt des choses faictes & aduenuës, mais des feintes & cõtrouuees, comme sont les fables dont la gentillesse & naifueté plaist & instruit: Stesiare s'en seruit en discourant aux Imeriens, Esope aux Samiẽs, Menenius Agrippa aux Romains.

Cet Ambassadeur plus fidelle à celuy qui l'enuoyoit qu'agreable à qui il estoit enuoyé, ne tira pas grand fruict de sa legation. La responsse de l'Empereur fust par cet Apologue: Trois chasseurs allants pour prendre vn Ours qui faisoit du mal au pays, auoient beu par aduance & credit en vne tauerne sur l'opinion du proffit qu'ils feroient en vendãt la peau, & l'hoste leur acreut vn escot[a], s'approchants de la cauerne où ils le pensoiẽt surprendre l'Ours leur vint au deuant, les effraya en telle sorte que l'vn gaigna vn arbre, l'autre s'enfuit deuers

Plaisant Apologue pour responsse.

Leuitanum aues ferit in supplicio clementia. Plin.

deuers la ville, le troisiesme moins habile se ietta aux pieds de l'Ours feignant d'estre mort; car il auoit ouy dire que ceste beste pardõne aux morts, comme le Lyon à ceux qui s'humilient, porte le museau au né & à l'oreille pour iuger s'il estoit mort, & le croyant tel, d'autant qu'il retenoit son souffle, le quicte. Celuy qui estoit sur l'arbre & qui auoit consideré tout cela, demandoit à son compagnon ce que l'Ours luy auoit dit à l'oreille; il m'a dict: *Qu'il ne faut iamais marchander la peau de l'Ours qu'il ne soit mort.* Par là il vouloit faire entendre à ce docteur qu'il falloit premier prendre le Duc, & puis parler de partager sa despouille & qu'il n'y a prudence qui tienne ferme quand il faut deliberer sur [b] l'aduenir.

[b] C'est folie de deliberer sur les choses nõ encores aduenuës, qui butte de si loing ne donne iamais au blãc. On peut bien preuoir diuers accidens, mais la varieté en est si grãde que deux ou trois se presenteront si peu preueus qu'ils changeront toutes les resolutions.

Le Duc continuë le siege deuant Nuz maseliant de furieuses vengeances contre ceux qui auoient si mal traicté ses subjects. Ce grand exploict d'Arras où il a perdu tous les chefs de ses forces l'affligea fort, & le mal eust esté plus grand si le Connestable ne l'eust amoindry auec l'apparente diminution de son deuoir & de sa fidelité enuers le Roy, lequel luy auoit commandé qu'au mesme temps que le Bastard de Bourbon donneroit en Artois il assiegeast Auennes en Hénaut. Deux ou trois iours se passerent en ce siege fort nonchalãment sans guet ny garde. S'il y auoit de la grandeur de courage en ces troupes, [c] il y auoit aussi peu d'ordre & d'obeissance. Il se retira à S. Quentin craignant de perdre ceste retraicte, il s'excusa sur vne entreprinse qu'il disoit auoir descouuert [d] de deux soldats qui se vantoient estre payés & cõmandés pour le faire mourir.

Intelligẽce du Connestable auec le Duc de Bourgõgne.

[c] Cesar disoit qu'il ne desireroit moins en l'homme de guerre la modestie & l'obeyssance que la proüesse & grandeur de courage C ÆS. lib. 7.

[d] I'ouy moy-mesme son homme par le cõmandement du Roy, & dit tant d'enseignes apparẽtes qu'il ne s'en falloit guerres qu'il ne fut creu, & que l'vn des deux ne fut souppçonné d'auoir dit au Connestable quelque chose qu'il deuoit taire. *Phil. de Com. lib. 4. chap. 4.*

Il demeura à S. Quentin continuãt le commerce de sa foy aux deux Princes. Il mandoit au Duc qu'il auoit vn extreme regret que le Roy fit son proffit de son absence, il mandoit au Roy que les affaires du Duc se portoient bien, estimant ne pouuoir trouuer autre seureté que dans les craintes & les alarmes qu'il leur donnoit. Il marche de tenir les deux Princes en crainte.

Mais comme il vit que ce Lyon, quelque fieure & quelque tremblement qu'il eust, n'en deuenoit pas plus doux, il creut qu'il n'auoit autre chemin de son salut que de s'en esloigner, & que son dernier refuge estoit en la confiance de son premier maistre, auquel il auoit offert l'entree dans Sainct Quentin, pensant que son frere Iacques de Luxembourg y iroit auec quelques troupes & sans porter la Croix S. André. Il se iette entierement du costé du Duc de Bourgongne.

Il faisoit ces marchés quãd la crainte le pressoit & qu'il ne sçauoit plus à qui se fier, pour destourner les desseins du Roy; mais quand le peril estoit passé il ne vouloit point ouyr parler de ses promesses & retenoit le drap & l'argent. Il abusa par trois fois le Duc de Bourgongne de semblables feintes, son frere prisonnier deuant Atras le declara au Roy si franchement que cela seruit beaucoup pour adoucir la rigueur du traitement qu'vn prisonnier de ceste condition pouuoit auoir. Il se vouloit bien couurir de la protection du Duc de Bourgongne, mais il preuoyoit que la bourasque seroit si grande que les feuilles de l'arbre noyeroient celuy qui se mettroit dessoubs. Il n'apprehende rien tant que le repos du Roy, & la Paix du Royaume. Il donne aduis au Duc d'attirer les Anglois à son secours & à la vengeance de ses iniures,

e L'aduersité humilie & adoucit les grands, comme la fieure quarte rompt la furie du Lyon.

f Vn traitement gracieux & humain rend la misere de la prison plus aysee à supporter. PLVT. en la vie de Nicias.

& sur ce i'aduis l'Anglois est sollicité fort ardemment de passer la mer.

XVI. Edoüard Roy d'Angleterre qui estoit aux années saines, esueillées & vigoureuses pour vn grãd dessein, empoigne ceste occasion, en laquelle il esperoit de recouurer les droits que ses Peres luy auoient acquis sur la couronne de France: Il fut biẽ tost persuadé à passer la mer, pensant qu'il n'auroit non plus de peine à conquester vne partie de la France, qu'il en auoit eu à reduire toute l'Angleterre soubs son obeissance. M. CCCCLXXV.

Edoüard Roy d'Angleterre vient en France.

La souuenance du secours que le Roy Louys XI. auoit donné à son ennemy, adioustée aux vieilles inimitiés qui ont fait des deluges de sang en ce Royaume, ne permit qu'il s'arrestast à considerer la iustice ou l'iniustice de son entreprinse. Le Duc de Bourgongne l'asseuroit de ioindre ses forces aux siennes, le Connestable luy representoit de grandes foiblesses & defaillances du Roy, luy offroit Sainct Quentin, pour se rafraichir. Voyla vne grande armée à Douure preste à passer deçà. Elle estoit composée de quinze cents hommes d'armes, quinze mille Archers, grand nõbre d'hõmes de pied, tous bõs soldats & hardis, quãd ils ont demeuré quelque temps deçà la mer. Il nõ tint qu'à luy de la faire plus grande & puissante, car il n'y a entreprise qui ait à sa suitte plus de vœux ny de voix en Angleterre que celle qui se fait contre la France. Tout le monde y court, les bources ne sont liées que de feüilles de pourreaux, car le Roy n'a droit de riẽ exiger sur son peuple sans le cõmun accord de son Parlement, si ce n'est quand il faut faire la Guerre en France. Vray est qu'ayant em-

Il mesle ses interests auec ceux du Duc de Bourgõgne.

Les fausses asseurances qui luy sont dõnées par le Duc de Bourgongne & le Connestable.

Anglois fort prõpts & delibérés pour passer en Frãce.

g Traian disoit qu'on ne deuoit iamais entrer en vne iniuste guerre. Il est seul des Empereurs Romains qui n'a iamais perdu bataille.

h Il n'est rien plus sot ne plus mal adroit que les Anglois, quand ils passent premierement, mais en bien peu d'espace ils sont tres bonnes gens de guerre, sages & hardis. *Phil. de Com. lib. 4. chap. 5.*

ployé aux affaires de sa maison vne partie des deniers leués pour ceste guerre, & se trouuant court, il inuenta vne douce façon pour en auoir, faisant assembler les plus riches & aysés du Royaume, & leur representant la grandeur de son dessein, la gloire & le proffit que le Royaume en pouuoit esperer, les coniuroit de le secourir de leurs moyens, & qu'à ceste occasion il recognoistroit ceux qui l'aymeroient, encores qu'il ne fut que le dispẽsateur & ordinateur de ce qu'ils donneroient, & appelloit ce tribut là *bien-veuillance*, les vns par honte, les autres par vanité, quelques vns par zele remplirent ces coffres.

i Le Prince n'est que le receueur & le distributeur des deniers publics, & ceux qui les donnent considerent plus la publique necessité que les priuées commoditez du Prince. Aristote l'appelle φύλακα καὶ ταμίαν Custodem & dispensatorem, & communium non proprietorum. ARIST. lib. 1. Polit. cap. 11.

Le Duc de Bourgongne fit mõter des vaisseaux de Hollãde, Zelãde pour la faire passer. Elle faisoit nombre de quatorze ou quinze mille hommes, & menaçoit de faire effect au double. Le Connestable faict entendre au Roy que l'armée estrangere deuoit prendre terre en Normandie, & son aduis sembloit d'autant plus croyable que le Roy n'ignoroit point que le Duc de Bretagne ne conspiraſt aux desseins du Roy d'Angleterre.

k Il apporta au Roy vne lettre de deffiance de par le Roy d'Angleterre en beau langage & en beau stile, & croy que iamais Anglois n'y auoit mis la main. Il requeroit au Roy qu'il luy rendit le Royaume de France qui luy appartenoit, affin qu'il peust remettre l'Egliſe & les nobles, & le peuple en leur premiere & ancienne liberté, & les oster des grandes charges & trauaux en quoy ils estoient, & en cas de refus il protestoit des maux qui en ensuiuroient en la forme & maniere qu'il est accoustumé de faire en tel cas. CHRON.

Va heraut apporte les lettres de la declaration de la guerre.

Surquoy arriue vn Heraut qui apporte les lettres de deffy du Roy d'Angleterre, lettres pleines de brauerie & d'audace, & toutes enflées de la passion du Duc de Bourgongne & du stile de k quelque mauuais François. Il demandoit le Royaume de France, comme son ancien heritage, declaroit ses armes iustes pour le r'auoir & pour mettre les François en liberté, & les deliurer des foules & oppressions qu'ils enduroient.

La lettre leüe le Roy tire à part celuy qui les auoit apportées & luy parle seul & en paroles de

telle emphaſe qu'il le laiſſa en opinion que l'entreprinſe du Roy d'Angleterre n'eſtant ſouſtenuë que de la foibleſſe du Duc de Bourgongne, & de la diſſimulation du Conneſtable & des paſſions de quelques Anglois, ne trouueroit pas grand credit en France, & le renuoye auec trois cens eſcus de preſent, & vne piece de velours cramoiſi de trente aulnes, ſi plein de bonne volonté qu'il promettoit de ne le reuenir veoir que pour luy demander ou offrir la paix. La Chronique dit que le Roy enuoya au Roy Edoüard le plus beau Courſier qu'il euſt en ſon eſcurie: Et puis vn aſne, vn loup, & vn ſanglier, toutes marques d'affection & de penſees autres que de guerre & d'inimitié, car ce n'eſt pas moindre teſmoignage d'amitié de receuoir vn preſent que de le donner.[l]

Le Roy luy parle à part & luy donne vn preſent.

Ce grand Prince aymant mieux ſauuer vn citoyen que tuer cent ennemis, eſtoit reſolu de ne rien hazarder que de l'argent, preferant le prix d'vne paix aſſeurée à vne victoire incertaine, & quoy que ſon armée fuſt grande & puiſſante, en nombre de plus de cent mille hommes, il ſe vouloit monſtrer vn Hercule[m] pluſtoſt en deffendãt qu'en aſſaillant. Il ſçauoit que le corps n'eſtoit pas bien purgé de ces vitieuſes humeurs, qu'il y auoit encores de grands vents pour faire des tempeſtes & des tremblements, que la France n'eſtoit pas en cela comme l'Egypte.

Conſiderations du Roy pour ne rien hazarder.

Ceſte deſcente des Anglois auoit pour mouuement trois grãdes paſſions, l'Ambition, la Vengeance & la Crainte. Le Roy d'Angleterre commandoit en ſon armée, & l'ambition commandoit en l'ame du Roy d'Angleterre, qui ſe promet-

[l] Qui donne offre l'amitié, qui reçoit l'accepte & s'oblige d'aymer. C'eſt pourquoy entre les braueries & altierée des Romains on a remarqué celle-cy, de deſdaigner les preſens qui ne venoiẽt de mains amies. Pharnax enuoya vne Couronne d'or à Ceſar, lequel luy manda qu'il fit premierement ce qui luy eſtoit cõmandé & quand il l'auroit fait, qu'il luy enuoya les preſẽs que les Empereurs Romains apres l'heureuſe iſſuë de leurs entreprinſes, auoient accouſtumé de receuoir de leurs amis.

[m] Les Preſtres du tẽple de Hercules en Sicile, annoncerent aux Syracuſains qu'ils ſeroiẽt victorieux pourueu qu'ils ne fuſſent point les premiers à aſſaillir & qu'ils ne fiſſent que ſe deffendre, pour autant que Hercules eſtoit ainſi venu au deſſus de toutes ſes entreprinſes, en ſe deffendãt quand on le venoit aſſaillir. Plvt.

toit toute la conqueſte du Royaume. Le Duc de Bourgongne s'eſioüyſſoit de voir les Anglois venger ſa querelle, cõme ils auoiẽt fait autrefois l'iniure de ſon ayeul. Le Conneſtable penſoit ne pouuoir autrement appaiſer la renaiſſante crainte que luy repreſentoit vne perte infallible & de ſa vie & de ſa fortune, qu'en attiſant touſiours ce trouble.

Le Roy ſe vit bien empeſché à deſtourner cét orage, car il falloit contenter ces trois paſſions. Il auoit vn grãd nombre de ſeruiteurs, de la fidelité deſquels il ne doubtoit point, n il n'y auoit point de rebellion deſcouuerte dans les villes, mais pluſieurs grands ſe promettoient que les Anglois les vengeroient de leur meſcontentement. Il craignoit que S. Quentin ne fut la proye de ſes ennemis. Il n'auoit pas moins de peine de garder que le Conneſtable ne faillit, que de chercher les moyens de punir ſa faute. Il le mande de le venir trouuer pour ioindre ſes conſeils aux ſiens & ſe preparer à vne iuſte deffence contre ſes ennemis, luy promettant de luy donner la recompenſe qu'il luy demandoit pour la Comté de Guiſe.

Le Roy mande au Conneſtable de le venir trouuer.

Le Conneſtable faiſt entendre au Roy qu'il ne deſiroit rien tant que d'eſtre pres de ſa Majeſté, pour luy rendre le deuoir de ſon ſeruice & luy faire de nouueaux vœux de fidelité & d'obeiſſance, pourueu qu'il luy pleuſt de iurer ſur la Croix S. Laud qu'il ne luy feroit, ny permettroit qu'on luy feit aucun mal. o

Il ne veut venir ſinõ que le Roy iure ſa ſeurté ſur la Croix de S. Laud.

Elle eſt en la ville d'Angers, en laquelle le peuple garde ceſte vieille creance, que ceux qui iurent ſur ceſte Croix & ſe pariurent, meurent miſerablement auant la fin de l'année. Le Roy manda

n C'eſt vn grand aduãtage à vn Prince cõtre le meſcontentement de quelques grãds, d'auoir les cœurs & les affections entieres du peuple. De peu d'ennemis on ſe peut bien aſſeurer, mais contre vn general quelle ſeurté. *Quello che ha per nemici pochi facilmente, & senza molti scandali si assicura: machi ha per nemico vniuersale, non si assicura mai.* GVICCIARD. *lib.* 11. *cap.* 16.

o Conſtãtin ne vouluſt aller à la Cour de Michel Paphlagõ Empereur de Cõſtãtinople, qu'il n'euſt fait iurer ſa ſeurté ſur le bois de la vraye Croix, ſur l'image de noſtre Seigneur, & ſur la lettre eſcrite de ſa main. Angarus. CEDREN. *Ann. pag.* 607.

au Conneſtable qu'il auoit iuré de ne faire iamais ce ſerment à homme viuant, & qu'il n'y en auoit point d'autres qu'il ne fit volõtiers pour l'aſſeurer, encores qu'il ſe deuſt fier p à ſa parole.

Ce refus deſcouurit aſſez l'intention du Roy, & le Conneſtable ſçachant qu'il n'auoit point faict de difficulté vne autrefois de faire le meſme ſerment pour le Seigneur de l'Eſcun, iugea qu'il n'y auoit autre ſeurté pour luy que de ne s'approcher du Roy, & ne le veoir qu'en peinture.

Le Roy s'excuſe de ce ſermẽt, & le Conneſtable de venir.

Cependant l'armée d'Angleterre paſſe la mer, deſcend à Calais auec tant de difficultez qu'elle y employa trois ſepmaines, & ſi elle euſt rencontré quelque empeſchemẽt auec la prõptitude & la diligẽce que les affaires q de la mer ſoudaine & muable requierẽt, elle ſe fut diſſipée d'elle-meſme. Vn ſeul nauire d'Eux prit deux ou trois des Anglois.

Mais le Roy n'entendoit pas la mer, & ceux qui auoient charge de ſes armées en ſçauoient encores moins que luy. Les François n'ont iamais faict de grandes expeditions nauales, encores que leur coſte ſoit plus grande que celle de leurs voiſins, & qu'il ſoit bien mal-aiſé qu'vn Prince qui n'eſt puiſſant ſur mer r puiſſe accroiſtre ny maintenir ſon Empire. Si la France euſt pris plaiſir à la mer elle euſt porté bien loing les fleurs de lys, mais ce meſpris des expeditions nauales luy a coupé les aiſles auec leſquelles elle deuoit voler ſi haut, que tout le mõde s'en fut eſtonné. On croyoit en ce temps là que qui eſtoit vaillant en terre ne le pouuoit eſtre en mer. Erreur preiudiciable, car vn Capitaine accouſtumé à combattre les vẽts, & les eaux & les hommes, deuiendra plus facilement Capitai-

Les François ont meſpriſé la marine.

p Les Princes veulent eſtre creus à leur mot. C'eſt grande temerité à vn ſubiet de faire iurer ſon Prince, & tout iuremẽt, dit Plutarque, eſt comme vne gehenne & torture qu'on donne aux perſonnes libres, *Sẽtences notables & memorables.*

q Cæſar eſtant arriué en Angleterre ayant moüillé l'anchre, admonneſte ſes Lieutenants & Colõnels d'vſer de diligence. Car les choſes de la marine eſtants fort ſoudaines & muables, elles ſe doiuent executer en vn inſtant & en vn clin d'œil.

r La puiſſance maritime vaut beaucoup plus que la terreſtre à l'acquiſition & cõſeruation d'vn grãd Empire. Le Royaume de Portugal eſt deuenu puiſſant par la nauigatiõ. La Republique de Gennes s'en alloit à vne grande eſtenduë de pais, ſi les diſcordes ciuiles n'euſſent arreſté ſes deſſeins de mer.

ne de terre où l'on ne combat que les hommes, qu'vn homme de terre ne deuiendra bon homme de mer.

Quand le Roy d'Angleterre fust arriué à Calais, il rapporta à mocquerie de n'y trouuer le Duc de Bourgongne, & deslors recognut sa foiblesse, & luy manda que s'il ne s'aduançoit, il le contraindroit à penser à ce qu'il ne desiroit.

Voila ce Prince reduit entre deux extremes, & toute la prudence ne luy peut marquer vn milieu. Il trouue de la honte à desloger deuant Nuz. Il void du peril à ne se rendre auec les Anglois. Dieu l'auoit frappé d'vn coup d'estourdissement pour le bien de la France, car s'il eust attendu le passage des Anglois sans faire le voyage d'Allemagne, ces deux forces iointes ensemble estoient assez fortes pour faire ce que separées leur estoit impossible. Comme le Roy d'Angleterre le presse de venir en diligence, l'Empereur luy presente la bataille pour le faire leuer le siege de Nuz. [r] Au mesme tẽps que les deux armées estoient en presence, & que Albert Duc de Saxe qui portoit l'estendart de l'Empire, & Albert Marquis de Brandebourg pressoit l'Empereur pour commander la charge, les Trompettes que l'on attendoit pour en donner le signal sonnerent la publication de la Paix, le trente-vniesme de May. L'article secret portoit ceste condition, que le Duc bailleroit sa fille à Maximilien, & la declareroit heritiere de tous ses Estats, s'il decedoit sans enfans masles. Munster dit, que l'Empereur pour le desir de ce mariage, ne fit pas tout le mal qu'il pouuoit faire au Duc, & qu'il luy donna dix mille florins. Le Duc disoit qu'il ne se retiroit

Le Duc de Bourgongne presse des Anglois.

r Si l'aduantage n'est apparent, il ne faut iamais risquer les batailles auſquelles on void de grands & terribles effets par des accidẽs fort legers & non preueus.

roit que pour obeyr aux remonſtrances que le Pape luy en faiſoit par ſon Legat, auquel la place fuſt remiſe pour colorer de quelque apparance le

Eſt cõtrainct de leuer le ſiege de Nuz.

deſcampement, d'autant plus faſcheux [r] au Duc, qu'il ſçait la ville eſtre reduite aux extremitez, n'ayant patience, ny pain pour plus de dix iours, apres auoir ſouſtenu vn an entier tous les efforts de l'aſſaillant, & toutes les neceſſitez qui d'ordinaire affligent & deſeſperent les villes viuement aſſaillies.

[r] Le deſcampemẽt eſt honteux apres vne lõgue perſeuerance, qui ſeule doit forcer les villes. Mais il dõna au Duc ce contentement que ſes ennemis ne furent compris au Traicté. *A conditionibus pacis excluſi sũt Lud. Franc. Rex. Sigiſmundus Exarcha Auſtriæ, Renatus Lotharingiæ Dux & Heluetij.* CHRON. PIL. M.

Il ſ'en vient en diligence & auec petit train à Calais, n'oſant faire veoir au Roy d'Angleterre l'Eſtat auquel l'opiniaſtreté de ce ſiege auoit mis ſon armée. [t] Le Conneſtable qui auoit offert la planche pour paſſer les Anglois en France, la retire maintenant. Il auoit promis qu'auſſi toſt que les armées ſeroient enſemble, il ouuriroit les portes de S. Quentin, & il tire contre ceux qui s'en approchent par le commandement du Duc. Et neantmoins cherchant vn beau nom à vne laide choſe, [u] il luy veut faire croire par Louys de Creuille depeſché expreſſement, que le manquemẽt de ſa parole eſt prudence, qu'il a raiſon, que s'il receuoit ſes gens ſans quelque forme de reſiſtance, il ſe rendroit inutile à ſon ſeruice, perdroit la creance qu'il auoit parmy les François, l'opinion & l'eſtime que le Roy faiſoit de ſa fidelité: Que rien ne pouuoit changer ſon affection dont il luy donneroit des preuues infaillibles contre tous & ſans exception quelcõque, ſupplioit le Duc que la lettre qu'il luy eſcriuoit ſeruit d'aſſeurance de la meſme intẽtion enuers le Roy d'Angleterre. Ces paroles iurées & reiurées auec cardeur & efficace, tiennẽt les eſprits

Il vient trouuer le Roy d'Angleterre à Calais.

Le Cõneſtable aſſeure le Duc d'ouurir les portes de S. Quentin.

[t] L'armée du Duc de Bourgõgne auoit eſté affoiblie au ſiege de Nuz, de la perte de quatre mil hommes, ce qui luy reſtoit courut le pays de Lorraine & de Bar, cependãt qu'en bien petite fuite il alla trouuer Edoüard à Calais.

[u] C'eſt grãde pitié dit Caton en opinant cõtre Catilina, que nous ſommes venus au tẽps que l'on attribue le nom des meſchantes choſes aux bonnes. SALVST. *in Catil.*

de ces deux Princes en balance encores qu'ils fussent en doute du contraire.[x]

Charles asseure Edoüard qu'il ne falloit que passer outre; S. Quentin estoit à eux, Edoüard s'asseuroit de l'amitié de celuy duquel il auoit espousé la niepce. Le Duc disoit qu'il n'oseroit faillir, qu'il estoit forcé de se declarer son seruiteur n'ayant rien d'asseuré en France, apres tant de cheutes & de recheutes qui le rendoient irreconciliable au Roy.

La Reine d'Angleterre estoit niepce du Connestable.

Ils viennent doncques à Peronne & de là s'aduancent pour aller à S. Quentin. Ceux qui se presentent des premiers en opinion d'y entrer, furent contraints de tourner le dos en diligence & faire reculer l'armée qui les suiuoit. Le Roy d'Angleterre crie à la trahison, & desiors se resoult de n'en perdre la souuenãce pour s'en vanger.[y] Le Duc de Bourgongne donne des excuses & dit que le Connestable a l'intention bõne, mais que la place merite bien quelque ceremonie, qu'il ne veut point acquerir le reproche de s'estre rendu à la premiere veuë de l'ennemy, & qu'il cognoit son humeur de ne rien tenter que lors qu'il le peut faire seurement, vtilement & honnorablement.

Et reçoit à coups de canons ceux qui se presentoient pour y entrer.

Il en iugeoit en son ame d'vn autre air, & Edoüard cognoissant bien que le Connestable les trompoit, ne cela pas que le Duc luy auoit faict tort de l'embarquer sur ses asseurances. Le Duc prend congé sous pretexte d'aller querir ses forces & se retira en Brabant, pour passer à Mezieres & au Duché de Bar. Le Roy d'Angleterre ne trouuoit pas à son gouſt la raison d'vn si soudain depart, & recognoissoit bien que les affaires du Duc n'e-

Le Roy d'Angleterre se repent d'auoir creu.

[x] Il n'y a rien si difficile à croire que quand il est affermé & iuré hardiment & ardemment par quelqu'vn, fust il en reputatiõ d'estre vn trõpeur. L'efficace du ſerment met l'esprit sinon en persuasion & en creance, au moins en doute & suspension du contraire. Guicciardin le dit elegammẽt au liure I. *non puo quasi essere che quello che molto efficace mente, s'afferma non faccia qualche ambiguita e tiãdio negli animi determinati à credere il contrario.*

[y] Vn manquement de parole & de foy ne s'oublie pas, & la souuenãce a tousiours pour ses assesseurs la vengeance & le courroux. Darius pour n'oublier l'offẽce qu'il auoit receu des Atheniens, auoit tousiours vn Page qui luy disoit à l'oreille quand il se mettoit à table. *Sire souuenez vous des Atheniens.*

stoient pas en bon estat & pouuoient empirer.[z]

Les Anglois se trouuent estonnez & esperdus, comme sont volontiers ceux qui fondent leur entreprinse sur les promesses & les passions des estrangers.[z] Leurs volontez sont comme suspenduës entre l'esperance & le repentir. Pour toutes les villes dont ils se promettoient la conqueste, & qu'ils auoiẽt tenu autrefois, ils n'ont que Perone, encores n'est-ce que par forme de passage & de rafreschissement. La saison est incommode. Le Duc de Bretagne demeure coy pour veoir le jeu, & qui gagnera. Il n'a que trop irrité le Roy, qui de nouueau a retiré d'vn Secretaire d'Angleterre deux lettres de la main d'Vrfé,[a] l'vne au Roy d'Angleterre, l'autre à Hastings son grand Chambellan, qui descouurent ses pratiques, & la promesse qu'il auoit faite de se ioindre aux Anglois.

Toutes ces raisons portent l'esprit d'Edoüard à penser à la paix. Il a autour de luy des gens qui voudroiẽt desia auoir passé la mer. Ses principaux seruiteurs n'estans pas trop eschauffez à la guerre, & se souuenants de la salue de S. Quentin, trouuent que les Anglois ont tort de se fier aux François contre les François, & de croire que les corbeaux se creuent les yeux l'vn l'autre.

Les principaux seruiteurs du Roy d'Angleterre lui conseillent la paix.

La ceremonie estoit à qui parleroit le premier, il n'y auoit personne entre ces deux Princes qui eut entrepris de faire le hola, il estimoit que le premier qui demanderoit la paix se confesseroit vaincu. Il y a vne grande disparité aux affaires des Princes & des personnes priuées, leurs reigles & maximes sont fort differentes, & comme les Roys de Thrace, les Dieux qu'ils seruent ne sont pas les

[z] Ceux qui ont besoing du secours des estrangers, promettẽt merueille pour les engager & volontiers ne tiennent la moitié de leurs promesses.

[a] Le Duc de Bretagne promettoit de ioindre ses forces à celles d'Angleterre & receuoit trois mille Anglois. Ce dessein fut descouuert par deux lettres escrites par le Seigneur d'Vrfé, qui estoit lors au seruice du Duc de Bretagne.

b La dissemblãces des affaires des grands se presente en plusieurs respects & ceremonies qui ne sont pas considerées entre les persõnes priuées. Le Roy de Thrace est distingué de son peuple par la difference du seruice de ses Dieux, il a les siens à part qu'il n'est permis à ses subiets d'adorer.

Dieux du commun. b

Les plus confidents du Roy d'Angleterre, Hauuard & Stanlay donnerent moyen de rompre ceste glace : On auoit pris vn valet de l'armée du Roy lequel fut renuoyé sans rançon comme le premier prisonnier des Anglois. Estant en liberté & sur le poinct de partir, Hauuard & Stanlay luy dirent ; *Recommandez nous à la bonne grace du Roy vostre maistre si vous pouuez parler à luy.* Il n'y manqua pas, & le Roy se souuenant de ce que Iartiere luy auoit dit, cogneut que son veloux auoit operé.

Occasion qui fit l'ouuerture de la paix.

Ces recommandations le mirent en vne grande perplexité. Tout ce qui vient de la part de l'ennemy est suspect. Il fait mettre le porteur aux fers craignant qu'il ne fut espion, il est enquis, fondé & examiné curieusement par ses confidans, luy mesme luy parle, il le trouue ferme sans varier. Ce trauail d'esprit luy dura iusques au lendemain auec lequel il se mit à table tout-pensif. Quand il estoit en ses profondes imaginations, l'esprit mespriſoit tellement les actions du corps, & les laissoit en tel desordre qu'on ne l'euſt pas pris pour homme sage. c

c Philippe de Commines represente en ces mots la façõ & la grace du Roy Louys, quand il auoit quelque phantasie en la teſte. *Incontinent qu'il ſut assis à table & euſt vn peu imaginé comme vous ſçauez qu'il faiſoit, en telle ſorte qu'elle eſtoit bien eſtrange à ceux qui ne le cognoiſſoient, car ſans le cognoiſtre l'euſſent iugé mal ſage, mais ſes œuures teſmoignent bien le contraire.*

Apres qu'il euſt bien reſué, il dit à l'oreille à Philippe de Cõmines, qu'il ſe leuaſt de table & allaſt diſner en ſa chãbre, & qu'il fiſt venir le valet du Seigneur des Halles, & ſçeut de luy s'il vouloit aller en l'armée du Roy d'Angleterre en habit de Heraut. Il s'eſtoit aduiſé de ceſt homme auquel il n'auoit parlé qu'vne fois, & quoy que Philippe de Commines luy dit qu'il ne luy ſembloit auoir ny la taille, ny la façon, pour cela il n'en voulut point d'autre.

Poſture de Louys XI. en ſes reſueries.

Iugement du Roy à distingues les esprits.

Il en auoit faict le choix comme d'vn homme de bon sens & qui auoit, dict l'Histoire, la parole douce & amiable. Il consideroit que si la charge qu'il luy donnoit ne reüssissoit, il en seroit quitte pour le desaduoüer, & faire cognoistre qu'il n'y estoit que soubs les habits d'autruy comme les iouëurs de comedies [a] *Si vous m'accordés ce que ie demande*, disoit Polistratidas, *ie me feray bien aduoüer, sinon ie vous declare que ie n'ay point de charge.*

Il ne l'a voulu accepter pour choses que luy sçeut dire ny offrir Phil. de Commines, il se ietta à genoux, comme s'il eut esté cõdamné à la mort [c]. Le Roy luy vint parler & en vn mot le gaigna, luy promettant de l'argent & vn estat d'Esleu en l'isle de Rez. Il le fallut habiller, & y eut bien de la peine à luy faire vne cotte d'armes, plus encores à le faire partir secrettement sans estre veu, & d'auantage à l'instruire de tout ce qu'il deuoit dire. Sa cotte d'armes estoit en vne bougette à l'arçon de la selle auec commandement de ne la prendre que quãd il entreroit en l'armee des Anglois. Phil. de Commines marque en cest endroit le peu de soing & de curiosité que le Roy auoit des marques de la grandeur de la Majesté des Roys, quand il dit que l'on ne trouua en tout son camp vne cotte d'armes, & qu'il en fallut faire vne de la baniere d'vn trompette pour habiller ceſt Heraut. Iamais les puissances souueraines n'ont esté sans cela. [f]

Heraut depesché au Roy d'Angleterre.

Arriué qu'il est en l'armee, on le conduit en la tente du Roy d'Angleterre: on luy demande quel il est, d'où il est, & ce qu'il vient faire. Sa cotte d'armes respond sur la premiere demãde & pour

[a] On demanda à Polistratidas Ambassadeur de Sparthe s'il venoit de la part de la Republique ou de la sienne, il respondit elegamment. Ἀπὸ πότερα πρεσβεύει, ἀπὸ τῆς πόλεως ἢ ἰδίας.

[c] Quand il sembla au Roy que nostre homme fut en bon propos, il enuoya par le grand escuyer querir vne baniere de trompette, pour luy faire vne cotte d'armes : car ledit Seigneur n'estoit point conuoiteux, ny accompagné de Heraut ne de Trompette, comme sont plusieurs Princes. PHIL. DE COM. lib. 4. ch. 7.

[f] Tousiours les Princes ont eu des marques de grandeur & de Maiesté. Le Senat ordõna 24. Licteurs pour marcher deuant Auguste. Auant que les Empereurs Romains eussent pour marque de Maiesté le feu, & le Diademe, ils auoient les masses & faisseaux enuironnez de Lauriers. *Excubiæ, arma cetera aulæ*, dit TACIT.

le surplus il dit, *Qu'il a commandement de parler au Roy, & de s'adresser à Hauuard & Stanley.* Le Roy d'Angleterre estoit encores à table, en attendant qu'il ait disné, on fait bonne chere au Heraut, & puis on le presente au Roy, pour dire sa creance. Il sen faut tenir à ce qu'en a escrit celuy qui l'auoit instruit, & qui l'a rapporté en ceste sorte. Instruit par les S. d'Argenton.

Que le Roy auoit desiré des long temps d'auoir bonne amitié auec luy, & que les deux Royaumes peussent viure en Paix: & que iamais depuis qu'il auoit esté Roy de France, il n'auoit fait guerre ny entreprise contre le Roy, ne le Royaume d'Angleterre, s'excusant g *de ce qu'autrefois il auoit recueilly Mõseigneur de Varuich, & disoit que ce n'auoit esté seulement que contre le Duc de Bourgongne, & non point contre luy. Aussi luy faisoit remonstrer que ledit Duc de Bourgongne ne l'auoit point appellé, sinon pour en faire vn meilleur appointement auec le Roy, sur l'occasion de sa venüe, & si autres en auoit qui y tinssent la main que ce n'estoit sinon pour en amender leurs offenses, & tascher à leurs fins particulieres: & du fait du Roy d'Angleterre ne leur chaloit au demeurant comment il en allast: mais qu'ils en fissent leurs besongnes bonnes. Aussi luy faisoit remonstrer le temps, & que ia s'approchoit l'hiuer, & qu'il sçauoit bien qu'il auoit fait grande despence: & qu'il y auoit plusieurs gens en Angleterre qui desiroient la guerre par deçà, tant nobles que marchands. Et quand ce viendroit que le Roy d'Angleterre se voudroit mettre en deuoir d'entendre au traitté, que ledit Roy s'y mettroit, tant de son costé que luy & son Royaume deuroient estre contens: & afin que mieux fut informé de ces choses s'il vouloit donner vn sauf-conduit pour le nombre de cent cheuaux, que le Roy enuoyeroit deuers luy Ambassadeurs biẽ informez de son vouloir: ou si le Roy d'Angleterre aymoit mieux que ce fust en quelque village à my-chemin des deux armées, & que leurs gens s'y trouuassent des deux costés* Ce qui luy dit de la part du Roy. Demãde de passport pour vne conference.

g Ces propositions semblent peu genereuses, tiennent de la peur, & sont indignes d'vn grand Prince, qui doit faire cognoistre à ses ennemis qu'il ne demande & n'accorde rien par force. Mais Philippe de Commines excuse le Roy, & dit que: *Si Dieu n'eust disposé le sens du Roy à eslire si sage party, le Royaume estoit en grand danger.* Puis il adiouste. *Nous auions lors beaucoup de choses secretes parmy nous: dont fussent venus de grands maux en ce Royaume, & promptement, si ceste appointemẽt ne se fust trouué, & bien tost, tant du costé de Bretagne, que d'ailleurs. Et croy veritablement aux choses que i'ay veues en mon temps, que Dieu auoit, & a ce Royaume en especiale recommandation.*

il en feroit tres-content, & enuoyeroit sauf conduit.

Plusieurs croyoient que pour toute response, Edoüard diroit au heraut, *Nous en parlerons dedans Paris*[h], mais ceste premiere ouuerture fut si aggreable, qu'il accorda les passeports pour les deputez de la conference. L'Angleterre l'auoit plustost contraint que persuadé aux chimeres de ceste guerre. Il auoit leué de grands deniers pour son passage, la guerre les tiroit de ses coffres, la paix les y conseruoit & y en mettoit d'auantage; les guerres ciuiles auoient tellement affoibly & appauury l'Angleterre qu'il n'en pouuoit esperer au besoin ny gens ny argent. Il auoit faict passer auec luy vne douzaine des deputés des communes d'Angleterre, qui estoiēt desia bien ennuyés de la guerre & de coucher à la soldade: Ceux-cy approuuoient ceste proposition de la paix, & disoient que si elle estoit iuste & raisonnable[i] il y auroit de l'imprudence à la refuser, & que l'on se deuoit contenter d'auoir reduit le Roy de France à la paix au Roy d'Angleterre, d'autāt mesme qu'vn grād Roy ne se peut humilier d'auantage, ny descendre plus bas que de rechercher son ennemy pour la paix.

Raisons qui persuadent l'Anglois a la Paix.

Les passeports sont expediés de part & d'autre, & les deputez entrent en conference en vn village proche d'Amiens, à la veuë des deux armées qui n'estoient separées que de la distance de quatre lieuës. Le Bastard de Bourbon Admiral, Sainct Pierre, & Heberge Eueſque d'Eureux pour Louis: Hauuart, Chalanges & Morton, qui depuis fut Chancelier d'Angleterre, pour Edoüard.

Deputés pour la Paix.

L'ouuerture de l'assemblee fut par la demande du Royaume de France, que les Anglois disoient

[h] Arsaces Roy des Parthes enuoya dire à Crassus que s'il estoit enuoyé par les Romains pour luy faire la guerre il ne vouloit point de paix: mais s'il estoit venu de gayeté de cœur, & pour desirer d'occuper le Pais, qu'en ce cas il se contenteroit de le laisser aller vies & bagues sauues. A cela Crassus brauement, Ie vous feray response dedans la ville de Seleucie, l'Ambassadeur des Parthes se prit à rire & luy mōstrant la paume de sa main luy dit, *plustost naistra du poil dedans ce creux de ma main Crassus, que tu voyes la Cité de Seleucie en la tienne.*

[i] C'est pusillanimité à vn Prince de faire cōnoistre trop euidemment qu'il desire la Paix. C'est imprudence de la refuser quand elle est iuste. Si la Paix est iuste & honneste, dit Polybe, au 4. c'est bien à la verité ie ne sçay quoy de tresbeau & de tresbō. Ce nēāmoins il ne faut pas rien faire d'iniuste & desraisonnable, ny souffrir rien qui soit hōteux pour en iouyr.

leur appartenir, fondans leurs pretentions sur celles d'Edoüard III.[k] qui en qualité de fils d'Elizabeth fille de Philippe le Bel, auoit disputé premierement la regence & puis la succession de la couronne contre Philippe le Bel, en pensant renuerser l'ancien ordre de la Loy Salique:[l] Les Anglois de la demande generale viennent à la particuliere, & se restreignent au Duché de Normandie & de Guyenne. On leur dit que comme Edoüard n'auoit point eu de droict au tout, sa felonnie l'auoit priué des parties.[m]

Restriction de la demãde generale.

Comme le Roy n'estoit pas resolu de leur donner rien en fonds, aussi ne leur vouloit-il refuser ce qu'ils demanderoient raisonnablement en argent. Quand il n'y va que de l'argent, & qu'il n'est question que d'ouurir la bource, il ne faut pas faire l'espargnant ny le difficile. La seureté & la felicité de l'Estat ne se mesure pas à certain prix.[n] Il ferme les yeux à tout cela, aussi bien qu'à plusieurs autres formalités que la Majesté de la couronne de France n'eust pas laissé passer en vne autre saison, car Edoüard ne l'appella en toute ceste negociatiõ que son cousin Louys de France.

Il leur offre soixante & quinze mille escus pour les fraiz de l'armée, l'escu à trente trois solz pieces, le mariage de son fils le Dauphin auec la Princesse d'Angleterre, & vne pension de cinquante mille escus tous les ans iusques à ce que le mariage fut consommé. Ces offres sont acceptés, la Trefue accordée pour neuf ans, ostages donnez de la part du Roy d'Angleterre pour la retraicte de son armée. Il y eust aussi compromis à peine de trois millions d'escus pour terminer & cõposer leurs differends

Mariage du Dauphin & de la Princesse d'Angleterre

[k] Edoüard III. Roy d'Angleterre fils d'Edoüard II. & de Marguerite ou d'Elizabet de France disputa la Royauté ou la regence l'an 1328.

[l] La loy Salique exclud les femmes de la succession de la couronne, elle porte ces mots, *Nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perueniat.*

[m] Edoüard III. feist hommage des Duchés de Guyenne & de Normandie au Roy Philippe de Valois qu'il appella son cher Seigneur & Cousin en l'Eglise Cathedrale d'Amiens le 6. de Iuin 1333.

[n] Vn Prince ne doit point se soucier de l'argẽt pour chasser loing son ennemy: & plustost que de luy donner quelque piece de son Estat auec laquelle il puisse demeurer en crainte de perdre le tout, il doit mettre toutes choses en peril & hazard.

rends dedans trois ans au iugement de quatre arbitres. Charles septiesme auoit chassé les Anglois de France à coups d'espee, & Louys les faict sortir par vn traict de plume. o

o Par cõtraires moyẽs on arriue à mesme fin. Charles VII. chasse les Anglois de France à coups d'espée, & Louys XI. à poignée d'escus. Annibal par la cruauté domine l'Italie, & Scipion par la douceur l'Espagne.

Le Connestable pensoit bien que les broüillats entretenus par les vapeurs de ses ruses dureroient dauantage, & ce fut bien à son regret que le Soleil de la paix les dissipa. Il enuoye au Roy Louys de Creuille Gentilhomme de sa suite, & Iean Richer son secretaire pour luy dire que son dessein n'auoit iamais esté que de le bien seruir, que la preuue de son seruice estoit le refus qu'il auoit fait à ses ennemis de l'entrée de S. Quentin, mais qu'il estoit d'aduis qu'on trouua moyen de renuoyer cet orage delà la mer.

Louys de Creuille enuoyé au Roy de la part du Connestable.

p Les trompeurs sont tousiours trompés. Ceux qu'ils trompent veillent à leur rendre la pareille, & leur mesme tromperie les ruyne. Annibal apres la mort de Marcellus escrit aux Salapiens sous le nom de Marcellus, duquel il auoit pris le cachet qu'il s'en alloit en leur ville. La nuict prochaine Crispin lieutenant de Marcellus qui sçauoit les trõperies & les ruines d'Annibal donne aduis de ceste mort. Annibal se presente aux portes de Salapie, les premiers rangs qui sçauoient parler Romain demãdent d'entrer. Les gardes bien aduerties & faisans bõne mine en laissent entrer enuiron six cens, laissent tõber le marchecoulis & les taillẽt en pieces. PLVT.

XX.

Le Roy qui vouloit que le trompeur fut trompé p & que le Duc de Bourgongne sçeut comme cet homme le trompoit en son double ieu, fait mettre derriere vne porte que l'Histoire appelle Oste-vent, le Seigneur de Comtay grand seruiteur du Duc lors prisonnier du Roy, & Philippe de Commines pour escouter la creance de Creuille qui n'estoit que pour luy rendre compte du voyage qu'il auoit fait vers le Duc de la part du Connestable pour le separer de l'amitié des Anglois, & qu'il l'auoit tellement disposé à cela que peu s'en estoit fallu qu'il ne les eust fait charger & destrousser.

Ce Cõtay fut pris prisonnier deuant Arras.

Creuille qui iugeoit par la contenance & par l'attention du Roy le plaisir qu'il prenoit à ce discours, contrefaisoit le geste, la posture & la parole, & rapportoit le serment du Duc, frappoit du pied contre terre, iuroit sainct George & appel-

loit Edoüard blanc borgne & fils d'vn Archer qui portoit ce nom.

Si Comtay n'euſt veu & ouy Creuille, il n'euſt pas creu qu'vn homme bien ſenſé euſt oſé parler ſi indignement de ſon maiſtre, & le Roy feignant la dure oreille prenoit plaiſir à la repetition des mots principaux de ce compte, & ſon ame toute aux gros boüillons de la ioye, donnoit hardieſſe à celle de Creuille pour faire valoir ce diſcours, affin que Comtay l'entendit mieux, & qu'il cognueuſt q que le Conneſtable ſe mocquoit de ſon maiſtre. Pour concluſion, le Conneſtable, à ce que diſoit Creuille, trouuoit bon que l'on achepta ſt la treſue auec les Anglois & qu'on leur donnaſt quelque ville comme Eu & S. Vallery.

Opinió du Cõneſtable d'achepter la Treſue.

Le Roy ſe contentant de ce qu'il auoit ouy, dit à Creuille qu'il feroit ſçauoir de ſes nouuelles au Conneſtable. Il mit en liberté Comtay pour raporter au Duc de Bourgongne ce qu'il auoit entendu derriere l'Oſte-vent des diſſimulations du Cõneſtable, lequel enuoya ſon Cõfeſſeur au Roy d'Angleterre pour luy dire qu'il ne ſe fiaſt aux paroles du Roy n'attendit qu'il luy donnaſt de bon gré Eu & Sainct Vallery, mais qu'il s'en ſaiſit par force pour hyuerner ſes troupes en eſperãce de ſe loger & mieux & plus au large, & luy offrit cinquãte mille eſcus pour luy ayder à faire la guerre: *Dictes à voſtre maiſtre*, reſpond le Roy d'Angleterre, *que c'eſt vn moqueur, que ie ne me repens point de la paix, puis qu'il s'eſt repenty de ce qu'il m'auoit promis.* Le Roy neantmoins pour faire cognoiſtre au Cõneſtable qu'il faiſoit eſtat de ſes conſeils donna au Roy d'Angleterre Eu & Sainct Valery pour logis ſeulemẽt

Le Cõneſtable aduiſe Edoüard de ne ſe fier au Roy.

q Florence a veu vn pareil artifice. Pierre de Medicis pour faire cognoiſtre que Louys Sforce Duc de Milan en conſeillant le Roy Charles de paſſer les monts, ne deſiroit pas pourtant qu'il y fit ſes affaires, fiſt mettre derriere vne tapiſſerie l'Ambaſſadeur de Frãce, & feignant ſon indiſpoſition mãda querir l'Ambaſſadeur de Milan, lequel entrant ſur le diſcours des deſſeings de Louys Sforce ſon maiſtre, dit tout ce qu'il peut pour faire cognoiſtre que les intentions des François n'eſtoiẽt pas celle de ſon maiſtre GVICIARDIN.

r Il y a des choſes où il vaut mieux eſtre trõpé que ſe deffier. Le Roy eſtoit bien informé des infidelitez du Conneſtable, & neãtmoins pour l'entretenir en bonne humeur & ne luy donner occaſion de pis faire, differe ſes conſeils & les loüe.

durant que l'on traiteroit la paix. Mais il y auoit mis tel ordre que les Anglois estoient plustost dedans ces villes en prison qu'en garnison.

Le Connestable par la response d'Edouard se vit comme au desespoir auec plus d'occasion de sestonner comme il viuoit, que de s'esiouyr de ce qu'il estoit en vie, apprehendant d'vn costé la seruitude & de l'autre la punition, & ne voyãt autre port en cest etourmente d'esprit que la mort.[s]

Les Ducs de Bourgongne & de Bretagne estoient compris en ceste trefue s'ils le vouloient estre. Le Duc de Bourgongne aduerty de ce traitté, vient de Luxẽbourg auec 16. cheuaux treuuer Edoüard, qui recogneust au front de son cousin le courroux qu'il portoit au cœur, & faisant l'estonné d'vne arriuée si prompte & soudaine, luy demanda qui l'amenoit. *Ie viens*, dit le Duc, *pour parler à vous. Voulez-vous*, dit Edoüard, *que ce soit à part ou en public?* Sur ce pas le Duc qui ne pouuoit plus tenir sa colere, & qui venoit pour dire tout ce qu'il voudroit sans penser, qu'il pourroit aussi entendre ce qu'il ne voudroit pas,[t] demande au Roy d'Angleterre s'il auoit la Paix? *Non*, dit Edouard, *mais bien vne Trefue pour neuf ans en laquelle vous estes compris auec le Duc de Bretagne, & ie vous prie de vous y accommoder.* Le Duc replique au langage de l'Anglois qu'il entendoit & parloit, Que l'armée ne deuoit passer la mer pour cela. Que ce traité ruinoit la reputation des Roys d'Angleterre & qu'elle auoit bien besoing de ce cœur de Lyon enterré à Roüen.[u] Puis il adiouste, *Ie vous auois procuré vne occasion de faire vos affaires, que vous ne recouurerés iamais pour auoir ce qui vous appartient. Ce n'estoit pas pour mon interest, car ie m'en*

Paroles entre le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgõgne.

[s] Extreme mal'heur d'estre reduit entre deux grandes puissances & n'auoir moyen de se maintenir. Vn bidet entre deux grãds cheuaux est tousiours subiet à quelques coups de pied.

[t] Qui se prepare à dire ce qu'il veut se doit aussi disposer à entendre ce qu'il ne voudroit pas.

[u] Richard I. Roy d'Angleterre fut appellé cœur de Lyon, il mourut à Oseney & son cœur enterré à Roüe, vn Poëte assez bon, pour ce temps là, luy fit cet Epitaphe.

Viscera Carceolij, corpus fons seruat Ebrardi,
Et cor Rhotomagum magne Richarde tuum.
In tria diuiditur vnus qui plus fuit vno
Nec superest vno gloria tãta viro

Et cet autre.

Hic Richarde iaces sed mors si cederet armis,
Victa timore tuis cederet ipsa tuis.

pouuois passer, & pour vous monstrer que ie n'ay que faire de vostre Trefue, par S. George ie ne traiteray auec le Roy que vous ne soyez retourné en Angleterre, & que vous n'y ayés demeuré plus de trois mois. Edoüard ne prenant point de plaisir en ces boutades le laisse là. Il monte à cheual & s'en va comme il estoit venu, contant d'auoir dit ce qu'il vouloit dire à celuy qui n'auoit pas fait ce qu'il deuoit faire, & portant sur le cœur vn extreme desplaisir que ce traité luy osta le moyen d'acquerir de la gloire × aux despens du Roy, & de luy donner encores vne bataille.

× Perdre l'occasion de quelque chose degrãd par le moyen des armes, est vn regret fort poignant à vn grand courage. Epaminondas le demonstra bien en faisant trancher la teste à son fils qui auoit donné & gaigné la bataille, se plaignant de ce qu'il luy auoit comme soustraict & rauy vne partie de sa gloire.

Le Roy craignant que la colere du Duc & les menées du Connestable ne missent Edoüard en repentir, ou en quelque deffiance de l'execution de ce qu'on luy auoit promis, voulut rendre ses procedures hors de tout soupçon. La confiance est le vray ciment de l'amitié. Les Anglois entroient à toute heure & en telle troupe qu'ils vouloient en la ville d'Amiens. Il y auoit aux portes de grandes tables chargées de bons vins, de viandes de haut gouſt & fournies de bons compagnons pour inuiter & soustenir tout allant & venant. Tous les cabarets, & les hostelleries estoient pleines. Le Mareschal de Gié ayant commandement de recognoistre cõme les Anglois viuoient, entra vn matin en vne Tauerne où on luy dit qu'ils auoient desia fait cent & vnze escots & n'estoit pas neuf heures. Le soldat treuuoit apres d'autres commoditez qu'il est bien doux de bien disner & de ne rien payer. Il estoit au pouuoir du Roy de faire couper la gorge à neuf ou dix mille qui n'auoient peu ny porter leurs iambes ny treuuer les portes pour s'en retourner en leurs quartiers tant ils estoient saouls. On se conten-

XXIII

Le Roy pense prudẽment à la seureté d'Amiens.

Gran saborescomery no escotar.

toit de veoir enyurez de vin, ceux qui se voulaient enyurer de sang.

Toutesfois comme on luy vint dire qu'il y auoit du peril de laisser entrer tant de gens, il quitta ses heures, qu'il disoit & la ceremonie des Innocens. y Tous les iours sont bons & propres pour penser à sa deffence & seurté.

y Les Romains remarquoient les iours heureux pour assaillir, mais tous estoient bõs pour se deffendre. MACROB. *Liu. 1. saturn. cap. 16.*

Il en faut croire ce qu'en dit celuy qui l'a veu & l'a escrit. *Comme le Roy se leuoit & disoit ses heures, quelqu'vn me vint dire qu'il y auoit bien neuf mille Anglois en la ville. Ie me deliberay prendre l'aduenture de luy dire, & i'entray en son retrait, & luy dit, Sire nonobstant qu'il soit le iour des Innocens, si est il necessaire que ie vous die ce que l'on m'a dit, & luy compta au long le nombre qui y estoit, & touſiours en venoit & tous armez, & que nul ne leur osoit refuser la porte de peur de les mescontenter. Ledit Seigneur ne fut point obstiné: mais toſt laissa ses heures, & me dit qu'il ne falloit point tenir la ceremonie des Innocens.* z Dequoy il faut recueillir que le iour auquel s'estoit rencontré la feſte des Innocens estoit pour tout le reſte de l'année ſuiuante ſuperſtitieuſement ceremonieux à ce Prince, & qu'il ne vouloit point qu'on luy parla d'affaires, Philippe de Commines ayant couru le hazard d'estre baffoüé en ceſte occaſion.

z La Religion Chreſtienne rapporte à ſuperſtition les obſeruations des iours, *cesnul-pat*, dit S. Aug. *qui diuinum proficiſcatur hodie quam præpoſterus dies eſt.*

Diſné du Roy à la porterie d'Amiens.

Il receut toutesfois ceſt aduis en telle humeur, qu'il creut qu'il pourroit remettre ſes heures à vne autre heure & s'en diſpenſer, afin d'auiſer que ceſte trouppe ſe retira doucement. Il fit porter ſon diſné en la maiſon des portiers, non pour faire cognoiſtre ſa deffiance, mais pour mieux careſſer les Anglois qui entroient & ſortoient. Il en arreſta pluſieurs pour manger à ſa table, fit donner à boire aux autres, & pas moins ne laiſſoit de penſer à la

seurté de la ville, ayant fait armer trois cens hommes aux maisons de leurs Capitaines, & ordonné quelques-vns sur le portail pour veiller à l'entrée des soldats. Le Roy d'Angleterre aduerty de ce desordre enuoya prier le Roy de ne permettre plus l'entrée. *Cela ne se fera point*, respond le Roy, *mais s'il luy plaist d'enuoyer des Archers de sa garde à la porte, ils laisseront entrer ceux qu'il voudra.* Cela fut fait, le Roy ayant par ceste dissimulation obtenu ce qu'vn plus grand bruit eust rendu difficile.

Mais Louys n'auoit point d'argent en ses coffres pour payer les sommes accordées. Il esprouua quelle peine il y a de tirer de l'argent d'vn peuple en vne pressante necessité. a Les financiers luy en refuserent, Paris fournit ceste somme sous l'asseurance du rembourssement dans trois mois. Il ne restoit plus qu'à choisir vn lieu pour l'estre-veuë des deux Roys. Ce fut Piquigny ville que les Sybilles d'Angleterre auoient marqué lõg temps auparauant pour vne si grande & heureuse action. On dresse vne barriere sur le pont de la riuiere de Somme, de telle façon que l'on pouuoit passer librement les bras à trauers & sans guichet pour les corps, le Roy s'estant souuenu b d'auoir ouy dire que celuy qui fut laissé à la barriere de Monstereau faut-Yonne seruit pour auancer l'execution qui auoit attiré tant de calamité en France. Car le Duc Iean inuité de passer luy quatriesme receut à deux pas de là le coup de Taneguy du Chastel.

Le xxix. d'Aoust M.CCCCLXXV. le Roy se rendit le premier sur la barriere, parce qu'il estoit en sa maison, & receuoit vn Prince estranger. c Il estoit accompagné du Duc de Bourbon, & du Cardinal son frere. Il se plaisoit en ces actions de

a Encores qu'on die que le Prince ne doit auoir d'autres threfors que dãs les bourses de ses subiects, il peut rencontrer des occasions si pressées que s'il n'en a dans ses coffres il est en vn party fort perilleux.

Piquigny ville marquée par les predictions d'Angleterre.

b Le passé est le preceteur du present. En pareille occasion fut tué le Duc Ieã à Montereau faut-Yonne où il estoit venu trouuer le Dauphin qui depuis fut Charles VII. pour traicter quelque accord.

Entreueue du Roy de France & du Roy d'Angleterre.

c Plusieurs prennent ceste ceremonie d'vn autre biais, & disent que c'est au plus grãd de ne se trouuer pas le premier, & de se faire attendre.

parade, faire habiller quelqu'vn comme luy. Philippe de Commines le fut ce iour-là. Il auoit huict cens hommes, Edoüard y vint auſſi apres qu'vn Gentil-homme l'eut aduerty de l'arriuée du Roy. Le Duc de Clarence ſon frere l'accompagnoit. Le Duc de Cloceſtre ſon oncle ne s'y voulut trouuer, car ceſte treſue luy deſplaiſoit. Il auoit à ſes eſpaules toute ſon armée en bataille, chacun auoit douze Seigneurs [d] qui les accompagnoient. Il y auoit du coſté de Louys quatre Seigneurs Anglois, & autant de François du coſté d'Edoüard pour veoir s'il y auoit quelque deſſein au preiudice de leur maiſtre.

Edouard Roy d'Angleterre fort beau Prince.

Edoüard portoit la tocque de velours noir, vne grande enſeigne de pierrerie faicte à fleur de lys, beau Prince, & d'vne riche taille, mais il commençoit deſia à prendre vẽtre. A deux ou trois pas pres de la barriere il ſe deſcouure, met vn genouïl en terre, & feit pas trois fois ceſte reuerence auant que de ioindre le Roy qui l'attendoit appuyé contre la barriere, apres des embraſſemẽs fort eſtroits & affectionnez pour faire parler le cœur par ces demonſtrations d'amitié & d'affection, la Paix eſt iurée ſur le Meſſel & la Croix.

Le Roy qui cognoiſſoit l'eſprit d'Edoüard d'accommodoit ſon diſcours, ſes humeurs à l'entretenemẽt d'vn plaiſir qui ne couſte rien que le rire, diſãt touſiours quelque mot qui auoit ceſte vertu parmy les plus ſerieux. Et par ce qu'Edoüard auoit de la ieuneſſe, de la beauté [e] & de l'amour, il le pria de ne retourner en Angleterre ſans veoir les Dames de Paris, que le Cardinal de Bourbõ qui eſtoit là luy donneroit l'abſolution. Edoüard monſtre

[d] Iamais les Princes ne ſe doiuent veoir & aboucher enſemble qu'auec eſgale ſeurté de part & d'autre. Philippe Roy de Macedoine ne voulut deſcẽdre en terre, ains parlementa de la proüe de ſa galere au I. F. qui demeura ſur le riuage, lequel comme il luy euſt demandé de qui il auoit peur, ie ne crains perſonne, reſpõd Philippe, fors les Dieux immortels, mais ie ne me fie pas de tous ceux que ie voy là auec vous. Tite-Liue, liu. 32.

[e] Aux entre veuës & ceremonies des Roys, le plus grãd ſe trouue le premier au lieu aſſigné pour mõſtrer que c'eſt le plus grand que les moindres võt trouuer.

[f] Philip. de Commines dit qu'Edoüard eſtoit des plus beaux Princes de ſon ſiecle, mais qu'au temps de ceſte entre-veuë il commẽçoit à deuenir gros. La beauté eſt vne qualité qui embellit les autres qui ſont neceſſaires au Prince. Celle-cy eſt vaine ſans les autres, & vient mieux à vne femme, & ne ſert que pour leur plaire. Maximin fils de l'Empereur Maximin, eſtoit ſi beau que les femmes deſiroient d'eſtre aymées de luy, & qu'il les refuſa meres. Ivt. cap. vi.

à ses yeux & à son silence que cette semonce luy estoit agreable. Le Roy ne le pressa pas dauãtage, se souuenant que ses predecesseurs n'y auoient que trop battule pauć. Ces deux Princes estoient si accorts qu'il estoit mal-aisé que l'vn peut auoir par subtilité quelque aduantage sur l'autre, & l'artifice de l'vn paroissoit au dehors, l'autre cachoit le sien au dedans. g

Le Roy offre ce qu'il ne voudroit pas estre accepté.

Ils parlerent assez longuement ensemble pour ouurir leurs cœurs l'vn à l'autre, mais plustost afin que Louys tira les vers du nez d'Edoüard, qui pour n'auoir ny l'esprit ny l'experience de celuy là n'y regardoit pas de si pres. Le Roy recognut qu'il auoit vn extreme desir d'assister & deffendre le Duc de Bretagne, & qu'il se tenoit obligé à cela, disant n'auoir iamais trouué vn meilleur amy au besoin. Pour le regard du Duc de Bourgongne il ne monstroit pas d'estre tant en peine de sa fortune, car comme le Roy luy eust dit, *Que ferons nous si mon frere de Bourgongne ne veut entrer en la trefues* le Roy d'Angleterre repart, *Ie le semondray de rechef, & s'il n'y veut entendre ie m'en rapporte à vous deux.*

Penetre dans les pensees du Roy Edouard.

Restoit la fortune du Connestable, en la premiere conference du Traicté. Le Roy d'Angleterre indigné du manquement de sa parole, auoit dit qu'il auoit moyen de faire veoir au Roy ses mauuais seruiteurs, & dequoy les conuaincre de trahison enuers sa Majesté. Les deputez n'auoient pas tenu grand compte de cela, estimants que c'estoit vn artifice pour se faire valoir dauantage & intimider le Roy de telle pratique & intelligence, & quãd il en seroit quelque chose, que l'estat des affaires du Roy deffendoit vne recherche trop curieuse

g Les vns font veoir leurs artifices de premier rencõtre, les autres les tiẽnẽt fort couuerts, & là ne se void la tromperie qu'apres qu'on est trompé. A cela se rapporte le differend qui fut entre le Renard & le Leopard pour lavarieté de leurs peaux: Celuy-là se vãtoit de l'auoir plus belle au dehors, comme marquée & mouchée de diuerses marques, *cela n'est rien*, dit le Renard, *mon bigarrement est au dedans.*

rieuſe de la fidelité de ſes ſubiets, h mais le Roy qui ne meſpriſoit rien, iugea deſlors que c'eſtoit vn traict lancé contre le Conneſtable, & c'eſt pourquoy il en vouloit eſtre bien eſclaircy d'Edoüard, lequel ne diſſimulant pas qu'il auoit trop & de trop grands meſcontentemens contre le Conneſtable, luy fit l'hiſtoire de ſes preuaricatiõs, & pour preuue luy remit deux lettres de ſa main.

h Il y a des temps où il n'eſt pas bon de deſcouurir toutes maladies, remuer les humeurs, ny purger les corps. On dit à Põpée qu'il y auoit dans les papiers de Sertorius plúſieurs lettres des Senateurs de Rome qui l'exhortoient de venir en Italie entreprendre ſur Rome. Pompée fit vn acte nõ de ieune homme, ains d'vn courage raſſis, meur, & bien compoſé, car il fit bruſler toutes ſes lettres ſans en lire vne ſeule, ny permettre qu'autre en leut. PLVT.

Apres vn long diſcours accompagné d'infinies careſſes, honneurs & reſpects, les deux Roys ſe ſeparent, Edoüard paſſe la mer laiſſant les oſtages dans les delices & feſtins de Paris, & les principaux Seigneurs de ſa Cour ne parlent que de la liberalité du Roy. Les Heraux & les trompettes d'Angleterre ſur le depart crierent ces paroles, *largeſſe, largeſſe, au tres-noble & puiſſant Roy de France, largeſſe, largeſſe.* i

i La liberalité eſt le Soleil entre les autres lumieres de la royauté. C'eſt la myrrhe qui garde la reputatiõ des Roys incorruptible.

Le Roy alla coucher à Amiens, par chemin. Il s'entretint de ce qu'il auoit remarqué en ceſte action, dit confidemment à Philippe de Commines ces paroles. *I'ay trouué le Roy d'Angleterre ſi preſt de venir à Paris que cela ne m'a point pleu. C'eſt vn tres-beau Roy, il aymé fort les femmes, il pourroit trouuer quelque affectée à Paris, qui luy pourroit bien dire tant de belles paroles qu'elle luy feroit enuie d'y reuenir. Ses predeceſſeurs n'ont que trop eſté à Paris & en Normandie. Sa compagnie ne me vaut rien deçà la mer, mais ie le veux bien delà pour bon frere & amy.*

Sage remarque du Roy.

Arriué à Amiens, comme il ſe vouloit mettre à table, Hauuart l'vn des oſtages penſant luy faire grand plaiſir, luy vint dire à l'oreille que s'il auoit agreable, il feroit venir le Roy d'Angleterre iuſques à Amiens, & peut eſtre à Paris pour y faire

bonne chere auec sa Majesté. Le Roy, qui ayant sauué le Capitole, [k] ne pensoit qu'à faire largue aux Gaulois pour passer, receut ceste parole auec vn bõ visage, quoy qu'elle ne luy pleut pas, & cõme pensant ailleurs se mit à lauer & à parler d'autre chose. Hauuart l'en fit souuenir apres souper, n'ayant pas remarqué l'intention du Roy par ceste premiere deffaicte. Le Roy pressé de cét importun, dit qu'il se voyoit sur le poinct de mõter à cheual pour sçauoir ce que voudroit faire le Duc de Bourgongne, & luy faire courir la fortune des armes, puis qu'il auoit mesprisé l'occasion de l'accord.

Mauuais sourd qui ne veut entendre.

Ceux qui passerent à regret la mer eussent esté bien aises de trouuer quelque occasion pour faire plus de sejour en France, ils en auoient quelque raison pour le bien de leur Estat, & de desirer que Paris seruit à Londres ce que Carthage auoit seruy à Rome. [l] Ils auoient tant de chaudes testes parmy eux que si on ne leur dõnoit de l'exercice hors de l'Isle, ils estoient capables de recommencer le jeu du Comte de Vuaruich.

Tant que le Roy demeura à Amiens, il fut visité des Anglois, mesme de ceux qui ne s'en vouloient retourner sans present. Le Duc de Cloceſtre qui faisoit si fort le courroucé de ceste trefue, la trouua bonne apres que le Roy luy eust donné de la vaisselle & des cheuaux. Ce Prince ne laissoit de semer en des terres steriles, la crainte de l'ingratitude ne l'empeschoit point d'obliger ceux qui au partir de là ne luy en sçauoient point de gré. [m] Il estoit fort contẽt de ceste iournée, mais il estoit marry que le Roy d'Angleterre eust declaré tãt de

Le Roy donne des presens aux Anglois.

k Il fait bon voir le dos de l'ennemy. Les Gaulois demanderent des batteaux pour passer le Tybre, le Senat commanda de leur en donner, & estans mis en route leur alleura le chemin pour se sauuer. POLLÆNVS. *lib.* 2.

l Les estats se maintiennent par les communes craintes & jalousies qu'ils ont l'vn de l'autre. Pource Scipion Nasica cõseilloit la cõseruation de Carthage quoy qu'elle eut mis en compromis la liberté de Rome, *ne metu ablato æmula vrbis, luxuriari fœlicitas vrbis inciperet.* FLOR. *lib.* 2. *de Bello Punico.*

m On ne laisse pas de semer apres vne moisson infertile. Il ne faut laisser d'obliger apres vne ingratitude. Encores que le bien faict perisse chez autruy, il ne le faut pas faire perir chez soy.

passion pour le Duc de Bretagne, car son desir estoit de ne le laisser en paix. Il le fit encor sonder par les Seigneurs de Bouchage & sainct Pierre, mais ils n'en r'apporterent que des brusques paroles, iurant qu'il repasseroit la mer si on querelloit le Breton. n

Edouard declare que le Duc de Bretagne est son amy.

Le Roy voyant qu'en vain il se trauailloit de les separer, il pensa de rendre bon amy celuy qu'il ne pouuoit declarer iuste ennemy, puis qu'il estoit comprins en la trefue. Pource il y eust traicté de paix entr'eux signé & resolu en l'Abbaye de la Victoire pres de Senlis du 16. Octobre 1475. publié au Parlement de Paris, & aux Estats de Bretagne.

Paix entre le Roy & le Duc de Bretagne.

Le Roy d'Angleterre ne fut pas plus content de reuoir son Royaume, que le Roy monstroit de ioye de l'auoir esloigné du sien. Il eschappe quelque fois aux Princes de dire dans le cabinet des paroles libres qui sont incontinent recueillies & rapportées. Le Roy estant quelques iours apres le depart du Roy Edoüard, parmy ses seruiteurs, s'esiouïssoit de l'heureuse issuë de ses affaires, disoit qu'il n'y auoit rien tel que vaincre sans cõbattre, o & que ceux qui s'en alloient du lieu où ils estoient venus pour faire la guerre, & s'en retournoiẽt sans la faire estoient touſiours vaincus. Il se mocquoit de ce que pour du vin & de l'argẽt il auoit enuoyé les Anglois. Ce flux de paroles auec plus de verité que de prudence, tombe aux oreilles d'vn Marchand Gascon demeurant en Angleterre, & lequel estoit entré au cabinet pour demander permission de tirer certaine quantité de muids de vin auec l'exemption des Gabelles. Le Roy

Reparation des paroles eschappées.

Entendues par vn Marchand Gascõ.

n Outre l'obligation que le Roy Edoüard auoit au Duc de Bretagne, pour l'auoir assisté en ses plus grandes necessitez, il craignoit qu'en le mescõtentant, il ne mit en liberté Henry qu'il tenoit prisonnier.

o La victoire qui couste moins de sang est la plus glorieuse, disoit Alphonse Roy d'Arragon, PANORMA en sa vie.

euſt bien deſiré que ceſtuy-cy pour auoir veu la Pallas de ſes conſeils toute nuë, euſt eu outre l'aueuglement la ſurdité, mais il n'en fit point de ſemblant, recognoiſſant toutesfois que la diſcretion n'auoit pas eſté l'arbitre entre ſa langue & ſon cœur, qu'il auoit trop parlé, le Marchand trop veu & trop eſcouté; [p] qu'Edoüard chaud & bouïllant eſtoit pour faire ſeicher ceſte premiere fleur de paix qui ne faiſoit que ſortir de ſon bouton, ſi ces paroles luy eſtoient rapportees, ſe reſout ſur le chãp d'accepter ce Marchant ſous quelque pretexte de ſon ſeruice. Il employa pour cela Philippe de Commines qui le gagna en luy offrant vn office en la ville de ſa naiſſance, la traite des vins qu'il demãdoit, mille francs pour faire venir ſa famille, à la charge toutesfois qu'il n'iroit point en Angleterre, le Roy ſe condamnant volontiers à cela pour la peine d'auoir trop parlé.

Cauſe nõ preueuë d'vne bonne fortune.

[p] On a veu des Princes qui ont fait mourir de leurs ſeruiteurs pour auoir entendu des paroles dont le rapport eſtoit dangereux. Alexandre y proceda plus ſagement, car voyant qu'Epheſtion auoit veu en ſa lettre vn aduis important il ne fit que luy toucher les leures de ſon cachet sãs luy dire autre choſe, & plus royalement Louys qui achepta biẽ cheremẽt des perſonnes qui pouuoient emporter des paroles qui luy eſtoiẽt eſchappées inconſiderément.

Les plus courageux & ſur tout les François qui s'eſtoient retirez en Angleterre blaſmoient ceſte paix. Pluſieurs la tenoiẽt pour vne œuure du Ciel, diſant qu'elle auoit accomply les Propheties, que le ſainct Eſprit [q] l'auoit fait, qu'vn Pigeon blanc auoit paru le iour de l'entre-veuë des deux Rois ſur la tente d'Edoüard, & que tout le bruict de l'armee ne l'auoit peu faire bouger de là.

Pigeon blanc ſur la tente d'Edouard.

[q] De petites choſes on tire des grands augures. Au conclaue tenu pour l'eſlection d'vn Pape apres la mort de Paul III. vne colombe volant & repoſant ſur la celule du Cardinal Iean Ange Mediquin qui fut nommé Pie IIII. fuſt prinſe pour aſſeurance de ſon eſlection.

Vn Gentil-homme Gaſcon qui ſeruoit le Roy d'Angleterre nommé Bretailles, ſe faſchoit de ceſte paix, & ſe mocquoit de ceſte reſuerie. Il diſoit que ce Pigeon battu de la pluye s'eſtoit mis ſur ceſte tente comme ſur la plus haute pour s'eſſuyer au Soleil, il en parla à Philippe de Commines qui le cognoiſſoit, & luy dict; *Vous auiez bien raiſon*

de vous mocquer de nous. A cela, & non sur cela, de Cõmines (combien de batailles a gaigné vostre Roy) *Neuf*, respond Bretailles, [r] *Et combien en a-il perdu? vne seule, c'est celle qu'il pouuoit gaigner en France, perte si grande qu'elle obscurcit tout l'honneur des neuf qu'il a gaignés, car ceste dixiesme estoit le couronnement de toutes les autres.*

Prudence de Phil. de Commines a destourner des discours inutils.

On vint dire au Roy que ce Gascon estoit homme libre, & qu'en la liberté de ses paroles il pourroit faire cognoistre les pensees de son maistre, & alterer les esprits de plusieurs. Le Roy l'enuoya querir, le fit disner à sa table, & par sa bourse luy ferma la bouche, & luy fit dire comme les autres, que le sainct Esprit auoit faict la paix. En vne heure Bretailles fonda vn reuenu asseuré pour tousiours sur la timidité de ce Prince. [s]

Traité de Paix entre le Roy & le Duc de Bourgõgne.

Le Duc de Bourgongne voyant que le Roy d'Angleterre estoit loing commença de penser à soy. Il a veu la legereté des Anglois, Cointay luy a representé celle du Connestable, & les discours qu'il auoit entendu derriere l'Oste-vẽt. Tout cela ne permet qu'il s'opiniastre contre la raison, & puis le Roy est armé sur la frontiere de Hainault qui la demande, & offre de la faire, & il ressent bien viuement la grande perplexité que souffre vne ame irresoluë & comme suspenduë entre les esperances & la crainte. [t]

Hugonet Chancelier du Duc mande au Roy que s'il luy plaisoit enuoyer ses députez sur le Põt à my-chemin d'Auennes & de Veruins, ceux du Duc s'y trouueroient pour resoudre sur ce qui se presentoit. Le Roy y voulut estre quoy que son Conseil l'en dissuada & mena auec luy Hauuart & Chene, ostages que le Roy d'Angleterre auoit

[r] Edoüard IIII. Roy se trouua en neuf batailles combattant à pied pour asseurer la couronne d'Angleterre sur sa teste, & ruiner la maison de Lancla-stre.

[s] On peut dire du Roy Louys xi. ce que Plutarque dit de Nicias, il ne donnoit pas moins à ceux qui pouuoient mal faire qu'à ceux qui meritoiẽt d'auoir du bien & qui estoient dignes de se sentir de sa liberalité, de sorte que sa timidité estoit vn reuenu & vne rente aux meschans aussi biẽ que sa liberalité l'estoit aux gens de bien.

[t] Cependant que les craintes & les esperãces suspendent nostre ame nous ne iouissons pas du present & l'aduenir nous tourmente.

laissé. L'vn marry de la paix, voyant les deputez du Duc de Bourgongne accompagnés de grãd nombre de gens de guerre bien montez & armez, dit que si le Duc euſt faict voir au Roy d'Angleterre beaucoup de gens de ceſte ſorte, il n'euſt pas ſi toſt repaſſé la Mer. Philippe de Commines, auquel ſes paroles furent dites, ne reſpondit rien, il auoit tant de patience à eſcouter, tant de retenuë à parler que ce ne luy eſtoit point de peine de ſe taire aux occaſions où la langue eſchappe.v

Le Vicomte de Narbonne qui les auoit ouy, dit, que ſans doute le Duc de Bourgongne en auoit bon nombre, mais que les Anglois auoient tant d'enuie de retourner en Angleterre qu'ils ſ'eſtoiẽt contentez de ſix cens pipes de vin, & d'vne penſion que le Roy leur donnoit. Cet Anglois qui auoit vn grand deſplaiſir de ceſte paix, le ſentit redoubler par ceſte mocquerie, & tout fumant de colere. C'*eſt bien ce que chacun nous diſoit que vous vous mocquerieʒ de nous, appellez-vous l'argent que le Roy nous donne penſion, x c'eſt tribut, & par S. George vous en pouuez bien tant dire que nous retournerons.* Philip. de Commines, ô le ſage homme! rompit ce diſcours, & de ſerieux & picquant qu'il eſtoit & pouuoit ſe rendre pire (car le François n'euſt iamais ſouffert qu'on euſt appellé la France tributaire d'Angleterre) le changea en riſee. Mais l'Anglois s'en offença & s'en plaignit au Roy qui ſe courouça fort au Vicomte de Narbonne pour n'auoir conſideré qu'aux mauuaiſes demandes les bonnes reſponſes couſtent peu & profitent beaucoup, & qu'il faut peu de choſe pour faire reuenir vn ennemy qui s'en va mal-content.y

Les Anglois appelloient tribut ce que le Roy accorda pour la Dauphine.

u Qui n'eſt patient à ſe taire ne peut eſtre diſcret à parler.

x Chacun donne des noms aux choſes cõme il luy plaiſt. Ce qui eſtoit en effet penſion, l'Anglois l'appelle tribut. Mot inſupportable à vne nation libre. Saluian deplorant la condition de l'Empire Romain qui payoit tribut aux Frãçois, leſquels s'eſtoiẽt nouuellemẽt ſaiſis des Gaules, dit, *Aurum quod pendimus, munera vocamus, dicimus donũ eſſe quod pretium, & quidem conditionis miſerrimæ.*

y Les paroles de meſpris ou de mocquerie, enflammẽt les cœurs à des reſolutions autres qu'on ne les attend. Cabades Capitaine de Perſe aſſiegeant Amide, & voyãt que le ſiege ſeroit lõg & difficile, ſe diſpoſe à s'en aller & le quiter. Les habitans enorguillis de cela ſe preſentẽt ſur la muraille, crient au poltron & ſe mocquent de ceſte retraite. Cabades s'en picque de telle ſorte qu'il y retourne, les preſſe, les force, & les ſaccage.

Les deputez s'assemblerent de part & d'autre & ne s'accorderent point, chacun voulant tenir le bon bout de son costé, & le poinct absolu de toutes choses. Le Roy dit aux siens qu'il ne vouloit point tant de paroles, & fit venir ceux du Duc, s'enferma auec eux, & auant que sortir conclud la trefue pour neuf ans commençans le treziesme du mois de Septembre, mil quatre cens septante cinq, & finissans à mesme iour de l'annee mil quatre cens octante quatre. Le Duc voulut que Baudoüin bastard de Bourgongne, le Seigneur de Renty, Iean de Chata, Philippes de Commines fussent exclus & priuez du benefice de ceste trefue, laquelle toutesfois ne fut pas si tost publiee pour sauuer le serment du Duc qui auoit iuré de n'y entendre si tost.

Mucho vale y poco cuesta à mal hablar buena respuesta.

Comme on estoit en ce traitté, le Roy d'Angleterre marry que le Duc de Bourgongne fist ses affaires à part, enuoya Thomas de Montgommery au Roy pour l'asseurer qu'il retourneroit au printemps auec vne puissante armee pour acheuer de ruiner le Duc de Bourgongne, mais le Roy qui l'aymoit bien où il estoit, dit que la trefue qui estoit sur le tapis estoit la mesme qu'il auoit faict auec luy, & n'y auoit rien de plus ny de moins, mais que le Duc auoit desiré ses patentes à part.

Ainsi la paix est faicte & auec les Anglois & les Bourguignons. Ces broüillards qui au matin sembloient si espais qu'on pensoit de ne voir le Soleil de tout le iour, se dissipent en vn moment & laissent la France en la mesme clarté & serenité qu'elle estoit auparauant.

Les Sages de ce temps-là, cognurent & recognurent le soing particulier de la prouidence de Dieu sur ceste Monarchie, ayant par sa grace singuliere eschappé vn si terrible orage. Ce n'estoit pas la premiere secousse ny la plus forte maladie qui auoit esprouué la fermeté de ses forces. Les fondemens de cet Estat sont si bien posez, [z] ses Loix ont si prudemment preueu toutes sortes d'accidens qu'encores qu'il n'y ait rien de constãt au monde, & que la nature va roulãt toutes choses, ores en haut, ores en bas, il est demeuré debout en ses plus grands esbranlemens, & s'est soustenu comme vn colosse de son propre poids. La composition de ce corps est si forte & vigoureuse qu'il s'entretient mesmes de ses excez & desordres, les autres Estats auec tout leur regime ne se portent pas mieux, & le moindre desordre qu'ils font met leur vie en peril. [a]

La Prudence du Roy fut l'instrument de la prouidence de Dieu pour mettre son Royaume hors du danger qui le menaçoit. Il est vray que si la necessité qui n'a point de loy n'excusoit la procedure de ce Prince, & si l'honneur du trait ne demeuroit à qui a le profit, on trouueroit bien à redire à ce que le Roy fit pour auoir ceste paix. Vn Prince moins timide & prudent eust hazardé vne bataille plustost que de passer sous l'orgueil de ses ennemis, mais ces altieres & genereuses formes de traiter sont enterrées dans les ruynes de la superbe & triomphante Rome, & n'en est demeuré que l'admiration que l'histoire en represente. Iamais les Romains ne receurent condition ny capitulation

[z] Tous les Estats du monde ont esprouué son inconstance. Où sont les Empires d'Assyrie, de Perse, de Mede, d'Egypte, de Iudée, de Macedoine, *Quicquid in altum Fortuna tulit ruitura leuat.* Et Platon dit que les choses sont en ce mõde comme sur l'Euripe, ores en haut, ores en bas ὡσ ἐπὶ τὸν εὔριπον.

[a] Plutarque dit que la reputation de Sparte ressembloit vn corps qui de tout temps a fait diette, & qui s'alteré au moindre desordre.

tulation [b] de l'ennemy armé, iamais ils ne firent retraicte en desordre, iamais General ny Chef des exercites Romains ne donna le deuant à vn plus grand, fust-il Roy, iamais aux Prouinces estrangeres ils ne quicterent les marques de leur auctorité, iamais ils ne permirent que l'estranger, pour grand qu'il fust, entrast à cheual en leur logement. [c] En vn mot iamais Prince n'euſt les esprits ny les resolutions esleuees à plus de generosité.

[b] Cõme les Romains ne receuoient iamais les offres, ny les conditions de l'ennemy tant qu'il estoit armé, aussi n'alloient-ils iamais où ils les appelloient. Si tu es puissant tu m'y dois forcer, si tu ne le peux, ie dois aller où ma commodité me porte.

[c] Quand Tigranes vint trouuer Põpee pour se rendre en ses mains, les Licteurs luy dirent qu'il deuoit mettre pied à terre, parce qu'on n'auoit iamais veu personne entrer à cheual aux logements des Romains. PLVT.

FIN DV VI. LIVRE.

SOMMAIRE DES matieres principales du VII. Liure.

I. *Perplexité du Conneſtable apres la Paix.*

II. *Le Roy luy mande de le venir trouuer.*

III. *Il ſort de S. Quentin & ſe retire à Monts en Hainault.*

IIII. *Le Roy ſe ſaiſit de S. Quentin, & ſomme le Duc de Bourgongne d'effectuer l'article de l'aſſemblee de Bouuines touchant le Conneſtable.*

V. *Il eſt deliuré au Roy & conduict à la Baſtille, ſon procés faict, condamné à mort & executé.*

VI. *Proffit & blaſme que le Duc de Bourgongne receut par la mort du Conneſtable.*

VII. *Armee du Duc de Bourgongne en Lorraine.*

VIII. *Attentat ſur la vie du Duc deſcouuert par le Roy.*

IX. *Armee du Duc contre les Suiſſes.*

X. *Voyage du Roy à Lyon.*

XI. *Siege de Granſon. Les Suiſſes donnent & gagnent la bataille, & reprennent Granſon auec vn grand butin.*

XII. *Le Duc recherche le Roy de la continuation de la treſue.*

XIII. *René d'Anjou Roy de Sicile vient voir le Roy à Lyon.*

XIV. *Armee du Duc de Bourgongne deuant Morat, deffaite par les Suiſſes.*

XV. *Les Suiſſes entrent dedans le pays de Vau, & le Duc ſe retire en la Franche-Comté..*

XVI. *Yoland Ducheſſe de Sauoye ſœur du Roy, quicte le party de Bourgongne.*

XVII. *Alfonce de Portugal vient demander ſecours au Roy.*

XVIII. *Henry IIII. Roy de Caſtille declaré indigne de la Couronne.*

XIX. *Accord entre le Roy de Caſtille, & le Roy de Portugal.*

XX. *Affliction, ſolitudes & regrets du Duc de Bourgongne apres la bataille de Morat.*

XXI. *René Duc de Lorraine aſſiege & prend Nancy.*

XXII. *Armee du Duc de Bourgongne deuant Nancy, & trahiſon du Comte Campobaſſe.*

XXIII. *Deffaite du Duc de Bourgongne & ſa mort, remarque de ſon courage, & exemple memorable de ſa iuſtice.*

XXIV. *Mort de Galeas Duc de Milan.*

HISTOIRE
DE LOVYS XI.

LIVRE SEPTIESME.

M.CCCCLXXV.

PAR le Traicté de Pequigny, le Connestable de sainct Paul semble vn arbre battu de trois vents contraires, qui toutesfois s'accordent pour le mettre racines contre-mont. [a] Il pensoit rendre la guerre perpetuelle entre le Roy de France, le Roy d'Angleterre, & le Duc de Bourgongne, le voila bien estonné de les veoir d'accord entr'eux & contre luy. Il s'est rendu indigne de grace enuers le premier, de secours & de deffence enuers le second, de toute esperance enuers le troisiesme, & en opinion enuers les trois, qu'il vouloit faire du compagnon [b] auec eux, rehausser sa reputation & ses merites sur les ruines de leurs affaires, mesler ses cendres parmy celles de leurs Estats, & s'eterniser non en bruslant vn seul temple, mais les Estats de tous les trois.

Le Cõnestable de S. Paul n'est bien auec personne.

Le Roy luy auoit faict du bien pour le respect non de sa personne, mais des seruices qu'il luy pouoit faire, & comme il vit ses affections alterées, sa volonté fut aussi refroidie, & fit cognoi-

Mal auec le Roy.

[a] Les grands entendemens font bien souuẽt de grandes fautes, & rarement voit-on vn grand esprit sãs quelque meslange de folie, dont la plus pure sort de la plus fine sagesse: & pource Thucydide ne veut point que l'on choisisse aux cõseils des Princes ny en la conduite des affaires, ces esprits trãscendãs & releuez, mais mediocres qui sont les moins opiniastres.

[b] Comme il est dangereux de se prendre à son egal, aussi est-il fascheux de quereller son superieur & vouloir aller du pair auec luy.

stre que les grandes haines venoient des grãdes amitiés. c Il ne pouuoit oublier les pratiques & les menées qu'il auoit faict pour tenir la France en trouble ny ceste arrogante & insolente monstre d'armes sur la chaussee de Compiegne, ny les lettres escrites au Roy d'Angleterre, à la veuë desquelles il auoit iuré la *Paſque Dieu* son grand serment, & lequel il ne viola iamais, qu'il en mourroit, ny tant d'autres traicts d'vn esprit qui se rendoit mal'heureux pour ne pouuoir supporter sa felicité.

c Les bien-faits du Prince ne sont pas pour le respect des personnes, mais pour les considerations des services, ou merites qu'ils reconnoissent en leurs seruiteurs. Quand ces qualitez se changent, il ne faut trouuer estrange si de mesme leurs faueurs & affections s'alterẽt.

Le Duc ne luy auoit iamais pardonné les reprinses des villes d'Amiẽs, & d'Abbeuille. Le desir de sa vengeance estoit vne riuiere a qui ne laissoit d'auoir son cours à trauers les rochers des difficultez de ses affaires. Il ne pouuoit oublier l'artifice dont il auoit voulu vser pour marier sa fille au Duc de Guyenne, ny le refus de receuoir ses gens à Sainct Quentin apres les auoir fait venir. Il estoit encores indigné e de ce qu'il auoit faict le premier la guerre en ses terres auec le feu, les autres s'estans contentez du fer, car tandis qu'il estoit campé deuant Amiens, le Connestable auoit couru le pays de Haynault, & bruslé le Chasteau de Seurre appartenant à Baudouin de Launoy que le Ducaymoit. Le Roy d'Angleterre estoit offencé de ce que l'ayant conseillé de venir en France pour y triompher, il estoit cause qu'il s'en retournoit sans triomphe. Tous trois eussent plustost faict faire vn autre enfer que de laisser telles infidelitez imprimées.

Mal auec le Duc.

d La vengeance ne laisse de courir encores qu'elle ne paroisse pas. Plutarque la compare aux riuieres qui coulent sous terre par quelque estenduë du pays & apres descouurent leurs descharges plus impetueuses.

e Les offenses souuent renouuellées se terminent en des peines immortelles.

Mal auec le Roy d'Angleterre.

Toutes choses sembloient estre bandées & conjurées à sa ruine, il ne se peut tenir debout voyant

au tour de soy tant de personnes abbatuës. f Les desplaisirs que la fortune luy a fait dans les ruines publiques sont augmentez par plusieurs autres particulieres trauerses, sa femme seul appuy de sa grandeur est morte, Iacques de sainct Paul son frere prisonnier, la Scale son nepueu reuenant d'Angleterre arresté par les gens du Roy, & trouué saisi de perilleuses instructions. Le Comte de Roucy son fils entre les mains du Duc de Bourbõ. Le Comte de Dammartin son ennemy fait bruire les forces du Roy tout proche de S. Quentin. Le Prince d'Oranges est en liberté portant tiltre de *Prince par la grace de Dieu.* g Toutes ces choses luy estoient autant d'espines dãs son lict pour l'empescher de dormir, il ne songe, il ne veille, il ne pense qu'à se tenir ferme contre tant d'impetueuses secousses de la fortune, mais il veut guerir ses maux h par d'autres maux. Il ressemble vn vase de terre qui ne peut faillir de se rompre, soit qu'il tombe sur vne pierre, ou que la pierre tombe sur luy.

L'éguille de son cadran tourne deuers la clemẽce du Roy comme à son Nort. Il luy enuoye Rapine son Secretaire auec des paroles de soye, humblement douces, le suppliant de croire que le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgongne, ne desiroient que le porter en l'extremité du desespoir, & le cõtraindre de chercher ses asseurances vers eux puis qu'il n'en pouuoit trouuer aupres de sõ Roy: Que le desir de se vanger de celuy qui ne les auoit offencé que pour n'offencer sa Majesté, auoit donné cours aux calomnies contre luy publiées, & fauorisées par la mal-vueillance de ses ennemis qu'il auoit prés de sa Majesté, mesmes des Sei-

Il recherche les bonnes graces du Roy.

f Ce n'est pas merueille de ne s'esmouuoir ny esbranler en la tranquilité, mais il se faut estonner de veoir vn homme s'esleuer lors que tous les autres s'abaissent & demeurer ferme autour de ceux qui trebuchent. SEN. ep. 73.

g Vacarmes estranges font la jalousie & l'enuie en l'esprit de ceux qui vont du pair. Le Cõnestable S. Paul ne peut veoir la prosperité de quelques grands qui estoiẽt en la Cour, il est marry que le prince d'Oranges soit sorty de prison pour trente mille escus, que le Roy luy a permis de porter le tiltre de *Prince par la grace de Dieu*, battre monnoye, donner graces de tous crimes, excepté *d'heresie & de leze Majesté.*

h Pernicieux remede, guerir le mal par le mal, & penser arriuer à la guerison par les desordres qui forment les maladies, l'intemperãce du malade faict la cruauté du Medecin.

gneurs de Dammartin & du Lude qui ne l'ay-
moient point, & son ame ne se pouuoit plier à ce-
ste reigle toute diuine d'aymer ses ennemis. k
Les bons maistres cognoissent les ouurages les
vns des autres, vn seul traict faict iuger de quelle
main est le tableau. Le Roy grand maistre en dissi-
mulation, iugea que tout ce que le Connestable
vouloit faire n'estoit que feintise, qu'vn naturel
ambitieux se contre-fait l comme il veut, que le
meschant n'est iamais pire que quand il veut fein-
dre l'homme de bien. C'est pourquoy toute l'hui-
le de ces belles paroles ne feit que d'enflammer da-
uantage le caillou de sa vengeance, & de la cõcur-
rence de ces deux cõtraires se feit la derniere tem-
peste qui emporta & perdit le Connestable. Il fei-
gnoit toutesfois d'approuuer ses intentions, les di-
soit bonnes, m appella vn Secretaire pour escrire
vne lettre, par laquelle il luy donnoit aduis de ce
qui s'estoit passé auec les Anglois, & que pour la
peine & trauail d'esprit où il se trouuoit pour le de-
meslemẽt de plusieurs grãdes affaires, il auoit bien
besoin de sa teste. Quand il luy eust promis de la
sauuer, il eust excepté le col de sa promesse, tant n il
estoit contraint faire vn exẽple de la perfidie d'vn
mauuais subiect. Rapine n'estoit pas assez fin pour
se prendre garde de deux choses qui se passerẽt en
ce moment, l'vne que le Roy se retournãt deuers
le Seigneur Hauuart deputé du Roy d'Angleterre,
& le Seigneur de Contay leur expliquant le con-
tre-sens de ceste lettre dit, *ie n'entẽds point que nous eus-
sions le corps, mais bien la teste.* L'autre que le Seigneur
du Lude demandoit à Rapine s'il ne sçauoit où
estoit l'argent content de son maistre, parole qui
deuoit

k Aymer ses ennemis c'est vne action toute diuine, aymer les amis humaine, haïr ses amis brutale. Mais les hommes sont faits comme cela, & sur tout les grands, ils ne peuuent supporter la prosperité de leurs ennemis.

l Il y a du peril à croire aux paroles & aux actions de ceux qui ont quelque dessein, car pour y arriuer la cupidité apprend à feindre toutes choses.

m Les paroles ne seruẽt pas touiours pour ouurir, mais pour couurir les intentions. Archidamus fils d'Agesilaus disoit que les moutons ne sçauoient qu'vne notte, mais les Roys en auoient de diuerses fortes pour en vser comme il leur plaisoit.

n Paul Erizze Podesta de Negrepont s'estant rendu l'an 1470. à cõdition qu'on luy sauueroit la teste, Mahomet le fit scier en deux & cõme il se plaignoit du manquement de parole, on luy dit, que les fiãcs n'estoiẽt pas compris en la promesse de luy sauuer la teste. IVSTINIEN.

Aristote parle d'vn rocher qui s'allume estant arrouſé d'huile.

Le Roy luy mãde qu'il a bien besoin de sa teste.

deuoit condamner la bouche dont elle estoit sortie, à vn silence [n] perpetuel. Elle fut plustost proferée que considerée. Il y a des entendemens qui trahissent la prudence & la discretion, leur soudaineté s'arreste aux premiers obiets, ils ne sont pas prests à toute heure. Ceste parole deuoit seruir de trompette pour donner l'alarme au Connestable, lequel entendant ce que Rapine auoit fait & ouy, ayma mieux fier sa seurté à vne bonne place qu'aux bonnes paroles du Roy.

[n] Par la loy des Gymnosophistes, ceux qui ont vne fois abusé de l'vsage de la langue, sont condamnez à vn silence perpetuel.

Chasteau de Han.

Il auoit faict bastir le Chasteau de Han, & dedans vne tour de l'espaisseur de trente six pieds, sur la porte de laquelle on voyoit vn cordon entre-lassé auec deux houpes pendantes deçà & delà, & ce mot de son humeur, *Mon Mieux*. Il s'asseuroit de trouuer tousiours son mieux en ceste place au pire estat de sa fortune, & que de-là il verroit comme du bord les ondes, & les vents se ioüer de la France, mais il n'y a Rocque ny Acrocorinthe qui tienne à la presence du Prince qui veut punir la perfidie de son subiect. Contre vn iuste ennemy il faut faire voir qu'vn grand courage n'a pas moins de clemence, desarmé, que de vaillance ayant les armes en mains, [o] mais contre la desloyauté & l'ingratitude toute pitié est cruauté. Il auoit proposé de s'y retirer, mais considerant qu'il seroit assiegé par les armes du Roy & du Duc, & que ses terres estants toutes enclauées dans celles du Roy, il n'y auoit point de seure retraicte pour luy, il se resout d'aller en Allemagne employer son argent en vne place sur le Rhin, ou de passer en Espagne. Il n'y auoit plus de Sainct en Paradis auquel il se vouluſt fier. Par sainct Quen-

Houpe deça houpe delà, mon mieux.

[o] Mithridat Roy de Bosphore estãt desfait & vaincu, pria l'Empereur de luy faire bõne guerre, la responſe fut courte & genereuſe, *qu'il y auoit à Rome autant de clemence cõtre les vaincus, que de courage contre les ennemis armez.*

tin il s'estoit tousiours mis à l'abry des coups de tõnerre contre les deux Princes. Par sainct Quentin il esperoit de passer sans attainte entre tant de traicts tirez contre luy. Il a voulu mettre ces Princes en crainte & en doute, & ils le mettent maintenant en frayeur, p & aux tristes pensées de sa ruine. Ce Chasteau de sainct Quentin ne luy est plus qu'vne prison. Il n'entend iamais nommer ce nom, que son cœur ne se mette en tourmente.

En quelles perplexitez se trouue le Connestable.

p Perilleuse conduite, tenir son maittre en crainte & en jalousie, *combien que toute personne*, dit Philip. de Commines, *recherche à se mettre hors de soupçon & crainte, & que chacũ haye ceux qui l'y tiennent, si n'y eu a seul qui en cét article approche les Princes, car ie n'en cognen onques nuls qui de mortelle haine ne haissent ceux qui les y ont voulu tenir.*

Il adiouſtoit à ces meditations la hayne publique, ſouſleuée contre luy par l'inſolence de ſa cõduite, s'eſtant ſeruy de ces grandes charges o pour donner de l'enuie aux grands, & pour fouler les petits, & de-là les Satyres & chanſons diffamantes qu'on auoit entendu publiquement par Paris, & qui auoient eu plus de credit & de cours par la deffence que par la permiſſion de les lire, car telles drogues perdent incontinent leur ſenteur quand elles ſont eſuentées, la peine à les recouurer en augmente la curioſité. Preſſé doncques & oppreſſé de ces difficultez, toute reſolutiõ l'abandonne, comme il s'eſt abandonné ſoy-meſme. Peril à ſortir, peril à demeurer. La France le menace de mort, l'Angleterre de captiuité, Flandres de mocquerie.

o Il faut que les grands hommes en l'adminiſtratiõ des affaires publiques, ſe rendent illuſtres & non enuiez par leur inſolence & orgueil.

Il ſe retire à Montes en Hayenault.

En ces tranſes & frayeurs, qui ne ſont pas ſi grandes au dehors que celles que ſa conſcience luy dõne au dedans, pour voir qu'il eſt tenu de tous, comme né à la ruine publique, il iette les yeux du coſté où la nature les luy auoit ouuert, & aymant mieux ſe donner au Duc que de ſe laiſſer

p Il vaudroit beaucoup mieux n'eſtre point au nombre des hommes, que d'eſtre compté entre ceux qui sõt naiz pour la ruine publique.

mucha sabe la rapo sa pero mas el que la toma.

prendre au Roy, s'en va à Monts en Hainault sous le sauf-conduit qu'on luy donne, auec quinze ou vingt cheuaux, sans considerer que la plus ferme amitié ne va pas outre les autels ny les respects du deuoir que l'on doit aux plus grands, & qu'aux accidens d'iniustice la preuue q en est dangereuse. Il se fia en celle du Seigneur d'Eymerie, Baillif de Hainault le plus asseuré de ses amis, lequel y commandoit pour le Duc.

Il est malaisé de prendre vn vieux Renard, mais à la fin on le prend, & qui l'attrappe est plus fin que luy. Le Roy sçachant qu'il estoit hors de son terrier, & dans les terres du Duc de Bourgongne, fait aduancer diligemment huict cens cheuaux vers sainct Quentin, afin de luy oster ceste place, & auec elle toute esperance de recouurer l'amitié du Duc de Bourgongne, lequel ne se soucioit du Connestable de sainct Paul, que pour l'enuie qu'il auoit d'auoir sainct Quentin, tellement qu'estant aduerty que le Roy estoit dedans, & qu'il ne le pouuoit auoir par autres mains que par les siennes, il ne se souuint du Connestable que pour renouueller la vengeance des offences qu'il luy auoit faict.

Le Roy qui ne vouloit point vser enuers le Connestable du pouuoir r que le Ciel n'a donné qu'aux Roys, ne pense qu'à se deffaire du Connestable, fait sommer le Duc de maintenir & d'effectuer ce qui auoit esté accordé & conuenu entr'eux sur ce sujet, attẽdu qu'il estoit retiré aux terres de son obeissãce. Ceste promesse obligeoit le Duc de faire la iustice du Connestable dãs huict iours,

q Dangereux d'esprouuer ses amis contre les Princes & les loix. Alcibiade pour entrer en ceste preuue appella vn iour ceux qu'il pensoit estre ses amis, & les mena l'vn apres l'autre en vn lieu obscur leur monstrãt le simulacre d'vn corps mort, & disant que c'estoit vn homme qu'il auoit tué, les priant de l'ayder à l'enterrer & le celer, mais il ne trouua qu'vn entre tous qui y voulut entendre, à sçauoir Callias; *Heureux qui a beaucoup d'amis: Mal'heureux qui en a affaire.*

r Le pouuoir de sauuer les hommes de la mort est vn present (dit Seneque) si excellent, que les Dieux ne l'ont communiqué si non aux Princes.

ou de le rendre au Roy, lequel desiroit l'auoir plustost vif que mort afin d'en vser à sa discretion, & de luy faire perdre la vie comme il luy eust pleu, ou de la luy laisser pour sa gloire. [f]

[f] Tout hõme qui doit la vie, vit à la gloire de celuy qui la luy a donnée.

Le Duc qui desiroit d'auoir S. Quentin, Han, & Bohain, & ne les pouuoit auoir qu'en accomplissant ceste promesse, commanda au sieur d'Eymery de donner des gardes au Connestable, & luy deffendre de sortir de son logis. Ce n'est pas assez, le Roy qui ne veut pas perdre le Cõnestable pour le faire [t] gagner au Duc, enuoye le Seigneur du Bouchage pour le presser, ou de le despescher, ou de luy remettre. Il a vne armée en Champagne preste à secourir le Duc de Lorraine, s'il le fasche par le manquement de sa parole.

Le Duc de Bourgongne somme d'effectuer le traicté de Bouuines.

[t] Ce n'est pas se deffaire d'vn mauuais seruiteur, que de le chasser & disgracier, en luy baillant moyen de demeurer auec son ennemy, il s'en faut asseurer. Si Iugurtha l'eut fait il eut eschappé la trahison de Bomilcar. SAL.

Quoy que le Duc fust tout porté à la ruine du Connestable, si est-ce qu'il n'estimoit pas raisonnable de remettre entre les mains du Roy, celuy qui s'estoit mis sous sa protection, & pource differa long temps d'accõplir ceste promesse, car d'vn autre costé le Connestable qui ne voyoit plus deuant ses yeux que des fantosmes espouuentables, dont l'imagination estoit sans cesse troublée des horreurs de la vengeance du Roy, & la conscience [u] ne trouuoit aucune satisfaction en son faict, supplioit le Duc de se souuenir de la foy qu'il luy auoit donnée, à laquelle il s'estoit ietté comme à vn havre de seurté contre la longue tempeste de sa fortune.

[u] Quand la conscience n'est satisfaicte tout ce qui semble bon est mauuais. C'est le priuilege d'vn homme de bien de viure en tranquilité de conscience.

Mais le Duc qui mesuroit sa Religion à l'aulne de sõ profit, & qui desiroit esperduëmẽt de r'auoir S. Quentin, apres quelques remises, commanda à Hugonet son Chancelier, & à Imbercourt de

Le Cõnestable deliuré au Roy.

le deliurer. Ceux-cy d'ailleurs offencez par le Conneſtable, executerent ce commandement en diligence, ce fut vne douleur [x] bien ſenſible de voir ſa vie & ſa fortune à la diſcretion & à la mocquerie de ſes ennemis qui le menerent à Peronne, & le conſignerent au baſtard de Bourbon Admiral de France, & au Seigneur de ſainct Pierre qui le rendirent à Paris. Ils ne demeurerent pas long temps au contentement de ceſte vengeance de leurs ennemis, car les Gantois les feront tantoſt mourir aux yeux de la Ducheſſe de Bourgongne qui n'aura moyen de les ſauuer.

[x] Aux infortunes on ſent que l'affliction ſe redouble quand on ſe repreſente le contentement que les ennemis en receuront. Ceſar ſurpris par les corſaires en Aſie, & eſtãt par eux detenu priſonnier, s'eſcria tout haut. *O quel plaiſir tu auras Craſſus quand tu entendras ma priſon.* PLVT. en la vie de M. Craſſus.

Empriſonné en la Baſtille.

L'infortuné Conneſtable veſtu d'vn manteau de camelot noir doublé de velours, monté ſur vn petit cheual, ſ'en va plaignant le violement de la foy publique: comme il accuſoit [y] ſon imprudence, & ſe condamnoit deſia par le ſentiment de ſa conſcience, auſſi ſes ſeruiteurs accuſoient [z] ſa puſillanimité de n'auoir tenté quelque autre chemin pluſtoſt que celuy de Greue. On le faict paſſer par la porte de ſainct Anthoine pour entrer en la Baſtille le chappeau enfoncé pour ne monſtrer le viſage chargé de honte & de palleur d'vne ſi tragique condition. Trois heures apres que les gens du Duc l'eurent remis, ils receurent lettres qui deffendoient de le deliurer, mais la deffence vint trop tard.

[y] Vn homme de cœur doit faire tout ce qui ſe peut pour euiter d'eſtre reſerué à l'exẽple & l'infamie d'vne iuſtice publique: Pour ce reſpect Eumenes conjuroit ſes ſoldats de le tuer, & leur diſoit ces braues mots. Vous ne deuez craindre qu'Antigonus en ſoit mal content, car il ne demande Eumenes que mort & non pas vif. Ou ſi vous ne voulez employer vos mains à cet office, deſliez-m'en l'vne des miennes ſeulement, elle ſuffira pour cet effet, & ſi d'auanture vous doutez de me mettre vn glaiue en la main, iettez moy pieds & poings liez aux beſtes. PLVT.

Les yeux de l'homme ne peuuent voir le Soleil fixement, ils le voyent toutesfois dans vn baſſin. Il eſt impoſſible de comprendre les iugemens du

[z] Qui ne veut rien faire, qui faſſe cognoiſtre en mourant qu'il a veſcu, ne doit pas tant rechercher de viure. Les Troglodytes diſoient qu'vn tel deſir de la vie à qui n'auoit rien fait digne de viure, eſtoit vn extreme mal'heur. DIO. lib. 3. cap. 3.

Soleil de iuſtice, il les faut conſiderer en la vie & en la vanité du Conneſtable qui paſſa comme vn traict en l'eau. Soudain qu'on le vit priſonnier, on dit qu'il n'y eſtoit pas pour en ſortir, luy meſme creut qu'en perdant ſa liberté, il ne pouuoit ſauuer ſa vie [a] puis qu'en viuant il ne pouuoit rien faire qui peuſt faire reuiure ſa reputation.

Ses cõfeſſiõs.

[a] C'eſt le grand intereſt de la choſe publique, diſoit Ateiüs Capito, qu'on puniſſe rigoureuſement ceux qui tant ſoy peu attẽtent contre le Prince, ſinon qu'on vouluſt dire que le corps n'a que faire, & ne ſe doit ſoucier quãd on bleſſe & offence le chef. SVET.

Quand il fut à la Baſtille il y trouua le Chancelier, le premier Preſident & quelques Conſeillers de la Cour, deſia preparez à venger l'iniure publique, & faire cognoiſtre comme le corps ſe reſſent de la bleſſure du chef: [a] l'Admiral leur dit que par le commandement du Roy, il leur remettoit le Conneſtable pour luy faire ſon procés en toute diligence ſur les lettres, eſcrits & ſeellez que le Roy d'Angleterre, & les Ducs de Bourgongne & de Bourbon auoit enuoyé, & qu'il leur preſenta.

Son procés luy eſt faict.

Les Empires du monde marchent ſur deux pieds, ſur la recompenſe du bien, & ſur la correction du mal. [b] Il faut aller droit ſur l'vn & ſur l'autre ſans broncher ny clocher, & encores vaut-il mieux faillir du pied droict, qui eſt la recõpenſe, que du gauche, qui eſt la peine, enuers qui que ce ſoit. De ce pied on alla contre le Conneſtable, mais vn peu viſte. Il ſe vid reduict aux termes que l'on ne conſideroit les ſeruices paſſez, mais les offences preſentes. Il ſupportoit ceſte affliction autant impatiemment [c] comme il auoit paſſé les proſperitez inſolemment.

[b] Le defaut de la remuneration du bien n'eſt pas ſi prejudiciable en vn Eſtat que l'impunité du mal.

[c] Ceux-là portent inſolemment les proſperitez & impatiemment les aduerſitez, qui penſent que ny l'vn ny l'autre ne ſe puiſſe changer.

On cõmmence ſon procés par ſes reſponſes. Il faut qu'il parle ou qu'il ſe taiſe, ſa parole deſcouure la trahiſon, ſon ſilence le traiſtre. Il n'y a que

la pitié qui parle pour luy, & on n'en trouue point pour les crimes de ceste sorte. Ses propres escrits estoient contre luy. Il confesse que pour entretenir son Estat de Connestable, & troubler l'Estat du Roy, il entretint touſiours la guerre entre le Roy & le Duc de Bourgongne, & pour cet effect luy auoit baillé son seellé, & promis que quand les gens de guerre qui marcheroiēt sous son commandement seroient prests de frapper, il les feroit reculer.

Ses cōfessiōs.

Que voyant [a] le mariage traicté & conclud entre Monsieur de Guyenne frere du Roy, & la Princesse de Castille, il escriuit à Monsieur de se garder bien de passer outre, luy faisant croire qu'auſſi tost qu'il seroit party pour aller en Espagne querir sa femme, le Roy estoit resolu d'enuoyer vne armee en la Duché de Guyenne pour le despoüiller, & le rendre miserable, & que s'il vouloit entendre au mariage de la fille du Duc de Bourgōgne, il se promettoit de la luy faire auoir, pourueu qu'il enuoyaſt son seellé au Duc de Bourgōgne, & qu'il passaſt procuration pour obtenir dispense du serment de ses promesses de mariage de la Princesse de Castille.

Que le Duc de Bourgongne luy ayant enuoyé homme expres pour auoir son seellé, qu'il vouloit enuoyer au Duc de Sauoye, il voulut qu'ils passaſſent vers le Duc de Bourbon pour l'attirer à leur ligue & intelligence contre le Roy, lequel leur respondit, *qu'il aymeroit mieux deuenir auſſi pauure que Iob,* [c] que de consentir à leur conspiration, & que malleur en prendroit à la fin.

Que le Roy ayant commandé d'escrire au Roy

[a] Qui desire perpetuer la guerre en vn Estat suyue la maxime du Connestable de sainct Paul, *tenir touſiours le Roy en mauuaiſe intelligence auec ſes plus proches.* Comme les Princes du sang estans biē vnis auec le Prince le rendent plus asseuré & redouté, auſſi quād ils sont desbauchez, ne peut estre que l'Estat n'en patiſſe. De cela se liſent deux beaux exemples l'vn d'Hipparcus en Thucid. l'autre de Sext. Tarq. en Tite Liue.

[c] Il n'y a misere comparable à celle que la trahiſon & l'infidelité apportent. Et pource le Duc de Bourbō eut mieux aymé la condition de Iob que de se reuolter contre son Roy.

d'Angleterre, à la Reyne, à Monsieur de Sombrezet, & à Monsieur de Candale pour le faict du Comte de Vvaruich, il escriuit tout le contraire des intentions du Roy.

On le vouloit oüir sur la barriere, & la chaussee de Compiegne. A ce mot il reconnut sa mesconnoissance, & que la perfection des actions de l'hõme depend de se bien connoistre. f Il ne pouuoit desnier que là il n'eust faict le compagnon auec son maistre. Il confessa que quand il parla au Roy pres de Compiegne, il fit faire vne barriere entre le Roy & luy afin de parler en seureté, & que le Roy neantmoins passa la barriere pour l'accoller & le prier de tenir son party, ce qu'il iura & promit, & que toutesfois deux iours apres le Duc de Bourgongne luy enuoya homme expres pour sçauoir de luy s'il vouloit tenir ce qu'il luy auoit promis, & luy offrir vne pension de dix mille liures.

Qu'il auoit escrit au Duc de Bourgongne, qu'il trouuoit bien façon de prendre le Roy au collet, puis le faire mourir ou mener quelque part, & qu'il mettroit la Reyne & le Dauphin en tel lieu qu'on les pourroit tousiours trouuer.

On luy faict connoistre les lettres qu'il auoit escrites au Roy d'Angleterre, il les reconnut, & quand il n'y eust eu que cela, il demeuroit assez conuaincu. Le Roy pressoit fort les Commissaires qui alloient pesamment en chose de telle importance. Le crime de leze-Majesté estant euidẽt, les opinions s'en allerent à la mort par les voyes, & les voix de l'extremité, & du plus haut poinct de la iustice, & l'arrest en fut pronõcé en Parlement par le President de Popincourt.

Il estoit

f Le premier precepte, ou plustost le sommaire de toutes les instructions de la conduite de la vie, n'est que de se bien cognoistre. De là dependent les bõnes ou mauuaises yssuës des actions. Heraclitus parlãt d'vne grande & haute occupation de son esprit, disoit, qu'il se cherchoit soy-mesme.

Philip. de Commines dit que la diligence en ceste procedure fut trouuée fort estrange, & que le Roy pressoit fort les Commissaires. Les Historiens n'ont pas remarqué le tẽps, mais il faut recueillir & coniecturer de ce que le Comte de Merle fils du Connestable enuoya le 4. Decembre vn Heraut nommé Montioye qui residoit d'ordinaire auec le Connestable, à Iean Ladriesche President des Comtes natif de Brabant pour le prier de secourir & arrester le Connestable. Si cela est le commencement de la prison, cõme il est croyable, le procez fut faict en quinze ou seize iours.

Hay & detesté par le peuple de Paris.

Reconnoissance des lettres par luy escrites.

Il est mandé au Parlement pour estre ouy.

Il estoit necessaire que le prisonnier l'entendit au Parlement, & pource le Seigneur de S. Pierre alla de bon matin à la Bastille pour le faire venir, en entrant en sa chambre il demanda qu'il faisoit, & s'il dormoit, il respond qu'il y auoit long temps qu'il estoit esueillé, mais qu'il se tenoit au lict pensant, & fantasiant. Le Seigneur de S. Pierre luy dit que la Cour de Parlemẽt voyoit son procés, pour l'expedition duquel il estoit necessaire qu'il fut ouy. Il se leue & se prepare pour aller au Palais, sans penser que de là il seroit conduict à la mort. Et parce que la Cour auoit ordonné que le Seigneur d'Estouteuille Cheualier Preuost de Paris, l'accompagneroit, il entra en quelque soupçon que c'estoit pour le tirer des mains de Philippes l'Huillier, Capitaine de la Bastille qui estoit son amy, & le traittoit doucement, pour le mettre en celles du Preuost de Paris son ennemy, qu'il croyoit receuoir par vne volupté [g] inhumaine beaucoup de contentement de son mal'heur. Il craignoit encores que le peuple qui l'auoit autant hay à la fin comme admiré au [h] commencement, conceut contre luy vne haine implacable, & déchire sa reputation en escripts, [i] comme en paroles publiques, ne luy fit quelque outrage par les ruës. Le Seigneur de sainct Pierre l'asseura, & luy osta l'vne & l'autre crainte, luy disant qu'il ne sortoit point d'vne prison pour aller en vne autre, & qu'il ne permettroit iamais qu'il fust offencé en sa compagnie. Ainsi il alla au Palais à cheual au milieu de S. Pierre & d'Estouteuille. Arriué au pied des degrez du Palais, le Seigneur de Gaucourt, Gouuerneur de Paris, & Denis Hesselin le vindrent

Hay & detesté par le peuple de Paris.

g Rire des maux d'autruy est vne volupté inhumaine, pleurer des maux d'autruy est vne misere eternelle.

h Il est en nous qu'on nous prise ou mesprise. Iamais personne ne fut plus mesprisé au commencement, ny moins à la fin, que Brutus.

i Au mois de Iuin de l'an 1471. le Roy par cry public promit trois cens escus d'or à qui denonceroit l'auteur des escrits publiez cõtre l'honneur du Connestable. Henry Mariette, qui auoit esté Lieutenant criminel de Paris, & Pierre le Mercier escolier, furent prisonniers pour ce faict, & r'enuoyez absous.

rencontrer pour le mener à la Tournelle, où il trouua le Chancelier, qui l'ayant exhorté à la patience, luy demanda l'ordre de sainct Michel. Le Connestable l'oste de son col, le baise, & le luy donne. Il l'auoit receu de la main mesme du Roy, estant le troisiesme des quatorze qui premiers le receurent.

Quatre Theologiens l'exhortent à bien mourir.

Il dispose de ses bagues.

Le Chancelier luy demande aussi l'espée [k] de Cõnestable: il respond qu'elle luy auoit esté ostée quãd il fut fait prisonnier. Cela faict, le Chancelier se retire & laisse le Cõnestable en quelque opiniõ que la iustice s'arresteroit à ceste degradatiõ d'hõneur, & luy laisseroit en don le reste de sa vie, lequel toutesfois il ne deuoit ny desirer, ny accepter, en luy estãt offert apres auoir perdu [l] ce qui estoit plus cher que tout cela. Mais voicy le President de Popincourt qui luy prononce l'arrest & luy parle en ceste sorte. *La Cour vous a declaré & declare criminel de crime de leze-Maiesté, & comme tel vous a priué & priue de l'office de Connestable de France, & de tous vos offices, honneurs, estats & dignitez, & pour punition, vous a condamné & condamne à souffrir mort, & estre decapité en la Greue à Paris, declare tous & vn chacun vos biens, meubles & immeubles confisquez au Roy, & combien que veu l'enormité des grands & execrables crimes de leze-Maiesté que vous auez commis, vous deuiez estre [m] escartelé, vos quatre membres pendus en voye publique, & le corps au gibet: neantmoins pour aucunes considerations à ce mouuans la Cour, mesmement vostre dernier mariage dont sont issus enfans & autres causes, elle a ordonné qu'apres l'execution publiquement faicte de vostre personne, vostre corps sera inhumé en terre saincte si vous le requerez.* Le Connestable auec vn estonnement ordinaire aux accidens si estranges

Son Arrest luy est prononcé.

[k] Quand les hommes constitués en ces hautes charges sont condamnez à perdre la vie, la mort de l'honneur par la degradatiõ precede celle du corps par le supplice.

[l] Rien ne reste à perdre à qui a perdu la reputation. C'est mourir trop tard que suruiure à son honneur.

[m] Par la grandeur des peines on considere l'enormité des crimes. La trahison & la felonnie, ont touiours esté seuerement punies.

& soudains, & excusables aux hommes plus constans, qui souffrent bien la mort & ont horreur [n] de la voir, respond, *Ha! Dieu soit loüé, voicy bien dure sentence, ie luy supplie & requiers qu'il me donne grace de bien le recognoistre au iourd'huy.* On luy donna quatre Theologiens pour le consoler, mais en ces extremitez la consolation est vne partie du mal. Ils le disposerent à reunir toutes ses pensees au dernier acte le plus important de sa vie pour l'acheuer [o] à son salut, car il n'y va que de la perte du corps & de l'ame, la mort estant vn ieu tel qu'en la bien ioüant on y aduanture peu pour gagner beaucoup.

Quatre Theologiens l'exhortent à bien mourir.

Il demanda au Chancelier qu'il luy fust permis de receuoir la saincte Eucharistie, mais cela luy fut refusé. [p] On aduisa que la Messe se diroit deuat luy, & qu'à la fin on luy donneroit du pain benit. Desiors il ne beut & ne mangea, & demeura auec ces Theologiens en l'examen de sa conscience iusques entre vne & deux heures apres midy qu'il fut mené à cheual en la maison de ville, où il disposa de ce que le Roy luy promettoit de disposer par sa derniere volonté, fit le partage entre les quatre mandians de soixante demy escus, qui estoient toutes les bagues & pierreries qu'il auoit cousuës en son pourpoint, & dont le Bourreau pensoit faire butin. Plusieurs Princes & Seigneurs tenoient lors & tiennent encores maintenat acte de sagesse & de preuoyance, de n'estre iamais sans quelques pieces d'or, parce que l'õ se peut trouuer en tel destroit & si mal suiuy & assisté des siens, que faute de cent escus ou beaucoup moins pour arrester le mauuais dessein de quelques desesperez, on

Il dispose de ses bagues.

[n] La nature abhorre la mort. Vn hõme vaillant va librement aux perils, & s'esmeut toutesfois de ceux qui y demeurent. Il y en a qui reçoiuent plus cõstãment le coup qu'ils ne l'apprehendent. SEN. Epist. 58.

[o] La iustice en ruinãt & destruisant le corps, donne touiours du temps pour penser au salut de l'ame. Au point de la mort, l'hõme couche de son reste, cela perdu il n'a plus rien à perdre.

[p] Si l'Eucharistie se doit desnier à ceux qui sont condamnez par iustice, les resolutions s'en tirent du ch. *super eo de haret. in 6. & C. quæstum 13. 9. 2.*

[q] Iean Roy d'Hongrie, que Sultan Solymant fit Roy de Bude à la charge du tribut, fit trãcher la teste à Grittus fils d'vn Duc de Veniſe. Quãd le bourreau l'eut despoüillé il treuua en ses chauſſes vne petite bourſe où il y auoit des pierreries à quarante mille escus. Paul. Iou. lib. 32.

peut courre soudainement vne dangereuse fortune.

Il auoit en l'vn de ses doigts vne bague d'vn petit diamant, il pria le Penitencier de l'Euesque de Paris de la mettre dans le doigt de l'image nostre Dame de Paris, & luy offrir de sa part. Il chargea vn autre de donner à son petit fils vne pierre qu'il portoit au col, & qui resistoit au poison, le Chancelier la retint pour la presenter au Roy.

Ces ordonnances faictes on le conduict sur vn grand eschaffaut, duquel on montoit sur vn autre plus petit, mais plus esleué, là où il deuoit receuoir la fin [r] de sa vie pour peine. Sur le plus grand estoient le Chancelier, le Seigneur de Gaucourt & quelques autres officiers du Roy, toute la place & toutes les fenestres estoient remplies iusques au plus haut estage des maisons. Il estoit monté sur l'eschaffaut les mains libres. L'executeur les lia auec vne petite corde. On luy presenta vn carreau d'autre estoffe que ne sont ceux sur lesquels les Cõnestables [s] de France font serment au Roy. Il le remua du pied, & le mit à son point, & s'agenoüilla dessus, le visage tourné deuers l'Eglise nostre Dame. Là à la veuë du Ciel, & de deux cens mille hommes, le flambeau de la guerre est esteint le dixneufiesme Decembre 1475. Il mourut fort effrayé, mais plein de deuotion & de repentance : mourir tremblamment comme cela, ce n'estoit pas mourir en homme qui auoit porté l'espée de France. Le Bourreau ne deuoit pas estre plus hardy à frapper, que luy à presenter le col pour receuoir le coup. Ainsi celuy qui ne se soucioit & ne pensoit qu'à la diuision, a la teste diuisee

Il est executé en la place de Greue.

Il mourut tremblãmẽt.

r Douce est la mort quand c'est la fin & non pas la punition de la vie. Et l'on dit qu'il est bien fascheux de mourir auant que d'estre malade.

s Les Connestables & les Chanceliers de France font serment au Roy à genoux sur vn carreau de velours. Icy on presenta au Connestable vn carreau de laine aux armes de la ville de Paris.

t En quelque lieu que la mort attaque vn hõme genereux, il faut qu'il meure genereusement. La generosité du courage diminuë quelque chose de l'infamie du supplice. Rubrius Flauius condamné à perdre la teste par Neron, comme le bourreau luy dit qu'il tendit hardimẽt le col, il respondit, *Tu ne frapperas pas si hardiment que ie te presenteray ma teste.*

Importance de l'office de Connestable.

des espaules, laquelle comme pleine de vent va en l'air, le corps bronche en terre, la vie qui luy reste faict vn peu de mouuement, qui fait remuër la teste à part, & le corps à part, mais c'est sans ame, car elle ne se diuise point. Les Cordeliers porterent le corps en leur Eglise, & l'on disoit lors sur la dispence qu'ils eurent auec le Curé de sainct Iean en Greue, que deux cens Cordeliers auoient eu la teste coupée. Il faut fermer ce discours par vne maxime si certaine que qui l'affermera ne peut mentir. *Iamais personne n'a voulu faire le fin auec son Prince qu'à la fin ne s'y soit trompé, & n'y a rien de plus veritable par les considerations de l'exemple de l'experience, & de la raison, que qui tient son maistre en crainte le contrainct de s'en deliurer.*

Importance de l'office de Connestable.

Ceste place demeura plus de quarante ans sans estre remplie, car sa puissance est de si grande estenduë sur toutes les forces du Royaume, & le nom est de si grand & esclatant lustre, que si elle tombe entre les mains d'vn hõme ambitieux, elle est capable de faire marcher son authorité à l'esgal de celle du Roy, si d'vn Prince du sang, il est le Roy du Roy, si d'vn autre, les Princes ny les grands du Royaume ne luy obeïssent point, & son commandement, comme dit Bertrand du Guesclin, u regarde plustost les grands que les petits.

Les biens du Connestable confisquez, furent rendus à François de Bourbon Comte de Vendosme espousant Marie de Luxembourg. Sa delicateſſe & petite taille apporta en ceste maison la petiteſſe du corps de ces grands Princes qui en sont sortis, & qui auparauant estoient de ceste belle & riche symmetrie. La premiere beauté des

u Bertrãd du Guesclin refusa d'accepter l'estat de Connestable, parce qu'il estoit simple Cheualier & n'osoit entreprendre de commãder aux freres, cousins & nepueux de sa Majesté. Ceste charge estendant plustost ſes cõmandemens sur les grands que les petits. Le Roy Charles luy dit; Messire Bertrand ne vous excusez point par ceste voye, car ie n'ay frere, cousin, nepueux, Cõte ny Baron à mon Royaume qui ne vous obeïsse de bon cœur, & si quelqu'vn le faisoit autrement il me deplairoit. FROISSARD.

hommes admirée & desirée aux Roys.

Comme le Roy auoit monstré en la mort du Connestable vn exẽple de sa iustice, il en fit veoir vn de sa bonté enuers le Duc d'Alençõ, x il permit qu'il sortit du Louure où il estoit prisonnier, & qu'il fust logé en vne maison bourgeoise à Paris. La fortune de ce Prince estoit à plaindre, & la consideration de sa naissance obligeoit les Princes à commiseration. Il estoit du sang de France, & la maison d'Alençon estoit vne branche de celle de Valois. Charles de France Cõte de Valois eust deux fils, Philippes de Valois Roy de France, & Charles de Valois Comte de Chartres, puis d'Alençon, lequel mourut à la iournée de Crecy. Il fut pere de Iean premier Duc d'Alençon, lequel espousa Marie de Bretagne, & d'elle eust ce Iean II. du nõ Duc d'Alençon, son fils René Duc d'Alençon, espousa Marguerite de Lorraine, de laquelle il eust Charles dernier Duc d'Alençon, marié à Marguerite d'Orleans sœur vnique du Roy François I. & mourut sans enfans.

Le Duc d'Alençon en liberté.

x Le Duc d'Alençon est conduit du Louure en la maisõ de Michel Luillier, le Ieudy 28. Decembre 1475. à six heures du soir, par Iehã de Harlay, Cheualier du Guet auec quatre torches, comme l'a remarqué l'autheur de la Chronique.

y Charles de Valois frere de Philippe de Valois Roy de Frãce, a eu quatre enfans de Marie d'Espagne sa secõde femme, Charles qui fut Iacobin & puis Archeuesque de Lyõ, Pierre Comte d'Alençon, Philippe Archeuesque de Rouën, Robert Comte du Perche.

M. CCCCLXXVI.

Le Duc de Bourgongne par la mort du Connestable, receut du Roy S. Quentin, Han & Bohain, & la despoüille du deffunct, qui pouuoit valoir quatre-vingts mille escus. Il se repetit d'auoir perdu celuy qui luy auoit fait gagner si bõne part en France, il fust blasmé de luy auoir donné vn sauf-conduit pour le rendre & le deliurer à qui le poursuiuoit, apres les asseurances de protection & deffence. Ce manquement fut marqué pour presage infallible de la ruine de sa maison.

Les Annales de la Franche-Comté de Bourgongne, adiouſtẽt vne autre cause, qui fut, que le Duc

Voicy le iugement que le Seigneur d'Argenton faict de ceste deliurance. *Il n'estoit nul besoin au Duc de Bourgongne, qui estoit si grand Prince & de maison si renommée & honnorable, de donner vne seurté au Cõnestable, pour le prendre, & fut grande cruauté, la bataille où il estoit certain de la mort & pour auarice.*

Le Duc de Bourgongne rentre à sainct Quentin.

Declare la guerre au Duc de Lorraine.

Grands desseins de l'ambition.

Le Duc de nourgongne rentre à sainct Quentin.

se saisit d'vne grande somme de deniers à Aussonne, leuez par la publication de la Croisade, & destinez à la guerre contre les infideles. Deslors il ne fit pas que pour s'approcher de ce precipice, faisant sa sepulture dans ses propres desseins, comme les vers à soye meurent dedans leurs ouurages.

Il commença à se deffier de ses propres subiets pour prendre des estrangers. Quand vn Prince est reduit à ce mal'heur, tout s'en va en desroute. Il renouuelle en son ame toutes les pensées qu'il auoit eu autresfois, pour se vanger de ceux qui l'auoient offencé. Il se veut desfaire de ceux qu'il estime les plus foibles, & se souuenant qu'estant deuant Nuz, René Duc de Lorraine luy auoit enuoyé vn deffy, couru & rauagé la Duché de Luxembourg, razé Pierre-fort, pour se venger de ce qu'apres la mort de Iean Duc de Calabre & de Lorraine, il l'auoit faict prisonnier, il se resout de l'en faire repentir, il arme pour la conqueste de Lorraine, par laquelle outre les tiltres hereditaires de Roy de Hierusalem, & de Sicile, qui sont en ceste maison, il se promettoit de se rendre si puissant contre les Allemans, qu'il feroit repentir l'Empereur de luy auoir refusé le tiltre de Roy.

Declare la guerre au Duc de Lorraine.

Le Prince est bien affoibly qui est cõtraint de se deffier de ses subjets & de se seruir des estrangers, l'obeissance, l'affection & la fidelité desquels n'est attachée à autre respect que de la solde. Ils estiment que leur foy est desobligée quand l'argent manque.

L'ambition luy trouble l'imagination, luy represente en possession tout ce qu'il n'a qu'en esperance, il croit que tous les vaisseaux a qui vont sur mer sont à luy, mais comme la Lune s'eclipse quand elle est pleine, la fortune qui l'auoit tant fauorisé s'obscurcit, quand il croit de luy auoir dõné le rond & le plein. Il pense faire retirer son chariot triomphant, non par des Lyons comme

Grands desseins de l'ambition.

a L'ambition represẽte les choses selõ que l'ambitieux les desire ou les propose. Elle trouble l'imaginatiõ. Trasille croit que tous les vaisseaux qui sont au Pyrée ont faict voile pour luy, il en tient registre, il est marry que son frere Caton le veüille des-abuser, car il n'est iamais plus cõtent qu'en ces resueries.

Marc Anthoine, ny par des Elephans comme Pompée, ny par des Cerfs comme Aurelien, mais par des Princes, comme Sesostris. [b] Il est aussi proche que Sesostris d'esprouuer l'instabilité de ceste roüe, & que les faueurs de la fortune ne sont pas des presens, mais des appasts.

[b] L'insolence de Sesostris Roy d'Egypte en la prosperité fut si grãde & desreglée, qu'il fit atteller quatre Roys à son coche au lieu de cheuaux, l'vn d'eux iettant les yeux sur le tour continuel de la roüe esclata de rire, & enquis par Sesostris, pourquoy il rioit. *Ceste roüe*, dit le pauure Prince, *mettant en haut ce qui est en bas me fait souuenir de ma cõdition, & considerer que la vostre peut estre de mesme.*

Le Comte de Campobache passant à Lyon pour aller en Italie, auoit faict offre au Roy de luy mettre en main le Duc son maistre ou prisonnier ou en vie, asseurant pouuoir aisément faire l'vn par le poison, & l'autre quand le Duc monté sur vn petit cheual recognoissoit son armée selon sa coustume. Il descouurit ceste ingrate & damnable intention à Simon de Pauie Medecin de Lyon & à S. Pry, Ambassadeur pour le Roy en Piedmont.

Trahison & attentat du Cõte de Campobache.

Le Roy detesta auec horreur vne telle meschanceté, à laquelle la generosité du sang de France ne luy eust permis de consentir pour en acquerir la Monarchie de l'vniuers. [c] Vn Prince qui entreprend de se desfaire de son ennemy, autrement que par la voye des armes, est meschant. Toute trahison est maudite & execrable. Il en aduertit [d] le Duc par le Seigneur de Contay, mais il mespriſa cét aduis ne pouuant prẽdre creance de l'intention de celuy qui le donnoit, & croyant que c'estoit pour rendre suspecte l'affection d'vn seruiteur vtile & necessaire, monstra qu'il faisoit plus d'estime de ce traistre qu'il n'auoit iamais faict. Au mesme temps M. CCCCLXXVI. en Octobre fut puny à Paris Iean Bon natif du païs de Galles, seruiteur domestique du Roy, pour auoir conspiré d'empoisonner le Dauphin. Il fut condamné par

[c] Magnanime fut la respõse d'Alfonce premier Roy de Naples, à Roger Comte de Pallanza, qui se presẽtoit pour faire mourir le Roy de Castille: *Quand ce seroit*, dit-il, *pour deuenir Roy de tout le monde, je ne consentiray iamais à vne telle meschanceté.*

Le Duc deſcouurt gongne le Gaſit de la Lorraine.

par sentence du Preuost de l'Hostel à perdre la teste: le Roy luy fit dire sur le poinct de l'execution s'il aymoit mieux perdre les yeux que la teste, il respondit qu'ouy: le Bourreau les luy creua & le rendit à sa femme.

Le Duc estoit lors fort eschauffé au Siege de Nãcy, Campobache confident fort estroit de René, desconseilloit ceste entreprinse. Le Duc ne pouuant gouster les raisons qu'il luy representoit, se laissa tellement emporter à la colere, qu'il luy dõna vn souflet, & neantmoins contre toute cuidence de raison, & toutes les regles de prudence, qui ne permettent point de se fier [d] à des seruiteurs traictez de ceste façon, il le retint aupres de luy.

Le Duc de Bourgongne le saisit de la Lorraine.

Il vient à bout de Nancy, la Lorraine fait jougCe n'est pas assez, l'ambition luy donne de nouueaux desseins. Il se souuient que pendant qu'il estoit en son camp de Nuz, les Suisses entrans en Bourgongne auoient pris Blasmont, assiegé Hericourt, & desfait en bataille deux mille Bourguignons. Il se souuient des plaintes que Iacques de Sauoye, Comte de Romont frere du Duc de Sauoye luy faisoit, il le veut vanger en sa vengeance, & auec luy la Majesté souueraine des Princes, qui estoit offencée par le soulleuement de ses peuples, qui liguez pour se faire maistres d'eux mesmes, disoient que le trouppeau estoit mieux [e] gardé par plusieurs que par vn seul, & en moins de cent ans auoient esteint en leur païs toute la memoire de ceux qui leur commandoient.

Le Roy le coniure de ne s'amuser à la conqueste du pays où il ne pouuoit entrer fort, qu'auec peril de mourir de faim, ny foible, sans estre bat-

[d] Vn homme de cœur qui a receu quelque indignité & outrage, desire de s'en vãger, & couue longuement ce desir en sõ cœur: apres cela il s'en faut desfaire, & ne s'y fier iamais plus. C'est le precepte de Thucydide, *Quicõque se sent iniurié à tort de celuy qui n'auoit point d'occasion de luy courir sus, s'il s'en peut vne fois demesler, il taschera de s'en ressentir plus aigrement que d'vn tout formel aduersaire.*

[e] Ceux qui veulẽt preferer le gouuernemẽt de plusieurs à celuy d'vn seul, disent, que le troupeau est mieux gardé par plusieurs chiẽs, que par vn seul. On leur respõd qu'vn vaisseau qui a plusieurs nochers & patrons, court plus de fortune que celuy qui n'en a qu'vn bon.

tu, que les ennemis qu'il trauailloit auoient assez de peine à viure en paix, & qu'il en deuoit chercher de [f] meilleurs.

Le Roy partit de Tours au commencement de Feurier de l'année 1476. passa en Bourbonnois & en Auuergne, fit sa neufuaine à nostre Dame du Puis, descendit à Lyon & en Dauphiné. C'estoit pour tenir sa frontiere [g] couuerte & asseurée, le Duc de Bourgongne, & les Suisses estãs en armes, & pour voir de plus pres quelle seroit l'issuë de leur differend. Le desir d'en auoir des aduis plus souuent luy fit establir les postes. Il apprehendoit viuement que le Duc de Bourgongne ne fit quelques progrés contre les Suisses, ce qui eust esté vn grand accroissement de puissance, car il auoit à sa disposition toute la maison de Sauoye, & la Duchesse quoy qu'elle fust sœur du Roy, estoit du tout passionnée pour la croix rouge. [h] Le Roy de Sicile Comte de Prouence luy offroit la Prouence, Galeas Duc de Milan estoit son allié, les Princes d'Italie estoient de son intelligẽce: ce luy estoit vn extreme contentement de voir tant de gens rechercher son amitié, [i] & se pouuoir passer de la leur. Les Allemans disoient au Roy que s'il ne se declaroit contre le Duc, ils s'accorderoient auec luy pour luy faire la guerre.

Le Roy qui voyoit & bien loing & bien arriere, iugeoit que la prosperité de ses affaires ne pouuoit durer, si les entreprises du Duc prosperoient contre les Suisses. Cõme les Suisses sont aduertis que c'est à bon escient qu'il les vient veoir, ils se preparent de luy faire cognoistre que comme le desir de dominer luy estoit naturel, la resolution de se biẽ

f Contre vn ennemy de la pauure & miserable, il n'y a pas grãd espoir de guerre ny de profit. On cõseilloit à Iulien l'Empereur de faire la guerre aux Gots. Ie veux, dit-il, de meilleurs ennemis, il les faut laisser aux marchands qui les vendẽt comme il leur plaist. SIGONIVS. *lib. 6. Imp Occid.*

g Du costé que le voisin est armé, il faut pouruoir à la frontiere.

h Le Duc de Bourgõgne souspiroit apres la Duché de Milan, René Roy de Sicile Duc d'Anjou, tenoit la cõqueste infaillible, & pource desiroit de l'adopter pour fils & luy remettre la Cõté de Prouence. Le Duc sous ceste esperance auoit enuoyé Chasteau Guyon en Piedmont pour auoir des gens, & les faire passer en Prouence.

i Les offres du secours d'alliance & d'amitié sont agreables & magnifiques, quand on n'ẽ peut passer, *Magnificum*, dit Tacite, *latũque tantis sociorum auxilijs ambiri neque indigere.*

Veut vanger l'iniure du Cõte de Romõt.

Establissemẽt des postes.

Les Suisses prient le Duc de Bourgongne de les laisser en paix.

Legere occasiõ de la guerre contre les Suisses.

deffendre leur estoit aussi naturelle. [k] Mais pour mettre tout le tort de son costé, ils luy enuoyent leurs deputez pour le supplier de les laisser en paix, offrent de se despartir de toutes les alliances qui luy seroient desagreables, mesme à celle de France, que leur pays ne meritoit pas la peine qu'il prendroit, car tous les butins & rançons que ses soldats en pouuoient esperer ne valoient pas les esperons ny les mords de bride de sa caualerie. Les deputez des ligues qui n'estoiēt lors que [l] de huict communautez, ne r'emporterent que des paroles de colere de ce Prince qui estoit offencé, & du secours qu'ils auoient donné au Duc de Lorraine, & de l'iniure qu'ils auoient faict au Comte de Romont, luy ayant prins vne charette chargée de peaux de moutons, vne iniure si legere fut la ruine d'vne maison, dont la marque plus illustre estoit la toison d'or d'vn mouton.

Les Suisses prient le Duc de nous gongne de les laisser en paix.

Ceste guerre doncques commencée pour moins que des figues & des raisins, & la hure d'vn sanglier, deschargea ses premieres fureurs sur Yuerdun, la prit & reprit en peu de iours Grançō ville proche du Lac de neuf-Chastel est assiegée, deffenduë seulement par quatre cens Suisses du Canton de Berne, lesquels ne se trouuans assez forts, ny la ville tenable contre de si grands efforts, car le Duc auoit cinquante mille hommes, vne grande quantité de pieces d'artillerie, & de diuers calibres, [n] l'abandonnent, y mettent le feu, & se retirēt au Chasteau, dans lequel ils composent, & sont receus à vie sauue. La capitulation ne fut pas obseruée,

Legere occasiō de la guerre contre les Suisses.

[k] On ne trouue plus de ces peuples. Il n'y en eust iamais de si simples que de se soumettre volontairemēt à la seruitude sans deffence ny resistance. Cōme c'est chose naturelle dit, Hermocrates aux Siciliens, de vouloir dominer sur ceux qui de bon gré s'y presentēt. Aussi est celle propre de l'homme de se reuanger & deffendre pour se guarātir des iniures qu'on luy voudroit faire. THVCYDIDE.

[l] La liberté des Suisses a commencé en l'an 1315. pour l'alliance d'Vry, Schuits, Vnderuuald. Lucernes s'associa à ces trois cantons l'an 1332. Zurich. 1311. Zug & Glaris 1352. Fribourg & Berne 1501. Soleuure 1481. Basle & Schaffous el'an 1501. Appenzel 1514.

[m] Peu de chose ont occasionné de grādes armées à se mettre aux champs. Vn Suisse nōmé Elico, apporta d'Italie des figues & des raisins aux gaules pour leur faire cognoistre l'abondance, & les delices du païs: Les Gaulois sur ce seul mouuement passerent les Alpes. Les Lombards y furēt inuitez par mesmes allechemens. La

guerre entre les Etoles & Arcades fut longue & ciuile pour la hure d'vn Sanglier.

[n] I. de Serres dit, que le Duc de Bourgōgne auoit cinq cens pieces de canōs de toutes sortes. L'Histoire des Suisses dit, que l'on gagna au butin quatre cents pieces, *bey* 400. *allerley buchsen*. Si l'on considere l'equipage necessaire à tout cela on le rapportera à vne fable.

car le Duc offencé de ce que les assiegez s'estoient faict battre plusieurs iours, en fit pendre quatre-vingts, noyer deux cens, & mit le reste à rançon: acte qui donna du desespoir aux autres villes, & le desespoir tant de courage, qu'elles se resolurent à ne se fier plus à la foy de ce Prince, & de se voir plustost ruinées que renduës.

Victorieux de ceste premiere resistance, il se promet l'issuë de mesme, & comme s'il estoit dans ces montagnes, non pour combattre, mais pour triompher, il discourt plustost de ce qu'il fera apres la victoire, que de ce qu'il doit faire. o Son camp est vne monstre generale des richesses, & magnificences de sa maison, dont le contentement dépend plus des yeux d'autruy que des siens propres. Il ne paroist iamais que paré & armé superbemẽt. Il se fait seruir de ce qui est de plus excellent au cabinet de ses peres, & parmy ses grandes richesses, ce qui est pur or n'est pas le plus precieux. Il ne se monstre aux Ambassadeurs estrangers que tout brillãt de pierreries, ce ne sont que pauillons & tentes de drap d'or, & de meubles inestimables, car il y en auoit plus en ceste maison qu'aux trois plus grandes de l'Europe, l'equipage aussi rare en pieces vtiles que celuy de Darius le fut en bouches inutiles, & vrayement conuenables à vne armée de femmes ou d'Eunuques. p

Les Suisses s'assemblerent pour secourir Grançon, croyans que les assiegez leur en donneroient le temps. Le Caton de Berne y enuoya huict mille hommes, les autres en firent dix mille, ils se rendirent à Neuf-Chastel le iour mesme de la composition, qui fut le dernier du mois de Feurier 1476.

Armée puissante en hõmes & en artillerie.

o Ridicule presomptiõ de s'asseurer de ce qui depend de l'inconstance de la fortune. Cesar se mocque des Capitaines de Pompée, qui parloient plus comme ils vseroient de la victoire que de la façon qu'ils combattroient. *Nec quibus rationibus superare posset, sed quemadmodũ vti victoria deberẽt cogitabant.* Cæs. *lib. 3. de Bell. Ciu.*

p Parmenion escriuãt à Alexãdre de ce qu'il auoit trouué dãs le bagage de Darius, compte trois cens courtisans, pour la musique, quarante six hommes pour faire les couronnes & les bouquets de fleurs, deux cens septante faiseurs de sauces, vingt-neuf potiers, quarante parfumeurs, & enuiró quatre-vingts officiers du Goubelet. Athen. *lib. 15. cap.* 30.

Le Duc estale toutes les richesses de sa maison au siege de Grançon.

Suisses viennét au secours de Grãson apres la perte.

Le Samedy veille des Brandons, troisiesme iour de Mars, ils marchent en campagne auec l'ordre bien seant en toutes choses, mais vtile & beau à la guerre, q & estans arriuez à Basts vilage au dessus de Neuf-chastel, ils se veulent saisir du Chasteau de Famerku, qui est fermé entre la montagne & le lac, duquel le Duc s'estoit emparé le iour precedent, l'armée ayant gagné le haut d'vn costau, descouurit celle du Duc de Bourgõgne, rangée en trois gros bataillons, le canon en teste, les Suisses ne pensoient pas de les voir si tost en cet ordre, & cognurent bien que c'estoit à bon escient & qu'il se falloit ioindre.

Rencõtre des deux armees à Granson.

Pource ils font marcher l'auãt-garde où estoiẽt les troupes des cantons de Berne, de Schvuitz & de Bienne, la bataille suiuoit apres où estoient les bannieres & estandars des Cantons, qui ne s'arborent iamais sinon pour les plus grandes occasions où il y va du peril de la Republique. On les tient tousiours au milieu du gros, comme les pieces plus sacrées & inuiolables de l'armée; ils estiment infamie & mal'heur de les perdre. Les reproches qui sont encores auiourd'huy les plus honteux parmy eux, renouuellent la memoire de telles pertes. r Vne ville ne sçauroit attirer sur elle vne plus grande preuue de peu de valeur, que d'auoir perdu son enseigne, comme le soldat ne sçauroit rien faire de plus indigne de sa profession que d'abandonner son drapeau. f

Estendarts des Cãtons de Suisses.

Ils auoient quelque peu de caualerie conduite par Erman d'Eptingen. Celle de Strasbourg estãt d'enuiron douze cens cheuaux, perdit l'occasion de s'y trouuer ayant changé de quartier le iour

q Rien n'est tant recommãdé en la guerre que l'ordre, soit au marcher, soit au combattre. Xenophon dit que c'est la plus belle & plus vtile chose des hõmes. Entre les preceptes de Vegece cestuy-cy est singulier, *Omnes milites in acie vel in itinere incedendi ordinem seruent. Veg. 1. cap. 9.*

r On reproche à ceux de Zurich que pour auoir perdu leur drapeau à la bataille donnee à Vuinterberg, on y adiousta depuis par des-honneur le bandeau du diademe de pourpre, mais les marques de ceste qualité estoient noires. Et ce bandeau a esté donné à Zurich par l'Empereur Raoul d'Habspourg pour honneur. SIMLERVS.

f Le soldat Romain faisoit serment de suiure le chef par tout, de ne rien faire contre les peuples, & de n'abandonner les enseignes. Polib. lib. 1.

precedent pour l'incommodité du fourrage, ne pensant point que le Duc de Bourgongne deuſt ſi toſt paroiſtre. L'Infanterie de Baſle fut ordonnée à l'arriere garde pour crainte que les ennemis ne donnaſſent à dos.

Ermã d'Eptingen. Coronnel de la Caualerie des Suiſſes.

Cependant le Duc ſe remuë, aſſemble ſes trois gros bataillons, faict aduancer quelques lances pour commander la charge, elles donnent auec de grands cris, ſignes de courage, & vne impetuoſité de meſme ſur la bataille des Suiſſes, qui les ſouſtient vaillamment. Au meſme temps la Caualerie des Suiſſes entame le flanc de l'armée du Duc, l'Infanterie la ſuit de telle roideur que les Bourguignons ſont cõtraints de reculer, ceux qui eſtoient aux derniers rangs prindrent ce reculement pour fuite, & ſe mirent en deſordre.

L'armee du Duc rãgee en deux gros bataillons.

Ce peu de caualerie qui auoit faict cet effect, vouloit pourſuiure les fuyards, eſtimans que l'on douteroit auec raiſon de ſon courage cõtre ceux qui tenoient bon, ſi elle n'en faiſoit quelque preuue contre ceux qui ſ'en alloient. [u] Le Coronnel Eptingen le retint, remonſtrant le peril qu'il y auoit de ſuiure en ſi petit nombre vne ſi grande & puiſſante armée qui eſtoit toute entiere, n'auoit ſouffert autre mal que celuy qu'elle ſ'eſtoit fait en ſon eſtonnement, qu'elle ſe pouuoit r'allier, tourner teſte, & leur oſter l'aduantage qu'ils auoient, & fort facilement, eſtans eſloignez de l'Infanterie qui ne pouuoit pas ſuiure la chaſſe.

Victoire entiere des Suiſſes & reprinſe de Grãſon.

Le Duc n'auoit que trop de gens. La multitude [x] n'a iamais gagné les grandes victoires. Pyrrhe ne demandoit que quinze mille hommes pour aſſaillir tout le monde. Il y auoit proche de là vne

t Les cris au commẽcement de la bataille eſtoient pris par les Romains pour deſir de combattre & abondance de courage. Vn capitaine au 2. liure de Tite Liue parle en ceſte ſorte à ſes ſoldats, *Si iam ſatis animi eſt, decernique placet, agite dũ, clamorem qualem in acie ſublaturi eſtis, hic tollite, indicem voluntatis, virtutiſque veſtræ.*

u Qui n'attaque ceux qui ſont eſbranlez ſera bien retenu contre ceux qui ſont fermes. On dit à Agis qu'il deuoit laiſſer paſſer les ennemis, & comment dit-il, attaquerõs nous ceux qui reſiſtent, ſi nous ne combattons ceux qui prennent la fuyte? PLVT.

x L'exercice Romain eſtoit d'ordinaire de vingt quatre mille hõmes, & pour le plus de cinquante mille. Auec ce nõbre ils combattirent les Gaulois, & les Affricains: Ils faiſoiẽt la guerre auec l'ordre & l'art, ceux-cy auec le nombre & la fureur.

petite Colline, sur laquelle le Duc r'allie ce qu'il peut des trouppes, & se presente de nouueau pour combattre, mais les Suisses animez & enflez du bon heur de ce premier rencontre, retournẽt furieusement à la charge. La cauallerie du Duc recognut sa foiblesse contre ces gros bataillons de picques: si elle eust mis pied à terre l'effort eust esté plus grand, y mais l'espouuantement estoit tel que l'armee du Duc se resout plustost à l'abandonnement general, de camp, de bagage & d'artillerie, qu'à combattre.

y Philippe Viscomte Duc de Milan assailly de dix-huict mille Suisses enuoya le Cõte de Carmignolle auec six mille cheuaux & quelque peu d'infanterie pour les combattre, il fut repoussẽ auec perte, mais recõnoissant le grand aduantage des armes des Suisses contre la cauallerie, se resout de retourner, & estant proche feit mettre pied à terre à ses gens d'armes qui rompent les Suisses, les tuent iusques à quinze mille, le reste posant les armes, se rendit.

Les Suisses en reprenant Grançon, dépendent ceux de leur nation que le Duc auoit fait pendre, & en leur place attachent & estranglent de mesmes licols autant de Bourguignons. Le butin fut de plus de trois milliõs d'or en meubles & bagues, dequoy les victorieux faisoient si peu de compte par l'ignorance du prix & de la chose, qu'ils dõnoient l'or pour du cuiure, l'argent pour l'estain, mettoient en pieces des tentes & des pauillons de drap d'or pour en habiller leurs femmes & leurs enfans. Ils viuoient encores en ceste salutaire ignorance de l'argent qui a rendu Sparte durant z cinq cens ans la Reine de la Grece.

z Sparte fut florissante par les loix de Lycurgue, mais lors que sous le regne d'Agis elle sceut que c'estoit que de l'or & de l'argent, & qu'elle commença d'aymer & admirer les richesses, elles furent violees & aneanties. PLVT. en la vie de Lycurgue.

Le gros diamant du Duc estimé vn chef d'œuure du Soleil, fut vẽdu pour vn florin à vn Prestre, qui fut si religieux qu'il l'enuoya aux Seigneurs de son canton, lesquels luy en donnerent trois frãcs. On dit que ceste piece passa par plusieurs mains à peu de prix, qu'elle vint en celle d'vn Geneuois de Lyon qui la vendit vnze mille florins, & puis elle fut au Pape Iules second pour vingt mille. On trouua encores trois rubis balais pareils, appel-

lez les trois freres, & la baſle de Flandres, ioyaux ineſtimables, & peu eſtimés par les Suiſſes. Leur General fit pluſieurs Cheualiers apres ceſte victoire, trois de Zurich, quatre de Berne, deux de Baſle, quelques vns de Straſbourg.

La valeur n'eſt pas moins recognuë aux Republiques qu'aux Monarchies, en celles-là on ayme les gens vaillans, en celles-cy on les craint: & bien qu'aux Republiques [a] on apprehende touſiours qu'il n'y en ait qui pour exceller les autres en merite, n'entreprennent auſſi de les paſſer d'authorité: ſi eſt il vray que l'Europe pour auoir eu plus de Republiques que l'Afrique & l'Aſie aſſuietties ſous l'vnique puiſſance, a eu de plus excellens Capitaines qu'elles, & depuis que Rome ne fit de tout le monde qu'vne Republique, & que la vertu n'euſt autre theatre que Rome, les Eſtats de l'Europe commencerent de negliger l'excellence des armes, la vertu ne donnant ſes faueurs ny ſes recompenſes ailleurs qu'à Rome.

Republiques ont produit de grands hõmes.

[a] Des Republiques ſortent des hommes plus excellens que des Royaumes, parce que les hommes deuiennent excellents & font preuue de leur vertu ſelon qu'ils ſont employez ou reconnus par le Prince ou la Republique, de maniere qu'où il y a pluſieurs principautez & diuers Eſtats, auſſi on y treuue touſiours plus grãd nombre d'hommes vaillants. L'Aſie en a eu peu, parce qu'elle eſtoit toute ſouz l'Empire d'vn ſeul. En Afrique de meſmes. Et Carthage en a beaucoup eſleuez. l'Europe ayant eſté partie en diuers Empires en a eu plus que tout le reſte, & la crainte que l'vn a eu de l'autre a faict que la profeſſion des armes a touſiours eſté viue & entiere, & que ceux qui y ont excellé ont participé aux honneurs ou recompẽſes publiques.

Ce luy fut vn grand regret d'auoir eſté vaincu par ceux qu'il meſpriſoit & eſtimoit indignes de ſon courage; mais bien plus de voir que ſa reputation qu'il auoit conſeruée ſi haute & ſi entiere eſtoit abbatuë. Car on ſçauoit qu'il eſtoit venu tout d'vne traitte depuis Grançon iuſques à Lorgne, & que c'eſtoit choſe honteuſe que l'infanterie euſt faict fuyr quinze lieuës vne puiſſante cualerie.

Courage du Duc de Bourgongne apres la perte de la bataille.

Mais il luy reſte aſſez de courage pour ne ployer ſous la rigueur de ceſte infortune. Il ne s'en prend pas à ſa temerité, mais à l'aueuglement de la fortune, & au hazard iournalier des armes. Il n'a rien

perdu

perdu qui ne se recouure pour de l'argent, la perte ne regarde que luy, & si elle merite du regret autre cœur n'en doit estre touché que le sien. Il croit que la grandeur de sa maison, b & de sa fortune demeure debout tant qu'il aura vne armée sur pied. Il conjure les principaux Seigneurs qui souffrent en ceste perte, de l'oublier, & de changer leur fascherie en ire contre des ennemis indignes d'vn tel butin, & leur faire achepter cherement le peu de proffit qu'ils en ont receu. c

b L'imprudence prend la fortune pour sa garentir des reproches qu'on luy faict de sa mauuaise conduite. La fortune est seule loüée en toutes les actions des hommes, seule estimée, seule outragée, seule prinse à parte des mauuais euenemens.

Il en aduertit le Roy qui estoit à Lyon.

Ainsi il se resout au reuanche, mais rien ne le met en apprehension que le Roy. Il craint qu'il ne fasse son proffit de ceste perte & qu'il ne broüille, c'est pourquoy il luy enuoye le Seigneur de Cõtay pour luy dire cet accident, & l'opinion qu'il a de le reparer à son aduantage, le suppliant en paroles de l'humilité conuenables à la condition de ses affaires plus qu'à la grandeur de son courage, d'entretenir la trefue, & de l'excuser s'il ne s'estoit trouué à Auxerre comme ils l'auoient proposé ensemble.

c Genereuses doiuent estre les paroles qui sortent de la bouche d'vn Prince apres quelque perte. M. Crassus voyãt que les Parthes portoiẽt la teste de Publius Crassus son fils au bout d'vne lance, & que ceste veuë abbattoit le courage de ses soldats, il s'en alla criant le long des bandes ces paroles. *C'est à moy seul que touche le dueil & la douleur de ceste perte, mais la grandeur de la fortune & de la gloire de Rome demeure inuincible en son entier, tant comme vous serez sur vos pieds. Toutesfois si vous auez aucune cõpassion de moy pour m'auoir veu perdre vn si vaillant & si vertueux fils, ie vous supplie que vous le veuillez mõstrer en la conuertissant en ire cõtre vos ennemis, & faites leur achepter cher la ioye qu'ils en ont receue.*

Encores que le Duc fust en mauuais estat, le Roy toutesfois considerant qu'il n'auoit rien perdu que sa reputation, & que ses estats luy demeuroiẽt & ses forces, ne voulut pas rompre auec luy, & l'asseura de tout ce qu'il desiroit pour la trefue. Il ne pouuoit croire que ce Prince fust ruiné tant qu'il luy resteroit vne espée en main. d Il sçauoit que ses subiets luy portoient tant d'affection & de fidelité qu'ils ne le laisseroient long-tẽps en ceste

d Grande est la perte de la reputation, on ne la doit iamais hazarder, mais elle se peut recouurer tant que l'Estat demeure, cela perdu on trauaille en vain d'y reuenir. Miserable est vn Prince vaincu, plus miserable chassé de ses Estats.

neceſſité, que les armes eſtoient iournalieres, & que toutes les nations du monde auoient pluſieurs exemples, & la France quelques-vns, cõme les vaincus auoient dõpté les victorieux, & qu'vn Prince n'eſt pas ruiné tant qu'il a l'eſprit, l'eſpoir & l'eſpée de reſte. e

e Tant qu'vn Prince eſt debout quelque ruine qu'il y ayt en ſes affaires il ne le faut pas tenir pour perdu.

Le Roy ſinforma particulierement de ceſte deffaite, Comtay luy dit que le nombre des morts n'eſtoit de ſept hommes d'armes, mais la perte du bagage ineſtimable. Le Roy entre ſes priuez ſeruiteurs faiſoit bien cognoiſtre que rien ne luy deſplaiſoit que le petit nombre. Il commanda que l'on fiſt bonne chere à Comtay qui ne faiſoit pas ſemblant d'ouyr le peuple de Lyon chantant par les rues la honte & la ruyne de ceſte iournee, le courages des Suiſſes & la temerité des Bourguignons, car en ce temps-là il n'y auoit point de bataille, qui tout auſſi toſt n'euſt ſa chanſon & ſon vers f de ville.

Nombre des morts à la bataille ne fut que de ſept hõmes.

Aſſiniſſa mis en route par Syphax ſe ſauue à la nage, ſe cache en vne grotte, le bruit courut de ſa mort. Il ſe remit en campagne apres qu'il fut guery d'vne playe qu'il auoit receu, il r'entre en ſon Royaume, Leonidas fils de Syphax l'en chaſſa vne autresfois, il s'enfuit auec ſeptante cheuaux & par le moyen de Scipion eſt reſtably.

Ce rude coup fit bien du changement aux eſprits & aux affections. Ceux qui redoutoient le courage & admiroient la proſperité de ce Prince, commencerent à le meſpriſer incontinent apres la nouuelle de ceſte route. Il n'y eut plus d'amy, plus d'amitié. Le Duc Galeas de Milan, renonçât aux alliãces qu'il auoit faites auec luy, ſupplie le Roy de renouueller celles qu'il auoit auec la France, & luy offre cent mille ducats. Le Roy fit ceſte braue & altiere reſpõſe à ſon Ambaſſadeur, *Dictes à voſtre maiſtre que ie ne veux point de ſon argent, & que i'en leue vne fois l'an trois fois plus que luy, & de la paix, & de la guerre, i'en feray à ſon vouloir, mais s'il ſe repent d'auoir laiſſé mon alliance pour prendre celle du Duc de Bour-*

f La couſtume a eſté fort ancienne de faire des hymnes & des chanſons des batailles & des victoires. Il y en a des exemples en Ariſtophane & en Plutarque en la vie de Flaminius. Charlemagne fit recueillir toutes les Rithmes Alemãdes ſur ſemblables ſujets.

gongne, ie suis content de retourner cõme nous estions. Sur ceste parole les Trefues furet publiées de nouueau.

Ces bonnes nouuelles augmentoient bien le plaisir que le Roy prenoit à Lyon, où le Duc René d'Anjou le vint voir. Ce bon Prince qui auoit veu mourir ses trois fils, & n'auoit plus qu'vne fille, g donnoit quelque esperance au Duc de Bourgongne de l'adopter pour son fils, & de luy remettre les droits de sa maison sur la Couronne de Sicile, auec la Comté de Prouence, & desia ce Prince auoit enuoyé Chasteau-Guyon en Piedmont auec vingt mille escus pour leuer quelques gens de guerre, & de là les faire passer en Prouence pour en prendre possession. Le Roy qui en est aduerty mande à Philippe Comte de Sauoye, d'arrester Chasteau-Guyon auec son argent & ses gens. Chasteau-Guyon eust bien affaire de sauuer sa personne en perdant son argent, adioustant ceste perte aux autres que son maistre auoit receuës.

René Duc d'Anjou auoit donné la Cõté de Prouẽce au Duc de Bourgõgne.

Le Roy le pria de le venir voir à Lyon, & de ne rien faire auec le Duc de Bourgongne qui le mist en peine de le desfaire. Le bon homme estant mal content du Duc de Lorraine qui l'auoit contraint de donner sa fille Yoland d'Anjou à Ferry son fils, se resout à ce voyage. Il mena auec soy Iean Cossé Senechal de Prouence, lequel auec vne franchise digne du siecle où il viuoit, & peu cogneue à ceux de sa nation, (car il estoit Sicilien) remonstre au Roy que tout ce que le Duc René auoit traitté auec le Duc de Bourgongne sur le faict de la Prouence & de la Sicile, & ce qu'il en auoit demembré au proffit du h Prince d'Orenges, n'auoit esté que pour faire sentir à sa Majesté le tort

Il vient voir le Roy à Lyon

g René Duc d'Anjou, eut d'Isabelle fille de Charles Duc de Lorraine, trois fils qui moururent en la fleur de leurs ans. Iean Duc de Calabre, Nicolas Duc de Bar, Louys Marquis du Pont, & Yolande.

h Apres la mort de Charles premier du nom Duc de Lorraine, René Duc d'Anjou pretendoit la Duché, comme mary d'Isabelle fille de Charles. Il perdit la bataille contre le Comte de Vaudemont, fut faict prisonnier & contraint de bailler sa fille Yoland à Ferry de Lorraine fils d'Anthoine Comte de Vaudemont.

i René de Sicile vendit à Louys de Chalõ l'hommage, ressort & souueraineté de la principauté d'Orenges, son fils la soumit au Parlement de Dauphiné, & puis le Roy Louys la luy rendit.

qu'il luy faisoit i en luy detenant les Chasteaux de Bar & d'Angers, & le trauersant en toutes ses affaires, que ce despit l'auoit porté à ces resolutions, lesquelles toutesfois il n'auoit desiré d'executer si autrement il pouuoit auoir raison de sa Majesté.

Plaintes qu'il fait cõtre le Roy par son Seneschal de Prouẽce.

Le Roy prenant en bonne part la franchise de ce discours comme espuré & de flatterie, & assaisonné de discretion, k il y remarquoit de la verité qu'il ne pouuoit desaduoüer, qui l'obligea d'effacer par toutes sortes de caresses & de bons offices les mescontentemens que le bon homme son oncle le Roy de Sicile auoit contre luy. La Chronique dict, *qu'il luy fit grand chere à Lyon, luy fit voir la foire de sainct Iean, & les belles bourgeoises & dames de Lyon*, mais il recognut bien ceste bonne chere, car auant que d'en partir, il contenta le Roy des asseurances qu'il desiroit pour adiouster la Prouence à la Couronne.

k Accommoder son discours à la flaterie pour plaire, c'est impudence, mais c'est vne grande indiscretion de se rendre trop libre & hardy, pour euiter la complaisance & la flatterie. Il faut tenir le milieu. La biẽseance vient de la mediocrité, τὸ μεσον. PLVT.

Le Duc de Bourgongne auoit assiegé Morat petite ville à deux lieuës de Berne auec vne armée de quatre vingts mille hõmes. Les Suisses auoient douze mille picques, dix mille halebardes, dix mille harquebuses. Le Duc de Lorraine s'y trouua auec les troupes que le Roy luy auoit donné, & quoy qu'elles ne fussent pas en grand nombre, il en fut loüé des Suisses. l Il y pouuoit auoir en tout trente mille hommes, & trois à quatre mille cheuaux.

Le Duc de Bourgõgne assiege Morat.

l On s'ennuyoit, dit Philip. de Commines en nostre Cour du Duc de Lorraine. Quand vn grand hõme a tout perdu le sien, il enuoye plus souuẽt à ceux qui le soustiennent.

Le Duc de Bourgõgne ne pensoit pas qu'il fust possible aux Suisses ny au Duc de Lorraine de secourir Morat, & neantmoins ils l'entreprennent & l'executent fort heureusement. Comme ils se presentent le Duc les saluë à coups de canons, qui

Bataille de Morat gagnee par les Suisses.

donnent si furieusement dedans leurs trouppes, que l'on vit incontinent plusieurs cheuaux sans Cheualiers. Les Suisses pour traicte ne laissent de passer outre, car le chemin où ils estoient n'estoit que pour aller en auant ou reculer en arriere: ils donnent dans les trouppes du Duc, les repoussent, contraignent plusieurs de chercher leurs seuretez dans le lac où ils se plongent iusques aux mentons: ils ne font pas plus asseurez en l'eau qu'en terre, la fureur du soldat victorieux les y tuë comme canards. Elle se rougit incontinent du sang de ce carnage, plusieurs se sauuerent en la prochaine foreſt, & y furent tuez. A quoy tant de paroles? le Duc reuint de Suisse comme Xerxe [m] de Grece.

Ils se rendent maistres du pays de Vaux.

Les Suisses ayãts demeuré trois iours sur le chãp de bataille licencierent la moitié de leurs trouppes, & auec l'autre reprindrent les places que le Duc auoit pris, Petterlingen, Romont, Milden, entrent à Losanne sans resistance, & trouuent que tout s'en estoit fuy. Ils se rendent maistres de tout le païs de Vaux, & estiment d'en pouuoir faire autant de la Sauoye, pour faire cognoistre que ceux qui ne vouloient estre leurs amis, estoient leurs ennemis, qu'il n'y auoit rien entre-deux. M. Yoland mere & tutrice du Duc, auoit contreuenu aux traictez d'alliance, ayant fauorisé la querelle du Comte de Romont contre eux, & donné passage aux trouppes du Duc de Milan, & aux Bourguignons pour faire la guerre en Suisse. La ville de Geneue en payant vingt-quatre mille florins, se garantit de l'orage que son Eueſque de la maison de Sauoye attiroit sur elle.

Geneue cõpose auec eux.

[m] Qui voudra voir en quel equipage reuint Xerxe de Grece, où il auoit mené cent mille hommes, qu'il lise la Satyre 10. de Iuuenal, *Sed qualis rediit? nempe vna naue cruentus, Fluctibus ac tarda per densa cadauera prora, Has totiens optata exegit gloria pœnas.*

[n] Aristenus dit au 9. liure de Tite-Liue, en parlant aux Etholiens, *Romanos aut socios habere oportet, aut hostes, media via nulla est.*

Le Duc se retira en la Franche-Comté, accablé de tant de regrets & d'ennuis, que personne ne l'osoit aborder. Si ceste grande bataille ne fit descendre de l'eau de l'air, comme on dit qu'apres les grandes & sanglantes batailles tombent de grosses pluyes, o elle en tira bien des yeux d'vne infinité de femmes vefues & d'orphelins; car le nombre des morts fut dix-huict mille hommes de part & d'autre. l'Histoire d'Allemagne parle de vingt-deux.

Entremeslification du Duc apres la bataille.

o Apres de grosses batailles viennent de grosses pluyes, par ce qu'il y a quelque Dieu qui laue & purifie la terre soüillée du sang humain, ou pource que les corps morts & le sang respandu rendēt de grosses vapeurs qui espoississent l'air. PLVT.

Le Duc despité d'vn si mal'heureux succez qu'il auoit entrepris plus pour venger les iniures de la maison de Sauoye, que pour les siēnes propres, & craignant que la Ducheſſe de Sauoye ne se reconciliast auec le Roy son frere, & que les Sauoysiens ne suiuissent la fortune de la victoire, commanda à Oliuier de la Marche de se saisir de la Ducheſſe & de ses deux fils. Il l'arresta aupres des portes de Geneue, la mit en croupe, & donna ordre à ceux de sa troupe de faire de meſme de ses deux fils & de ses deux filles. Le Duc de Sauoye fut sauué & porté à Geneue. Oliuier de la Marche poursuiuit son chemin toute la nuict, passe la montagne, arriue en vn lieu qu'on dit la My-iou, & de là à sainct Claude, puis à Rochefort, & en fin à Rouure pres Dijon. Le Roy la tira de là par le Seigneur de Chaumont, & la fit venir à Tours p où il estoit descendu au partir de Lyon. Comme elle fust arriuée, il la salüa en ces paroles. *Madame de Bourgongne vous soyez la tres-bien venuë.* Elle respondit qu'elle estoit bonne Françoise, & toute preste d'obeyr à ses commandemens. Il la prit au mot, & ceste premiere response fut la meilleure. q Leurs humeurs

p La Ducheſſe de Sauoye estant prisonniere à Rouure enuoya vers le Roy, pour le supplier de la mettre en liberté. Si elle n'eut esté en ces extremitez, elle ne l'eut pas faict, car la haine auoit esté fort grande entre le Roy & elle.

La Ducheſſe de Sauoye conduite à Rouure.

q Les premieres responses des femmes sont communement les meilleures. C'est ce qu'Vlysse cōsidere en Homere, pressant l'ame d'vne femme de respondre viſtement.

& leurs passions estoient bien cõtraires pour en tirer l'essece d'vne parfaicte amitié. Plusieurs choses s'estoient passées en leur vie, qui auoient cõme destrempé & relasché le ciment de ceste fraternelle bien-vueillãce. Philip. de Cõmines dit, qu'il la mena en sa chambre, la fit bien traicter, *Vray est qu'il auoit tres-grande ennie d'en estre despesché, & elle desiroit aussi ardamment d'estre loing.*

Elle s'accorde auec les Suisses.

Le Roy eust bien desiré qu'elle eust marié les Princes ses enfans à son humeur, mais elle s'excusa & fit en sorte que par son moyen, & l'entremise du Duc de Lorraine, & de l'Archiduc d'Austriche, elle retira des Suisses partie des terres qu'ils auoiẽt occupées en leur payant cinquante mille florins pour les fraiz de la guerre, mais il fut impossible au Comte de Romont de r'entrer aux siennes. Huict iours apres le Roy la fit conduire en son pays auec ses enfans, mais auant que de se separer l'vn de l'autre, ils voulurent estre asseurez des promesses d'amitiez qu'ils auoient faict, & ne se fians aux simples paroles, ils y adiousterent l'escriture & les sermens. Ils se priuerent du contentement que leurs volontez pouuoient receuoir en produisant librement les effects d'vne reciproque affection & confiance. Ils aymerent mieux en estre obligez à la religion qu'à la nature.

De ceste fleur de Lys sont sortis trois Princes qui ont regné en Sauoye, r elle fut mere de Philebert & de Charles: Philebert regna dix ans sous sa tutele, chacũ desiroit d'auoir ce Prince en sa puissance. Le Roy Louys comme son oncle maternel, Charles Duc de Bourgongne, comme son parent & son voisin. Les Comtes de Bresse, de Romont, &

r Ame III. Duc de Sauoye, mary d'Yoland de France succeda à Louys II. son pere l'an 1468.
Philippes VII. marié à Marguerite de Bourbon, l'an 1466.
8. Philebert, & Marguerite d'Austriche.
9. Charles & Beatrix de Portugal.
10. Emanuel, Philebert, Marguerite de Vasois.
11. Charles Emanuel, Catherine d'Austriche.

de Geneue ſes oncles paternels, vouloient exclurre Galeas Duc de Milan qui luy auoit donné ſa fille, en print auſſi la conduite. Il mourut à Lyon, & ne laiſſa point d'enfans.

XVII. Charles ſon frere luy ſucceda & eſpouſa Blanche de Mont-ferrat: d'eux naſquit Charles VI. dont le regne ſterile ne fut plus court que ſa vie que de neuf mois. Il veſcut ſix ans onze mois. Philippe Comte de Breſſe, fils de Louys triſ-ayeul de Charles Emanuel, & qui auoit eſté priſonnier à Loches, luy ſucceda, grand Prince, comme ont eſté tous ceux dont la fortune a eſté agitée & traueriée. f

Il mourut à Mõcallier d'vne cheute de deſſus vn lict le 16. Auril, 1496.

f Ceux que la fortune variable & inconſtante, a exercé & eſprouué, ſe cõduiſent mieux que les autres. Tacite le dit de Caractacus. *Quem multa ambigua, multa proſpera extulerãt, vt cæteros Britannorum Imperatorés præemineret.* Apres que Iuſte Lipſe pour confirmer ceſte verité a parlé de Charles 5. & de Louys X. il adiouſte le Duc Emanuel, Philebert de Sauoye & conclud, *veriſimum igitur Græcorum verbum ἐξ ὧν ἀνιᾶσθε, ἰωμεθα.* I'ay apprins de ceux qui m'ont bleſſé. *Miſeria prudentiæ bona mater.*

Au retour du voyage de Lyon, Alfonce Roy de Portugal vint ſaluër le Roy qui eſtoit à Tours, il y eſtoit venu comme à ſon dernier refuge, ne pouuant plus reſiſter à la puiſſance du Roy D. Ferdinand & d'Iſabelle. La cauſe de leur debat merite bien d'eſtre ſçeuë, & pour l'entendre ſe faut ſouuenir qu'il a eſté dit cy-deſſus, que par la Paix entre le Roy Iean de Caſtille, & Iean de Nauarre, Blanche fille aiſnée de Nauarre fut mariée à Henry de Caſtille, Prince des Aſturies, & que le mariage ne fut conſommé par l'impuiſſance & froideur du mary. t

Impuiſſance du Roy Henry de Caſtille.

La pudeur & la modeſtie de ceſte Princeſſe luy firent diſſimuler ſon mal'heur, duquel on ne pouuoit inconſiderément entrer en doubte, car le Prince eſtoit d'aſpect tout homme & tout braue, mais ſes actions eſtoient fort languiſſantes & eneruées. Ils n'auoient que quinze ans quand ils furent mariez. A trente & vn il ſucceda à ſon pere qui mourut l'an 1454. d'vne fiebure quarte apres auoir faict

Alphõce Roy de Portugal à Tours,

t Le Pape Eugene 5. donna diſpẽce du degré de proximité, qui eſtoit entre les eſpoux, & l'an 1440. les nopces furent faictes à Madril.

faict mourir D. Aluaro de Lune u son Connestable, & regna quarante neuf ans & six mois. Henry luy succeda, & Alfonce second fils fut grand maistre de l'ordre de sainct Iacques, il luy euſt volontiers donné ſa Couronne pour le deſplaiſir qu'il auoit des deſobeiſſances de Henry. Sa fille D. Iſabelle n'auoit que trois ans, à laquelle il donna la ville de Cuellar, & vne grande ſomme de deniers pour ſon mariage. Toutes choſes reüſſirent autrement qu'il ne les auoit proiectees. La prouidẽce eternelle qui a eſcrit en ſes tables de diamant les aduantures des choſes qui ſont, qui ont eſté & qui ſeront, en auoit diſpoſé d'vne autre maniere.

u Dom Aluaro de Lune abuſant de la grandeur de ſa charge, & de la grãde affection que ce Roy luy portoit fut hay des Princes & grands Seigneurs de Caſtille. Il contraignit le Roy à le bannir de la Cour pour ſix ans. Sa faction gagna le Prince D. Henry, lequel s'arma cõtre ſon pere, & fit en ſorte qu'il fut remis en grace, & faict maiſtre de l'ordre S. Iacques, mais comme il ſe voulut reſſentir de l'iniure de ſes ennemis, & faire cõtre eux diuerſes entreprinſes, la Reyne Iſabelle les fauoriſant fit reſoudre le Roy à le mettre en priſon, & à le faire mourir ſur vn eſchaffaut à Vailladolit. Le Roy confiſqua tous ſes biens, on mit vn baſſin d'argent à l'endroit où eſtoit ſa teſte, pour receuoir ce que les paſſans voudroient donner pour ſon enterrement. Exemple remarquable de l'inconſtance des faueurs des Roys & de la fortune... *Al fin los la vida, à la tarde los el dia.*

Or comme la patience la plus conſtante ſe laſſe à la lõgue, ceſte Princeſſe ayant long-temps ſupporté l'impuiſſance de ſon mary, commença d'en murmurer, il en preuint ſes plaintes, preſente requeſte au Pape pour eſtre ſeparé d'elle & remonſtre qu'elle eſt ſterile, ne peut eſtre mere, & les affaires de Caſtille demãdent vn heritier. Le Pape rõpit le premier mariage, & permit qu'il ſe remariaſt à l'Infãte Ieanne de Portugal ſœur du Roy Alfonce, & fille du Roy Edoüard, Princeſſe excellemment belle, & qui plus deſireuſe d'eſtre Reine que d'eſtre femme, conſentit à ce mariage, quoy qu'elle fuſt aduertie de l'impuiſſance du mary qu'elle prenoit, & qui tout grand Prince qu'il eſtoit n'euſt pas trouué femme, au lieu où chacun en peut auoir pour ſon argent. Auſſi monſtra elle bien qu'vne habile femme ne meurt point ſans heritier.

Le Pape diſſout le mariage pour ſterilité.

Suppoſition de mary de ſon eſcient.

D'ailleurs le Roy tenoit à ſi grand deſ-honneur le blaſme d'impuiſſant, que pour faire cognoiſtre

le contraire, & auoir des enfans pour succeder à sa Couronne, il consentit que Bernard de Cueua vn de ses fauoris[x] coucha auec la Reine, laquelle deuint grosse incontinent, & afin que l'on ne pensast que ce fust par supposition, il voulut qu'elle accouchast entre les bras de Hēry Comte d'Albe de l'Ister Archeuesque de Tolede, & le Marquis de Villena, ce fut d'vne fille, qui eut pour ses parrains le Comte d'Armagnac Ambassadeur pour le Roy Louys XI. en Castille.

x On escrit que D. Ie nne consentit par force à cela, mais quād elle eut fait le sault, elle eust plus besoin de frein que d'esperon. Incontinence & impudence extreme. Estant comme releguée au Chasteau d'Alacaes sous la garde de l'Archeuesque de Seuille, elle eut de Pedro nepueu de l'Archeuesque deux enfans D. Ferdinand & D. Apostol.

La prudence & la discretion pouuoit rendre ceste tromperie plus heureuse qu'elle ne fut, car l'Espagne fit demonstration d'vne incroyable allegresse pour la naissance de ceste fille, mais il y eust de l'imprudence & de l'indiscretiō de tous costez. Le Roy qui vouloit confirmer ceste opinion qu'il estoit galand homme, recherche l'amour d'autres femmes, lesquelles recognurent incontinent la piperie. La Reine faisoit semblant d'en estre jalouse, & s'entretenoit doucement auec D. Bernard, en telle sorte que les grandes priuautez qu'il auoit auec elle firent douter de sa pudicité, & quand on veit que le Roy l'honnoroit des principales charges du Royaume, mesme de la maistrise de l'ordre de sainct Iacques, & puis du Duché d'Albuquerque, on creust qu'il luy faisoit ioüer son personnage en ceste Comedie, qui se termina par des effects cruels & tragiques, car les grāds du Royaume se liguerent pour se saisir de D. Alphonce & d'Isabelle frere & sœur, afin que ceste bastarde ne les priuast de leurs droicts.

Alfonce declaré Roy de Castille contre son frere.

Alphonce en l'aage de douze ans fut par eux declaré Roy de Castille, & lors D. Henry monstra

bien la foiblesse & lascheté de sa nature, car au lieu de s'opposer à ses mutineries, il leur laissa prẽdre tant de creance & d'authorité, que l'Archeuesque de Tolede estant mãdé pour le venir trouuer afin d'appaiser ce trouble, il dit à celuy qui luy apporta ce cõmandement, *dites à vostre Roy que ie suis saoul de luy & de ses affaires, & qu'en bref on verra qui est le vray Roy de Castille.*

[a] Quand le Roy Henry içeut ceste degradatiõ, qui fut au mois de Iuin, 1465. il dit, *I'ay eſleué & nourry des enfans, & ils m'ont mesprisé. Ie suis venu nud du ventre de ma mere, & nud m'attend la terre: nul ne peut viure si pauure cõme il est né, & si Dieu me chasse maintenant pour mes pechez, il me consolera apres & garantira, car son infinie puissance est celle qui occit & remet en vie, celle qui blesse, & guerit: celle qui donne les seigneuries & les oste, qui hausse les Roys & les abbat quand il luy plaist.*

XVIII. Les grands du Royaume s'assemblent en vne grande campagne pres d'Auila, pour degrader le Roy de la dignité Royale. Ce qu'ils ne peurẽt faire en sa personne, ils le feirent à sa statuë: qu'ils presenterent sur l'eschaffaut, & comme le Heraut disoit que D. Henry estoit degradé de la dignité Royale, l'Archeuesque de Tolede ostoit à la statuë la Couronne, le Comte de Plaisance l'espée, le Comte de Beueuent le sceptre, & cela fait Diego Lopes la jetta hors le siege Royal. L'estẽdart d'Alfonce fut esleué, & le pauure Henry hué & mesprisé. On voulut vuider le differend par vne bataille deuant Oluiedo. [a] Les deux armées combattirent par ordre d'escadron l'vn apres l'autre. L'Archeuesque de Tolede menoit le sien ayant vne estole blanche sur ses armes. Le combat dura trois heures, & se finit auec vn si grand desordre de part & d'autre, que les deux partis firent des feux de ioye pour la victoire.

Henry IV. degradé de la Royauté.

[a] Bataille d'Oluiedo l'an 1467. On n'est pas encores d'accord à qui demeura la victoire. D. Alfonce parut armé de toutes pieces encourageant les siẽs, D. Henry ne se trouua point à la meslée, & entra triomphant sur la nuict à Medina del Campo.

Le Pape enuoya son Legat [b] pour pacifier ces troubles, durant lequel le Roy D. Alfonce ayant regné trois ans, mourut de peste à Cardegnosa. La ligue voulut declarer Isabelle heritiere du Royaume, ce qu'elle ne voulut accepter viuãt le Roy son frere, sur quoy la Paix se fit, par laquelle Isabelle

[b] D. Antoine de Veneris Euesque de Leon, Legat du Pape estant en Espagne, cõmanda de poser les armes à peine d'excõmunication, les grands d'Espagne s'y opposerent, & dirent qu'ils estoiẽt appellans au Concile. Le Licencié Ieã d'Alcocer, & le Docteur Alfonçe de Madrigal furent commis pour cét appel.

fut declarée Princesse de Castille le dixneufiesme Septembre 1468. à condition qu'elle ne se pourroit marier sans le consentement du Roy son frere. On la voulut marier à Alfonce de Portugal, qui estoit veuf, & de D. Ieanne auec Iean fils aisné de Portugal, à cõdition que si du mariage de la Princesse Isabelle ne naissoiẽt enfãs, ceux qui naistroient du mariage de D. Ieanne succederoient au Royaume de Castille. Mais D. Isabelle auoit ses pensees ailleurs, & aymoit Ferdinand fils de Iean Roy de Nauarre & d'Arragon, lequel elle fit venir à Vailladolit en habit desguisé, & l'espousa le 18. Octobre, 1469.

Isabelle de Castille espouse D. Ferdinand d'Arragon.

Le Roy Henry fut tellement irrité de ce mariage qu'il declara sa sœur descheuë de tous les droits qu'elle pouuoit pretendre en la Couronne de Castille, & fit declarer Ieanne sa fille sa vraye heritiere, laquelle fut mariée à Charles Duc de Guyenne, comme a esté dit cy-dessus.

Ce traité de mariage fut rompu par la mort du Duc de Guyenne. Le Roy Henry mourut aussi, & quoy que la [d] Couronne fust asseurée à Ferdinand & à Isabelle, Ieanne continua le tiltre de Reine de Castille, & en ceste qualité se maria auec le Roy Alfonce de Portugal : Occasion d'vne grande guerre. Le Roy de France mal content de la maison d'Arragon, & de la guerre de Perpignan, enuoya des trouppes au Roy de Portugal, sous la conduite d'Aman d'Albret.

Troupes Frãçoises en Castille.

Mais le Roy de Portugal ayant perdu toutes ses entreprises & ses partisans, fut contraint de se retirer en Portugal, ne retirant autre triõphe de la guerre de Castille que la Princesse D. Ieanne sa

[c] D. Isabelle estoit recherchée en mariage par le frere du Roy Louys, & par le frere du Roy d'Angleterre. Elle choisit D. Ferdinand Prince d'Arragõ, qui la vint voir incognu. D. Guttiere de Cardona qui le conduisoit le luy monstra, disant en langue Espagnolle, *Esse es*, *C'est-il*. Auquel la Princesse respondit promptement & *esse* seront tes armes. A ceste cause la maison & posterité de ce Cheualier, porte encore à present entre ces blasons & deuise vne S.

[d] Mort de Henry IV. Roy de Castille, l'an 1474. le quarẽte-vniesme an de son aage, & le vingt-vniesme de son regne, il fut enterré au Monastere de Gadalupe en la Chappelle Maiour. Il ordõna cinquãte-deux lampes d'argent ardantes iour & nuict sur sa sepulture.

Alfonce Roy de Portugal vient en France.

femme, laquelle toutesfois il ne voulut espouser premier que s'asseurer du Royaume de Castille, & pource il alla en France pour implorer le secours du Roy Louys, auec lequel il auoit traitté alliance par ses Ambassadeurs, e lesquels sous la bonne chere qu'on leur fit, & les bonnes paroles qu'on leur donna durãt le Traitté, sans passer plus outre, exhorterent leur maistre de venir en Frãce, l'asseurãt qu'il feroit plus par sa presence pour le secours qu'il desiroit, que par l'entremise de ses seruiteurs, que l'on pourroit faire vn mariage de Monsieur le Dauphin auec D. Ieanne sa niepce.

e Les Ambassadeurs ont souuent engagé leurs maistres à des voyages fort ruyneux. Philippes de Commines qui auoit negocié auec ceux de ce Roy de Portugal dit, que s'ils eussent esté bien sages, ils se fussent mieux informez des choses de deça auant que de cõseiller à leur maistre ceste venuë qui luy porta tant de dommage.

Demãde de secours au Roy.

Il passa à Marseille, vint à Lyon, & descendit par la riuiere de Loire à Tours où il dit au Roy la cause de son voyage. f Elle n'eust pas esté secrette quand il se fust teu. Les Roys ne se trouuent iamais à la porte des autres Roys pour offrir ny pour donner, mais bien pour demander & supplier. Il portoit en sa main vne lampe qui descouuroit son cœur. g

f La necessité force les Princes, mesmes à des choses indignes de leur qualité. On escrit que ce Prince supplioit le Roy de le secourir auec tant d'ardeur & d'humilité, qu'il se iettoit à genoux à ses pieds.

Les affaires du Roy ne permettoient pas qu'il fust enuers ce Prince plus liberal des bons effects que des bonnes paroles. S'il n'eust considéré que l'Estat d'Espagne, il eust procedé autrement, mais il auoit tousiours ce perpetuel obiet de la grandeur de la maison de Bourgongne, de laquelle il n'osoit rien iuger tant que le Duc auroit les armes en main, & pource il ayma mieux manquer à ses amis qu'à soy-mesme. Pour resoudre le secours que le Roy de Portugal desiroit de luy, il consulta plustost la raison h que l'affection, luy representa la grande despence qu'il faisoit en Allemagne & en Lorraine pour l'entretenemẽt de son armee

g Les incommoditez des grands Princes ne se peuuent celer. La pauureté, disoit Aristõ, est vne lampe qui esclaire & faict voir toutes les miseres du monde.

Les affaires qu'il a contre la maison de Bourgongne luy permettent de le secourir.

h Les resolutiõs prinses par le conseil de l'affection sont subiettes au changement, celles qui sont fõdees sur la raison durent tousiours.

qu'il ne pouuoit licencier sans s'exposer au peril d'vne surprise, & à la mocquerie de n'auoir pensé & preueu à son faict. i

Le Roy de Portugal croyant que s'il pouuoit mettre les affaires de ces deux Princes en tel terme ; que l'vn n'eust aucun subiect de doubter de l'autre, il tireroit du secours de tous les deux, entreprit d'aller en Lorraine pour coniurer & induire le Duc à s'accommoder auec le Roy. Son voyage ne fut pas long, car sur les premieres propositions il recogneut l'impossibilité de ses entreprises, & reuint trouuer le Roy, lequel continuãt les caresses & les honneurs qu'il luy auoit faict à son arriuee, le pria de voir Paris, & cependant moyenna pour luy enuers le Pape Sixte IIII. k vne dispence pour pouuoir espouser D. Ieanne sa niepce.

Le Roy de Portugal moyenne la Paix, mais en vain.

Deux hõmes d'Eglise plaident vne cause au Parlement.

La Chronique & la Martinienne rapportent curieusement comme il y fut receu le 23. Nouembre 1476. Le Seigneur de Gaucour Gouuerneur de Paris, Robert d'Estouteuille Preuost de Paris l'allerent rencontrer sur le chemin d'Orleans vers les moulins à vent. Le Chancelier d'Oriole auec les Presidens & Conseillers des Cours souueraines; plusieurs Prelats furent au deuant: Le Consulat luy presenta le Poisle à la porte sainct Iacques. Le Recteur de l'Vniuersité auec les Docteurs & Professeurs, le receut à sainct Estienne des Grecs, l'Eueque & le Clergé de Paris à nostre Dame Les iours courts & les longues harangues adiousterẽt le feu à la grandeur de la ceremonie. l On fit marcher deuant luy cinquante torches pour le con-

Il fait sõ entree à Paris.

i Les Sages voyẽt toutes sortes d'accidens en leurs pensees, on ne les sçauroit surprendre, ceste parole, ie n'y pẽsois pas, ne sort iamais de leur bouche. Senecque l'appelle le mot des ignorans, *Audimus aliquando voces imperitorum dicentium; Nesciebam hoc mihi restare, Sapiens scit sibi omnia restare: quicquid factum est dicis sciebam.*

k Encores que D. Ferdinand, & D. Isabelle de Castille fissent de grandes oppositions à Rome contre le mariage du Roy Alfonce de Portugal & D. Ieãne sa niepce, fille de sa sœur, le Pape en accorda la dispence à l'instance que luy en fit le Roy.

l Le feu porté deuant le Prince, estoit l'vn des ornemens de la Majesté. Ce n'estoit pas en flambeau ny en torche, mais en lampe ou en falot, *prænuncius ante, Signa dedit cursor posita de more lucerna.* Coripvs. *lib.* 2. Herodian dit que Pertinax vint au Senat, sans permettre que l'on portast deuãt luy le feu ny autre chose ἃς βασιλεῖ συμβαίνει des marques de l'Empire. M. le President Grecque, & le tire de Bertier dit que le mesme honneur a esté donné aux Patriarches en l'Eglise Balsamon, *In respons. de Patriarch. Priuileg.*

duire en la maison d'vn marchand nommé Laurens Herbelot en la ruë des Prouuelles.

On luy monstra les excellences & les beautez de Paris. Il vit le Parlement de la Cour des Pairs, le plus auguste Senat de l'Europe, où il contoit autant de Roys que de Senateurs. François Hasle Archidiacre de Paris, Aduocat du Roy, & Pierre de Brabant Aduocat en la Cour, & Curé de sainct Eustache plaiderent vne cause en regale, la Chronique dit, *qu'il les faisoit moult bel ouyr.*

Deux hõmes d'Eglise plaident vne cause au Parlement.

Or c'est icy que l'ignorance de ce temps-là me faict pitié, peu de gens estoient enseignés, peu de gens enseignoient en France. L'Italie auoit bien recueilly quelques beaux esprits de ce grand naufrage de la Grece. Le tyran d'Orient ne permet point l'exercice des bonnes lettres, [m] car on luy faict croire que les gens qui sçauent, s'animent promptement de grandes & hautes resolutions contre la seruitude qui les mastine. [n] Mais ceste lumiere n'auoit peu passer en France à trauers les bataillons des gens de guerre, & les bons liures qui ne se conseruent que dans le temple de la Paix, estoient encores dãs la poussiere des cloistres, ils ne couroient pas par les mains des hommes du monde, & l'on craignoit tant que ceux qui estoient les maistres du bien dire sur le tapis, ne le fussent du bien faire en la campagne & à la veuë des ennemis, que [o] toute l'eloquence estoit toute moisie en la barbarie.

Ces grandes & belles actions de ce temps là où il falloit desployer les maistresses voiles du bien dire, se donnoient à des Docteurs de Sorbonne. Ils entreprenoiẽt de faire les ouuertures des Estats,

[m] La Grece a donné à l'Italie ces beaux esprits. Emanuel Chrisoloras Athenien. George de Trebizonde, Theodore de Gaze Macedonien, Hermonime Spartiate, Gregoire Typhernax, Iean Agyropile Constantinopolitain, Laonic Chalcondyle Athenien, Marc Musure, Candiot, Iean Lascaris.

[n] Les liures & les sciẽces donnent plus que toute autre chose aux hommes le sens de se recognoistre, & de sentir le mal de la seruitude & de la perte de la liberté.

[o] Catõ fut d'aduis que le Senat renuoya Carneades qui estoit venu à Rome de la part des Atheniens, parce que son eloquence attiroit la ieuneisse Romaine à le suiure, & la disposoit à imiter plustost le bien dire que le bien faire en la guerre & au maniment des affaires. PLVT.

& de iuſtifier ou condamner les Princes au Conſeil du Roy. Voicy maintenant vn Curé de la plus grande parroiſſe de Paris qui fait preuue de la grace & de la grandeur de l'eloquence Françoiſe au premier Parlement de France deuant vn Roy eſtranger, l'Ignorance de ce temps là n'en trouuoit point de plus capables. Il meritoit qu'on luy donnaſt de l'argent pour ſe taire, comme il en deuoit donner pour parler. p

p Les anciens Orateurs ont gagné de l'argent & pour parler & pour ſe taire. Quelqu'vn demanda a Demoſthene ce qu'il auoit gagné pour parler, & il reſpondit, *I'ay vendu cinq talens le ſilence d'vn iour.* PLVT.

Apres que le Roy de Portugal euſt demeuré quelque temps à Paris, on luy mit en l'imaginatiõ (comme le ſoupçon entre facilement en des ames affligées) que le Roy auoit confirmé au meſme temps les anciennes alliances q de France auec Caſtille, le vouloit faire prendre, il penſa de ſe retirer en intention de ſ'enfermer en vn Monaſtere, ou de faire le voyage de Hieruſalem, n'eſperant plus que de Dieu le ſecours que vainement il auoit attendu des hommes. Le Roy ne voulant abandonner en ceſte perplexité, fit armer quelque vaiſſeau de Normandie pour le conduire en Portugal, où ſon fils deſeſperant ſon retour auoit deſia pris le tiltre de Roy.

Alphõce ſe retire en Portugal.

q Alliances d'entre France & Caſtille, cõfirmees par les deputez des deux Roys, entre Bayonne & Fontarabie.

r Il fut dit par cet accord, que la paix ſeroit gardee entre les Roys de Caſtille & Portugal pour cent & vn an à venir.

D. Beatrice vefue de D. Ferdinand de Portugal tante de la Reine de Caſtille, entrepriſt de les mettre d'accord, priant ſa niepce de venir à Alcantara pour en conferer enſemble. Leur conference produiſit la Paix centenaire r au contentement des deux Royaumes, & à la gloire des deux Roys qui deſlors porterent leurs armes & leurs deſſeins à la conqueſte des terres neufues. ſ Par ceſte paix il fut dit que le Roy de Portugal n'eſpouſeroit D. Ieanne, qu'elle vuideroit le Royaume de Portugal, ou ſi elle

xx. xix.

Ils s'accorde auec les Roys de Caſtille.

ſ L'an 1475. fut le premier voyage de Guinee par les mariniers de Caſtille, apres auoir conquis les Canaries l'an 1417. De ceſte nauigation des Canaries Iean de Betancour Cheualier Frãçois fut General, & en porta tiltre de Roy. De celle de Guinee, Pedro de Colides.

Eſtat du Duc de Bourgongne apres la bataille de Morat.

si elle y vouloit demeurer auroit le choix ou d'espouser le Prince D. Iean de Castille nouuellement né, quand il seroit en aage, ou d'entrer en vn Monastere. Ceste Princesse esleut plustost le Monastere que le mariage, & print le voile de saincte Claire au Royal Monastere de Coimbre, & pour la grandeur de son courage au mespris du monde merita de la posterité le surnom d'excellente.

xx. La suite de Grançon, la perte de Morat, deux funestes accidens à vn esprit insupportable en prosperité, [t] & en aduersité, apporterent au Duc des afflictions inconsolables, & le firent demeurer six semaines en solitude à Riuiere, laissant croistre sa barbe nonchalamment, sentant son entendement bien affoibly, la chaleur naturelle si refroidie qu'on luy faisoit boire le vin tout pur, au lieu de la ptisane qui estoit auparauant son breuuage ordinaire. Et pour luy faire reuenir les esprits & le sang au cœur, on luy appliquoit en cest endroit diuerses sortes de remedes, & si par interualle son bon sens luy reuenoit, ce n'estoit que pour considerer plus viuement le malheur de ses affaires. [u]

Estat du Duc de Bourgongne apres la bataille de Morat.

La solitude dont il se seruoit pour passer son mal, ne faisoit que l'augmenter, & luy representer qu'il n'y a pire estat que celuy d'vn esprit mal content en vn corps mal sain. Il ne souffroit point qu'on luy parlast, il forcenoit contre ceux qui luy parloient. S'il eust permis d'estre veu il se fust allegé, & en l'allegresse & serenité de son visage son peuple & ses gens de guerre eussent repris les esprits que cet accident auoit esgaré. [x] Les grãdes douleurs veulent estre euaporees, car plus elles

[t] Il y a des esprits qui ressemblent les corps malades qui s'offencent & du chaud & du froid, ils ne peuuent souffrir ny la prosperité ny l'aduersité.

[u] Vn grand cœur est bien sensible & delicat aux offences publiques. Mahomet se voyant contraint de leuer le siege de Belgrade auec perte & honte, demãda du poison pour se tuer. Iamais il ne se souuenoit de cet affront qu'il ne dõnast de la teste contre la muraille & s'arrachast la moustache.

[x] Aux changemens de leur fortune les Princes entrent en furie contre ceux qui les veulent aduiser. Le Roy Perseus apres auoir esté deffait par Paul Emile, tua deux de ses plus grãds amis qui s'aduancerent de luy dire quelque verité. Tout desplait à vn esprit affligé.

sont retenues, plus elles grossissent & demeurent violentes, mais cela fait il leur faut monstrer le front deschargé de toute perplexité & bassesse de cœur. Le temps ne faisoit que d'agrandir la playe en l'ame de ce Prince, ses amis & ses alliez le mesprisoient. Galeas Duc de Milan voyant que par ce coup toutes ses intelligences estoient estourdies en Italie, luy tourne le dos. Frideric Prince de Tarente abusé de l'esperance du mariage de sa fille, s'allie auec la maison de France. Tant que ce Chariot triomphant alloit bien, chacun vouloit estre dessus, maintenant qu'il est renuersé on le quitte. y

Il est mesprisé de ses amys.

y La prosperité trouue beaucoup d'amis & de parens. L'infortune & la misere n'en ont point: les amitiez pour l'ordinaire suiuent la fortune qui a la faueur & le bon euenement à ses costés.

Le Duc de Lorraine rentre en son pays.

Le Duc de Lorraine voulant proffiter au malheur du Duc de Bourgongne, recouure les places perduës en Lorraine auec la caualerie qu'il auoit de France, & quelque infanterie des Suisses & des villes d'Allemagne. Il assiege Nancy & contraint le Seigneur de Bures de la maison de Croy, de se rendre apres auoir attendu & sollicité en vain le secours de son maistre. z Les Anglois qui estoient dedans, ayants perdu Cohin leur chef, commencerent à murmurer de la lõgueur du secours plus que de la langueur du siege, car ils n'auoient autre tourment que de l'impatience de ce qu'ils attendoient. Ils dirent à de-Bures que s'il ne composoit, ils feroient eux mesmes leur appoinctement. De-Bures au lieu de se roidir à vne demande si peu iuste & honorable, se laissa aller. Le Pilote creut les forçats, & le medecin se rendit complaisant au malade. z La composition se fit, & trois iours apres le secours parut.

z René Duc de Lorraine reprẽd plusieurs places que les Bourguignons tenoient. Espinal ne se voulut rendre sans le voir, parce qu'on luy faisoit croire qu'il estoit mort. Nancy apres auoir soustenu le siege dix sepmaines se rendit le 7. Nouembre 1476.

XXI.

Le Duc de Bourgongne pour ne donner loisir

a Pompee se resout à la guerre à l'appetit de ses soldats, ce que ne deuoit pas faire vn pilote de nauire seulement, tant s'en faut qu'il fut excusable en vn capitaine general & contre son opinion, car il souloit loüer les Medecins qui ne complaisoient iamais aux volontez & appetits desordonnez de leurs patiens. PLVT.

au Duc de Lorraine de la fortifier & fournir d'hõmes & de viure, la bloque de tous costés, ayant Põtamousson pour retraicte. Ce n'estoit pas de l'aduis des meilleurs Capitaines, [b] qui estimoient que se saisissant des petites places aux enuirons il luy coupoit les viures, & la reduisoit à la faim sans trauailler son armee qui auoit plus besoing de se rafreschir en garnison que de camper. Mais ses conseils estoient desreiglez, la colere & la fureur precipitoient son esprit. [c] Ses volontés eschappées de toute raison & conduite, sembloient conspirer contre luy mesme pour tant plus tost le faire ioindre son malheur. [d] Il ne voulut croire le Pape Sixte V. qui luy enuoya son Legat le Cardinal de Friuli, [e] pour traicter la paix entre luy & les Suisses.

Le Duc de Bourgongne assiege Nancy.

Les Suisses enuoyent du secours au Duc de Lorraine.

Au plus fort de l'hiuer & d'vn hiuer d'extreme rigueur, il campe deuant à Nancy, Rene Duc de Lorraine estoit à Lucerne pour auoir secours des Suisses. Ils luy donnent huict-mille hommes qui passent à Basle, trauersent Alsace, pillent les Iuifs des villes de Ensisheim, Colmar, Scletstatt, ne faisant point de conscience de prendre en gros aux Iuifs ce que par leurs vsures ils auoient desrobé en détail aux Chrestiens.

Charge sur les Bourguignons.

Toutes les forces du Duc de Lorraine assemblées, il en faict deux troupes, qui toutefois n'estoient pas pour s'esgaler à celles du Duc de Bourgongne, grandes en nombre, mais fort affoiblies & languissantes pour les pertes precedentes & l'incommodité de la saison extremement rigoureuse, & en laquelle neantmoins les deux Ducs se plaisoient comme s'ils eussent esté dans les delices de leurs maisons. [f]

[b] Rien n'aduance tant le malheur d'vn Prince que de ne vouloir croire conseil, & presumer plus sçauoir que tous. On tient celuy, dit Paul Emile, qui voudroit manier toutes choses de sa teste seule, & de sa seule fantaisie, plustost pour vn arrogant & brutif, que pour homme sage. Tit. Liv. *lib.* 44.

[c] D'vne entreprise cõduite par colere & fureur il n'en faut esperer issué,

— *furor iracundi mentem præcipitant.*

[d] Phil. de Commines dit que Dieu propose tels vouloirs aux Princes quand il luy plaist muer leurs fortunes. *lib. 5. ch. 5.*

[e] Le Cardinal de Friuli legat du Pape estant à Basle exhorta les Suisses à poser les armes. Ils dirent qu'ils ne le pourroient faire que le Duc de Bourgongne ne fut hors de la Lorraine.

[f] La delicatesse ne vient pas bien à vn chef de guerre dans les armees. Tacite represente Corbulo en l'estat qu'vn general d'armee doit estre aux saisons plus incommodes: *Ipse cultu habitu, capite intecto in agmine, in labore humi frequẽs adesse: laudem strenuis, solatium ignauis, exemplum omnibus ostendere.* Tac. *Ann. lib. 13.*

Sur le commencement de Decembre les Suiſſes & Allemans du Duc de Lorraine en ſortant de Bergarten chargent les Bourguignons qui eſtoiēt à ſainct Nicolas, & en tuent plus de cent, gaignent pluſieurs cheuaux. Le bruit de ceſte charge porté au camp deuant Nancy, eſueille les Bourguignōs, qui ſoudain font battre aux champs pour ſecourir leurs amys & regagner le butin que les ennemis auoient fait à S. Nicolas. Au meſme temps les François & Lorrains qui ne ſçauoient rien de tout cela, donnent d'vn autre coſté dans le quartier des Bourguignons, en tuent beaucoup & y mettent le feu: On creuſt que ſi cela fut arriué à deſſein & auec intelligence, Nancy eſtoit deliuré.

Ciffron n'eſt ouy, voulant deſcouurir l'infidelité de Cāpobaſſe.

La famine le preſſoit extremement, les habitans eſtoient reduits à manger les chiens, les cheuaux & les chats, leur principale reſiſtance eſtoit en l'extreme fureur g d'vn deſeſpoir, qui les eut fait ſortir comme loups affamés hors du bois. XXIII.

g C'eſt vne hardieſſe eſtrange que la fureur de la neceſſité, quand il n'y a point d'autre ſalut que le danger.

Il eſtoit impoſſible d'y faire entrer des viures, autrement qu'au peril de beaucoup de gens. Les aduenuës eſtoient ſi bien gardées que les ruſes & ſtratagemes que l'on practique volontiers aux auitaillemens des viures, ne pouuoient reüſſir. h René ſe reſout d'y ietter quelques ſacs de farine ſoubs l'eſcorte & le hazard d'vne compagnie de Gens-d'armes. Ils ne paſſerent pas tous, pluſieurs furent arreſtés & preſentés au Duc, lequel commanda qu'ils fuſſent pendus par la rigueur de ceſte loy de guerre, qui veut que tout homme pris en effort d'entrer dās vne place pour la renforcer apres que le canon a ioüé, ſoit puny de mort. Entre ceux-cy eſtoit vn Gentilhomme de Prouence, nommé

Famine extreme de Nancy.

h Des factions militaires comme l'auitaillement d'vne ville preſſee eſt des plus difficiles, auſſi eſt-il des plus ſignalees. La ruſe y peut plus que la force. Celuy de Landre en l'an 1443. eſt des plus memorables par le Roy François I. à la barbe de l'Empereur Charles V. Il feignit de donner la bataille, & comme la caualerie legere eſtoit à l'eſcharmouche, il fit entrer les viures, & cela fait ſe retira.

Campobaſſe quitte le Duc de Bour.

Ciffron n'eſt ouy, voulant deſcouurir l'infidelité de Cãpobaſſe.

Ciffron maiſtre d'Hoſtel du Duc de Lorraine, lequel dit qu'auant mourir il deſiroit declarer quelque choſe importante au propre ſalut de la perſonne du Duc. Campobaſſe qui le recognoiſſoit, parce qu'il auoit eſté employé au marché de ſa trahiſon & intelligence auec le Duc de Lorraine, fait croire au Duc de Bourgongne, que ce deſir de parler n'eſt que pour deſirer de viure & gagner autant de temps. Ce Duc trop facile en choſe de ſi grande ſuite & qui ne ſe doit negliger, commande qu'on le deſpeſche. Ciffron dit, que ce n'eſt le deſir de prolonger ſa vie, mais bien d'alleger ſa conſcience qui le fait requerir d'eſtre ouy: on le rapporte au Duc, qui renuoye ſçauoir ce qu'il a enuie de dire. C'eſt adiouſter de la cruauté à la mort que de refuſer au condamné vn peu de temps. i

Ciffron n'en vouloit point pour ſoy, car il eſtoit reſolu à la mort, mais il en demanda pour aſſeurer la vie du Duc, auquel il fait dire que ce qu'il auoit ſur le cœur ne ſe peut fier qu'au Duc meſme. Campobaſſe qui apprehendoit extremement les dernieres paroles de Ciffron ſe tenoit proche du Duc, afin d'oſter tout moyẽ de deſcouurir ſa trahiſon, c'eſt pourquoy en ſortant de la chambre du Duc, il dit que le Duc ne vouloit point voir Ciffron, & qu'il commandoit qu'on le deſpeſchaſt, ainſi en l'eſtranglant on eſtouffa en ſa poitrine l'aduis qui pouuoit ſauuer la vie du Duc. *Miſerable condition de ceux deſquels on ne croit le mal'heur qu'apres qu'il eſt arriué.* k

Campobaſſe quitte le Duc de Bour.

Le ſoufflet que Campobaſſe auoit receu du Duc de Bourgongne, ſouffloit perpetuellement en ſon cœur le feu de la vengeance qu'il tenoit enfer-

i Donner du temps pour ſe preparer à la mort, eſt acte de iuſtice & d'humanité. Les iugemens de Neron ſembloient d'autant plus cruels, qu'il ne donnoit qu'vne heure pour y penſer.

k L'Empereur Domitien diſoit que la condition des Princes eſtoit miſerable, en ce qu'ayant deſcouuert des conjurations faictes contre eux, on ne les croit iuſques à ce qu'ils ſont tuez. On leur dit touſiours, il n'en ſera rien, il ne peut eſtre.

mé, & afin qu'il n'en perdit le souuenir il le conseruoit par l'obiet ordinaire d'vne deuise ingenieusement cruelle. Elle estoit d'vn figuier qui par sa propre force fendoit le marbre d'vn antique monument. [l] Ne pouuant plus tenir couuert le feu de sa vengeance, ny cacher le lieu de sa trahison desnaturee, & craignant que les assiegés qu'il fortifioit d'aduis & de conseils, ne le descouurissent, passe dans les troupes de René, & affoiblit l'armee du Duc de quelque caualerie qui le suit. Ceste raison qui rend les traistres odieux & la trahison agreable, le fit bien recueillir en la Cour de René. Il n'y a si grande meschanceté qui ne soit la bien venuë quand elle proffite. Le vice treuue plustost femme que la vertu mary. Les Suisses & les Allemans qui estoient en l'armee du Duc de Lorraine deteſtoient vne telle lascheté, [m] protestants qu'ils ne vouloient combattre auec vn traistre. René l'enuoye à Condé sur la Mozelle pour garder le passage & faire son profit du sac des gens du Duc de Bourgongne. On conseilloit au Duc de se reculer au Pontamousson pour refreschir son armee & de ne l'exposer en la foiblesse où elle estoit au hazard d'vne bataille, & de croire que le secours des viures que René apportoit aux assiegez ne respõdoit pas à la necessité qu'ils en auoiẽt. Que son armée composée de trouppes estrangeres n'estoit pas pour supporter long temps les fatigues de la guerre ny les rigueurs de l'hiuer, estant vray que le soldat qui ne cõbat que pour la paye, se despite & se débande. Ce qu'il reçoit est moins que ce qu'il souffre & pense meriter. [n]

Il ne voulut croire ce conseil & se resout d'vne

Le Duc desdaigne, mespriſa le Conſeil.

l Nicolas de Campobasse portoit pour deuise le figuier de Meala, *Marmora Meala findit caprificus.* MART. *lib.* 10.

m Iamais ceux qui abãdõnent leur deuoir & leur fidelité, ne sõt estimez. Les Princes les caressent & honnorent pour quelque temps, mais les Seigneurs qui sõt aupres d'eux les regardent de trauers.

M.CCCCLXXVII.

n Remarque veritable de l'inconuenient qu'esprouuent ceux qui se seruẽt de troupes estrangeres. Thucidide dit, qu'elles ne font le plus souuent la guerre que de brauerie, de mines & paroles, mais quand il faut combattre, elles se retirent. THVCID. lib. 3.

courageuse obstination au pire, Dieu luy auoit osté la tranquillité d'esprit & la precognoissance des maux. La fortune qui le vouloit precipiter luy fermoit les yeux pour ne voir le precipice.[o] Le tour de la rouë estoit commencé, l'arrest mal aisé, la cheute infaillible. *La pente à la ruine est facile & la montée au bon-heur est penible;* Le Duc de Lorraine partit son armée en deux gros bataillons, chacun de sept à huict mille hõmes, desquels la principale force estoit de Suisses, glorieux & superbes des deux victoires qu'ils auoient euës à Grançon & à Morat. Le Duc de Bourgongne n'auoit pas le tiers de ses troupes, & s'il eust faict le choix des plus propres à combattre, il n'en eust pas trouué douze cens, il attend pourtant l'ennemy de pied ferme, estant bien retranché, deuant luy vn ruisseau entre deux fortes hayes, pres la maladerie de la Magonne.

Mespris presage asseuré de sa ruine.

Les Suisses de premier abord se saisissent de S. Nicolas & en chassent les Bourguignons qui estoient dedans, la mesme nuict le Duc de Bourgongne pensoit de surprendre Nancy auant que le secours fut arriué. Le Duc de Lorraine en est promptement aduerty, les Suisses luy remonstrẽt que la saison estoit si rigoureuse pour l'extreme froid, que si les troupes demeuroient long temps sans rien faire elles se ruineroient inutilement.[p] Le lendemain qui estoit le iour des trois Roys, elles s'aduancent contre Nancy, la principale force du Duc estoit en son artillerie, laquelle toutesfois ne feist pas grand effect. Le Duc aduerty de l'acheminement des Suisses la faict pointer contre les aduenuës du grand chemin de Nancy, pensant

Bataille donnée & perduë par le Duc de Bourgõgne.

[o] Dieu non seulement veut priuer la pluspart des hommes d'vne vie tranquille, repoſee & heureuse, exempte de tout trauail & faſcherie, ains leur oſte communement la recognoissance des maux, afflictions & calamitez qui leur doiuent arriuer & les moyens d'y preuoir, & les cuiter, soit ou pour ne vouloir que sa diſpoſition demeure vaine & diuertie, ou pour les exempter de la faſcherie & ennuy, où ils en pourroient demeurer attendans le coups s'ils preuoyoient ces accidens inеuitables. Nicetas Choniates.

[p] Vne armée auec le temps surmonte toutes sortes d'accidens: De mesmes il y a des accidens qui auec le temps surmontent & destruisent les armées. De ceste sorte sont la faim, le froid, les autres iniures & incommoditez de l'air.

qu'ils viendroient par-là, mais ils prindrent à la main gauche, par vn chemin rude & fascheux du costé de la Mozelle, passent vn petit ruisseau à trauers des glaces, & l'espaisseur de la neige qui tomboit lors, & qui cessa incontinent que la bataille commença. Ils gagnent vne petite colline par laquelle ils pouuoient attaquer l'armée du Duc de deux costez. Comme les Bourguignons s'en apperçeurent, vn grand cry s'esleua parmy eux pour faire remuer l'artillerie. Il n'estoit plus temps. Les Suisses ayãts repris leur halaine & fait leurs prieres, viennent fondre impetueusement sur l'Infanterie du Duc de Bourgongne, & apres quelque resistance gagnent les retranchemens, la font reculer & la mettent en desordre. La cauallerie voyant l'Infanterie en route, chercha son salut du costé que Campobasse empeschoit la fuite & la retraicte. Tous les Bourguignons furent à la discretion de leurs ennemis. Le Duc recognu par les gens du traistre Campobasse fut tué d'vn coup d'alebarde, & deux coups de picque. q

q Quand le corps du Duc de Bourgongne fut recognu, on luy vit vn coup d'alebarde, qui luy fendit la teste pardessus l'oreille iusques aux dẽts, vn coup de picque à la cuisse, & vn autre par le fondement.

Apres la bataille on estoit en peine de sçauoir ce qu'il estoit deuenu: On le cherche entre les viuans & puis parmy les morts. Il n'y a point de difference, les corps sont tous nuds, le Lyon auoit esté despoüillé par quelque miserable leurier qui ne l'eut osé regarder en vie. r On le trouue en vn fossé, le visage emplastré dans la fange & le sang, l'hyuer rigoureux ayant glacé tout cela, on ne le peut cognoistre. La nature ne luy ayant pas faict plus de part de terre en ceste cheute qu'au moindre soldat, le bruit estoit qu'il s'estoit sauué, & de regret d'vne telle perte, vestu d'vn habit de Pelerin pour

Le corps du Duc tué à la bataille ne se trouue.

r Les coüards & chetifs chiens mordent bien les peaux des bestes sauuages, quand ils sont à la maison & leur arrachent bien les poils, mais ne touchent point à elles aux champs. PLVT.

pour aller par le monde: [r] Le Duc René de Lorraine enuoya à Mets sçauoir si on l'auoit veu passer, le Secretaire de la ville s'en estant informé asseura qu'on ne l'auoit point veu.

[r] On vit en la ville de Bruxelle dioceſe de Spire vn homme nud, affublé ſeulemẽt d'vn linceüil lequel on diſoit eſtre le Duc de Bourgongne.

Il est reconneu par vn Page.

Campobasse arrestant & tuant les fuyards, auoit reserué vn Page du Duc, lequel seruit pour recognoistre son corps, [t] ce qu'il fit à plusieurs marques, au manquement des dents de la machoire superieure qu'il auoit perdu en sa ieunesse par vne cheute, à la cicatrice du coup receu à la gorge à la bataille de Mont-lehery, à la flestrisseure de la peau sur l'espaule qu'vn charbon luy auoit laissé, à vne fistule qu'il auoit sous l'ombril, & aux grãds ongles qu'il portoit plus qu'autre personne de sa Cour.

[t] Le corps du Duc de Bourg. fut recognu par vn Medecin Portugais, par le bastard de Bourgongne, par Oliuier de la Marche, & par ses valets de chambre.

Les enseignes & drapeaux du Duc furent incontinant portez à René, qui cõsiderant les fusils dont elles estoient marquées dit, *Quel mal'heur, quãd ce pauure Prince s'est voulu chauffer, il n'a peu se seruir de ses fusils pour faire du feu.* [u]

[u] Les enseignes du Duc de Bourgongne estoiẽt marquees d'vn fusil entre deux tronçons de bois, voulant dire qu'il estoit en sa puissance de faire vn grand embrazement de guerre quand il luy plairoit.

Enterré à Nancy.

Le corps fut tiré d'entre les morts & porté en la ville de Nancy, & apres qu'on l'eust laué & habillé d'vn simple habit de toile, on le mit sur vne table, le daiz de velours noir dessus, en vne chambre tapissée de mesme. Le Duc portant le dueil de ceste mort aux habits, & la ioye de sa victoire au cœur, le voulut voir, & ne fit pas le scrupule de Põpée, qui destourna ses yeux du corps mort de Mithridates Roy de Pont, de peur d'exciter encontre soy l'ire vengeresse de ses Dieux.

A ceste veuë le Duc s'esmeut de douleur, comme la compassion n'est pas moins naturelle aux grands courages, que la cruauté contre les morts

mesmes est propre aux ames viles & poltronnes. x En le prenãt par l'vne des mains il luy dit, *vostre ame ait Dieu, Vous nous auez fait moult de maux & douleurs* Il le fit enterrer auec toutes sortes d'honneurs funebres, n'y ayant despense plus agreable que celle qui se fait pour enterrer son ennemy.

x Au spectacle des ruines de la nature & aux tragiques effects de la fortune, les grands cœurs se serrent. Alexandre sentit ses yeux s'emplir lisant ces mots en Perse sur le tombeau de Cyrus, *Ie suis Cyrus qui conquit l'Empire des Perses, qu'on ne porte point d'enuie à ce peu de terre qui couure mon pauure corps.*

C'est chose estrange de ce que l'on escrit & que l'on croit, que le lendemain iour de l'apparition des Roys, le Roy Louys estant à la Messe, l'Archeuesque de Vienne luy dit en luy presentãt la Paix, *Resioüissez vous Sire, vostre ennemy est mort.* Les Courriers qui porterent si promptement ceste nouuelle, se pouuoient vrayement nommer vẽts, comme ceux d'Elius Verus. y Et comme les peuples ne croyent pas ce qu'ils ne desirent, ses subjets demeurerent long temps incredules en la verité de ceste mort. Ils disoient que le regret de ceste perte le tenoit caché, qu'on l'auoit veu en habit de pelerin. On a peine de croire la mort des Princes que l'on ayme, & qui ont gagné les cœurs par leur debonnairetez. z

Le Roy est aduerty de ceste mort dés le lendemain.

y L'Empereur Ælius Verus donna des aisles & les noms des vents à ses courriers, appellant l'vn la Bise, l'autre le grand vent, l'autre l'Austre, &c.

Ce Prince disoit, & son tombeau le dit encores, qu'il n'auoit iamais eu de repos en sa vie. Il vouloit estre en dessein & en execution l'Aigle des Princes, & comme les Aigles ont tousiours dans leur nid des pierres qui sonnẽt, il auoit tousiours quelque martel en teste de quelque dessein qui luy rõpoit le repos. Qui herita du matelas sur lequel il dormoit, le deuoit garder pour faire dormir, puis qu'vn homme de telle inquietude y auoit peu dormir.

Quel estoit l'honneur du Duc.

Il ne faut souffrir que l'honneur enuielliſſe, ny qu'il s'vse comme vn habit, quelque belle action

z La debonnaireté des Princes a vn tel pouuoir, que non seulement quand ils sont presents, mais en leur absence, estans bien loing, ils en laissent vne si viue estincelle allumée és cœurs des personnes de les respecter & aymer, que les Lacedemoniens trois ans apres auoir chassé leur Roy Cleomene, onques ne voulurent entendre à en creer d'autre qu'ils ne fussent acertenez de sa mort.

Quel estoit l'humeur du Duc.

le doit renouueller. Il vouloit par des nouueaux desseins & des nouuelles entrepriſes, ſouſtenir le bruit de ſa reputatiõ, qu'il eſtimoit ſe paſſer incõtinant ſi quelque autre courageuſe action ne le renouuelloit, & ne craignoit rien tant que par ſon oyſiueté donner occaſiõ au peuple de demander ce qu'il faiſoit. Les petits ne ſont pas obligez de rẽdre raiſon de tout ce qu'ils font, mais on veut ſçauoir ce que font & ce que ne font les grands.[a] Le grand courage luy fuſt donné pour trauailler ſon corps & tourmẽter ſon eſprit. Il n'auoit pas la puiſsãce egale à ſon ambitiõ, moins d'orgueil ou plus de puiſſãce. Sa vie eſtoit trop courte pour faire ce grand chemin. Il ne ſe fuſt pas contẽté de la moitié de l'Europe. Tout ou rien. Il auoit plus de valeur que de cõduite. De ce Roy & de ce Duc on eut fait la compoſition d'vn grand Prince,[b] & tout parfaict, car des deux parties eſſentiellement neceſſaires pour faire vn grand Capitaine la ſageſſe & la vaillance, il n'en auoit qu'vne, & ſe vouloit faire valoir par des actions pluſtoſt animées de courage, que portées & ſouſtenuës de conſeil.

L'excés de ſon ambition.

Mais il eſtoit laborieux & diligent, deux qualitez[c] bien requiſes à qui veut faire le Capitaine. Il vouloit eſtre par tout, recognoiſſoit luy meſme l'aſſiette de ſon camp, les auantages, les incõmoditez des enuirons, prenoit garde à qui alloit & venoit, entroit & ſortoit. Se promenoit d'heure à autre parmy les gẽs de guerre, reprenant les Capitaines en ſecret & les ſoldats en public, quãd il ne les trouuoit en leur deuoir. Il n'y a point de fortune ſi petite qui ne veüille de la prudence pour la conduire, & plus elle eſt grande plus elle eſt aſſiegée

[a] Vn Prince ne doit iamais donner occaſion au peuple de s'enquerir de ſõ oyſiueté. Caton auoit raiſon de dire; *Non minus otij, quàm negotij clarorum virorum rationem extare oportere.*

[b] Qui euſt peu prẽdre partie des conditions du Roy noſtre maiſtre & partie des ſiẽnes, on en euſt bien faict vn Prince parfaict: car ſãs nulle doute le Roy en ſens le paſſoit de trop, & la fin l'a monſtré par ſes œuures. PHIL. DE COM.

[c] Bon Capitaine eſt celuy qui a la prudence & la valeur. Annibal eſtoit vaillant & Fabius ſage. Ceſtuy-cy par ſa prudence ſappa l'ardeur du courage & l'impetuoſité de l'autre. *Non è meno officio del valoroſo capitano fare operatione di ſanio che d'animoſo.* GVIC. *lib.* 2. Paul Emile exhortoit Marc Varron, ſon collegue, de moderer par la froideur de la prudẽce, les chauds boüillons de ſon courage.

des difficultez. Ce Prince deuint si insolent, & entra en vne si grande opinion de sa valeur, apres ses premiers faicts d'armes qu'encores que ses naturelles inclinations ne fussent pas purement guerrieres, il ne prit plaisir à autre exercice qu'à celuy de la guerre, [d] auec vne si grande presomption qu'il n'estimoit prudence comparable à ses conseils ny force egale à sa vaillance, encores qu'en celle-là il y eut de l'impatience & de la tromperie, & en celle-cy de la temerité & de l'impetuosité. Presomption si violente en son imagination qu'il n'euſt pas quitté le deuant à Annibal ny à Scipion. Il auoit fait de son cœur vn temple où il n'adoroit autre Deité que son ambition.

Depuis la iournee de Mont-lehery, il ne fit rien par conseil, tout à sa teste & selon ses humeurs, ne pouuant tenir en bride la fierté de son orgueil, ny moderer la grandeur de ses desseins. [f] La vanité fit vn si grand ombrage à l'arbre de sa fortune qu'elle en fit mourir la racine.

Sa mort fut la ruyne & la dissolution de ce grand corps de la maison de Bourgongne, qui soubs quatre Ducs auoit duré enuiron cent ans en continuelle felicité & prosperité. Ainsi tout finit, & l'Empire mesmes de Rome qui commandoit à tout ce qu'il y auoit de grand, de riche, de puissant & de beau en la terre habitable, est à la fin tombé en pieces. [g]

Ils auoit des vertus dignes d'vn Prince, mais l'orgueil, la presoption, & l'opiniastreté en obscurcissoient toute la gloire. Il fut sur tout grād iusticier,

Il fut surnōmé le trauaillant.

Il deuint presōptueux & insupportable depuis la bataille de Mōt-lehery.

Quatre Ducs Philippe, Iea, Philippe, Charles.

[d] Le Duc Charles de Bourgongne fut surnommé de plusieurs le trauaillant, par ce qu'il vouloit tout voir & tout faire, se donnant vne peine incroyable & extraordinaire en toutes occasions.

[e] Antigonus enquis, qui estoit le meilleur Capitaine, respondit Pyrrhus, s'il eut vescu l'aage d'non me. Mais qu'entre ceux qui viuoient le premier rang estoit deu à Hannibal, le second à Scipion, le troisiesme à Antigonus.

[f] Apres que Paul Emile euſt vaincu Perseus Roy de Macedoine, il dit ces beaux mots, *apprenons à nous humilier, & tenons en bride nostre fierté & nostre orgueil.*

[g] L'Empire de Rome du temps de l'Empereur Adrie, auoit deux cens mille hommes de pied, & quarante mille cheuaux entretenus d'ordinaire, auec trois cens Elephās de guerre & deux mille chariots armez de trois cens mille harnois cōplets, & en reserue quant aux forces de la marine, plus de deux mille galeres & de douze cēs galeaces & huict cens vaisseaux pompeux, dorez, argentez, diaprez, pour l'ostentation seulement, & en argent contant, plus de cinquante millions d'or. APPIAN ALEXANDRIN *en sa preface.*

& l'on rapporte vn exẽple admirable de sa iustice contre vn Gouuerneur d'vne ville de Zelande, lequel aymoit iusques à fureur vne Dame esgalemẽt belle & sage, & qui auoit fié la garde de sa beauté à l'amour de la vertu. Il entreprit sur son hõneur, & ceste violente curiosité de penetrer dans les voluptez d'autruy, le porta à la rechercher & seruir. Voyant qu'il ne la pouuoit vaincre par les prieres, les seruices & les presens, il y employa vne insigne meschanceté, faict empriſonner son mary feignãt d'estre aduerty de quelque intelligence qu'il tramoit auec les ennemis. Le voyla en estat ou de se iustifier ou de mourir, car en telles accusations il n'y a point d'autre chemin. [i] Sa femme se iette aux pieds du Gouuerneur, duquel elle auoit si souuent mespriſé les prieres, le suppliant pour l'innocent, & l'innocence parlant clairement pour la liberté du prisonnier. [i] Et comment, dit le Gouuerneur, presentez-vous des prieres à celuy dont vous tenez toutes les volontez sous vos loix, rendez-moy à moy, & ie vous rendray vostre mary; il est mon prisonnier, & ie suis le vostre, il est en vostre puissance de nous mettre tous deux en liberté.

Exẽple remarquable de sa Iuſtice.

Elle se void reduite entre la honte & la craincte, la rougeur premierement, & puis la pasleur peinte sur son viſage teſmoignent l'vne & l'autre passion pour la honte de perdre son honneur, par vn crime plus odieux en sa nation qu'en nulle autre[k], & la crainte de ne recouurer son mary. Le Gouuerneur ne luy donne pas le loisir de se recognoistre ny de prendre party, car croyant qu'elle estoit en estat de ne luy oſer rien refuſer, il prẽd du corps ce qu'il ne pouuoit auoir du cœur, & ne voulant

Eſprit cõbattu de crainte & d'amour.

h Plutarque dit que l'adultere est vne curiosité de la volupté d'autruy πλεονεξίαν τῆς ἀλλοτρίας ἡδονῆς.

i Qui est preuenu de crime ne doit plus pẽser qu'à mourir ou à se iuſtifier. C'est ce que manda ceſte courageuſe femme de Sparte à son fils quand on luy vint dire qu'il estoit accuſé de crime, ἢ πρὸς αἰτίαν, ἢ σπουδὴ περὶ τὸν θάνατον, Ou te deffais de la vie, ou de l'accuſation. PLVT.

k Quand Tacite parle des coustumes des Allemans & la Duché de Gueldres est la deſcription de la Germanie, il dit, *Paucißima in tam numeroſa gente adulteria, quorum pœna præſens maritis permiſſa, acciſis crinibus nudatam coram propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit.*

& de iuſtifier ou condamner les Princes au Conſeil du Roy. Voicy maintenant vn Curé de la plus grande parroiſſe de Paris qui fait preuue de la grace & de la grandeur de l'eloquence Françoiſe au premier Parlement de France deuant vn Roy eſtranger, l'Ignorance de ce temps là n'en trouuoit point de plus capables. Il meritoit qu'on luy donnaſt de l'argent pour ſe taire, comme il en deuoit donner pour parler. p

p Les anciens Orateurs ont gagné de l'argent & pour parler & pour ſe taire. Quelqu'vn demanda a Demoſthene ce qu'il auoit gagné pour parler, & il reſpondit, *i'ay vendu cinq talens le ſilence d'vn iour.* PLVT.

Apres que le Roy de Portugal euſt demeuré quelque temps à Paris, on luy mit en l'imaginatiõ (comme le ſoupçon entre facilement en des ames affligées) que le Roy auoit confirmé au meſme temps les anciennes alliances q de France auec Caſtille, le vouloit faire prendre, il penſa de ſe retirer en intention de ſ'enfermer en vn Monaſtere, ou de faire le voyage de Hieruſalem, n'eſperant plus que de Dieu le ſecours que vainement il auoit attendu des hommes. Le Roy ne voulant abandonner en ceſte perplexité, fit armer quelque vaiſſeau de Normandie pour le conduire en Portugal, où ſon fils deſeſperant ſon retour auoit deſia pris le tiltre de Roy.

Alphõce ſe retire en Portugal.

q Alliances d'entre France & Caſtille, cõfirmees par les deputez des deux Roys, entre Bayonne & Fontarabie.

r Il fut dit par cet accord, que la paix ſeroit gardee entre les Roys de Caſtille & Portugal pour cent & vn an à venir.

D. Beatrice vefue de D. Ferdinand de Portugal tante de la Reine de Caſtille, entrepriſt de les mettre d'accord, priant ſa niepce de venir à Alcantara pour en conferer enſemble. Leur conference produiſit la Paix centenaire r au contentement des deux Royaumes, & à la gloire des deux Roys qui deſlors porterent leurs armes & leurs deſſeins à la conqueſte des terres neufues. ſ Par ceſte paix il fut dit que le Roy de Portugal n'eſpouſeroit D. Ieanne, qu'elle vuideroit le Royaume de Portugal, ou ſi elle

XIX. Et s'accorde auec les Roys de Caſtille.

ſ L'an 1475. fut le premier voyage de Guinee par les mariniers de Caſtille, apres auoir conquis les Canaries l'an 1417. De ceſte nauigation des Canaries Iean de Betancour Cheualier Frãçois fut General, & en porta tiltre de Roy. De celle de Guinee, Pedro de Colides.

si elle y vouloit demeurer auroit le choix ou d'espouser le Prince D. Iean de Castille nouuellement né, quand il seroit en aage, ou d'entrer en vn Monastere. Ceste Princesse esleut plustost le Monastere que le mariage, & print le voile de saincte Claire au Royal Monastere de Coimbre, & pour la grandeur de son courage au mespris du monde merita de la posterité le surnom d'excellente.

xx. La fuite de Grançon, la perte de Morat, deux funestes accidens à vn esprit insupportable en prosperité, t & en aduersité, apporterent au Duc des afflictions inconsolables, & le firent demeurer six semaines en solitude à Riuiere, laissant croistre sa barbe nonchalamment, sentant son entendement bien affoibly, la chaleur naturelle si refroidie qu'on luy faisoit boire le vin tout pur, au lieu de la ptisane qui estoit auparauant son breuuage ordinaire. Et pour luy faire reuenir les esprits & le sang au cœur, on luy appliquoit en cest endroit diuerses sortes de remedes, & si par interualle son bon sens luy reuenoit, ce n'estoit que pour considerer plus viuement le malheur de ses affaires. u

Estat du Duc de Bourgongne apres la bataille de Morat.

La solitude dont il se seruoit pour passer son mal, ne faisoit que l'augmenter, & luy representer qu'il n'y a pire estat que celuy d'vn esprit mal content en vn corps mal sain. Il ne souffroit point qu'on luy parlast, il forcenoit contre ceux qui luy parloient. S'il eust permis d'estre veu il se fust allegé, & en l'allegresse & serenité de son visage son peuple & ses gens de guerre eussent repris les esprits que cet accident auoit esgaré. x Les grãdes douleurs veulent estre euaporees, car plus elles

t Il y a des esprits qui ressemblent les corps malades qui s'offencent & du chaud & du froid, ils ne peuuent souffrir ny la prosperité ny l'aduersité.

u Vn grand cœur est bien sensible & delicat aux offences publiques. Mahomet se voyant contraint de leuer le siege de Belgrade auec perte & honte, demãda du poison pour se tuer. Iamais il ne se souuenoit de cet affront qu'il ne dõnast de la teste contre la muraille & s'arrachast la moustache.

x Aux changemens de leur fortune les Princes entrent en furie contre ceux qui les veulent aduiser. Le Roy Perseus apres auoir esté deffait par Paul Emile, tua deux de ses plus grãds amis qui s'aduancerent de luy dire quelque verité. Tout desplait à vn esprit affligé.

au Duc de Lorraine de la fortifier & fournir d'hõmes & de viure, la bloque de tous costés, ayant Põtamousson pour retraicte. Ce n'estoit pas de l'aduis des meilleurs Capitaines, [b] qui estimoient que se saisissant des petites places aux enuirons il luy coupoit les viures, & la reduisoit à la faim sans trauailler son armee qui auoit plus besoing de se rafreschir en garnison que de camper. Mais ses conseils estoient desreiglez, la colere & la fureur precipitoient son esprit. [c] Ses volontés eschappées de toute raison & conduite, sembloient conspirer contre luy mesme pour tant plus tost le faire ioindre son malheur. [d] Il ne voulut croire le Pape Sixte V. qui luy enuoya son Legat le Cardinal de Friuli, [e] pour traicter la paix entre luy & les Suisses.

Le Duc de Bourgongne assiege Nancy.

Les Suisses enuoyent du secours au Duc de Lorraine.

Au plus fort de l'hiuer & d'vn hiuer d'extreme rigueur, il campe deuant à Nancy, Rene Duc de Lorraine estoit à Lucerne pour auoir secours des Suisses. Ils luy donnent huict-mille hommes qui passent à Basle, trauersent Alsace, pillent les Iuifs des villes de Ensisheim, Colmar, Sclestatt, ne faisant point de conscience de prendre en gros aux Iuifs ce que par leurs vsures ils auoient desrobé en détail aux Chrestiens.

Charge sur les Bourguignons.

Toutes les forces du Duc de Lorraine assemblées, il en faict deux troupes, qui toutefois n'estoient pas pour s'esgaler à celles du Duc de Bourgongne, grandes en nombre, mais fort affoiblies & languissantes pour les pertes precedentes & l'incommodité de la saison extremement rigoureuse, & en laquelle neantmoins les deux Ducs se plaisoient comme s'ils eussent esté dans les delices de leurs maisons. [f]

[b] Rien n'aduance tant le malheur d'vn Prince que de ne vouloir croire conseil, & presumer plus sçauoir que tous. On tient celuy, dit Paul Emile, qui voudroit manier toutes choses de sa teste seule, & de sa seule fantaisie, plustost pour vn arrogant & brutif, que pour homme sage. TIT. LIV. *lib.* 44.

[c] D'vne entreprise cõduite par colere & fureur il n'en faut esperer issuë,

— *furor iracundiæ mentem præcipitant.*

[d] Phil. de Commines dit que Dieu propose tels vouloirs aux Princes quand il luy plaist muer leurs fortunes. *lib. 5. ch. 5.*

[e] Le Cardinal de Friuli legat du Pape estant à Basle exhorta les Suisses à poser les armes. Ils dirent qu'ils ne le pourroient faire que le Duc de Bourgongne ne fut hors de la Lorraine.

[f] La delicatesse ne viét pas bien à vn chef de guerre dans les armees. Tacite represente Corbulo en l'estat qu'vn general d'armee doit estre aux saisons plus incommodes: *ipse cultu levi, capite intecto in agmine, in laboribus frequēs adesse: laudem strenuis, solatiū cunctis, exemplū omnibus ostendere.* TAC. *Ann. lib. 13.*

Sur le commencement de Decembre les Suisses & Allemans du Duc de Lorraine en sortant de Bergarten chargent les Bourguignons qui estoiēt à sainct Nicolas, & en tuent plus de cent, gaignent plusieurs cheuaux. Le bruit de ceste charge porté au camp deuant Nancy, esueille les Bourguignōs, qui soudain font battre aux champs pour secourir leurs amys & regagner le butin que les ennemis auoient fait à S. Nicolas. Au mesme temps les François & Lorrains qui ne sçauoient rien de tout cela, donnent d'vn autre costé dans le quartier des Bourguignons, en tuent beaucoup & y mettent le feu: On creust que si cela fut arriué à dessein & auec intelligence, Nancy estoit deliuré.

La famine le pressoit extremement, les habitans estoient reduits à manger les chiens, les cheuaux & les chats, leur principale resistance estoit en l'extreme fureur [g] d'vn desespoir, qui les eut fait sortir comme loups affamés hors du bois. XXIII.

[g] C'est vne hardiesse estrange que la fureur de la necessité, quand il n'y a point d'autre salut que le danger.

Il estoit impossible d'y faire entrer des viures, autrement qu'au peril de beaucoup de gens. Les aduenuës estoient si bien gardées que les ruses & stratagemes que l'on practique volontiers aux auitaillemens des viures, ne pouuoient reüssir. [h] René se resout d'y ietter quelques sacs de farine soubs l'escorte & le hazard d'vne compagnie de Gens-d'armes. Ils ne passerent pas tous, plusieurs furent arrestés & presentés au Duc, lequel commanda qu'ils fussent pendus par la rigueur de ceste loy de guerre, qui veut que tout homme pris en effort d'entrer dās vne place pour la renforcer apres que le canon a ioüé, soit puny de mort. Entre ceux-cy estoit vn Gentilhomme de Prouence, nommé

Famine extreme de Nancy.

[h] Des factions militaires comme l'auitaillement d'vne ville pressee est des plus difficiles, aussi est-il des plus signalees. La ruse y peut plus que la force. Celuy de Landre en l'an 1443. est des plus memorables par le Roy François I. à la barbe de l'Empereur Charles V. Il feignit de donner la bataille, & comme la caualerie legere estoit à l'eschaumouche, il fit entrer les viures, & cela fait se retira.

Ciffron n'eſt ouy, voulant deſcouurir l'infidelité de Campobaſſe.

Ciffron maiſtre d'Hoſtel du Duc de Lorraine, lequel dit qu'auant mourir il deſiroit declarer quelque choſe importante au propre ſalut de la perſonne du Duc. Campobaſſe qui le recognoiſſoit, parce qu'il auoit eſté employé au marché de ſa trahiſon & intelligence auec le Duc de Lorraine, fait croire au Duc de Bourgongne, que ce deſir de parler n'eſt que pour deſirer de viure & gagner autant de temps. Ce Duc trop facile en choſe de ſi grande ſuite & qui ne ſe doit negliger, commande qu'on le deſpeſche. Ciffron dit, que ce n'eſt le deſir de prolonger ſa vie, mais bien d'alleger ſa conſcience qui le fait requerir d'eſtre ouy: on le rapporte au Duc, qui renuoye ſçauoir ce qu'il a enuie de dire. C'eſt adiouſter de la cruauté à la mort que de refuſer au condamné vn peu de temps. i

Ciffron n'en vouloit point pour ſoy, car il eſtoit reſolu à la mort, mais il en demanda pour aſſeurer la vie du Duc, auquel il fait dire que ce qu'il auoit ſur le cœur ne ſe peut fier qu'au Duc meſme. Campobaſſe qui apprehendoit extremement les dernieres paroles de Ciffron ſe tenoit proche du Duc, afin d'oſter tout moyẽ de deſcouurir ſa trahiſon, c'eſt pourquoy en ſortant de la chambre du Duc, il dit que le Duc ne vouloit point voir Ciffron, & qu'il commandoit qu'on le deſpeſchaſt, ainſi en l'eſtranglant on eſtouffa en ſa poitrine l'aduis qui pouuoit ſauuer la vie du Duc. *Miſerable condition de ceux deſquels on ne croit le mal'heur qu'apres qu'il eſt arriué.* k

Campobaſſe quitte le Duc de Bour.

Le ſoufflet que Campobaſſe auoit receu du Duc de Bourgongne, ſouffloit perpetuellement en ſon cœur le feu de la vengeance qu'il tenoit enfer-

i Donner du temps pour ſe preparer à la mort, eſt acte de iuſtice & d'humanité. Les iugemens de Neron ſembloient d'autant plus cruels, qu'il ne donnoit qu'vne heure pour y penſer.

k L'Empereur Domitien diſoit que la condition des Princes eſtoit miſerable, en ce qu'ayant deſcouuert des coniurations faictes contre eux, on ne les croit iuſques à ce qu'ils ſont tuez. On leur dit touſiours, il n'en ſera rien, il ne peut eſtre.

mé, & afin qu'il n'en perdit le souuenir il le conseruoit par l'obiet ordinaire d'vne deuise ingenieusement cruelle. Elle estoit d'vn figuier qui par sa propre force fendoit le marbre d'vn antique monument. [l] Ne pouuant plus tenir couuert le feu de sa vengeance, ny cacher le ieu de sa trahison desnaturee, & craignant que les assiegés qu'il fortifioit d'aduis & de conseils, ne le descouurissent, passe dans les troupes de René, & affoiblit l'armee du Duc de quelque caualerie qui le suit. Ceste raison qui rend les traistres odieux & la trahison agreable, le fit bien recueillir en la Cour de René. Il n'y a si grande meschanceté qui ne soit la bien venuë quand elle proffite. Le vice treuue plustost femme que la vertu mary. Les Suisses & les Allemans qui estoient en l'armee du Duc de Lorraine detestoient vne telle lascheté, [m] protestants qu'ils ne vouloient combattre auec vn traistre. René l'enuoye à Condé sur la Mozelle pour garder le passage & faire son profit du sac des gens du Duc de Bourgongne. On conseilloit au Duc de se reculer au Pontamousson pour refreschir son armee & de ne l'exposer en la foiblesse où elle estoit au hazard d'vne bataille, & de croire que le secours des viures que René apportoit aux assiegez ne respõdoit pas à la necessité qu'ils en auoiẽt. Que son armée composée de trouppes estrangeres n'estoit pas pour supporter long temps les fatigues de la guerre ny les rigueurs de l'hiuer, estant vray que le soldat qui ne cõbat que pour la paye, se despite & se débande. Ce qu'il reçoit est moins que ce qu'il souffre & pense meriter. [n]

Il ne voulut croire ce conseil & se resout d'vne

[l] Nicolas de Campobasse portoit pour deuise le figuier de Meala, *Marmora Meala findit euprificus.* MART. lib. 10.

Le Duc desnourrit sa secõde.

[m] Iamais ceux qui abãdõnent leur deuoir & leur fidelité, ne sõt estimez. Les Princes les caressent & honnorent pour quelque temps, mais les Seigneurs qui sõt aupres d'eux les regardent de trauers.

M. CCCC LXXVII.

[n] Remarque veritable de l'inconuenient qu'esprouuent ceux qui se seruẽt de troupes estrangeres. Thucidide dit, qu'elles ne font le plus souuent la guerre que de brauerie, de mines & parroles, mais quand il faut combattre, elles se retirent. THVCID. lib. 3.

courageuse obstination au pire, Dieu luy auoit osté la tranquillité d'esprit & la precognoissance des maux. La fortune qui le vouloit precipiter luy fermoit les yeux pour ne voir le precipice. o Le tour de la rouë estoit commencé, l'arrest mal aisé, la cheute infaillible. *La pente à la ruine est facile & la montée au bon-heur est penible;* Le Duc de Lorraine partit son armée en deux gros bataillons, chacun de sept à huict mille hõmes, desquels la principale force estoit de Suisses, glorieux & superbes des deux victoires qu'ils auoient euës à Granson & à Morat. Le Duc de Bourgongne n'auoit pas le tiers de ses troupes, & s'il eust faict le choix des plus propres à combattre, il n'en eust pas trouué douze cens, il attend pourtant l'ennemy de pied ferme, estant bien retranché, deuant luy vn ruisseau entre deux fortes hayes, pres la maladerie de la Magonne.

Mespris prelage asseuré de sa ruine.

o Dieu non seulement veut priuer la pluspart des hommes d'vne vie tranquille, reposée & heureuse, exempte de tout trauail & fascherie, ains leur oste communement la recognoissance des maux, afflictions & calamitez qui leur doiuent arriuer & les moyens d'y preuoir, & les cuider, soit ou pour ne vouloir que sa disposition demeure vaine & diuertie, ou pour les exempter de la fascherie & ennuy, où ils en pourroient demeurer attendans le coups s'ils preuoyoient ces accidens ineuitables. Nicetas Choniates.

Les Suisses de premier abord se saisissent de S. Nicolas & en chassent les Bourguignons qui estoient dedans, la mesme nuict le Duc de Bourgongne pensoit de surprendre Nancy auant que le secours fut arriué. Le Duc de Lorraine en est promptement aduerty, les Suisses luy remonstrẽt que la saison estoit si rigoureuse pour l'extreme froid, que si les troupes demeuroient long temps sans rien faire elles se ruineroient inutilement. p Le lendemain qui estoit le iour des trois Roys, elles s'aduancent contre Nancy, la principale force du Duc estoit en son artillerie, laquelle toutesfois ne feist pas grand effect. Le Duc aduerty de l'acheminement des Suisses la faict pointer contre les aduenuës du grand chemin de Nancy, pensant

Bataille donnée & perduë par le Duc de Bourgõgne.

p Vne armée auec le temps surmonte toutes sortes d'accidens: De mesmes il y a des accidens qui auec le temps surmontent & destruisent les armées. De ceste sorte sont la faim, le froid, les autres iniures & incommoditez de l'air.

qu'ils viendroient par-là, mais ils prindrent à la main gauche, par vn chemin rude & fascheux du costé de la Mozelle, passent vn petit ruisseau à trauers des glaces, & l'espaisseur de la neige qui tomboit lors, & qui cessa incontinent que la bataille commença. Ils gagnent vne petite colline par laquelle ils pouuoient attaquer l'armée du Duc de deux costez. Comme les Bourguignons s'en apperçeurent, vn grand cry s'esleua parmy eux pour faire remuer l'artillerie. Il n'estoit plus temps. Les Suisses ayãts repris leur halaine & fait leurs prieres, viennent fondre impetueusement sur l'Infanterie du Duc de Bourgongne, & apres quelque resistance gagnent les retranchemens, la font reculer & la mettent en desordre. La cauallerie voyant l'Infanterie en route, chercha son salut du costé que Campobasse empeschoit la fuite & la retraicte. Tous les Bourguignons furent à la discretion de leurs ennemis. Le Duc recognu par les gens du traistre Campobasse fut tué d'vn coup d'alebarde, & deux coups de picque. q

q Quand le corps du Duc de Bourgongne fut recognu, on luy vit vn coup d'alebarde, qui luy fendit la teste pardessus l'oreille iusques aux dẽts, vn coup de picque à la cuisse, & vn autre par le fondement.

Le corps du Duc tué à la bataille ne se trouue.

Apres la bataille on estoit en peine de sçauoir ce qu'il estoit deuenu: On le cherche entre les viuans & puis parmy les morts. Il n'y a point de difference, les corps sont tous nuds, le Lyon auoit esté despoüillé par quelque miserable leurier qui ne l'eut osé regarder en vie. r On le trouue en vn fossé, le visage emplastré dans la fange & le sang, l'hyuer rigoureux ayant glacé tout cela, on ne le peut cognoistre. La nature ne luy ayant pas faict plus de part de terre en ceste cheute qu'au moindre soldat, le bruit estoit qu'il s'estoit sauué, & de regret d'vne telle perte, vestu d'vn habit de Pelerin pour

r Les coüards & chetifs chiens mordent bien les peaux des bestes sauuages, quand ils sont à la maiſon & leur arrachent bien les poils, mais ne touchent point à elles aux champs. PLVT.

pour aller par le monde: [f] Le Duc René de Lorraine enuoya à Mets sçauoir si on l'auoit veu passer, le Secretaire de la ville s'en estant informé asseura qu'on ne l'auoit point veu.

[f] On vit en la ville de Bruxelle dioceſe de Spire vn homme nud, affublé ſeulemẽt d'vn linceüil lequel on diſoit eſtre le Duc de Bourgongne.

Il est recogneu par vn Page.

Campobasse arrestant & tuant les fuyards, auoit reserué vn Page du Duc, lequel seruit pour recognoistre son corps, [t] ce qu'il fit à plusieurs marques, au manquement des dents de la machoire superieure qu'il auoit perdu en sa ieunesse par vne cheute, à la cicatrice du coup receu à la gorge à la bataille de Mont-lehery, à la fleſtrisseure de la peau sur l'espaule qu'vn charbon luy auoit laissé, à vne fistule qu'il auoit sous l'ombril, & aux grãds ongles qu'il portoit plus qu'autre personne de sa Cour.

[t] Le corps du Duc de Bourg. fut recognu par vn Medecin Portugais, par le bastard de Bourgongne, par Oliuier de la Marche, & par ses valets de chambre.

Les enseignes & drapeaux du Duc furent incontinant portez à René, qui cõsiderant les fusils dont elles estoient marquées dit, *Quel mal'heur, quãd ce pauure Prince s'est voulu chauffer, il n'a peu se seruir de ses fusils pour faire du feu.* [u]

[u] Les enseignes du Duc de Bourgongne estoiẽt marquees d'vn fusil entre deux tronçons de bois, voulant dire qu'il estoit en sa puissance de faire vn grand embrazement de guerre quand il luy plairoit.

Enterré à Nancy.

Le corps fut tiré d'entre les morts & porté en la ville de Nancy, & apres qu'on l'euſt laué & habillé d'vn simple habit de toile, on le mit sur vne table, le daiz de velours noir dessus, en vne chambre tapissée de mesme. Le Duc portant le dueil de ceste mort aux habits, & la ioye de sa victoire au cœur, le voulut voir, & ne fit pas le scrupule de Põpée, qui destourna ses yeux du corps mort de Mithridates Roy de Pont, de peur d'exciter encontre soy l'ire vengeresse de ses Dieux.

A ceste veuë le Duc s'esmeut de douleur, comme la compassion n'est pas moins naturelle aux grands courages, que la cruauté contre les morts

x Au spectacle des ruines de la nature & aux tragiques effects de la fortune, les grands cœurs se serrent. Alexandre sentit ses yeux s'emplir lisant ces mots en Perse sur le tombeau de Cyrus, *Ie suis Cyrus qui conquit l'Empire des Perses, qu'on ne porte point d'envie à ce peu de terre qui couure mon pauure corps.*

mesmes est propre aux ames viles & poltronnes.x En le prenãt par l'vne des mains il luy dit, *vostre ame ait Dieu, Vous nous auez fait moult de maux & douleurs* Il le fit enterrer auec toutes sortes d'honneurs funebres, n'y ayant despense plus agreable que celle qui se fait pour enterrer son ennemy.

C'est chose estrange de ce que l'on escrit & que l'on croit, que le lendemain iour de l'apparition des Roys, le Roy Louys estant à la Messe, l'Archeuesque de Vienne luy dit en luy presentãt la Paix, *Resiouissez vous Sire, vostre ennemy est mort.* Les Courriers qui porterent si promptement ceste nouuelle, se pouuoient vrayement nommer vẽts, comme ceux d'Elius Verus. y Et comme les peuples ne croyent pas ce qu'ils ne desirent, ses subjets demeurerent long temps incredules en la verité de ceste mort. Ils disoient que le regret de ceste perte le tenoit caché, qu'on l'auoit veu en habit de pelerin. On a peine de croire la mort des Princes que l'on ayme, & qui ont gagné les cœurs par leur debonnairetez. z

Le Roy est aduerty de ceste mort dés le lendemain.

y L'Empereur Ælius Verus donna des aisles & les noms des vents à ses courriers, appellant l'vn la Bise, l'autre le grand vent, l'autre l'Austre, &c.

z La debonnaireté des Princes a vn tel pouuoir, que non seulement quand ils sont presents, mais en leur absence, estans bien loing, ils en laissent vne si viue estincelle allumée és cœurs des personnes de les respecter & aymer, que les Lacedemoniens trois ans apres auoir chassé leur Roy Cleomene, onques ne voulurent entendre à en creer d'autre qu'ils ne fussent acertenez de sa mort.

Ce Prince disoit, & son tombeau le dit encores, qu'il n'auoit iamais eu de repos en sa vie. Il vouloit estre en dessein & en execution l'Aigle des Princes, & comme les Aigles ont tousiours dans leur nid des pierres qui sonnẽt, il auoit tousiours quelque martel en teste de quelque dessein qui luy rõpoit le repos. Qui herita du matelas sur lequel il dormoit, le deuoit garder pour faire dormir, puis qu'vn homme de telle inquietude y auoit peu dormir.

Quel estoit l'honneur du Duc.

Il ne faut souffrir que l'honneur enuielliſſe, ny qu'il s'vse comme vn habit, quelque belle action

Quel estoit l'humeur du Duc.

le doit renouueller. Il vouloit par des nouueaux desseins & des nouuelles entrepriſes, ſouſtenir le bruit de ſa reputatiõ, qu'il eſtimoit ſe paſſer incõtinant ſi quelque autre courageuſe action ne le renouuelloit, & ne craignoit rien tant que par ſon oyſiueté donner occaſiõ au peuple de demander ce qu'il faiſoit. Les petits ne ſont pas obligez de rẽdre raiſon de tout ce qu'ils font, mais on veut ſçauoir ce que font & ce que ne font les grands.[a] Le grand courage luy fuſt donné pour trauailler ſon corps & tourmẽter ſon eſprit. Il n'auoit pas la puiſſãce egale à ſon ambitiõ, moins d'orgueil ou plus de puiſſãce. Sa vie eſtoit trop courte pour faire ce grand chemin. Il ne ſe fuſt pas contẽté de la moitié de l'Europe. Tout ou rien. Il auoit plus de valeur que de cõduite. De ce Roy & de ce Duc on eut fait la compoſition d'vn grand Prince,[b] & tout parfaict, car des deux parties eſſentiellement neceſſaires pour faire vn grand Capitaine la ſageſſe & la vaillance, il n'en auoit qu'vne, & ſe vouloit faire valoir par des actions pluſtoſt animées de courage, que portées & ſouſtenuës de conſeil.

L'excés de ſon ambition.

Mais il eſtoit laborieux & diligent, deux qualitez[c] bien requiſes à qui veut faire le Capitaine. Il vouloit eſtre par tout, recognoiſſoit luy meſme l'aſſiette de ſon camp, les auantages, les incõmoditez des enuirons, prenoit garde à qui alloit & venoit, entroit & ſortoit. Se promenoit d'heure à autre parmy les gẽs de guerre, reprenant les Capitaines en ſecret & les ſoldats en public, quãd il ne les trouuoit en leur deuoir. Il n'y a point de fortune ſi petite qui ne veüille de la prudence pour la conduire, & plus elle eſt grande plus elle eſt aſſiegée

[a] Vn Prince ne doit iamais donner occaſion au peuple de s'enquerir de ſõ oyſiueté. Caton auoit raiſon de dire; *Non minus otij, quàm negotij clarorum virorum rationem extare oportere.*

[b] Qui euſt peu prẽdre partie des conditions du Roy noſtre maiſtre & partie des ſiẽnes, on en euſt bien faict vn Prince parfaict: car ſãs nulle doute le Roy en ſens le paſſoit de trop, & la fin l'a monſtré par ſes œuures. PHIL. DE COM.

[c] Bon Capitaine eſt celuy qui a la prudence & la valeur. Annibal eſtoit vaillant & Fabius ſage. Ceſtuy-cy par ſa prudence ſappa l'ardeur du courage & l'impetuoſité de l'autre. *Non è meno officio del valoroſo capitano fare operatione di ſanio che d'animoſo.* GVIC. *lib.* 2. Paul Emile exhortoit Marc Varron, ſon collegue, de moderer par la froideur de la prudẽce, les chauds boüillons de ſon courage.

des difficultez. Ce Prince deuint si insolent, & entra en vne si grande opinion de sa valeur, apres ses premiers faicts d'armes qu'encores que ses naturelles inclinations ne fussent pas purement guerrieres, il ne prit plaisir a autre exercice qu'à celuy de la guerre, [d] auec vne si grande presomption qu'il n'estimoit prudence comparable à ses conseils ny force egale à sa vaillance, encores qu'en celle-là il y eut de l'impatience & de la tromperie, & en celle-cy de la temerité & de l'impetuosité. Presomption si violente en son imagination qu'il n'eust pas quitté le deuant à Annibal ny à Scipion. Il auoit fait de son cœur vn temple où il n'adoroit autre Deité que son ambition.

Il fut surnomé le trauaillant.

Depuis la iournee de Mont-lehery, il ne fit rien par conseil, tout à sa teste & selon ses humeurs, ne pouuant tenir en bride la fierté de son orgueil, ny moderer la grandeur de ses desseins. [f] La vanité fit vn si grand ombrage à l'arbre de sa fortune qu'elle en fit mourir la racine.

Il deuint presomptueux & insupportable depuis la bataille de Mõtlehery.

Sa mort fut la ruyne & la dissolution de ce grand corps de la maison de Bourgongne, qui soubs quatre Ducs auoit duré enuiron cent ans en continuelle felicité & prosperité. Ainsi tout finit, & l'Empire mesmes de Rome qui commandoit à tout ce qu'il y auoit de grand, de riche, de puissant & de beau en la terre habitable, est à la fin tombé en pieces. [g]

Quatre Ducs Philippe, Iean, Philippe, Charles.

Ils auoit des vertus dignes d'vn Prince, mais l'orgueil, la presõption, & l'opiniastreté en obscurcissoient toute la gloire. Il fut sur tout grãd iusticier,

[d] Le Duc Charles de Bourgongne fut surnommé deplusieurs le trauaillant, par ce qu'il vouloit tout voir & tout faire, se donnant vne peine incroyable & extraordinaire en toutes occasions.

[e] Antigonus enquis, qui estoit le meilleur Capitaine, respondit Pyrrhus, s'il eut vescu l'aage d'homme. Mais qu'entre ceux qui viuoient le premier rang estoit deu à Hannibal, le second à Scipion, le troisiesme à Antigonus.

[f] Apres que Paul Emile eust vaincu Perseus Roy de Macedoine, il dit ces beaux mots, *apprenons à nous humilier, & tenons en bride nostre fierté & nostre orgueil.*

[g] L'Empire de Rome du temps de l'Empereur Adriẽ, auoit deux cens mille hommes de pied, & quarante mille cheuaux entretenus d'ordinaire, auec trois cens Elephãs de guerre & deux mille chariots armez de trois cens mille harnois cõplets, & en reserue quant aux forces de la marine, plus de deux mille galeres & de douze cẽs galeaces & huict cens vaisseaux pompeux, dorez, argentez, diaprez, pour l'ostentation seulement, & en argent contant, plus de cinquante millions d'or. APPIAN ALEXANDRIN *en sa preface.*

& l'on rapporte vn exẽple admirable de ſa iuſtice contre vn Gouuerneur d'vne ville de Zelande, lequel aymoit iuſques à fureur vne Dame eſgalemẽt belle & ſage, & qui auoit fié la garde de ſa beauté à l'amour de la vertu. Il entreprit ſur ſon hõneur, & ceſte violente curioſité de penetrer dans les voluptez d'autruy, le porta à la rechercher & ſeruir. Voyant qu'il ne la pouuoit vaincre par les prieres, les ſeruices & les preſens, il y employa vne inſigne meſchanceté, faict empriſonner ſon mary feignãt d'eſtre aduerty de quelque intelligence qu'il tramoit auec les ennemis. Le voyla en eſtat ou de ſe iuſtifier ou de mourir, car en telles accuſations il n'y a point d'autre chemin. [i] Sa femme ſe ietta aux pieds du Gouuerneur, duquel elle auoit ſi ſouuent meſpriſé les prieres, le ſuppliant pour l'innocent, & l'innocence parlant clairement pour la liberté du priſonnier. [i] Et comment, dit le Gouuerneur, preſentez-vous des prieres à celuy dont vous tenez toutes les volontez ſous vos loix, rendez-moy à moy, & ie vous rendray voſtre mary; il eſt mon priſonnier, & ie ſuis le voſtre, il eſt en voſtre puiſſance de nous mettre tous deux en liberté.

Exẽple remarquable de ſa Iuſtice.

Eſprit cõbattu de crainte & d'amour.

Elle ſe void reduite entre la honte & la crainɛte, la rougeur premierement, & puis la paſleur peinte ſur ſon viſage teſmoignent l'vne & l'autre paſſion pour la honte de perdre ſon honneur, par vn crime plus odieux en ſa nation qu'en nulle autre, [k] & la crainte de ne recouurer ſon mary. Le Gouuerneur ne luy donne pas le loiſir de ſe recognoiſtre ny de prendre party, car croyant qu'elle eſtoit en eſtat de ne luy oſer rien refuſer, il prẽd du corps ce qu'il ne pouuoit auoir du cœur, & ne voulant

h Plutarque dit que l'adultere eſt vne curioſité de la volupté d'autruy πλεονεξίαν ἡδονῆς τῆς ἀλλοτρίας ἡδονῆς.

i Qui eſt preuenu de crime ne doit plus pẽſer qu'à mourir ou à ſe iuſtifier. C'eſt ce que manda ceſte courageuſe femme de Sparte à ſon fils quand on luy vint dire qu'il eſtoit accuſé de crime, ἢ πρὸς αὐτὸν, ἢ σεαυτῷ τὸν ζῶν λόγον ἀνεγνω. *Ou te deffẽds de la vie, ou de l'accuſatiõ.* PLVT.

k Quand Tacite parle des couſtumes des Allemans & la Duché de Gueldres eſt la deſcription de la Germanie, il dit, *Paucißima in tam numeroſa gente adulteria, quorũ pœna præſens maritis permiſſa, accißis crinibus nudatam coram propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit.*

plus de compagnons en ceſte tyrannique poſſeſ-
ſion, adiouſte à ſa lubricité la cruauté qui ſe plaiſt
en ceſte compagnie, & faict volontiers ſeiour dãs
les ames laſches. [l] Il faict trencher la teſte au mary,
la femme le ſomme de ſa parole pour le mettre en
liberté, il luy dit qu'elle aille en la priſon & le
prenne : elle y va le cœur tout enflé, & de la ioye
de ſa deliurance de ſon mary, & d'vn grand deſir
de le vanger de ceſte iniure, mais elle le trouue
mort eſtendu au cercueil. Elle ſe iette ſur luy, &
auec des cris effroyables deteſte l'inhumaine &
cruelle tromperie du Gouuerneur, ſort de là plus
furieuſement qu'vn Tigre [m] à qui on a deſrobé ſes
petits, raconte à tous ſes amis ceſte cruelle aduan-
ture.

Cruauté laſche & vilaine.

On la conſeille d'aller trouuer le Duc. Elle y
court, ſe iette à ſes pieds, & auec des larmes de ven-
geance & de douleur, luy raconte ceſte iniure, &
en demande iuſtice. Le Duc entendant vn acidẽt
ſi barbare, faict venir le Gouuerneur, lequel con-
fronté à ceſte femme, ſent ſon viſage rougir de
honte autant qu'il la void paſlir de regret, & apres
auoir deſnié tout tremblant vn crime qui n'auoit
autre teſmoing que ſa conſcience, & eſpreuué que
les meſchancetez ſe commettent plus ayſement
qu'elles ne ſexcuſent, [n] il embraſſe le Duc par les
genoux, luy demande pardon, & promet d'eſpou-
ſer ceſte femme pour reparation du tort & du deſ-
honneur qu'il luy auoit faict. Elle demande la
vengeance de la mort de ſon mary ; non l'amitié
ny l'alliãce de celuy qui l'auoit tué. Ceux qui ſont
preſens la conſeillent d'accepter l'offre puis que le
mal eſtoit faict, & que la iuſtice pouuoit bien ven-

l La cruauté eſt vn vlcere de l'ame prouenant de ſa foibleſſe & laſcheté, AMMI. MARCELL. *lib.* 27.

m I. Lipſe qui a eſcrit ceſte Hiſtoire dit en ceſt endroit. *Retinere & placare conatur fruſtra non tigrin magis ſæuiat fœtu capto, ſtatimque amicarum fidis adnocatis, rem denarrat, eius ordinem & culpam ſuam non culpam : ac cõſilium viamque vltioni exquirit. Cenſent omnes ad Principem eundum: qui inter alias virtutes inſignes habuit, niſi ſuperbia, & pernicacia corripuiſſet, eximius iuſtitiæ cultor erat.*

n On a de la peine à tolerer & deſguiſer vne meſchanceté. Vn ancien Iuriſconſulte importuné par quelque tyran d'excuſer le parricide que ce Tyrã auoit commis tuant ſon propre frere, reſpondit ; Qu'il eſtoit biẽ plus difficile d'excuſer vn forfait que de le commettre.

ger, non reparer son iniure. Elle contraincte de recourir à l'oubliance, la Deesse des infortunez, se resout de se donner à celuy qui luy auoit rauy son honneur & son mary, & l'obliger encor de la vie qu'il ne pouuoit sauuer que par elle. Les promesses sont escriptes, stipulees & iurées, le Duc y adiouste ceste condition que le mary mourant le premier sans enfans, tous ses biens demeureroient à sa femme. Cela accordé, leurs cœurs sacrifient à la concorde conjugale, & promettent de viure paisiblement ensemble. Il ne semble point qu'il y eut autre chose à faire, ny qu'vn Ciel si serain comme celuy de ceste iournee eust des foudres & des tonnerres. o Le Duc se tournant deuers la femme luy dit, estes vous cõtente? *Ie le suis Monseigneur*, respond elle, *par vostre bonté & iustice, Ie ne le suis pas*, repart le Duc, qui ne laissoit pour tout cela de bien considerer comme le public estoit offencé en ce crime, qu'vn Prince peut bien declarer, mais non rendre le coulpable innocent, qu'il est obligé à faire iustice, p rendre compte du sang innocent, n'y ayant triomphe esgal à celuy que le Prince esleue à sa gloire en faisant iustice. Il commanda à la femme de se retirer, fait mener le Gouuerneur en prison, & voulut qu'au mesme lieu qu'il auoit faict mourir le mary de ceste femme on luy trencha la teste, & qu'il fust aussi mis en vn cercueil. Cela faict il enuoye à la prison ceste femme, laquelle effrayee d'vn tel spectacle, & de se voir vefue en si peu de temps de deux maris, fut saisie d'vne douleur si violente que peu de temps apres elle suiuit le chemin que ses deux hommes luy auoiẽt tracé.

L'oublianee Deesse des infortunez.

Femme priuee en mesme tẽps de deux marys.

o *Hiis iam peractis, noster Carolus ad fœminam: dic, sodes, animo tuo factum iam satis? Satis, inquit mulier: At nondũ meo, ille subijcite & able-gata fœmina iubet Præfectum in illum ipsum carcerẽ duci in quo maritus eius, & pariter eius in arcẽ ligneam siue Capulũ depons. Facta sunt, iam mulierem ignaram eò mittit: qua inopinato iterum casu conterrita duobus maritis eodem fere tempore eodem certe supplicio amissis, mox in morbum incidit & fato obijt.*

p Vn Prince rendant iustice egalemẽt s'acquiert plus de gloire que s'il auoit donné des limites à la mer, vaincu les monstres, ruiné les Enfers & soustenu le Ciel.

q D. Ferdinand de Gõzague Lieutenant general de l'Empereur Charles V. en Italie, fit faire vne semblable reparation à vne Dame Italienne. Il fit trãcher la teste au rauisseur apres luy auoir fait espouser celle qu'il auoit rauie, & donner tous ses biens.

Mais pour finir la vie & le discours de Charles Duc de Bourgongne, il mourut aagé de quarante trois ans. Il vint au monde à Dijon la veille de S. Martin l'an 1433. Le iour mesme de son baptesme il receut le colier du toison d'or, & auec le nom de Charles que le Duc Charles Duc de Bourbon luy donna, le tiltre de Comte de Charolois, & de Seigneur de Bethunes.

La maison de Bethune entra en celle des Comtes de Flandres, long temps auant que celle de Flãdres entrast en la maisõ de Bourgõgne. Baudouin Comte de Flandres, qui acquit l'Empire de Constantinople par la force de ses armes & l'heureuse assistance d'Antoine & Coesne de Bethunes, eut deux filles de Henry Comte de Champagne. Ieanne mariee en premieres nopces à Ferdinand Prince de Portugal, & en secondes à Thomas Prince de Sauoye, mourut sans enfans. Marguerite sa sœur espousa Guillaume de Dampierre, & en eut trois fils & vne fille, Guy, Guillaume, Iean, & Marie. Guy espousa la fille de Fegard de Bethune, Robert de Bethune luy succeda, à Robert Loys de Neuers, à Loys de Neuers, Loys de Malain pere de Marguerite fille vnique, laquelle fut mariee à Philippe Duc de Bourgongne bisayeul de Charles. Ceste maison de Bethunes a [r] senty comme les autres les iniures du temps & de la fortune. Du temps, qui change & rechange toutes choses, qui fait croistre l'herbe sur la pointe des tours, & donne des bornes mesmes aux Empires & aux Monarchies. De la fortune qui fait des maisons & des hommes, comme l'auditeur de comptes des iettons, & le fondeur des medailles. Celuy-là les faict valoi

[r] La maison de Bethunes a produit plusieurs grands capitaines sous ce nom de Robert. Robert qui deffit Mafroy en Sicile, & espousa la fille de Charles d'Anjou : Robert qui assiegea & força la Roche-Vandais. Voy le Panegyric de M. le Duc de Sully.

valoir à sa fantasie, cestuy-cy iette en plomb & en or vne mesme image. Elle a demeuré comme abatuë sous les ruynes de ceste maison de Bourgõgne, il ne luy restoit que la souuenance de sa grandeur, & la triste conference de ce qu'elle estoit, à ce qu'elle auoit esté, mais la vertu ne permit iamais que la fortune effaçast du courage de ses descendans la magnanimité qui leur estoit hereditaire. La valeur & la generosité estoient marques aussi naturelles en leurs cœurs que l'anchre, la hache & la lance aux enfans de Seleucus, de Pithon & de Semes, mais comme ce fleuue qui ayant trauersé sous terre de grandes contrees, se faict voir plus superbe & impetueux, ceste maison demeura enuiron cent ans comme incognuë & esloignee des faueurs & des grandes charges: elle semblera vn exemple de vertu sans fortune, de fidelité sans credit, de merite sans recompense: ce ne sera que pour paroistre plus glorieuse, plus puissante & plus heureuse que iamais.

f Plusieurs en naissant ont porté des marques de leur extraction, les enfans de Seleucus portoient à la cuisse vne Anchre, ceux de Pithon de Nisibe auoient au corps l'impression d'vne hache, les enfans de Semes fondateurs de Thebes auoient vne lance.

XXIV. Au mesme temps Galeas Duc de Milan fut assassiné, ses iniustices & cruautez l'auoient rendu odieux & insupportable. Il fit enterrer tout vif vn Prestre auec le corps d'vn trespassé qu'il n'auoit voulu enterrer sans argent. Extreme cruauté, Extreme auarice. Rien n'aduança tant son mal'heur que l'affront qu'il auoit faict à son precepteur, luy ayant faict donner en sa presence autant de coups d'estriuieres qu'il auoit receu de coups de foüet de sa main estant escolier. *t* Cestui-cy pour se vanger disposa trois de ses disciples, qu'il sçauoit estre offensez en leur honneur par Galeas, de le tuer: l'vn auoit esté priué d'vn benefice, les deux autres

Cruautez & paillardises du Duc de Milan.

t Les Princes volontiers se souuiennent de la seuerité qu'on leur fait en leur enfance. Nero fit mourir Senecque. Arsenius se sauua aux deserts, car Arcadius son disciple auoit deliberé de le faire mourir.

voyoient leurs sœurs deshonnorees par l'impudicité de ce Prince. u La coniuration resoluë & sestans pourueuz de courage & d'armes pour l'execution, ils le vont trouuer à la porte de sainct Estienne de Milan, & s'approchans de luy faisans semblant de le saluër, Iean André Lampognano luy donne au gosier, Hieroſme Olgihato à la gorge & à l'estomach, Charles Viscomte le bleſſe au centre du corps. Il leur fut impossible de se sauuer, car tout incontinent les seruiteurs du Duc s'en saisirent. Le premier content de mourir voyant que Galeas estoit mort, s'escria comme on le mettoit en pieces, *C'eſt ainſi que ie veux mourir.* Hieroſme fut pris en vie, condamné d'estre escorché & escartelé tout vif sur l'eschaffaut, il dit pour toute repentance de ce crime que d'vne mort si cruelle la reputation seroit perdurable. y

Le Roy n'euſt pas tant de regret de la mort de Galeas, qu'il en auoit senty de celle de François Sforce le meilleur de ses bons amis, duquel il receut cinq cens hommes d'armes & trois mil hommes de pied conduits par Galeas contre la ligue du bien public, & vers lequel il estoit resolu de se retirer s'il n'euſt peu entrer dedans Paris.

Comme le Roy se vit deliuré d'vn ennemy, il pensa comme il feroit pour se vanger de l'autre, & se souuenant qu'Edoüard pour les passions du Duc de Bourgõgne auoit passé la mer, il desira de luy rendre la pareille, & pource enuoye Robert d'Irlande Escossois & Sorboniſte auec deux gentilshommes François pour persuader à Iaques III. Roy d'Escoſſe de faire la guerre en Angleterre,

XXVII

* Galeas Duc de Milan deflora la sœur de Charles Viscomte, Maistre de sa Garderobe, & puis la donna à l'vn de ses mignons pour en abuser. PAVL IOVE. CORIO.

x On escrit que Lampognano pour s'accoustumer & animer à ceste execution donnoit tous les iours vn coup de dague au tableau du Duc, & apres ses cruelles meditations il executa son dessein.

y Hierome Olgiati estant sur l'eschafaut estendu pour estre escartelé, dit, *Mors acerba, fama perpetua, ſtabit vetus memoria facti.* BRVT. *lib.* v. *Hiſt. Florent.*

Il est tué à la porte de l'Eglise.

Louys XI. amy de François Sforce.

Ambassadeur que le Roy enuoya en Escoſſe.

mais l'Estat d'Escosse estoit si remply de mauuaises humeurs qu'on ne pouuoit remuer ce corps sans peril d'vne maladie incurable.[z]

Le Roy n'auoit que sept ans quand il succeda à son pere, & la diuision fut grande pour sçauoir qui auroit la regence & tutelle du Royaume, les vns estoient pour la Reine Marie sa mere, les autres pour Iacques Kenneth, & Georges du Glas Comte d'Anguse. La Reine se fit declarer ce qu'elle vouloit estre, & ceux qui estoient pour elle disoient que si l'on regardoit la proximité, il n'y auoit personne plus proche du fils que la mere: si l'on consideroit le bien de l'enfant, personne n'en pouuoit auoir plus de soing qu'elle: Que si on ne luy pouuoit debatre le degré de proximité, c'estoit imprudence de mettre en doubte son affection & fidelité, ayãt en cela la nature pour caution: a Que si l'on s'arrestoit à l'vtilité publique, la condition de sa naissance estoit considerable, parce qu'estant estrangere nullement preuenuë d'amitié ny de passion, on ne trouueroit pas qu'elle peust supporter les vns au preiudice des autres, comme pourroient faire ceux qui auoient des alliances, des parens & des intelligences dans le Royaume, portoient leur dessein outre la vie du Roy, & pouuoient bastir sur sa sepulture: Que pour elle la mort de son fils ne luy promettoit autre fruict qu'vn regret perpetuel, & partant estoit obligee de desirer son salut & sa conseruation.

Dispute en Escosse pour la regẽce.

Les Escossois haissent l'Empire des femmes.

Kenneth voyant cela excite le peuple à se ressentir de l'iniure qu'on faisoit aux loix d'vn Royaume qui auoit touſiours detesté la domination des femmes comme contraires à celles de la natu-

z Tant que le corps est valide il ne sent rié des humeurs pourries & corrompues espanchees en diuers membres, mais si tost qu'vne partie est offencee tout s'assemble & y court. Ainsi en est il des Estats qui sont en paix, au premier trouble tout ce qu'il y a de meschant, de seditieux & de rebelle s'éuapore & se descouure.

a Ces raisons sont rapportees elegamment par celuy qui a escrit l'Histoire. *Alys parentum propinquorum, affinium esse opes quorum præsidio freti vel delicti excusationem vel facilliorem veniam sperare possint. Interdum etiam cogi vt ad eorum libidinem suas actiones accommodarent: sibi vero in sola innocentia spem defensionis fore. Vnũ enim esse filium quem spectaret: cuius omnia emolumenta cum suis vtilitatibus essent coniuncta.*

re, [b] & qui auoit veu le regne de cent Roys sans qu'vne seule de leurs filles euſt ſuccedé. Ne trouuera-on point, diſoit-il, entre tant de milliers d'hommes vn homme qui ſoit capable de commander à des hommes? faut-il qu'vne nation qui n'a autre exercice que les armes, ſoit contrainćte ſouſmettre ſon eſpee aux loix d'vne quenouille & ſe laiſſer gouuerner à la diſcretion d'vne femme, & d'vne femme eſtrangere? [c] Pour appaiſer ceſte diſcorde, on reſout de laiſſer les choſes en l'eſtat qu'elles eſtoient pour vn mois, durant lequel les paſſions pour ces deux partis ne firent que ſeſchaufer dauantage. Pluſieurs du Royaume aymoient mieux obeyr à la Reine qu'à vn autre qui ſeroit de condition eſgale ou ſuperieure à eux.

[b] La Gynecocratie eſt droitement contre les loix de nature, qui a donné aux hommes la force, la prudence, les armes, le commandement, & l'a oſté aux femmes: & la loy de Dieu a diſertement ordõné que la femme fut ſuiette à l'homme, non ſeulemẽt au gouuernemẽt des Royaumes & Empires: ains auſſi en la famille de chacun en particulier, BODIN. *liu. vj. ch. v.*

[c] La premiere femme qui a ouuert la dominatiõ de l'Eſcoſſe aux femmes, a eſté Marie Stuard, & Marie fille de Henry VIII. en Angleterre.

Mais comme en telles occaſions vn homme de creance & d'authorité faict de grandes merueilles, tirant les cœurs & les opinions où il luy plaiſt, Iacques Kenneth Archeueſque de ſainct André, ayant remonſtré au Parlement; [d] Que donner l'authorité à la Reine eſtoit contreuenir aux anciennes loix du Royaume, expoſer l'Eſcoſſe aux dangers, & les Eſcoſſois à la mocquerie d'vne domination honteuſe, & qui iuſtifieroit le reproche qu'on leur pourroit faire de commander aux hõmes, & d'eſtre commandez par les femmes.

[d] Caton voulant faire ſentir aux Romains que le commandemẽt des femmes eſtoit hõteux, leur dit ces mots. *Tous les hommes commandent aux femmes, nous commandons aux hommes, & les femmes nous commandent.* PLVT.

Que l'Eſcoſſe n'auoit iamais ſçeu que c'eſtoit que du cõmandement des femmes, ne trouuoit point de noms en ſa langue pour l'exprimer, n'auoit iamais veu femme preſider en ſes conſeils, ny en ſes Parlemens, ny diſpoſer de la iuſtice & des finances, & que ce que les autres nations appelloiẽt

Ils appellent les Reines femmes des Roys.

Reine, l'Escosse l'appelloit femme de Roy: e Que pour ces raisons il ne pouuoit cõseiller aux Estats du Royaume, de preferer le gouuernement d'vne femme à celuy d'vn homme, ny à la Reine de l'entreprendre, la suppliant de croire que ceux qui le luy conseilloient, le faisoient plus pour leur fortune que pour son honneur: Qu'encores que ses vertus ne fussent incogneuës à l'Escosse, & que l'on deust bien esperer de la force de son esprit, & de la grãdeur de son courage, on n'auoit que trop d'exemple des ruines que les habiles femmes auoient causé aux Estats, lors que voulans exceller leur sexe, elles auoient voulu passer les termes ordonnez de la nature: f Que son aduis estoit que l'on choisist vne ou plusieurs personnes capables pour commander au Royaume, en attendãt que le Roy eust assez de force en l'esprit & au corps pour les en descharger.

e L'Histoire d'Escosse rapporte les paroles de Iacques Kenneth. *Maiores nostri adeò erant à cura publica mulieribus mandanda alieni, vt si omnia rerum vocabula eruditas, ne mulebris quidem imperij nomen apud eos inuenias. Quorsum enim ei rei nomẽ imposuissent, cuius ipsi nullius penitus vsum habuissent, nec imposterum vllum sore sperabant? Quas enim Reginas alij sue quisque sermone, nos Reguas vxores appellamus.*

f Zenobia Palmyrena apres auoir vaincu les Parthes & deffendu vaillamment l'Empire Romain, se vist à la fin vaincuë & prisonniere. En vn moment elle perdit le Royaume que son mary auoit amplifié & enrichi. Cela sert pour monstrer que les entreprinses des femmes pardessus leur portée sont touſiours dangereuses.

Ceste opinion fut suiuie de la plus grande partie, & ceux qui eussent bien desiré de l'empescher, se voyants emportez & tondus par le nombre, y consentirent. Mais afin que l'vne des factiõs n'eust point d'auantage sur l'autre, l'on en prit deux de chacune auec pouuoir sur la garde du Prince & l'administration du Royaume. On laissa à la Reine le soing de la nourriture des deux freres, Alexandre Duc d'Albanie, & Iean Comte de Mare & des deux filles. Elle mourut l'année suiuante. Les affaires estants ainsi establies en Escosse, le Roy d'Angleterre fit vne trefue pour quinze ans auec l'Escosse.

Conseil ordõné pour la Regence du Roy & du Royaume.

Sur le VI. an de son regne, Robert Bodio esprit hardy, desireux d'auoir part aux affaires, trouue

moyen de s'approcher de ce ieune Prince, luy dit que c'estoit assez demeuré sous la tutelle de ces vieillards, qu'il estoit tẽps qu'il fit cognoistre qui il estoit, & ce que Dieu l'auoit fait naistre. Les persuasions de regner & de commander sont tousiours bien douces, mesmes aux Princes qui croyẽt de ne pouuoir commencer trop tost ny finir trop tard à regner. Le Roy sur ce discours se laissa mener à Edimbourg pour commencer son regne. Les Regents du Royaume se ressentent de ceste hardiesse, font faire le procés à Robert Bodio. Mais le Roy declarant qu'il n'a rien faict que pour son seruice & par son commandement, luy donne sa Lieutenance generale au Royaume: le faict compagnon & de son authorité & de ses affaires, h luy fie sa propre personne, ses freres, ses sœurs, ses forteresses & ses villes iusques à ce qu'il ait attainct l'aage de vingt ans, oblige tous les grands qui estoient autour de le recognoistre en ceste qualité, donne sa sœur aisnée en mariage à Thomas Bodio fils de Robert.

Robert Bodio fauory du Roy.

h Tibere appelloit Seian *Socium laborum*, faisoit honnorer son effigie par les Palais & par les Theatres. TAC. lib. 4.

Ce que le Roy pensoit faire pour asseurer ceste naissante grandeur fut ce qui la renuersa, car les grands du Royaume en eurent tant d'ennuy & de jalousie, & s'imaginerent tant de perils en ceste grande communication de l'authorité Royale, en vne personne priuée, i qu'ils cõiurerẽt la ruine de ceste maison. Le Roy auoit demandé en mariage Marguerite fille du Roy de Dannemarch, & on luy auoit accordé d'autãt plus volontiers que par le Traicté se terminoit le differend qui estoit entre les deux Couronnes pour les Isles Orcades. Il fut question d'y enuoyer quelqu'vn pour conduire

Les grands coniurent contre luy.

i Les points reseruez à la Maiesté souueraine, ne se doiuent iamais communiquer au subiet non pas mesmes par commission, à fin qu'on ne face ouuerture aucunement au subiet d'entrer au lieu de son Prince.

la Reine: Ceſte charge fut donnée à Thomas Bodie par l'aduis de ſes ennemis, afin que cét eſloignement refroidiſt ceſte grãde ardeur de l'amour du Roy (comme volontiers les affections des Princes ne ſont que pour fauoriſer ce qu'ils voyẽt) & que l'abſence affoiblit ſa faction, donnant plus de courage à ſes ennemis de dreſſer leur partie cõtre luy. Ceux qui n'auoient dit mot durant ſa grãde proſperité crient maintenant aux ſangſuës d'Eſtat, aux corbeaux & harpies. [k] Toutes les plaintes que l'on auoit fait contre le pere pour la mauuaiſe adminiſtration des affaires, ſont reſueillées & rallumées de telle ardeur, que le Roy ſe voit comme forcé de les eſcouter & d'y pourueoir. Le Parlement conuoqué à Edimbourg, luy en faict tres-grande inſtance, il ne ſe peut bander contre des reſolutions ſi ſalutaires, & on luy fait bien cognoiſtre que la force de ſon Eſtat ne conſiſtoit qu'en l'accord de ſes volõtez auec celles du Senat. [l] Robert Bodio eſt mandé pour y comparoir en perſonne & rendre compte de ſes actions. Sa fuite en Angleterre le rend conuaincu. Son fils eſtant malade & ne ſe pouuãt ſauuer, fut arreſté priſonnier, & condamné de perdre la teſte au prin-temps enſuiuant: Thomas Bodio arriue à Edimbourg auec la Reine, bien eſtonné apres tant de perils qu'il auoit couru pour ſon ſeruice, de voir ſa maiſõ ainſi abbatuë & ruinée, & ſur l'aduis que ſa femme luy dõna du peu d'eſpoir qu'il auoit de ſe remettre en grace, retourne en Dannemarch, paſſe en Allemagne & ſe retire en France, pour prier le Roy Louys XI. de faire ſa paix auec le Roy d'Eſcoſſe, mais comme il vit que le Roy ne vouloit riẽ faire pour

Le Parlement eſdamne Bodio.

[k] Pour vn temps on ſouffre, & l'on diſſimule les iniures & oppreſſions publiques des particuliers, mais auſſi toſt q'il y en a vn qui commence à crier tous les pourſuiuent.

[l] Vn Prince ne ſçauroit rendre trop de faueur, de bien-veuillance & de protection au Conſeil general de ſon Eſtat, duquel ſortent les reſolutions pour le bien de la choſe publique. Othon parlant du Senat de Rome, diſoit à ſon armée; *Quod vos pulcherrimam hanc vrbem, domibus, tectis, & conceſtu lapidum; ſtare credidiſtis? Muta iſta & inanima interciderе ac reparari promiſcuè poſſunt æternitas rerum, & pax gentium, & mea cum veſtra ſalus, incolumitate Senatus firmatur.* Tacit. lib. 1. Hiſt.

luy, il se retira vers le Duc de Bourgongne, auquel il fit de grands & bons seruices.

Mais il ne iouït pas longuement de la paix & trãquilité qu'il y pensoit trouuer, car le Roy d'Escosse qui vouloit voir ceste maison du tout abbatuë, commande à sa sœur de quiter son mary.[m] Elle estoit bien resoluë de courir la fortune de son mary, mais luy mesme la pria d'aller trouuer le Roy son frere, croyant qu'il ne pouuoit auoir plus de faueur ny mieux soliciter la fin de son exil que par elle. Soudain qu'elle y fut le Roy la maria à vn autre, faict venir ses enfans qui estoient en Flandres: Thomas Bodio meurt de regret à Anuers, & le Duc de Bourgongne son heritier par desherence luy fait dresser vne belle & riche sepulture, non tant pour le soin de sa memoire que pour dresser à la Fortune le trophée qu'elle auoit acquis à la ruine d'vne maison,[n] contre laquelle il sembloit qu'elle n'eust point de pouuoir.

Son fils se retire en Flandres.

Le Roy cependant qui auoit esté nourry en vne grande licence, se laisse aller où ses humeurs le portent, & met son Estat en telle confusion qu'il n'y reste quasi rien d'entier ny de ferme. Les trefues estoient expirées auec l'Angleterre, & l'on croyoit qu'il faudroit venir à la guerre, parce qu'en ce temps-là les Anglois auoient pris & pillé vn grand vaisseau d'Escosse, mais le Roy Edoüard qui apres auoir faict ses affaires en France, ne se soucioit plus que de se donner du bon temps, ne fit point de difficulté de rendre ce qui auoit esté pris, afin que la trefue fust continuée, & le mariage de l'vne de ses filles traicté auec le fils aisné du Roy pour mieux cimenter cét accord.

L'esprit & le bõ naturel du Roy se desbauchent.

Le

m Haine extreme d'vn extreme amour qui contraint le Roy d'Escosse de rõpre vn lien qui ne se pouuoit dissoudre que par la mort. Exemple qu'il n'y a rien d'asseuré en la grande faueur des Princes. Enseignemẽt qu'il faut fonder la felicité en soy-mesme, & non sur autruy. L'homme commence à deuenir subiect de la fortune quand il establit sa felicité hors de soy-mesme.

n Maisons des Bodies aussi tost abbatuë qu'esleuee. *Ita* dit l'Histoire d'Escosse, *Bodiorum, quæ tum erat in Scotis florentissima familia, intra paucos annos & crevit & corruit, magno posteris documento quam sint lubricæ regum adolescentium amicitiæ.*

Le Roy d'Escosse enuoye deux Ambassadeurs au Duc de Bourgongne, pour auoir iustice de quelque plainte que faisoient les marchands qui traffiquoient en sa coste. Comme ils furent arriuez en Flandres, vn Medecin nommé André les vint voir. Il estoit grãd sorcier, & de ceux qui pour desrober la diuination, pensent imiter la Diuinité, abuser le monde de prestiges & illusions dont les demons les abusent. ° Il rencontra toutesfois auec estonnement, car il leur dit qu'ils ne se deuoient tant haster, parce que dans deux iours ils auroient des nouuelles du Duc qui leur feroient changer de resolution. Les deux iours ne furent pas expirez, que la nouuelle de la mort du Duc fut apportée à Gand.

André Medecin Escossois grand sorcier.

° Les Demons inspirent aux esprits des sorciers des prestiges & illusions pour ne voir ce qui est, & voir ce qui n'est pas. *Quidquid miraculi ludunt per dæmones faciunt* Min. Felix. Singes de la Diuinité, & farrons de la diuinatiõ, *æmulantur diuinitatem dum furantur diuinationem.* TERT. *Apolo. cap.* 22.

Accident qui rompit leur legation & les renuoya en Escosse, où estans ils n'oublierent de dire au Roy (comme les Courtisans parlent volontiers à leur maistre de ce qui luy est agreable) qu'André Medecin leur auoit predit la mort du Duc de Bourgongne. La curiosité & l'oysiueté auoient desia formé l'esprit de ce Prince à receuoir ces resueries pour sciences infaillibles, & croyoit qu'il ne pouuoit estre Roy s'il n'estoit Magicien. p La galanterie de la Cour estoit toute en ces impostures, s'il y auoit quelque esprit gasté en ces erreurs, il estoit incontinent porté au cabinet du Roy, l'esprit duquel ressembloit le foye depraué qui tire du milieu d'vn grãd verre d'eau vne goutte de vin pour le gaster dauantage. q Quelques femmes des plus sçauantes luy auoient predit que le Lyon seroit estouffé par les Lyonneaux. Pour auoir plus de cognoissance de ceste prediction, il

Le Roy s'adonne aux sorcelleries & prestiges.

p Apulee dit que pour estre Roy en Perse il falloit estre Magicien. *Vlli inter Persas concessum est Magum esse, haud magis quam regnare.*

q Quand l'esprit commence à se dépraver, il recherche le mal quoy qu'il soit enfermé & enuironné du bien, & conuertit le bien en vn mauuais aliment.

fit venir ce Medecin, luy donna des benefices & de grands entretenemens pour le faire demeurer en Escosse, & le consultant comme l'oracle de sa fortune, il eut de luy ceste responsе: *Que les perils qui menaçoient sa vie, viendroient de la conspiration des siens propres.*

Ceste parole fit vne estrange metamorphose en ce Prince: de facile, debonnaire & humain qu'il estoit, il deuint inaccessible, ombrageux & defiant. [r] Il estima que la cruauté le feroit craindre, & la crainte l'asseureroit & rompроit les desseins que l'on feroit contre luy. Il tenoit ses plus proches pour ennemis, les grands du Royaume pour coniurateurs. Il fit de nouuelles creatures, & se donna comme en tutelle à de petites gens qui manioient l'Estat à leur discretion, & ne faisoient bien que lors qu'ils pensoient mal faire.

[r] La cruauté donne au Prince le tiltres de Ciclope, Busyre, Phalaris, Typhon, & autres dont Maximin fut diffamé pour sa cruauté, & pour mettre en maxime: *Nisi crudelitate imperium non retinetur.* IVL. CAP.

La Noblesse du Royaume offencée de ceste mauuaise administration, & de voir que le Roy estoit sous la seruitude de gens qui ne se pouuoiet souuenir de la condition de leurs peres sans rougir, & qui le tenoient enfermé comme vne beste farouche pour l'empescher de s'appriuoiser, se resout de l'en deliurer: mais pour la preuenir, ces petits tyrans des volontez du Roy se saisissent de ses freres, [s] font mourir le plus ieune le pied en l'eau, mettent l'autre en prison, de laquelle estant eschappé, il se retire en France auec sa femme fille du Comte de Boulongne, se void reduit à faire sõ païs du premier où il trouueroit sa fortune, estimant voir par tout le Soleil qu'il voyoit en Escosse. Il supplia le Roy Louys XI. de l'assister de forces suffisantes pour faire la guerre en Escosse. [t] Le

[t] Les grands conspirent.

Parricides & cruautez.

[s] Iean Comte de Marre frere du Roy, fut tué en prison, il fut accusé d'auoir voulu ensorceler le Roy, on fit brusler douze sorciers.

mauuais traictement qu'il auoit receu de son frere le portoit à ces mouuemẽs pour renuerser tout ce qu'il ne pourroit remuer: Le Roy ne iugea pas raisonnable de fonder vne guerre contre ses alliez sur la passion d'autruy, tellement que le Duc d'Albanie voyant qu'il ne pouuoit obtenir du Roy ce qu'il en esperoit, passa en Angleterre & persuada Edoüard IIII. de faire la guerre au Roy d'Escosse. u

Les grands du Royaume apprehendans cét orage, s'assemblent de nuict en vne Eglise, deliberent de ietter en la mer tout ce qui auoit causé la tempeste, & qui faisoit que le Roy se ioüoit à la pelotte des testes de ses subiets, estant necessaire de se deffaire des ennemis domestiques, deuant que de combattre les estrangers. Le Roy qui auoit des espions par tout, est aduerty de ceste assemblée, enuoye Cocheran l'vn de ses fauoris pour recognoistre, il est rencontré par Archimbaud du Glas Cõte d'Anguse, qui le prend par le colet, & de la mesme chaisne d'or qu'il portoit l'enchaisne par le col, & le donne en garde à des soldats en attendãt qu'il fust iour, à la poincte duquel il fut conduit au gibet déplorant sa mauuaise fortune, qui ne l'auoit esleué que pour l'abismer. Les vns crioyent qu'on le dépeschast, il donnoit de la pitié aux autres. y Tous s'esioüissoient de voir la Cour purgée de ceste peste, il va droict à la chambre du Roy, se saisit de tous ses Empyriques d'Estat, sous le gouuernement desquels l'impieté auoit eu tant de suite, l'iniustice tant de credit en Escosse, & les fait tous pendre.

Conspiration des grands, est executée.

u Toute terre est le pays des grands courages. *Quomodo lucem noctemque omnibus hominibus, ita omnes terras fortibus viris natura aperuit.* TAC. lib. IIII.

u Il est touſiours dangereux de faire la guerre sur les conseils d'hõmes exilez de leur pays, & reduits à ces extremitez de le ruyner pour se vanger. La passion les transporte facilement, ils promettent ce qu'ils ne peuuent tenir, & leurs volontez sont subiettes à changement.

x A vn Prince cruel, rien de si peu de respect que le sang de son peuple. Stratocles voyant qu'on luy auoit achepté pour son souper des testes & cols de bestes, dit que c'estoit de ce dõt ceux qui manioient la chose publique ioüoient à la pelotte. PLVT. en *la vie de Demetrius.*

y En ces changemens de fortune, les vns chantent, les autres pleurent. Quand Rhadamistus fit arrester & enchaisner Mithridates, le peuple se souuenãt de la rigueur de ses commandemens adiouſtoit des coups de poing à son malheur: d'autres regrettoient le changemẽt de sa fortune, *Vulgus duro imperio habitũ probra ac verbera intentabat. Et erant contra qui tantam fortunæ commutationem miserentur.* TAC. *Annal. lib. 12.*

Le Roy d'Angleterre fit son profit de ceste broüillerie, car ayant enuoyé Richard Duc de Gloceſtre son frere en Eſcoſſe auec vne puiſſante armée, il contraignit le Roy à luy rendre Baruich que les Eſcoſſois auoient gardé vingt & vn an, & moyennant ceſte reddition la Paix fut traictée & iurée.

Le Roy d'Angleterre armé.

Les grands d'Eſcoſſe penſoient que le Roy deuiendroit ſage, n'ayant plus les inſtrumens de ſa folie autour de luy, [z] mais il fit penſer autrement quand ayant aſſeuré ſes affaires au dehors il commença de tirer raiſon du dedans, & de ſe reſſentir de ceux qui luy auoient donné la loy. Cela fit vne nouuelle reuolte, pour appaiſer laquelle, le Roy recourut au Pape qui enuoya vn Legat pour remettre au deuoir les rebelles, & fit prier par ſes Ambaſſadeurs les Roys de France & d'Angleterre, de l'aſſiſter & eſtouffer vn mal dont la contagion ſe pouuoit eſpancher dedans leurs peuples. Ne ſe tenãt aſſeuré à Edimbourg, il ſe voulut retirer à Sterling, mais le Gouuerneur luy refuſa l'entrée: Le voila contraint de tenir la campagne, n'ayant point de retraicte: ſes ennemis le rencontrent, il accepte la bataille qu'ils luy preſentent, & combat vaillamment, mais ſentant ſon cheual bleſſé, il ſe retire en vn moulin où il fut pourſuiuy & tué l'an 1488. le trente-vnieſme an de ſon aage, & le vingt-huictieſme de ſon regne.

Le Roy d'Eſcoſſe eſt tué.

[z] Pour eſtre ſage, il ſe faut eſloigner de la cõuerſation des fols, *Magna pars ſanitatis eſt loc. tatores inſaniæ reliquiſſe. SEN. ep. 94.*

FIN DV VII. LIVRE.

57597